

Perspectives des migrations internationales



Perspectives des migrations internationales

Rapport annuel
Édition 2008



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Publié en anglais sous le titre :
International Migration Outlook
ANNUAL REPORT 2008 EDITION

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.

© OCDE 2008

L'OCDE autorise à titre gracieux toute reproduction de cette publication à usage personnel, non commercial. L'autorisation de photocopier partie de cette publication à des fins publiques ou commerciales peut être obtenue du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com. Dans tous ces cas, la notice de copyright et autres légendes concernant la propriété intellectuelle doivent être conservées dans leur forme d'origine. Toute demande pour usage public ou commercial de cette publication ou pour traduction doit être adressée à rights@oecd.org.

Avant-propos

Cette publication est la trente-deuxième édition du rapport annuel du Système d'observation permanente des migrations internationales (SOPEMI).

Elle comprend quatre parties et une annexe statistique. La partie I est divisée en trois sections. La première décrit les grandes tendances des flux migratoires internationaux, temporaires et permanents. Elle donne un aperçu de la croissance de la population des pays confrontés à un déclin démographique et montre que dans la plupart des pays dans lesquels la population s'accroît, les migrations contribuent déjà pour au moins 40 % de la population totale et jusqu'à 80 % dans les pays d'Europe du sud, en Autriche et en République tchèque, à cette augmentation. Une attention particulière est accordée aux migrations de travail dans le contexte des zones de libre circulation. Un panorama des migrations vers et en provenance de certains pays qui pourraient adhérer à l'OCDE ainsi que des pays en cours d'adhésion est également présenté. Les flux en provenance de ces pays vers ceux de l'OCDE représentent actuellement un sixième de l'ensemble des flux d'immigration.

Cette première partie donne aussi une vue d'ensemble de la répartition des immigrés par secteur d'activité selon leur profession. Elle présente une première approche des différentiels de salaires entre les immigrés et les autochtones au sein des pays de l'OCDE. La dernière section de cette partie I décrit les changements majeurs et institutionnels concernant la mise en œuvre des politiques migratoires et les procédures y afférentes. Elle contient aussi des mesures visant à mieux contrôler les frontières et à combattre les migrations irrégulières et l'emploi illégal des étrangers. Les développements récents en matière de politiques d'intégration, de séjour et de citoyenneté sont passés en revue.

Les deuxième et troisième parties sont consacrées à des thèmes spécifiques. Tout d'abord le problème de la gestion des migrations de travailleurs peu qualifiés. La partie II décrit l'évolution des migrations de travailleurs peu qualifiés ainsi que les stratégies de recrutement, le recours à l'opposition de la situation de l'emploi, les listes de pénuries de main-d'œuvre et les plafonds concernant l'ampleur et les caractéristiques des flux. Sont abordés aussi le rôle des migrations irrégulières en réponse à la demande de main-d'œuvre peu qualifiée, ainsi que les programmes de régularisation des immigrés. Le second chapitre spécial porte sur les migrations de retour. Il analyse l'ampleur et les différents types de migration de retour, les déterminants ainsi que l'impact sur le pays d'origine.

La quatrième partie contient des notes succinctes par pays qui présentent les développements récents des mouvements et des politiques migratoires et les statistiques spécifiques pour chaque pays. Enfin, l'annexe statistique propose une sélection de données récentes et historiques sur les flux migratoires, les personnes nées à l'étranger, les naturalisations et les travailleurs immigrés.

Ce livre contient des...



StatLinks 

**Accédez aux fichiers Excel®
à partir des livres imprimés !**

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>.

Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien.

Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

Table des matières

Éditorial : Les migrations temporaires : une promesse illusoire ?	17
Introduction	21

Partie I

TENDANCES RÉCENTES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

A. Tendances des flux migratoires et de la population immigrée	28
1. Introduction	28
2. Immigration à caractère permanent	29
3. Immigration par catégories d'entrée	36
4. Migrations irrégulières	41
5. Continents, régions et pays d'origine des immigrants	42
6. Migrations temporaires	50
7. La population immigrée : taille et caractéristiques	57
8. Migration des personnes hautement qualifiées	61
9. Évolution des niveaux d'instruction des immigrants	65
Annexe I.A.1. Pourcentage des personnes nées dans le pays de résidence et nées à l'étranger selon le niveau d'éducation, faible et élevé, par âge, circa 2001	70
B. Les immigrés et le marché du travail.	73
1. Introduction	73
2. Dynamique du marché du travail dans les pays de l'OCDE : la contribution de l'emploi immigré	73
3. Répartition sectorielle et professionnelle des immigrés	77
4. Intégration des immigrés sur le marché du travail des pays de l'OCDE	80
5. Premier aperçu des écarts de salaires entre immigrés et non-immigrés dans les pays de l'OCDE	84
Annexe I.B.1. Situation sur le marché du travail des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays de résidence dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2005-2006	93
Annexe I.B.2. Situation sur le marché du travail des étrangers et des nationaux dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2005-2006	96
C. L'évolution des politiques migratoires	99
1. Introduction	99
2. Réformes structurelles et institutionnelles en matière d'élaboration et d'application des politiques.	99
3. Accords internationaux	102

4. Implications de la législation communautaire	102
5. Contrôle aux frontières et migrations irrégulières	107
6. Politiques relatives aux migrations de travail.	110
7. Politiques régissant l'intégration, le séjour et la citoyenneté	117
8. Évolution des politiques humanitaires	124
9. Étudiants étrangers	127
10. Conclusion	130
Notes	132
Bibliographie.	134

Partie II

GÉRER LES MIGRATIONS DE TRAVAILLEURS PEU QUALIFIÉS

Introduction.	138
1. Migrations de travailleurs peu qualifiés	138
2. Faut-il envisager de gérer la migration de travail des personnes peu qualifiées?	146
3. Filières actuelles d'immigration non gérée	163
Conclusion.	170
Notes	172
Bibliographie.	174
Annexe II.A1.1. Programmes de migration de travail temporaire accordés pour le recrutement de travailleurs peu qualifiés	178
Annexe II.A1.2. Test du marché du travail dans quelques pays de l'OCDE	179

Partie III

LES MIGRATIONS DE RETOUR : UN NOUVEAU REGARD

Introduction.	182
Principaux résultats	183
1. Mesurer les migrations de retour	184
2. Les déterminants des migrations de retour : de la théorie à la pratique	199
3. Les politiques migratoires et leur impact sur les retours.	209
4. Migrations de retour et développement des pays d'origine	220
Conclusion.	227
Notes	228
Bibliographie.	231
Annexe III.A1. Entrées et sorties totales d'étrangers dans quelques pays de l'OCDE	237
Annexe III.A2. Entrées et sorties de migrants en Australie, Belgique, Suède, Autriche et Japon, diverses nationalités.	239
Annexe III.A3. Principaux programmes de retours volontaires assistés	241

Part IV

RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS DES MOUVEMENTS ET DES POLITIQUES MIGRATOIRES

(NOTES PAR PAYS)

Lecture des tableaux de la partie IV	248		
Lecture des graphiques	249		
Allemagne	250	Japon	282
Australie	252	Lituanie	284
Autriche	254	Luxembourg	286
Belgique	256	Mexique	288
Bulgarie	258	Norvège	290
Canada	260	Nouvelle-Zélande	292
Corée	262	Pays-Bas	294
Danemark	264	Pologne	296
Espagne	266	Portugal	298
États-Unis	268	République slovaque	300
Finlande	270	République tchèque	302
France	272	Roumanie	304
Grèce	274	Royaume-Uni	306
Hongrie	276	Suède	308
Irlande	278	Suisse	310
Italie	280	Turquie	312

ANNEXE STATISTIQUE

Introduction	315
Entrées et sorties de personnes étrangères	317
Entrées de demandeurs d'asile	339
Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger	347
Acquisitions de la nationalité	378
Effectifs de travailleurs étrangers ou nés à l'étranger	396
Liste des correspondants du SOPEMI	418
Liste des membres du Secrétariat de l'OCDE impliqués dans la préparation de ce rapport	420

Liste des graphiques, tableaux et encadrés

Partie I

TENDANCES RÉCENTES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Graphiques

I.1.	Entrées d'étrangers, données standardisées, 2006	33
I.2.	Contribution de la migration nette et de l'accroissement naturel à la croissance de la population, 2006	36
I.3.	Migration de type permanent par catégories d'entrées, 2006, données standardisées	37
I.4.	Évolution des flux d'immigration par pays d'origine dans quelques pays de l'OCDE, 1995-2005 et 2006	45
I.5.	La population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE, 2000-2006	58
I.6.	Effectif de la population étrangère et née à l'étranger dans certains pays de l'OCDE, 2006	59
I.7.	Variation nette attendue de la population en âge de travailler au cours de la période 2005-2020, supposant des niveaux de migration nette semblables à 2001-2005, en pourcentage de la population en 2005	60
I.8a.	Différence entre le pourcentage des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays de résidence ayant un niveau d'instruction inférieur au secondaire supérieur, population âgée de 25-34 ans comparée à celle de 55-64 ans	67
I.8b.	Différence entre le pourcentage des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays de résidence ayant un niveau d'instruction supérieur, population âgée de 25-34 ans comparée à celle de 55-64 ans	67
I.9.	Croissance de l'emploi selon le lieu de naissance, 1996-2009	73
I.10.	Part des immigrés dans la variation nette d'emploi, 1996-2002, 1996-2006	75
I.11.	Évolution du taux d'emploi des personnes nées à l'étranger et de l'écart avec les personnes nées dans le pays, 2001-2006	83
I.12.	Taux de chômage des immigrés rapporté à celui des personnes nées dans le pays de résidence, 2006	84
I.13.	Salaire médian des immigrés par rapport aux personnes nées dans le pays, 2005-2006	87
I.14.	Salaire médian et emploi des immigrés par rapport aux personnes nées dans le pays	88
I.15.	Salaire médian selon le niveau d'éducation pour les personnes nées dans le pays et nées à l'étranger	89
I.16.	Impact des différences de niveau d'éducation sur les salaires des immigrés	90
I.17.	Salaires des immigrés par rapport aux personnes nées dans le pays, selon la durée de séjour	91
 <i>Annexe</i>		
I.A.1.	Pourcentage des personnes nées dans le pays de résidence et nées à l'étranger selon le niveau d'éducation, faible et élevé, par âge, circa 2001	70

Tableaux

I.1.	Flux d'entrées d'étrangers, 2003-2006	29
I.2.	Entrées de migrants dans les pays de l'OCDE par région ou continent d'origine, 2006	42
I.3.	20 principaux pays d'origine des flux d'entrées vers les pays de l'OCDE en 2006 et variation depuis 2000	44
I.4.	Entrées de travailleurs temporaires dans certains pays de l'OCDE, 2003-2006	51
I.5.	Flux de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE, 2000-2006, évolution et niveau.	54
I.6.	Étudiants internationaux et/ou étrangers dans les pays de l'OCDE, 2000 et 2005	55
I.7.	Impact de la diversité des pays d'origine et des qualifications des immigrés sur la part des immigrés ayant un niveau de qualification supérieur, circa 2001	62
I.8.	Part des personnes âgées de 15 à 64 ans nées à l'étranger dans la population totale, la population active et l'emploi.	74
I.9.	Composantes de la variation de la croissance de l'emploi des immigrés	77
I.10.	Emploi des personnes nées à l'étranger, par secteur d'activité, moyenne 2005-2006	78
I.11.	Emploi des personnes nées à l'étranger, par profession, moyenne 2005-2006	79
I.12.	Évolution du taux d'emploi de la population née à l'étranger, selon le sexe, 2001-2006	81
I.13.	Salaire médian des immigrés par rapport aux personnes nées dans le pays, selon le pays d'origine et le sexe	88
I.14.	Salaire médian des personnes diplômées du supérieur, immigrés par rapport aux personnes nées dans le pays, selon le lieu de formation et le sexe	90

Annexes

I.B.1.	Situation sur le marché du travail des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays de résidence dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2005-2006.	93
I.B.2.	Situation sur le marché du travail des étrangers et des nationaux dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2005-2006	96

Encadrés

I.1.	La comparabilité internationale des données sur l'immigration	30
I.2.	Évolution de la population active dans les pays connaissant un déclin démographique.	32
I.3.	Panorama de l'émigration dans quelques pays de l'OCDE.	34
I.4.	Incidences sur l'emploi de l'introduction de régimes de libre circulation pour les migrants de travail originaires de pays non couverts par ces régimes.	39
I.5.	Panorama de l'émigration et de l'immigration dans quelques pays qui pourraient devenir membres de l'OCDE.	47
I.6.	Sources de données et méthodologies employées dans les comparaisons internationales de salaires entre populations immigrée et non immigrée	85
I.7.	Distribution des salaires des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays	86
I.8.	Évolution de la politique de l'Union européenne en matière de migrations.	103
I.9.	Comparaison des systèmes à points du Royaume-Uni et de l'Australie	112

Partie II

GÉRER LES MIGRATIONS DE TRAVAILLEURS PEU QUALIFIÉS**Graphiques**

II.1. Pourcentage de personnes nées à l'étranger dans la population active peu qualifiée, par âge, circa 2000	141
II.2. Pourcentage de personnes nées à l'étranger dans la population active peu qualifiée, 1995-2006	142
II.3. Travailleurs peu qualifiés nés à l'étranger en pourcentage de l'emploi dans certaines professions spécifiques, 2006	144

Tableaux

II.1. Personnes peu qualifiées dans la population active totale et immigrée, par âge, 2006	140
II.2. Taux de chômage et taux d'activité des personnes peu qualifiées selon le lieu de naissance, 2006	143
II.3. Entrées de travailleurs temporaires étrangers dans quelques pays de l'OCDE, 2003-2006	148
II.4. Vacanciers actifs dans quelques pays de l'OCDE, 1999-2006	151

Annexes

II.A1.1. Programmes de migration de travail temporaire accordés pour le recrutement de travailleurs peu qualifiés	178
II.A1.2. Test du marché du travail dans quelques pays de l'OCDE.	179

Encadrés

II.1. Le système espagnol d'autorisation de la migration de travail	155
II.2. Le Mode 4 de l'AGCS et les fournisseurs de services transfrontaliers	160

Partie III

LES MIGRATIONS DE RETOUR : UN NOUVEAU REGARD**Graphiques**

III.1. Différents cas de migration de retour	185
III.2. Temporalité de la migration d'un individu et équivalence observationnelle.	185
III.3. Méthode d'estimation indirecte des sorties d'immigrés depuis le pays de destination.	188
III.4. Évolution de l'effectif des immigrants entrés aux Pays-Bas en 1993, par durée de séjour	190
III.5. Méthode d'estimation des retours <i>via</i> un recensement dans le pays d'origine	191
III.6. Taux de rétention des migrants au bout de 3 et 5 ans de résidence pour quelques pays européens, population âgée de 15 ans et plus	195
III.7. Distribution des âges au retour pour quelques pays	196
III.8. Proportion d'immigrés nés au Portugal et en Espagne retournant de France vers leur pays d'origine, par âge moyen au retour	197
III.9. Proportion de migrants de retour par niveau d'éducation parmi les migrants argentins, brésiliens, chiliens et mexicains	198

III.10. Taux de retour par pays d'origine et de destination en fonction du différentiel de taux d'emploi observé, circa 2000	201
III.11. Rendements de l'éducation dans les pays d'origine et d'accueil et statut migratoire.	205
III.12. Probabilité de résider aux États-Unis par catégorie d'immigration et durée de séjour	208
III.13. Probabilité de résider aux Pays-Bas par catégorie d'immigration et durée de séjour	208
III.14. Proportion de personnes résidant en Norvège en 2006, par catégorie d'immigration et année d'entrée, personnes non nordiques	208
III.15. Probabilité de résider au Canada par type de visa et durée de séjour	209
III.16. Nombre de retours forcés dans quelques pays de l'OCDE, moyenne annuelle pour la période indiquée et dernière année disponible, 2001-2007.	213
III.17. Niveau d'éducation des migrants de retour par rapport à la population générale.	221
III.18. Professions des migrants de retour, comparées à la population générale.	222

Annexes

III.A1. Entrées et sorties totales d'étrangers dans quelques pays de l'OCDE	238
III.A2. Entrées et sorties de migrants en Australie, Belgique, Suède, Autriche et Japon, diverses nationalités	239

Tableaux

III.1. Estimations de taux de réémigration dans quelques pays européens et aux États-Unis après cinq ans de résidence	192
III.2. Proportion de retours parmi les migrants de quelques pays d'Amérique latine.	195
III.3. Accords internationaux de sécurité sociale, 2000.	217

Annexe

III.A3.1. Principaux programmes de retours volontaires assistés	242
---	-----

Encadrés

III.1. Les enquêtes spécialisées	188
III.2. Estimation des migrations de retour à partir des enquêtes force de travail	190
III.3. Le retour pour la retraite	197
III.4. Rendements de l'éducation et migrations de retour	205
III.5. Quelques résultats sur les taux de retour selon la catégorie d'entrée des migrants	208
III.6. Les retours forcés.	212
III.7. Le Fonds européen pour les retours	215
III.8. Partenariats pour la mobilité et migrations circulaires entre l'Union européenne et les pays tiers.	219

Part IV

RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS DES MOUVEMENTS ET DES POLITIQUES MIGRATOIRES

Allemagne :	Flux migratoires des étrangers	251
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	251
Australie :	Flux migratoires des étrangers	253
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	253
Autriche :	Flux migratoires des étrangers	255
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	255
Belgique :	Flux migratoires des étrangers	257
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	257
Bulgarie :	Flux migratoires des étrangers	259
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	259
Canada :	Flux migratoires des étrangers	261
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	261
Corée :	Flux migratoires des étrangers	263
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	263
Danemark :	Flux migratoires des étrangers	265
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	265
Espagne :	Flux migratoires des étrangers	267
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	267
États-Unis :	Flux migratoires des étrangers	269
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	269
Finlande :	Flux migratoires des étrangers	271
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	271
France :	Flux migratoires des étrangers	273
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	273
Grèce :	Flux migratoires des étrangers	275
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	275
Hongrie :	Flux migratoires des étrangers	277
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	277

Irlande :	Flux migratoires des étrangers	279
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	279
Italie :	Flux migratoires des étrangers	281
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	281
Japon :	Flux migratoires des étrangers	283
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	283
Lituanie :	Flux migratoires des étrangers	285
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	285
Luxembourg :	Flux migratoires des étrangers	287
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	287
Mexique :	Flux migratoires des étrangers	289
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	289
Norvège :	Flux migratoires des étrangers	291
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	291
Nouvelle-Zélande :	Flux migratoires des étrangers	293
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	293
Pays-Bas :	Flux migratoires des étrangers	295
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	295
Pologne :	Flux migratoires des étrangers	297
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	297
Portugal :	Flux migratoires des étrangers	299
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	299
République slovaque :	Flux migratoires des étrangers	301
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	301
République tchèque :	Flux migratoires des étrangers	303
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	303
Roumanie :	Flux migratoires des étrangers	305
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	305
Royaume-Uni :	Flux migratoires des étrangers	307
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	307

Suède :	Flux migratoires des étrangers	309
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	309
Suisse :	Flux migratoires des étrangers	311
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	311
Turquie :	Flux migratoires des étrangers	313
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	313

ANNEXE STATISTIQUE

Entrées et sorties de personnes étrangères	317
A.1.1. Entrées de personnes étrangères dans certains pays de l'OCDE	319
A.1.2. Sorties de personnes étrangères dans certains pays de l'OCDE	320
B.1.1. ALLEMAGNE	321
B.1.1. AUSTRALIE	321
B.1.1. AUTRICHE	322
B.1.1. BELGIQUE	322
B.1.1. CANADA	323
B.1.1. CORÉE	323
B.1.1. DANEMARK	324
B.1.1. ESPAGNE	324
B.1.1. ÉTATS-UNIS	325
B.1.1. FINLANDE	325
B.1.1. FRANCE	326
B.1.1. GRÈCE	326
B.1.1. HONGRIE	327
B.1.1. IRLANDE	327
B.1.1. ITALIE	328
B.1.1. JAPON	328
B.1.1. LUXEMBOURG	329
B.1.1. NORVÈGE	329
B.1.1. NOUVELLE-ZÉLANDE	330
B.1.1. PAYS-BAS	330
B.1.1. POLOGNE	331
B.1.1. PORTUGAL	331
B.1.1. RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	332
B.1.1. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	332
B.1.1. ROYAUME-UNI	333
B.1.1. SUÈDE	333
B.1.1. SUISSE	334
B.1.1. TURQUIE	334
Notes relatives aux tableaux A.1.1., A.1.2. et B.1.1. Mouvements migratoires dans quelques pays de l'OCDE	335
Entrées de demandeurs d'asile	339
A.1.3. Entrées de demandeurs d'asile dans certains pays de l'OCDE	340
B.1.3. ALLEMAGNE	341
B.1.3. AUTRICHE	341
B.1.3. BELGIQUE	342
B.1.3. CANADA	342
B.1.3. ÉTATS-UNIS	343
B.1.3. FRANCE	343
B.1.3. PAYS-BAS	344
B.1.3. ROYAUME-UNI	344
B.1.3. SUÈDE	345
B.1.3. SUISSE	345
Notes relatives aux tableaux A.1.3. et B.1.3. Flux de demandeurs d'asile	346

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger	347
A.1.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans certains pays de l'OCDE	349
B.1.4. AUSTRALIE	350
B.1.4. AUTRICHE	350
B.1.4. BELGIQUE	351
B.1.4. CANADA	351
B.1.4. DANEMARK	352
B.1.4. ESPAGNE	352
B.1.4. ÉTATS-UNIS	353
B.1.4. FINLANDE	353
B.1.4. FRANCE	354
B.1.4. GRÈCE	354
B.1.4. HONGRIE	355
B.1.4. IRLANDE	355
B.1.4. LUXEMBOURG	356
B.1.4. MEXIQUE	356
B.1.4. NORVÈGE	357
B.1.4. NOUVELLE-ZÉLANDE	357
B.1.4. PAYS-BAS	358
B.1.4. POLOGNE	358
B.1.4. PORTUGAL	359
B.1.4. RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	359
B.1.4. ROYAUME-UNI	360
B.1.4. SUÈDE	360
B.1.4. TURQUIE	361
Notes relatives aux tableaux A.1.4. et B.1.4. Population née à l'étranger	362
A.1.5. Effectifs de personnes étrangères dans certains pays de l'OCDE	363
B.1.5. ALLEMAGNE	364
B.1.5. AUTRICHE	364
B.1.5. BELGIQUE	365
B.1.5. CORÉE	365
B.1.5. DANEMARK	366
B.1.5. ESPAGNE	366
B.1.5. FINLANDE	367
B.1.5. FRANCE	367
B.1.5. GRÈCE	368
B.1.5. HONGRIE	368
B.1.5. IRLANDE	369
B.1.5. ITALIE	369
B.1.5. JAPON	370
B.1.5. LUXEMBOURG	370
B.1.5. NORVÈGE	371
B.1.5. PAYS-BAS	371
B.1.5. POLOGNE	372
B.1.5. PORTUGAL	372
B.1.5. RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	373
B.1.5. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	373
B.1.5. ROYAUME-UNI	374
B.1.5. SUÈDE	374
B.1.5. SUISSE	375
Notes relatives aux tableaux A.1.5. et B.1.5. Population étrangère	376
Acquisitions de la nationalité	378
A.1.6. Acquisitions de la nationalité dans certains pays de l'OCDE	379
B.1.6. ALLEMAGNE	380
B.1.6. AUSTRALIE	380
B.1.6. AUTRICHE	381
B.1.6. BELGIQUE	381
B.1.6. CORÉE	382
B.1.6. DANEMARK	382
B.1.6. ESPAGNE	383
B.1.6. ÉTATS-UNIS	383
B.1.6. FINLANDE	384
B.1.6. FRANCE	384
B.1.6. ITALIE	385
B.1.6. JAPON	385
B.1.6. LUXEMBOURG	385
B.1.6. NORVÈGE	386
B.1.6. NOUVELLE-ZÉLANDE	386
B.1.6. PAYS-BAS	387
B.1.6. POLOGNE	387
B.1.6. PORTUGAL	388
B.1.6. RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	388
B.1.6. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	389
B.1.6. SUÈDE	389
B.1.6. SUISSE	390
Notes relatives aux tableaux A.1.6 et B.1.6. Acquisitions de la nationalité dans quelques pays de l'OCDE	391

Entrées de travailleurs étrangers	392
A.2.1. Entrées de travailleurs étrangers dans certains pays de l'OCDE	393
Notes relatives au tableau A.2.1. Entrées de travailleurs étrangers	394
Effectifs de travailleurs étrangers ou nés à l'étranger	396
A.2.2. Effectifs de travailleurs nés à l'étranger dans certains pays de l'OCDE	397
B.2.1. AUSTRALIE	397
B.2.1. AUTRICHE	398
B.2.1. CANADA	398
B.2.1. DANEMARK	399
B.2.1. ÉTATS-UNIS	399
B.2.1. FINLANDE	400
B.2.1. GRÈCE	400
B.2.1. MEXIQUE	401
B.2.1. NOUVELLE-ZÉLANDE	401
B.2.1. ROYAUME-UNI	402
B.2.1. SUÈDE	402
Notes relatives aux tableaux A.2.2 et B.2.1. Population active née à l'étranger	403
A.2.3. Effectifs de travailleurs étrangers dans certains pays de l'OCDE	404
B.2.2. ALLEMAGNE	405
B.2.2. AUTRICHE	405
B.2.2. BELGIQUE	406
B.2.2. CORÉE	406
B.2.2. DANEMARK	407
B.2.2. ESPAGNE	407
B.2.2. FINLANDE	408
B.2.2. FRANCE	408
B.2.2. GRÈCE	409
B.2.2. HONGRIE	409
B.2.2. IRLANDE	410
B.2.2. ITALIE	410
B.2.2. JAPON	411
B.2.2. LUXEMBOURG	411
B.2.2. NORVÈGE	412
B.2.2. PAYS-BAS	412
B.2.2. PORTUGAL	413
B.2.2. RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	413
B.2.2. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	414
B.2.2. ROYAUME-UNI	414
B.2.2. SUÈDE	415
B.2.2. SUISSE	415
Notes relatives aux tableaux A.2.3 et B.2.2. Population active étrangère	416

Éditorial

Les migrations temporaires : une promesse illusoire ?

Les migrations temporaires de travail sont récemment revenues sur le devant de la scène. L'idée en avait été abandonnée suite à l'expérience des programmes de « travailleurs invités », quand bon nombre de ceux présents au moment du premier choc pétrolier s'étaient maintenus sur le territoire des pays hôtes où ils avaient trouvé du travail. Ces dernières années, le débat sur les migrations temporaires de travail s'est concentré sur ce qu'on appelle communément les « migrations circulaires », qui supposent des déplacements répétés de la part des mêmes personnes.

Pourquoi les migrations temporaires reviennent à l'ordre du jour

Trois raisons principales expliquent le regain d'intérêt pour les migrations temporaires. La première tient au fait que les retours de migrants hautement qualifiés sont perçus comme une réponse possible aux préoccupations concernant la fuite des cerveaux. Par exemple, en Inde et au Taipei chinois, les retours de migrants hautement qualifiés ont eu des effets positifs sur le développement des secteurs de l'informatique et des hautes technologies. Certains ont émis l'idée que ce modèle de migrations de retour pouvait s'appliquer à d'autres cas, permettant aux pays d'origine de tirer partie de l'absence temporaire de leurs expatriés qualifiés.

La seconde raison est liée à la prise de conscience de l'importance des transferts de fonds effectués par les immigrés vers leurs pays d'origine, quel que soit leur niveau de qualification. Ces transferts améliorent considérablement le bien-être des personnes restées dans le pays d'origine, et sont généralement plus courants parmi les immigrés récents ou de court terme que parmi ceux résidant depuis longtemps dans le pays d'accueil. Les migrations temporaires étendent donc les bénéfices des transferts financiers et de compétences à un plus grand nombre de personnes.

La troisième concerne le fait que les migrations peu qualifiées pâtissent encore d'une mauvaise image dans nombre de pays d'accueil, la situation sur le marché du travail des immigrés peu qualifiés et de leurs enfants étant souvent défavorable. Par conséquent, il existe une réticence générale à reconnaître les besoins en migrants peu qualifiés sur le marché du travail, et l'idée prévaut que les besoins avérés devraient être satisfaits grâce aux migrations temporaires.

Mais dans quelle mesure les immigrés retournent-ils dans leurs pays d'origine après un séjour à l'étranger? Les politiques migratoires peuvent-elles encourager les retours vers les pays d'origine? Les migrations de travail temporaires ou circulaires représentent-elles une solution réalisable? Cette publication fournit quelques réponses à ces questions.

Les retours ne sont pas négligeables, mais ils sont peu influencés par les politiques

Selon le pays de destination et la période considérée, 20 % à 50 % des immigrés admis pour plus d'un an quittent leur pays d'accueil dans les cinq ans suivant leur arrivée, soit pour retourner chez eux, soit pour s'installer dans un autre pays (émigration secondaire). Des flux de retour substantiels ont également lieu au moment de la retraite. En général, les retours sont

spontanés et se produisent à l'initiative des migrants. Cela suggère que les migrations de long terme sont plus dynamiques qu'on ne le pense habituellement. Les taux de retour mentionnés ci-dessus sont également observés dans des pays comme le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, qui accordent pourtant le droit de résidence permanente aux immigrants de long terme dès leur arrivée, et où l'accès à la citoyenneté est relativement facile. À l'exception de quelques cas particuliers, le statut plus stable accordé aux immigrés dans ces pays ne semble donc pas conduire à davantage de mouvements d'allers-retours.

Dans la plupart des cas, les déterminants individuels sont primordiaux dans la décision de retour. Les politiques des pays d'accueil et des pays d'origine visant à encourager ou attirer les retours n'ont eu, à ce jour, que peu de succès. Les programmes d'assistance aux retours volontaires mis en œuvre par les pays d'accueil n'ont eu qu'un impact limité sur les retours. Lorsque la situation politique, économique et sociale dans le pays d'origine est stable et attrayante, un certain nombre de retours ont lieu spontanément; dans le cas contraire, l'assistance et l'aide financière du pays d'accueil suffisent rarement à convaincre un nombre significatif de migrants de rentrer dans leur pays d'origine. Quoi qu'il en soit, les immigrés de long terme ont assez peu d'incitations à retourner, en particulier s'ils ont fait venir leurs familles et si leurs enfants sont nés et ont été éduqués dans le pays d'accueil.

De la même manière, les efforts de certains pays d'origine pour inciter leurs ressortissants résidant à l'étranger à revenir ont eu un impact limité. Les résultats empiriques montrent que les retours vers les pays d'origine se produisent lorsque les conditions économiques sont bonnes et que de nouvelles opportunités existent. Le retour des émigrés irlandais durant la période du « Tigre Celtique » en sont une bonne illustration. Quand les retours se produisent effectivement, les ressources humaines et financières rapportées par les migrants peuvent contribuer à alimenter la croissance, en particulier si les gouvernements favorisent une utilisation efficace de ces ressources. Mais les bases fondamentales de la croissance doivent déjà être présentes pour que cela se produise.

Les migrations temporaires de travail peuvent-elles jouer un rôle important dans le futur?

En 2006, environ 2.5 millions de migrants temporaires de travail sont entrés dans les pays de l'OCDE, ce qui représente environ trois fois le volume des entrées de travailleurs migrants permanents. Pour ces migrants temporaires, le retour est une des conditions d'entrée dans le pays d'accueil. Mais un grand nombre d'entre eux sont des travailleurs mutés au sein d'entreprises multinationales, des personnes participant à des programmes vacances-travail (*working-holiday makers*) et des migrants bénéficiant de la libre circulation, dont le retour (ou non) pose peu de problèmes.

Cependant, il existe également des programmes de migrations temporaires de travail pour des personnes peu qualifiées provenant de pays non membres de l'OCDE. Ces programmes sont gérés dans le cadre d'accords bilatéraux de main-d'œuvre. Ils constituent des exemples de retours planifiés réussis et sont généralement caractérisés par la participation de toutes les parties prenantes : les employeurs, les agences pour l'emploi, et les autorités en charge des migrations. De plus, ces programmes concernent des emplois qui sont par nature temporaires, comme les emplois saisonniers.

Qu'en est-il des besoins permanents de main-d'œuvre? Là est le cœur du problème. Au moins une partie des besoins de main-d'œuvre présents et futurs dans les pays de l'OCDE concernent des emplois peu qualifiés, et il est probable qu'un grand nombre de ces besoins

sont structurels. Actuellement, dans beaucoup de pays de l'OCDE, les mêmes professions souffrent de pénuries de main-d'œuvre, par exemple dans les secteurs du bâtiment, de l'hôtellerie et de la restauration, des travaux à domicile, du nettoyage et des services à la personne. Les besoins de main-d'œuvre dans ces professions sont récurrents. De fait, le manque de possibilités d'entrées légales pour des personnes exerçant ces professions est probablement une des raisons pour lesquelles, dans beaucoup de pays, une partie de ces emplois sont occupés par des immigrés irréguliers.

Les migrations temporaires pourraient-elles satisfaire les besoins de main-d'œuvre dans les professions énumérées ci-dessus? Pour que cela puisse être le cas, des rotations de migrants temporaires devraient être mises en place pour occuper les mêmes emplois. Pour les employeurs, ce système pourrait s'avérer très coûteux, puisqu'il ne permet pas de retenir les travailleurs expérimentés et implique la nécessité d'investir de façon répétée dans la formation des nouveaux arrivants. Les gouvernements pourraient envisager d'imposer aux employeurs un régime de travail temporaire, avec des mécanismes d'application contraignants, mais cela aurait un coût économique et politique considérable. Historiquement, la rationalité économique l'a souvent emporté sur les réglementations artificielles ou inadaptées.

Les migrations temporaires de travail constituent au mieux une solution partielle

Il ne semble pas envisageable de bâtir une politique d'immigration cohérente à partir de la seule hypothèse d'un séjour temporaire des migrants de travail. Certains besoins de main-d'œuvre, tant hautement qualifiée que peu qualifiée, sont de nature permanente et doivent donc être satisfaits par des migrations de long terme. La contribution des immigrés à la satisfaction de ces besoins a été cruciale dans le passé, et pourrait bien le redevenir. Il est plus judicieux de mettre en place des politiques contribuant à prévenir les problèmes d'intégration rencontrés par le passé que de prétendre que les migrations temporaires peuvent répondre à tous les besoins.

De la même manière, un certain nombre de migrants hautement qualifiés retournent dans leur pays d'origine, et ce phénomène se poursuivra sans doute. Mais il est illusoire de penser que les migrants retournent simplement parce qu'ils peuvent le faire sans perdre le statut acquis dans le pays d'accueil. L'histoire récente des migrations suggère qu'il ne s'agit généralement pas d'un phénomène majeur, en particulier en ce qui concerne les migrants accompagnés de leurs familles et quand les conditions économiques dans le pays d'origine restent difficiles. Un climat économique et institutionnel favorable dans le pays d'origine est une condition nécessaire.

En somme, les migrations temporaires de travail peuvent jouer un rôle limité dans certains secteurs et professions en complément des retours « spontanés » existants, et le jouent dès à présent. Mais il n'est pas réaliste d'envisager qu'elles deviennent une pierre angulaire des futures politiques de migration de travail.

John P. Martin



Directeur de l'emploi, du travail et des affaires sociales

Introduction

L'Édition 2008 de la publication « Perspectives des migrations internationales » fait état d'un accroissement des flux migratoires vers les pays de l'OCDE...

L'immigration légale à caractère permanent de ressortissants étrangers (près de 4 millions de personnes) continue de s'accroître en 2006. Elle a augmenté d'environ 5 %, en baisse toutefois par rapport aux années précédentes. On enregistre d'importantes augmentations en valeur absolue aux États-Unis, en Corée et en Espagne. Proportionnellement, les augmentations les plus fortes ont été observées au Portugal, en Suède, en Irlande et au Danemark, alors que les diminutions ont surtout été marquées en Autriche et en Allemagne. Plus de deux millions et demi de travailleurs immigrés temporaires sont arrivés dans les pays de l'OCDE. Cependant, ces migrations augmentent moins rapidement que les migrations permanentes à des fins d'emploi.

... notamment les migrations familiales et les migrations à des fins d'emploi...

Les migrations familiales prédominent dans les flux à caractère permanent, à l'exception du Japon. Elles atteignent près de 70 % aux États-Unis, dont le système migratoire est largement tourné vers les migrations familiales, ainsi que près de 60 % en France, et se sont accrues au Portugal avec l'entrée des membres de famille des travailleurs arrivés récemment, principalement des Ukrainiens. Plusieurs pays de l'OCDE, parmi lesquels l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni, recourent de manière importante aux migrations de travail, qui représentent 30 à 40 %, de l'ensemble des flux d'immigration permanente. Les flux qui se produisent dans les zones de libre circulation sont relativement importants en Europe. En Autriche, en Belgique, au Danemark et en Allemagne, de tels mouvements comptent pour la moitié des migrations à caractère permanent et en Suisse elles sont proches de 70 %, tandis qu'en France, en Italie et au Portugal elles sont beaucoup plus limitées (moins de 20 %). Le Royaume-Uni, par exemple, répond à ses besoins en travailleurs peu qualifiés grâce aux migrations qui interviennent dans le contexte de la libre circulation.

... alors que le nombre des demandeurs d'asile continue de baisser

Dans les pays de l'OCDE, pour la quatrième année consécutive, le nombre des demandes d'asile continue de baisser en 2006. Avec 41 000 réfugiés, les États-Unis se situent en tête des pays d'accueil, suivis du Canada, de la France et de l'Allemagne. Par rapport à la population totale, la Suède, l'Autriche et la Suisse sont les principaux pays d'accueil, avec des effectifs atteignant de 20 000 à 30 000 personnes. L'Irak suivi de la Serbie et du Monténégro sont les pays d'origine les plus importants.

Les flux d'étudiants étrangers gagnent en importance

Globalement, le nombre d'étudiants internationaux a augmenté d'environ 50 % entre 2000 et 2005. Aux États-Unis et au Royaume-Uni, les effectifs ont augmenté respectivement de 120 000, en France de 100 000 environ et en Australie de près de 85 000. Les coefficients d'augmentation les plus élevés ont été observés en Nouvelle-Zélande, en République tchèque, au Japon, en Corée et aux Pays-Bas. Bien que les étudiants internationaux puissent constituer un vivier de futurs travailleurs immigrés hautement qualifiés pour les pays de l'OCDE, il n'existe pas encore de données sur le pourcentage de cette population qui s'installe dans le pays hôte après la fin de leurs études.

Les immigrés originaires des pays européens prédominent en Europe alors que ceux en provenance d'Asie sont majoritaires hors Europe

En 2006, 60 % des flux à destination des pays européens de l'OCDE étaient originaires d'Europe, alors que les flux d'immigration en provenance d'Asie vers les pays de l'OCDE hors Europe représentaient près de 50 % du total de l'immigration dans ces pays. Les flux d'immigration en provenance d'Amérique latine vers les pays non européens de l'OCDE reflètent largement la forte immigration de ressortissants mexicains vers les États-Unis, mais aussi l'importance croissante d'autres ressortissants de cette région vers le Portugal et l'Espagne. Alors que l'Europe est la destination de 85 % des mouvements migratoires en provenance d'Afrique du Nord, près de 60 % des flux provenant d'Afrique subsaharienne ont pour destination des pays non européens de l'OCDE. De la même façon, l'Asie du Sud envoie quatre fois plus d'émigrants vers ces pays que vers les pays européens de l'OCDE, et l'Asie de l'Est et du Sud-est en envoie six à sept fois plus.

Les Chinois participent à hauteur de près de 11 % à l'ensemble des flux contre la moitié pour les Polonais et les Roumains

En 2006, les vingt premiers pays d'origine des flux d'immigration ont représenté pas moins de 60 % de la totalité de ces mouvements, la Chine, la Pologne et la Roumanie se classant parmi les premiers. La Bolivie, la Roumanie et la Pologne ont enregistré la plus forte augmentation du nombre de départs entre 2000 et 2006. Par contre, la Turquie, la Fédération de Russie et les Philippines ont observé une légère baisse des flux depuis l'an 2000. Par rapport aux mouvements observés au cours des dix dernières années, en 2006, les flux d'Allemands et de Polonais à destination d'autres pays de l'OCDE ont fortement augmenté. L'augmentation de l'émigration depuis l'Allemagne a surtout été sensible dans les pays voisins, en particulier en Pologne, en Autriche, en Suisse, aux Pays-Bas et au Danemark. L'immigration de Polonais a progressé en Suède, en Belgique, aux Pays-Bas, en Norvège, au Danemark et en Allemagne.

Les flux d'immigration en provenance des éventuels nouveaux membres de l'OCDE et des pays avec lesquels l'Organisation propose des engagements renforcés expliquent un sixième des flux d'immigration dans l'ensemble de la zone OCDE

En mai 2007, les pays de l'OCDE ont convenu d'inviter le Chili, l'Estonie, Israël, la Russie et la Slovénie à entreprendre des discussions pour leur entrée dans l'Organisation et de proposer, dans le cadre d'engagements renforcés, la possibilité pour le Brésil, la Chine, l'Indonésie et l'Afrique du Sud de devenir membres de l'OCDE. Les flux en provenance de ces pays vers la zone OCDE représentent déjà le sixième de l'ensemble des flux migratoires vers les pays de l'OCDE, mais seulement environ 10 % de tous les immigrés, la Chine et l'Inde comptant chacune environ 2 millions de résidents dans les pays de l'OCDE.

La population née à l'étranger a augmenté d'environ 18 % depuis l'an 2000

En 2006, les personnes nées à l'étranger représentaient près de 12 % de la population totale des pays de l'OCDE, soit une hausse de 18 % par rapport à l'an 2000. Depuis l'an 2000, certains pays ont enregistré une augmentation considérable de la proportion d'immigrés dans leur population, en particulier l'Irlande, la Finlande, l'Autriche et l'Espagne.

Le rapport cette année met l'accent sur la contribution de l'emploi immigré au marché du travail dans les pays de l'OCDE

En 2006, les personnes nées à l'étranger représentent une part importante de la force de travail et de l'emploi dans les pays de l'OCDE, avec toutefois de fortes variations selon les pays d'accueil. Moins de 3 % de l'emploi total est occupé par des immigrés en Finlande, alors que ce pourcentage atteint ou dépasse 25 % en Australie, en Suisse et en Nouvelle-Zélande. L'augmentation de la part des immigrés dans l'emploi total est particulièrement remarquable en Espagne, en Irlande et en Italie.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les travailleurs immigrés – hommes et femmes – ont des salaires inférieurs à ceux des travailleurs autochtones...

Les immigrés sont généralement moins bien rémunérés que les personnes nées dans le pays, à l'exception toutefois de l'Australie. Aux États-Unis, par exemple, les salaires des immigrés sont particulièrement bas par rapport à ceux des autres travailleurs, l'écart médian étant d'environ 20 % par rapport aux non-immigrés, et de 15 % aux Pays-Bas. L'écart de salaire entre immigrés et non-immigrés est généralement moins marqué que l'écart de salaires entre hommes et femmes.

... et les immigrés originaires de pays non membres de l'OCDE sont particulièrement désavantagés

Plusieurs éléments indiquent que le marché du travail semble attacher un grand prix aux qualifications et à l'expérience acquises dans le pays hôte, mesurées par le nombre d'années de séjour. Par ailleurs, les immigrés originaires de pays non membres de l'OCDE ont des niveaux de rémunération nettement plus bas alors que les immigrés naturalisés ont des salaires plus élevés, même si l'on prend en compte la durée de séjour.

Le rapport présente cette année un ensemble de réformes structurelles et de nouveautés sur le plan institutionnel en matière de politiques migratoires

Aucune perturbation majeure n'a été enregistrée en 2006-2007 en ce qui concerne les flux migratoires. Plusieurs pays membres de l'OCDE en ont profité pour mettre en place des réformes majeures (France, Hongrie, Roumanie et Royaume-Uni). Certaines modifications de la législation ou des modes de fonctionnement correspondent à la poursuite ou à l'achèvement de plans d'action en cours, d'autres relèvent d'initiatives entièrement nouvelles (Canada, Finlande, Japon, Norvège, Pologne et Portugal).

Deux chapitres spéciaux abordent des thèmes d'actualité...

Les pays de l'OCDE rivalisent pour attirer et tenter de retenir des travailleurs hautement qualifiés. Or, beaucoup d'emplois peu qualifiés n'échappent pas non plus aux pénuries de main-d'œuvre sur le marché du travail et cette demande a été en partie compensée au travers des migrations. La gestion des flux de travailleurs non qualifiés est un défi pour les pays de l'OCDE. On s'inquiète avant tout de l'employabilité à long terme des migrants faiblement qualifiés et de leur intégration dans les pays d'accueil. Aussi, plusieurs pays de l'OCDE ont mis en place des programmes d'immigration temporaire pour répondre à la demande des employeurs. L'intérêt grandissant pour les migrations temporaires rend de nouveau d'actualité la question du retour des immigrés et de son impact sur les pays d'origine.

... le premier chapitre traite de la gestion des migrations de travailleurs peu qualifiés...

Les migrations de travailleurs peu qualifiés s'effectuent tant par le biais de dispositifs de migrations légales que par des procédures non contrôlées. La présence et le rôle des travailleurs peu qualifiés au sein de la population active des pays de l'OCDE ainsi que les stratégies de recrutement sont analysés dans ce chapitre. Il ressort que de nombreux pays ont acquis une expérience considérable en matière de gestion de cette catégorie de travailleurs et qu'un certain nombre de dispositifs de migrations temporaires semblent donner de bons résultats. En raison, toutefois, de la persistance des migrations irrégulières et notamment de l'emploi illégal d'immigrés, les politiques en place ne sont pas

totale­ment adaptées à la situation. Aussi, pour élaborer une politique d'immigration de travail, il faudrait commencer par effectuer, à intervalles réguliers, une évaluation soigneuse de la demande du marché du travail. Cela permettrait de s'assurer que des permis de travail et des possibilités d'entrée ont été prévus en quantités suffisantes pour satisfaire les besoins. Les programmes d'immigration temporaire de travailleurs peu qualifiés sont souvent mis en place à l'instigation des employeurs, et les permis sont généralement liés à des emplois spécifiques. Aussi, des possibilités d'abus existent. Il importe donc de mettre en place des systèmes de surveillance et d'inspection pour garantir le respect des droits des travailleurs et pour inciter les employeurs à respecter la légalité. Finalement, des programmes d'immigration temporaire en réponse à des besoins permanents peuvent être problématiques car les différentes parties en présence peuvent toutes avoir intérêt à préserver la relation à l'emploi.

... et le second chapitre porte un nouveau regard sur les migrations de retour

Quelle est l'ampleur et la nature des migrations de retour? Qui sont les immigrés ayant la plus forte propension au retour? Pour quelles raisons certains migrants choisissent-ils de s'installer durablement dans le pays d'accueil alors que d'autres optent pour un séjour de courte durée? Quel est le rôle des politiques migratoires sur les migrations de retour et quel est l'impact de ces dernières sur le développement économique des pays d'origine? Telles sont les questions auxquelles ce chapitre tente d'apporter des réponses. Un premier constat est que les migrations de retour constituent une composante majeure des flux migratoires et qu'elles sont concentrées aux extrémités du cycle de vie. Les conditions d'intégration dans le pays d'accueil ont un effet ambigu sur la propension au retour. Par ailleurs, les migrants qui envisagent de retourner dans leur pays d'origine prennent en compte non seulement leurs objectifs individuels et familiaux, mais aussi les conditions économiques, politiques et sociales qui prévalent dans celui-ci. Dans ce contexte, il est important de chercher à valoriser toutes les formes de participation de migrants au développement de leur pays d'origine, sans nécessairement faire du retour un préalable. Impliquer les diasporas, au travers de retours virtuels ou temporaires, pourrait aussi promouvoir le transfert des compétences et des technologies. Cela servirait à renforcer les liens avec le pays d'origine, ce qui est loin d'être négligeable pour faciliter la réintégration au moment du retour. Les migrations de retour pourront ainsi accompagner le processus de développement, à défaut de le susciter.

PARTIE I

Tendances récentes des migrations internationales

A. Tendances des flux migratoires et de la population immigrée

1. Introduction

Les « baby-boomers » approchent de la retraite et les cohortes de jeunes ont tendance à être moins importantes

Les pays de l'OCDE se trouvent actuellement à un tournant en ce qui concerne les mouvements migratoires internationaux. Les effets du départ à la retraite des cohortes de *baby-boomers* et du déclin démographique des cohortes de jeunes commencent à se faire sentir dans presque tous les pays. Au cours de la dernière décennie, l'Europe du Sud, l'Irlande, la Suisse, le Royaume-Uni et les pays d'installation traditionnels (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, États-Unis) ont enregistré des flux d'immigration de travail significatifs. Ailleurs, bien que l'immigration de travail de longue durée ait généralement été plus réduite, les migrants pour raisons familiales ou pour raisons humanitaires (qui, ensemble, représentent plus de 50 % de la totalité des immigrés permanents dans beaucoup de pays), mais aussi la libre circulation des individus dans les pays où existe ce type de régime ont contribué à étoffer la population active. Même s'il y a consensus quant à l'opportunité d'une immigration de personnes hautement qualifiées et si, dans de nombreux pays, on s'inquiète des coûts et des risques associés à l'immigration de travailleurs moins qualifiés, un peu partout se manifestent des pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs où se concentrent les professions peu qualifiées. Il semble que dans beaucoup de pays, ce sont les mêmes secteurs qui se trouvent en situation de tension, en particulier le bâtiment, l'hôtellerie-restauration, la transformation des aliments, l'agriculture, les services aux ménages, le nettoyage et les services à la personne. Souvent, les emplois en cause sont mal rémunérés et les conditions de travail peu attrayantes pour la population active nationale.

Les pays souhaitent accroître le taux d'emploi des résidents mais également les flux d'immigrés pour répondre aux pénuries de main-d'œuvre

Comment les économies et les marchés du travail réagiront-ils face à ces besoins d'importance croissante? Nul ne le sait encore avec certitude. Dans beaucoup de pays, les gouvernements ont déjà pris des mesures pour prolonger la vie active, mais ils ont davantage agi dans une optique de préservation de la solvabilité des régimes de retraite que pour remédier à des pénuries potentielles de main-d'œuvre. La plupart des pays disposent encore d'un considérable potentiel de mobilisation de certains groupes d'inactifs. De plus, comme on le verra plus loin, les mouvements migratoires atteignent déjà souvent, en l'état actuel des choses, les niveaux nécessaires pour maintenir une croissance positive de la population d'âge actif au cours de la prochaine décennie, et donc la taille de la population active, du moins en principe. L'apparition de pénuries de main-d'œuvre dans ce contexte conduit à penser qu'il ne s'agit pas seulement d'une

question de volume mais aussi de type de travailleur. En d'autres termes, les besoins en main-d'œuvre se manifestent au regard d'emplois pour lesquels il n'y a pas, ou plutôt, il n'y a pas suffisamment de preneurs au sein de la population locale. Face à cette pénurie, le redressement des salaires et l'amélioration des conditions de travail permettront probablement d'augmenter jusqu'à un certain point l'offre locale, mais les progrès à faire vont peut-être au delà de ce que les employeurs sont prêts à payer (s'ils en ont les moyens), ou ne feront pas immédiatement sentir leurs effets. L'immigration apparaît donc comme une méthode possible pour remédier à l'inadéquation croissante entre les qualifications requises par les emplois et l'offre nationale de compétences à court, voire à moyen terme.

2. Immigration à caractère permanent

Les flux d'entrées permanents ont augmenté d'environ 5 % en 2006, en baisse par rapport aux années antérieures

Dans un contexte de forte croissance du PIB (3.1 %) et d'importante progression de l'emploi (1.7 %), l'immigration légale à caractère permanent de ressortissants étrangers dans les pays de l'OCDE a augmenté : près de 4 millions de personnes sont arrivées en 2006, soit une augmentation de 5 % environ par rapport à 2005 (tableau I.1¹, voir aussi encadré I.1). Cela correspond à un ralentissement de la croissance des flux d'entrées légaux d'étrangers pour la deuxième année consécutive. En effet, l'accroissement relatif du nombre d'entrées avait été d'environ 18 % en 2004 et 12 % en 2005. Le ralentissement ainsi observé tient principalement au fait qu'aux États-Unis, les niveaux d'immigration n'ont pas augmenté aussi rapidement que les années précédentes, après la forte reprise

Tableau I.1. **Flux d'entrées d'étrangers, 2003-2006**

Migration de type permanent (données standardisées)

	2003	2004	2005	2006	2005-2006	Variation en pourcentage 2006
Autriche	51 900	57 100	56 800	46 400	-10 400	-18
Allemagne	231 300	263 900	241 400	216 000	-25 400	-11
Nouvelle-Zélande	48 400	41 600	59 400	54 800	-4 600	-8
Royaume-Uni	260 100	312 000	363 100	343 200	-19 900	-5
Pays-Bas	60 800	57 000	62 500	59 400	-3 100	-5
Canada	221 400	235 800	262 200	251 600	-10 600	-4
France	170 200	175 300	169 700	169 000	-700	0
Italie	120 100	153 100	199 200	204 300	5 100	3
Belgique	35 000	36 100	1 100	3
Japon	72 100	75 300	81 300	86 700	5 400	7
Australie	150 000	167 300	179 800	191 900	12 100	7
Norvège	22 200	24 900	25 700	28 000	2 300	9
Finlande	9 400	11 500	12 700	13 900	1 200	9
Suisse	79 700	80 700	78 800	86 300	7 500	10
États-Unis	703 500	957 900	1 122 400	1 266 300	143 900	13
Danemark	17 400	16 400	18 000	21 700	3 700	21
Irlande	42 400	41 800	66 100	88 900	22 800	34
Suède	47 900	49 100	53 800	74 000	20 200	38
Portugal	11 000	13 100	11 500	25 100	13 600	118
Total	3 099 400	3 263 600	164 200	5
Total (sans la Belgique)	2 319 800	2 733 800	3 064 400	3 227 500	163 100	5
Variation en %		18	12	5		

Tableau I.1. **Flux d'entrées d'étrangers, 2003-2006 (suite)**
Flux d'entrées (définitions nationales-données officielles)

	2003	2004	2005	2006	2005-2006	Variation en pourcentage
Hongrie	19 400	22 200	25 600	19 400	-6 200	-24
Pologne	30 300	36 900	38 500	34 200	-4 300	-11
Luxembourg	12 600	12 200	13 800	13 700	-100	-1
Turquie	147 200	148 000	169 700	191 000	21 300	13
République tchèque	57 400	50 800	58 600	66 100	7 500	13
Corée	178 300	188 800	266 300	314 700	48 400	18
Mexique	29 100	34 000	39 300	47 600	8 300	21
Espagne ¹	281 200	403 000	305 700	388 600	82 900	27
République slovaque	4 600	7 900	7 700	11 300	3 600	47
Total	760 100	903 800	925 200	1 086 600	161 400	17
% change		19	2	17		

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/434654366266>

Note : Les estimations ne comprennent pas la migration irrégulière et les grandes opérations de régularisation.

1. Les données sont issues des autorisations initiales de résidence pour les ressortissants des pays non membres de l'UE et des variations de statistiques de résidence issues des registres municipaux pour les ressortissants des pays membres de l'UE.

Source : Pour plus d'information sur les données standardisées, se reporter à www.oecd.org/els/migrations/pmi2008.

Encadré I.1. **La comparabilité internationale des données sur l'immigration**

En 2006, l'OCDE a compilé pour la première fois des statistiques sur les entrées « à caractère permanent » de ressortissants étrangers dans ses pays membres, du moins ceux pour lesquels cela était possible. La définition du terme « permanent » utilisée pour cette compilation ne correspondait pas à celle figurant dans les recommandations en matière de statistiques des migrations internationales des Nations Unies (ONU, 1988), selon laquelle le migrant de longue durée est « une personne qui se rend dans un pays autre que celui de sa résidence habituelle pour une période d'au moins un an ». La définition de l'ONU n'a pas été appliquée parce que lorsqu'on l'utilise, il n'est pas toujours possible d'harmoniser les données nationales généralement disponibles (OCDE, 2005), surtout pour certains grands pays de l'OCDE.

Il a donc été décidé de normaliser dans la mesure du possible les statistiques établies sur la base du concept de migration « à caractère permanent », lequel correspond plus étroitement, semble-t-il, aux notions généralement admises de ce que constitue « l'immigration ». Les entrées « à caractère permanent » correspondent aux entrées dans la population résidente de personnes titulaires d'un permis de séjour permanent ou renouvelable plus ou moins indéfiniment. Sont donc exclus de ces chiffres les travailleurs saisonniers, les étudiants internationaux, les stagiaires, les visiteurs dans le cadre d'un échange, etc., même si, dans certains cas, la durée de leur séjour peut être supérieure à un an. Il peut arriver que le séjour dure même plusieurs années, par exemple lorsque les étudiants internationaux ne rentrent pas dans leur pays d'origine pendant les vacances d'été. En général, toutefois, les personnes de ces catégories ne restent pas dans le pays lorsque le motif de leur séjour cesse d'exister. D'après les analyses longitudinales des données norvégiennes sur les immigrés, il semblerait que 15 à 20 % seulement des étudiants internationaux s'installent dans le pays où ils ont fait leurs études après obtention de leur diplôme, tandis que la proportion de migrants pour raisons familiales ou humanitaires qui s'installent pour une plus longue période est de l'ordre de 70 %.

Mais une définition de ce type de migrant fondée sur la notion de permis pose problème quand on a affaire à des personnes qui se déplacent dans le cadre d'un régime de libre circulation et n'ont donc pas besoin de permis. L'exemple le plus célèbre de ce type de régime est celui mis en place entre

Encadré I.1. **La comparabilité internationale des données sur l'immigration** (suite)

les pays de l'Union européenne encore que, même dans ce régime, un « permis » nominatif puisse être délivré ou un enregistrement exigé afin de surveiller l'ampleur de la libre circulation. Pour les cas de ce genre, les statistiques normalisées s'efforcent de se rapprocher de ce qui est mesuré dans les entrées fondées sur un permis, dans la mesure où cela est possible.

Les statistiques incluent également ce qu'il est convenu d'appeler les « changements de statut », autrement dit les cas où un étranger est entré dans le pays à titre temporaire pour une raison ou une autre, par exemple comme touriste ou étudiant, et où il fait une demande, et obtient l'autorisation, pour rester dans le pays à titre permanent. Ces personnes ne sont pas toujours comptabilisées dans les flux d'immigration l'année où elles sont effectivement entrées dans le pays, qui peut être très antérieure à l'année de référence. Pour certains pays, en particulier la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, une part significative des entrées « à caractère permanent » correspond en fait à des changements de statut.

Les statistiques des entrées « à caractère permanent » présentées ici sont actuellement les seules statistiques internationales pour lesquelles on s'est efforcé de normaliser les données nationales relatives aux mouvements migratoires internationaux. Elles présentent certes quelques limites mais sont calculées suivant des méthodes parfaitement documentées et transparentes (voir Lemaître, Liebig, Thoreau et Fron, 2008). En dépit de leurs limites, elles fournissent une image de l'échelle relative des migrations internationales dans les pays de l'OCDE plus réaliste que ne le font les statistiques nationales habituellement publiées (qui peuvent être extrêmement différentes du point de vue de la couverture). De fait, l'utilisation de statistiques nationales donne une image déformée de la taille relative des mouvements migratoires, certains pays, par exemple, incluant de nombreux mouvements de courte durée dans leurs statistiques (Allemagne) tandis que d'autres n'incluent que les entrées « à caractère permanent » décrites ci-dessus (Australie ou Canada).

Aux termes d'un récent Règlement de l'UE relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale, il est demandé aux pays de fournir à EUROSTAT des statistiques des migrations en reprenant la définition des Nations Unies. Si les pays membres de l'UE sont en mesure de se conformer à cette demande, cette initiative donnera un élan considérable à l'harmonisation internationale. La nature des données diffusées par l'OCDE sur les flux « normalisés » évoluera au fil des développements dans ce domaine. Toutefois, les statistiques fondées sur les permis concernant les mouvements de personnes réglementés devraient constituer un complément précieux et nécessaire à celles produites en appliquant strictement la définition de l'ONU. Actuellement, dans presque tous les pays, les statistiques fondées sur les permis sont la principale source de données, sur les migrations de courte durée par exemple.

de 2004 et 2005 faisant suite à la stagnation observée au lendemain des attentats du 11 septembre 2001. Dans beaucoup d'autres pays les flux migratoires ont été relativement stables. Le ralentissement et/ou la stabilité des flux sont aussi intervenus dans un contexte de progression de l'emploi plus forte que les deux années précédentes, ce qui conduit à penser que les économies de l'OCDE puisent probablement dans leur vivier national de travailleurs autant qu'elles recourent à l'immigration pour satisfaire des besoins croissants en main-d'œuvre. De fait, de 2005 à 2006, le chômage comme l'inactivité ont reculé dans toute la zone OCDE. Ce recul est en partie de nature conjoncturelle mais, dans les pays ayant enregistré les baisses les plus significatives de leur population active (Allemagne et Japon), les taux d'activité ont plus fortement augmenté qu'ailleurs (voir encadré I.2).

Encadré I.2. Évolution de la population active dans les pays connaissant un déclin démographique

On a souvent affirmé que les besoins en main-d'œuvre qui se font jour en raison du vieillissement de la population peuvent être en partie satisfaits par l'immigration, mais également par une mobilisation du vivier de main-d'œuvre inemployée. Quelques pays de l'OCDE voient déjà leur population d'âge actif diminuer : c'est le cas de l'Allemagne et du Japon, deux pays où la politique d'immigration de travailleurs a été relativement restrictive même s'il faut reconnaître que l'Allemagne a accueilli de nombreux immigrants pour raisons humanitaires ou d'ascendance allemande (Allemands de souche) au cours de la dernière décennie.

Il est particulièrement intéressant d'examiner la manière dont les marchés du travail ont réagi face au phénomène du vieillissement de la population active dans ces deux pays, car cela peut donner une idée du type de développements que l'on pourrait observer à mesure que le déclin s'amorcera ailleurs. Ces données ne pourront avoir qu'une valeur indicative car il est difficile de démêler les effets conjoncturels de ceux qui sont liés au vieillissement.

Le tableau ci-dessous fournit quelques données sur le marché du travail pour chaque pays et pour toute la zone OCDE, pendant une période de progression de l'emploi d'environ 4 % en Allemagne, 1 % au Japon et plus de 4 % dans l'OCDE dans son ensemble.

Évolution des caractéristiques de la population active, Allemagne et Japon, 2003-2006

	Population en âge de travailler (15-64 ans)	Population active	Ratio Emploi-population	Taux de participation	Taux de chômage
	Variation %		Variation nette en points de pourcentage		
Allemagne	-0.4	5.1	2.8	3.9	1.0
Japon	-2.0	-0.1	2.3	1.5	-1.1
Total OCDE	2.3	3.4	1.4	0.8	-0.9

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/435353328076>

En dépit de la diminution de la population d'âge actif, la taille de la population active n'a pratiquement pas changé au Japon; en Allemagne, elle a même fortement augmenté. Dans ce dernier pays, une partie de la progression s'explique vraisemblablement par les réformes du marché du travail mises en œuvre en 2005 mais, à vrai dire, l'augmentation avait déjà commencé avant ces réformes. Dans ces deux pays, le rapport emploi/population et le taux d'activité sont supérieurs à ceux observés pour la zone OCDE. Pour répondre à leurs besoins, tant l'Allemagne que le Japon ont plus mobilisé leur vivier de main-d'œuvre inemployée que ne l'ont fait d'autres pays. A noter, toutefois, que ces deux pays affichent actuellement un taux d'activité de leur population en âge de travailler supérieur à la moyenne OCDE (76 % en Allemagne, 80 % au Japon, 72 % pour l'OCDE). En d'autres termes, si leur taux d'activité peut encore augmenter, l'ampleur de cette augmentation y sera plus limitée que dans tous les autres pays.

On enregistre d'importantes augmentations aux États-Unis, en Corée et en Espagne... mais des baisses en Autriche et en Allemagne

Plus de la moitié de l'augmentation totale de l'immigration résulte d'une augmentation du nombre de *green cards* délivrées aux États-Unis, la Corée et l'Espagne affichant aussi un accroissement significatif des flux d'immigration sur leur territoire. Proportionnellement, les augmentations les plus fortes ont été observées au Portugal, en Suède, en Irlande et au Danemark (plus de 20 % dans chaque cas), alors que les

diminutions (moins fréquentes) ont surtout été marquées en Autriche (-18 %) et en Allemagne (-11 %). Dans certains des pays d'immigration plus récents, la République slovaque et l'Espagne en particulier, les statistiques nationales montrent des augmentations relatives particulièrement importantes (30 % sinon plus), alors qu'en Hongrie, les flux d'entrées ont diminué de 24 %, ce qui s'explique essentiellement par une baisse de l'immigration en provenance des autres pays de l'UE. Dans beaucoup des nouveaux pays d'immigration (partie inférieure du tableau I.1, à l'exception du Luxembourg) dont les statistiques incluent probablement de nombreux mouvements de personnes de courte durée, la progression observée est de près de 20 %.

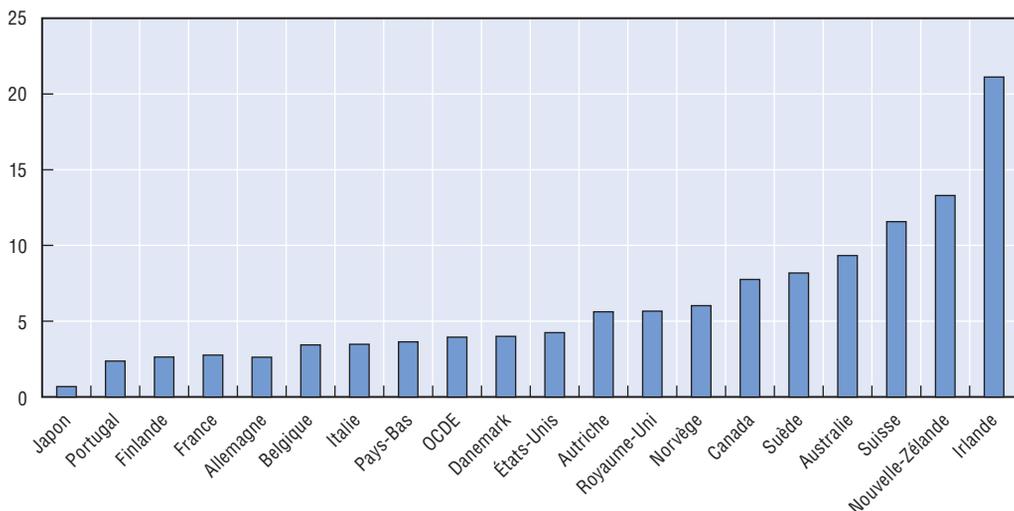
Les migrations dans le cadre de la libre circulation ont nettement augmenté dans les pays nordiques alors que l'immigration de travail a progressé en Australie, au Danemark, au Japon et au Royaume-Uni. Les migrations à caractère humanitaire semblent s'être stabilisées ou avoir diminué presque partout sauf en Suède (pour des raisons très particulières : voir plus loin) et aux États-Unis. Par ailleurs, les migrations à caractère familial ont augmenté en Autriche, au Portugal, au Japon, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Les mouvements les plus importants ont été enregistrés en Irlande, Nouvelle-Zélande et Suisse

Proportionnellement à la population totale (graphique I.1), c'est en Irlande, en Nouvelle-Zélande et en Suisse que les flux d'immigration légale ont été les plus élevés. On remarquera que, avec l'Australie, le Canada et le Luxembourg, ces pays comptent parmi ceux de la zone OCDE qui accueillent déjà les populations immigrées les plus nombreuses, en termes relatifs². Il semble donc que le volume des migrations observé dans le passé se soit maintenu dans ces pays. Le Japon reste un pays à faible taux d'immigration légale tout comme le Portugal, la Finlande et la France. A l'instar de ceux des Pays-Bas et du Danemark, le niveau des flux d'entrées aux États-Unis est proche de la moyenne OCDE qui est de 39 immigrants pour 1 000 habitants. Toutefois, tout comme celles de la plupart des autres pays, les données des États-Unis ne comprennent pas les entrées d'immigrants

Graphique I.1. **Entrées d'étrangers, données standardisées, 2006**

Niveau par millier d'habitants



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/434821587611>

Note : Pour plus d'information sur les données standardisées, se reporter à www.oecd.org/els/migrations/pmi2008.

clandestins, qui sont particulièrement nombreuses. Si ces flux étaient inclus, le nombre d'immigrants arrivant sur le territoire américain augmenterait de 700 000 à 850 000 individus environ (selon les estimations de Pew, 2006), ce qui placerait les États-Unis entre la Norvège et le Canada du point de vue des niveaux relatifs d'immigration.

Au Japon, en Allemagne et en Hongrie, les migrations n'ont pas suffi à compenser le déclin démographique

Les données présentées ici ne tiennent pas compte non plus des flux de sorties des immigrés ni, d'une manière plus générale, des mouvements des autochtones, qui peuvent être significatifs (voir encadré I.3). Les données qui intègrent ce type de migrations sont celles relatives au solde migratoire, qui est la différence entre le nombre de personnes entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties, que ces personnes soient des citoyens du pays ou non (graphique I.2). Dans quelques pays dont le Japon, l'Allemagne et la Hongrie, la population totale est en diminution et l'immigration a été insuffisante en 2006 pour compenser l'excédent des décès par rapport aux naissances. De son côté, la Pologne se dépeuple à cause de l'émigration (encadré I.3).

Encadré I.3. Panorama de l'émigration dans quelques pays de l'OCDE

Dans le passé, cette publication a généralement été axée sur les flux d'immigration de ressortissants étrangers avec une attention aux flux de sorties de ces mêmes groupes (OCDE, 2007a). Cela tient à ce que l'attention des pouvoirs publics tend à se concentrer sur les migrations régulées. En général, les mouvements des citoyens d'un pays et les flux de sorties d'étrangers ne font pas l'objet d'un contrôle. Toutefois, ces dernières années, les flux de sorties des citoyens, en particulier de ceux ayant une formation supérieure, ont bénéficié d'une certaine attention car l'on craignait que certains membres de « l'élite intellectuelle » ne quittent le pays pour aller là où ils croient que l'herbe est plus verte. Dans un contexte de vieillissement de la population et d'accroissement de la concurrence internationale, cette perspective a suscité des inquiétudes dans certains pays. Quelques-uns ont mis en place des mesures conçues pour encourager le retour des nationaux partis étudier ou travailler dans un autre pays.

Concrètement, il est difficile de traiter des questions d'émigration si l'on ne possède que des données sur les flux. Si les données sur l'immigration posent des problèmes de couverture et de comparabilité, la situation est encore plus délicate pour les statistiques de l'émigration. Un certain nombre de pays, dont la France et les États-Unis, n'ont pas de dispositif formel de comptabilisation des départs de résidents. Ailleurs, on recense les émigrants en leur demandant de déclarer leur intention de quitter le pays. Toutefois, la durée escomptée de l'absence n'est pas toujours précisée. Dans les registres de population, les départs sont généralement moins bien enregistrés que les arrivées. L'émigrant qui prévoit de retourner ultérieurement dans le pays hôte peut hésiter à informer les autorités de son départ car cela peut signifier, pour lui, la perte des droits liés à la présence de son nom sur le registre.

L'émigration, qui varie considérablement d'un pays à l'autre, peut s'expliquer, entre autres, par la proximité géographique ou linguistique. Au cours de la dernière décennie, des pays dont les habitants avaient depuis longtemps coutume de s'expatrier comme l'Irlande, l'Italie, le Portugal ou l'Espagne, sont devenus des pays d'immigration importants.

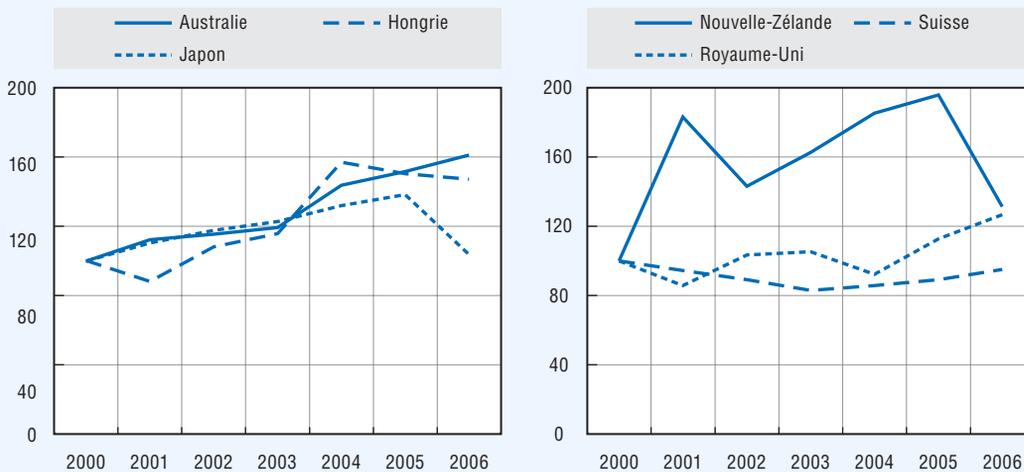
L'élargissement de l'Union européenne a indéniablement influé sur l'émigration au départ des nouveaux États membres de l'UE. Entre mai 2004 et la fin de 2006, par exemple, la Pologne a vu plus de 360 000 de ses citoyens s'enregistrer comme travailleurs au Royaume-Uni.

Encadré I.3. Panorama de l'émigration dans quelques pays de l'OCDE (suite)

Globalement, environ 1.7 million de ressortissants de pays de l'OCDE sont partis pour un autre pays de l'OCDE en 2006*. L'émigration a nettement augmenté au Royaume-Uni dont au moins 155 000 citoyens sont partis pour un autre pays de l'OCDE. En Australie et en Nouvelle-Zélande, l'immigration de ressortissants britanniques (vacanciers actifs non inclus) a pratiquement triplé depuis 2000, ce qui s'explique essentiellement par l'application de politiques actives de sélection. L'émigration de ressortissants britanniques vers les pays d'Europe du Sud pour y prendre leur retraite est aussi en augmentation, ainsi en Espagne, ces flux d'immigration ont pratiquement quadruplé entre 2000 et 2006, concernant annuellement environ 40 000 individus. Toujours en 2006, 110 000 Allemands ont migré vers un autre pays de l'OCDE, et 42 000 Canadiens ont fait de même.

Si l'on fait abstraction des flux de sorties au départ des États-Unis et des pays d'Europe du Sud (Italie, Espagne et Grèce), pour lesquels on ne dispose pas de données, on observe qu'en 2006, 1.4 million de ressortissants étrangers ont quitté un pays de l'OCDE. Ce chiffre est presque aussi élevé que le niveau des flux d'émigration des ressortissants de pays de l'OCDE au départ de leur propre pays (voir plus haut) et représente un pourcentage relativement élevé de la population étrangère résidente.

Sorties de ressortissants étrangers dans certains pays de l'OCDE (2000 = 100)

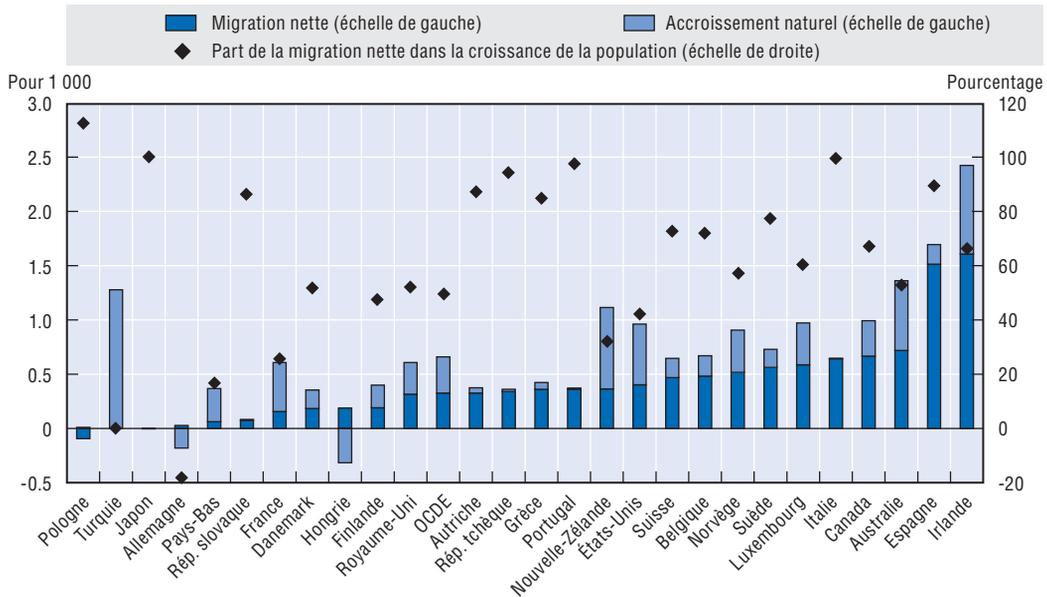


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/435431826304>

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

* Cette estimation a été obtenue à partir des statistiques des flux de sorties des pays hôtes. Pour certains pays, elle inclut un nombre considérable de migrations de courte durée. Elle peut également couvrir l'émigration de ressortissants de pays de l'OCDE au départ d'un pays autre que leur.

Dans la plupart des pays où la population augmente encore, l'immigration représente déjà 40 % au moins de la croissance démographique totale, et guère moins de 80 % dans les pays d'Europe du Sud, en Autriche et en République tchèque. Mais s'agissant de l'offre de main-d'œuvre, ce qui compte ce n'est pas tant l'évolution de la population totale que celle de la population en âge de travailler (voir plus loin).

Graphique I.2. **Contribution de la migration nette et de l'accroissement naturel à la croissance de la population, 2006**StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/434854248787>

Note : Les données pour le Canada, l'Espagne, l'Irlande, le Luxembourg, le Portugal et la Turquie se réfèrent à l'année 2005.

Source : Statistiques de la population active, OCDE, 2007.

3. Immigration par catégories d'entrée

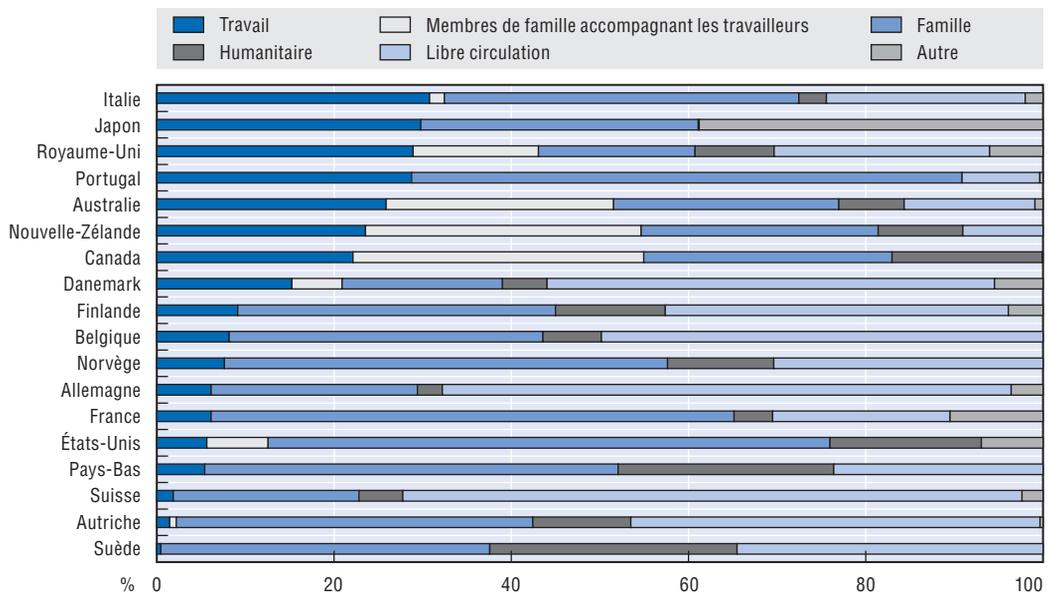
Dans les statistiques par catégories d'entrée présentées dans l'édition de cette année, nous avons introduit une nouvelle catégorie appelée « libre circulation », qui s'applique, pour l'essentiel, aux mouvements de personnes au sein de l'Espace économique européen et entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Auparavant, nous avons tenté de ventiler ce groupe en catégories « travail » et « famille »³. Il semble toutefois plus approprié de recenser séparément les personnes bénéficiant de la libre circulation et de limiter la catégorie des migrations liées au travail à la migration discrétionnaire de travailleurs, autrement dit les migrations de travailleurs soumises à un contrôle imposé par la législation. Même si quelques pays de l'UE n'ont pas encore supprimé le régime de transition qu'ils appliquent vis-à-vis des ressortissants de certains nouveaux États membres, les travailleurs originaires de ces pays bénéficient généralement d'un traitement préférentiel dans l'attribution des permis de travail. C'est pour cette raison et aussi pour éviter de se perdre dans les arcanes et la complexité des régimes de transition mis en place (qui diffèrent considérablement d'un pays à l'autre) que nous avons considéré toutes les personnes originaires des pays ayant bénéficié de l'élargissement, quel que soit l'État membre de destination, comme incluses dans le régime de libre circulation de l'Union européenne aux fins de la présente analyse. Sont toutefois exclus de la catégorie « libre circulation » les étudiants internationaux, les personnes participant à des programmes d'échange, les personnes au pair, les travailleurs en déplacement de courte durée, etc., bref les personnes dont le séjour dans le pays hôte ne doit normalement être que temporaire.

Les migrations dans le cadre de la libre circulation sont proportionnellement plus importantes en Europe...

Le graphique I.3 présente la distribution des flux d'immigration à caractère permanent par catégorie d'entrée. A l'évidence, les personnes qui se déplacent dans le cadre du régime de libre circulation de l'Espace économique européen constituent une part significative de tous les mouvements migratoires de type permanent dans de nombreux pays d'Europe. En Allemagne, en Autriche, en Belgique et au Danemark, ils représentent près de la moitié des migrations à caractère permanent, et en Suisse près de 70 %, alors qu'en France et au Portugal, leur portée est nettement plus restreinte (moins de 20 %). On voit donc que dans beaucoup de pays d'Europe, une proportion non négligeable des mouvements migratoires sont intra-européens et, ne sont pas (ou, dans le cas des nouveaux États membres, ne sont que temporairement) soumis à un contrôle réglementaire. L'augmentation de ces mouvements de personnes à la suite de l'élargissement de l'Union européenne, et l'abolition des restrictions temporaires de l'immigration de travail imposées aux ressortissants des nouveaux membres ont probablement eu pour effet de rendre moins immédiat, pour le moment du moins, le besoin potentiel d'immigration en provenance de pays tiers. A titre d'exemple, le Royaume-Uni répond à tous ses besoins en main-d'œuvre peu qualifiée par l'immigration dans le cadre du régime de libre circulation. Les dispositifs mis en place naguère pour attirer des travailleurs peu qualifiés (*Seasonal Agricultural Workers Scheme* et *Sector-based Scheme*) ne s'appliquent plus aujourd'hui qu'aux Bulgares et aux Roumains (voir plus loin).

Graphique I.3. Migration de type permanent par catégories d'entrées, 2006, données standardisées

Pourcentage du total des entrées



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/434858735012>

Note : Pour plus d'information sur les données standardisées, se reporter à www.oecd.org/els/migrations/pmi2008.

... mais les migrations à des fins d'emploi sont plus importantes hors Europe

Les migrations qui entrent dans le cadre de la libre circulation étant comptabilisées séparément, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et le Portugal, suivis des trois pays

d'installation que sont l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada, apparaissent aujourd'hui comme les pays de l'OCDE où la proportion de migrations de travail à caractère discrétionnaire est la plus forte. Dans le cas du Japon, cela tient au fait que les autres catégories d'immigration, en particulier l'immigration pour raisons familiales ou humanitaires, sont plus limitées que dans d'autres pays. Mais dans aucun pays la proportion de migrants de travail « discrétionnaires » (ou « choisis ») ne dépasse un tiers de l'ensemble des migrations à caractère permanent. Dans bon nombre de pays d'Europe, les migrations de travail discrétionnaires à caractère permanent (d'origine extracommunautaire) restent limitées : elles représentent moins de 10 % de l'immigration totale.

Les migrations familiales restent importantes aux États-Unis et en France (environ 60 % de l'ensemble des mouvements) et ont pris de l'importance au Portugal, avec l'arrivée en grand nombre de membres de la famille des migrants de travail arrivés récemment, dont beaucoup en provenance d'Ukraine. Les migrations à caractère humanitaire ont représenté plus de 20 % de l'ensemble de l'immigration aux Pays-Bas et en Suède qui, dans ce domaine, affichent les pourcentages les plus élevés de tous les pays de l'OCDE. Dans le cas de la Suède, ce phénomène est la conséquence d'un réexamen des dossiers des demandeurs d'asile déboutés mais qui étaient restés sur le territoire. Beaucoup parmi eux se sont vu accorder un permis de séjour à l'issue de ce réexamen. Importante par sa taille, la catégorie « Autres » existant au Japon est en grande partie constituée de personnes d'ascendance japonaise venues d'Amérique latine, du Brésil en particulier.

Environ 44 % de l'ensemble des migrations correspondent à des mouvements des membres des familles et 14 % à des entrées de travailleurs

Dans les pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de statistiques par catégorie d'entrée, environ 44 % de l'immigration totale sont à caractère familial. Cette catégorie inclut à la fois le regroupement familial et l'immigration par mariage, dite aussi constitution de famille (c'est-à-dire l'entrée du/de la fiancé(e) ou de la personne avec laquelle les résidents ou les citoyens ont contracté un mariage récemment). Ce sont les migrations à caractère familial qui, de toutes les catégories, ont le plus fortement augmenté en 2006, ce qui reflète là encore en grande partie les faits nouveaux enregistrés aux États-Unis.

Les migrations de travail ont représenté 14 % de l'ensemble des migrations, et celles relatives aux familles accompagnant les travailleurs immigrés 9 %. La migration à caractère humanitaire, catégorie incluant à la fois les demandeurs d'asile reconnus et les réfugiés réinstallés, a progressé, passant d'environ 8 % de la migration totale en 2003 à 12 % environ en 2006. Ce phénomène s'explique par un accroissement significatif de ce type de migration vers les États-Unis en provenance, notamment, de Chine, de Colombie et de Cuba.

Conséquence de l'élargissement de l'UE, la migration dans le cadre du régime de libre circulation augmente d'environ 15 % par an depuis 2004. Toutefois, les entrées relevant de cette catégorie présentées ici, qui révèlent l'existence de migrations de plus longue durée, sont nettement plus faibles que le total des entrées de personnes circulant librement enregistrées dans les pays européens de destination. Cela conduit à penser que beaucoup de ces mouvements sont probablement de nature temporaire. Au Royaume-Uni, par exemple, le *Worker Registration Scheme* a enregistré environ 550 000 immatriculations entre 2004 et 2006 mais, d'après les estimations, le nombre d'entrées pour de longs séjours sur la même période serait de 220 000 environ⁴ (voir encadré I.4).

Encadré I.4. Incidences sur l'emploi de l'introduction de régimes de libre circulation pour les migrants de travail originaires de pays non couverts par ces régimes

Ces dernières années, en Europe, des régimes de libre circulation ont été mis en place à diverses occasions, et des filières d'entrée se sont tout d'un coup ouvertes pour les migrants de travail alors qu'il n'en existait guère auparavant. Les exemples les plus frappants sont l'ouverture des marchés du travail de l'Irlande, de la Suède et du Royaume-Uni aux ressortissants des pays de l'UE ayant adhéré en mai 2004 et, avant cela, l'entrée en vigueur du régime de libre circulation entre la Suisse d'une part, et l'Union européenne/Association européenne de libre-échange, d'autre part, en 2002.

Dans le second cas, les migrations de travail de l'Union européenne vers la Suisse étaient déjà bien établies, et les contrôles portant sur les salaires et les conditions de travail ainsi que l'obligation d'accorder la priorité aux personnes résidant en Suisse n'ont été supprimés qu'en 2004. Toutefois, le contingentement est resté en vigueur jusqu'en 2007. C'est ainsi que l'immigration de longue durée de travailleurs des pays de l'UE15/AELE vers la Suisse a très peu augmenté jusqu'en 2004 et que, dans les deux années qui ont suivi, l'augmentation n'a été que progressive comparée à ce que l'on a observé en Irlande et au Royaume-Uni à partir de 2004. De surcroît, l'immigration de courte durée de travailleurs originaires de l'UE/AELE a en réalité diminué à compter de 2004, (en partie, peut-être, parce qu'il était devenu plus facile de se procurer un permis annuel pour ces ressortissants qui n'étaient plus soumis à des contrôles). En Suisse, à l'exception de Chypre et de Malte, les nouveaux États membres de l'UE resteront soumis aux contrôles au moins jusqu'en 2009.

En Irlande, 2004 a vu le nombre de numéros de sécurité sociale (PPSN) attribués à des ressortissants des nouveaux membres de l'UE augmenter de plus de 58 000 contre moins de 9 000 l'année précédente (voir tableau ci-dessous et notes). Au cours des deux années suivantes, sont encore arrivées plus de 100 000 personnes originaires de ces pays. De la même façon, le Royaume-Uni a vu les entrées progresser, passant d'à peine 2 000 en 2003 à 126 000 en 2004 (voir, plus loin, le *Worker Registration Scheme*). Les deux années suivantes sont venus s'y ajouter des flux d'entrées de plus de 200 000 individus. Pour sa part, la Suisse a enregistré une augmentation beaucoup plus faible du nombre de permis accordés à des ressortissants des pays de l'UE/AELE entre 2004 et 2006.

Quel a été l'impact de ces augmentations sur les demandes de permis des ressortissants de pays tiers et sur l'octroi de ces permis? A l'évidence (c'est ce que montre le tableau ci-dessous), l'impact éventuel a été mineur comparé à l'échelle de progression des flux d'entrées en provenance des nouveaux pays de l'UE. Le nombre de numéros de sécurité sociale attribués par l'Irlande à des personnes originaires du reste du monde, qui avait diminué d'environ 20 % entre 2003 et 2004, a commencé à augmenter juste après et dépassait dès 2006 son niveau de 2003. En 2005, le Royaume-Uni a observé une forte baisse du nombre de permis accordés à des ressortissants de pays tiers par le biais du *Sector-based Scheme*, un programme qu'il était prévu de supprimer progressivement fin 2006 mais qui a finalement été conservé et réservé aux ressortissants de Bulgarie et de Roumanie. Si impact il y a eu sur les permis de travail et les premières autorisations ou sur le *Seasonal Agricultural Workers's Scheme*, il n'a guère été perceptible. De la même façon, en Suisse, on n'a pratiquement pas observé d'incidences sur les permis de travail assortis de conditions restrictives délivrés aux ressortissants des États tiers.

Comment cela s'explique-t-il? Tout d'abord, ce sont les employeurs qui appliquent les systèmes de permis de travail de ces pays car ce sont eux qui sont à l'origine des demandes de permis pour des travailleurs spécifiques qu'ils voudraient embaucher. Les demandes de cette nature diminueraient si les employeurs étaient à même de trouver les travailleurs possédant les compétences recherchées sur le marché du travail intérieur, aux salaires proposés, voire de faire appel à des ressortissants des nouveaux membres de l'UE venus pour trouver du travail. Mais, comme nous l'avons vu, les demandes de permis de travail pour des ressortissants de pays tiers n'ont pas ou n'ont que faiblement diminué faiblement par rapport au nombre d'arrivants en provenance de ces pays.

Encadré I.4. Incidences sur l'emploi de l'introduction de régimes de libre circulation pour les migrants de travail originaires de pays non couverts par ces régimes (suite)

L'explication la plus probable est que l'ouverture des marchés du travail irlandais et britannique aux ressortissants des nouveaux États de l'UE a attiré des travailleurs qui étaient dans une large mesure complémentaires de ceux admis au titre du régime des permis. Au Royaume-Uni, le *Work Permit System* était globalement axé sur les travailleurs hautement qualifiés tandis que les personnes arrivant des nouveaux pays de l'UE venaient souvent pour occuper des emplois moins qualifiés, rarement pour de longues périodes. En revanche, le *Seasonal Agricultural Workers' Scheme* a effectivement vu augmenter l'octroi de permis à des ressortissants de pays tiers, sans aucun doute parce que les ressortissants des nouveaux pays de l'UE boudaient ces emplois et trouvaient certainement des débouchés bien plus intéressants dans d'autres secteurs de l'économie britannique. En Suisse, l'absence d'impact de l'arrivée de personnes d'origine extracommunautaire titulaires des permis annuels ou de durée plus courte reflète vraisemblablement la nature des mouvements (il s'agit sans doute de travailleurs spécialisés exerçant dans des secteurs ou des métiers particuliers).

Migration de travail dans le cadre de l'introduction des régimes de libre circulation

		2002	2003	2004	2005	2006
Irlande¹						
Numéro personnel du service public	Pays de l'élargissement	9 000	9 000	58 100	107 500	127 700
	Autres pays (non-UE)	38 700	31 500	24 800	26 400	34 100
Royaume-Uni²						
Système d'enregistrement des travailleurs (<i>Worker Registration Scheme</i>)	Pays de l'élargissement	n.d.	n.d.	125 900	205 000	227 900
Permis de travail et premières autorisations	Pologne/République tchèque	2 200	2 300	500	–	–
	Autres pays	83 500	83 000	88 500	86 200	96 700
Programme sectoriel (<i>Sector-based Scheme</i>)	Pays de l'élargissement	n.d.	2 800	700	–	–
	Autres pays	n.d.	5 000	16 200	7 400	3 600
Travailleurs agricoles saisonniers	Pays de l'élargissement	9 900	n.d.	3 500	–	–
	Autres pays	9 500	n.d.	16 200	15 700	16 100
Suisse³						
Permis annuels + court terme > 12 mois	UE/AELE	21 200	21 800	27 300	29 000	34 300
	Non-UE/AELE	3 900	2 900	3 200	3 600	3 900
Permis de plus courte durée	UE/AELE	120 200	106 900	87 600	79 900	87 600
	Non-UE/AELE	20 000	20 700	20 800	21 700	25 300

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/435438535344>

n.d. non applicable ou non disponible.

1. Le numéro personnel du service public irlandais est un numéro de référence unique attribué aux résidents afin de pouvoir bénéficier des prestations et de l'information des agences du service public. Toute attribution d'un NPS à un ressortissant étranger est considérée comme une arrivée en Irlande.
2. Le système d'enregistrement des travailleurs a été introduit au moment de l'élargissement de l'Union européenne afin de comptabiliser le nombre de travailleurs arrivant au Royaume-Uni. Les permis de travail et premières autorisations se réfèrent aux permis de travail standards attribués aux travailleurs qualifiés titulaires d'une offre d'emploi. Les premières autorisations se réfèrent essentiellement à des permis de travail attribués à des personnes déjà présentes au Royaume-Uni sous un autre statut. Le programme sectoriel « *Sector-based Scheme* » a été introduit en 2003 afin de répondre aux pénuries relatives à certaines professions peu qualifiées. Ce programme était initialement limité aux secteurs du traitement des produits alimentaires et de l'hôtellerie-restauration et limité à 10 000 personnes pour chaque secteur. Il a été réduit de 25 % avec l'accession des nouveaux membres de l'UE en 2004. Le programme de travailleurs agricoles saisonniers a fait l'objet de quotas variés, fixés à 10 000 pendant les années 90, atteignant progressivement 25 000 en 2003 puis réduit de 35 % en 2004.
3. Les données annuelles couvrent ici à la fois les permis annuels octroyés au moment de l'entrée ainsi que les personnes titulaires d'un permis de courte durée résidant en Suisse depuis plus de un an. Les données de court terme inclut les permis de moins de 4 mois, pour les prestataires de services, les musiciens et les danseurs ainsi que les permis de résidence de 4 à 12 mois.

4. Migrations irrégulières

Les migrations irrégulières persistent mais rares sont les données disponibles

Si l'on admet généralement que les migrations illégales se poursuivent, on ne dispose guère de données factuelles sur l'ampleur du phénomène. De temps à autre, on dispose de statistiques à la suite de campagnes de régularisation ou de la production d'estimations selon certaines procédures (voir OCDE, 2006), mais seuls les États-Unis publient régulièrement des estimations de leur stock d'immigrés clandestins (Hoefler *et al.*, 2007). Ces estimations sont généralement obtenues par la méthode des résidus qui consiste à faire la somme des immigrants légaux de toutes origines et à retrancher le résultat d'une estimation de la population totale née à l'étranger obtenue au moyen d'une vaste enquête (*American Community Survey*). Pour que cette méthode fonctionne, il faut parvenir à couvrir dans l'enquête aussi bien la population en situation irrégulière que celle en situation régulière. Autrement dit, il faut que les immigrants clandestins répondent à l'enquête d'une manière significative. Dans la pratique, il semble que ce soit effectivement le cas. Selon une estimation fondée sur la population née à l'étranger sur la base du recensement de l'année 2000, par exemple, le nombre d'immigrés clandestins était estimé à 8.5 millions d'individus au mois de janvier de l'an 2000. Avec la méthode d'estimation actuelle, on obtient, pour 2006, une population de l'ordre de 11.6 millions d'individus, soit environ 4 % de la population totale. Apparemment, les immigrants clandestins présents dans d'autres pays ne répondent pas aux recensements de population ou aux enquêtes dans les mêmes proportions qu'aux États-Unis. Des estimations pour 2000 et 2006 on peut déduire que les États-Unis connaissent un flux net annuel d'immigration clandestine de l'ordre de 500 à 550 000 individus. Si, concernant les flux d'immigration illégale, le chiffre obtenu par estimation, soit 750 000 à 800 000 individus (Pew, 2006) est à peu près exact, cela impliquerait que 40 % environ des immigrants clandestins résidant aux États-Unis retournent dans leur pays (voir, plus loin, la partie III consacrée aux migrations de retour).

La plupart des migrants en situation irrégulière entrent légalement et prolongent leur séjour illégalement après avoir trouvé un emploi

La manifestation la plus visible de l'immigration illégale vient de l'interpellation des personnes qui tentent de franchir clandestinement la frontière et de celles qui se révèlent en situation irrégulière lors des contrôles d'identité et des « descentes de police ». L'attention des médias a tendance à se focaliser sur l'entrée illégale, notamment par voie maritime ou par la « frontière verte », mais dans beaucoup de cas, les personnes qui se retrouvent en situation irrégulière sont entrées légalement dans le pays, avec un visa de tourisme, de visite à la famille ou un autre type de visa. Fondées sur les contrôles d'identité et les interpellations, les données de l'Italie⁵ indiquent que 60 à 65 % environ des immigrants en situation irrégulière sont des gens qui n'ont pas quitté le pays à l'expiration de leur visa; s'y ajoutent environ 25 % d'individus entrés avec de faux papiers, le reste étant des personnes entrées clandestinement sur le territoire par voie maritime ou terrestre. D'après des statistiques analogues concernant le Japon, 75 à 80 % environ des personnes enfreignant la loi sur la maîtrise de l'immigration (pour être entrées clandestinement sur le territoire par voie maritime ou autre ou n'avoir pas respecté la date d'expiration de leur visa), sont des gens qui ont prolongé leur séjour sans autorisation (SOPEMI, 2007). Pour les États-Unis, séparés du Mexique par une longue frontière terrestre, on estime que 45 % des individus actuellement en situation irrégulière sont entrés dans le pays en toute légalité (Pew, 2006).

Ces constats montrent qu'il est difficile d'endiguer l'immigration illégale uniquement par des mesures de contrôle aux frontières. Ces mesures ne tiennent pas compte du fait que beaucoup d'immigrants sont à même d'entrer légalement dans le pays et de trouver du travail après leur arrivée, par des contacts avec d'autres immigrants, des relations ou des groupes d'aide, par exemple. Quand il y a un vrai besoin de main-d'œuvre et quand les employeurs ne disposent que de moyens limités pour recruter à l'étranger, l'entrée légale, suivie de la recherche d'emploi et de la prolongation du séjour sans autorisation, semble être un moyen utilisé dans la pratique pour mettre en correspondance l'offre et la demande, même si ce n'est pas nécessairement la solution la plus avantageuse ni pour les immigrés eux-mêmes, ni pour le marché du travail du pays hôte.

5. Continents, régions et pays d'origine des immigrants

Les immigrés originaires des pays européens prédominent en Europe alors que ceux en provenance d'Asie sont majoritaires hors Europe

En 2006, les flux d'immigration dans les pays de l'OCDE semblaient se répartir de manière à peu près égale entre les pays de destination européens et non européens (tableau I.2). Quant à la distribution par région et continent d'origine, les choses étaient très différentes. Dans les pays européens, 59 % des immigrants étaient originaires d'Europe alors que les flux d'immigration en provenance d'Asie vers les pays non européens de l'OCDE représentaient près de 50 % du total de l'immigration dans ces pays. Les flux d'immigration en provenance d'Amérique latine vers les pays non européens de l'OCDE

Tableau I.2. **Entrées de migrants dans les pays de l'OCDE par région ou continent d'origine, 2006**

	Population par région ou continent d'origine		Entrées par région ou continent d'origine		
	%	Sur-(> 1)/Sous-(< 1) représentation dans les entrées vers les pays de l'OCDE	Total OCDE	OCDE Europe	OCDE hors Europe
			%		
Tous les continents	100	n.d.	100	100	100
Europe	11.1	3.0	33.8	56.8	11.7
Asie	60.4	0.5	33.0	15.2	50.1
Asie occidentale	3.3	1.2	3.9	5.4	2.5
Asie centrale et méridionale	25.4	0.3	7.2	4.1	10.1
Asie du Sud-Est	8.6	0.9	7.9	2.1	13.6
Asie de l'Est	23.2	0.6	13.9	3.6	23.8
Amérique centrale et latine	8.6	2.3	19.7	13.4	25.8
Afrique	14.3	0.6	8.8	11.4	6.3
Afrique du Nord	2.9	1.5	4.4	7.5	1.3
Afrique subsaharienne	11.4	0.4	4.4	3.8	5.0
Amérique du Nord	5.1	0.6	3.2	2.6	3.9
Océanie	0.5	2.1	1.1	0.3	1.9
Inconnu	-	n.d.	0.4	0.4	0.4
Total OCDE (milliers)	4 420	2 170	2 250

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/434738644107>

n.d. : non disponible.

Note : Dans le cadre de ce tableau, des données d'entrées issues de définitions nationales non strictement comparables ont été agrégées. Les résultats doivent par conséquent être interprétés avec précaution.

Sur- et sous-représentation sont estimées comme le ratio de la part des entrées d'une région sur la part de la même région dans la population totale.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

(26 %) reflètent largement la forte immigration de ressortissants mexicains vers les États-Unis. L'importance croissante de l'émigration d'Amérique latine vers le Portugal et l'Espagne se manifeste dans le pourcentage significatif (plus de 13 %) d'émigrants de cette partie du monde qui choisissent l'Europe comme destination.

Quand on cherche à expliquer la taille et la distribution des flux, on constate que la proximité géographique n'est pas nécessairement un facteur important. Alors que l'Europe est la destination d'environ 85 % des mouvements migratoires en provenance d'Afrique du Nord, 57 % des flux provenant d'Afrique subsaharienne ont pour destination des pays non européens de l'OCDE. De la même façon, l'Asie du Sud envoie quatre fois plus, et l'Asie de l'Est et du Sud-Est six à sept fois plus d'émigrants vers ces pays que vers les pays européens de l'OCDE.

Les diverses régions du monde sont représentées de manière inégale dans les flux migratoires. Ce sont l'Europe et l'Amérique centrale et latine, suivies de l'Océanie qui sont le plus surreprésentées; dans chaque cas, en effet, les émigrés qui partent pour les pays de l'OCDE représentent un pourcentage deux à trois fois plus élevé de la population nationale. A l'inverse, l'Afrique subsaharienne et l'Asie centrale et du Sud sont les régions les moins représentées, chacune comptant moins de la moitié du nombre d'émigrants auquel on pourrait s'attendre considérant leur population.

Les Chinois participent à hauteur de près de 11 % à l'ensemble des flux contre la moitié pour les Polonais et les Roumains

S'agissant des flux d'immigration (tableau I.3), les 20 premiers pays d'origine ont représenté en 2006 pas moins de 60 % de la totalité de ces mouvements, la Chine (10.7 %), la Pologne (5.3 %) et la Roumanie (4.6 %) se classant en tête de liste. Toutefois, les statistiques pour le Mexique (3.6 %) ne tiennent pas compte du grand nombre de migrants illégaux qui s'expatrient aux États-Unis, et qui seraient, d'après les estimations, aux environs de 400 000 (Mohar, 2007). Autre réserve concernant les chiffres : ceux-ci n'incluent pas les entrées en Irlande et au Royaume-Uni, pays pour lesquels on ne dispose pas de ventilation par nationalité provenant de sources nationales officielles, d'où une sous-estimation des flux en provenance des nouveaux États membres de l'UE à partir de 2004 et jusqu'à 2006.

Parmi les 20 premiers pays d'émigration, la Bolivie, la Roumanie et la Pologne ont enregistré la plus forte augmentation du nombre de départs entre 2000 et 2006, le volume des migrations au départ de tous ces pays ayant plus que doublé. Par contre, la Turquie, la Fédération de Russie et les Philippines ont observé une légère baisse des flux depuis l'an 2000.

Par rapport aux mouvements observés au cours des dix années précédentes, en 2006, les flux d'Allemands et de Polonais à destination d'autres pays de l'OCDE ont fortement augmenté dans bon nombre de ces pays (graphique I.4). L'augmentation de l'émigration depuis l'Allemagne a surtout été sensible dans les pays voisins, en particulier la Pologne, l'Autriche, la Suisse, les Pays-Bas et le Danemark. L'immigration de Polonais a progressé non seulement en Suède (qui avait ouvert son marché du travail sans restriction aux pays devenus membres de l'UE en 2004), mais aussi en Belgique, aux Pays-Bas, en Norvège, au Danemark et en Allemagne. Ces augmentations sont antérieures au réexamen, en 2007, des restrictions imposées par les régimes de transition. En résumé, bien que l'accès aux marchés du travail autres que ceux de l'Irlande, de la Suède et du Royaume-Uni ait été

Tableau I.3. **20 principaux pays d'origine des flux d'entrées vers les pays de l'OCDE en 2006 et variation depuis 2000**

	Flux d'entrées (milliers)			Flux d'entrées (% du total)	Croissance annuelle en %
	2000	2005	2006	2006	2000-2006
Chine	301	411	473	10.7	7.8
Pologne	106	215	235	5.3	14.2
Roumanie	89	190	205	4.6	14.9
Mexique	180	172	186	4.2	0.5
Philippines	171	178	159	3.6	-1.2
Royaume-Uni	97	151	150	3.4	7.5
Inde	113	158	142	3.2	3.9
Maroc	100	119	112	2.5	1.9
États-Unis	111	104	106	2.4	-0.8
Allemagne	78	100	105	2.4	5.1
Brésil	71	98	101	2.3	6.0
Ukraine	58	95	89	2.0	7.4
Bulgarie	88	89	89	2.0	0.2
Colombie	67	56	82	1.9	3.4
Vietnam	52	78	80	1.8	7.4
Fédération de Russie	90	88	75	1.7	-3.0
Bolivie	5	41	74	1.7	56.7
Corée	58	66	68	1.5	2.7
France	71	61	68	1.5	-0.7
Turquie	85	72	62	1.4	-5.1
20 principaux pays en 2006	1 994	2 544	2 660	60	4.9
% du total des entrées	54	61	60		
Autres	1 677	1 628	1 761	40	0.8
% du total des entrées	46	39	40		
Total	3 671	4 172	4 421	100	3.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/434745704020>

Note : Ce tableau présente des flux d'entrées non nécessairement comparables additionnés pour différents pays et pouvant introduire une distorsion dans les estimations. Ils sont fournis ici comme indicateurs des entrées en provenance des pays mentionnés. Une attention particulière doit être exercée quant à la surinterprétation des différences entre les pays d'origine.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

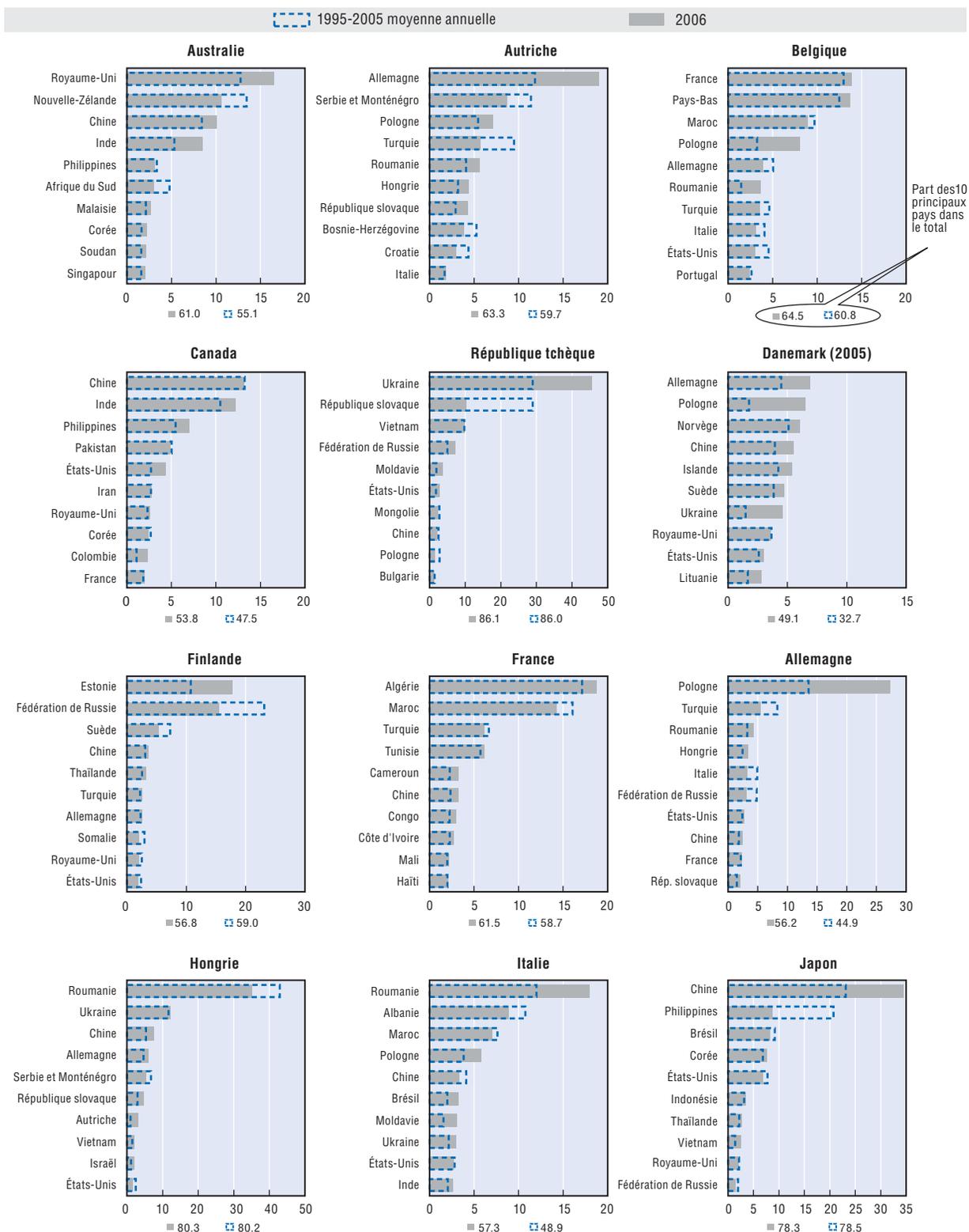
soumis à des restrictions, il est évident que les ressortissants des nouveaux États membres ont vu se concrétiser des possibilités d'emploi en dehors de ces trois pays.

On recense de plus en plus d'immigrés originaires de Chine au Japon et en Corée, et l'on observe une forte présence des Roumains en Italie et en Espagne. L'immigration en provenance de l'Inde a repris en Australie et au Canada, mais aussi aux Pays-Bas, tandis que l'immigration légale du Mexique vers les États-Unis a diminué par rapport aux niveaux moyens observés entre 1995 et 2005. Enfin, on voit de plus en plus d'immigrants ukrainiens dans tous les pays d'Europe centrale. Ces mouvements représentent une forte immigration par rapport aux niveaux observés auparavant en République tchèque, mais aussi au Danemark.

Un certain nombre de pays qui pourraient devenir membres de l'OCDE dans l'avenir sont déjà eux-mêmes des pays à forte immigration (Israël et Russie), tandis que ces pays et d'autres auxquels les membres de l'OCDE proposent un engagement renforcé sont des sources importantes et croissantes d'émigration vers les pays de l'OCDE (encadré I.5).

Graphique I.4. Évolution des flux d'immigration par pays d'origine dans quelques pays de l'OCDE, 1995-2005 et 2006

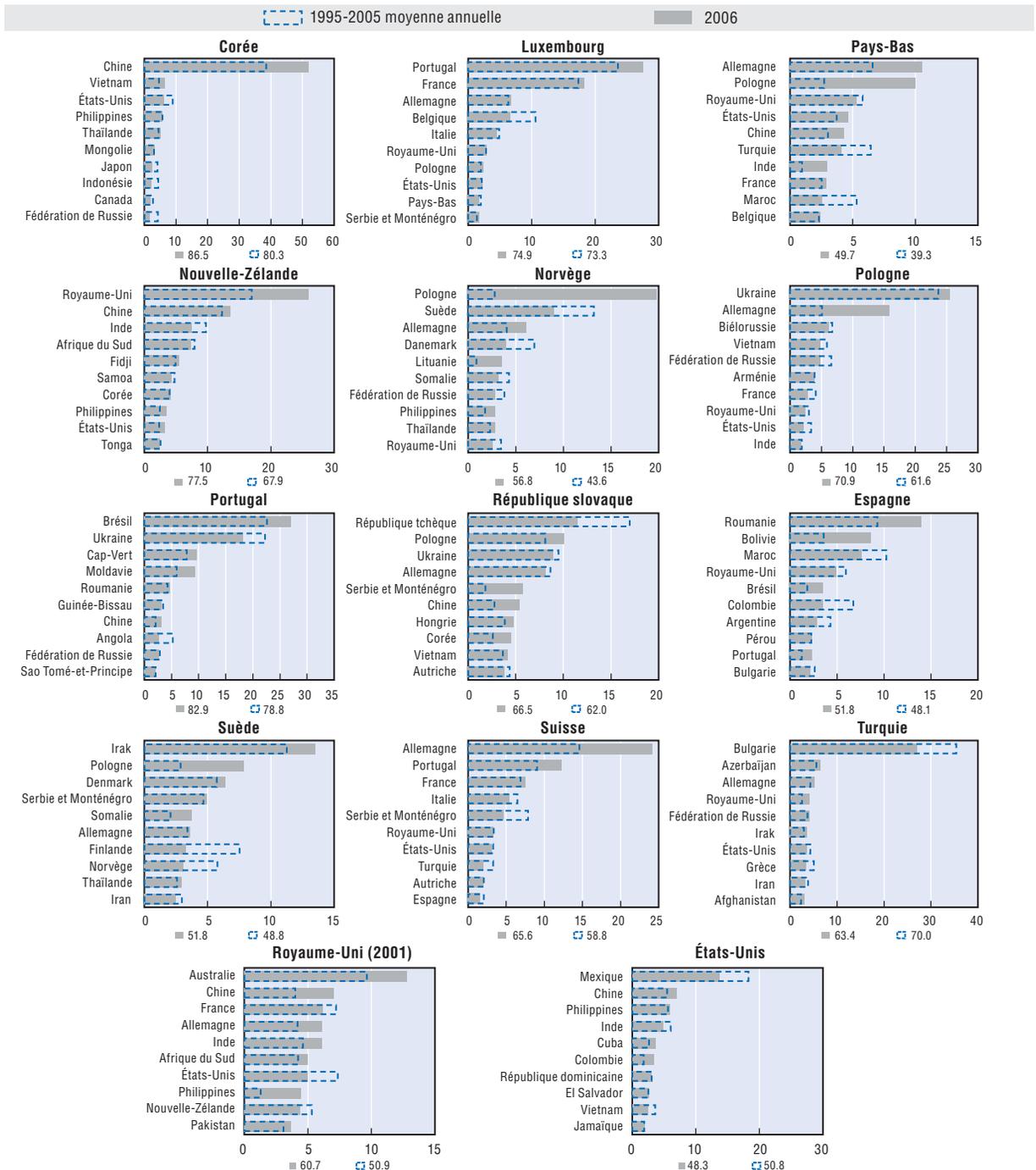
10 principaux pays d'origine en 2006 en pourcentage des entrées¹



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/435052658207>

Graphique I.4. Évolution des flux d'immigration par pays d'origine dans quelques pays de l'OCDE, 1995-2005 et 2006 (suite)

10 principaux pays d'origine en 2006 en pourcentage des entrées¹



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/435140404712>

1. Les dix principaux pays sont présentés par ordre décroissant du nombre d'immigrants en 2006. Les données pour le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis portent sur les entrées de migrants permanents par pays de naissance, pour l'Italie et le Portugal sur le nombre de permis délivrés. Pour le Royaume-Uni, les chiffres sont issus de *International Passenger Survey*. Pour tous les autres pays, les données sont issues des registres de population ou des registres des étrangers. Les chiffres pour les Pays-Bas, la Norvège et plus particulièrement l'Allemagne comprennent un nombre important de demandeurs d'asile. Flux annuels moyens sur la période 1995-2005 sauf pour l'Autriche, l'Italie, la Pologne (1998-2005), l'Espagne (1997-2005), le Portugal (2001-2005), la République slovaque (2003-2004), le Royaume-Uni (1996-2000) et la Corée (2000-2005).

Source : Instituts nationaux de statistique. Concernant les définitions et les sources, se référer aux métadonnées relatives aux tableaux B.1.1. de l'annexe statistique.

Encadré I.5. Panorama de l'émigration et de l'immigration dans quelques pays qui pourraient devenir membres de l'OCDE

En mai 2007, les pays de l'OCDE ont décidé d'inviter le Chili, l'Estonie, Israël, la Russie et la Slovénie à entamer des discussions pour adhérer à l'OCDE, et ont proposé un engagement renforcé, en vue d'une adhésion éventuelle, au Brésil, à la Chine, à l'Inde, à l'Indonésie et à l'Afrique du Sud. Les flux d'immigration de ces pays vers ceux de l'OCDE ont représenté, en 2006, 900 000 personnes environ, dont plus de 800 000 étaient originaires de l'un de ce qu'il est convenu d'appeler les « BRIC » (Brésil, Fédération de Russie, Inde et Chine). La Chine représentait plus de la moitié de l'ensemble des flux; venaient ensuite l'Inde, le Brésil et la Fédération de Russie. L'immigration de ces pays vers la zone OCDE représente actuellement un sixième de l'ensemble des flux d'entrées dans cette zone, mais quelque 10 % seulement de la totalité des immigrants (voir tableau), la Chine et l'Inde comptant chacune environ 2 millions de résidents dans les pays de l'OCDE.

Panorama des migrations dans trois nouveaux membres éventuels de l'OCDE

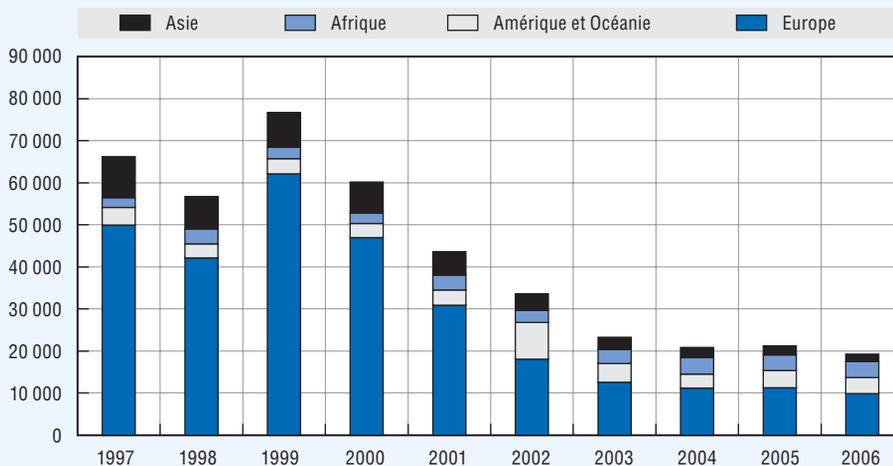
Israël

Selon l'office national de la statistique, Israël comptait environ 7.2 millions d'habitants en 2006, chiffre qui inclut les implantations de populations juives dans des localités de Cisjordanie. Un tiers de la population n'est pas juive (ce sont principalement des Arabes) et 34 % de la population juive et non-arabe du pays sont nés à l'étranger. Trois millions de personnes ont immigré en Israël depuis 1948, dont plus d'un million depuis 1990. Le groupe d'immigrés le plus important par la taille est originaire de l'ex-URSS (950 000). Le reste de la population immigrée comprend 157 000 personnes nées au Maroc, 110 000 en Roumanie, 77 000 en Amérique du Nord, 70 000 en Irak, 70 000 en Éthiopie et 64 000 en Pologne.

Les personnes ayant immigré récemment en Israël possèdent des qualifications professionnelles analogues à celles de la population active israélienne, les deux tiers des immigrants originaires de l'ex-Union soviétique étant employés comme membres des professions intellectuelles, scientifiques, ingénieurs ou techniciens. Aujourd'hui, le taux d'emploi des immigrants arrivés en Israël dans la première moitié des années 90 est analogue à celui des Israéliens autochtones.

Les flux d'entrées de résidents permanents enregistrés en 2006 (19 300 personnes) sont à leur niveau le plus bas depuis 1988 mais, s'agissant des résidents temporaires, les flux d'immigration augmentent depuis 2003. En 2006, 33 000 travailleurs temporaires étrangers sont arrivés d'Asie (dont 24 400 personnes originaires de Thaïlande, des Philippines ou de Chine) ou d'Europe orientale (ex-Union soviétique et Roumanie).

Entrées de résidents permanents en Israël selon l'origine



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/435452273363>

Note : Les données incluent les changements de statut de temporaire à permanent.

Source : Bureau central de statistiques.

Encadré I.5. Panorama de l'émigration et de l'immigration dans quelques pays qui pourraient devenir membres de l'OCDE (suite)

Slovénie

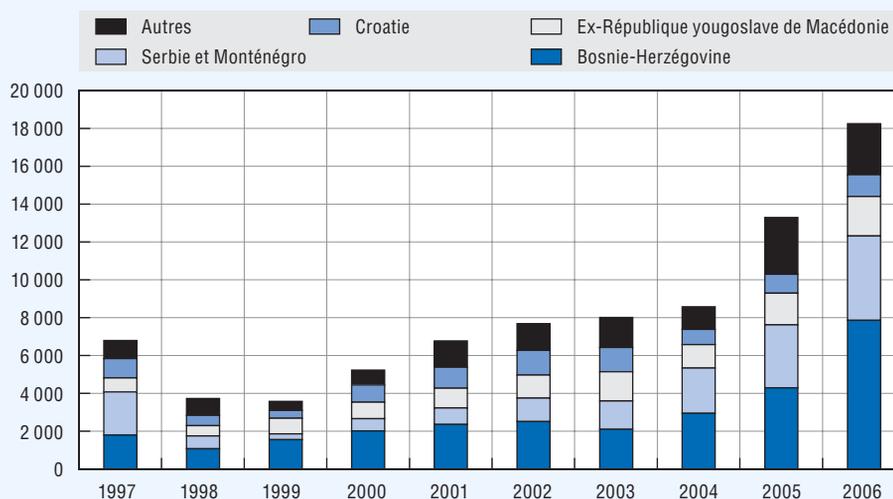
En Slovénie, l'écart est frappant entre la part de ressortissants étrangers et celle des personnes nées à l'étranger. Fin 2006, 2,7 % des habitants de Slovénie avaient le statut d'étranger alors que 11,3 % étaient des personnes nées à l'étranger. Nombreux parmi ces derniers étaient nés dans d'autres parties de l'ex-Yougoslavie et vivaient en Slovénie au moment de l'indépendance, ce qui en faisait des ressortissants slovènes mais nés à l'étranger.

Depuis 2005, les flux migratoires internationaux à destination de la Slovénie se sont intensifiés. En 2006, le nombre de personnes ayant immigré dans ce pays était près de 2,5 fois plus élevé qu'en 2004 (18 250 étrangers, toutes catégories confondues). L'immigration en provenance de Bosnie-Herzégovine (7 900 personnes en 2006) et de Serbie et de Monténégro (4 500 aussi en 2006) a augmenté de manière constante depuis 2000. Parmi les étrangers ayant émigré vers la Slovénie, 85,3 % étaient des citoyens de l'ex-République fédérative de Yougoslavie.

Le principal motif de l'immigration est la possibilité de trouver un emploi de meilleure qualité ou de travailler comme saisonnier. La plupart des immigrants étrangers sont venus pour trouver un travail régulier en même temps qu'un emploi (44 %); viennent ensuite les immigrants en quête d'un travail saisonnier (30 %) et ceux arrivés dans le cadre du regroupement familial (16 %). Toutefois, la plupart des immigrants étrangers sont venus en Slovénie pour moins d'un an.

D'une manière générale, les immigrants récents ne possèdent qu'un faible niveau d'instruction. La plupart des migrants de travail arrivés en Slovénie en 2005 n'avaient pas dépassé le niveau des études primaires (64 %), 30 % avaient suivi des études secondaires et 6 % seulement avaient atteint le niveau post-secondaire. Environ 64 % des étrangers ayant immigré en Slovénie travaillaient dans le bâtiment; venaient ensuite ceux qui trouvaient à s'employer dans le secteur manufacturier, soit 9 % environ.

Entrées de ressortissants étrangers en Slovénie, principales nationalités



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/435467432507>

Source : Office statistique de la République de Slovénie.

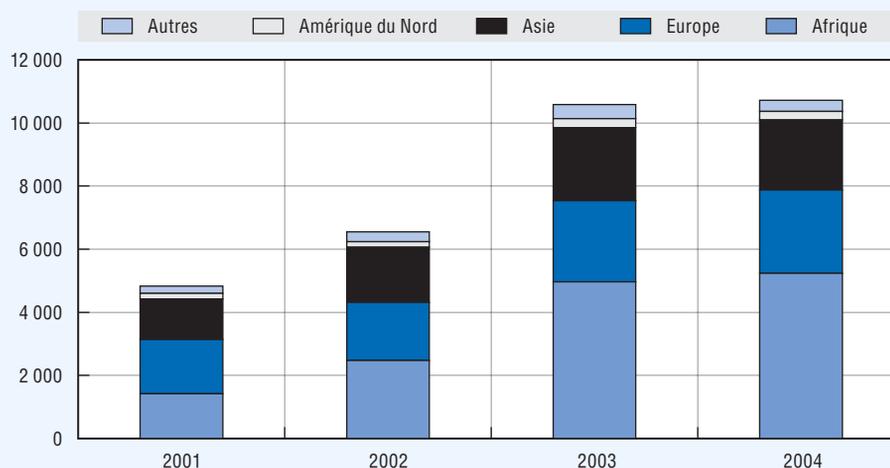
Encadré I.5. Panorama de l'émigration et de l'immigration dans quelques pays qui pourraient devenir membres de l'OCDE (suite)

Afrique du Sud

D'après le recensement de 2001, le pays comptait 1 025 000 personnes nées à l'étranger, dont 690 000 personnes nées dans des pays d'Afrique australe, 230 000 en Europe et environ 42 000 dans le reste de l'Afrique. La population immigrée représentait 2,3 % de la population totale, alors que les personnes nées à l'étranger ne représentaient que 1 % environ de celle-ci. Le prochain recensement aura lieu en 2011.

Depuis 2003, l'immigration en Afrique du Sud ne cesse d'augmenter : les effectifs ont atteint 11 000 personnes environ en 2004. A peu près la moitié des flux d'entrées sont constitués de ressortissants d'autres pays d'Afrique, suivis d'Européens et d'Asiatiques. La plupart des immigrants légaux ne sont pas actifs sur le plan économique. Il s'agit pour l'essentiel de familles avec enfants ou de personnes retraitées, le reste étant constitué de professionnels, de cadres et d'employés à des fonctions administratives.

Entrées de ressortissants étrangers en Afrique du Sud selon la région de résidence permanente précédente



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/435520618671>

Source : Statistics South Africa, rapport circonstancié sur les migrations.

Encadré I.5. Panorama de l'émigration et de l'immigration dans quelques pays qui pourraient devenir membres de l'OCDE (suite)

Population immigrée originaire de certains pays de naissance hors-OCDE dans les pays de l'OCDE, circa 2001

Pays de résidence	Pays en cours d'adhésion					Pays en cours d'engagement renforcé					Total (né à l'étranger)
	Chili	Estonie	Israël	Fédération de Russie	Slovénie	Brésil	Chine	Inde	Indonésie	Afrique du Sud	
Australie	22 470	2 220	5 790	13 750	6 450	4 190	134 700	88 240	43 360	68 860	3 860 220
Autriche	800	140	1 380	6 130	20 340	2 410	6 300	7 250	800	1 700	923 690
Belgique	3 340	80	2 280	–	–	3 280	6 020	7 940	2 650	2 270	1 019 300
Canada	24 240	6 280	14 720	44 550	9 190	12 460	318 130	306 860	9 970	33 570	5 355 210
Danemark	1 260	480	1 310	2 140	60	1 420	3 560	3 340	590	900	319 300
Espagne	15 520	–	900	12 040	180	29 280	23 520	7 780	520	1 180	1 914 920
États-Unis	75 840	8 710	107 730	287 540	5 880	199 590	1 129 640	958 060	70 320	60 100	31 389 930
Finlande	200	6 160	390	1 210	10	250	1 750	990	100	180	112 430
France	9 860	600	6 600	15 740	2 520	13 080	31 330	26 400	3 440	2 880	5 600 200
Grèce	390	60	650	65 790	110	1 970	540	6 970	250	5 140	999 910
Hongrie	90	70	480	6 170	690	140	3 610	230	30	80	275 490
Irlande	150	500	210	1 970	30	1 120	5 500	3 110	160	5 010	332 990
Italie	7 920	290	2 090	12 360	20 420	34 850	35 590	24 030	1 210	4 330	2 020 930
Japon	–	–	–	2 250	–	157 870	227 440	5 030	13 820	–	1 142 370
Luxembourg	120	20	70	400	70	440	910	280	80	150	129 760
Mexique	3 410	10	850	1 130	30	1 930	1 620	400	60	60	241 460
Norvège	5 520	430	310	5 930	40	1 280	3 680	5 130	620	690	305 920
Nouvelle-Zélande	710	110	460	2 190	180	610	35 990	18 430	3 410	19 880	624 900
Pays-Bas	–	–	–	1 560	–	1 820	4 460	–	180 940	4 420	1 419 950
Pologne	20	280	280	53 660	120	220	630	270	30	130	737 730
Portugal	170	200	60	2 120	30	45 190	2 130	6 560	90	9 120	585 930
République slovaque	10	10	40	1 650	40	10	110	20	–	10	113 180
République tchèque	30	60	110	12 230	250	100	1 130	230	90	130	436 970
Royaume-Uni	4 760	1 850	10 260	13 280	1 200	13 990	47 850	454 490	6 070	124 650	4 503 470
Suède	26 200	6 220	1 640	7 020	690	3 350	8 160	10 550	1 670	1 150	933 830
Suisse	4 910	210	1 780	5 720	3 780	12 970	7 020	7 170	2 230	4 080	1 454 190
Turquie	–	–	2 330	17 660	–	–	1 420	480	–	–	1 130 550
OCDE (pays mentionnés ci-dessus)	207 920	34 970	162 730	596 140	72 300	543 780	2 042 730	1 950 220	342 480	350 660	67 883 910

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/435632082733>

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC).

6. Migrations temporaires

Les migrations temporaires sont le fait de toutes sortes d'individus, depuis les artistes jusqu'aux stagiaires en passant par les fournisseurs de services, les installateurs, les travailleurs saisonniers, les étudiants internationaux, les visiteurs participant à un programme d'échange, les chercheurs et les internes en médecine. Les données sur ce type de migration proviennent presque exclusivement des permis, le nombre de catégories variant considérablement d'un pays à l'autre. Si ces distinctions sont faites, ce n'est pas tant parce que certains types de migration temporaire n'existent pas dans tel ou tel pays, mais parce que les effectifs concernés sont faibles ou les catégories trop nombreuses ou trop spécialisées pour être toutes citées. On peut dire, sans trop de risques de se tromper

que, dans chaque pays, presque toutes les catégories existent. Au Japon, en Corée et aux États-Unis, en particulier, les régimes de permis sont extrêmement détaillés, et comportent une catégorie de permis par type de migration temporaire. Dans d'autres pays, il n'existe qu'un petit nombre de types de permis : en règle générale, les travailleurs n'y sont pas identifiés séparément mais regroupés par grande catégorie. Pourtant, l'information existe bien. Des statistiques plus détaillées dans ce domaine permettent de mettre en lumière certains mouvements migratoires significatifs, par exemple ceux des internes en médecine dont la présence peut être importante pour assurer certains services dans les hôpitaux de certains pays.

Migrations temporaires de travail

Les données compilées dans le domaine de la migration temporaire de travail sont loin d'être complètes. De nombreux pays ne sont pas encore représentés dans les statistiques (tableau I.4). Certaines catégories présentées comme des migrations temporaires dans certains pays peuvent être ventilées en migration temporaire et migration permanente

Tableau I.4. **Entrées de travailleurs temporaires dans certains pays de l'OCDE, 2003-2006**

	Milliers				
	2003	2004	2005	2006	Distribution (2006)
Vacanciers actifs (<i>Working holiday makers</i>)	442	463	497	536	21
Stagiaires	146	147	161	182	7
Travailleurs saisonniers	545	568	571	576	23
Personnel transféré au sein de leur entreprise	89	89	87	99	4
Autres travailleurs temporaires	958	1 093	1 085	1 105	44
Toutes catégories	2 180	2 360	2 401	2 498	100
					Pour 1 000 habitants (2006)
Allemagne	446	440	415	379	4.6
Australie	152	159	183	219	10.7
Autriche	30	27	15	4	0.5
Belgique	2	31	33	42	4.0
Bulgarie	–	1	1	1	0.1
Canada	118	124	133	146	4.5
Corée	75	65	73	86	1.8
Danemark	5	5	5	6	1.1
États-Unis	577	612	635	678	2.3
France	26	26	27	28	0.5
Italie	69	70	85	98	1.7
Japon	217	231	202	164	1.3
Mexique	45	42	46	40	0.4
Norvège	21	28	22	38	8.2
Nouvelle-Zélande	65	70	78	87	21.1
Pays-Bas	43	52	56	83	5.1
Portugal	3	13	8	7	0.7
Royaume-Uni	137	239	275	266	4.4
Suède	8	9	7	7	0.8
Suisse	142	116	104	117	15.7
Tous pays	2 180	2 360	2 401	2 498	2.6
Variation annuelle (%)	n.d	8.3	1.7	4.0	

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/434748088434>

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

dans d'autres, selon la durée prévue du séjour. Les mutations à l'intérieur d'une même entreprise en sont une parfaite illustration. Aux États-Unis, elles sont présentées uniquement comme une migration temporaire de travail, sauf si les migrants changent de statut et obtiennent une *green card*, mais au Royaume-Uni, beaucoup de migrants de ce type sont des migrants permanents. Les visiteurs participant à un programme d'échange peuvent très bien exercer une activité lucrative mais ne pas être considérés comme des migrants de travail temporaires.

Il est parfois extrêmement difficile de rendre compte des mouvements temporaires qui s'inscrivent dans le contexte d'un régime de libre circulation parce que les personnes concernées sont totalement dispensées de l'obligation de signaler leurs déplacements. Il arrive aussi que les statistiques ne renseignent pas spécifiquement sur le niveau de compétence des travailleurs temporaires migrants. Or cette dimension présente un intérêt particulier même si, là encore, l'information peut être disponible mais ne pas être publiée. Pour certaines catégories de personnes, le travail effectué peut être accessoire, c'est-à-dire que l'objectif premier de la migration est le tourisme (vacanciers actifs), la formation (stagiaires) ou les études (étudiants internationaux). De fait, les catégories « vacanciers actifs » et « stagiaires » ont été mises à profit pour satisfaire des besoins en main-d'œuvre peu qualifiée lorsque, dans un pays, la conjoncture faisait qu'il était difficile de recourir ouvertement à une immigration de travailleurs faiblement qualifiés. Chacune de ces catégories était considérée comme une forme de migration présentant relativement peu de risques et pouvant être mobilisée à cet effet. A noter que les étudiants internationaux ne sont pas inclus dans les statistiques présentées ici parce que tous ne travaillent pas et que les statistiques des étudiants posent parfois des problèmes de comparabilité plus complexes que celles des autres catégories, s'agissant notamment des niveaux de formation pris en compte.

Les migrants temporaires de travail sont à peu près trois fois plus nombreux que les migrants permanents...

En 2006, d'après les données concernant 20 pays compilées jusqu'alors (tableau I.4), plus de deux millions et demi de migrants temporaires de travail sont arrivés dans les pays de l'OCDE, ce qui représente environ trois fois le nombre de travailleurs migrants permanents (y compris les migrations de travail à caractère permanent relevant des régimes de libre circulation). Environ 20 % de ces migrants temporaires étaient des vacanciers actifs; les travailleurs saisonniers représentaient aussi 20 % du total. Quarante pour cent environ se classaient dans la catégorie résiduelle « Autres travailleurs temporaires » qui peut, selon les pays, inclure des travailleurs relevant de certaines autres catégories. Bien que le tableau ne soit pas complet, les statistiques couvrent bon nombre de grands pays et représentent une proportion significative de l'ensemble des migrations légales temporaires de travailleurs.

Mais les migrations temporaires de travail augmentent moins rapidement que les migrations permanentes de travail

Entre 2003 et 2006, les migrations temporaires de travail ont augmenté de 15 % environ, tandis que le nombre total de migrants permanents a progressé de plus de 40 % sur la même période, et que les migrations de travail de type permanent (y compris les migrations de travail dans le cadre de la libre circulation) ont augmenté de plus de 50 %. Le

nombre de vacanciers actifs et celui des stagiaires ont augmenté chacun de plus de 20 %, et celui des autres travailleurs temporaires de 15 % environ.

C'est en Suisse et en Nouvelle-Zélande que l'immigration est la plus forte par rapport à la population totale. L'Allemagne et le Japon, qui enregistrent peu de migrations de travail discrétionnaires à caractère permanent, sont beaucoup plus présents dans le domaine des migrations temporaires de travailleurs : chaque année, entre 2003 et 2006, ces deux pays ont accueilli respectivement plus de 400 000 et de 200 000 travailleurs de ce type, en moyenne, bien que, dans le cas du Japon, ces effectifs demeurent modestes au regard de la population. De même qu'ils accueillent d'importants effectifs de migrants permanents, les États-Unis représentent environ un quart de l'ensemble des migrations temporaires de travail, les effectifs augmentant régulièrement depuis 2003. Toutefois, ces migrants temporaires restent moins nombreux que les immigrants illégaux qui, d'après les estimations, sont au nombre de 750 000 à 800 000 par an, des travailleurs pour la plupart. Les autres pays d'installation (Australie, Canada et Nouvelle-Zélande) affichent tous des niveaux significatifs d'immigration temporaire encore que, des trois, seul le Canada enregistre un niveau d'immigration temporaire de travail inférieur à celui de l'immigration permanente, toutes catégories confondues. La forte augmentation de l'immigration temporaire de travail observée en 2004 au Royaume-Uni et les niveaux élevés enregistrés par la suite témoignent de l'impact de l'élargissement de l'Union européenne et de l'arrivée de nombreux travailleurs en provenance d'Europe centrale. L'impact de cet élargissement est moins sensible, voire inexistant, dans les autres pays d'Europe.

Demandeurs d'asile

Les mouvements de demandeurs d'asile ont été regroupés sous la rubrique des migrations temporaires même si ce choix ne correspond probablement pas aux intentions des migrants eux-mêmes. La raison en est que les taux de reconnaissance du droit d'asile et d'octroi d'un titre de séjour permanent à cette population sont généralement faibles, et que les demandeurs d'asile sont censés retourner dans leur pays d'origine s'ils sont déboutés. Autrement dit, dans les pays de destination, ces mouvements ne sont considérés comme une immigration à caractère permanent que si les demandes de statut de réfugié sont acceptées.

Le nombre de demandeurs d'asile continue à décroître et ils sont de moins en moins représentés parmi les migrants permanents

En 2006, pour la quatrième année consécutive, les demandes d'asile dans les pays de l'OCDE ont diminué, tombant en dessous de 300 000 pour la première fois depuis 1987 (tableau I.5). Avec 41 000 demandes, les États-Unis se situent en tête des pays d'accueil, le Canada, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni se classant tous dans la fourchette des 20 000 à 30 000. Parmi les pays de destination importants, la France et l'Allemagne, mais aussi l'Autriche et la Belgique, ont observé un recul considérable des demandes d'asile. Toutefois, les effectifs ont augmenté de plus de 40 % en Suède, et guère moins au Canada, en Grèce ou aux Pays-Bas. Rapporté à leur population, ce sont les Pays-Bas, l'Autriche et la Suisse qui sont les principaux pays d'accueil, alors qu'au Japon, en Corée et au Portugal, le nombre d'admissions de personnes de cette catégorie n'est pas significatif.

L'Irak, puis la Serbie et le Monténégro sont les tout premiers pays d'origine. Dans les pays de destination, le principal pays d'origine représente, en moyenne, 25 à 30 demandeurs d'asile. Les baisses les plus importantes enregistrées en 2006 concernent

Tableau I.5. Flux de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE, 2000-2006, évolution et niveau

	Flux indexés			Niveau 2006	Niveau par million d'habitants 2006	Principal pays d'origine (en % du total) 2006	
	2000	2005	2006				
Allemagne	100	37	27	21 000	255	Serbie et Monténégro	15
Australie	100	25	27	3 500	171	Chine	30
Autriche	100	123	73	13 300	1 612	Serbie et Monténégro	19
Belgique	100	37	27	11 600	1 099	Fédération de Russie	14
Canada	100	61	67	22 900	701	Mexique	22
Corée	100	958	647	300	6	Népal	26
Danemark	100	19	16	1 900	353	Irak	27
Espagne	100	66	67	5 300	120	Colombie	42
États-Unis	100	96	101	41 100	137	Chine	23
Finlande	100	113	74	2 300	443	Bulgarie	20
France	100	128	79	30 700	501	Serbie et Monténégro	10
Grèce	100	294	398	12 300	1 100	Bangladesh	30
Hongrie	100	21	27	2 100	210	Vietnam	19
Irlande	100	40	39	4 300	1 019	Nigeria	24
Italie	100	61	66	10 300	177	Eritrée	21
Japon	100	178	442	1 000	7	Myanmar	63
Luxembourg	100	129	84	500	1 138	Serbie et Monténégro	39
Norvège	100	50	49	5 300	1 139	Irak	19
Nouvelle-Zélande	100	22	18	300	67	Irak	12
Pays-Bas	100	28	33	14 500	885	Irak	19
Pologne	100	149	97	4 400	116	Fédération de Russie	91
Portugal	100	51	57	100	12	République démocratique du Congo	16
République slovaque	100	228	185	2 900	533	Inde	25
République tchèque	100	47	34	3 000	294	Ukraine	19
Royaume-Uni	100	31	29	28 300	467	Eritrée	10
Suède	100	108	149	24 300	2 678	Irak	37
Suisse	100	57	60	10 500	1 408	Serbie et Monténégro	12
Turquie	100	69	80	4 600	62	Iran	50
Total	100	58	53	282 600	264	Iraq	8

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/434765380183>Source : Base de données du UNHCR (www.unhcr.org).

les requérants provenant de la Serbie et du Monténégro, ou de la Fédération de Russie. En termes de nationalité, les plus fortes augmentations observées concernent les Irakiens et les Érythréens.

Étant donné que la demande d'asile a perdu de l'importance en tant que filière d'entrée et que les taux de reconnaissance dépassent rarement 20 %, la part de la demande d'asile diminue de plus en plus parmi les dispositifs d'immigration permanente dans les pays de l'OCDE. L'application plus stricte de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés, le durcissement des critères d'obtention de visa et des mesures de contrôle aux frontières, mais aussi l'amélioration de la situation du point de vue politique ou économique dans de nombreux pays d'origine, sont autant de facteurs ayant contribué de manière plus ou moins forte à la baisse des effectifs de demandeurs d'asile. Fin 2006, il restait quelque 400 000 demandes en instance de décision en Europe et en Amérique du Nord. Même si les demandes d'asile ont diminué, la migration à caractère humanitaire n'en a pas moins représenté quelques 375 000 demandes d'immigration à caractère permanent en 2006, dont 215 000 aux États-Unis.

Étudiants internationaux

La croissance du nombre des étudiants internationaux tend à diminuer

De 2004 à 2005, dans les pays de l'OCDE, le nombre d'étudiants internationaux a continué d'augmenter au rythme de 5 % environ. Toutefois, ce taux est inférieur à celui observé sur la période 2000-2005 (il était alors de 8 % en moyenne) (tableau I.6).

Tableau I.6. **Étudiants internationaux et/ou étrangers dans les pays de l'OCDE 2000 et 2005**

Étudiants internationaux			Étudiants étrangers				Nombre d'étudiants 2005	
En pourcentage des inscrits du supérieur			En pourcentage des inscrits du supérieur		Indice de variation du nombre d'étudiants étrangers, enseignement supérieur, 2005 (2000 = 100)	Indice de variation du nombre d'étudiants étrangers, enseignement supérieur (2005/2004)	Étudiants étrangers	Étudiants internationaux
Enseignement supérieur total	Programmes de recherche avancée	Enseignement supérieur total	Programmes de recherche avancée					
Pays de l'OCDE								
Allemagne ²	n.d.	n.d.	11.5	n.d.	139	100	259 800	204 600
Australie ¹	17.3	17.8	20.6	28.3	167	106	211 300	177 000
Autriche ^{1, 3}	11.0	15.4	14.1	20.2	114	102	34 500	27 000
Belgique ¹	6.5	19.9	11.7	30.8	117	103	38 200	21 100
Canada	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	111 000
Corée	n.d.	n.d.	0.5	n.d.6	459	144	15 500	n.d.
Danemark ¹	4.4	6.9	7.5	18.5	135	102	17 400	10 300
Espagne ^{1, 3}	1.0	7.6	2.5	18.9	112	109	45 600	17 700
États-Unis ^{1, 5}	3.4	24.1	n.d.	n.d.	124	103	590 200	590 200
Finlande ^{2, 3}	3.6	7.3	2.8	7.3	152	107	8 400	11 000
France ^{1, 5}	10.8	34.4	n.d.	n.d.	173	100	236 500	236 500
Grèce ^{1, 3}	0.4	n.d.	2.4	n.d.	182	109	15 700	n.d.
Hongrie ¹	2.7	7.9	3.1	8.6	137	105	13 600	11 900
Irlande ^{2, 5}	6.9	n.d.	n.d.	n.d.	174	102	12 900	12 900
Islande	n.d.	n.d.	3.2	12.7	120	99	500	n.d.
Italie	n.d.	n.d.	2.2	4.3	180	111	44 900	n.d.
Japon ¹	2.8	16.3	3.1	17.1	189	107	125 900	114 900
Luxembourg	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mexique	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Norvège ¹	1.9	5.2	4.8	18.6	154	106	10 200	4 000
Nouvelle-Zélande ¹	17.0	16.6	28.9	38.3	845	101	69 400	40 800
Pays-Bas ³	4.7	n.d.	5.6	n.d.	225	149	31 600	26 400
Pologne	n.d.	n.d.	0.5	3.2	166	125	10 200	n.d.
Portugal	n.d.	n.d.	4.5	7.3	152	105	17 000	n.d.
République slovaque ¹	0.9	0.7	0.9	0.8	107	102	1 700	1 600
République tchèque	n.d.	n.d.	5.5	7.2	339	124	18 500	n.d.
Royaume-Uni ¹	13.9	40.0	17.3	41.4	143	108	394 600	318 400
Suède ¹	4.4	n.d.	9.2	20.3	154	108	39 300	18 900
Suisse ^{2, 3}	13.2	43.3	18.4	43.2	142	103	36 800	26 500
Turquie	n.d.	n.d.	0.9	2.9	103	119	18 200	n.d.
Total OCDE	6.7	16.5	7.6	17.5	149	105	2 318 400	1 982 700
Total OCDE pour les pays communs							1 338 300	1 032 100

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/434814681006>

n.d. signifie non disponible.

1. Les étudiants internationaux sont définis sur la base de leurs pays de résidence.
2. Les étudiants internationaux sont définis sur la base du pays d'obtention du diplôme précédent.
3. Le pourcentage dans l'ensemble de l'enseignement supérieur est sous-estimé en raison de l'exclusion de certains programmes.
4. Non compris les institutions privées.
5. L'indice 2005/2000 et le total « Étudiants étrangers » se réfèrent aux étudiants internationaux.

Source : *Regards sur l'éducation*, OCDE, 2007. Voir : www.oecd.org/edu/eag2007.

En fait, et cela mérite d'être souligné, la plupart des données sur l'évolution observée entre 2000 et 2005 portent non pas sur les étudiants internationaux mais sur les étudiants ressortissants d'un autre pays dont certains ont pu naître ou arriver dans le pays où ils font leurs études quand ils étaient enfants⁶. Le chevauchement entre les deux catégories n'en est pas moins important (80 % en moyenne), de sorte que les arguments développés dans cet ouvrage au sujet des étudiants étrangers s'appliquent probablement aussi aux personnes venues dans le pays hôte pour étudier.

Globalement, le nombre d'étudiants internationaux a augmenté d'environ 50 % entre 2000 et 2005 : aux États-Unis et au Royaume-Uni, leurs effectifs ont augmenté respectivement de 120 000, en France de 100 000 environ et en Australie de près de 85 000. Des pourcentages d'augmentation élevés (proches de 100, voire même plus) ont été observés en Nouvelle-Zélande, en République tchèque, au Japon, en Corée et aux Pays-Bas.

Mis à part les pays anglophones, particulièrement bien placés pour attirer des étudiants internationaux, les pays semblent adopter des stratégies différentes pour attirer les étudiants.

Même les pays dont la langue est rarement parlée à l'extérieur de leurs frontières attirent aussi les étudiants

Dans certains pays, des programmes de cours dispensés en anglais ont été mis en place pour attirer des étudiants d'autres pays, surtout quand la langue du pays d'accueil n'est pas ou pratiquement peu parlée en dehors de ses frontières. C'est le cas, par exemple, des pays nordiques et des Pays-Bas. Ainsi, les étudiants peuvent, en principe, vivre et séjourner dans ces pays sans forcément devoir connaître plus que des rudiments de la langue nationale. Bien qu'une présence prolongée dans le pays d'étude puisse augmenter la probabilité, à terme, de s'y installer à titre permanent, suivre un cursus en anglais prépare indéniablement les étudiants à travailler dans un cadre anglophone. Or, en dehors des entreprises multinationales, ce type de cadre n'est pas très courant dans ces pays hôtes même si un fort pourcentage de résidents et de travailleurs de ces pays comprennent l'anglais et le parlent. Dans ces conditions, la probabilité est très faible pour un étudiant international ayant obtenu son diplôme dans un pays d'y occuper des fonctions de haut niveau pour lesquelles il lui faut s'exprimer dans la langue de ce pays. Nul ne sait vraiment si l'usage croissant de l'anglais dans l'entreprise et dans les transactions commerciales suffira pour faire du recrutement direct de personnes hautement qualifiées une pratique courante.

D'autres pays comme la Belgique, la France, la Suisse ou l'Espagne possèdent une langue largement usitée en dehors de leurs frontières, et sont donc idéalement placés pour attirer beaucoup d'étudiants internationaux qui suivront les cours dans la langue du pays hôte.

D'autres pays encore ont fait en sorte d'attirer un nombre significatif d'étudiants venant suivre des cursus dispensés dans la langue du pays hôte, bien que certains cours et programmes puissent aussi être proposés en anglais. Ces pays sont l'Allemagne, l'Italie, le Japon et la Corée. Souvent, ces étudiants doivent effectuer une année préparatoire pour acquérir la maîtrise de la langue dont ils ont besoin avant d'être aptes à suivre le programme dispensé intégralement dans la langue du pays hôte. Ce n'est apparemment pas un obstacle insurmontable si l'on considère les effectifs d'étudiants internationaux que l'Allemagne et le Japon parviennent à attirer, soit 205 000 et 110 000 respectivement.

En Allemagne, les frais d'inscription sont relativement faibles pour les étudiants internationaux, ce qui peut constituer une incitation importante si, à leurs yeux, le fait de pouvoir s'inscrire à un coût abordable est un facteur décisif.

Bien que les étudiants internationaux puissent constituer un vivier de migrants de travail hautement qualifiés pour les pays de l'OCDE, il n'existe pas encore de données sur le pourcentage de cette population qui reste dans le pays hôte. D'après des informations provenant d'un certain nombre de pays, la proportion de diplômés qui ne repartent pas serait au mieux de 15 à 25 % (OCDE, 2007a), avec des différences selon le pays d'origine. Comme beaucoup de pays avaient naguère mis en place des dispositions dites de « quarantaine » pour les étudiants issus des pays en développement, c'est-à-dire l'obligation pour ces étudiants de retourner dans leur pays d'origine pendant un certain nombre d'années avant de pouvoir demander à immigrer dans le pays où ils avaient suivi leurs études, les effectifs étaient relativement restreints et souvent limités aux cas dans lesquels l'étudiant(e) s'était marié(e) avec un citoyen du pays hôte. Ces dernières années, la plupart des pays de l'OCDE ont adopté des mesures autorisant les personnes ayant obtenu leur diplôme à chercher du travail pendant une certaine période, et à rester si leur était proposé un emploi dans le domaine correspondant à la discipline étudiée. En règle générale, l'emploi doit se situer dans un domaine technique ou scientifique, ce qui tend à réduire le vivier de candidats potentiels. En moyenne, de 15 à 20 % des étudiants internationaux sont inscrits dans l'une ou l'autre de ces disciplines, que ce soit dans l'ingénierie, l'industrie manufacturière ou le génie civil, la santé et le bien-être ou les sciences. S'agissant de ce vivier restreint de candidats, la proportion effective d'individus qui restent dans le pays hôte est peut-être plus élevée. Pour autant, avec le développement des programmes d'études à l'international, il est probable que le nombre absolu d'étudiants qui rentrent dans leur pays après avoir obtenu un diplôme dans un pays de l'OCDE a augmenté au cours de la dernière décennie.

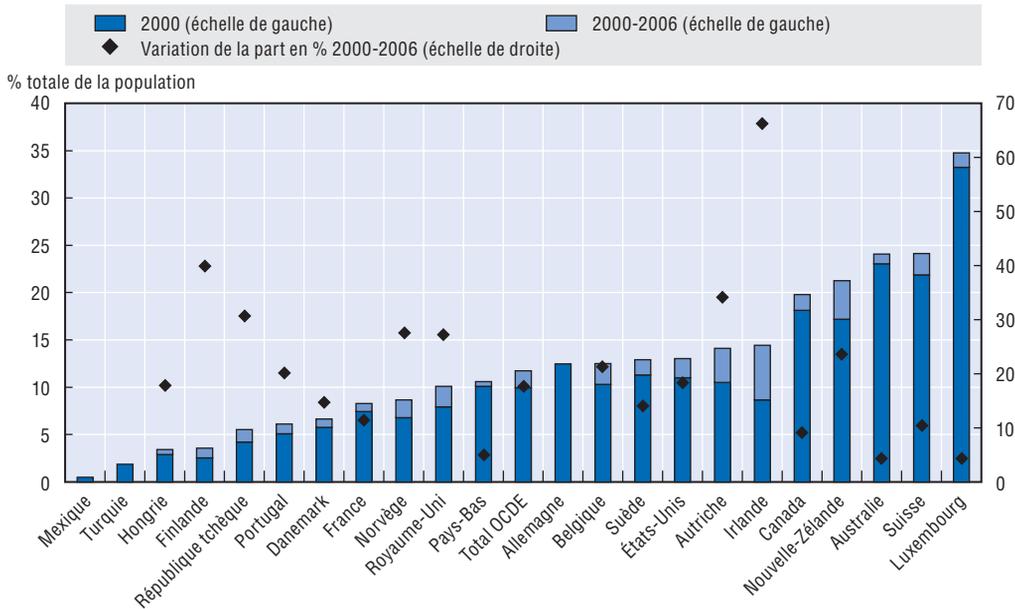
7. La population immigrée : taille et caractéristiques

Population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE

La population née à l'étranger a augmenté de 18 % depuis l'an 2000

En 2006, les personnes nées à l'étranger représentaient 11.7 % de la population totale des pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données, soit une hausse de 18 % par rapport à l'an 2000. En général, l'évolution observée a été plus marquée dans les pays n'ayant pas jusqu'alors accueilli beaucoup d'immigrants que dans les autres (graphique I.5).

Depuis l'an 2000, certains pays ont enregistré une augmentation considérable de la proportion d'immigrés dans leur population, en particulier l'Irlande (66 %), la Finlande (40 %) et l'Autriche (34 %). Les pays qui comptaient déjà une population immigrée importante (Australie, Canada, Luxembourg, Suisse) ont vu augmenter de près de 10 % la part de cette population. La seule exception à cet égard est la Nouvelle-Zélande où la part de la population immigrée est passée de 17 à 21 %, soit une augmentation d'un quart environ au cours de la période considérée.

Graphique I.5. **La population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE, 2000-2006**

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/435216866404>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées relatives aux tableaux B.1.4. de l'annexe statistique.

Dans plus de la moitié des pays de l'OCDE les immigrés représentent plus de 10 % de la population totale en 2006 (graphique I.6). Parmi les pays d'immigration traditionnels, la France et le Royaume-Uni abritent une population immigrée (8.3 et 10.1 %, respectivement) qui paraît relativement modeste par rapport aux chiffres relevés dans les nouveaux pays d'immigration tels que la Grèce, l'Irlande ou l'Espagne⁷.

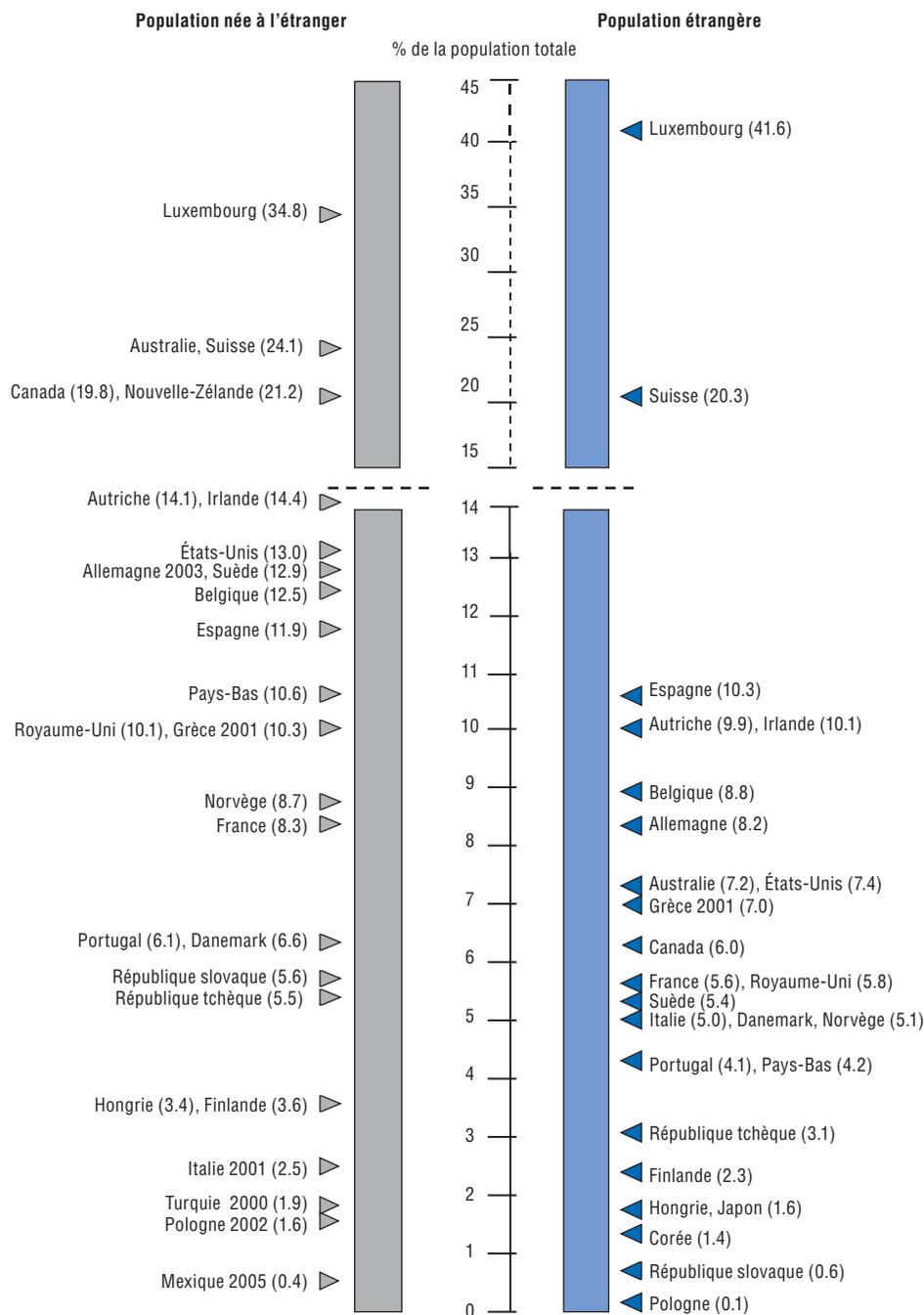
Évolution prévisible de la population d'âge actif des pays de l'OCDE en fonction des niveaux actuels d'immigration

Sans le recours à l'immigration, la population d'âge actif diminuera sur la période 2005-2020

Dans l'édition de l'an dernier des *Perspectives des migrations internationales*, nous nous interrogeons sur l'évolution prévisible de la population d'âge actif sur la période 2005-2020 en l'absence de migrations. Nous avons ainsi pu constater que, sans les immigrants, plus des trois quarts des pays de l'OCDE verraient diminuer leur population en âge de travailler au cours de la période 2010-2015. Toutefois, l'absence de migration nette relevait purement de l'hypothèse. Même en l'absence d'immigration de travail, les pays de l'OCDE laissent chaque année entrer de nombreux migrants d'âge actif, que ce soit pour des raisons familiales ou humanitaires. Dans la présente section, nous allons affiner l'analyse en examinant les perspectives qui s'offrent à la population d'âge actif à supposer que les migrations se maintiennent au niveau moyen observé entre 2001 et 2005. Aux fins de la présente analyse, nous avons posé comme hypothèse que 80 % des migrations nettes sont le fait d'individus de la tranche d'âge des 15-64 ans⁸. Cela correspond à une distribution assez représentative des migrations nettes par âge.

Graphique I.6. Effectif de la population étrangère et née à l'étranger dans certains pays de l'OCDE, 2006¹

Pourcentage de la population totale



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/435231787858>

1. 2006 sauf indication contraire.

Source : Population née à l'étranger : Estimations du Secrétariat pour la République tchèque, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, le Portugal, la République slovaque, la Suisse, le Royaume-Uni; pour les autres pays, se référer aux métadonnées relatives aux tableaux A.1.4. de l'annexe statistique.

Population étrangère : se référer aux métadonnées relatives aux tableaux A.1.5. de l'annexe statistique. Les données pour l'Irlande se réfèrent au recensement de 2006.

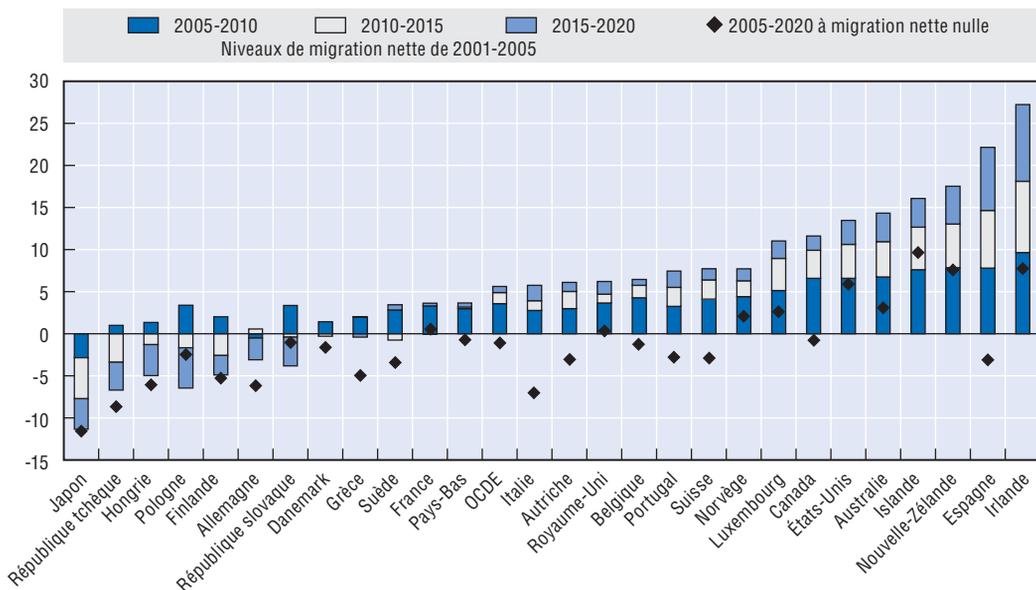
En tenant compte des niveaux migratoires actuels, certains pays paraissent bien s'en sortir, d'autres moins

Comme on le voit sur le graphique I.7 les choses sont très différentes pour beaucoup de pays si l'on tient compte des niveaux migratoires actuels. Sur la période considérée, tous les pays de l'OCDE sauf sept affichent une augmentation de leur population en âge de travailler. Seuls le Japon, les pays d'Europe centrale, la Finlande et l'Allemagne se retrouvent confrontés à une baisse de leur population d'âge actif sur la période 2005-2020 si les niveaux d'immigration récemment observés se perpétuent. Toutefois, dans cinq autres pays (Danemark, Grèce, Suède, France et Pays-Bas), l'augmentation de la population d'âge actif serait de moins de 5 %, progression modeste sur 15 ans comparée aux niveaux enregistrés dans le passé. De plus, au-delà de 2010, l'accroissement de la population active de ces pays est pratiquement nul.

Les autres pays affichent tous une augmentation plus significative de leur population d'âge actif au cours de la période considérée et même au cours de chacune des trois sous-périodes. Dans quelques pays, les niveaux actuels de migration nette sont plus que suffisants pour compenser de manière importante l'impact du vieillissement compte tenu de la structure démographique actuelle de leur population active. Dans quelques autres pays, en particulier l'Autriche, le Portugal et l'Espagne, l'immigration devrait compenser très largement le déclin de la population active si elle se poursuit au rythme actuel.

Si la diminution de la population d'âge actif pose un problème, c'est parce qu'elle est synonyme d'amenuisement du vivier de travailleurs potentiels d'âge très actif. Concrètement, cela pourrait se traduire par un recul du PIB par habitant, toutes choses égales par ailleurs, à moins que la croissance de la productivité permette de neutraliser cette tendance. En augmentant les niveaux d'immigration mais aussi l'activité des femmes

Graphique I.7. **Variation nette attendue de la population en âge de travailler au cours de la période 2005-2020, supposant des niveaux de migration nette semblables à 2001-2005, en pourcentage de la population en 2005**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/435268412768>

Source : Statistiques de la population active, OCDE, 2007.

et des travailleurs seniors, il devient possible de ne plus dépendre de la croissance de la productivité pour préserver les taux de croissance du PIB par habitant.

Le nombre de travailleurs sera suffisant dans certains pays, mais leurs qualifications répondront-elles aux besoins?

Une tout autre question (mais qui se pose avec de plus en plus d'acuité) est de savoir si la population d'âge actif sera composée des types de travailleur susceptibles de répondre aux besoins en main-d'œuvre des employeurs. Dans beaucoup de pays de l'OCDE, les niveaux de formation se sont considérablement élevés, et l'on voit se réduire le vivier de travailleurs disposés à exercer certains métiers considérés comme mal payés, peu valorisants ou assortis de conditions de travail pénibles (dans le bâtiment, l'hôtellerie-restauration, le nettoyage, la transformation des aliments ou les travaux ménagers). De surcroît, la plupart des personnes arrivées dans le contexte des migrations à caractère familial ou humanitaire n'ont pas d'emploi à leur arrivée dans le pays hôte, et leurs compétences ne correspondent pas toujours à celles recherchées sur le marché du travail. En résumé, même si les migrations non discrétionnaires constituent vraisemblablement un moyen de prendre en compte la dimension démographique de l'offre de main-d'œuvre, l'aptitude à répondre à des besoins précis en matière de main-d'œuvre requiert très probablement une immigration de travail plus ciblée.

8. Migration des personnes hautement qualifiées

Chaque pays souhaiterait recruter des travailleurs immigrés hautement qualifiés, mais tous n'arrivent pas au même résultat

Même si les pays s'accordent à reconnaître l'opportunité et les avantages d'une migration de personnes hautement qualifiées, le pourcentage d'immigrés de ce type par rapport à l'ensemble des immigrés âgés de 15 ans et plus varie considérablement d'un pays de l'OCDE à l'autre. Aux alentours de 2001, les pourcentages s'échelonnaient de 11 % environ en Autriche, en République tchèque et en Pologne, à un peu plus de 40 % en Irlande (tableau I.7). Les raisons de ces disparités sont nombreuses.

Certains pays comme l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande sélectionnent les immigrants en fonction de caractéristiques jugées propices à une intégration réussie sur le marché du travail, dont le niveau d'études atteint, l'une des caractéristiques les plus importantes. On pourrait penser que, grâce à la sélection, le niveau de formation de la population immigrée est, en moyenne, plus élevé dans ces pays que dans ceux où la sélection n'existe pas. Rappelons toutefois que, dans le premier groupe, 25 % environ des immigrés (dans la meilleure des hypothèses) sont sélectionnés directement. Les autres sont admis en tant que membre de la famille accompagnante, fiancé(e) ou conjoint(e) de migrants pour raisons humanitaires. Toutefois, comme les gens ont tendance à épouser quelqu'un qui possède un niveau d'instruction analogue au leur, l'effet du processus de sélection est beaucoup plus puissant que celui auquel on pourrait s'attendre au vu du pourcentage d'individus sélectionnés directement.

Par ailleurs, même dans les cas où l'administration nationale n'opère pas de sélection et où l'immigration de main-d'œuvre s'effectue à l'initiative des employeurs, le gouvernement central peut imposer certains critères comme un salaire de base ou un niveau d'instruction minimum, ce qui, dans les faits, revient à éliminer les candidats à l'immigration de travail n'étant pas suffisamment qualifiés. Tel a été le cas en Irlande, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Tableau I.7. Impact de la diversité des pays d'origine et des qualifications des immigrants sur la part des immigrants ayant un niveau de qualification supérieur, circa 2001

	Immigrés ayant un niveau de qualification supérieur	Effet de la diversité des pays d'origine	Effet des qualifications des immigrants
	Pourcentages	Points de pourcentage	
Autriche	11.3	-10.6	-9.8
Pologne	11.9	-31.8	-16.2
Italie	12.2	-8.6	-14.1
République tchèque	12.8	-24.3	-9.5
République slovaque	14.6	-18.0	-7.8
Grèce	15.3	-9.9	-7.5
Turquie	16.6	-30.0	-5.4
Finlande	17.0	-2.4	-15.7
France	18.1	-16.5	-1.2
Portugal	19.3	-15.7	-5.8
Danemark	19.4	-4.4	-9.5
Hongrie	19.8	-13.9	-4.6
Belgique	21.5	-12.7	-3.7
Luxembourg	21.7	-17.7	0.9
Espagne	21.8	-8.9	-3.3
Suisse	23.9	-12.1	1.4
Suède	24.1	-12.0	-3.4
Australie	25.7	-9.5	-5.7
États-Unis	25.8	-6.3	2.5
Nouvelle-Zélande	31.0	-6.9	-3.2
Norvège	31.1	-3.9	-0.8
Royaume-Uni	35.0	-9.9	0.7
Mexique	37.8	-23.1	3.9
Canada	37.9	-0.9	5.7
Irlande	41.0	-13.2	6.0
Tous pays	25.3	n.d.	n.d.
Corrélation avec le pourcentage des immigrants ayant un niveau de qualification supérieur	n.d.	0.36	0.83

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/434817858051>

Note : Pour chaque pays de destination, les effets sont mesurés en tenant compte uniquement des pays d'origine représentés dans le pays de destination. Voir le texte pour une explication des calculs.

n.d. signifie non disponible.

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC).

En l'absence de critères de cette nature, ce sont les besoins des employeurs qui déterminent le niveau de qualifications des migrants, et les employeurs peuvent aussi bien avoir besoin de travailleurs peu qualifiés que de travailleurs hautement qualifiés. Des années 50 aux années 70, dans beaucoup de pays d'Europe, on a vu arriver, dans le cadre des programmes de « travailleurs invités », de nombreux immigrants possédant un niveau d'instruction plutôt faible pour occuper des emplois peu qualifiés dans le secteur manufacturier et dans le bâtiment, entre autres. C'est en grande partie à cause des restrictions imposées à la migration de travail après la première crise pétrolière (1973) que l'immigration de travailleurs peu instruits a cessé. Mais beaucoup de ceux qui étaient déjà arrivés sont restés. Certains étaient déjà là avec leur famille. D'autres, dont la famille était restée dans le pays d'origine, ont fait venir leur épouse et leurs enfants. Dans un cas comme dans l'autre, les conjoints des immigrants ne possédant qu'un faible niveau d'instruction étaient souvent peu instruits eux-mêmes.

De surcroît, les courants migratoires tendent à se perpétuer. Les immigrés célibataires ou les enfants d'immigrés peuvent retourner dans le pays d'origine pour des vacances ou des visites, et s'y marier ou y rencontrer un conjoint possible pendant leur séjour. Ces personnes peuvent avoir un niveau d'instruction moindre, en moyenne, que des individus d'âge comparable présents dans le pays de résidence, perpétuant ainsi l'immigration d'individus peu qualifiés, comme leurs prédécesseurs.

L'origine et la composition, par niveau d'instruction, de la population immigrée sont le reflet à la fois des politiques migratoires nationales, des besoins des marchés du travail, de l'histoire des migrations dans le pays considéré et d'effets de réseau, entre autres. Bien que ces diverses influences se manifestent différemment selon les pays, on peut toutefois réfléchir d'une façon générale à la question suivante : dans quelle mesure un pays donné « attire-t-il » des immigrés possédant un niveau d'instruction donné? Les pays abritent-ils une population immigrée à fort pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur parce qu'ils tendent à recevoir, ou à attirer, des immigrants originaires de pays dont les habitants qui s'expatrient sont, en général, diplômés de l'enseignement supérieur (effet « pays d'origine ») ou parce qu'ils attirent plutôt, en moyenne, les expatriés les plus instruits des pays d'origine (effet « qualification »)? Cette seconde explication pourrait aussi être désignée sous le nom « d'effet de sélection », sauf que dans beaucoup de pays, il n'y a guère eu de migration de travail discrétionnaire au cours des dernières décennies de sorte qu'il n'y a guère eu non plus de sélection directe des immigrants.

On pourrait s'attendre, par exemple, à ce qu'un pays de destination, qui recrute actuellement en grande partie dans les pays de l'OCDE, accueille des immigrés hautement qualifiés car l'expatriation est un phénomène plus fréquent chez les personnes hautement qualifiées et parce que le niveau d'études des habitants des pays de l'OCDE s'est élevé considérablement au cours des dernières décennies.

Le tableau I.7 récapitule les résultats d'une analyse effectuée pour examiner la nature de l'immigration dans les pays de l'OCDE de ce point de vue, en s'intéressant tout particulièrement aux immigrés ayant suivi des études supérieures⁹. La première colonne donne le pourcentage observé de personnes nées à l'étranger titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Une population immigrée de plus en plus diversifiée qui tend à avoir, en moyenne, un niveau d'éducation plus élevé

La deuxième colonne donne l'écart entre le pourcentage de diplômés du supérieur dans la population immigrée de chaque pays de destination, et le pourcentage que l'on obtiendrait si la composition de la population immigrée par pays d'origine était la même que celle observée dans l'ensemble de la zone OCDE mais sans que soit modifié le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur pour chaque pays d'origine¹⁰. Quand on fait la moyenne sur l'ensemble des pays de l'OCDE, il se produit un effet de rééquilibrage. A l'échelle de la zone OCDE, la concentration d'immigrés en provenance d'un pays d'origine donné n'est jamais aussi prononcée. Dès lors, quel est l'impact d'une distribution plus équilibrée des immigrés, par pays d'origine? Comme l'indique le tableau, le pourcentage d'immigrants diplômés du supérieur de chaque pays de l'OCDE est moins élevé si l'on considère la distribution des immigrants par pays d'origine qui est la sienne que si on considère celle de la zone OCDE.

Comment expliquer ce phénomène? Il semblerait d'après les résultats de l'analyse que, d'une manière générale, plus la présence d'immigrés originaires d'un pays donné est forte, plus faible est le pourcentage de diplômés du supérieur parmi ces immigrés. Ce qui est effectivement le cas. Les corrélations sont certes faibles (les valeurs vont de -0.03 pour la Norvège à -0.24 pour l'Italie) mais le signe est négatif pour tous les pays. Apparemment, migration massive signifie en général arrivée d'un grand nombre d'individus ne possédant qu'un faible niveau d'instruction. La première vague d'immigrants se compose de personnes pour lesquelles les avantages escomptés de l'immigration l'emportent sur les inconvénients. Par la suite, les immigrés déjà installés peuvent transmettre aux candidats à l'émigration de leur pays d'origine des informations sur les débouchés, le coût de la vie, les moyens de voyager à moindre coût, etc., informations qui auront pour effet de dissiper les incertitudes concernant l'émigration et les coûts afférents. De ce fait, les personnes qui ont le moins à en attendre penseront qu'il est avantageux pour elles d'émigrer, ce qui tendra à réduire le pourcentage d'immigrants possédant un niveau de formation élevé.

Le fait d'utiliser la répartition par pays à l'échelle de la zone OCDE atténue les effets d'une éventuelle concentration d'immigrants de certains pays. Les pays qui sont le moins affectés par l'effet « pays d'origine » sont les pays nordiques (à l'exception de la Suède) et les pays d'installation traditionnels (Canada, Nouvelle-Zélande et États-Unis) à l'exception de l'Australie. Juste après viennent les pays d'immigration de travail d'Europe du Sud (Grèce, Italie et Espagne) et l'Australie, la Suède et le Royaume-Uni. Ce groupe disparate se compose de pays qui, ou bien se sont dotés d'une stratégie de sélection des immigrants, ou enregistrent des taux élevés d'immigration à caractère humanitaire, ou bien encore affichent des taux élevés d'immigration de travail, souvent non autorisée. En revanche, là où l'effet « pays d'origine » est le plus important, c'est dans les pays comptant peu d'immigrés (comme la Pologne, la Turquie, le Mexique, les Républiques tchèque et slovaque), où 40 à 65 % de la population immigrée totale vient d'un même pays.

Rien de surprenant à ce que les pays qui ont mis en place des politiques sélectives et des niveaux élevés de recrutement enregistrent des proportions d'immigrés hautement qualifiés supérieures à celles des autochtones

La troisième colonne du tableau montre ce qui se passe quand on inverse la procédure précédente, c'est-à-dire quand on applique le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur observé au niveau de la zone OCDE, par pays d'origine, à la composition, par pays d'origine, de la population immigrée de chaque pays de destination. On examine ici la tendance, pour un pays de destination, à attirer plus d'immigrés possédant, en moyenne, un niveau de formation élevé, étant donné la composition de sa population immigrée par pays d'origine. Cet effet « qualification » s'observe dans sept pays où le pourcentage d'immigrés en provenance d'un pays donné diplômés du supérieur est plus élevé que celui relevé dans la zone OCDE dans son ensemble. Ces pays sont : l'Irlande, le Canada, le Mexique, les États-Unis, la Suisse, le Luxembourg et le Royaume-Uni. Dans tous les autres pays, le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur dans la population immigrée, par pays d'origine, est inférieur à la moyenne de la zone OCDE, par pays d'origine. Cet effet « qualification » est cependant relativement peu marqué, en Australie et en Nouvelle-Zélande notamment, même s'il reste négatif.

La sélection est plus importante que la diversité en matière de migrations de travailleurs hautement qualifiés

Lequel de ces effets influe le plus sur le pourcentage d'immigrés diplômés du supérieur parmi la population immigrée des pays de destination? Comme on pouvait sans doute s'y attendre, l'effet « qualification » se corrèle beaucoup plus fortement que l'effet « pays d'origine » avec la prévalence de niveaux élevés de formation chez les immigrés.

Nous voyons donc que le message à adresser aux responsables de l'élaboration des politiques n'est pas simple. On ne peut guère agir sur l'effet « pays d'origine » à cause des effets de réseau et parce qu'une proportion significative de la migration a un caractère non discrétionnaire, et va de pair avec la signature de traités ou de conventions ou le respect de droits humains universellement reconnus (par exemple : le droit de vivre avec sa famille ou d'épouser qui l'on veut). La structure de la migration non discrétionnaire est un héritage du passé et la conséquence des choix opérés en d'autres temps par les pouvoirs publics, toutes choses pour lesquelles un retour en arrière est impossible. Toutefois, certaines mesures permettent de modifier la structure des flux migratoires. Un pays (les États-Unis) a essayé de diversifier davantage ses flux d'immigration en accordant des visas par le biais d'un tirage au sort auquel seuls peuvent participer des candidats de pays faiblement représentés parmi sa population. Les données d'observation conduisent également à penser que la migration de travail discrétionnaire à partir de critères de sélection fondés sur les qualifications, telle que la pratiquent actuellement les pays d'installation, peut également contrebalancer l'effet négatif de la concentration des pays d'origine sur les niveaux d'instruction. Ces stratégies ont pour effets à la fois de modifier l'éventail des pays d'origine au profit de ceux où les niveaux d'instruction sont élevés et de favoriser les candidats à l'immigration de tous les pays, qui possèdent un niveau d'études élevé.

L'immigration de personnes dont le niveau d'instruction est élevé sera bénéfique pour le marché du travail et l'économie du pays hôte si les immigrés exercent des emplois pour lesquels il existe une pénurie de main-d'œuvre ou, plus généralement, si leurs compétences sont complémentaires de celles de la population locale du pays de destination. Pour beaucoup de pays de l'OCDE, le dilemme vient de ce que des pénuries de travailleurs se révèlent au moins autant dans les métiers exigeant des niveaux de qualification moins élevés, en dépit du nombre significatif d'immigrants peu instruits arrivant déjà par le biais des migrations à caractère familial ou humanitaire. Corriger le déséquilibre du point de vue de l'éducation, si déséquilibre il y a, revient à laisser entrer davantage d'immigrants hautement qualifiés. La question est alors de savoir si cela correspond aux besoins du marché du travail.

9. Évolution des niveaux d'instruction des immigrants

Le niveau d'instruction des immigrants évolue parallèlement à celui des autochtones...

En général, pour analyser les niveaux d'études atteints par les immigrants, on compare leurs niveaux d'instruction à ceux de la population autochtone. Or, à quelques exceptions près et non des moindres, il apparaît que les immigrants sont un peu plus nombreux que les autochtones à avoir suivi des études supérieures (OCDE, 2005). Il s'agit là de comparaisons statiques qui ne renseignent guère sur l'évolution, au cours des dernières décennies, du niveau d'instruction des immigrants par rapport à celui des autochtones. Mais, généralement, on ne dispose pas de données rétrospectives qui pourraient

renseigner directement sur ce phénomène. Dans la suite de cette section, nous verrons que nous avons surmonté cet obstacle en examinant les niveaux d'instruction par âge.

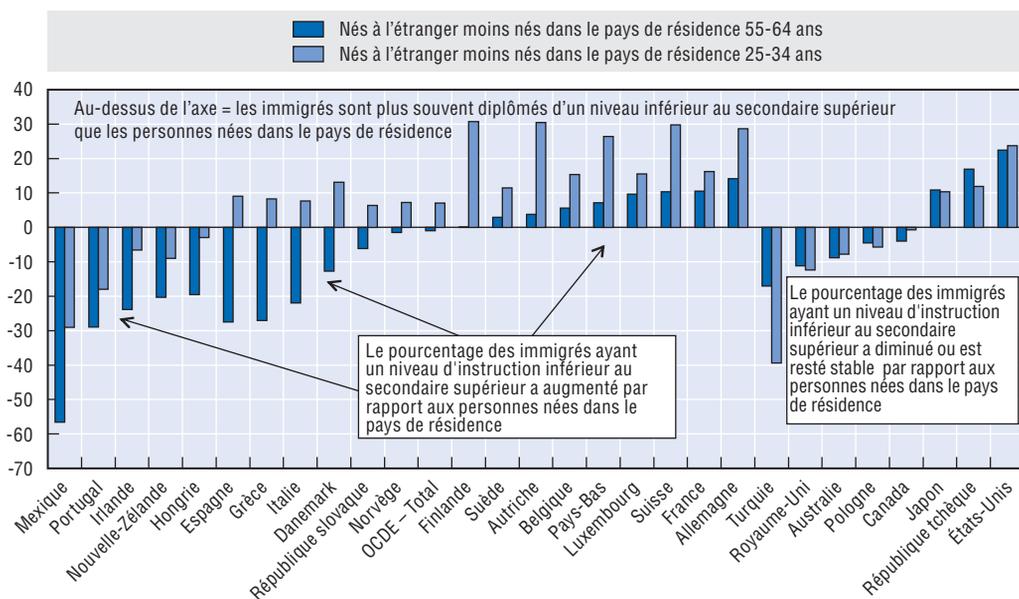
Ce n'est pas l'idéal car une cohorte d'immigrants qui arrive au cours d'une année donnée comprend des individus de toutes les tranches d'âge, jeunes et vieux, même si les immigrants tendent à se concentrer dans les groupes jeunes appartenant à des classes d'âge de forte activité. Ainsi, les comparaisons de niveaux d'instruction de différentes cohortes d'âge incluront des personnes d'âge différent arrivées dans le pays de destination à la même époque, et des personnes de chaque groupe d'âge arrivées à des époques différentes. D'où la difficulté de distinguer les effets imputables à la période à laquelle sont arrivés les immigrants de ceux dus aux différences de niveau d'instruction de cohortes d'âge différentes. Différents facteurs peuvent influencer sur le niveau d'instruction de personnes arrivant à des époques différentes, dont les besoins du marché du travail du pays de destination mais aussi les modifications de la réglementation régissant les mouvements migratoires. La comparaison n'en reste pas moins riche d'enseignements car elle montre l'évolution des différences de capital humain que les immigrants et les autochtones du même âge apportent au marché du travail.

Il convient toutefois de formuler une réserve, à savoir que le tableau ainsi brossé ne tient pas compte de l'émigration, c'est-à-dire des départs de personnes ayant immigré naguère dans le pays considéré, qu'elles retournent dans leur pays d'origine ou émigrent vers un autre pays. Les départs d'immigrés peuvent fausser les tendances observées selon qu'ils sont moins ou plus instruits que les immigrés restant dans le pays hôte. C'est dans les cohortes les plus anciennes que les départs sont les plus nombreux, toutes choses égales par ailleurs. Si ce sont les moins instruits qui s'en vont, les nouveaux arrivants afficheront un niveau d'instruction moins élevé, en termes relatifs, que leurs prédécesseurs.

Les données présentées ici proviennent principalement du cycle de recensements de population effectués en 2000 par les pays de destination et s'appliquent à la population de la tranche d'âge des 25 à 64 ans (voir OCDE, 2008). Les graphiques I.8a et I.8b montrent l'écart, selon que les personnes sont nées à l'étranger ou autochtones, entre les pourcentages d'individus possédant respectivement un niveau d'instruction inférieur au deuxième cycle du secondaire ou un niveau d'études supérieures, pour les groupes d'âge des 55-64 ans et 25-34 ans. Les valeurs correspondant aux groupes d'âge intermédiaires ont tendance à s'échelonner entre les deux extrêmes¹¹.

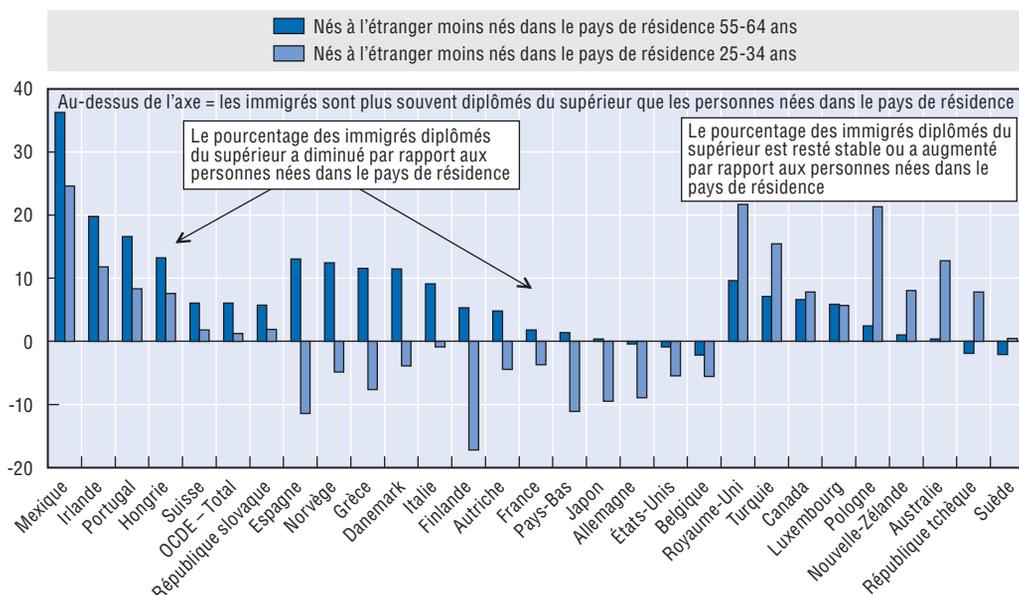
Comme les niveaux d'instruction s'améliorent dans tous les pays, on peut s'attendre à ce que ceux des autochtones aussi bien que des personnes nées à l'étranger augmentent dans les classes d'âge les plus jeunes. La question est de savoir si les progrès des immigrants de ces classes d'âge sont plus rapides ou plus lents que ceux des autochtones. Toutefois, une certaine incertitude entoure ces données à cause de la censure de celles concernant les niveaux d'instruction inférieurs au deuxième cycle du secondaire, étant donné que, sont classées dans une même catégorie, des personnes dont le niveau d'instruction peut varier, d'une absence totale d'éducation formelle à neuf ou dix années de scolarisation. Même si le niveau d'instruction de cette catégorie s'améliore considérablement, ses progrès ne sont pas détectables si on se contente d'observer le pourcentage d'individus parvenant à atteindre un niveau plus élevé. Pourtant, on considère actuellement dans les pays de l'OCDE que, pour satisfaire les besoins du marché du travail, il faut au minimum posséder le niveau du deuxième cycle du secondaire. En

Graphique I.8a. **Différence entre le pourcentage des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays de résidence ayant un niveau d'instruction inférieur au secondaire supérieur, population âgée de 25-34 ans comparée à celle de 55-64 ans**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/435285512846>

Graphique I.8b. **Différence entre le pourcentage des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays de résidence ayant un niveau d'instruction supérieur, population âgée de 25-34 ans comparée à celle de 55-64 ans**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/435341663116>

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC).

déterminant dans quelle mesure les immigrés se rapprochent de ce seuil, on peut peut-être se faire une idée de leurs chances sur ce marché.

... et le niveau d'éducation des immigrés, comparé à celui des autochtones, semble baisser dans de nombreux pays

Le résultat qui intéresse les pays de l'OCDE dans leur ensemble est avant tout que, contrairement aux immigrés appartenant aux cohortes antérieures, ceux appartenant aux cohortes jeunes possèdent un niveau d'instruction en recul *par rapport* à celui des autochtones. Pour dire les choses autrement (et, en fait, contrairement aux attentes), le niveau d'instruction des immigrants ne s'améliore pas aussi rapidement que celui des autochtones. Par rapport à ces derniers, la population immigrée des pays de l'OCDE a « gagné » huit points de pourcentage dans le cas des personnes possédant un niveau d'études inférieur au deuxième cycle du secondaire, et en a « perdu » cinq dans le cas de celles ayant suivi des études supérieures, par rapport aux autochtones des tranches d'âge 55-64 ans et 25-34 ans, respectivement. Il s'agit là d'une moyenne. Dans de nombreux pays, le recul du niveau relatif d'instruction des immigrés est beaucoup plus marqué.

Le tableau d'ensemble présenté ci-dessus masque de grandes disparités d'un pays à l'autre. En Australie, au Canada, au Japon, en Pologne, au Royaume-Uni et aux États-Unis en particulier, la proportion d'immigrants peu instruits a diminué à peu près au même rythme que celle de leurs homologues autochtones. Il n'y a qu'en République tchèque et en Turquie que l'on dénombre moins d'immigrants peu instruits dans les classes d'âge jeunes que parmi la population autochtone. Pour ce qui est des études supérieures, le niveau affiché par les immigrés s'est amélioré par rapport à celui de la population autochtone en Australie, en République tchèque, en Nouvelle-Zélande, en Pologne, en Turquie et au Royaume-Uni alors qu'il n'a pratiquement pas changé au Canada, au Luxembourg et en Suède. Dans le cas de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni, cela témoigne indubitablement des effets de l'application de stratégies de sélection des immigrants.

Dans la plupart des autres pays d'Europe ainsi qu'aux États-Unis, les immigrés de fraîche date ont perdu du terrain par rapport à leurs prédécesseurs quand on compare le niveau d'études qu'ils ont atteint à celui des non-immigrants. Dans la plupart des pays, la baisse du niveau d'instruction des immigrants témoigne à la fois d'un recul relativement plus lent de la proportion de personnes peu instruites et d'une progression plus lente de la proportion de personnes possédant un niveau d'études élevé par rapport à la population autochtone.

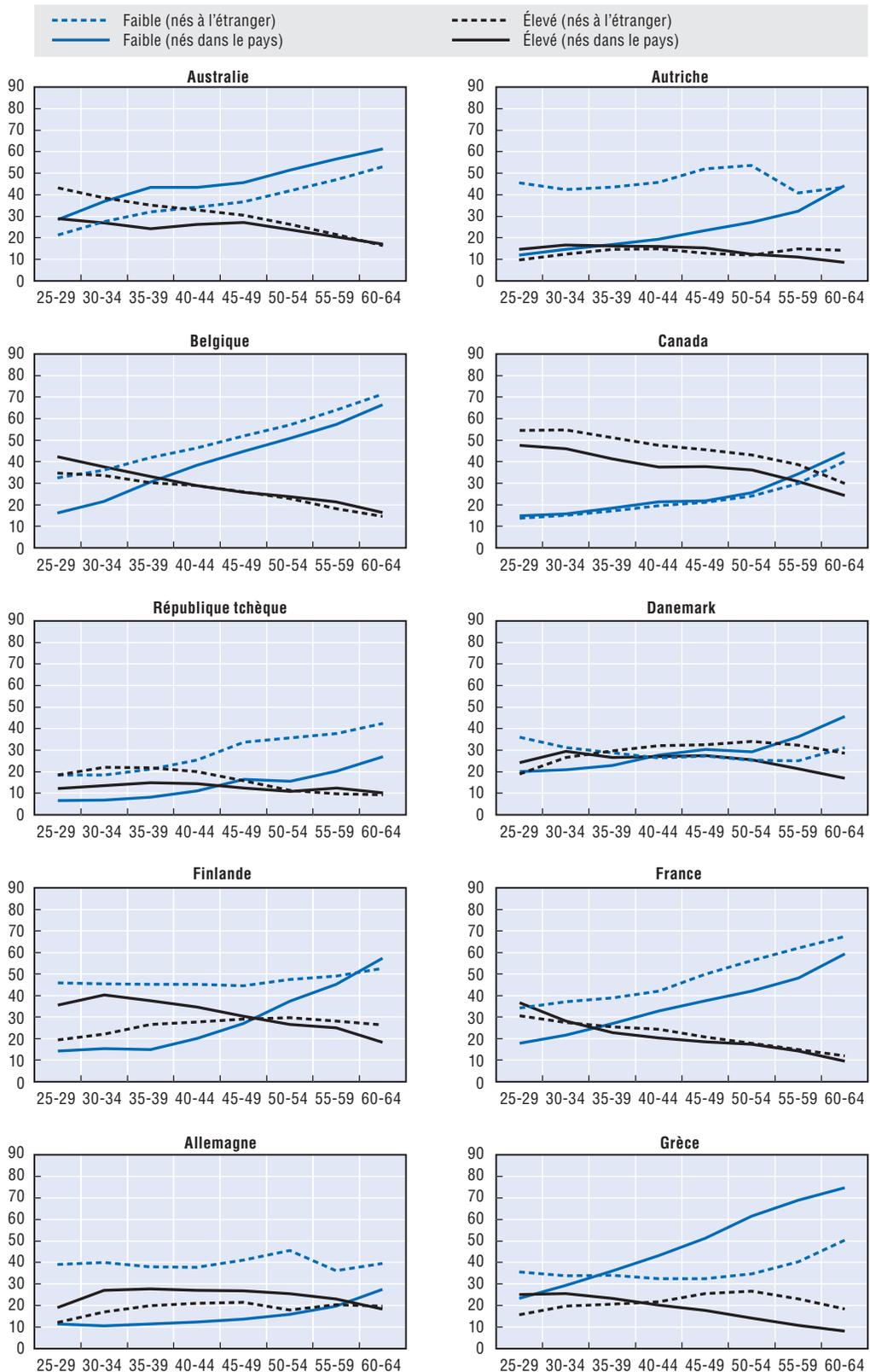
On ne connaît pas exactement les raisons de cette situation. La baisse du niveau d'instruction des immigrants par rapport à celui des autochtones a été démontrée dans le cas des États-Unis (Borjas, Freeman et Katz, 1997), où elle témoigne dans une large mesure de l'impact de l'immigration en provenance d'Amérique latine, en particulier du Mexique. Si l'on exclut le Mexique et la Turquie des pays OCDE d'origine, on constate que la baisse du niveau relatif d'instruction des immigrés ne concerne pratiquement pas les immigrés originaires des pays de l'OCDE, et qu'elle est dans une large mesure imputable à l'immigration en provenance de pays non membres. On peut dès lors se demander si ce phénomène témoigne de faits nouveaux concernant l'éducation dans les pays d'origine non membres de l'OCDE, ou d'une évolution de la structure des migrations par niveau d'études atteint.

Dans le cas du Mexique et de la Turquie, qui ont été des pays d'origine importants du point de vue de l'immigration dans les pays de l'OCDE, on peut comparer l'évolution des niveaux d'instruction, par groupe d'âge, des résidents, d'une part, et des expatriés, d'autre part. Pour ce qui est du Mexique, l'amélioration des niveaux d'instruction, mesurée par groupe d'âge, n'a pas été aussi forte parmi les émigrants que parmi la population résidente. Mais, en Turquie, expatriés et résidents ont vu s'améliorer leur niveau d'instruction en parallèle, et une sélection positive s'est opérée chez les expatriés, autrement dit le pourcentage des personnes possédant un faible (haut) niveau d'instruction est plus réduit (important) parmi les expatriés que parmi les autochtones. Il n'en va pas de même au Mexique. La situation varie donc vraisemblablement selon les pays d'origine, et la tendance à la baisse du niveau d'instruction des immigrés par rapport à celui des autochtones doit probablement plus à la forte augmentation du niveau d'instruction dans les pays de l'OCDE eux-mêmes.

Il serait prématuré de vouloir faire un lien entre le recul du niveau relatif d'instruction des immigrés dans de nombreux pays et les résultats, souvent défavorables, sur le plan professionnel des immigrés provenant de pays extérieurs à l'OCDE, que l'on a observés au cours de la dernière décennie. Dans les pays d'Europe du Sud, par exemple, les immigrés ont affiché à cet égard des résultats tout à fait satisfaisants, même si ces pays figurent parmi ceux où on a relevé les baisses les plus importantes du niveau d'instruction des immigrés par rapport à celui des autochtones.

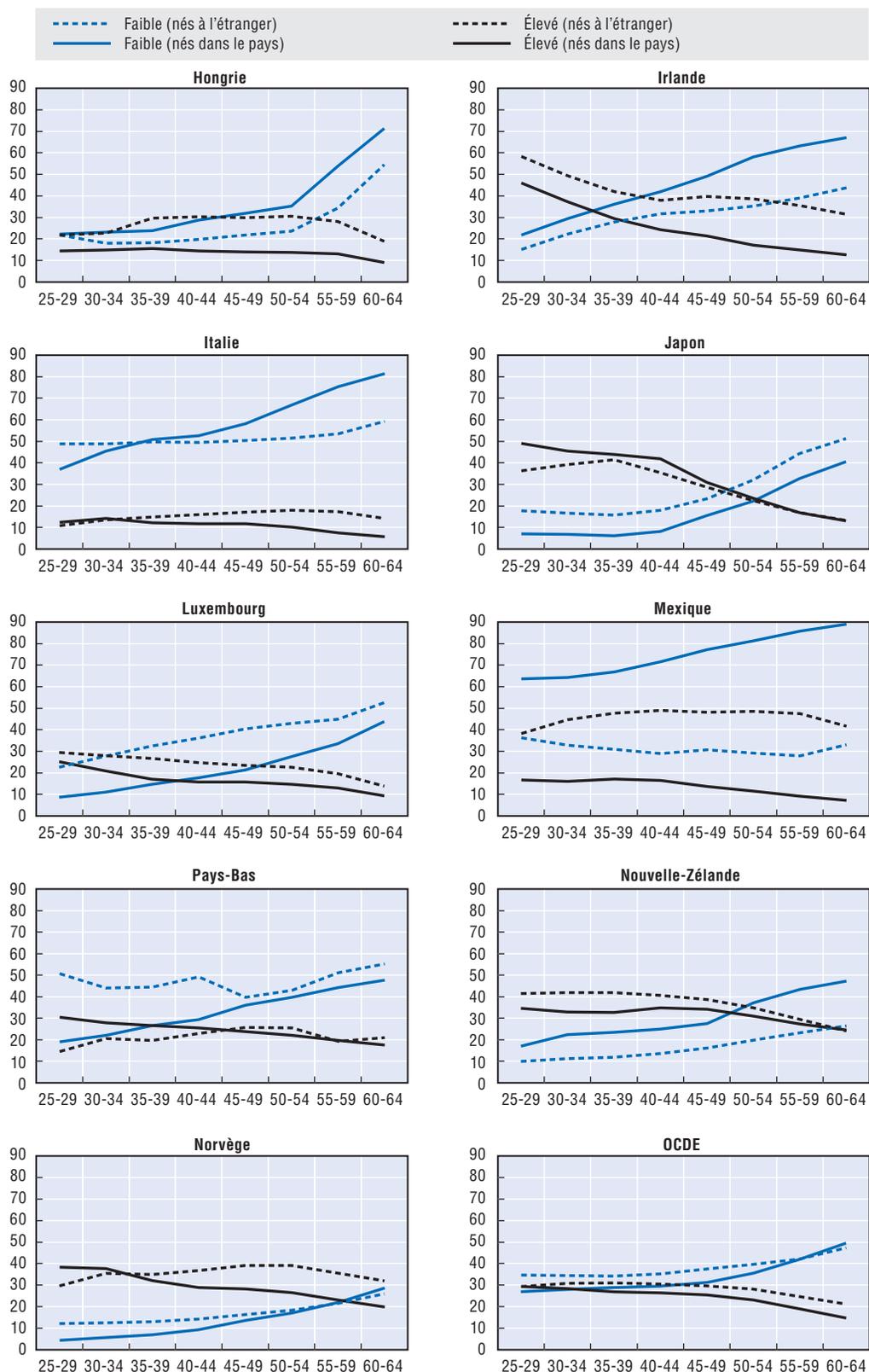
Quoi qu'il en soit, comme des pénuries de main-d'œuvre dans les métiers peu qualifiés se font de plus en plus criantes dans la plupart des pays, il est peu probable que le niveau d'instruction des immigrés de demain inversera la tendance générale à la venue d'immigrants relativement moins instruits que les autochtones, même si ces immigrants ont poussé plus loin leurs études que leurs prédécesseurs. Une réorientation des politiques dans le sens d'une immigration plus sélective (comme l'ont fait certains pays) pourrait inverser la tendance mais, même dans les pays dotés d'un puissant mécanisme de sélection, des initiatives ont été lancées pour rendre la politique d'immigration plus réactive face à la demande. En conséquence, il se pourrait bien que la satisfaction des besoins du marché du travail passe par un élargissement de l'éventail des qualifications et des niveaux d'études des immigrants que l'on accueillera.

Graphique annexe I.A.1. **Pourcentage des personnes nées dans le pays de résidence et nées à l'étranger selon le niveau d'éducation (faible et élevé), par âge, circa 2001**



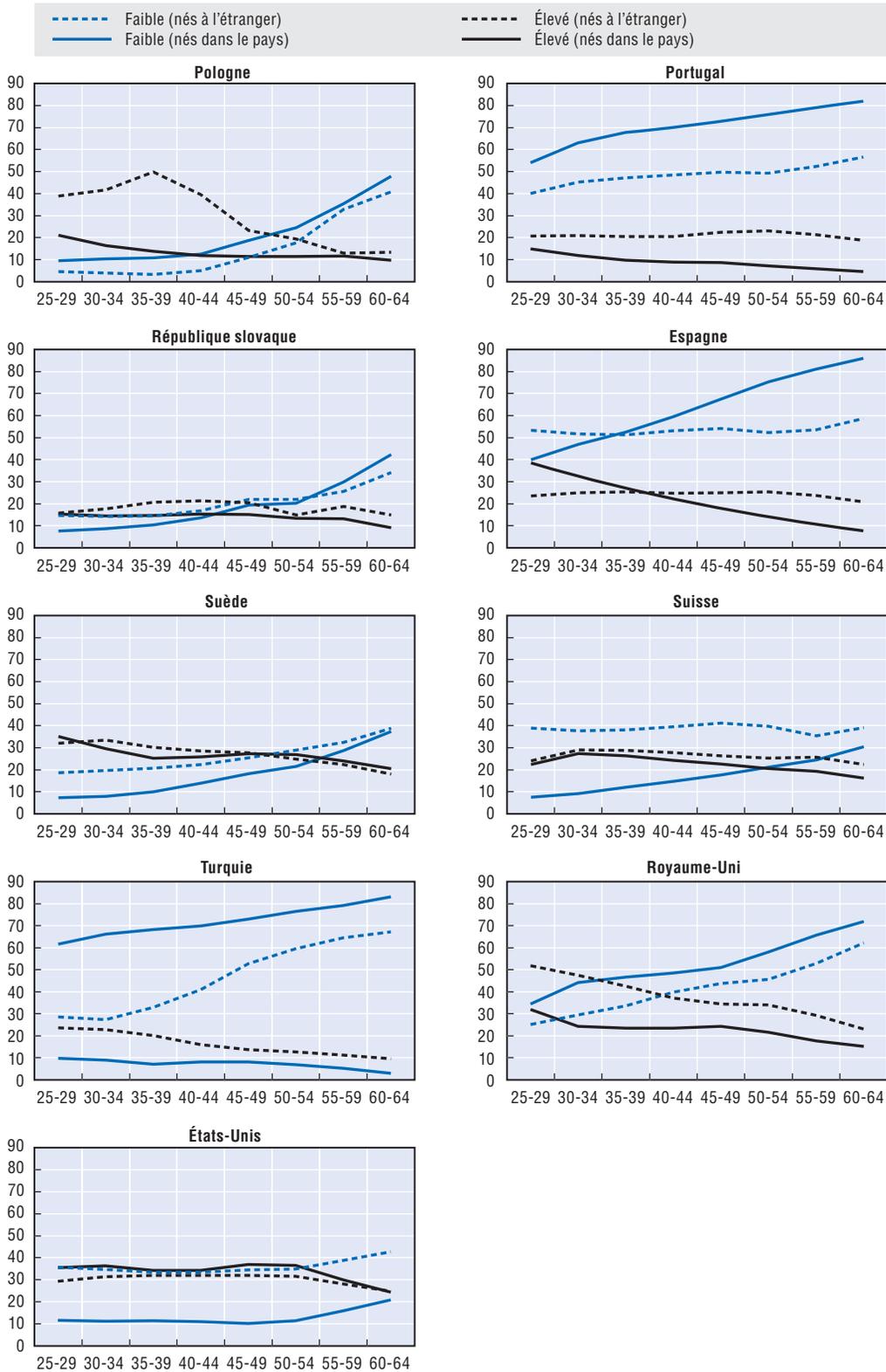
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/435653342337>

Graphique annexe I.A.1. **Pourcentage des personnes nées dans le pays de résidence et nées à l'étranger selon le niveau d'éducation (faible et élevé), par âge, circa 2001 (suite)**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/435653342337>

Graphique annexe I.A.1. **Pourcentage des personnes nées dans le pays de résidence et nées à l'étranger selon le niveau d'éducation (faible et élevé), par âge, circa 2001 (suite)**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/435653342337>

Source : Base de données sur les immigrants dans les pays de l'OCDE (DIOC).

B. Les immigrés et le marché du travail

1. Introduction

Cette section aborde l'évolution récente de l'emploi immigré dans les pays de l'OCDE au regard de la dynamique générale du marché du travail. Elle traite également de la situation des immigrés en termes d'intégration sur le marché du travail. Enfin, cette section contient une première approche de la question des différences de rémunération entre les immigrés et les natifs et une analyse comparative pour quelques pays de l'OCDE.

2. Dynamique du marché du travail dans les pays de l'OCDE : la contribution de l'emploi immigré

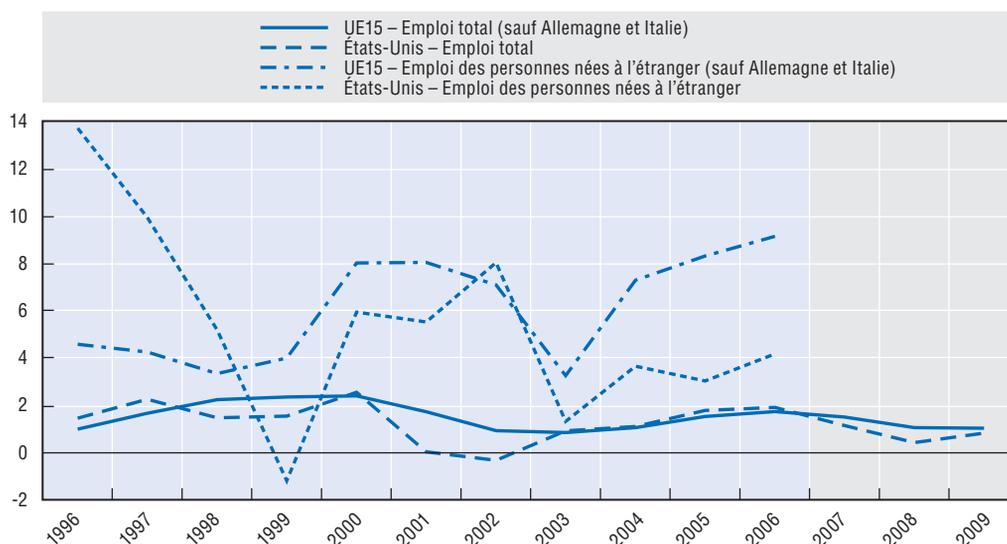
L'emploi a progressé de 1.7 % en 2006 dans l'ensemble de la zone de l'OCDE, soit sensiblement plus rapidement que l'année précédente (1.1 %) notamment dans les pays européens de l'OCDE (OCDE, 2007). Aux États-Unis, le ralentissement de la croissance économique en 2006 n'a pas eu d'incidence avérée sur le marché du travail alors que l'emploi augmentait sensiblement au Canada et au Mexique. Au Japon, l'emploi a progressé de seulement 0.4 % en 2006, malgré l'accélération de l'économie. Dans la plupart des pays de l'OCDE, la croissance de l'emploi a été supérieure à celle de la population active, d'où une baisse des taux de chômage (moins 2.5 millions de chômeurs par rapport à l'année précédente).

L'amélioration de la situation générale de l'emploi...

La croissance de l'emploi dans les pays de l'OCDE s'inscrit dans une dynamique de long terme qui remonte au milieu des années 90 (voir graphique I.9). Dans les pays européens de l'OCDE, l'emploi total a cru d'environ 1.1 % par an en moyenne entre 1996 et 2006. Sur cette

Graphique I.9. **Croissance de l'emploi selon le lieu de naissance, 1996-2009**

Croissance annuelle en pourcentage



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/435668441527>

Note : La partie grisée correspond à une prévision.

Sources : Perspectives de l'emploi de l'OCDE, 2007; Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat); États-Unis : Current Population Survey, March supplement.

période trois phases peuvent être identifiées avec une hausse progressive de la croissance de l'emploi jusqu'en 2000, suivie d'une baisse, qui prend fin rapidement dès 2002-2003. La dynamique de l'emploi suit plus ou moins la même évolution aux États-Unis. Elle est plus stable et plus soutenue par exemple en Australie mais moins favorable au Japon.

L'évolution de l'emploi immigré est caractérisée par des tendances similaires, avec des taux de croissance qui sont toutefois plus élevés mais également plus chaotiques. La croissance annuelle moyenne de l'emploi immigré a atteint plus de 6 % au cours des 10 dernières années dans les pays de l'Union européenne¹² et 4.5 % aux États-Unis. Ce constat fournit une première illustration de la contribution des travailleurs immigrés à la dynamique de la croissance de l'emploi dans les pays de l'OCDE.

... et la croissance de l'emploi immigré dans les pays de l'OCDE...

En 2006, les personnes nées à l'étranger représentent une part importante de la force de travail et de l'emploi dans les pays de l'OCDE. On note cependant de fortes variations selon les pays d'accueil qui reflètent les différences en termes d'immigration en général (tableau I.8). En Finlande, ainsi que dans les pays d'Europe centrale et orientale, moins de 3 % de l'emploi total est occupé par des immigrés. En Australie, en Suisse et en Nouvelle-Zélande, en revanche, ce pourcentage atteint ou dépasse 25 %. Il est de près de 44 % au Luxembourg.

Tableau I.8. Part des personnes âgées de 15 à 64 ans nées à l'étranger dans la population totale, la population active et l'emploi

Pourcentages

	Part dans la population totale		Part dans la population active totale		Part dans l'emploi	
	2002	2006	2002	2006	2002	2006
Australie	26.6	27.6	24.7	25.7	24.7	25.6
Autriche	13.2	17.0	13.3	16.2	12.7	15.4
Belgique	12.4	13.5	11.3	12.3	10.1	11.1
Canada	18.4	19.8	19.9	21.2	19.8	..
Danemark	6.7	7.1	5.7	6.0	5.5	5.8
Espagne	6.8	13.6	7.8	15.1	7.6	14.6
États-Unis	14.8	15.6	14.7	15.7	14.6	15.8
Finlande	2.5	3.3	2.4	3.1	2.2	2.8
France	12.4	12.5	11.7	12.0	11.0	11.2
Grèce	6.4	7.6	7.4	8.3	7.2	8.3
Hongrie	1.3	1.7	1.3	1.7	1.4	1.8
Irlande	9.3	13.1	9.5	13.9	9.4	13.7
Italie	4.1	7.6	5.1	8.6	5.0	8.5
Luxembourg	37.7	40.4	41.4	44.6	41.1	43.8
Norvège	7.0	8.5	6.5	7.8	6.2	7.4
Pays-Bas	13.1	12.8	11.3	11.0	11.0	10.3
Portugal	5.8	7.4	6.3	7.9	6.2	7.8
République slovaque	..	0.7	..	0.7	..	0.7
République tchèque	2.0	2.0	1.9	1.9	1.8	1.8
Royaume-Uni	9.7	11.8	8.8	11.2	8.6	11.0
Suède	14.0	14.9	12.4	13.5	11.7	12.5
Suisse	..	26.1	..	25.4	..	24.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/435676334782>

Note : Pour l'Italie, les données de la colonne de 2002 se réfèrent à l'année 2001; la population de référence concerne les personnes âgées de 15 ans et plus. Pour le Canada, la population de référence concerne les personnes âgées de 15 ans et plus pour les deux premières colonnes et exclut les résidents non permanents.

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat) et Recensement de la population en 2001 pour l'Italie; Australie : Enquête sur la population active; Canada : Recensements de la population de 2001 et de 2006; États-Unis : *Current Population Survey, March supplement*.

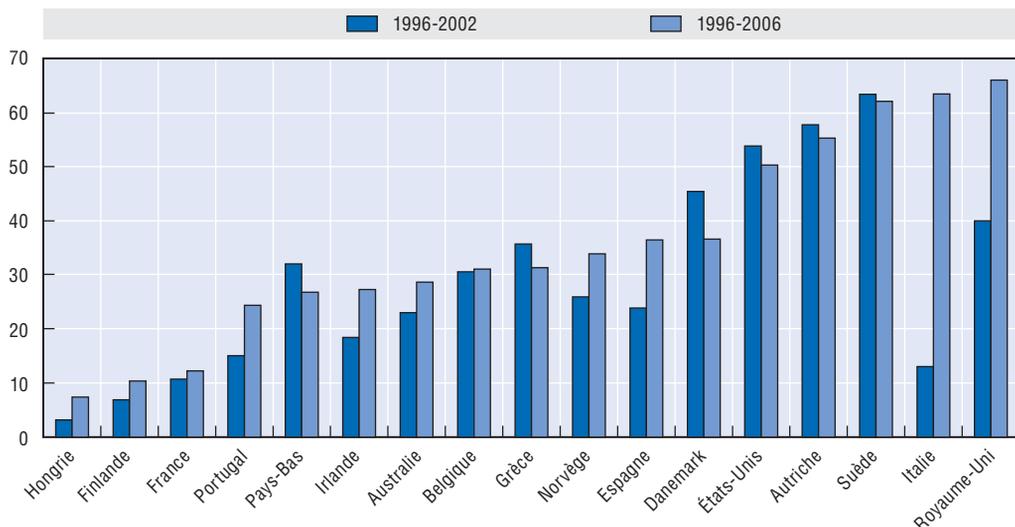
Dans la plupart des pays de l'OCDE, les immigrés représentent en 2006 une part de l'emploi plus importante qu'en 2002. L'augmentation est particulièrement remarquable en Espagne (plus 7 points de pourcentage) mais également en Irlande, en Italie et en Nouvelle-Zélande (plus 3.5 à 4.5 points de pourcentage) et dans une moindre mesure en Autriche, au Royaume-Uni et au Luxembourg (plus 2.5 points de pourcentage, environ). Dans ce contexte, les Pays-Bas font exception puisqu'il s'agit du seul pays de l'OCDE où la part de l'emploi immigré a diminué entre 2002 et 2006 (-1.5 %). Ainsi, alors qu'environ 11 % des emplois étaient occupés par des personnes nées à l'étranger en 2002 dans ce pays, ce chiffre n'est plus que de 10.3 % en 2006 (soit plus d'un point de pourcentage de moins que la moyenne de l'UE15).

Dans certains pays européens, la croissance de l'emploi immigré s'est accélérée au cours des dernières années, alors que dans d'autres pays elle semblait s'atténuer. Le cas de l'Irlande est caractérisé par une progression continue et de plus en plus forte : l'emploi immigré a cru d'environ 10 % par an entre 1996 et 2002, puis de près de 14 % entre 2002 et 2006 et de 24 % entre 2005 et 2006. Un constat similaire s'applique par exemple à l'Autriche où sur les mêmes périodes l'emploi immigré progresse de 0.9 %, puis 6.6 % et 9.8 %. En revanche, la croissance ralentit progressivement dans certains pays d'Europe du Sud, notamment au Portugal (1996-2002 : 9 % ; 2002-2006 : 5.7 % ; 2005-2006 : 1.7 %) et dans une moindre mesure en Espagne (1996-2002 : 30 % ; 2002-2006 : 23 % ; 2005-2006 : 17 %). En Grèce on observe même 4 % de baisse de l'emploi immigré entre 2005 et 2006 après plus d'une décennie de hausse continue.

Le graphique I.10 présente la part des immigrés dans la croissance de l'emploi dans quelques pays de l'OCDE entre 1996 et 2002 et au cours des dix dernières années. Dans la plupart des cas la contribution des travailleurs immigrés à l'emploi dépasse largement leur part dans l'emploi total au début de la période. Aux États-Unis, le volume de l'emploi s'est accru d'environ 15.3 millions depuis 1996 alors que l'emploi immigré progressait de

Graphique I.10. **Part des immigrés dans la variation nette d'emploi, 1996-2002, 1996-2006**

Variation annuelle en pourcentage



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/435686688357>

Note : Les données pour la Hongrie se réfèrent à 1997 au lieu de 1996.

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat); Australie : Enquête sur la population active; États-Unis : Current Population Survey, March supplement.

7.7 millions (50 % du total). Au Royaume-Uni, l'emploi a augmenté d'environ 1.8 million au cours de la même période, dont 1.2 million concernant des personnes nées à l'étranger (66 % du total). Des chiffres comparables sont obtenus dans le cas de l'Italie et de la Suède où l'emploi immigré représente plus de 60 % de la croissance de l'emploi¹³. Depuis 2002, la croissance de l'emploi immigré est supérieure à celle de l'emploi total en valeur absolue au Portugal¹⁴ et au Royaume-Uni¹⁵. Dans ces deux derniers cas, l'emploi immigré et l'emploi total progressent alors que celui des autochtones diminue.

Au Royaume-Uni, mais également aux États-Unis, on observe une légère baisse des taux de participation et d'emploi des autochtones au cours des cinq dernières années, parallèlement à une augmentation pour les immigrés. Le cas des pays d'Europe du sud et de l'Irlande est sensiblement différent puisque, en dépit de l'importance des entrées récentes d'immigrés, on constate une nette amélioration des taux d'emploi et de participation pour toutes les catégories.

Les résultats précédents illustrent l'importance de l'immigration dans la dynamique du marché du travail des pays de l'OCDE, mais ne permettent pas toutefois d'établir un lien causal. En d'autres termes, est-ce l'apparition de tensions sur le marché du travail, suite à une période de forte croissance, qui favorise le recrutement de travailleurs immigrés, ou bien est-ce l'apport de main-étrangère qui stimule la dynamique du marché du travail? Les deux arguments sont concomitants et sont susceptibles de varier selon les pays et les périodes considérés (expansion ou contraction). La complémentarité entre la main-d'œuvre autochtone et immigrée, joue ici un rôle fondamental. Cette dernière dépend des types de qualification, des secteurs mais également de la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs résidents.

... sont stimulées par l'entrée sur le marché du travail de nouveaux travailleurs migrants

L'analyse des composantes de la croissance de l'emploi immigré permet d'éclairer plus avant certains aspects des évolutions récentes. Deux facteurs se conjuguent en effet pour expliquer l'évolution de l'emploi immigré : l'amélioration de l'intégration sur le marché du travail (qui se traduit par une hausse du taux d'emploi) et l'entrée sur le marché du travail de nouveaux travailleurs migrants. Le tableau I.9 présente les résultats d'une analyse de type « partage des parts » (*shift share analysis*) qui permet de distinguer ces deux éléments. Il montre que dans tous les pays considérés, l'effet associé à l'évolution de la population immigrée prédomine. Dans plusieurs pays, l'augmentation de l'emploi immigré n'est d'ailleurs imputable qu'à celle de la population de référence, puisque son taux d'emploi diminue sur la période d'observation. Entre 2002 et 2006, l'Autriche, la Finlande, la France, le Luxembourg, la Norvège, le Portugal et la Suède rentrent dans ce cadre. La croissance de l'emploi n'implique donc pas nécessairement une amélioration des conditions d'intégration des immigrés sur le marché du travail.

Dans une majorité de pays l'impact des nouvelles entrées d'immigrés sur le marché du travail s'est renforcé depuis 2002. L'Irlande et le Royaume-Uni fournissent ici des exemples pertinents qui doivent être appréhendés dans le contexte de l'ouverture du marché du travail britannique aux ressortissants des nouveaux États membres de l'Union européenne. La Belgique, le Danemark, les États-Unis, la Grèce, les Pays-Bas et la Suède sont toutefois dans une situation différente. Dans ces pays, les nouvelles entrées de travailleurs immigrés ont joué un rôle plus important entre 1998 et 2002 qu'au cours des 4 années suivantes. Le renforcement des contrôles sur l'immigration et/ou l'essoufflement de la dynamique du marché du travail expliquent sans doute pour partie ces constats.

Tableau I.9. **Composantes de la variation de la croissance de l'emploi des immigrés**
Pourcentages

	Variation du taux d'emploi		Variation de la population		Facteur d'interaction		Croissance totale de l'emploi	
	1998-2002	2002-2006	1998-2002	2002-2006	1998-2002	2002-2006	1998-2002	2002-2006
Australie	0.8	1.2	1.3	2.7	-	0.1	2.2	4.0
Autriche	0.6	-0.9	0.3	7.7	-	-0.3	0.9	6.6
Belgique	0.5	0.8	3.8	2.8	0.1	0.1	4.4	3.7
Danemark	0.4	0.7	5.0	1.3	0.1	-	5.5	2.1
Espagne	2.7	1.2	23.4	20.4	3.9	1.4	29.9	23.0
États-Unis	-0.2	0.7	4.8	2.2	-0.1	0.1	4.5	3.0
Finlande	4.7	-0.3	7.9	7.7	1.8	-0.1	14.5	7.3
France	0.9	-0.3	1.5	1.6	0.1	-	2.4	1.2
Grèce	0.8	0.8	6.4	4.3	0.2	0.1	7.4	5.2
Hongrie	0.2	1.5	-6.8	5.3	-	0.4	-6.6	7.2
Irlande	1.7	1.7	7.4	11.0	0.6	0.9	9.7	13.6
Italie	..	4.8	..	9.0	..	2.2	..	16.0
Luxembourg	1.6	-0.2	2.1	2.8	0.1	-	3.8	2.6
Nouvelle-Zélande	..	2.2	..	5.7	..	0.6	..	8.5
Norvège	0.4	-0.9	6.2	6.3	0.1	-0.2	6.7	5.1
Pays-Bas	2.8	-1.4	6.4	-0.1	0.8	-	10.0	-1.5
Portugal	3.5	-0.8	4.9	6.8	0.8	-0.2	9.1	5.7
Royaume-Uni	0.3	1.1	2.6	5.6	-	0.3	2.9	6.9
Suède	4.8	-0.2	11.0	2.4	2.8	-	18.6	2.2
Suisse	..	-	..	1.0	..	0.3	..	1.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/435718412245>

Note : Le calcul pour la Hongrie est effectué sur la période 1999-2002 et pour la Suisse sur la période 2003-2006. Les valeurs pour 2002 concernant l'Italie et la Nouvelle-Zélande sont fournies par le recensement de 2001. La population de référence pour la Nouvelle-Zélande est âgée de 15 ans et plus.

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat) et Recensement de la population en 2001 pour l'Italie; Australie : Enquête sur la population active; États-Unis : *Current Population Survey, March supplement*.

3. Répartition sectorielle et professionnelle des immigrés

Le tableau I.10 présente la répartition sectorielle de l'emploi immigré en 2005-2006 dans les pays de l'OCDE. Les immigrés ont tendance à être surreprésentés dans les secteurs de la construction, de l'hôtellerie et la restauration ainsi que dans le secteur de la « santé et des services sociaux ». Dans ces secteurs, la part des immigrés dans l'emploi est généralement supérieure à leur part dans la population active.

La répartition sectorielle reste toutefois très variable selon les pays. Environ 6 % des immigrés travaillent dans l'agriculture en Espagne, 29 % dans le secteur des « mines et industries manufacturières » en Allemagne, 29 % dans celui de la « construction » en Grèce, 18 % dans le « commerce de gros et détail » en Pologne, 13 % dans « l'hôtellerie et restauration » en Autriche, 16 % dans « l'éducation » aux États-Unis, 25 % dans « la santé et les services sociaux » en Norvège et 30 % dans les « autres services » aux Pays-Bas.

En comparant la situation actuelle avec celle qui prévalait 5 ans auparavant, soit en 2000, on constate plusieurs faits marquants. La part de l'emploi immigré dans la construction a considérablement augmenté en Espagne (de 10 % à 19.7 %), en Irlande et en Italie (de 9 % environ à plus de 14 %) mais également au Danemark (de 1.6 % à 4.4 %). Une part de plus en plus importante de l'emploi immigré est employée dans le secteur de l'hôtellerie restauration, par exemple en Autriche et en Irlande (plus 2.5 points de pourcentage). L'augmentation est moins forte, mais tout de même perceptible dans le

Tableau I.10. **Emploi des personnes nées à l'étranger, par secteur d'activité, moyenne 2005-2006**

Pourcentage de l'emploi total des personnes nées à l'étranger

	Agriculture et pêche	Mines, industries manufacturières et énergie	Construction	Commerce de gros et de détail	Hôtels et restaurants	Éducation	Santé et services sociaux	Services aux ménages	Adm. Publique et OET	Autres services
Allemagne	1.1	29.0	6.3	14.7	7.6	4.5	9.9	0.8	2.9	23.1
Autriche	1.3	21.0	10.0	14.1	12.6	3.8	9.4	0.4	3.4	23.9
Belgique	1.1	16.7	7.2	13.0	8.2	6.4	10.4	0.6	11.6	24.7
Danemark	1.7	17.0	4.4	12.0	7.2	7.8	20.2	–	3.4	26.2
Espagne	5.6	13.0	19.7	11.2	14.2	2.9	2.8	13.3	1.1	16.1
États-Unis	2.3	13.7	11.8	13.3	11.9	15.6	2.5	28.9
Finlande	–	17.4	6.0	16.0	7.1	6.2	13.9	–	2.4	28.5
France	1.9	13.7	10.8	12.8	6.1	5.8	9.8	5.6	6.4	27.1
Grèce	6.2	15.4	29.1	10.6	10.2	1.7	2.3	13.9	1.4	9.2
Hongrie	2.5	22.9	10.0	16.4	5.0	10.4	8.2	–	4.3	20.3
Irlande	2.3	16.0	14.2	11.8	12.3	5.5	10.8	1.1	2.5	23.6
Italie	3.5	23.6	14.2	11.3	8.7	2.4	4.7	10.4	1.8	19.6
Japon	0.5	52.5	1.0	9.2	7.4	8.2	21.3
Luxembourg	0.9	9.1	13.1	10.9	6.5	2.9	7.4	3.3	13.0	32.9
Norvège	1.1	12.3	4.9	12.0	8.2	8.6	25.4	–	3.9	23.5
Pays-Bas	1.5	17.3	4.0	12.9	7.1	5.5	14.6	–	6.9	30.1
Pologne	17.8	13.0	5.5	18.1	–	13.1	9.3	–	–	18.5
Portugal	2.0	13.8	14.8	14.6	8.2	8.0	8.0	4.9	7.3	18.5
République slovaque	–	26.8	–	11.2	–	9.3	8.6	–	–	24.3
République tchèque	3.4	29.8	10.5	15.5	5.9	4.4	6.2	–	4.0	20.3
Royaume-Uni	0.5	11.9	4.9	13.0	8.5	8.1	15.7	0.7	5.3	31.4
Suède	0.8	16.9	3.1	10.8	7.3	11.4	19.1	–	3.9	26.8
UE25	2.3	19.3	9.9	12.7	8.6	5.3	9.6	4.5	4.1	23.8

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/435740781628>

Note : Les chiffres en gras indiquent les secteurs où les personnes nées à l'étranger sont surreprésentées (i.e. la part de l'emploi des personnes nées à l'étranger dans ce secteur est supérieure à la part de l'emploi des personnes nées à l'étranger dans l'emploi total). « – » indique que l'estimation n'est pas significative. OET signifie organisations extraterritoriales. Pour le Japon, les secteurs « Santé et services sociaux », « Services aux ménages » et « Adm. publique et OET » sont inclus dans « Autres services ». Pour les États-Unis, le secteur « Santé et services sociaux » est inclus dans « Éducation » et le secteur « Services aux ménages » est inclus dans « Autres services ». Les données pour le Japon concernent la population étrangère. Les données pour l'Allemagne se rapportent seulement à 2005, pour le Japon à 2006 uniquement.

Source : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat); Japon : Enquête sur la population active; États-Unis : *Current Population Survey, March supplement*.

secteur de la santé au Royaume-Uni (plus deux points de pourcentage) ainsi que dans tous les Pays nordiques et plus particulièrement en Finlande (de 7.3 % à 14 %). En revanche, dans tous les pays de l'OCDE, la part des immigrés dans l'emploi manufacturier a diminué en termes relatifs entre 2000 et 2005-2006.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, le secteur des services représente aujourd'hui une part prépondérante de l'emploi en général et de celui des immigrés en particulier. Ce constat s'applique plus spécialement aux professions les plus qualifiées qu'à celles qui ne requièrent pas de qualifications spécifiques. Une dualité qui reflète essentiellement la nature des besoins de main-d'œuvre dans les pays d'accueil.

Le tableau I.11 présente la répartition de l'emploi immigré dans les pays de l'OCDE en 2005-2006 par grande catégories de professions. Les immigrés sont surreprésentés dans les professions managériales, notamment en Belgique, au Luxembourg et au Royaume-Uni, des pays qui accueillent de nombreux sièges sociaux de multinationales. Le constat est identique dans les pays d'Europe centrale et orientale sans doute en raison de

Tableau I.11. **Emploi des personnes nées à l'étranger, par profession, moyenne 2005-2006**
Pourcentage de l'emploi total des personnes nées à l'étranger

	Membres de l'exécutif et des corps législatifs, hauts fonctionnaires, dirigeants et cadres de direction	Professions intellectuelles et scientifiques	Professions intermédiaires	Employés de type administratif	Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, et de la pêche	Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	Conducteurs d'installations et de machines, ouvriers de l'assemblage	Ouvriers et employés non qualifiés
Allemagne	5.3	10.7	14.8	7.3	13.8	0.8	18.5	12.4	16.5
Autriche	5.5	9.6	13.1	6.1	16.1	1.0	15.2	9.3	24.2
Belgique	14.6	18.5	8.8	11.1	13.3	1.2	11.0	7.0	14.4
Danemark	6.8	15.7	17.0	5.5	19.4	–	8.0	8.1	18.4
Espagne	4.7	6.5	5.8	4.4	19.0	1.9	18.5	6.6	32.7
États-Unis	9.0	6.9	1.3	4.4	11.6	12.0	24.9	10.0	19.9
Finlande	9.7	19.2	12.5	5.2	17.2	–	11.7	8.0	14.0
France	9.3	13.0	12.5	8.2	12.6	2.0	15.0	9.0	18.5
Grèce	3.3	4.2	2.2	3.0	14.4	3.2	33.8	6.4	29.6
Hongrie	8.5	20.3	11.0	9.4	14.1	–	17.3	8.8	8.9
Irlande	10.5	18.6	6.1	9.3	19.3	–	14.6	7.4	13.4
Italie	5.1	4.7	9.4	5.1	12.6	1.6	23.9	12.5	25.1
Luxembourg	8.0	22.8	13.7	10.1	8.6	–	11.9	7.1	17.1
Norvège	3.7	14.6	19.1	5.6	26.8	0.7	10.0	7.3	12.2
Nouvelle-Zélande ¹	16.5	24.6	13.0	12.1	18.2	5.4	10.2
Pays-Bas	7.7	16.1	15.7	11.6	13.8	1.2	9.7	7.7	16.6
Pologne	8.6	26.3	12.8	4.1	16.8	16.5	7.0	3.9	4.1
Portugal	7.1	14.1	10.3	10.0	16.2	1.4	16.5	6.3	18.2
République slovaque	12.8	21.0	18.4	–	11.5	–	10.2	14.8	–
République tchèque	10.0	13.1	13.8	4.4	15.0	1.6	15.7	16.5	9.9
Royaume-Uni	15.0	18.5	13.6	10.3	17.4	0.4	5.4	6.8	12.6
Suède	3.7	17.1	14.2	7.3	23.2	1.1	8.7	13.2	11.6
Suisse	6.0	17.4	15.4	8.7	16.3	1.4	17.7	7.5	9.5
UE25	7.7	11.9	12.0	7.5	15.0	1.5	15.4	9.5	19.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/435746473755>

1. La catégorie « Professions intermédiaires » inclut les ouvriers des métiers de type artisanal.

Note : Les chiffres en gras indiquent les professions où les personnes nées à l'étranger sont sur-représentées (i.e. la part de l'emploi des personnes nées à l'étranger dans cette profession est supérieure à la part de l'emploi des personnes nées à l'étranger dans l'emploi total). « – » indique que l'estimation n'est pas significative. Les données pour le Japon concernent la population étrangère. Les données pour l'Allemagne se rapportent seulement à 2005, pour la Nouvelle-Zélande à 2006 et pour le Japon à 2006 uniquement. Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat); Japon : Enquête sur la population active; Nouvelle-Zélande : Recensement de la population de 2006; États-Unis : Current Population Survey, March supplement.

l'importance des investissements directs étrangers dans ces pays. Les immigrants sont également surreprésentés parmi les professionnels dans les Pays nordiques et en Irlande.

En revanche, les immigrants sont très largement sous-représentés dans les professions d'employés, pour lesquelles la maîtrise de la langue du pays d'accueil est sans doute un élément clé, et où l'offre de travail résidente est potentiellement importante. On retrouve une surreprésentation des immigrants parmi les travailleurs non qualifiés, dans les emplois de services ou manufacturiers. En Europe du sud, et plus particulièrement en Grèce, en Italie et en Espagne, entre 25 et 33 % des immigrants sont employés comme ouvriers ou employés non qualifiés. En Autriche ce pourcentage atteint 24 %, et aux États-Unis il est d'environ 20 %.

4. Intégration des immigrés sur le marché du travail des pays de l'OCDE

L'intégration des immigrés sur le marché du travail reste un sujet de préoccupation majeur dans la plupart des pays de l'OCDE. Pour la première fois dans ce rapport, nous présentons un « tableau de bord » de l'emploi des immigrés (tableau I.12) qui synthétise les évolutions récentes et au cours des cinq dernières années selon le genre et par rapport aux autochtones. Ce tableau a pour objectif d'offrir une représentation facilement interprétable et comparative de la situation des immigrés vis-à-vis de l'emploi dans les pays de l'OCDE. Les principaux indicateurs liés au marché du travail (taux d'emploi, taux d'activité et taux de chômage) sont publiées en annexe I.B par genre, lieu de naissance et nationalité.

Le tableau I.12 se compose de quatre colonnes qui rendent compte respectivement du classement des pays de l'OCDE en fonction (1) du taux d'emploi des immigrés en 2006 et (2) en fonction du taux d'emploi des immigrés en corrigeant pour les différences de structure de qualification avec les autochtones; (3) des variations du taux d'emploi des immigrés la dernière et les cinq dernières années; (4) des variations de l'écart entre le taux d'emploi des immigrés et celui des autochtones sur la dernière et les cinq dernières années.

Par le passé, l'analyse comparée des performances des immigrés sur le marché du travail dans le cadre de cette publication a été généralement présentée en relation avec celles des autochtones. Cette approche ne prend pas en compte les aspects propres à chaque marché du travail qui affectent tant les immigrés que les nationaux. Dans le tableau I.12, les performances des immigrés dans plusieurs pays sont présentées directement sans faire référence à la situation des autochtones qui prévaut sur le marché du travail des mêmes pays observés. Ces performances reflètent l'impact des agences nationales pour l'emploi ainsi que les différences qui prévalent dans les politiques d'intégration ou dans les politiques d'immigration.

Le classement des pays présenté dans le tableau I.12 donne une image rapide de la façon dont chaque pays se situe par rapport aux autres pays en matière de performances sur le marché du travail. Il convient d'être prudent afin d'éviter de mal interpréter ce classement qui repose sur des statistiques non exemptes d'erreurs d'échantillons et qui reflète aussi des mesures d'intégration résultant de toute une panoplie d'impacts liés au marché du travail et à la société.

Les résultats du tableau I.12 soulignent l'importance des progrès enregistrés dans la plupart des pays de l'OCDE en ce qui concerne l'emploi des immigrés. Quelques pays se démarquent parmi tous ces indicateurs globaux. En France, par exemple, le taux d'emploi des immigrés a baissé de 1.4 point de pourcentage au cours des cinq dernières années alors qu'il a chuté de 3.4 points aux Pays-Bas. Ces diminutions sont intervenues dans des pays qui sont plutôt classés dans le bas de la distribution parmi les pays de l'OCDE, ce qui soulève de fortes préoccupations.

La Belgique est également l'un des pays où le taux d'emploi des immigrés est le plus faible au sein de la zone OCDE. En 2006, seul un immigré sur deux est employé en Belgique. Ce résultat s'améliore sensiblement si on contrôle pour le niveau d'éducation (57 %) sans pour autant modifier la position de la Belgique. Ce pays a enregistré des progrès significatifs notamment depuis 2001 et plus particulièrement pour les femmes immigrées. L'Autriche, obtient quant à elle de meilleurs résultats mais les indicateurs se dégradent, en termes absolu et relatif (-4 points de taux d'emploi pour les hommes et -1.6 point pour femmes depuis 2001).

Tableau I.12. Évolution du taux d'emploi de la population née à l'étranger, selon le sexe, 2001-2006

▲ Amélioration (ou réduction de l'écart entre les personnes nées dans le pays et nées à l'étranger) – Pas de changement significatif ▽ Déterioration (ou augmentation de l'écart entre les personnes nées dans le pays et nées à l'étranger)																				
Total				Femme				Homme												
Classement des pays		Évolution du taux d'emploi des personnes nées à l'étranger	Évolution de l'écart du taux d'emploi entre les personnes nées dans le pays et à l'étranger		Classement des pays		Évolution du taux d'emploi des personnes nées à l'étranger	Évolution de l'écart du taux d'emploi entre les personnes nées dans le pays et à l'étranger		Classement des pays		Évolution du taux d'emploi des personnes nées à l'étranger	Évolution de l'écart du taux d'emploi entre les personnes nées dans le pays et à l'étranger							
(1a)	(2a)	(3a)	(4a)		(1b)	(2b)	(3b)	(4b)		(1c)	(2c)	(3c)	(4c)							
2006	2006 contrôlé par le niveau d'éducation	2006/05 2006/01	2006/05 2006/01		2006	2006 contrôlé par le niveau d'éducation	2006/05 2006/01	2006/05 2006/01		2006	2006 contrôlé par le niveau d'éducation	2006/05 2006/01	2006/05 2006/01							
Allemagne	17	14	▲	▲	–	▽	Allemagne	14	12	▲	▲	–	▽	Allemagne	16	13	▲	–	–	–
Autriche	11	10	▲	▽	–	▽	Autriche	10	9	–	▽	▽	▽	Autriche	9	11	▲	▽	▲	▽
Belgique	20	20	–	▲	–	▲	Belgique	20	19	▲	▲	▲	▲	Belgique	20	20	–	–	–	–
Danemark	10	13	▲	▲	▲	▲	Danemark	7	6	▲	▲	▲	–	Danemark	12	12	▲	▲	–	▲
Espagne	5	5	–	▲	▽	▽	Espagne	9	10	▽	▲	▽	▽	Espagne	4	5	▲	▲	▲	–
États-Unis	4	2	▲	–	▲	▲	États-Unis	6	5	▲	–	▲	▲	États-Unis	2	1	▲	–	–	▲
Finlande	15	15	▲	▲	▲	▲	Finlande	11	11	▲	▲	▲	▲	Finlande	17	14	▲	–	▲	–
France	18	19	▽	▽	▽	–	France	18	18	–	–	▽	–	France	19	19	▽	▽	▽	▽
Grèce	7	8	▲	▲	–	▲	Grèce	12	15	▲	▲	–	▲	Grèce	1	3	–	▲	–	▲
Hongrie	13	17	▽	▲	▽	▲	Hongrie	13	17	▽	▲	▽	▲	Hongrie	10	16	–	▲	▽	▲
Irlande	3	7	▲	▲	▲	▲	Irlande	4	7	▲	▲	▲	▽	Irlande	6	7	▲	▲	▲	▲
Italie	9	11	▲	▲	▲	▲	Italie	17	16	▲	▲	▲	▲	Italie	3	4	–	▲	–	–
Luxembourg	6	6	–	–	–	▽	Luxembourg	5	8	–	▲	▽	▽	Luxembourg	7	6	–	▽	–	–
Norvège	8	3	▲	▽	▲	▽	Norvège	3	1	▲	▽	–	▽	Norvège	11	10	▲	▽	▲	–
Pays-Bas	16	16	▽	▽	▽	▽	Pays-Bas	16	14	▽	▽	▽	▽	Pays-Bas	15	17	–	▽	▽	–
Pologne	21	21	▲	..	▲	..	Pologne	21	21	▲	..	▲	..	Pologne	21	21	▲	..	▲	..
Portugal	2	4	–	–	▽	▲	Portugal	1	3	–	▲	–	▲	Portugal	8	9	▽	▽	▽	▲
Republique slovaque	19	18	▲	..	–	..	Republique slovaque	19	20	–	..	▽	..	Republique slovaque	14	14	▲	..	–	..
Republique tchèque	14	9	▽	..	▽	..	Republique tchèque	15	13	–	..	▽	..	Republique tchèque	13	8	–	..	–	..
Suède	12	12	–	–	–	–	Suède	8	4	–	–	–	▲	Suède	18	18	▲	–	–	–
Suisse	1	1	▲	..	–	..	Suisse	2	2	▲	..	–	..	Suisse	5	2	–	..	–	..
Australie	[6-7]		▲	▲	–	–	Australie	[4-5]		–	▲	–	▲	Australie	[8-9]		▲	▲	▲	–
Royaume-Uni	[8-9]		▲	▲	▲	▲	Royaume-Uni	[18-19]		–	▲	–	▲	Royaume-Uni	[8-9]		▲	▲	▲	▲

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/435748720582>

Notes : La colonne (2a) rend compte du classement des pays de l'OCDE en fonction du taux d'emploi des immigrés en supposant que leur distribution par niveau d'éducation est identique à celle des personnes nées dans le pays et en appliquant les taux d'emploi par niveau d'éducation observés pour les immigrés. « – » indique que le changement est inférieur à 1 point de pourcentage et « .. » signifie non disponible.

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail, population âgée de 15 à 64 ans (données fournies par Eurostat) excepté pour le Danemark (registre de la Population (1995, 2000); Australie : Enquête sur la population active; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*.

Lecture : La Suisse est première du classement de la colonne (1a), cela signifie que c'est dans ce pays que le taux d'emploi des immigrés est le plus élevé. L'Australie et le Royaume-Uni ne sont pas inclus dans le classement contrôlé par le niveau d'éducation en raison de l'indisponibilité des données. Les nombres entre crochets indiquent la position de ces pays dans le classement établi sur la base du taux d'emploi.

C'est en Suisse, où il atteint 72.7 %, que le taux d'emploi des immigrés est le plus élevé en 2006 (75 % si on contrôle pour le niveau d'éducation). Les pays d'Europe du sud, où l'immigration est récente et essentiellement orientée vers le marché du travail, enregistrent également des bons résultats. Ces derniers doivent toutefois être relativisés pour les femmes, notamment en Grèce et en Italie, qui perdent chacun 15 places en termes de classement pour les femmes comparées aux hommes.

Certains pays de l'OCDE, essentiellement dans le nord de l'Europe, semblent mieux réussir dans le domaine de l'intégration des femmes immigrées sur le marché du travail que pour les hommes : c'est le cas pour la Finlande et le Danemark, mais encore plus pour la Suède et la Norvège. Ces résultats reflètent les conditions générales d'accès au marché du travail pour les femmes dans ces pays et suggèrent qu'elles bénéficient également aux immigrées. C'est toutefois au Portugal, où le taux d'emploi total atteint 67 %, que le taux d'emploi des femmes immigrées est le plus élevé en 2006.

Les pays non européens de l'OCDE ont généralement de bons résultats en termes d'intégration des immigrés sur le marché du travail. Le processus de sélection de l'immigration et les caractéristiques de leur marché du travail expliquent pour partie ce constat. En Australie et aux États-Unis, le taux d'emploi des immigrés est proche ou supérieur à 70 % et l'écart avec les autochtones est minime. Dans ces deux pays des progrès sont par ailleurs enregistrés pour la quasi-totalité des indicateurs et des périodes considérées.

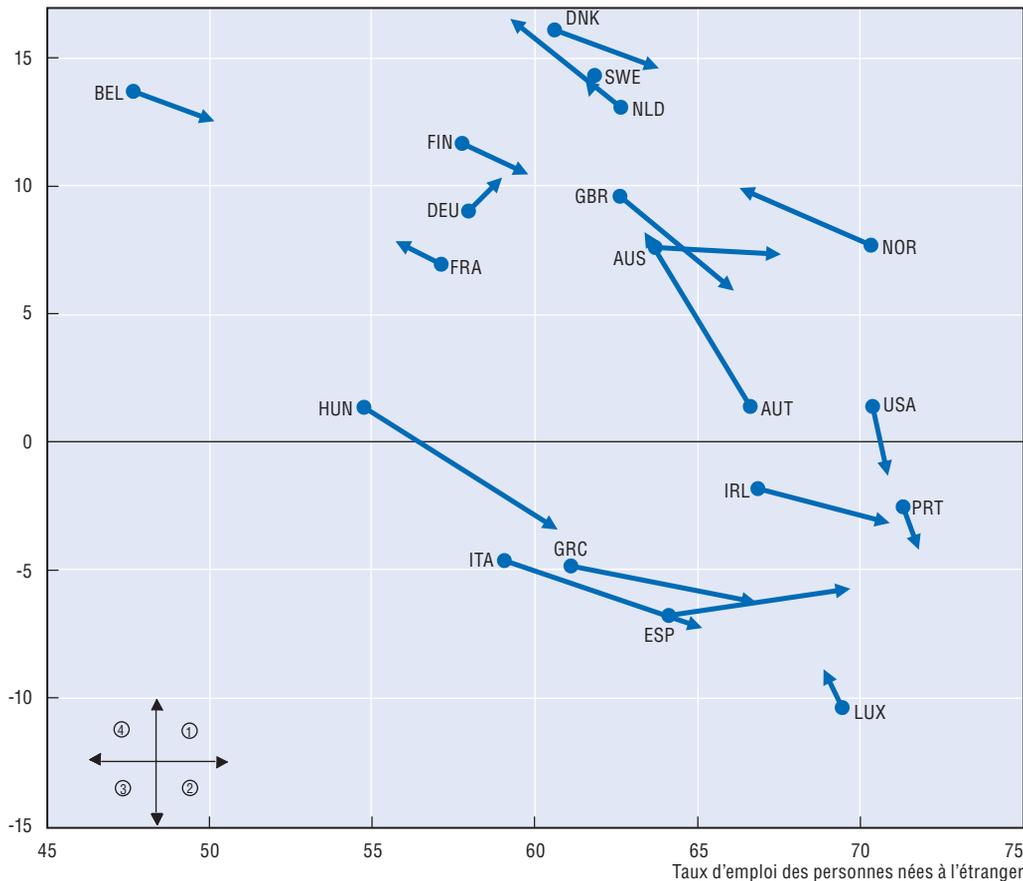
L'évolution des conditions d'accès à l'emploi des immigrés doit être évaluée à l'aune de l'évolution générale du taux d'emploi. Le graphique I.11 présente donc de façon jointe le taux d'emploi des immigrés et l'écart avec celui qui correspond aux autochtones en 2001 et 2006. Toutes les flèches orientées vers la droite signifient un progrès mais seules celles situées dans le second cadran indiquent une amélioration conjointe du taux d'emploi des immigrés et de l'écart avec les autochtones. À l'inverse les flèches situées dans le quatrième cadran signalent une détérioration de ces deux indicateurs. L'intensité des évolutions est illustrée par la longueur des flèches.

Pour la plupart des pays considérés, à l'exception de l'Autriche, des Pays-Bas et de la France¹⁶, les conditions d'intégration des immigrés sur le marché du travail se sont améliorées sans ambiguïté au cours des cinq dernières années. Certains pays réduisent plus rapidement l'écart avec les natifs (e.g. Portugal ou États-Unis) alors que d'autres voient le taux d'emploi des immigrés s'améliorer à écart constant (e.g. Australie). La situation en Allemagne, et dans une moindre mesure en Espagne, est moins favorable dans la mesure où l'augmentation du taux d'emploi des immigrés s'est produite avec un accroissement de l'écart avec les natifs. En Espagne, comme c'est d'ailleurs le cas également en Irlande, et dans les autres pays d'Europe du Sud, le taux d'emploi des immigrés est en fait supérieur à celui des autochtones. Il est à noter qu'en 2006, les États-Unis sont également dans ce cas.

Sur la période la plus récente, entre 2005 et 2006, le Danemark et la Finlande enregistrent des progrès remarquables en terme d'intégration des immigrés sur le marché du travail avec une hausse de plus 4 points de pourcentage de leur taux d'emploi et une réduction de, respectivement, 2.2 et 3.7 points de pourcentage de l'écart avec les autochtones. Au Danemark, ces progrès sont plus marqués pour les femmes, alors que c'est l'inverse en Finlande.

Graphique I.11. Évolution du taux d'emploi des personnes nées à l'étranger et de l'écart avec les personnes nées dans le pays, 2001-2006

Écart entre les personnes nées dans le pays et nées à l'étranger

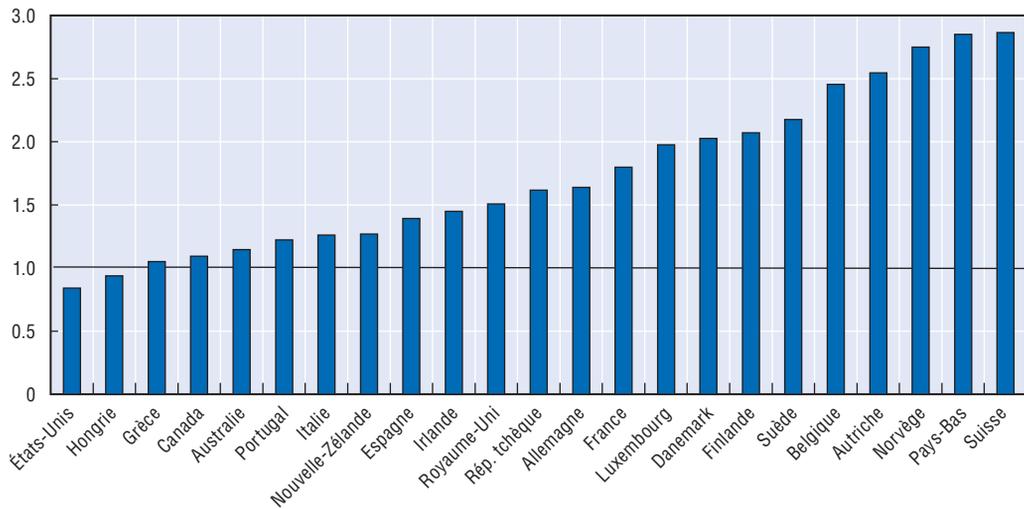


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/435773511748>

Note : Les points au début du segment correspondent à l'année 2001 et l'extrémité de la flèche à l'année 2006.

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat) et Recensement de la population en 2001 pour l'Italie; Australie : Enquête sur la population active; Canada : Recensements de la population de 2001 et de 2006; États-Unis : Current Population Survey, March supplement.

A l'instar de ce qui a été constaté pour l'emploi, dans la plupart des pays membres l'écart en terme de taux de chômage entre les autochtones et les immigrés a eu tendance à se résorber au cours des 10 dernières années. Pour autant, des différences importantes persistent (graphique I.12). En 2005-2006, exception faite de la Hongrie et des États-Unis, dans tous les pays de l'OCDE, le taux de chômage des immigrés est supérieur à celui observé pour les autochtones. Dans les pays nordiques, en Autriche, en Belgique, aux Pays-Bas et en Suisse les immigrés sont au moins deux fois plus représentés parmi les effectifs de chômeurs qu'ils ne le sont dans la population active (autrement dit, leur taux de chômage est au moins le double de celui des autochtones). La surexposition des personnes nées à l'étranger au chômage est également perceptible en France, en Allemagne ou même au Royaume-Uni. En revanche, dans plusieurs pays de l'OCDE, notamment dans les principaux pays d'installation (Australie, Canada, États-Unis, Nouvelle-Zélande) et dans les pays d'immigration récente (Grèce et Portugal plus particulièrement), le taux de chômage varie peu en fonction du lieu de naissance.

Graphique I.12. **Taux de chômage des immigrants rapporté à celui des personnes nées dans le pays de résidence, 2006**

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/435784666872>

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat); Australie : Enquête sur la population active; Canada : Recensement de la population de 2006; États-Unis : Current Population Survey, March supplement.

5. Premier aperçu des écarts de salaires entre immigrants et non-immigrants dans les pays de l'OCDE

Les salaires sont importants pour mesurer le degré d'intégration, mais les données internationales manquent

La comparaison des revenus entre immigrants et non-immigrants est une question qui a fait l'objet de très nombreux travaux empiriques, à commencer par l'article fondateur de Chiswick (1978) qui constatait qu'aux États-Unis les salaires des immigrants, compte tenu de leurs caractéristiques socio-économiques, étaient inférieurs d'environ 3 % à ceux des autochtones. Ces dernières années, on s'est inquiété de voir cet écart salarial se creuser dans les pays de l'OCDE, en particulier aux États-Unis (Borjas, 1999) et au Canada (Aydemir et Skuterud, 2005a, 2005b; Picot et Sweetman, 2005). Des recherches empiriques sur les salaires des immigrants ont également été effectuées dans de nombreux pays européens de l'OCDE, notamment en Allemagne (Lang 2005), au Danemark (Nielsen *et al.*, 2004), en Espagne (Canal-Domínguez et Rodríguez-Gutiérrez 2008), en France (Insee 2005), en Norvège (Barth, Bratsberg et Raaum, 2002), aux Pays-Bas (Zorlu, 2002), au Royaume-Uni (Blackaby *et al.*, 2002) et en Suède (Lundberg, 2007).

Jusqu'à présent, cependant, il n'y a pas eu d'étude systématique des salaires des immigrants dans les pays de la zone OCDE (encadré I.6)¹⁷. Une tentative de méta-analyse des informations tirées des études par pays a même buté sur l'hétérogénéité des spécifications et des définitions de variables sous-jacentes. Pour surmonter ce problème, nous avons rassemblé des données microéconomiques tirées de sources nationales pour neuf pays de l'OCDE. Sur cette base, la présente section propose un premier aperçu des écarts de salaire entre immigrants et non-immigrants dans les pays de l'OCDE, sur la base de quelques comparaisons simples.

Encadré I.6. Sources de données et méthodologies employées dans les comparaisons internationales de salaires entre populations immigrée et non immigrée

Il existe peu de séries de données internationales portant à la fois sur les salaires et sur les immigrés. Deux des instruments couramment utilisés pour une partie des pays de l'OCDE sont la *Luxembourg Income Study* [LIS] et la base de données statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie [EU-SILC]. La dernière vague de la LIS date toutefois de 2000/01. Les statistiques EU-SILC sont plus récentes, mais elles ont généralement été obtenues à partir d'échantillons nationaux de petite taille. Elles sont donc difficiles à utiliser pour les comparaisons internationales des différences de salaire entre immigrés et non-immigrés, notamment en ce qui concerne certains sous-groupes de la population immigrée (par exemple, les femmes très qualifiées). De plus, dans plusieurs pays, les enquêtes nationales sur lesquelles elles reposent font très peu de place aux immigrés. Les données utilisées ici sont tirées de vastes collections nationales de micro-données disponibles pour neuf pays de l'OCDE, dans la plupart des cas pour les années 2005/2006. Les sources utilisées sont les suivantes : pour la Suède, le registre national; pour l'Australie, l'enquête *Household, Income and Labour Dynamics Australia Survey*; pour l'Allemagne, le micro-recensement; pour les États-Unis, l'enquête *Current Population Survey* (supplément de mars); pour les Pays-Bas, les enquêtes sur l'emploi, les salaires et la population active croisées avec les données du registre; et pour tous les autres pays, les enquêtes nationales sur la population active. Le salaire horaire brut médian de la population active occupée âgée de 15 à 64 ans est pris pour référence. Cette mesure présente l'avantage de ne pas être influencée par les quelques individus qui ont des niveaux de rémunération très élevés, mais elle masque néanmoins des différences dans la distribution des salaires (encadré I.7). On trouvera en annexe des graphiques illustrant la répartition des salaires des populations immigrées et non immigrées dans quelques-uns des pays étudiés ici. Des adaptations ont été nécessaires dans chaque cas pour assurer la comparabilité des données. Elles sont décrites dans une annexe méthodologique distincte consultable sur le site www.oecd.org/els/migrations/pmi2008.

L'analyse des salaires permet de mettre en lumière certains aspects de l'intégration des immigrants sur le marché du travail que ne peut révéler leur simple situation au regard de l'emploi. Ainsi, les salaires donnent une indication du rendement de la formation en fonction du nombre d'années d'études, et par conséquent des incitations qu'il peut y avoir à investir dans l'éducation. De manière plus générale, les salaires (attendus) agissent comme un encouragement au travail et peuvent donc aider à expliquer les différences en termes d'emploi. Ils sont aussi un facteur important parmi ceux qui attirent les immigrants et les incitent à rester dans le pays de destination.

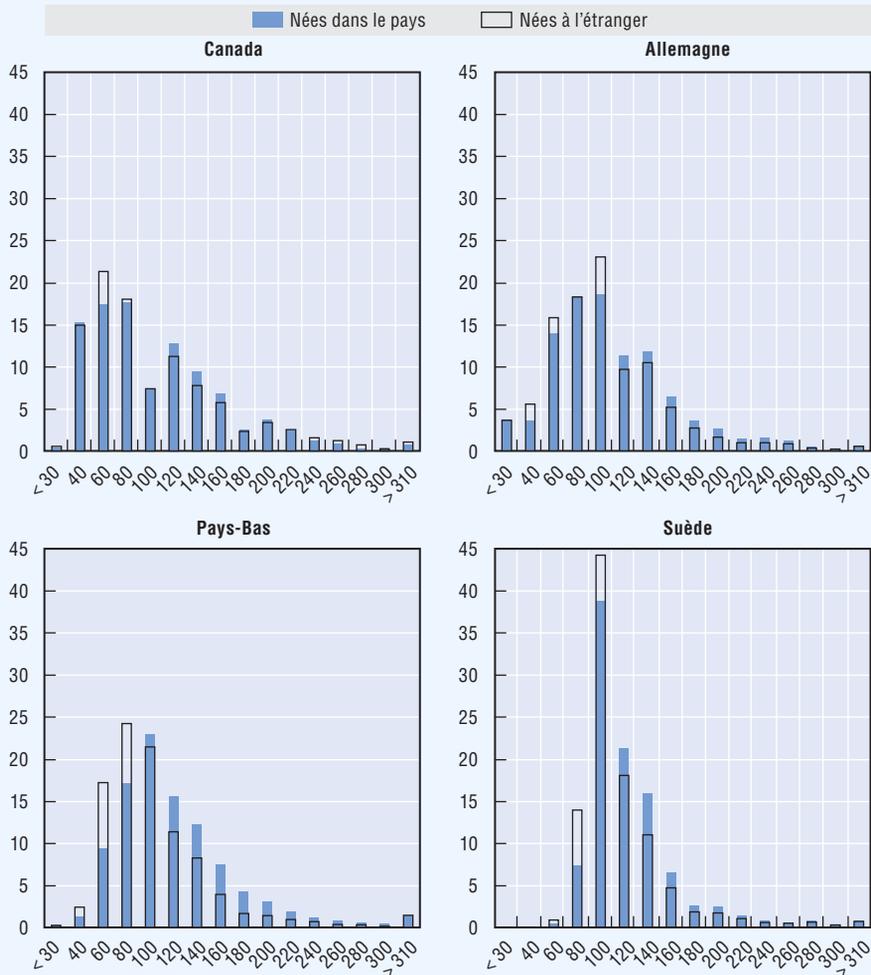
Dans la plupart des pays de l'OCDE, les travailleurs immigrés, hommes et femmes, ont des salaires nettement inférieurs à ceux des travailleurs autochtones – mais l'écart de salaire entre immigrés et non-immigrés est généralement moins marqué que l'écart de salaire entre hommes et femmes

La première observation qui saute aux yeux est que les immigrés sont généralement moins bien rémunérés que les non-immigrés (graphique I.13) dans tous les pays de l'OCDE étudiés ici, à l'exception de l'Australie. Ce constat favorable tient sans doute à la politique de sélection des autorités australiennes.

Aux États-Unis, par exemple, les salaires des immigrés sont particulièrement bas par rapport à ceux des autres travailleurs – l'écart médian étant d'environ 20 %. Pour donner

Encadré I.7. Distribution des salaires des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays

% d'employés dans chaque intervalle de salaire



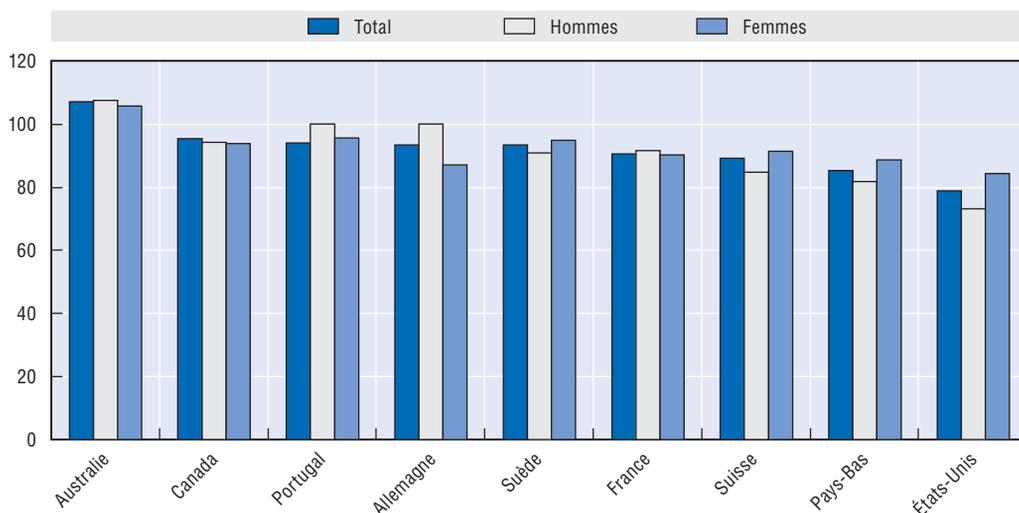
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/435814285433>

Source et note : Se référer à l'Annexe méthodologique sous www.oecd.org/els/migrations/pmi2008. Les chiffres sur l'axe des abscisses indiquent le point médian de chaque intervalle respectif (par exemple 100 = 90 % - 110 % du salaire horaire médian). L'axe des ordonnées présente le pourcentage de la population totale employée dont les revenus se situent dans l'intervalle correspondant.

une idée de ce que cela représente, on peut comparer le différentiel de salaire entre immigrés et non-immigrés avec celui que l'on observe entre les sexes. Les États-Unis et les Pays-Bas sont les seuls pays où l'écart immigrés/non-immigrés est plus grand que l'écart hommes/femmes – celui-ci étant de l'ordre de 20 % aux États-Unis et de 15 % aux Pays-Bas. Dans tous les autres pays, le différentiel de salaire est nettement plus réduit entre immigrés et non-immigrés qu'entre hommes et femmes. Globalement, pour les neuf pays considérés, le premier représente environ la moitié du second (moins de 8 % d'un côté, contre plus de 14 % de l'autre).

Graphique I.13. **Salaires médians des immigrés par rapport aux personnes nées dans le pays, 2005-2006**

Personnes nées dans le pays = 100

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/435854077746>Source et note : Se référer à l'Annexe méthodologique sous www.oecd.org/els/migrations/pmi2008.

De nouveau à l'exception de l'Australie, les salaires des immigrés sont inférieurs aussi bien chez les hommes que chez les femmes. L'écart observé pour les femmes est en gros similaire à celui des hommes comparativement aux non-immigré(e)s. Cette observation appelle cependant deux remarques importantes. Premièrement, il est à noter que l'« écart de salaire entre immigré et non-immigré » vient s'ajouter à l'écart de salaire entre les sexes qui pénalise les femmes en général (OCDE, 2002). Conjugués aux systèmes de prélèvements et de prestations, de bas salaires peuvent engendrer des trappes à chômage/inactivité qui pourraient alors expliquer le faible taux d'emploi des femmes immigrées (OCDE, 2006).

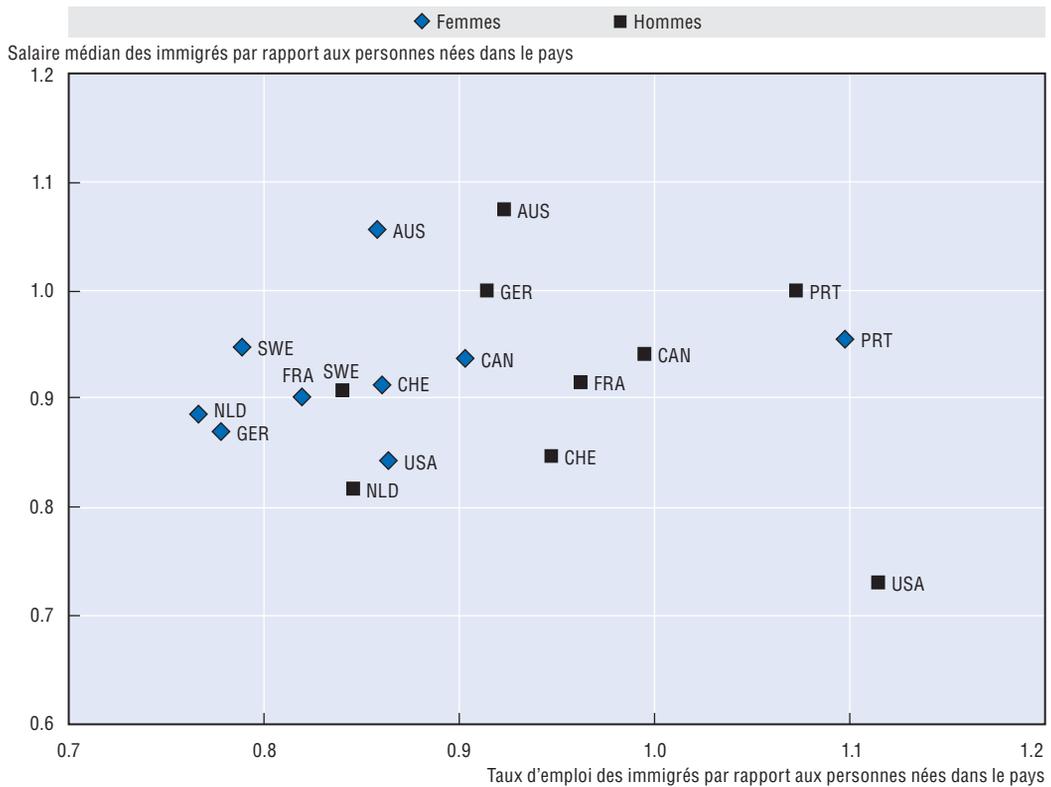
Dans le petit nombre de pays pour lesquels on dispose de données, cependant, on ne voit pas clairement de relation entre le taux d'emploi des immigrés et leur rémunération par rapport à ceux des non-immigrés (graphique I.14). A y regarder de plus près, il y aurait même une corrélation légèrement positive entre emploi et salaires, ce qui donne à penser que d'autres facteurs comme la composition des flux migratoires sont probablement plus déterminants pour la situation sur le marché du travail.

Deuxièmement, et cette remarque rejoint la première, le groupe des actifs pourvus d'un emploi n'est pas un échantillon choisi au hasard de chaque catégorie considérée. Il en résulte un biais de sélection – ceux qui travaillent sont souvent les plus aptes et les plus qualifiés – qui tend à s'accroître pour les groupes qui participent moins au marché du travail, c'est-à-dire les immigrés en général et parmi ceux-ci les femmes en particulier. Il se peut donc que les écarts de salaire observés soient en deçà de la réalité¹⁸.

Les immigrants originaires de pays non membres de l'OCDE sont particulièrement désavantagés

L'une des choses qui frappent lorsque l'on observe les salaires des immigrants dans les pays de l'OCDE, c'est la différence très nette qui existe entre les immigrés selon qu'ils sont originaires ou non de pays membres de l'OCDE (tableau I.13). Dans le premier cas, les immigrés tendent à avoir des rémunérations au moins égales à celles des non-immigrés –

Graphique I.14. **Salaire médian et emploi des immigrés par rapport aux personnes nées dans le pays**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/436001234438>

Source et note : Se référer à l'Annexe méthodologique sous www.oecd.org/els/migrations/pmi2008.

sauf en Suisse pour les hommes et en France pour les femmes. En revanche, les immigrés originaires de pays non membres de l'OCDE sont moins bien payés que les non-immigrés dans tous les pays, à l'exception de l'Australie pour les deux sexes et du Portugal pour les hommes. Le tableau I.13 montre par ailleurs que l'écart salarial important entre immigrés

Tableau I.13. **Salaire médian des immigrés par rapport aux personnes nées dans le pays, selon le pays d'origine et le sexe**

Salaire médian	Hommes			Femmes		
	Nés dans l'OCDE	Nés dans l'OCDE (sauf Turquie et Mexique)	Nés hors OCDE	Nés dans l'OCDE	Nés dans l'OCDE (sauf Turquie et Mexique)	Nés hors OCDE
Australie	113	112	101	111	110	104
Canada	102	102	87	100	100	89
France	105	109	86	92	92	88
Allemagne	100	100	88	92	97	87
Portugal	100	100	100	114	112	86
Suède	98	100	87	101	102	91
Suisse	89	91	80	96	97	86
États-Unis	68	114	81	78	106	84
Pays-Bas	..	99	78	..	98	83

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/436073011650>

Source et note : Se référer à l'Annexe méthodologique sous www.oecd.org/els/migrations/pmi2008.

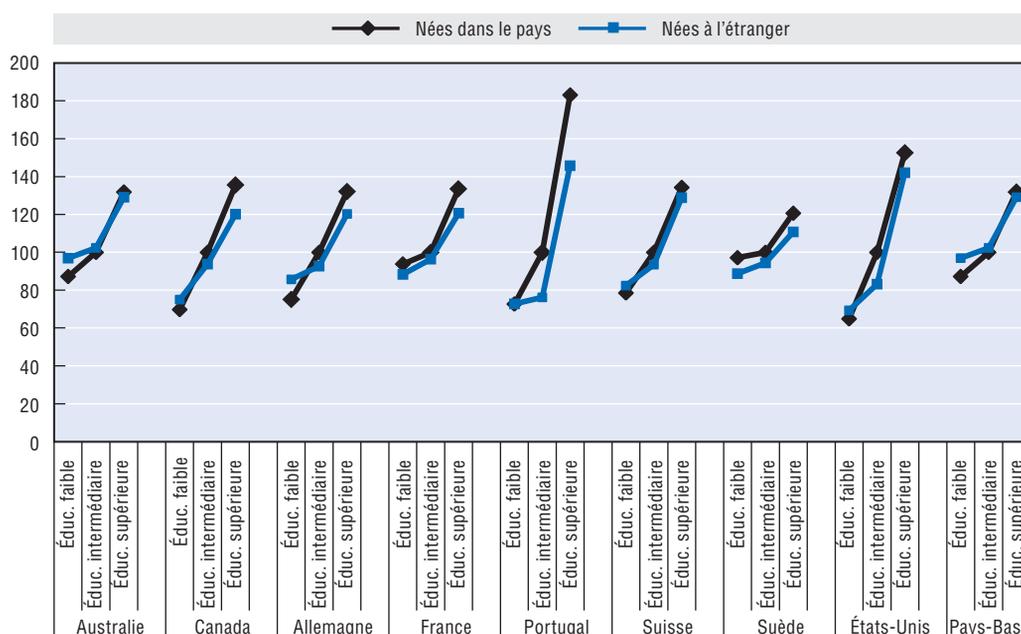
et non-immigrés que l'on constate pour les migrants originaires de pays de l'OCDE aux États-Unis tient au fait que les Mexicains, qui constituent de loin le groupe de migrants le plus nombreux dans ce pays, ont de très faibles niveaux de salaire.

Le niveau d'études n'explique qu'en partie les écarts de salaire

Le niveau d'études est l'un des facteurs les plus déterminants du salaire. Le graphique I.15 montre que dans tous les pays, les salaires augmentent fortement en fonction du niveau d'études, en particulier aux États-Unis et au Portugal. Dans tous les pays, cependant, cette progression est plus lente pour les immigrés que pour les non-immigrés. En effet, si, à l'exception de la France et de la Suède, les immigrés peu qualifiés gagnent davantage que leurs homologues non-immigrés, les immigrés très qualifiés, eux, ont partout des salaires inférieurs à ceux des non-immigrés de niveau correspondant.

Graphique I.15. **Salaire médian selon le niveau d'éducation pour les personnes nées dans le pays et nées à l'étranger**

Personnes nées dans le pays ayant un niveau d'éducation intermédiaire = 100

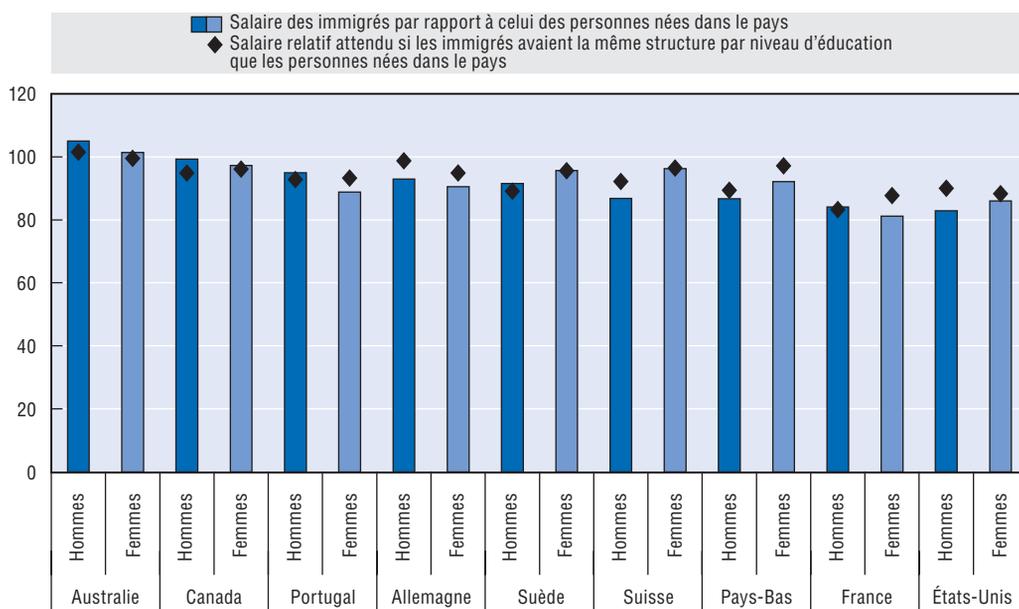


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436074706005>

Source et note : Se référer à l'Annexe méthodologique sous www.oecd.org/els/migrations/pmi2008.

Quelle différence y aurait-il entre les salaires des immigrés et des non-immigrés à niveau d'études comparable? Le graphique I.16 montre que la différence de formation entre les deux groupes n'explique généralement que pour une part assez faible leur écart de salaire à l'intérieur d'un pays, mais qu'elle compte en revanche pour beaucoup dans les écarts de salaire constatés d'un pays à l'autre pour ces mêmes groupes. De fait, par rapport aux non-immigrés, les niveaux de salaire des immigrés sont étonnamment comparables d'un pays à l'autre.

Comme indiqué ci-après dans la section consacrée aux politiques migratoires de cette édition des *Perspectives des migrations internationales*, les pays de l'OCDE sont de plus en plus nombreux à avoir mis en place des dispositifs permettant aux diplômés étrangers de leur

Graphique I.16. **Impact des différences de niveau d'éducation sur les salaires des immigrants**StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/436118401758>

Note : Toutes les données relatives au graphique I.16 se réfèrent aux salaires moyens.

Source et note : Se référer à l'Annexe méthodologique sous www.oecd.org/els/migrations/pmi2008.

système d'enseignement supérieur d'acquies le statut de résident permanent (voir partie I.C). L'une des raisons de cette démarche est que les migrants qui ont fait leurs études dans le pays connaissent déjà bien celui-ci et sont donc en quelque sorte « pré-intégrés »¹⁹. On sait que ce phénomène a contribué à la hausse de l'emploi (OCDE, 2007b). Puisque ces étrangers sont en possession de diplômes nationaux, il est plus aisé pour les employeurs d'évaluer leur niveau de formation, ce qui devrait aussi se traduire par un meilleur rendement en termes de salaires. De fait, dans tous les pays pour lesquels on dispose de données, on constate que les immigrants titulaires de diplômes (universitaires) nationaux tendent à avoir un niveau de salaire plus élevé que ceux qui ont acquis leur bagage éducatif à l'étranger (tableau I.14).

Tableau I.14. **Salaire médian des personnes diplômées du supérieur, immigrants par rapport aux personnes nées dans le pays, selon le lieu de formation et le sexe**

	Hommes		Femmes	
	Éducation acquise à l'étranger	Éducation acquise dans le pays	Éducation acquise à l'étranger	Éducation acquise dans le pays
Portugal	49	88	52	100
États-Unis	80	104	79	113
Suède	81	88	89	95
Canada	86	95	79	99
Allemagne	86	100	83	95
France	88	86	77	110
Australie	99	93	94	102

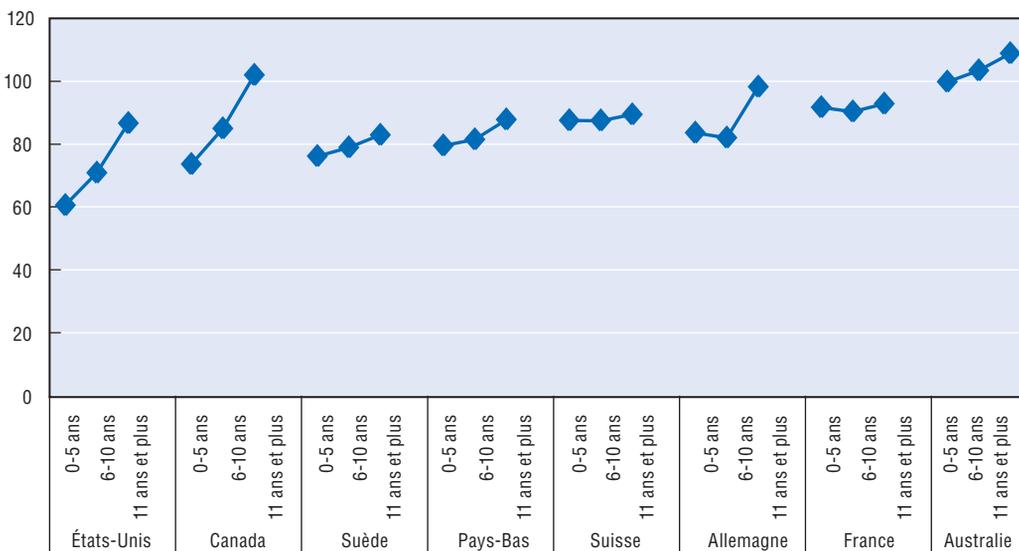
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/436118672168>Source et note : Se référer à l'Annexe méthodologique sous www.oecd.org/els/migrations/pmi2008.

Toutefois, comme l'indiquent ces chiffres descriptifs, dans la plupart des cas, même le rendement salarial de l'éducation dans le pays hôte tend à être plus faible pour ceux qui sont nés à l'étranger que pour ceux qui sont nés dans le pays. Certaines données montrent que cette constatation reste valable indépendamment de l'effet de toute une série de caractéristiques observables autres que le niveau d'études (voir, par exemple, Aydemir et Sweetman, 2006).

Les niveaux de salaire sont sensiblement plus élevés pour les immigrants installés depuis plus longtemps

Si le capital humain constitué dans le pays hôte est un déterminant important du salaire, il faut donc s'attendre à ce que les gains des immigrants aillent en augmentant au fil du temps. Comme le montre le graphique I.17, en effet, dans tous les pays considérés, les salaires des immigrants sont d'autant plus élevés qu'ils sont arrivés depuis plus longtemps. L'augmentation du salaire avec la durée de séjour est particulièrement marquée aux États-Unis et au Canada. On notera cependant que les données transversales sur lesquelles repose le graphique I.17 ne donne qu'une indication très approximative du degré d'assimilation. Premièrement, il peut y avoir des effets de cohorte, notamment dans le cas des États-Unis et du Canada. Aux États-Unis, les vagues d'immigration plus récentes se composent pour une plus large part de clandestins peu qualifiés et généralement mal payés. Quant au Canada, il semble que la nouvelle composition des flux migratoires soit l'une des forces à l'œuvre dans le repli observé des salaires des immigrants depuis quelques années (Aydemir et Skuterud, 2004; Green et Worswick, 2004).

Graphique I.17. **Salaires des immigrants par rapport aux personnes nées dans le pays, selon la durée de séjour**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436148378744>

Notes : Pour la Suisse les années de résidence sont : 0-5, 5-8, 8 et plus.

Source et note : Se référer à l'Annexe méthodologique sous www.oecd.org/els/migrations/pmi2008.

Fait peut-être plus important, la durée de séjour est fortement corrélée avec l'expérience acquise sur le marché du travail du pays, laquelle est un facteur déterminant du salaire aussi bien pour les immigrants que pour les non-immigrés. Cependant, les études

longitudinales démontrent qu'il y a vraiment une assimilation salariale des travailleurs immigrés au fil du temps (Hu, 2000; Borjas, 1998; Duleep et Regets, 1999).

En somme, le tableau qui se dégage de cette première analyse descriptive des salaires des immigrés montre pour l'essentiel que les immigrés ont tendance à être moins bien rémunérés que les non-immigrés, mais que les écarts de salaire ne sont pas très importants dans la plupart des pays de l'OCDE. On pourrait en déduire, provisoirement, que les problèmes d'intégration sur le marché du travail sont peut-être principalement liés à l'accès à l'emploi (OCDE, 2007b), mais des travaux plus poussés seraient nécessaires pour étayer cette affirmation.

Les États-Unis sont une exception notable puisque les immigrés y ont un taux d'emploi relativement élevé, tandis que leur écart de salaire vis-à-vis des non-immigrés est de l'ordre de 20 points de pourcentage. Cela peut tenir au fait que nombre d'immigrants sont des clandestins peu qualifiés dont l'arrivée dans le pays est encore relativement récente. Cependant, même dans le groupe des immigrés qualifiés de longue durée, les écarts de salaire – mais aussi les taux d'emploi relatifs – sont plus élevés qu'ailleurs. Il est possible qu'aux États-Unis, où le marché du travail est plus flexible, les difficultés d'intégration professionnelle des immigrés tendent à se traduire par des salaires plus bas, alors que dans les pays d'Europe, elles se traduisent plutôt par un moindre taux d'emploi (pour des données récentes à ce sujet, voir Ottaviano et Peri, 2006 sur les États-Unis et d'Amuri, Ottaviano et Peri, 2008 sur l'Allemagne).

Plusieurs éléments indiquent que le marché du travail semble attacher un grand prix aux qualifications et à l'expérience acquises dans le pays hôte – mesurées par le nombre d'années de séjour. En outre, les immigrés originaires de pays non membres de l'OCDE ont des niveaux de rémunération nettement plus bas, alors que les immigrés naturalisés, du moins dans les quelques pays pour lesquels on dispose de données sur la nationalité, ont des salaires plus élevés – même si l'on prend en compte la durée de séjour²⁰. Autant d'éléments tendant à prouver que le marché du travail accorde de la valeur à la familiarité avec le pays hôte et à d'autres signes d'intégration, et cette observation semble être valable pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

On a donné ici un premier aperçu des différences de revenus entre immigrés et non-immigrés dans les pays de l'OCDE. Il faudrait maintenant se pencher sur de nombreuses autres questions – par exemple, la structure salariale de l'économie, des branches d'activité et des professions, de l'emploi à temps partiel et à temps plein, ainsi que l'interaction de différents facteurs – pour tenter de trouver des explications aux écarts de salaire observés entre immigrés et non-immigrés, non seulement dans les pays pris individuellement, mais aussi entre eux.

Tableau annexe I.B.1. **Situation sur le marché du travail des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays de résidence dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2005-2006**

	Taux de participation (%)								Taux de chômage (%)								Taux d'emploi (%)											
	Nés dans le pays de résidence				Nés à l'étranger				Nés dans le pays de résidence				Nés à l'étranger				Nés dans le pays de résidence				Nés à l'étranger							
	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006
Hommes																												
Allemagne	..	79.3	80.7	81.7	..	76.2	80.0	80.7	..	6.9	10.6	9.4	..	12.9	17.5	16.6	..	73.8	72.2	74.0	..	66.3	66.0	67.3	..	66.3	66.0	67.3
Autriche	80.4	79.6	77.7	80.5	84.0	83.3	76.8	80.3	3.6	4.3	4.1	3.3	6.6	8.7	11.8	9.8	77.5	76.2	74.5	77.8	78.5	76.1	67.8	72.5	78.5	76.1	67.8	72.5
Belgique	72.4	73.9	73.4	73.6	70.9	72.9	71.7	72.1	6.3	4.2	6.3	6.2	16.9	14.7	14.8	15.8	67.8	70.8	68.7	69.0	58.9	62.2	61.1	60.8	58.9	62.2	61.1	60.8
Danemark	84.2	83.8	84.2	84.6	64.4	65.2	74.8	76.2	6.4	3.4	4.0	3.2	20.5	9.5	7.2	7.4	78.9	80.9	80.8	82.0	51.2	59.0	69.4	70.6	51.2	59.0	69.4	70.6
Espagne	74.2	78.3	80.0	80.3	78.9	85.9	87.9	88.8	18.0	9.5	7.0	6.1	24.4	12.4	9.5	7.7	60.8	70.8	74.4	75.4	59.7	75.2	79.5	81.9	59.7	75.2	79.5	81.9
Finlande	75.1	79.4	76.6	78.7	..	78.9	76.0	79.2	17.7	10.3	8.0	8.6	..	-	16.6	16.0	61.8	71.2	70.5	71.9	..	50.4	63.4	66.5	..	50.4	63.4	66.5
France	75.0	75.6	74.7	74.6	78.8	78.0	76.2	76.4	9.1	7.7	8.1	8.5	16.6	14.5	13.3	15.5	68.2	69.8	68.7	68.3	65.7	66.7	66.1	64.6	65.7	66.7	66.1	64.6
Grèce	77.0	76.6	78.4	78.4	81.9	86.3	88.3	88.3	6.1	7.4	5.9	5.8	14.0	9.5	6.4	5.3	72.3	70.9	73.8	73.9	70.4	78.1	82.7	83.6	70.4	78.1	82.7	83.6
Hongrie	..	67.5	67.6	68.6	..	71.8	74.2	74.9	..	7.3	7.0	7.2	..	-	-	-	..	62.6	62.8	63.6	..	69.4	72.7	71.8	..	69.4	72.7	71.8
Irlande	76.0	79.1	79.4	80.3	76.7	79.2	83.8	86.1	12.0	4.4	4.5	4.4	16.8	-	6.0	6.0	66.9	75.6	75.8	76.7	63.9	74.9	78.8	80.9	63.9	74.9	78.8	80.9
Italie	72.4	73.6	73.9	73.7	84.8	88.2	86.9	86.9	9.3	8.4	6.2	5.5	-	6.5	6.1	5.7	65.6	67.4	69.4	69.6	78.9	82.4	81.6	82.0	78.9	82.4	81.6	82.0
Luxembourg	72.2	74.2	71.0	70.0	83.0	80.2	83.6	83.1	-	-	3.0	2.7	-	-	4.2	4.7	70.7	73.2	68.8	68.1	81.3	78.1	80.1	79.2	81.3	78.1	80.1	79.2
Norvège	..	85.2	82.1	81.5	..	80.0	76.5	78.7	..	3.4	4.2	3.1	..	6.8	12.5	8.9	..	82.3	78.7	79.0	..	74.6	67.0	71.7	..	74.6	67.0	71.7
Pays-Bas	81.0	85.5	84.6	85.0	69.9	74.0	78.3	76.2	4.9	1.8	3.6	3.3	19.5	5.4	11.9	10.4	77.0	84.0	81.6	82.2	56.2	69.9	69.0	68.2	56.2	69.9	69.0	68.2
Portugal	76.5	78.0	78.4	79.2	73.0	83.7	85.7	83.6	6.6	3.1	6.8	6.9	-	3.9	8.5	8.2	71.5	75.5	73.1	73.7	65.4	80.5	78.4	76.8	65.4	80.5	78.4	76.8
République slovaque	74.0	76.4	78.3	77.2	15.7	12.3	23.0	-	64.1	67.0	66.1	69.6	66.1	69.6
République tchèque	78.2	78.3	79.1	76.9	6.2	5.8	10.4	8.4	73.3	73.7	70.8	70.4	70.8	70.4
Royaume-Uni	83.7	83.5	81.8	81.7	78.5	78.7	78.2	82.4	9.9	5.9	4.7	5.5	14.2	9.6	7.4	7.4	75.4	78.6	77.9	77.1	67.4	71.1	72.4	76.2	67.4	71.1	72.4	76.2
Suède	82.7	79.9	82.8	82.0	73.3	69.9	75.9	75.9	7.9	5.1	7.9	6.0	24.8	12.3	15.6	13.6	76.2	75.9	76.3	77.1	55.1	61.3	64.1	65.6	55.1	61.3	64.1	65.6
Suisse	87.4	87.9	87.4	87.5	2.7	2.4	7.7	6.8	85.1	85.8	80.6	81.6	80.6	81.6
Australie	85.2	84.2	84.4	84.2	82.1	79.0	78.1	79.5	8.4	6.6	4.7	3.8	10.7	6.6	5.0	4.3	78.0	78.7	80.5	81.0	73.4	73.8	74.3	76.1	73.4	73.8	74.3	76.1
Canada	83.0	82.1	84.4	82.0	8.6	5.7	..	6.6	10.4	6.1	..	6.2	75.9	77.4	75.6	77.0	75.6	77.0
États-Unis	81.6	80.8	78.2	78.3	83.8	85.9	86.0	86.5	6.2	4.5	6.3	5.8	7.9	4.5	5.1	4.1	76.5	77.2	73.3	73.8	77.2	82.0	81.7	82.9	77.2	82.0	81.7	82.9

Tableau annexe I.B.1. **Situation sur le marché du travail des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays de résidence dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2005-2006 (suite)**

	Taux de participation (%)								Taux de chômage (%)								Taux d'emploi (%)											
	Nés dans le pays de résidence				Nés à l'étranger				Nés dans le pays de résidence				Nés à l'étranger				Nés dans le pays de résidence				Nés à l'étranger							
	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006
Femmes																												
Allemagne	..	64.8	68.7	71.2	..	53.0	57.3	60.6	..	8.0	10.2	9.3	..	12.1	16.3	15.8	..	59.6	61.7	64.5	..	46.6	48.0	51.0				
Autriche	62.3	62.5	65.9	68.3	62.0	62.8	61.7	61.0	4.6	4.2	4.4	4.4	7.3	7.2	9.8	9.8	59.4	59.9	63.0	65.3	57.5	58.3	55.7	55.1				
Belgique	52.9	58.1	61.3	61.1	41.8	45.2	48.7	49.7	11.2	7.4	7.5	8.0	23.8	17.5	20.3	19.3	46.9	53.8	56.7	56.2	31.9	37.3	38.8	40.1				
Danemark	75.9	77.3	76.4	78.2	52.4	53.4	60.2	62.9	8.4	4.3	5.0	4.4	20.7	9.6	12.4	7.7	69.5	73.9	72.6	74.8	41.5	48.3	52.7	58.0				
Espagne	44.8	51.6	56.8	58.6	51.5	57.9	69.9	68.3	30.5	20.5	12.0	10.8	30.5	20.7	13.5	15.8	31.1	41.0	50.0	52.3	35.8	45.9	60.4	57.6				
Finlande	69.6	74.2	73.2	75.2	..	-	64.2	67.1	16.1	12.0	8.3	8.9	20.2	20.4	58.4	65.3	67.1	68.6	-	-	51.3	53.4				
France	62.0	63.8	64.7	65.1	54.4	56.8	57.6	57.1	13.6	11.3	9.2	9.6	19.0	19.7	16.5	17.1	53.6	56.6	58.7	58.9	44.1	45.6	48.1	47.3				
Grèce	43.8	49.2	54.2	54.6	53.7	56.9	58.7	60.2	13.7	16.6	15.3	13.6	20.8	21.1	15.9	15.1	37.8	41.1	45.9	47.1	42.5	44.9	49.4	51.1				
Hongrie	..	52.5	54.9	55.5	..	52.3	58.4	56.9	..	5.8	7.4	7.8	7.3	10.3	..	49.4	50.9	51.2	..	49.8	54.1	51.1				
Irlande	46.9	55.5	60.2	61.0	49.5	58.8	61.4	63.8	11.9	4.2	3.5	3.8	15.4	-	6.0	6.0	41.3	53.1	58.0	58.7	41.9	55.2	57.7	59.9				
Italie	42.5	46.2	49.9	50.3	49.1	51.4	54.7	57.0	16.3	14.9	9.2	8.5	23.5	21.2	14.6	12.4	35.6	39.3	45.3	46.0	37.5	40.5	46.7	49.9				
Luxembourg	40.3	48.0	52.9	54.1	51.7	57.2	63.1	64.3	-	-	4.5	4.1	-	-	7.5	8.9	38.8	46.5	50.5	51.9	48.8	55.3	58.3	58.6				
Norvège	..	77.1	75.7	75.6	..	67.1	65.3	66.5	..	3.2	4.3	3.0	8.5	7.7	..	74.6	72.4	73.3	..	63.5	59.8	61.3				
Pays-Bas	59.5	67.6	71.7	72.3	47.8	52.8	58.0	57.1	7.7	3.0	4.5	4.3	19.8	7.6	9.5	11.0	54.9	65.6	68.5	69.2	38.4	48.8	52.5	50.9				
Portugal	59.1	63.3	67.1	67.8	58.0	66.5	74.7	75.7	7.8	4.9	8.4	9.3	-	5.4	9.7	11.4	54.5	60.3	61.5	61.5	49.9	62.9	67.5	67.1				
République slovaque	61.3	61.0	57.6	51.3	17.0	14.7	28.6	-	50.9	52.0	41.2	41.2				
République tchèque	62.2	62.4	61.5	60.2	9.7	8.8	16.5	15.3	56.1	56.9	51.3	51.0				
Royaume-Uni	66.8	68.9	69.6	70.2	57.7	57.5	60.3	61.3	6.7	4.6	3.8	4.5	10.9	7.8	7.1	7.9	62.3	65.7	67.0	67.0	51.4	53.0	56.0	56.5				
Suède	79.5	76.6	79.6	78.0	64.0	63.4	67.0	66.8	6.6	4.2	7.9	6.4	18.5	10.8	14.1	13.3	74.2	73.4	72.9	73.1	52.2	56.6	57.5	58.0				
Suisse	75.9	76.2	69.7	70.8	3.7	3.3	9.7	9.4	73.1	73.7	62.9	64.2				
Australie	66.6	68.2	71.9	72.0	58.5	58.9	61.8	62.2	7.3	6.2	5.0	4.5	9.2	7.6	5.2	5.2	61.7	64.0	68.3	68.7	53.1	54.4	58.6	58.9				
Canada	68.8	70.4	63.4	65.3	9.8	6.2	..	6.2	13.3	8.7	..	8.0	62.0	66.0	55.0	59.6				
États-Unis	69.5	71.4	68.9	68.7	58.4	61.1	59.5	61.2	5.3	4.2	5.2	4.8	8.2	5.5	5.2	4.9	65.8	68.4	65.3	65.4	53.6	57.7	56.4	58.2				

Tableau annexe I.B.1. **Situation sur le marché du travail des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays de résidence dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2005-2006 (suite)**

	Taux de participation (%)								Taux de chômage (%)								Taux d'emploi (%)							
	Nés dans le pays de résidence				Nés à l'étranger				Nés dans le pays de résidence				Nés à l'étranger				Nés dans le pays de résidence				Nés à l'étranger			
	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006
Total																								
Allemagne	..	72.1	74.8	76.5	..	64.8	68.7	70.4	..	7.4	10.4	9.4	..	12.6	17.0	16.2	..	66.7	67.0	69.3	..	56.7	57.0	59.0
Autriche	71.4	71.1	71.8	74.4	72.8	72.7	68.8	70.2	4.1	4.3	4.3	3.8	6.9	8.0	10.8	9.8	68.5	68.0	68.7	71.6	67.8	66.8	61.4	63.4
Belgique	62.7	66.0	67.4	67.4	56.3	59.0	59.8	60.6	8.4	5.6	6.9	7.0	19.5	15.8	17.1	17.3	57.5	62.4	62.8	62.7	45.3	49.7	49.6	50.1
Danemark	80.1	80.6	80.4	81.4	58.5	59.3	66.5	69.0	7.3	3.9	4.5	3.7	20.6	9.5	9.8	7.5	74.2	77.5	76.8	78.4	46.4	53.6	59.9	63.8
Espagne	59.4	64.9	68.6	69.6	64.2	71.4	78.7	78.5	22.8	13.9	9.1	8.1	27.0	15.9	11.3	11.2	45.8	55.9	62.3	63.9	46.8	60.0	69.8	69.7
Finlande	72.4	76.8	74.9	77.0	..	65.8	69.8	73.0	17.0	11.1	8.2	8.7	..	-	18.3	18.1	60.1	68.3	68.8	70.3	..	45.1	57.0	59.8
France	68.4	69.6	69.6	69.9	66.7	67.4	66.6	66.5	11.2	9.4	8.6	9.0	17.6	16.7	14.7	16.2	60.7	63.1	63.6	63.6	55.0	56.2	56.8	55.7
Grèce	59.9	62.6	66.3	66.5	66.0	70.3	73.3	73.8	9.0	11.1	9.7	9.0	17.1	14.6	10.2	9.4	54.5	55.6	59.8	60.5	54.7	60.0	65.8	66.8
Hongrie	..	59.9	61.1	61.9	..	61.0	65.6	65.3	..	6.6	7.2	7.5	..	-	4.6	7.0	..	55.9	56.7	57.3	..	58.5	62.6	60.7
Irlande	61.6	67.3	69.8	70.7	62.6	68.9	73.0	75.4	12.0	4.3	4.1	4.2	16.2	5.7	6.0	6.0	54.2	64.4	67.0	67.7	52.4	64.9	68.7	70.9
Italie	57.3	59.8	61.9	62.0	66.7	69.3	70.1	71.2	11.9	10.9	7.4	6.7	13.1	12.1	9.5	8.5	50.4	53.3	57.3	57.9	58.0	60.9	63.5	65.1
Luxembourg	56.4	61.6	62.1	62.0	67.7	68.4	73.3	73.7	2.6	2.0	3.6	3.3	3.4	2.9	5.6	6.5	54.9	60.4	59.8	60.0	65.4	66.4	69.2	68.9
Norvège	..	81.2	78.9	78.6	..	73.5	70.8	72.3	..	3.3	4.2	3.0	..	6.1	10.6	8.3	..	78.5	75.6	76.2	..	69.0	63.3	66.3
Pays-Bas	70.4	76.7	78.2	78.7	59.0	63.4	67.9	66.3	6.0	2.3	4.0	3.8	19.6	6.3	10.8	10.7	66.1	74.9	75.1	75.8	47.4	59.4	60.5	59.2
Portugal	67.5	70.4	72.7	73.4	65.2	75.8	79.9	79.5	7.2	3.9	7.5	8.0	12.1	4.5	9.0	9.8	62.7	67.6	67.2	67.6	57.3	72.4	72.7	71.8
République slovaque	68.6	68.7	70.2	64.1	16.3	13.4	25.5	-	57.5	59.5	52.3	55.2
République tchèque	70.2	70.4	70.7	68.4	7.7	7.1	12.9	11.5	64.7	65.4	61.6	60.5
Royaume-Uni	75.3	76.3	75.6	75.9	67.7	67.7	68.8	71.6	8.5	5.3	4.3	5.1	12.8	8.8	7.3	7.6	68.9	72.2	72.4	72.0	59.0	61.8	63.8	66.1
Suède	81.1	78.3	81.0	80.1	68.3	66.6	71.3	71.2	7.3	4.7	7.9	6.2	21.7	11.6	14.9	13.4	75.2	74.6	74.6	75.1	53.5	58.9	60.7	61.7
Suisse	81.7	82.1	78.4	79.0	3.1	2.8	8.6	8.0	79.2	79.8	71.6	72.7
Australie	75.9	76.2	78.2	78.1	70.5	69.0	70.1	70.9	8.0	6.4	4.8	4.1	10.1	7.0	5.1	4.7	69.8	71.3	74.4	74.9	63.4	64.2	66.5	67.5
Canada	75.9	76.2	73.7	73.3	9.1	6.0	..	6.4	11.7	7.3	..	7.0	68.9	71.7	65.1	68.0
États-Unis	75.4	76.0	73.4	73.4	71.1	73.6	73.1	74.1	5.8	4.4	5.8	5.3	8.0	4.9	5.1	4.4	71.1	72.7	69.2	69.5	65.4	70.0	69.4	70.8

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436184141071>

Note : « .. » signifie non disponible, « - » signifie que la taille de l'échantillon est insuffisante au seuil B, « | » mentionne une rupture de séries.

Source : Enquête de l'Union européenne sur la population active, population âgée de 15 à 64 ans (données fournies par Eurostat) à l'exception du Danemark (registre de population 1995, 2000, 2004); Australie : Enquête sur la population active; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu pour 1995, 2000 et Recensement de la population (15+) pour 2006; États-Unis : Current Population Survey March Supplement.

Tableau annexe I.B.2. **Situation sur le marché du travail des étrangers et des nationaux dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2005-2006**

	Taux de participation (%)								Taux de chômage (%)								Taux d'emploi (%)							
	Nationaux				Étrangers				Nationaux				Étrangers				Nationaux				Étrangers			
	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006
Hommes																								
Allemagne	79.7	79.0	80.7	81.8	79.0	77.2	79.9	78.1	6.2	7.1	10.7	9.7	15.1	13.6	20.3	18.9	74.8	73.4	72.0	73.9	67.0	66.7	63.6	63.4
Autriche	80.3	79.5	77.5	80.4	85.6	85.2	77.9	81.0	3.7	4.4	4.4	3.6	6.2	8.6	12.7	10.3	77.3	76.0	74.1	77.5	80.3	77.9	68.0	72.6
Belgique	72.6	73.7	73.2	73.6	68.7	73.9	72.9	71.8	6.1	4.3	6.6	6.6	19.8	15.1	14.8	15.8	68.2	70.6	68.3	68.7	55.0	62.7	62.1	60.5
Danemark	84.1	83.5	84.0	84.2	58.1	59.8	72.8	80.2	6.6	3.6	4.1	3.2	23.2	10.1	–	8.3	78.6	80.5	80.5	81.5	44.6	53.8	67.7	73.6
Espagne	74.2	78.4	80.2	80.4	84.0	84.4	87.7	88.9	18.1	9.6	7.0	5.4	20.3	13.8	10.1	9.8	60.8	70.9	74.5	75.5	66.9	72.7	78.8	81.8
Finlande	75.0	79.3	76.7	78.7	58.2	82.0	72.6	80.0	17.9	10.2	8.2	8.7	–	28.6	14.4	17.6	61.6	71.3	70.4	71.8	45.4	58.6	62.1	65.9
France	74.7	75.1	74.8	74.9	76.0	76.5	76.0	74.2	9.3	7.9	8.3	8.8	20.2	18.0	15.3	17.3	67.8	69.2	68.6	68.3	60.7	62.7	64.3	61.4
Grèce	77.1	76.6	78.5	78.5	86.7	89.4	89.2	89.6	6.3	7.5	6.0	5.8	–	7.4	4.4	4.2	72.2	70.9	73.8	73.9	77.7	82.8	85.3	85.9
Hongrie	67.6	68.6	76.7	78.1	7.0	7.2	–	–	62.9	63.7	76.3	75.4
Irlande	76.2	79.3	79.5	..	73.4	74.5	84.2	..	12.1	4.4	4.5	..	–	–	6.2	..	66.9	75.8	75.9	..	60.6	70.1	79.0	..
Italie	72.4	73.9	84.6	89.0	9.3	5.5	–	5.4	65.6	69.8	78.7	84.2
Luxembourg	73.6	75.8	72.4	71.4	80.1	77.4	81.0	80.6	–	–	2.6	2.3	–	–	4.6	5.0	72.2	75.0	70.5	69.7	78.0	75.0	77.2	76.6
Norvège	..	84.9	81.8	81.2	..	82.5	79.8	84.2	..	3.6	4.5	3.1	13.5	12.2	..	81.9	78.1	78.6	..	78.1	69.0	73.9
Pays-Bas	80.8	84.6	84.2	84.4	63.9	70.1	74.1	71.6	5.4	2.0	4.2	3.8	23.2	–	13.4	12.2	76.5	82.9	80.7	81.2	49.0	66.3	64.2	62.9
Portugal	76.4	78.9	78.6	79.2	64.3	80.1	86.7	87.1	6.8	3.2	6.8	6.9	9.8	9.6	71.3	76.4	73.3	73.8	59.3	74.1	78.2	78.8
République slovaque	..	76.4	76.1	76.4	..	81.1	–	89.9	..	19.5	15.8	12.3	–	–	..	61.6	64.1	67.0	–	–
République tchèque	..	78.9	78.1	78.2	..	90.1	88.6	84.8	..	7.4	6.3	5.9	..	7.7	–	–	..	73.1	73.2	73.6	..	83.2	86.6	81.9
Royaume-Uni	83.6	83.4	81.7	81.7	75.8	75.9	76.3	81.9	10.0	6.0	4.8	5.6	16.6	11.7	8.9	8.0	75.3	78.5	77.8	77.2	63.2	67.0	69.5	75.4
Suède	82.6	78.0	82.3	81.5	69.7	63.1	74.8	74.5	8.3	5.5	8.4	6.6	23.5	16.1	18.5	14.7	75.8	73.7	75.4	76.1	53.3	52.9	61.0	63.5
Suisse	..	89.6	87.4	87.9	..	88.5	87.4	87.5	..	1.4	2.8	2.4	..	5.0	7.6	7.0	..	88.3	85.0	85.8	..	84.0	80.7	81.4

Tableau annexe I.B.2. **Situation sur le marché du travail des étrangers et des nationaux dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2005-2006 (suite)**

	Taux de participation (%)								Taux de chômage (%)								Taux d'emploi (%)							
	Nationaux				Étrangers				Nationaux				Étrangers				Nationaux				Étrangers			
	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006
Femmes																								
Allemagne	62.3	64.4	68.3	71.0	50.6	49.7	52.7	53.6	9.3	8.1	10.4	9.7	14.9	11.6	18.9	17.6	56.5	59.2	61.2	64.2	43.1	43.9	42.7	44.2
Autriche	62.1	62.4	65.6	67.9	64.2	64.4	61.7	59.9	4.7	4.1	4.6	4.7	7.8	9.1	10.7	11.0	59.2	59.8	62.5	64.7	59.1	58.5	55.1	53.3
Belgique	53.0	58.1	60.5	60.4	38.0	41.3	49.4	50.3	11.0	7.8	8.3	8.5	31.5	16.4	17.8	19.8	47.1	53.6	55.4	55.3	26.0	34.5	40.6	40.3
Danemark	75.7	77.0	76.1	77.6	44.3	45.5	53.7	62.6	8.5	4.4	5.4	4.4	25.5	11.3	13.2	8.4	69.2	73.6	72.0	74.2	33.0	40.4	46.7	57.4
Espagne	44.9	51.7	57.1	58.9	48.6	58.2	70.4	68.2	30.6	20.6	12.1	10.9	27.0	17.6	13.5	16.2	31.2	41.0	50.2	52.5	35.5	48.0	60.9	57.2
Finlande	69.4	74.2	73.3	75.2	65.9	61.9	54.9	62.9	16.2	11.8	8.4	9.0	30.4	-	26.9	24.7	58.2	65.4	67.1	68.4	45.9	43.4	40.1	47.4
France	61.5	63.4	64.6	65.0	46.8	48.6	51.0	50.1	13.6	11.5	9.4	10.0	24.4	25.6	21.6	20.6	53.1	56.1	58.5	58.6	35.4	36.2	40.0	39.8
Grèce	44.1	49.5	54.3	54.8	56.3	55.8	58.2	58.8	14.0	16.9	15.4	13.8	18.2	17.6	14.1	13.5	37.9	41.1	46.0	47.2	46.1	46.0	50.0	50.9
Hongrie	54.9	55.5	62.2	54.9	7.4	7.8	-	-	50.9	51.2	57.3	46.5
Irlande	47.1	55.8	60.3	..	44.6	53.5	60.4	..	11.9	4.2	3.6	..	-	..	6.3	..	41.5	53.4	58.1	..	36.1	49.7	56.6	..
Italie	42.5	50.4	49.3	58.6	16.3	8.6	22.8	13.4	35.6	46.1	38.1	50.7
Luxembourg	40.2	47.8	53.4	54.4	51.2	56.8	62.0	63.5	-	-	4.2	4.0	-	-	7.8	8.9	38.7	46.7	51.1	52.3	48.5	54.6	57.2	57.8
Norvège	..	76.7	75.2	75.3	..	68.3	66.2	63.7	..	3.3	4.5	3.3	7.4	5.8	..	74.2	71.9	72.8	..	65.3	61.3	60.0
Pays-Bas	59.2	66.7	70.9	71.2	39.8	46.1	47.6	50.6	8.2	3.3	4.9	4.9	24.3	9.7	10.0	9.5	54.3	64.5	67.4	67.7	30.1	41.6	42.8	45.8
Portugal	59.2	63.7	67.4	68.2	35.1	68.8	75.6	73.7	8.0	4.8	8.3	9.3	14.0	13.0	54.4	60.6	61.8	61.9	28.0	61.9	65.0	64.2
République slovaque	..	62.9	61.3	60.9	..	43.6	..	-	..	18.6	17.1	14.8	-	-	..	51.2	50.8	51.9	-	-
République tchèque	..	63.6	62.1	62.3	..	52.8	65.1	69.5	..	10.6	9.8	8.9	14.1	10.2	..	56.9	56.1	56.8	..	49.3	55.9	62.4
Royaume-Uni	66.5	68.5	69.1	69.6	55.5	56.2	60.5	63.7	6.8	4.8	3.8	4.6	11.8	8.0	8.1	8.9	62.0	65.2	66.5	66.4	49.0	51.7	55.6	58.0
Suède	79.2	74.2	78.2	77.1	60.2	60.3	62.0	62.0	7.1	4.6	8.4	7.1	15.6	13.0	14.2	12.5	73.6	70.8	71.6	71.6	50.8	52.4	53.1	54.2
Suisse	..	72.8	75.4	75.8	..	66.4	69.9	70.8	..	2.4	3.8	3.3	..	6.5	10.8	10.8	..	71.1	72.6	73.3	..	62.1	62.4	63.2

Tableau annexe I.B.2. **Situation sur le marché du travail des étrangers et des nationaux dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2005-2006 (suite)**

	Taux de participation (%)								Taux de chômage (%)								Taux d'emploi (%)							
	Nationaux				Étrangers				Nationaux				Étrangers				Nationaux				Étrangers			
	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006	1995	2000	2005	2006
Total																								
Allemagne	71.0	71.7	74.5	76.5	66.2	64.3	66.7	65.6	7.5	7.5	10.6	9.7	15.1	12.9	19.8	18.3	65.6	66.3	66.6	69.1	56.3	56.0	53.5	53.5
Autriche	71.1	70.9	71.5	74.1	75.5	74.7	69.7	70.4	4.1	4.3	4.5	4.1	6.8	8.8	11.8	10.6	68.2	67.9	68.3	71.1	70.4	68.2	61.5	62.9
Belgique	62.8	66.0	66.8	67.0	54.8	58.3	61.6	61.2	8.2	5.8	7.4	7.5	23.5	15.6	16.0	17.4	57.7	62.1	61.9	62.0	42.0	49.2	51.8	50.6
Danemark	79.9	80.3	80.1	81.0	51.4	52.6	62.0	70.6	7.5	4.0	4.7	3.8	24.2	10.6	10.0	8.3	74.0	77.1	76.3	77.9	39.0	47.0	55.8	64.7
Espagne	59.4	65.0	68.7	69.8	65.9	70.7	79.0	78.6	22.9	13.9	9.1	8.1	22.8	15.5	11.6	11.5	45.8	56.0	62.5	64.1	50.8	59.8	69.8	69.5
Finlande	72.2	76.8	75.0	76.9	61.9	72.9	63.3	71.4	17.1	11.0	8.3	8.8	26.3	29.0	20.0	20.8	59.9	68.4	68.8	70.2	45.6	51.8	50.6	56.5
France	68.0	69.2	69.6	69.9	62.3	63.0	63.5	62.1	11.3	9.6	8.8	9.3	21.7	20.9	17.8	18.7	60.3	62.6	63.5	63.4	48.8	49.8	52.2	50.5
Grèce	60.0	62.7	66.4	66.6	70.2	71.8	74.0	74.2	9.2	11.3	9.9	9.1	13.8	11.6	8.1	7.9	54.4	55.6	59.8	60.5	60.5	63.5	68.0	68.4
Hongrie	61.1	61.9	69.0	66.8	7.2	7.5	-	-	56.7	57.3	66.2	61.4
Irlande	61.7	67.6	69.9	..	58.2	64.4	73.3	..	12.0	4.3	4.1	..	18.1	6.4	6.3	..	54.3	64.6	67.0	..	47.7	60.2	68.7	..
Italie	57.3	62.1	66.7	73.7	11.9	6.8	12.9	8.6	50.4	57.9	58.1	67.3
Luxembourg	57.2	62.6	63.0	62.8	65.9	66.7	71.5	72.1	2.5	1.6	3.3	3.1	3.6	3.4	6.0	6.7	55.7	61.6	60.9	60.9	63.5	64.4	67.3	67.2
Norvège	..	80.8	78.6	78.3	..	75.5	72.5	73.4	..	3.4	4.5	3.2	10.6	9.3	..	78.1	75.1	75.8	..	71.8	64.9	66.6
Pays-Bas	70.1	75.8	77.6	77.9	53.1	58.1	60.7	60.6	6.5	2.6	4.5	4.3	23.6	7.2	12.0	11.0	65.5	73.8	74.1	74.6	40.6	53.9	53.4	53.9
Portugal	67.5	71.1	73.0	73.7	49.9	74.7	81.1	80.3	7.3	3.9	7.5	8.0	..	-	11.8	11.1	62.6	68.3	67.5	67.8	43.8	68.3	71.6	71.4
République slovaque	..	69.6	68.7	68.6	66.1	79.6	..	19.1	16.4	13.4	-	-	..	56.3	57.4	59.4	59.9	77.0
République tchèque	..	71.2	70.1	70.3	..	73.0	77.7	77.6	..	8.8	7.9	7.2	..	7.3	6.9	6.2	..	64.9	64.6	65.2	..	67.6	72.3	72.8
Royaume-Uni	75.1	76.1	75.3	75.6	65.0	65.4	68.1	72.6	8.6	5.4	4.3	5.2	14.4	10.0	8.5	8.4	68.7	71.9	72.1	71.7	55.6	58.9	62.3	66.5
Suède	81.0	76.2	80.3	79.4	64.7	61.7	68.2	68.1	7.7	5.1	8.4	6.8	19.7	14.6	16.5	13.7	74.7	72.3	73.5	73.9	52.0	52.7	56.9	58.8
Suisse	..	81.1	81.3	81.8	..	78.3	79.2	79.7	..	1.9	3.3	2.8	..	5.6	8.9	8.6	..	79.6	78.7	79.4	..	74.0	72.2	72.8

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436233332064>

Note : « .. » signifie non disponible, « - » signifie que la taille de l'échantillon est insuffisante au seuil B, « | » mentionne une rupture de séries.

Source : Enquête de l'Union européenne sur la population active, population âgée de 15 à 64 ans (données fournies par Eurostat) à l'exception du Danemark (registre de population 1995, 2000, 2004).

C. L'évolution des politiques migratoires²¹

1. Introduction

Aucun phénomène nouveau susceptible d'engendrer des perturbations majeures n'a été enregistré en 2006-2007 en ce qui concerne les flux migratoires. Les pays membres de l'OCDE en ont profité pour se pencher sur leurs politiques migratoires, mettre en place de nouvelles mesures et, dans certains cas, engager d'importantes réformes structurelles et institutionnelles de leurs modalités d'administration du processus et de la politique migratoires. Certaines modifications de la législation ou des modes de fonctionnement correspondent à la poursuite ou à l'achèvement de plans d'action en cours, d'autres sont des initiatives entièrement nouvelles. Au cours de la période examinée, les pays de l'OCDE ont presque tous modifié leur législation. L'Australie, la Finlande, la France, le Mexique, les Pays-Bas et la Suède ont changé de gouvernement, avec pour conséquences l'abandon des propositions de loi émanant des prédécesseurs et/ou l'adoption, par le nouveau gouvernement, de nouvelles orientations assorties de nouveaux programmes de gestion de la question des migrations. Aux États-Unis, l'impossibilité de parvenir à un accord sur une nouvelle législation a créé une sorte de vide juridique. Pour le combler, il faudra attendre les prochaines élections (en 2008).

Avec les élargissements successifs de l'Union européenne (UE) en mai 2004 et en janvier 2007, les autorités nationales ont constaté qu'il leur fallait engager un processus d'élaboration ou de réforme de leur législation et procédures. Ce processus est toujours en cours. La législation communautaire a aussi eu des incidences sur l'élaboration des politiques de la quasi-totalité des pays de l'OCDE qui sont membres de l'UE.

La sous-section C de la partie 1 est consacrée à un examen systématique, thème par thème, des principales questions traitées à l'occasion de l'élaboration des nouvelles politiques migratoires. L'objectif est de recenser les domaines dans lesquels les politiques ont été les plus actives et de préciser quelles ont été les principales orientations retenues. Les différentes réformes structurelles et institutionnelles menées par les ministères ou les agences gouvernementales pour atteindre leurs objectifs sont ensuite passés en revue. Les points suivants présentent une optique plus transnationale en examinant les accords internationaux et en étudiant, pour les pays européens de l'OCDE, les effets spécifiques de la législation communautaire et de l'élargissement de l'UE. Sont ensuite examinés des domaines d'action particuliers comme le contrôle aux frontières, les migrations de travail, l'intégration dans la société et les conditions de résidence, la citoyenneté, la politique humanitaire et les étudiants étrangers. Chaque point de cette sous-section présente l'approche retenue par chaque pays au regard de la question examinée en faisant ressortir les similitudes et les différences. Une question cruciale se pose : les pays de l'OCDE évoluent-ils dans la même direction et, ce faisant, existe-t-il des éléments communs entre les politiques élaborées et les réformes engagées ?

2. Réformes structurelles et institutionnelles en matière d'élaboration et d'application des politiques

Du fait de l'évolution des flux migratoires internationaux, les gouvernements ont dû adapter leurs politiques et procédures, ce qui a conduit un certain nombre d'entre eux à engager toute une palette de réformes structurelles et institutionnelles portant sur les modalités d'application de leur politique. Dans certains cas, ils ont revu du tout au tout

l'organisation des ministères ou de leurs départements internes. Ces remaniements incluent des changements d'orientation stratégique, comme l'introduction, par le Royaume-Uni, d'un système à points (PBS) ou la création de ministères ou de départements ministériels spécialisés comme cela a été le cas en Finlande, en France, en Hongrie et en Roumanie. Dans d'autres cas, la réforme des institutions n'a porté que sur certains aspects de la politique. Tous ces changements traduisent une participation croissante de l'État dans le domaine des politiques migratoires et la délimitation plus précise de la sphère de compétences de chacun des acteurs concernés, l'articulation plus étroite entre migration et intégration (auparavant, ces deux questions ne relevaient pas du même service de l'administration), l'amélioration des systèmes de suivi et de collecte de données et une meilleure coordination entre les échelons nationaux et régionaux de l'administration.

Principales réformes structurelles

Quatre pays (France, Hongrie, Roumanie et Royaume-Uni) ont mené à bien des réformes structurelles majeures, confiant la politique migratoire et la prestation de services connexes à des organes gouvernementaux distincts, semi-autonomes.

Au Royaume-Uni, le passage à un nouveau régime d'immigration fondé sur le système à points qui est entré en vigueur en février 2008 intervient dans le contexte d'un remaniement en profondeur du département de l'immigration et de la nationalité (IND) du *Home Office*. Cette opération a nécessité la création de la *Borders and Immigration Agency* (BIA) pour remplacer l'IND. Créée en avril 2007, cette institution avait d'abord été une « agence virtuelle » du *Home Office*. Elle est devenue une agence à part entière en avril 2008.

L'agence prendra les décisions liées au détail des opérations et jouira d'une grande latitude d'action à cet égard. Les représentants de la BIA seront en première ligne pour ce qui est des questions d'immigration qui retiennent l'attention des médias, et seront responsables des performances de l'agence vis-à-vis du Parlement et de l'opinion publique. Il s'agit de clarifier les responsabilités s'agissant des aspects opérationnels de la mise en œuvre de la politique et de délimiter avec plus de précision les attributions respectives des ministres, des fonctionnaires et des membres des administrations centrale et régionales.

Au sein de la BIA, deux nouvelles commissions consultatives créées en 2007 s'efforcent de guider l'élaboration de la politique d'immigration et d'aider à piloter sa mise en œuvre. La Commission consultative sur les migrations (MAC) s'emploiera à repérer les déficits de compétences sur le marché du travail et à dresser une liste des métiers en tension à des fins d'immigration. Elle doit rendre son premier rapport au cours de l'été 2008. Le Forum sur l'impact des migrations (MIF), qui s'est réuni pour la première fois en 2007, effectuera une analyse à caractère plus qualitatif des implications sociales au sens large de l'immigration au niveau local, et aidera les régions à s'assurer que les services publics comme le logement, l'éducation, la santé et l'aide sociale seront à la hauteur des enjeux.

Pour sa part, la France a engagé des réformes structurelles importantes et créé un ministère qui centralise tous les aspects majeurs de l'immigration. Ses objectifs sont notamment de maîtriser l'immigration et de lutter contre l'immigration irrégulière, de favoriser l'intégration, de préserver l'identité nationale et la citoyenneté et de promouvoir le développement des pays d'origine, ceux du Sud en particulier.

Deux autres pays ont aussi connu de grandes réformes structurelles en matière d'application des politiques. Au lendemain des élections de 2006, le ministère hongrois de

l'Intérieur, auparavant chargé des questions liées aux étrangers, a vu ses compétences dans ce domaine transmises au ministère de la Justice et de l'Application de la Loi. Au sein de ce ministère, un département des migrations distinct a été créé pour coordonner la politique migratoire avec d'autres domaines de l'action publique. Ce département est maintenant chargé d'élaborer une stratégie de la migration en Hongrie ainsi que les mesures correspondantes à mettre en place dans le cadre d'une politique migratoire à long terme.

À l'instar de la Hongrie, la Roumanie a créé un Office de l'immigration en 2007, regroupant à cette occasion différents services du ministère de l'Intérieur. Le domaine de compétences de cette institution englobe les visas d'entrée ainsi que l'emploi et le séjour des étrangers dans le respect de la loi. Elle a aussi des responsabilités dans le domaine de l'asile, y compris la prise de décision et le renvoi dans des pays tiers sûrs. Elle gère le registre des étrangers et assure la liaison avec des institutions analogues d'autres pays. L'Office a également repris des responsabilités auparavant dévolues au ministère du Travail et de la Famille concernant l'emploi des migrants, qui incluent la définition des conditions d'emploi, la délivrance des permis de travail, la spécification des catégories de travailleurs immigrés et la définition des métiers en tension.

Nouveautés sur le plan institutionnel à l'intérieur des pays

Sans aller jusqu'à opérer une réforme structurelle majeure des modalités d'exécution de leur politique d'immigration, un certain nombre de pays ont modifié certains aspects de leur fonctionnement sur le plan institutionnel. Ces réformes sont généralement liées à la prestation de services d'intégration. On en trouve des exemples au Canada, en Finlande, au Japon, en Irlande, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, en Pologne et au Portugal.

Au cours de l'année 2007, le Haut Commissariat à l'intégration et aux minorités ethniques du Portugal a été réformé, doté d'une autonomie financière et administrative plus importante, et rebaptisé Haut Commissariat à l'immigration et au dialogue interculturel (ACIDI). Il s'occupe des questions d'intégration au travers des « guichets uniques » de Lisbonne et de Porto et est chargé de tisser des liens avec d'autres institutions à l'échelon local. En même temps qu'il créait l'ACIDI, le gouvernement a approuvé un plan d'intégration des immigrés englobant toute une palette de mesures et précisant les organes gouvernementaux responsables de l'application de chacune de ces mesures. Il a aussi fixé des objectifs pour 2009.

Des évolutions analogues sont intervenues en Finlande et en Norvège. En Finlande, l'administration des questions d'immigration a été réorganisée début 2008 par la création d'une entité unique au sein du ministère de l'Intérieur, chargée des questions d'immigration et d'intégration. Certains services du ministère du Travail ainsi que des organes qui s'occupent des demandes d'asile vont être regroupés et réimplantés ailleurs. Cette réforme s'accompagnera de la mise en œuvre d'un nouveau système de données sur les migrations et les demandeurs d'asile qui doit entrer en service courant 2009. En Norvège, le ministère de l'Enfant et de l'Égalité s'est vu confier en octobre 2007 la tâche de coordonner la lutte contre toutes les formes de discrimination. Un nouveau Plan d'action porte sur les questions du travail, du bien-être, de l'exclusion sociale, de la langue, de l'égalité hommes-femmes et de l'activité professionnelle. Globalement, ce plan comporte 28 mesures faisant intervenir huit ministères différents.

On trouve d'autres exemples de création d'institutions en Pologne, où le gouvernement a mis sur pied une Commission de la politique migratoire pour passer en revue tous les aspects de cette politique, et au Japon, où un nouveau système de notification de l'emploi d'étrangers a été mis en place. En Irlande, le nouveau ministre d'État chargé de l'intégration est maintenant doté de son propre Office.

Parmi les pays d'installation, le Canada a été le témoin de deux évolutions sur le plan institutionnel. Premièrement, en 2007, le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers a été créé. Ce Bureau aidera les travailleurs formés à l'échelle internationale, aussi bien à l'étranger qu'au Canada, à trouver les informations qui leur permettront de mettre à profit leurs compétences sur le marché du travail canadien. Deuxièmement, un Protocole d'entente Canada-Ontario-Toronto, première collaboration de ce type entre les trois échelons de l'administration, est axé sur l'amélioration des résultats des immigrants sur les plans de l'emploi, de l'éducation, de la formation, de la citoyenneté et de l'intégration civique. D'autres accords-cadres entre les autorités fédérales et provinciales, qui sont liés au système des candidats des Provinces, ont pour finalité l'augmentation du nombre d'immigrés qualifiés. Enfin, la Nouvelle-Zélande a mis en œuvre une panoplie de mesures courant 2007 dans le cadre de son *Settlement National Action Plan*. Ces mesures sont conçues pour permettre de recenser les pratiques exemplaires et de combler les lacunes en matière de fourniture de services aux immigrants dans tout un éventail de domaines d'action publique.

3. Accords internationaux

Plusieurs pays ont signé des accords bilatéraux à des titres divers. Certains de ces accords ont trait aux migrants irréguliers, et visent soit la protection de ces personnes, soit leur réadmission. En 2006, par exemple, la Roumanie a conclu un accord avec l'Espagne concernant la protection des Roumains mineurs vivant dans ce pays. La Roumanie a également signé avec le Luxembourg et les Pays-Bas des accords de réadmission des personnes en situation irrégulière. Mais l'efficacité limitée de la procédure de rapatriement face aux migrations irrégulières a conduit à la formulation, en Espagne, de propositions en vue de la signature d'accords-cadres de coopération bilatérale comportant des dispositions sur la migration de travail. La République slovaque est en train de négocier avec l'Ukraine un accord de coopération transfrontalière. L'Italie a passé un accord avec le Maroc (signé en 2005 et adopté en 2007) destiné à régir l'admission sur son territoire de Marocains venant occuper des emplois rémunérés, saisonniers ou non.

La Bulgarie a une vision différente de la coopération internationale : ainsi, le Parlement bulgare a-t-il modifié la loi sur la protection des données personnelles pour permettre aux autorités d'empêcher les jeunes délinquants d'émigrer.

4. Implications de la législation communautaire

A la différence des autres pays de l'OCDE, les États membres de l'UE ont dû se conformer aux directives et réglementations de la Commission européenne et aux décisions du Conseil (voir encadré I.8). Pour ce faire, il leur a généralement fallu intégrer les mesures émanant de l'entité supranationale dans leur propre législation. En temps normal, ce processus est constant. Mais dans la perspective des élargissements de 2004 et 2007, la plupart des pays déjà membres ont décidé d'imposer des périodes de transition avant d'accorder le plein accès à leur marché du travail aux ressortissants de certains des nouveaux membres, sinon tous. Au cours de ces deux dernières années, les

Encadré I.8. **Évolution de la politique de l'Union européenne en matière de migrations**

Au cours de l'année 2007, des faits nouveaux sont intervenus dans quatre domaines.

a) Adoption d'un cadre législatif harmonisé

Les efforts de l'Union européenne pour légiférer dans ce domaine sont à l'évidence destinés à encadrer l'immigration économique.

En 2007, la Commission a adopté deux propositions de directive. L'une vise à définir un socle commun de droits pour tous les migrants venant de pays tiers admis dans l'Union européenne pour y travailler et auxquels sera délivré un document unique, à la fois permis de séjour et de travail. Cette initiative ne concerne pas uniquement les travailleurs migrants mais aussi les personnes admises dans l'Union européenne à d'autres titres (membres de la famille, étudiants, etc.) qui auront également accès au marché du travail. Cette proposition de directive n'instaure pas de procédure d'admission communautaire harmonisée, les États restant compétents pour établir les règles d'admission sur leur territoire, notamment en termes de volume d'immigration.

L'autre proposition de directive concerne l'admission de travailleurs pour l'exercice d'emplois hautement qualifiés. Elle vise à faciliter et accélérer l'admission des ressortissants de pays tiers compétents par la création d'une « carte bleue » qui leur confèrera un statut plus avantageux que celui prévu par la législation générale. Il s'agit de rendre l'Union européenne plus attrayante dans un contexte de concurrence mondiale pour attirer les plus qualifiés. Pour obtenir une « carte bleue européenne », le candidat devra présenter un contrat de travail ou une offre d'emploi ferme valable au moins un an. L'État membre recevant la demande aura 30 jours pour y répondre, et sera autorisé à examiner la situation de son marché du travail. En principe, une « carte bleue européenne » sera valable deux ans, période pendant laquelle tout changement dans les conditions d'emploi ou dans le rapport à l'activité professionnelle sera soumis à l'autorisation préalable des États membres.

b) Coopération dans la lutte contre l'immigration irrégulière

En décembre 2007, les contrôles aux frontières terrestres intérieures de l'espace Schengen ont été abolis dans les 15 plus anciens États membres de l'UE et 9 des 10 nouveaux États (Chypre faisant exception) ayant rejoint l'UE en 2004. Les contrôles dans les aéroports ont été supprimés en mars 2008. Ce processus sera étendu à la Roumanie, la Bulgarie et Chypre quand ces pays auront prouvé, dans le cadre du processus d'évaluation Schengen, qu'ils ont mis en place toutes les mesures compensatoires exigées.

En mai 2007, dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine, la Commission a proposé une directive prévoyant des sanctions à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en situation irrégulière. L'objectif est de réduire la possibilité de trouver du travail pour les personnes qui séjournent illégalement dans un pays de l'UE (possibilité qui constitue un puissant aimant pour les immigrants clandestins en puissance) en sanctionnant ceux qui emploient des personnes de ce type.

Une nouvelle directive créant des équipes d'intervention rapide aux frontières a été adoptée en juillet 2007. Elle est destinée à permettre à FRONTEX (agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne) de déployer, à la demande d'un État membre confronté à un afflux exceptionnel de personnes tentant de pénétrer clandestinement sur son territoire, un groupe d'intervention rapide composé de garde-frontières nationaux d'autres États membres.

Encadré I.8. **Évolution de la politique de l'Union européenne en matière de migrations** (suite)

c) Coordination de la gestion des flux migratoires légaux

En décembre 2007, la Commission a présenté une communication intitulée « Vers une politique commune de l'Union européenne en matière d'intégration » dans laquelle elle expose l'évolution des politiques à venir. Dans ce document, elle plaide pour le renouvellement de l'engagement à élaborer une politique commune en se concentrant sur le besoin, pour l'Union et ses États membres, d'une coopération plus effective dans la mise en œuvre de cette politique.

En août 2007, dans le cadre de ce processus, la Commission avait proposé de donner un caractère formel au Réseau européen sur les migrations (REM) et d'améliorer la communication, à EUROSTAT, de statistiques sur la migration et la protection internationale. La création de fonds dans le cadre du programme-cadre de solidarité et de gestion des flux migratoires devrait permettre de renforcer la coopération entre la Commission et les États membres et entre ces États eux-mêmes.

La politique d'intégration a été marquée par la première réunion informelle des ministres européens en charge de l'intégration qui s'est tenue en mai 2007 et a abouti à l'adoption de conclusions sur le renforcement des politiques d'intégration dans l'UE par le Conseil (des ministres) de la justice et des affaires intérieures de l'Union européenne.

d) Intégration des politiques d'immigration et relations extérieures

L'intention de mettre en œuvre le Plan d'action de Rabat sur l'immigration et le développement (juillet 2006) et la Déclaration de Tripoli sur les migrations et le développement (novembre 2006) a été confirmée lors du deuxième sommet UE-Afrique tenu à Lisbonne en décembre 2007. Au cours de ce sommet, un plan d'action pour 2008-2010 a été adopté en vue de concrétiser le nouveau partenariat stratégique entre l'Afrique et l'Union européenne. L'un des huit partenariats prioritaires, intitulé « Migration, mobilité et emploi », est en fait destiné à mettre en œuvre la Déclaration de Tripoli.

Courant 2007, des accords de réadmission ont été conclus avec la Russie, l'Ukraine, la Moldavie, le Monténégro, la Macédoine, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie. Cette avancée observée à l'Est et dans les Balkans, qui contraste avec le piétinement des négociations avec l'Afrique, a été rendue possible par les accords proposés à ces pays en vue de faciliter la délivrance de visas de court séjour.

Publiée en mai 2007, la communication de la Commission relative aux migrations circulaires et aux partenariats pour la mobilité entre l'Union européenne et les pays tiers correspond à une nouvelle initiative. Aux termes des dispositions sur la migration circulaire, les migrants déjà admis dans l'UE et respectant les règles qui régissent la durée de leur séjour se verraient offrir des facilités leur permettant de faire l'aller-retour venue entre leur pays d'origine et l'UE. Les personnes concernées sont, par exemple, les travailleurs saisonniers, les étudiants et stagiaires en formation professionnelle, les chercheurs, les personnes participant à des échanges interculturels et les « volontaires ».

gouvernements des pays de l'UE15 ont réexaminé ces mesures et la législation afférente en vue soit de prolonger la période de transition, soit d'y mettre fin et d'accorder le plein accès à leur marché du travail. Les gouvernements des pays de l'AELE, également signataires des conventions sur la liberté de circulation, ont adopté le même comportement. De leur côté, les gouvernements des nouveaux pays membres de l'UE ont été confrontés à une situation

toute différente. Ils se sont lancés dans un processus d'harmonisation de leur législation avec celle de l'UE (acquis communautaire).

Évolution des politiques induite par l'élargissement de l'UE dans les pays de l'UE15, en Norvège et en Suisse

Ces dernières années, les pays de l'UE15 ont tous pris des mesures pour gérer l'accès des ressortissants des nouveaux États membres à leur marché du travail. Les membres de l'AELE ont également modifié leur législation pour y intégrer les dispositions communautaires concernant la liberté de circulation. Pour l'essentiel, les régimes de transition qui s'appliquaient aux pays A8 touchent à leur fin. Les éventuelles restrictions qui subsistent ne s'appliquent qu'à la Bulgarie et à la Roumanie.

Les Pays-Bas, qui comptent parmi les plus anciens membres de l'UE, ont pris des dispositions pour ouvrir davantage leur marché du travail aux ressortissants des nouveaux pays membres. Dans un premier temps, le gouvernement néerlandais avait opté pour une période de transition de deux ans pendant lesquels cette catégorie de travailleurs n'avait pas accès au marché du travail mais devait néanmoins posséder un permis de travail temporaire. En mai 2006, ce régime de transition a été reconduit pour un an. Mais dès 2006, de nombreuses restrictions qui s'appliquaient aux travailleurs étrangers originaires de Pologne ou d'autres pays d'Europe centrale avaient été abolies. Les travailleurs provenant des pays ayant rejoint l'UE en 2004 ont toujours besoin d'un permis de travail temporaire, mais ces permis sont délivrés plus facilement, souvent sans appréciation de la situation locale de l'emploi. Pour sa part, en 2006, la Norvège a prolongé jusqu'en 2009 les dispositions transitoires applicables aux ressortissants des pays A8, avec plus de facilités depuis janvier 2008 y ajoutant les Bulgares et les Roumains depuis 2007.

Depuis juin 2007, le marché du travail suisse est ouvert aux immigrants originaires des pays de l'UE15 mais, pour les travailleurs salariés originaires des pays d'Europe orientale ayant adhéré à l'UE en 2004, des restrictions continuent de s'appliquer (appréciation de la situation de l'emploi, contrôle des salaires et des conditions de travail et contingents numériques, par exemple). La Suisse continuera d'exiger des niveaux de qualification élevés des prestataires de services transfrontières (dans le bâtiment, l'horticulture, les travaux ménagers chez les particuliers et dans les entreprises, la sécurité, etc.) ainsi que des travailleurs titulaires d'un permis de séjour de moins de 4 mois (dont les effectifs ne sont pas contingentés).

Avec l'adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie, il a fallu modifier les régimes en vigueur. Le plus souvent, des restrictions ont été imposées. La Suisse a décidé de ne pas accorder aux Bulgares et aux Roumains les mêmes conditions d'accès que celles réservées aux ressortissants des pays ayant adhéré à l'UE en 2004, tandis que la Belgique, la Grèce, le Luxembourg et la Norvège ont inclut la Bulgarie et la Roumanie en 2007 dans le régime de transition déjà en place. On relève toutefois des exceptions. En 2007, l'Italie a instauré pour un an un régime provisoire applicable à certaines catégories de travailleurs bulgares et roumains, mais a ouvert immédiatement l'accès à d'autres secteurs, en particulier pour les travaux saisonniers (agriculture, tourisme) mais aussi pour les travaux ménagers et dans le bâtiment, l'industrie du spectacle et certaines activités métallurgiques. A l'instar de l'Italie, la Hongrie a ouvert progressivement son marché du travail aux ressortissants roumains et bulgares. Dans les secteurs de l'économie hongroise ayant besoin de main-d'œuvre, l'accès au marché du travail est facilité mais, dans les métiers qui ne sont pas en tension, le permis de travail reste obligatoire pour les Bulgares et les Roumains. Le Royaume-Uni, qui

avait pratiquement accordé aux pays A8 le libre accès à son marché du travail, a imposé un régime de transition à la Bulgarie et la Roumanie dont les ressortissants bénéficient toutefois d'un accès privilégié au *Seasonal Agricultural Workers Scheme* (saisonniers de l'agriculture) et au *Sector-Based Scheme* (secteurs en tension), anciens dispositifs d'immigration de travailleurs peu qualifiés qui sont progressivement abandonnés.

Changements en Europe centrale et orientale résultant de l'adhésion à l'UE

Les pays d'Europe centrale et orientale se sont employés à intégrer la législation communautaire dans la leur. Les modifications des textes portent notamment sur le séjour de longue durée, la politique dans le domaine humanitaire et la liberté de circulation des ressortissants des pays de l'UE. En 2006-2007, la Hongrie, la Lituanie, la République slovaque, la République tchèque, la Bulgarie et la Roumanie ont toutes adopté de nouvelles lois afin d'y incorporer les dispositions juridiques exigées par la législation communautaire. En Bulgarie et en Roumanie, de nouvelles dispositions ont été adoptées qui portent sur la liberté de circulation des ressortissants des États membres de l'UE et le traitement des demandeurs d'asile ainsi que sur l'expulsion d'étrangers et la reconnaissance mutuelle des décisions prises par un autre État membre. La Lituanie a modifié sa loi sur le statut légal des étrangers afin d'y intégrer les directives communautaires concernant les ressortissants des pays de l'UE et leur famille. L'évolution de la législation slovaque comprend des changements au régime des permis induits par les textes de l'UE. La durée de résidence avant l'octroi d'un permis de séjour permanent a été ramenée à 5 ans au lieu de 10 et une procédure d'admission simplifiée prévoit maintenant la possibilité d'obtenir en même temps un visa de long séjour et une licence d'exploitation d'une entreprise. Fin 2007, suite à une directive de l'UE, un amendement à la loi sur le séjour des étrangers a institué une nouvelle procédure pour l'admission de ressortissants de pays tiers à des fins de recherche scientifique.

Plusieurs nouveaux pays membres ont modifié leur législation sur l'asile du fait de leur adhésion à l'UE. Il s'agit notamment de la République tchèque, où les réfugiés sont désormais autorisés à exercer un emploi sans appréciation préalable de la situation locale de l'emploi, et de la Bulgarie, qui a modifié sa législation pour pouvoir participer au Fonds européen pour les réfugiés qui finance des mesures d'intégration et de protection, ce qui lui permet de disposer de plus de ressources pour l'accueil des réfugiés.

La Hongrie est la seule à avoir à la fois accepté le droit de libre circulation et adopté le principe de réciprocité. Le gouvernement hongrois a voté une nouvelle loi en 2007 par laquelle il accepte le droit à la liberté de circulation inhérent aux traités de l'UE, et étend ses dispositions aux résidents ressortissant de pays tiers. Un résultat important de la nouvelle réglementation est l'octroi du droit de séjour permanent, considéré comme un élément déterminant de la promotion de la cohésion sociale. La loi accorde le droit de séjour permanent à tous les ressortissants des pays de l'Espace économique européen et à leur famille au bout de cinq années de séjour ininterrompu, à condition qu'ils aient été en situation régulière. La Hongrie a appliqué le principe de réciprocité concernant l'accès au marché du travail pendant la première phase de la période de transition, soit à partir du 1^{er} mai 2004, aux pays déjà membres de l'UE dont la législation nationale prévoyait des restrictions d'accès à l'encontre de ses propres citoyens. En 2006, la Hongrie est devenue le seul pays membre A-8 à maintenir ce type de mesure en vigueur vis-à-vis des pays membres de longue date.

Adaptation au système Schengen

Les pays d'Europe orientale et la Suisse se sont progressivement adaptés aux systèmes d'information de l'UE. En 2007, la Roumanie a commencé à utiliser le système EURODAC (base de données d'empreintes digitales). En prévision de son adhésion au système Schengen, la République tchèque a modifié sa législation qui prévoit désormais la possibilité de prolonger un visa Schengen délivré par un autre pays de l'UE. En 2006, elle a introduit les documents de voyage comportant des données biométriques. La Lituanie a elle aussi pris les dispositions nécessaires pour adhérer à l'Accord de Schengen. Courant 2007, la République slovaque a effectué des préparatifs afin de rejoindre l'Espace Schengen, notamment sur sa frontière orientale avec l'Ukraine où un nouveau système de contrôle aux frontières a été mis en place. Des modifications ont également été apportées aux postes-frontières avec la Pologne et la Hongrie. A l'automne 2008, la Suisse deviendra partie prenante à part entière de l'Accord de Schengen et de la Convention de Dublin, ce qui implique la pleine coopération en matière de sécurité, une politique commune concernant les visas de court séjour et la responsabilité individuelle en matière d'octroi du droit d'asile. Jusqu'à présent, la Suisse ne participait aux groupes de travail et comités compétents qu'à titre provisoire.

5. Contrôle aux frontières et migrations irrégulières

Les pays ne cessent de mettre en place de nouvelles mesures de dissuasion à l'égard des individus qui n'ont pas le droit de se trouver sur leur territoire. Grosso modo, trois thèmes sont privilégiés dans l'élaboration de leurs politiques : premièrement, la nécessité de gérer les frontières de manière à lutter vigoureusement contre l'entrée de personnes non autorisées; deuxièmement, les efforts à déployer pour prévenir la traite des êtres humains et l'exploitation des individus qui y est associée; troisièmement, le ciblage sur les personnes en situation irrégulière déjà présentes sur le territoire.

Gestion des frontières

Comment gérer les frontières de manière plus rigoureuse est une question que se posent tous les pays de l'OCDE car elle est liée à la fois à la problématique de la sécurité et à celle de la maîtrise des flux de clandestins. Pour l'essentiel, l'évolution a pris la forme d'une réorganisation des autorités de contrôle et/ou d'une amélioration de la gestion des opérations. La Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ont mis en place ces deux types de réforme. Le gouvernement néo-zélandais a mis sur pied un groupe interministériel (*Border Sector Governance Group*) pour renforcer le contrôle aux frontières, apporter des améliorations opérationnelles et fournir une information de meilleure qualité. Des innovations ont également vu le jour sur le plan opérationnel : en 2007, un programme axé sur les risques a été lancé pour déterminer le profil des voyageurs constituant des risques potentiels. La même année, le Royaume-Uni a créé, par le biais du *Borders Act*, une force unique affectée aux frontières, dotée de pouvoirs analogues à ceux de la police et chargée de garder les ports et aéroports. Outre la prise des empreintes de tout demandeur de visa, cette loi instaure un nouveau système pour comptabiliser les personnes qui arrivent ou quittent le territoire et crée la carte d'identité.

Aux États-Unis, le contrôle aux frontières s'est concrétisé davantage avec la promulgation du *Secure Fence Act* de 2006. Les procédures ont également été durcies : aux termes de la *Western Hemisphere Border Initiative* de 2007, presque tous les voyageurs entrant aux États-Unis sont tenus de montrer leur passeport, y compris les citoyens américains et

les ressortissants des autres pays de « l'hémisphère occidental » qui, auparavant, étaient admis sur présentation d'un extrait d'acte de naissance.

Pour la plupart des pays ayant mis en place de nouvelles mesures, la politique est conçue de manière à réduire les flux d'immigrants irréguliers et à renvoyer ceux-ci dans leur pays. En Espagne, la volonté de mieux gérer les frontières est au cœur de la stratégie de lutte contre les migrations irrégulières et repose sur trois principes : améliorer la gestion des admissions, mieux réguler les filières légales d'entrée et aider les pays d'origine. Pour élaborer la stratégie, une sous-commission parlementaire a été créée avec pour objectif d'engager les réformes administratives et de la réglementation jugées nécessaires pour améliorer la gestion. Le plan d'action qui en résulte implique une coordination entre huit ministères. Un nouveau plan de sécurisation des Canaries vise principalement à empêcher l'immigration clandestine. A l'instar d'autres pays, l'Espagne « exporte » ses contrôles aux frontières. Des attachés du ministère de l'Intérieur ont été envoyés dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest pour contribuer à la lutte contre les migrations irrégulières, ce qui revient concrètement à repousser les frontières au delà des limites de son propre territoire. Des négociations ont été engagées avec les pays africains d'origine et de transit ainsi qu'une collaboration dans le but d'accélérer les processus d'identification et de rapatriement. La stratégie à long terme du ministère consiste à relever le niveau de la communication entre les pays et à instaurer un partage des responsabilités. Les faibles résultats des procédures de rapatriement doivent être compensés par des accords-cadres de coopération bilatérale.

Traite des êtres humains et passage de clandestins

Les tentatives des gouvernements pour lutter contre la traite des êtres humains et le passage de clandestins traduisent des préoccupations qui s'expriment à l'échelon local mais sont aussi l'aboutissement de réformes de la législation pour y intégrer les accords internationaux.

Sur ce plan, certains pays, dont la Bulgarie et le Mexique, sont plus en pointe que d'autres. Créé en Bulgarie, le Centre d'information et de coordination des frontières dans la région de la mer Noire a été renforcé en 2007 en vue de mieux protéger la frontière maritime de ce pays. De son côté, le Mexique a conçu une stratégie pour sa frontière méridionale, dont l'élément central est la nécessité de mieux sécuriser la frontière en question. Cette stratégie inclut l'amélioration du recueil d'informations sur les mouvements transfrontières, la supervision des flux à la frontière et une action vigoureuse contre le passage de clandestins et la traite des êtres humains. Le renforcement de la coopération internationale contre les bandes de passeurs passe par la signature de traités internationaux et par l'amélioration des instruments autorisant l'extradition.

Les pays plus éloignés des principaux viviers de migrants convoyés par des passeurs ou victimes de la traite des êtres humains ont eux aussi élaboré des politiques de lutte contre ces fléaux. La Norvège a mis en place un plan d'action contre la traite des êtres humains qui doit s'étendre sur la période 2006-2009. Toutefois, à l'instar de quelques autres pays, elle a aussi adopté des mesures pour aider les victimes. Ces mesures sont en partie conçues pour inciter celles-ci à se manifester, ou à rester pour témoigner contre les trafiquants. Elles constituent aussi une réponse partielle face aux atteintes à la sécurité des personnes qu'implique le trafic. La durée du permis de séjour temporaire délivré par la Norvège aux victimes de ce trafic a été portée à 6 mois, et inclut l'accès aux soins médicaux et à l'aide sociale. Les actions de sensibilisation en direction des prostitué(e)s

étrangers(gères) ont été renforcées, et des dispositifs de protection des témoins sont prévus. En Finlande, les victimes de la traite des êtres humains peuvent se voir délivrer un permis de séjour permanent. Deux autres pays ont adopté des mesures témoignant de leur sensibilité face à la situation de détresse que vivent les victimes de la traite. La République slovaque a modifié sa législation relative au séjour et ménage maintenant un délai de 40 jours en attendant que la lumière soit faite sur les circonstances particulières à la personne concernée. Ce délai peut être prolongé. Avec pragmatisme, la Bulgarie a pris les dispositions nécessaires à l'ouverture de centres d'accueil des victimes de la traite des êtres humains.

Mesures visant à remédier à la présence de migrants non autorisés sur le territoire

Les mesures prises dans ce contexte ciblent différents groupes et incluent l'imposition de sanctions aux employeurs de travailleurs clandestins, le rapatriement et l'expulsion, la réadmission ainsi que des politiques axées sur certains groupes de migrants illégaux. A la différence d'autres pays, la Turquie a adopté des politiques plutôt clémentes.

Plusieurs pays ont pris des mesures visant les personnes employant des travailleurs clandestins. En matière de sanctions contre les employeurs, la législation mise en place en Australie en 2007 considère comme un délit le fait de permettre sciemment à un clandestin de travailler ou de l'adresser à quelqu'un pour un emploi. Au Royaume-Uni, le système à points (PBS) qui vient d'être adopté impose aux parrains l'obligation de vérifier les papiers de la personne. Des sanctions plus ou moins lourdes incluant des poursuites judiciaires peuvent être prises à l'encontre aussi bien des employeurs que des travailleurs. Elles sont conçues pour empêcher le travail clandestin. Pour sa part, l'Autriche a mis en place de nouvelles règles pour empêcher le travail non déclaré dans les domaines des services domestiques et des soins de santé.

La lutte contre l'immigration clandestine a été un des moteurs de l'adoption par la France d'une nouvelle législation qui a pris effet en 2007. Concernant l'éloignement, trois mesures importantes ont été renforcées : l'interdiction du territoire, la reconduite à la frontière des personnes présentes sur le territoire alors qu'elles ne possèdent pas les papiers adéquats, et l'expulsion des individus constituant une menace pour l'ordre public ou l'État. En décembre 2006, le dispositif de rapatriement des immigrés non autorisés a été révisé par le biais d'une circulaire. Ce dispositif inclut des mesures concernant les personnes qui retournent volontairement dans leur pays d'origine dans le cadre d'un projet de réinsertion, l'aide financière, l'accompagnement personnalisé, l'aide administrative, le dialogue avec le pays d'origine pour faciliter la réinsertion, l'aide à la préparation du départ, l'aide au retour humanitaire ainsi que l'aide aux immigrés involontairement privés d'emploi et qui souhaitent rentrer dans leur pays. Dans une démarche analogue visant à éloigner les individus non autorisés à rester sur son territoire, la Norvège a engagé des négociations sur la réadmission avec six nouveaux pays, qui viennent s'ajouter à celles déjà en cours avec 18 pays.

A l'instar de la France, la Suisse a intégré des mesures particulière dans sa nouvelle législation générale pour lutter contre l'immigration irrégulière. Une nouvelle loi prenant effet en janvier 2008 redéfinit les principes et conditions applicables aux immigrants d'origine extracommunautaire. Cette loi comporte des dispositions plus rigoureuses concernant les passeurs, l'emploi illégal et les mariages de convenance.

Aux États-Unis, la politique est en pleine évolution. L'année 2006 a vu le débat sur l'immigration s'intensifier au sein du Congrès, de l'administration des États et des collectivités locales. Les contrôles à la frontière constituent toujours la problématique principale mais les discussions incluent la possibilité de mettre sur pied un nouveau programme de « travailleurs invités ». Les mesures prises par le gouvernement fédéral pour renforcer la frontière sud du pays se sont accompagnées d'actions de certaines juridictions locales qui, inquiètes du manque de rigueur dans l'application des lois, ont pris par ordonnance des dispositions concernant les étrangers en situation irrégulière. Il s'agissait notamment de faire de l'anglais la langue officielle de la juridiction, et de sévir contre les entreprises employant illégalement des immigrés et contre les propriétaires qui leur louent un logement. A l'inverse, certaines communes se sont autoproclamées « villes sanctuaires » et ont pris des ordonnances interdisant aux employés municipaux d'aider à faire appliquer la législation fédérale sur l'immigration. D'où un affaiblissement du contrôle par les autorités centrales de l'application de la politique concernant les frontières et des mesures portant sur les migrations illégales.

Aucune campagne de régularisation de grande ampleur n'a été lancée récemment mais des mesures en ce sens n'en continuent pas moins d'être prises sous différentes formes. En Grèce, la nouvelle législation (datant de 2007) a facilité la régularisation en assouplissant les critères d'éligibilité. A titre d'exemple, les immigrés illégaux ayant été scolarisés dans des établissements d'enseignement publics peuvent maintenant y prétendre. L'Espagne s'est dotée d'un mécanisme de régularisation continue, laissée à l'appréciation des autorités, à l'intention des immigrés irréguliers en mesure de prouver leur intégration dans la société espagnole.

L'Allemagne et les Pays-Bas ont tous deux pris des dispositions pour qu'il soit plus facile à certains groupes de migrants irréguliers de rester sur leur territoire. Le Parlement néerlandais a décidé d'accorder un « pardon général » aux demandeurs d'asile ayant déposé leur dossier avant 2001 et n'ayant toujours pas quitté le pays. L'Allemagne a pris des mesures de manière qu'il soit plus facile, pour certaines personnes ne possédant pas de titre de séjour, de rester dans le pays. En juillet 2007, les étrangers dont l'arrêté d'expulsion a été suspendu et qui vivent en Allemagne depuis de nombreuses années se sont vu accorder le droit d'admission à titre provisoire pour deux ans et demi, avec possibilité de prolongation de ce délai. Pour ce faire, il leur faut prouver qu'ils sont en mesure de gagner leur vie. Au bout de quatre ans, il leur est accordé un accès sans restriction au marché du travail.

Plus pragmatique, la Turquie a ouvert à Istanbul un nouveau centre d'accueil pour les migrants irréguliers. Par ailleurs, l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE s'est soldée par une « quasi-régularisation » de leurs ressortissants qui vivaient auparavant en situation irrégulière dans les autres États membres. Enfin, au Japon, les personnes vivant dans l'illégalité ont maintenant accès aux soins médicaux et à d'autres prestations sociales.

6. Politiques relatives aux migrations de travail

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les gouvernements ont modifié leurs politiques en faveur de l'immigration de travail ou en ont adopté de nouvelles. Quelques-uns se sont également préoccupés de l'émigration et/ou du retour. Parmi les premiers, la tendance

générale consiste à cibler les travailleurs qualifiés, y compris les personnes hautement qualifiées, compte tenu en particulier du problème des métiers en tension.

Travailleurs qualifiés, sélection et pénuries

Les pays de l'OCDE sont tous en quête de travailleurs hautement qualifiés, et beaucoup se tournent aussi vers le marché pour y trouver des compétences dans le domaine commercial ou technique. Ces besoins se retrouvent dans l'évolution des politiques d'un certain nombre d'entre eux. Pour de nombreux gouvernements, une politique relative à l'immigration de travail a comme principal objectif de se positionner et de se maintenir en capacité d'attirer des travailleurs hautement qualifiés.

C'est ce type de politique que plusieurs pays sont en train d'élaborer. Faisant suite à un document d'orientation du Cabinet de 2006 intitulé *Towards a modern migration policy*, le gouvernement néerlandais a annoncé une refonte générale de sa politique d'immigration au profit d'une stratégie plus volontariste et sélective qui permettra d'attirer des migrants hautement qualifiés. D'autres pays ont œuvré dans le même sens. En Allemagne, l'amendement de la législation sur l'immigration met en place de nouvelles règles conçues pour attirer des personnes hautement qualifiées, notamment celles dont le pays a besoin pour favoriser son développement économique. En France, la nouvelle législation entrée en vigueur en novembre 2007 privilégie les migrations à des fins d'emploi permettant de répondre aux besoins de compétences particulières. Le gouvernement français a dressé une liste de 150 métiers, dont certains exigent moins de qualifications que d'autres, auxquels les ressortissants des pays ayant adhéré à l'UE en 2004 peuvent accéder, et une liste plus restreinte comportant 30 métiers accessibles aux ressortissants de pays tiers. En Italie, le gouvernement a entériné en 2007 une politique générale visant à favoriser le recrutement d'étrangers dans les domaines techniques et les métiers intellectuels, ce qui passe par une meilleure orientation et la fourniture de conseils sur la manière d'améliorer la gestion des travailleurs étrangers.

Au Royaume-Uni, le nouveau système à points est conçu spécialement pour sélectionner des personnes possédant des compétences jugées avantageuses pour l'économie du pays (voir encadré I.9). Le Niveau 1 du système (qui remplace le Programme des travailleurs hautement qualifiés) se compose de quatre catégories : catégorie générale (migrants hautement qualifiés et professions libérales), entrepreneurs, investisseurs à fort potentiel économique, et nouveaux diplômés (étudiants étrangers diplômés des universités du Royaume-Uni). Les personnes qui remplissent les critères se verront offrir l'accès sans restriction au marché du travail britannique, sans qu'il leur faille être en possession d'une offre d'emploi et sans parrainage, pour une période prédéfinie (deux ans pour les candidats nouveaux diplômés et trois ans pour les autres catégories, ce séjour pouvant aboutir à une installation dans le pays). Des points seront attribués au regard de caractéristiques de base comme l'âge, les qualifications, la disponibilité de moyens financiers suffisants pour subvenir à ses besoins et à ceux des personnes à charge du candidat, et la connaissance de l'anglais (encadré I.9). Le Niveau 2, qui se base sur l'ancien système des permis de travail, permettra aux employeurs de parrainer des travailleurs étrangers. Cette catégorie englobera les mutations à l'intérieur des entreprises (dans ce cas, la personne bénéficie automatiquement du droit d'entrée au Royaume-Uni), les métiers en tension dont une liste sera dressée par la Commission consultative sur les migrations, et d'autres métiers qualifiés (soumis à une appréciation de la situation locale de l'emploi)

Encadré I.9. Comparaison des systèmes à points du Royaume-Uni et de l'Australie

Le nouveau système à points de gestion des migrations (PBS) adopté au Royaume-Uni s'inspire quelque peu du test à points appliqué en Australie pour la catégorie générale des travailleurs qualifiés (GSM). Il existe néanmoins des différences non négligeables entre les deux. Par exemple, avec le régime GSM, les permis délivrés sont à durée illimitée alors que les permis PBS (Niveaux 1 et 2) sont toujours des permis temporaires, même si le mouvement migratoire a pour finalité l'établissement permanent. En particulier, le Niveau 2 peut s'appliquer à la migration de travailleurs dans le cadre de détachements temporaires.

Dans le tableau ci-dessous figure une comparaison de la répartition des points attribués d'après les deux systèmes : Niveau 1 (général) du PBS au Royaume-Uni et GSM en Australie. Les deux sont prévus pour aboutir à une installation permanente. Le programme GSM est conçu pour attirer des personnes qualifiées et leur famille afin qu'elles immigreront en Australie. Le Niveau 1 du système britannique a remplacé l'ancien Programme relatif aux migrants hautement qualifiés (HSMP). Il est conçu pour permettre à des migrants potentiels hautement qualifiés de déposer une demande d'admission au Royaume-Uni sans être en possession d'une promesse d'embauche. En cela, il diffère du nouveau Niveau 2, qui est aussi basé sur un système à points mais qui ne concerne que des immigrants temporaires.

Dans le Niveau 1 du système britannique, il faut obtenir 95 points. Sur ce total, 10 proviennent de l'épreuve de langue obligatoire (le migrant devant prouver que son niveau d'anglais parlé est conforme aux exigences), et 10 autres points de la démonstration de l'autonomie du candidat (qui doit prouver qu'il possède des fonds suffisants pour subvenir à ses propres besoins au Royaume-Uni). Quiconque ne réussit pas les épreuves de langue et d'autonomie est disqualifié. Il faut y ajouter les 75 points correspondant à 4 caractéristiques : âge, qualifications, rémunération précédente et expérience au Royaume-Uni. Dans le système GSM australien, il faut 120 points pour réussir les épreuves, et 100 pour être inscrit sur une liste d'attente pouvant éventuellement être réexaminée.

L'attribution des points dans le système GSM englobe une palette plus complète de caractéristiques qui se recoupent en partie avec celles du PBS, mais il existe aussi des différences majeures. L'Australie fixe un niveau cible de « migrants GSM » admis chaque année alors qu'il n'y a ni plafond, ni quota pour les migrants du Niveau 1 au Royaume-Uni. Cette absence de limite numérique prouve que le système britannique est plus sélectif. En dépit d'un transfert de responsabilités aux Assemblées de l'Écosse, du Pays-de-Galles et de l'Irlande du Nord, le gouvernement central garde la haute main sur la politique d'immigration. En conséquence, il n'existe pas, au Royaume-Uni, d'élément « régional » comparable au *Designated Area Sponsorship* ou au *State/Territory Nomination* de l'Australie, par exemple.

Mais la différence la plus importante est sans doute que le Royaume-Uni met l'accent sur la rémunération antérieure considérée comme le meilleur indice de probabilité du succès dans l'insertion future sur le marché du travail des migrants de Niveau 1. Il se base pour cela sur l'expérience acquise avec le Programme pour les salariés hautement qualifiés (HSMP). Le salaire précédent est mesuré par rapport à la grille des salaires du pays dans lequel il a été versé. Par contre, dans le système GSM australien, ce sont les points correspondant aux métiers en tension et aux métiers figurant sur la liste des métiers qualifiés qui, outre l'expérience professionnelle et d'autres facteurs, sont considérés comme des paramètres de prévision de la réussite de l'intégration sur le marché du travail. Pour le Niveau 2 du système du Royaume-Uni, des points seront attribués pour l'exercice d'un des métiers en tension. Toutefois, la version définitive du barème des points correspondant aux travailleurs de Niveau 2 n'est pas encore finalisée.

Encadré I.9. Comparaison des systèmes à points du Royaume-Uni et de l'Australie (suite)

	Royaume-Uni/ <i>HSMP</i>	Australie/ <i>GSM</i>
Connaissance de la langue	10	15-25
Autonomie financière	10	
Âge	5-20	15-30
Qualifications/diplômes universitaires	30-50	5-25
Métier qualifié		40-60
Expérience professionnelle dans le métier en question		5-10
Derniers salaires	5-45	
Compétences du conjoint/partenaire		5
Métier en tension		15-20
Expérience du travail au Royaume-Uni/en Australie	5	10
Étude régionale		5
<i>Designated area sponsorship</i> (AUS)		25
<i>State/Territory Government Nomination</i> (AUS)		10
Connaissance de la terminologie anglaise propre à la profession		5
Nombre de points requis	95	100 – 120 inscription sur liste d'attente

Plusieurs pays ont mis en place une sorte de « carte verte ». En Irlande, l'*Employment Permits Act* de 2006 a introduit ce type de carte pour les professions dans lesquelles existe une pénurie de compétences mais n'exigeant pas d'appréciation de la situation locale de l'emploi. Globalement, la réforme du système s'inscrit dans une politique visant à répondre à la plupart des besoins de main-d'œuvre en puisant dans le vivier de l'UE élargie, et à ne plus faire venir, à terme, qu'un nombre relativement faible de travailleurs hautement qualifiés nécessitant un permis de travail. La liste des métiers est limitée pour ceux qui sont assortis d'une rémunération annuelle comprise entre 30 000 et 60 000 EUR, mais plus longue pour les métiers dont la rémunération est supérieure à 60 000 EUR. Tout en bas de l'échelle des rémunérations, ce ne sont pas tant les compétences qui manquent que la main-d'œuvre. Les titulaires d'une carte verte ont le droit d'amener avec eux leur conjoint et leurs enfants. La loi a aussi modifié les conditions réservées aux personnes mutées à l'intérieur de leur entreprise qui viennent en tant que personnel d'encadrement détaché. Cette catégorie de travailleurs a également fait l'objet d'une modification de la politique au Japon où un amendement de 2006 à la loi sur la maîtrise de l'immigration a accordé aux salariés des entreprises étrangères un statut de résident, à la fois nouveau et bien distinct (« TIC »).

La question de savoir comment attirer des travailleurs qualifiés et résoudre le problème des métiers en tension préoccupe le Danemark qui a lui aussi mis en place un dispositif de « cartes vertes » à points. Opérationnel depuis octobre 2007, ce dispositif définit les conditions dans lesquelles des points peuvent être accumulés en fonction du salaire, des qualifications et de l'inscription, ou non, sur la liste des déficits. Il donne le droit aux migrants qualifiés de séjourner au Danemark et de chercher un emploi pendant une période de six mois au maximum. En outre, pour attirer des travailleurs qualifiés, le dispositif de cartes de travail en place a été élargi en 2007 par l'ajout d'un plus grand

nombre de métiers en tension à la liste des professions ouvertes aux ressortissants de pays tiers.

Le Portugal a rejoint les pays ayant établi une liste des métiers en tension. Publiée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, cette liste a remplacé le système des quotas. La situation de l'emploi des résidents fait l'objet d'une appréciation pour trouver des candidats locaux *via* Internet, et le réseau mondial des ambassades et consulats du Portugal est mobilisé afin d'attirer des candidatures de l'étranger. Aux termes de la procédure, le travailleur étranger dont la profession correspond à l'une de celles figurant sur la liste obtient un contrat de travail, puis un visa de séjour. Ce système, qui a été mis en place fin 2007, exige une étroite coordination entre les différents services de l'administration et est tributaire de l'efficacité de la base de données permettant de faire le lien entre la demande intérieure de main-d'œuvre et les candidatures de travailleurs étrangers. Le nouveau système britannique prend également appui sur un système informatique récent reliant les ambassades et les consulats du Royaume-Uni.

En Suisse, la nouvelle loi sur les étrangers en vigueur depuis janvier 2008 abolit certains obstacles à la mobilité professionnelle et géographique des travailleurs étrangers qualifiés à l'intérieur du pays. Le Japon s'efforce aussi d'attirer certains immigrants hautement qualifiés : les chercheurs et informaticiens travaillant dans des établissements ou des entreprises situées dans des zones spéciales sont maintenant autorisés à rester cinq ans au lieu de trois.

Le phénomène de concurrence mondiale pour attirer les compétences s'étend. Maintenant, certains parmi les pays d'Europe orientale encouragent activement eux aussi l'immigration de personnes hautement qualifiées tout en élaborant des politiques pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre. Courant 2007, le ministère de l'Industrie et du Commerce de la République tchèque a commencé à travailler à l'introduction, prévue pour 2008, de cartes vertes destinées à certains groupes de professionnels dont l'offre sur le marché du travail tchèque est insuffisante. Les procédures d'admission vont être accélérées, réduisant le poids des formalités tant pour l'employeur que pour le travailleur : grâce à cette réforme, les personnes hautement qualifiées, dont celles mutées à l'intérieur de leur entreprise, devraient pouvoir s'insérer plus facilement sur le marché du travail. Les cartes vertes seront dans un premier temps délivrées pour trois ans au maximum. Passé ce délai, il sera possible de déposer une demande de résidence permanente.

Pour sa part, la Lituanie cherche des travailleurs étrangers pour remédier aux pénuries de professionnels consécutives à une forte émigration. Depuis fin 2006, la procédure de délivrance de permis de travail et de séjour aux étrangers exerçant une profession pour laquelle il existe une pénurie a été simplifiée. Il est possible d'obtenir des visas à entrées multiples, et la liste des métiers en tension est actualisée tous les six mois. Cette réforme devrait permettre à la Lituanie d'augmenter l'immigration de travail. En Pologne, les pénuries croissantes ont conduit les autorités à assouplir davantage les critères d'accès au marché du travail. Les cadres dirigeants des entreprises de dimension mondiale exerçant une activité commerciale peuvent désormais travailler légalement, sans permis de travail, pendant trois mois par période de six mois. Le recrutement est aussi devenu moins coûteux pour les employeurs : en 2007, les frais à acquitter lors du dépôt d'une demande de permis de travail ou d'une prolongation de ce permis ont été considérablement réduits. En Roumanie, les changements apportés au régime des permis de travail incluent un nouveau

titre de séjour à des fins d'emploi qui remplace les deux documents distincts existant auparavant.

Par contre, en Bulgarie, le gouvernement s'est efforcé d'empêcher les employeurs locaux d'embaucher de la main-d'œuvre étrangère, en relevant le montant des amendes infligées à ceux qui le font sans autorisation. En parallèle, toutefois, des études commanditées par le gouvernement ont permis de recenser certaines pénuries de main-d'œuvre, ce qui a déclenché un débat sur la nature des mesures à prendre pour y remédier, dont la possibilité d'attirer des travailleurs du Viêtnam, de Macédoine et de Thaïlande. Mais aucune mesure concrète n'a encore été prise en ce sens.

Les pays d'installation traditionnels ont eux aussi réexaminé leurs politiques dans l'intention d'attirer plus de personnes qualifiées. En septembre 2007, le gouvernement australien a apporté toutes sortes de modifications à la catégorie générale « migration de travailleurs qualifiés » (GSM) pour rendre plus efficiente et efficace la sélection de migrants capables de s'insérer rapidement sur le marché du travail. Une importance plus grande a été accordée à la connaissance de la langue anglaise et à l'expérience du travail qualifié dans l'attribution de points. Ces changements sont étayés par l'adoption d'un nouveau régime des visas, simplifié puisqu'il ne compte plus que 4 catégories au lieu de 11. En outre, toutes les demandes de visa GSM peuvent être déposées par voie électronique depuis n'importe quelle partie du monde. De surcroît, les changements apportés au régime de visas régionaux font qu'il est maintenant plus facile pour les étudiants et les jeunes vacanciers actifs possédant une expérience professionnelle acquise en Australie de rester dans le pays. En 2008, le nouveau gouvernement australien a fixé un marqueur d'orientation de sa politique, renforçant son objectif GSM en insistant sur l'aspect « qualifications » de cette immigration.

En 2007, le gouvernement néo-zélandais a décidé d'inciter les employeurs à embaucher des professionnels et des techniciens étrangers en leur fournissant des directives et des avis sur la manière d'améliorer leur gestion des travailleurs étrangers. A titre d'exemple, les employeurs sont tenus d'aider leurs salariés étrangers à trouver un autre emploi en cas de licenciement. Des modifications ont aussi été apportées à la catégorie « Migrants qualifiés » afin de mieux adapter l'attribution de points en fonction des caractéristiques recherchées chez les migrants pour répondre aux besoins du marché du travail.

Gestion des flux d'entrées de travailleurs peu qualifiés

Plusieurs pays admettent maintenant l'existence de pénuries de main-d'œuvre pour les emplois peu qualifiés, et ont adopté des mesures pour mieux gérer les flux de travailleurs permettant d'y remédier. En Pologne, le droit d'employer sans permis de travail des saisonniers venant d'Ukraine, du Bélarus ou de Russie n'est plus limité à l'agriculture mais a été élargi à d'autres secteurs de l'économie. Actuellement, il est possible d'employer des travailleurs pendant trois mois sur une période de six mois mais, à compter de 2008, ce délai sera porté à six mois sur une période d'un an. En Suisse, entre novembre 2006 et novembre 2007, le Conseil fédéral a augmenté le quota de permis de court séjour (de un à deux ans) pour les immigrants d'origine extracommunautaire. La répartition de ces migrants entre les cantons a été révisée, et la Confédération se réserve aussi le droit d'allouer les quotas plus importants aux cantons qui en ont besoin. Des niveaux de qualification élevés continueront d'être exigés de la part des fournisseurs de services transfrontières (dans le bâtiment, l'horticulture, les travaux ménagers chez les particuliers

et dans les entreprises ainsi que dans le domaine de la sécurité), mais aussi des travailleurs possédant un permis de séjour de moins de 4 mois. La Corée a elle aussi assoupli les règles régissant les permis de travail des travailleurs étrangers en permettant à ceux-ci de sortir et revenir plus facilement dans le pays.

Les pays d'installation ont revu leurs politiques à l'égard des travailleurs faiblement qualifiés. En 2006-2007, le Canada a annoncé un certain nombre d'améliorations à son programme concernant les travailleurs étrangers temporaires : il s'agit de la prolongation de la durée maximale du permis de travail, qui passe de 12 à 24 mois pour les travailleurs étrangers temporaires possédant une formation moins structurée, et de la prolongation de la durée maximale du permis de travail, qui passe de un an à trois ans, pour les aides familiaux résidents. En Australie, depuis mi-2006, les vacanciers actifs (qui constituent une composante importante des migrants temporaires exerçant des emplois peu qualifiés dans le pays) peuvent maintenant suivre des études ou une formation pendant un maximum de quatre mois (au lieu de trois) et travailler jusqu'à six mois (contre trois auparavant) pour un même employeur. En Nouvelle-Zélande, une nouvelle mesure concernant les employeurs habilités à offrir des emplois saisonniers a été adoptée en 2007 pour répondre aux besoins de l'horticulture et de la viticulture. Après les travailleurs résidents, la priorité est accordée aux ressortissants des îles du Pacifique.

Émigration et migrations de retour

L'émigration et les migrations de retour renvoient plus particulièrement à des problématiques propres aux pays d'origine. Une évolution par rapport à ces phénomènes a été signalée, notamment dans les nouveaux pays membres de l'UE quoique les stratégies adoptées soient très différentes d'un pays à l'autre. Par exemple, le gouvernement bulgare continue d'encourager l'émigration de ses citoyens et s'efforce d'inciter les autres pays à leur ouvrir leurs frontières. À l'inverse, la Lituanie a adopté une stratégie dont le ministère de la Sécurité sociale et du Travail est responsable au premier chef, dont les objectifs sont d'augmenter le taux d'activité des personnes en âge de travailler et d'obtenir un solde migratoire nul. Le ministère s'est employé à inciter les migrants économiques à revenir en Lituanie en facilitant l'instauration de contacts étroits avec les Litvaniens expatriés et en augmentant la coopération avec toutes les institutions impliquées dans les migrations.

Les Autorités portugaises ont, quant à elles, supprimé en 2006 les avantages financiers particuliers, dont des taux d'intérêt spéciaux et l'exonération d'impôts, dont bénéficiaient jusqu'alors les citoyens portugais expatriés.

Marchés du travail et élargissement de l'UE

Pour adapter leur marché du travail à l'élargissement de l'UE, les gouvernements ont adopté différentes mesures, la Bulgarie et la Roumanie faisant l'objet d'une attention toute particulière. Le Royaume-Uni a reporté la mise en place du Niveau 3 (travailleurs faiblement qualifiés) de son nouveau système à points, et ne permet pour le moment qu'à des ressortissants de ces deux pays de pourvoir les postes vacants dans cette catégorie. L'Irlande a emboîté le pas du Royaume-Uni sur ce plan. Elle aussi a ouvert son marché du travail aux ressortissants des nouveaux pays membres en 2004. L'objet de la nouvelle réforme de sa politique est d'ailleurs de satisfaire presque tous ses besoins en main-d'œuvre en faisant appel à des ressortissants de l'UE élargie et de n'avoir, dans l'avenir, qu'un effectif relativement faible de personnes hautement qualifiées nécessitant un permis pour venir travailler en Irlande.

La Belgique et le Luxembourg ont placé les Bulgares et les Roumains sur un pied d'égalité avec les ressortissants des pays A8 : il leur faut un permis de travail mais ils peuvent bénéficier d'une procédure accélérée pour obtenir ce permis si leur métier compte parmi ceux où existent des pénuries de main-d'œuvre. Les mesures provisoires prises en mai 2006 et régissant l'octroi par le Luxembourg de permis de travail aux ressortissants des pays A8 ont été reconduites pour trois ans et, depuis janvier 2007, elles s'appliquent aussi aux travailleurs originaires de Bulgarie ou de Roumanie. La Suisse a décidé que les restrictions d'accès à son marché du travail imposées aux ressortissants des pays A8 avant mai 2004 (préférence pour certaines nationalités, contrôles portant sur les rémunérations, les emplois et les quotas) continueraient de s'appliquer aux travailleurs salariés. La Hongrie a décidé d'étendre à la Roumanie et à la Bulgarie les mesures de réciprocité qu'elle applique déjà à l'égard des autres États membres de l'UE.

Autres dimensions des politiques du travail

Trois autres séries de mesures sont liées aux règles d'admission des entrepreneurs et des intermédiaires de la migration ainsi qu'au traitement du cas des personnes au pair.

En Allemagne, la nouvelle législation facilite la création d'entreprises par des travailleurs indépendants : l'investissement minimal requis est moins élevé qu'auparavant et le nombre d'emplois à créer a été réduit. Au Royaume-Uni, l'ancienne catégorie des « Investisseurs » a été intégrée dans le Niveau 1 du nouveau système à points. En Nouvelle-Zélande, une nouvelle politique visant les « actifs étrangers investisseurs » a pris effet en novembre 2007. Cette décision établit une répartition de ces migrants en trois catégories selon le niveau d'investissement et le niveau de risque évalué. Comme au Royaume-Uni, elle est appliquée par le biais d'un système à points.

Des mesures visant à renforcer le professionnalisme des intermédiaires de la migration ont été adoptées par l'Australie comme par la Nouvelle-Zélande. L'Australie a mis en place un stage que les candidats à la fonction d'intermédiaire doivent maintenant suivre. En 2007, la Nouvelle-Zélande a voté une loi relative à la licence de conseiller en immigration de manière à faire de la prestation de conseil une profession reconnue, soumise à la possession d'une licence. La loi porte sur la création d'une Autorité des conseillers en immigration pour administrer le processus d'octroi de licence, qui sera opérationnelle courant 2008. La possession d'une licence sera obligatoire à compter de 2009.

Deux pays ont mis en place de nouvelles mesures concernant les personnes au pair. En Norvège comme au Danemark, les conditions de délivrance de permis à ces personnes ont été durcies pour empêcher les abus.

7. Politiques régissant l'intégration, le séjour et la citoyenneté

Au cours de la période considérée, une majorité de pays de l'OCDE ont mis en place de nouvelles mesures relatives à l'admission et au droit à un titre de séjour et/ou à la promotion de l'intégration. Deux thèmes dominent : les liens entre permis de séjour et permis de travail, et une tendance générale à la conception de mesures destinées à favoriser une intégration économique et sociale plus rapide.

Aspect étroitement lié à ce qui précède, le parcours aboutissant au droit de séjour permanent et à la citoyenneté et leurs conditions d'octroi sont devenus une question politique majeure dans un certain nombre de pays de l'OCDE. Les raisons de cette situation

sont complexes. Dans certains cas, le besoin ressenti d'une adhésion des immigrés aux droits et privilèges dont est assorti l'état de citoyen de leur pays d'adoption repose sur des préoccupations de sécurité. Plusieurs pays ont adopté des mesures destinées à renforcer les liens des immigrés avec la société hôte et leur loyauté envers elle. Dans d'autres cas, des cérémonies de remise de certificats de citoyenneté et des épreuves de langue ont été instaurées en réaction à ce que d'aucuns perçoivent comme l'échec du multiculturalisme. Certains pays se montrent plus pragmatiques et mesurent la réussite de l'intégration à l'aune de la naturalisation des communautés immigrées. Mais le plus souvent, les pays ont fait en sorte de rendre plus difficile l'accession des immigrés à la citoyenneté.

Permis d'entrée et de séjour

Pour l'essentiel, les nouvelles lois ou règles adoptées par les pays de l'OCDE ont assoupli les conditions d'octroi du permis de séjour aux migrants de travail alors que les conditions d'admission pour regroupement familial ont été durcies. Dans certains cas, la législation ayant trait à l'admission et au séjour s'inscrit dans un ensemble beaucoup plus vaste. En Allemagne, par exemple, la nouvelle loi sur l'immigration regroupe en un seul texte de loi plusieurs ordonnances en vigueur concernant le droit de séjour et le droit de travailler. Ces textes créent le socle juridique permettant de justifier le droit de séjour à des fins d'emploi, et la délivrance d'un permis à la fois de travail et de séjour s'effectue en s'adressant à un « guichet unique ». Les ressortissants de pays tiers qui vivent en Allemagne depuis cinq ans peuvent se voir délivrer un permis de séjour et exercer dès lors un emploi salarié.

En Irlande, le gouvernement a formulé des propositions très complètes et de vaste portée. *L'Employment, Residence and Protection Bill* (2008) propose de réformer les systèmes pour traiter un large éventail de questions liées à l'immigration, au séjour et aux mesures d'éloignement. Cette proposition de loi contient des dispositions relatives aux aspects suivants : visas, admission sur le territoire et droits dont elle est assortie, rétention et expulsion, mariage avec un étranger, contrôle judiciaire des décisions administratives, réforme du système d'instruction des demandes d'asile.

La France et la Belgique comptent parmi les pays ayant durci les conditions d'admission et de séjour sur leur territoire. Les critères de ressources pour les étrangers résidant en France et souhaitant accueillir leur famille ont été durcis. En Belgique, les étrangers qui souhaitent se marier avec un ressortissant extracommunautaire doivent maintenant être âgés de 21 ans au minimum (contre 18 auparavant) et des contrôles sont effectués pour s'assurer que les conjoints cohabitent réellement pendant les trois années qui suivent. La Grèce a combiné le permis de travail et le titre de séjour en un document unique permettant d'accéder à son marché du travail. Les règles régissant l'octroi d'un permis de séjour pour pouvoir étudier sont désormais similaires à celles du regroupement familial. La Finlande a redéfini les règles régissant l'octroi de permis de séjour pour y inclure le droit de travailler et de suivre des études. En Hongrie, la durée de validité du permis de séjour a été portée à cinq ans. L'Italie est en train d'assouplir sa réglementation concernant les permis de séjour. Une proposition de loi actuellement à l'examen prolonge la durée des permis de séjour : le permis d'entrée initial serait valable trois ans et non plus un an comme c'est le cas actuellement, avec possibilité de renouvellement. La procédure d'obtention d'un permis a aussi été simplifiée. Fin 2006, le gouvernement italien a mis en place une nouvelle procédure de délivrance et de renouvellement des permis de séjour par l'intermédiaire du réseau des bureaux de poste, de sorte qu'il n'est plus nécessaire de se

rendre dans un bureau de l'immigration. Cette procédure va être de nouveau modifiée au fur et à mesure de son informatisation pour éviter les files d'attente à la Poste. Un décret de 2007 a aussi simplifié les procédures applicables aux gens d'affaires et aux touristes qui ne sont plus obligés d'obtenir un permis pour des séjours de moins de trois mois, obligation qui de toute façon n'était presque jamais respectée.

Le Japon et la Corée ont tous deux modifié leurs politiques. Au Japon, de nouvelles lignes directrices publiées en 2006 ont assoupli les conditions associées à la « contribution à la société japonaise », facilitant l'obtention d'un permis. Soucieuse de remédier au non-respect de la date d'expiration des visas, la Corée a adopté une nouvelle mesure par laquelle les étrangers qui n'enfreignent pas la loi et ont acquis un minimum de qualifications pourront bénéficier d'un permis de séjour. En Nouvelle-Zélande, à compter de juillet 2007, le plafond fixé pour le nombre de places dans la catégorie des permis de séjour accordés au conjoint et aux enfants à charge de citoyens néo-zélandais a été aboli.

Intégration dans la société

Tous les pays de l'OCDE ne cessent de chercher à améliorer l'intégration de leurs immigrés dans la société. Il ne faut donc pas s'étonner que beaucoup aient mis en place des mesures dans ce domaine. Les contraintes imposées aux immigrés vont en s'assouplissant, la définition des groupes d'immigrés à cibler s'est améliorée et l'on remarque que les différents échelons de l'administration s'efforcent de renforcer la cohérence de la prestation de services.

En Suisse, la nouvelle législation qui entre en vigueur début 2008 vise à améliorer la situation des étrangers en situation régulière résidant sur le territoire. Elle allègera certaines des obligations pesant sur ces personnes, notamment en cas de changement de secteur d'activité, d'emploi ou de canton de résidence et dans le contexte du regroupement familial. Si, au bout de 5 ans (contre 10 auparavant), l'intégration est réussie, un permis d'établissement sera accordé. Si les enfants du requérant sont âgés de moins de 12 ans, le regroupement familial sera accéléré afin de permettre une intégration plus rapide. Le droit de rester sur le territoire sera maintenu en cas de séparation ou de divorce à condition que l'intégration soit réussie.

Dans plusieurs pays, la politique d'intégration implique des partenariats à différents échelons de l'administration. En Suisse comme en Autriche, l'amélioration de l'intégration est un projet conjoint de l'administration fédérale et des autorités régionales. En Italie et au Canada, le gouvernement central travaille avec les municipalités. La Suisse considère qu'il conviendrait d'améliorer l'intégration en instaurant une coopération entre la Confédération, les cantons et les communes. Ses priorités sont les suivantes : cycles spéciaux de formation et d'apprentissage d'une langue nationale (destinés aussi bien aux étrangers présents sur le marché du travail qu'aux réfugiés); promotion de la coexistence entre Suisses et étrangers dans les communes, et développement de « centres de compétence Intégration ». En Autriche, bien que les autorités des *Länder* conservent l'essentiel des responsabilités, le gouvernement fédéral a créé en 2007 une « plate-forme centrale d'intégration » pour coordonner les efforts en la matière. La même année, l'Allemagne a organisé son deuxième sommet national de l'intégration, dont l'un des axes majeurs est la recherche d'une plus grande souplesse dans l'offre de cours d'intégration. En Italie, en 2006, une nouvelle loi de finances a créé un fonds pour permettre aux communes de financer des initiatives axées sur l'inclusion des migrants et de leur famille dans la société. En 2006, le gouvernement canadien a mis de nouveaux crédits à la disposition des

grands centres urbains pour financer des mesures d'intégration, et un plan à long terme a été inauguré, qui vise à attirer, intégrer et retenir des immigrants francophones dans des communautés d'expression française un peu partout sur le territoire.

La constitution de partenariats dans le cadre de la politique d'intégration est aussi une caractéristique de la stratégie du Danemark. En 2006, un nouvel accord multipartite sur le bien-être social a été conclu pour améliorer la situation des immigrés et de leurs descendants au regard de l'emploi au moyen de subventions salariales, de mesures destinées à augmenter les taux d'activité, de partenariats entre le gouvernement central, les partenaires sociaux et les communes, et d'une augmentation du nombre de conseillers emploi. A compter de 2008, des aides doivent être versées aux collectivités locales pour les inciter à accroître leurs efforts d'intégration.

Souvent, les mesures prises ciblent directement ou indirectement des groupes d'immigrés particuliers. Ces mesures sont généralement axées sur les enfants des immigrés et sur les femmes. A titre d'exemple, en 2007, le ministère danois de l'Intégration a lancé un programme pour les femmes appartenant aux minorités ethniques dans le but d'accroître leurs possibilités d'emploi et d'améliorer l'intégration de leurs enfants. Le Luxembourg a également mis en place une action ciblée sur les enfants immigrés en les préparant au baccalauréat international parallèlement au diplôme de fin d'études luxembourgeois, dans l'optique de faciliter leur intégration dans la société.

Encourager l'insertion sur le marché du travail

Dans les pays de l'OCDE, l'exclusion ou les difficultés d'insertion des immigrés sur le marché du travail sont un problème omniprésent. Dans la plupart des pays, l'insertion sociale passe nécessairement par la réduction des niveaux de chômage, l'accroissement des taux d'activité, l'amélioration des qualifications et de la connaissance de la langue du pays d'accueil. Dans certains pays, les gouvernements prennent des mesures destinées aussi à améliorer les programmes de formation et, plus généralement, le bon fonctionnement des marchés du travail. Dans d'autres pays, les immigrés font l'objet de mesures particulières.

L'Allemagne et la Suède ont adopté la première approche. La priorité en Allemagne consiste à améliorer les qualifications et les taux d'activité de tous les groupes d'individus sans emploi au lieu de faire venir de nouveaux migrants pour combler les déficits et remédier aux pénuries. Les groupes en question incluent les femmes, les seniors et les personnes issues de l'immigration déjà présentes sur le territoire. Formation professionnelle, accompagnement personnalisé et évaluation des compétences font partie de la stratégie d'intégration. La Suède a elle aussi adopté une approche globale de l'intégration des groupes défavorisés sur le marché du travail bien que les efforts soient fortement centrés sur les difficultés propres aux immigrés. Les propositions du gouvernement concernant un nouveau régime d'immigration de travail englobent une large palette de réformes. Désormais, il sera plus facile de créer et de gérer son entreprise. Les cours de langue et le mentorat aideront les immigrés à s'insérer sur le marché du travail. Des programmes de formation seront organisés à l'intention des jeunes, et des séries de mesures spéciales pour le retour à l'emploi seront appliquées aux chômeurs de longue durée parmi lesquels les migrants sont surreprésentés. Parmi les initiatives particulières qui ont été prises, citons le subventionnement des coûts salariaux des personnes exclues du marché du travail, qui vise tout particulièrement les plus de 55 ans et les jeunes.

En Norvège, un Livre blanc devrait être publié au printemps 2008. Ce document examinera les futurs besoins en main-d'œuvre et proposera des actions appropriées pour gérer l'admission et le séjour de migrants de travail. L'inquiétude quant à l'ampleur des responsabilités exercées par les employeurs est à l'origine de l'établissement d'un plan d'action contre le dumping social, conçu pour préserver les niveaux de salaire et la qualité des conditions de travail. Ce plan inclut un meilleur contrôle des employeurs, la responsabilité des chefs de file de veiller à ce que leurs sous-traitants payent les salaires suivant les barèmes légaux et la création de cartes d'identité pour les ouvriers du bâtiment.

D'autres pays prônent une meilleure intégration sur le marché du travail car celle-ci est considérée comme déterminante pour l'amélioration des relations entre immigrés et non-immigrés. En Finlande, le lien entre permis de travail et permis de séjour est en passe d'être modifié de manière à assortir la plupart des titres de séjour du droit de travailler (sauf dans certains domaines sensibles). En effet, cette stratégie revient à renoncer aux appréciations de la situation locale de l'emploi telles qu'elles se pratiquaient jusqu'à présent, qui allaient de pair avec les permis de séjour actuels. Pour sa part, l'Italie a adopté un point de vue différent : elle a choisi de faire participer plus directement les employeurs aux efforts de réduction du chômage; désormais, ceux-ci sont tenus d'aider les travailleurs étrangers à retrouver un emploi en cas de licenciement.

Rôle des épreuves de langue

Les mesures destinées à améliorer la capacité des migrants à parler la langue du pays hôte sont une dimension particulièrement importante d'une politique d'intégration. Beaucoup d'études sur les migrations ont prouvé que ces mesures constituent le facteur le plus important d'une intégration réussie dans la société et sur le marché du travail. En témoigne l'attribution de points à la maîtrise de la langue dans tous les pays pratiquant des systèmes à points (voir *supra* encadré I.9).

Il n'est donc pas étonnant que l'enseignement de la langue figure dans les trains de mesures adoptées par les pays pour améliorer l'intégration à la fois dans la société et sur le marché du travail. En Suède, par exemple, une grande série de réformes contient des mesures visant à promouvoir l'enseignement du suédois et le mentorat pour aider les immigrés à trouver un emploi. Un nouveau dispositif appelé « *Step-in Jobs* » (des emplois pour l'insertion) mis en place en juillet 2007 offre aux nouveaux arrivants la possibilité de conjuguer apprentissage de la langue et emploi à temps partiel. Il est destiné aux demandeurs d'asile et aux personnes à leur charge. Pour la Suisse, les priorités dans la politique d'intégration sont les cycles spéciaux de formation et d'enseignement de la langue destinés aux réfugiés et aux étrangers présents sur le marché du travail, l'aide à la promotion de la coexistence entre Suisses et étrangers dans les communes, la création d'institutions et le développement de « centres de compétence Intégration ». En Finlande aussi les cours de langue vont être intensifiés pour favoriser l'intégration.

Dans un nombre croissant de pays, réussir une épreuve de langue est déjà ou est en train de devenir obligatoire pour les migrants désireux d'y effectuer un long séjour. En Allemagne, les priorités et la principale fonction de la politique d'intégration du gouvernement fédéral sont de favoriser l'insertion professionnelle et l'enseignement de l'allemand. Depuis août 2007, une nouvelle ordonnance prévoit plus de souplesse dans l'enseignement et un ciblage plus précis des jeunes et des illettrés. Généralement, la participation à ces cours est obligatoire pour les personnes ne possédant pas un minimum de connaissances de la langue allemande. Les critères de regroupement familial plus

rigoureux fixés par l'Allemagne incluent maintenant la réussite à une épreuve d'allemand. En République tchèque, une modification de la loi sur le séjour des étrangers fait de l'obligation de prouver que l'on connaît la langue un préalable à l'obtention d'un titre de séjour permanent tandis qu'en République slovaque, l'épreuve de langue précédant l'accession à la citoyenneté va bientôt devenir plus sévère. Au Danemark, depuis 2006, les réfugiés et les autres immigrants qui font une demande de résidence permanente doivent signer un contrat d'intégration qui inclut l'engagement de se soumettre à une épreuve de danois. Le conjoint ne sera autorisé à rejoindre l'immigré résidant que si ce dernier a réussi un test démontrant sa connaissance de la langue et de la société danoises. Les étrangers de 16 à 64 ans désireux de venir en France à des fins de regroupement familial doivent se soumettre à un examen dans leur pays de résidence pour évaluer leur degré de compréhension de la langue et des valeurs françaises. S'ils ratent cet examen, ils doivent suivre une formation linguistique et recommencer l'épreuve. Cet examen est obligatoire également pour les étrangers mariés à un citoyen français s'ils demandent un visa pour un séjour de plus de trois mois.

Citoyenneté et politique d'intégration civique

Au cours de la période 2006-2007, les gouvernements de certains pays ont saisi l'occasion de clarifier leur législation relative à la naturalisation, en particulier par rapport aux enfants. De surcroît, les débats dans les médias nationaux sur ce que signifie le fait d'être un citoyen ont eu tendance à polariser les opinions tout en encourageant les autorités à examiner de près la manière dont sont traités les individus qui viennent s'installer dans le pays. Faire des étrangers ayant droit de cité des citoyens est devenu un élément important des politiques.

Les mesures concernant l'accession à la citoyenneté ont pris différentes formes, parfois dans le contexte plus large de stratégies d'intégration civique, et souvent assorties d'un test sous une forme ou une autre. Les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, l'Australie, le Royaume-Uni, l'Autriche, le Portugal, la République slovaque et la Lituanie ont tous pris des mesures en ce sens.

Depuis 1998, les Pays-Bas ont mis en place un ensemble de programmes d'intégration civique, y compris de cours de néerlandais obligatoires pour les immigrants récemment arrivés. En mars 2006, ce système a été complété par la loi sur l'intégration civique depuis l'étranger en vertu de laquelle les étrangers âgés de 16 à 65 ans venant aux Pays-Bas pour se marier ou dans le cadre du regroupement familial, mais aussi pour y résider en tant que guide spirituel ou enseignant d'une religion, doivent se soumettre à un examen d'intégration civique avant d'être admis sur le territoire. Il s'agit d'une épreuve orale en langue néerlandaise, qui se déroule en deux parties. Dans la première partie est testée la connaissance de la société néerlandaise, y compris la géographie, l'histoire et l'organisation politique du pays, le rôle des parents et l'éducation ainsi que le système de santé des Pays-Bas. Dans la deuxième partie, on évalue la connaissance de la langue néerlandaise. Ce n'est qu'après avoir réussi cet examen d'intégration civique que les migrants peuvent prétendre à un permis de séjour provisoire, nécessaire pour être admis sur le territoire.

Les modifications apportées à la législation en Pologne témoignent du poids accordé à l'identité nationale. En septembre 2007, une nouvelle loi a défini le sens de l'appartenance à la nation polonaise; cette loi s'applique aux personnes d'ascendance polonaise vivant dans l'ex-URSS. Les individus dans cette situation doivent prouver qu'au moins un de leurs

parents ou grands-parents ou deux de leurs arrière-grands-parents étaient Polonais. Il leur faut aussi posséder quelques notions de polonais et une certaine connaissance des traditions culturelles du pays. Les personnes qui satisfont à ces critères ont droit à un visa de séjour et peuvent exercer un emploi au même titre que les citoyens polonais.

Dans plusieurs pays, comme la Norvège ou l'Australie, les gouvernements ont mis en place des lois nouvelles et très complètes sur la citoyenneté. En Norvège, une nouvelle loi sur la nationalité est entrée en vigueur en 2006. Elle contient une liste détaillée des conditions à réunir pour devenir citoyen norvégien. En règle générale, les candidats à la naturalisation ne peuvent posséder la double nationalité. Ils doivent avoir vécu en Norvège pendant sept ans et connaître le norvégien. Dès l'âge de 12 ans, un enfant né de parents étrangers peut demander la nationalité norvégienne sans le consentement de ses parents.

L'*Australian Citizenship Act*, qui a pris effet en juillet 2007, remplace une loi datant de 1947. Le nombre d'années de séjour en situation régulière en Australie exigé avant de pouvoir déposer une demande de naturalisation a été porté de deux à quatre, dont un an de résidence permanente. D'autres conditions concernent la sûreté, le renforcement des dispositions régissant la déchéance de la nationalité en cas d'activités criminelles, de nouvelles dispositions concernant les enfants, et la suppression de la limite d'âge pour l'enregistrement de la citoyenneté par filiation. Désormais, il existe aussi un examen pour l'obtention de la citoyenneté qui inclut des épreuves d'anglais et de connaissance de l'Australie, notamment des responsabilités et privilèges que confère le statut de citoyen australien. La plupart des résidents permanents désireux de se faire naturaliser seront tenus de réussir cet examen avant de déposer leur demande.

Dans sa toute dernière déclaration sur la citoyenneté (2008), le gouvernement du Royaume-Uni propose une refonte complète du système d'acquisition de la nationalité britannique. Celui-ci comprendrait un parcours en trois étapes dont un nouveau statut de « citoyen en période probatoire » exigeant de l'impétrant qu'il démontre, à chacune de ces étapes, sa « contribution » au Royaume-Uni ou bien qu'il quitte le pays. Le plein accès aux prestations serait repoussé jusqu'à la fin de cette période probatoire. Les migrants devraient améliorer leur maîtrise de l'anglais pour réussir cette mise à l'épreuve. Les individus qui commettraient un délit sanctionné par une peine de prison se verraient refuser l'accession à la citoyenneté. Si le délit était mineur, la durée de la période probatoire serait prolongée. Les migrants qui contribueraient à un fonds communautaire destiné à gérer les répercussions temporaires de la migration ou qui s'impliqueraient dans la collectivité par des actes de bénévolat pourraient accéder plus rapidement à la citoyenneté. Ces propositions ont déclenché un vif débat.

Ailleurs, des dispositions ont été prises pour rendre plus difficile l'accession à la citoyenneté du pays hôte. En Autriche, la réforme de la loi sur les étrangers, qui a pris effet en 2006, a mis en place des obstacles au regroupement familial et à la formation de famille en exigeant du partenaire vivant en Autriche qui parraine le candidat de disposer d'un revenu régulier égal ou supérieur au salaire minimum. Les conditions d'accession à la citoyenneté ont également été durcies. La République slovaque a modifié sa loi sur la citoyenneté courant 2007 pour permettre un filtrage plus poussé des candidats. D'autres changements ont également été apportés à la réglementation. La durée du délai d'attente a été portée à huit ans au lieu de cinq pour un étranger résidant en République slovaque, et à cinq ans au lieu de trois pour un étranger marié à un citoyen slovaque.

Contrairement à l'évolution observée dans les autres pays tendant à rendre plus difficile l'accession à la citoyenneté, un nouveau cadre de réglementation a été mis en place au Portugal fin 2006 pour faciliter l'accession à la nationalité portugaise des enfants de parents étrangers. Si les deux parents sont nés à l'étranger, l'enfant peut obtenir la nationalité portugaise soit à la naissance, soit ultérieurement à condition que l'un des deux parents ait vécu au Portugal pendant cinq ans. Le fait d'avoir suivi l'enseignement de base dans le pays ou d'y avoir vécu pendant 10 ans au moment du 18^e anniversaire peut faciliter la naturalisation.

En Lituanie, la politique relative à la citoyenneté présente désormais un caractère sélectif. La loi sur la citoyenneté amendée en 2006 permet maintenant d'accorder la nationalité lituanienne à des étrangers considérés comme des personnes de valeur ou dont la naturalisation relève de l'intérêt public. Ces personnes n'ont pas besoin de satisfaire aux mêmes critères que les autres. De manière plus restrictive, aux termes d'une décision prise par la Cour constitutionnelle fin 2006, la double nationalité n'est plus possible que dans des cas exceptionnels alors qu'auparavant, on pouvait en bénéficier librement.

Cérémonies de remises de certificats de citoyenneté

Rares en Europe, les cérémonies de remise de certificats de citoyenneté ne sont pas une nouveauté. Dans les pays du « Nouveau Monde » membres de l'OCDE, elles constituent une pratique courante. Mais les choses sont en train de changer. En 2006, les Néerlandais ont instauré une « journée nationale de la naturalisation » afin de donner un ton plus solennel à l'acquisition de la citoyenneté néerlandaise et d'insister sur l'importance de l'accession à cette nationalité. La présence à la cérémonie de naturalisation est obligatoire. Plus largement, des cérémonies de citoyenneté sont également en cours d'instauration dans d'autres pays, en Allemagne par exemple, mais, en général, elles n'ont pas un caractère obligatoire.

8. Évolution des politiques humanitaires

La moitié environ des pays de l'OCDE ont mis en place de nouvelles mesures pour traiter les questions d'asile. Ce sont en majorité des modifications de procédure, mais les conditions dans lesquelles les demandeurs d'asile sont autorisés à rester et à s'insérer sur le marché du travail ont également leur importance. Les autres aspects abordés concernent le retour dans le pays d'origine, l'harmonisation avec les politiques communautaires et la question des enfants.

Modifications des procédures

Les changements apportés aux procédures par les gouvernements ont essentiellement pour objet de simplifier et d'accélérer le processus d'instruction des demandes d'asile bien que différents autres aspects entrent également en jeu, notamment l'équilibre des compétences au sein des États fédéraux, le rattrapage de l'arriéré de dossiers et la modification des procédures de recours.

La Belgique, la France, l'Irlande et la Suisse se sont efforcées d'accélérer la procédure même si elles s'y sont prises différemment. En Belgique, on ne compte plus qu'une seule phase au lieu de deux, et l'on estime que la durée de la procédure complète devrait être d'un an au maximum. La nouvelle législation dont s'est dotée la France implique que, depuis mi-2007, la durée de séjour des demandeurs d'asile déboutés dans les structures nationales d'accueil ne peut plus dépasser un mois. Dans certains cas, le séjour peut être

supérieur à un mois en attendant qu'une autre possibilité d'hébergement soit trouvée (un hôtel, par exemple). Passé le délai d'un mois, les demandeurs déboutés n'ont plus droit aux prestations sociales sauf si leur état médical exige des soins urgents.

En Suisse, d'importantes révisions à la loi 1999 sur l'asile ont créé de nouvelles conditions qui prendront effet par étapes au cours des années 2007 et 2008. Les principaux changements sont les suivants : possibilité d'introduire un recours dans les centres d'enregistrement et dans les aéroports; création d'un statut « d'admis provisoire », et nouvelles modalités de financement du séjour et de l'aide aux demandeurs d'asile. En conséquence, la politique de refoulement au motif d'une insuffisance de papiers d'identité a été révisée pour inciter les demandeurs d'asile à conserver tous leurs papiers. L'entrée sera accordée si l'absence de papiers peut être expliquée, si la qualité de demandeur d'asile est manifeste et s'il existe une possibilité de poursuivre l'enquête. Pour faciliter les choses, la durée maximum de rétention préalablement à la déportation a été portée à 18 mois au lieu de 9, et à 12 mois pour les jeunes de 15 à 18 ans. L'aide financière au retour sera améliorée sauf dans le cas des ressortissants de pays de l'UE qui ne pourront en bénéficier (à compter de mai 2007). Toutefois, les individus en instance d'expulsion n'ont plus droit aux prestations sociales. Un rééquilibrage a aussi été opéré entre les attributions respectives des cantons et de l'État fédéral. Les cantons peuvent délivrer un titre de séjour si le demandeur d'asile a vécu en Suisse pendant cinq ans à compter de sa demande initiale, et s'il montre des signes d'intégration (les cantons sont habilités à régulariser le demandeur dans quelques cas bien spécifiques). Un nouveau système de financement des prestations sociales accordées aux réfugiés va être mis en place : les cantons verseront ces prestations mais seront indemnisés par la Confédération, et un taux forfaitaire sera appliqué pour les réfugiés reconnus comme tels et les titulaires d'un permis de séjour temporaire. La Confédération élaborera un programme de rapatriement, consistant principalement en une aide au retour et des incitations financières. A compter de 2008, les procédures d'asile seront simplifiées et accélérées – les dossiers seront instruits au niveau fédéral et non plus à celui des différents cantons comme c'était le cas jusqu'à présent.

En Irlande, l'*Employment, Residence and Protection Bill* de 2008 propose de réformer le système de traitement des demandes d'asile dans le cadre d'une révision globale de la législation sur l'immigration. Il devrait en résulter une simplification de la procédure. Les modifications proposées englobent le passage à une procédure unique de décision en matière de protection, ce qui revient à dire que toutes les demandes de protection (asile et protection subsidiaire) seraient examinées dans un même cadre. Les requérants seraient tenus d'énoncer dès le départ tous les motifs pour lesquels ils souhaitent rester en Irlande, y compris les motifs non liés à la protection, et tous ces aspects seraient examinés ensemble. Le projet de loi propose aussi la création du tribunal de réexamen des protections qui remplacerait l'actuel tribunal de recours des réfugiés.

En Norvège comme en Irlande, la nouvelle législation adopte une définition plus large de la notion de réfugié, allant au delà de ce que prévoit la Convention de 1951 pour y inclure les personnes dont on estime qu'elles méritent la protection subsidiaire. Le droit au regroupement familial des réfugiés est renforcé. Jusqu'à présent, les personnes pouvant prétendre à la protection subsidiaire devaient être en mesure de subvenir aux besoins de leur famille, mais cela ne sera plus le cas lorsque le statut de réfugié aura été accordé. Toutefois, les règles concernant les critères d'autonomie financière seront durcies. De légères modifications ont aussi été apportées aux procédures en Finlande où la loi sur l'intégration des immigrés et l'accueil des demandeurs d'asile, modifiée en 2006, précise

les responsabilités respectives des autorités. Ces modifications ont été complétées la même année par des dispositions concernant la fourniture de prestations aux victimes de la traite des êtres humains. Enfin, en Nouvelle-Zélande, une nouvelle politique a été mise en place en juillet 2007, qui permet aux réfugiés de parrainer les membres de leur famille.

En Suède, les modifications de procédure concernent le système de recours. Au printemps 2006, des tribunaux chargés des questions de migrations ont remplacé la commission de recours des étrangers, les recours relevant maintenant des autorités judiciaires et non plus administratives. Les nouvelles procédures ont clarifié les motifs d'octroi et de refus des titres de séjour. Si la Commission des migrations rejette un recours, elle se constitue en tribunal chargé des questions de migrations en présence du demandeur d'asile (auparavant, l'auteur du recours n'était pas présent). Le système a donc gagné en transparence. D'autres modifications ont été apportées : la nouvelle loi sur les étrangers élargit la notion de réfugié en y incluant les personnes qui craignent des persécutions en raison de leur sexe ou de leur orientation sexuelle. En outre, depuis la mi-2006, ce sont les communes qui ont la responsabilité de l'hébergement des mineurs isolés demandeurs d'asile.

En Lituanie et au Danemark, par exemple, les politiques sont axées sur le retour. En 2006, les ministères lituaniens de l'Intérieur et de la Sécurité sociale ont signé un accord avec le Fonds social européen pour obtenir les moyens financiers leur permettant de rendre plus efficaces les procédures d'asile et d'améliorer la situation des demandeurs d'asile. Les projets sont axés sur le retour volontaire et l'aide à la réinsertion. De son côté, le Danemark a modifié sa loi sur les étrangers en 2006, en y introduisant de nouvelles règles concernant l'éducation et l'activité des demandeurs d'asile adultes déboutés. Les mesures visent à préparer ces personnes au retour dans leur pays d'origine. A la suite de cette modification, un nouvel amendement a été voté en juin 2007, qui crée un instrument contractuel pour les demandeurs d'asile déboutés acceptant de rentrer volontairement dans leur pays. Cet amendement permet à certains groupes de cette catégorie de population de rester de six à neuf mois sur le territoire pour recevoir une éducation et une formation avant de repartir. Dans un premier temps, le dispositif ne concernera que les Irakiens mais s'il donne de bons résultats, il sera étendu à d'autres nationalités.

Les modifications de procédure adoptées en Bulgarie et en Roumanie résultent principalement de l'adhésion à l'UE. En 2006, la loi bulgare sur les réfugiés a été modifiée pour permettre la participation au Fonds communautaire finançant les mesures de protection et d'intégration, ce qui a permis de dégager plus de ressources pour les réfugiés. En 2007, la loi sur les demandeurs d'asile et les réfugiés a été modifiée pour harmoniser le cadre juridique bulgare avec les dispositions communautaires en matière de traitement des demandes d'asile, de niveau minimum de protection temporaire et de regroupement familial. En Roumanie, au cours de l'été 2006, une nouvelle ordonnance traitant des dispositions juridiques nécessaires pour adhérer à l'UE incluait des mesures d'harmonisation des conditions de traitement des demandeurs d'asile avec les directives de l'UE.

Droits et conditions applicables aux demandeurs d'asile

Dans cette rubrique, la problématique est essentiellement liée à l'accès aux marchés du travail. La Suisse, la Suède, l'Allemagne, la République tchèque et la République slovaque ont adopté des politiques d'ouverture, alors que la Belgique a adopté la position inverse.

Dans le cadre de sa grande réforme, la Belgique a modifié les conditions dans lesquelles les demandeurs d'asile sont autorisés à vivre en attendant que l'on statue sur leur sort. Ces personnes ne bénéficieront plus du permis de travail temporaire. Elles n'auront plus droit à une aide financière mais continueront de bénéficier d'une aide matérielle pendant cette période (hébergement en centre d'accueil, nourriture, vêtements, soins médicaux, accompagnement social, psychologique et juridique, et un peu d'argent de poche).

En Suisse, les révisions de la législation sur l'asile incluent des changements dans l'accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile, mais qui sont à l'inverse de celles concernant la législation belge. Cet accès a été amélioré pour les « admis provisoires ». Le regroupement familial peut intervenir au bout de trois ans et il est possible d'obtenir un permis de séjour permanent au bout de cinq ans. La Suède a également pris des mesures pour améliorer l'accès au marché du travail. Depuis janvier 2007, les communes se voient accorder des aides supplémentaires pour faciliter l'insertion professionnelle des réfugiés.

Aux termes de la nouvelle législation allemande, les réfugiés pouvant prétendre à l'asile en vertu de la Convention de Genève peuvent aussi bénéficier d'un permis de séjour leur donnant accès au marché du travail. Les autres groupes, qui possèdent un statut plus précaire mais sont titulaires d'un permis de séjour, bénéficient d'un accès moins privilégié au marché du travail.

Certains pays d'Europe orientale ont modifié leur politique d'asile, principalement pour l'harmoniser avec les directives communautaires. En République slovaque, les modifications de la législation du travail prévoient des permis de travail pour les réfugiés et les personnes attendant que l'on statue sur leur sort, et les réfugiés acceptés ont droit à des prestations sociales plus généreuses. Un amendement à la loi sur l'asile introduit la notion de protection subsidiaire pour les personnes qui n'obtiennent pas l'asile mais ont besoin d'une protection humanitaire parce qu'elles sont l'objet d'injustices dans leur propre pays. La protection, qui s'étend au conjoint et aux enfants, est accordée pour un an, renouvelable. En République tchèque, la législation a également été modifiée pour permettre aux réfugiés de prendre un emploi sans appréciation préalable de la situation locale de l'emploi.

9. Étudiants étrangers

Depuis quelques années, on prend de plus en plus conscience du rôle des migrations internationales d'étudiants dans le système de mobilité à l'échelle mondiale. Jusqu'au début des années 90, le modèle qui prévalait était celui de « l'éducation contre l'aide ». La mobilité des étudiants correspondait principalement à un mouvement des pays pauvres vers les pays riches. Elle se caractérisait par une attitude généralement philanthropique (d'aucuns diraient « paternaliste »), conjuguée à l'application de frais d'inscription peu élevés pour les étudiants étrangers. Au cours de ces 15 dernières années, le modèle a évolué et s'est mué en « éducation contre commerce ». Les étudiants étrangers étaient considérés par les établissements d'enseignement comme une mine d'or à exploiter, d'où un moindre besoin en financements publics. Les droits d'inscription ont été augmentés et les règles d'immigration modifiées pour permettre à ces individus de travailler tout en étudiant. Au lieu de nécessiter des subventions, les étudiants étrangers ont alors été considérés comme des contributeurs à l'économie. Les étudiants post-licence surtout étaient perçus comme des innovateurs potentiels qui contribueraient directement ou

indirectement à la croissance économique. Aujourd'hui, la politique à l'égard des étudiants étrangers est devenue un instrument de la concurrence internationale pour attirer des compétences de haut niveau.

Les étudiants étrangers et le marché du travail : après leurs études

De nombreux pays de l'OCDE ont assoupli leur réglementation concernant les étudiants étrangers, leur permettant de rester pour chercher ou exercer un emploi. En 2006, les Pays-Bas ont pris des dispositions pour élargir les possibilités de séjour de ces étudiants dans le pays une fois qu'ils y ont obtenu leur diplôme. Le gouvernement néerlandais propose maintenant de leur donner la possibilité de rester aux Pays-Bas pour y chercher du travail pendant les trois mois suivant l'obtention de leur diplôme. Mais si, dans ce laps de temps, ils ne trouvent pas de travail en qualité d'immigrés hautement qualifiés, ils doivent quitter le pays. Ils ne peuvent obtenir de permis de séjour les autorisant à travailler que s'ils trouvent des emplois hautement qualifiés. Pour leur part, les étudiants étrangers diplômés des universités autrichiennes sont maintenant autorisés à changer de statut et à devenir résidents permanents en tant que travailleurs hautement qualifiés.

Depuis fin 2007, les employeurs souhaitant embaucher des étrangers diplômés des universités allemandes sont dispensés de l'appréciation de la situation locale de l'emploi si l'emploi exercé correspond aux études suivies. Dans l'ensemble, il est désormais plus facile pour les chercheurs et étudiants étrangers d'être admis dans le pays, d'y rester et d'obtenir un emploi.

Au Royaume-Uni, la politique à l'égard des étudiants étrangers et du marché du travail est en voie de refonte complète. En mai 2007, a été inauguré le dispositif IGS (*International Graduate Scheme*) qui remplace le SEGS (*Science and Engineering Graduate Scheme*), plus limité. Précurseur du « Niveau 1 » prévu par le nouveau système à points (catégorie des personnes ayant terminé leurs études), ce dispositif a été créé en réaction à la tendance d'un certain nombre de pays de rivaliser pour retenir de plus en plus d'étudiants étrangers. L'IGS permet à tous les étudiants originaires de pays extérieurs à l'EEE ayant obtenu leur diplôme (quelle que soit la discipline) dans un établissement d'enseignement supérieur agréé du Royaume-Uni de rester dans le pays jusqu'à 12 mois et de se lancer dans la compétition pour décrocher un emploi. Avec la future catégorie des personnes ayant terminé leurs études, le délai devrait passer à 2 ans, ce qui l'harmonisera avec celui du dispositif FTWSS (*Fresh Talent Working in Scotland Scheme*) mis en place en Écosse, et limitera l'accès aux seuls étudiants étrangers titulaires d'un diplôme correspondant au niveau minimum à atteindre pour passer dans le cycle d'études supérieures suivant [*lower second class (II.2) degree*].

L'Irlande a évolué dans le même sens. En avril 2007, elle a mis en œuvre le *Third Level Graduate Scheme* qui permet aux ressortissants de pays extérieurs à l'EEE diplômés des universités irlandaises de rester dans le pays pendant six mois après l'obtention de leur diplôme pour chercher un emploi et faire une demande de permis de travail ou de carte verte. Pendant ces six mois, ils sont autorisés à travailler. La règle des « 6 mois » s'applique aussi en Finlande où l'un des objectifs du programme relatif à la politique migratoire est d'encourager l'immigration d'étudiants et de chercheurs. En 2006, la loi sur les étrangers a été modifiée en vue de faciliter l'insertion des ressortissants de pays non membres de l'EEE sur le marché du travail. Ces diplômés peuvent maintenant obtenir un permis de travail et chercher un emploi pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois, et un permis de séjour pour chercher un emploi pendant 10 mois.

En France, une nouvelle législation votée en 2006 avait pour objet d'encourager les titulaires d'un master maîtrisant une spécialité à rester sur le territoire pour trouver un emploi. Cette façon de cibler des types de compétences particuliers se retrouve dans les mesures prises par d'autres pays. En Suède, une commission gouvernementale a proposé de rendre plus facile, pour les étudiants étrangers qui ont trouvé un emploi, le maintien dans le pays pour y travailler quand ils auront fini leurs études. Encourager les étudiants étrangers à rester est aussi la politique de la République slovaque où les étudiants et les chercheurs étrangers sont maintenant autorisés à rester jusqu'à 90 jours sans avoir besoin de permis de séjour temporaire.

Au Canada, on considère que les étudiants étrangers ont un rôle dans l'extension des avantages de l'immigration à un plus grand nombre de régions canadiennes et qu'ils aident le pays à préserver son avantage comparatif en matière de capacité à attirer d'autres étudiants étrangers. En collaboration avec les provinces et les territoires, le Programme de travail post-diplôme a été nettement amélioré par la prolongation, pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans, des permis de travail des étudiants étrangers diplômés d'établissements d'enseignement supérieur publics et de certaines institutions privées dans les régions situées en dehors de Montréal, Toronto ou Vancouver.

Dans d'autres pays, les changements apportés à la réglementation relative aux étudiants étrangers leur permettent d'obtenir plus facilement un permis de résident permanent. En 2006 en République tchèque, la loi sur le séjour des étrangers a été modifiée de manière à y intégrer plusieurs directives de l'UE dont une sur le statut des étudiants. D'autres modifications portent sur les moyens de faciliter l'admission des chercheurs.

Les étudiants étrangers et le marché du travail : pendant leurs études

La plupart des pays qui ont adopté une nouvelle législation ou modifié leurs règles se sont aussi attachés à encourager les étudiants étrangers à prendre pied sur le marché du travail pendant leurs études. En France, les étudiants étrangers désireux de travailler pendant leurs études n'ont pas besoin d'un permis de travail à condition que leur emploi n'occupe pas plus de 60 % de leur temps sur une année donnée. La Norvège a elle aussi facilité l'accès des étudiants étrangers au marché du travail pendant leurs études. Aux termes des amendements de la législation adoptés en 2006-2007, les étudiants peuvent bénéficier d'un permis de travail à temps partiel (20 heures par semaine) de la catégorie « générale ». Aucune promesse d'embauche n'est plus exigée au préalable. Une réflexion est en cours sur les moyens de faciliter le passage de la vie étudiante à la vie active. Au milieu de l'année 2007, l'Australie a apporté des modifications à son règlement national concernant les étudiants. Celles-ci ont trait à la protection sociale des jeunes de moins de 18 ans. Les organismes en charge de l'éducation et de la formation sont désormais tenus de formuler une politique de progression dans les études et de pratiquer une politique d'intervention rapide pour aider les étudiants risquant d'échouer dans leur parcours. Les prestataires sont également tenus de vérifier l'assiduité des étudiants. A compter d'avril 2008, en Australie, les étudiants étrangers se voient octroyer le droit de travailler au moment où leur visa initial d'étudiant leur est délivré sous réserve que ni eux, ni leurs ayants droit ne puissent commencer à travailler tant qu'ils n'ont pas commencé les cours.

Dans d'autres pays, les étudiants étrangers ont été placés sur un pied d'égalité avec les étudiants nationaux. En Finlande, ils ont autant le droit de travailler pendant leurs études que les étudiants locaux mais ils doivent prendre en charge leur propre couverture

maladie. Il est envisagé de faciliter leur maintien dans le pays pour s'y faire naturaliser Finlandais.

Le Luxembourg a lui aussi modifié ses procédures relatives aux étudiants étrangers. Un groupe de travail composé de représentants de l'Enseignement supérieur, du service des permis de travail du ministère des Affaires étrangères et du ministère du Travail et de l'Emploi a étoffé la procédure régissant la question de la délivrance des permis de travail aux étudiants ressortissant de pays tiers qui exercent un emploi rémunéré tout en suivant leurs études. Cette procédure, qui est entrée en vigueur en 2007, au début de la nouvelle année universitaire, a fixé les conditions suivantes : l'étudiant doit être inscrit en deuxième année d'études de *Bachelor* à l'Université du Luxembourg. Les étudiants de première année peuvent prétendre à un permis de travail si leur emploi rémunéré se situe à l'intérieur du campus universitaire. Les étudiants en master et les doctorants peuvent prétendre à un permis dès la première année. Ce permis est renouvelable si l'étudiant se réinscrit à l'université, mais il peut lui être retiré si l'étudiant manque d'assiduité ou s'il outrepassé les droits que lui confère son permis. La durée de travail autorisée est de 10 heures par semaine pendant la session universitaire, soit jusque la fin du mois de juin. Passé cette date, il peut être délivré un permis autorisant une durée de travail rémunéré supérieure à 10 heures par semaine pendant les grandes vacances.

En vertu du nouveau système à points adopté par le Royaume-Uni, l'admission des étudiants étrangers est, pour la première fois, soumise aux mêmes règles que celle de nombreux autres groupes d'immigrants. Les étudiants étrangers seront pris en compte par le Niveau 4 du système à points, et devront être parrainés par un établissement d'enseignement titulaire d'une licence de parrainage délivrée par l'Agence pour le contrôle des frontières et l'immigration. La délivrance d'un certificat de parrainage au titre du Niveau 4 ne sera possible que si le parrain s'est assuré que le migrant a bien l'intention de suivre le cursus concerné et en a les capacités. Le Niveau 4 sera mis en œuvre en 2009. Un régime d'accréditation a été créé au titre du Niveau 4 (étudiants) pour s'assurer que seuls les établissements sérieux puissent jouer le rôle de parrain.

10. Conclusion

S'agissant de l'évolution des politiques, les pays de l'OCDE semblent plus ou moins s'orienter dans la même direction. Mais ils n'évoluent pas tous au même rythme. Même en Europe où l'Union européenne exerce une certaine influence sur la législation et les pratiques nationales, les différences entre les pays, leur expérience et leurs perceptions mais aussi le paysage politique national influent sur la nature des politiques qui sont ou peuvent être mises en œuvre.

Globalement, on s'oriente progressivement vers un ensemble de politiques inspirées par la demande, qui se caractérisent par une sélection des immigrants et un énoncé plus clair de leurs droits et obligations. Les pays continuent de devoir réagir face aux flux induits par l'offre, pour ce qui touche en particulier à l'asile, à l'immigration de personnes peu qualifiées, aux migrations irrégulières et, dans une certaine mesure, au regroupement familial et à la formation de famille. Mais ils privilégient nettement plus une gestion volontariste des migrations qu'une gestion corrective de ces flux.

Dans les pays d'Europe, de nombreuses modifications des politiques ont été inspirées par les directives de l'UE, concernant notamment la liberté de circulation et les questions humanitaires. L'élargissement de l'Union européenne a exigé une adaptation de la part des

anciens comme des nouveaux membres, mais aussi de pays non membres de l'UE comme la Norvège et la Suisse. D'où un foisonnement de modifications des législations nationales. De nombreux pays (l'Allemagne, la Pologne et le Portugal sont de ceux-là) ont profité de cette occasion pour réformer plus complètement leur législation sur l'immigration. D'autres, comme la Belgique ou la Norvège, ne sont pas allés si loin dans ce domaine. La plupart des membres de l'UE les plus anciens arrivent à la fin de la période de transition devant aboutir à la pleine liberté de circulation des ressortissants des États ayant adhéré à l'UE en 2004. Toutefois, plusieurs pays comme l'Allemagne et l'Autriche ont prolongé le régime de transition, même si, d'une manière générale, ils ont défini un éventail de professions exemptées de ce régime. Hormis la Finlande, les pays de l'UE15 n'ont pas accordé aux ressortissants de Bulgarie et de Roumanie le libre accès à leur marché du travail.

Dans plusieurs pays, la réforme des institutions a occupé une place centrale dans la gestion des migrations et l'exécution des politiques en la matière. Cette réforme est passée par le regroupement des compétences dans le domaine des migrations au sein de ministères ou de départements ministériels bien distincts, qui n'existaient pas auparavant. D'importants changements en ce sens sont intervenus en Hongrie, en Roumanie et au Royaume-Uni, mais aussi, dans une moindre mesure, en Finlande, en Norvège et au Portugal. Ailleurs, le transfert de certaines compétences en la matière aux autorités régionales ou locales s'est soldé par une nouvelle répartition des responsabilités entre les différents niveaux de l'administration. L'Australie, l'Autriche, le Canada et la Suisse en sont des exemples.

Nombre de pays se sont efforcés de réorienter les flux irréguliers vers des filières d'immigration légale dans le cadre d'une stratégie en deux volets : ouverture des frontières aux migrants légaux (généralement sélectionnés au préalable) et fermeture concomitante des frontières aux immigrants clandestins et aux personnes se maintenant illégalement sur le territoire. Les pays méditerranéens ont déployé beaucoup d'efforts en ce sens, souvent en s'aidant d'accords bilatéraux avec les pays d'origine ou de transit. En Amérique du Nord, les États-Unis et le Mexique mènent tous deux une politique vigoureuse visant à rendre étanche leur frontière méridionale. Plusieurs pays dont la Bulgarie, la Norvège, la République slovaque, la Roumanie et la Turquie ont pris des mesures pour protéger les victimes de la traite des êtres humains en les autorisant à rester temporairement sur leur territoire pour donner aux autorités la possibilité de réunir des preuves contre les passeurs.

La gestion de la migration de travail est à elle seule la dimension la plus importante de la réforme des politiques. L'évolution va largement dans le sens de mesures destinées à attirer une main-d'œuvre hautement qualifiée en vue de soutenir la croissance économique. Les pays traditionnels d'installation sont particulièrement compétitifs à cet égard, surtout l'Australie et la Nouvelle-Zélande, parallèlement à un groupe de pays d'Europe de plus en plus nombreux, en particulier l'Allemagne, le Danemark, la France, l'Irlande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. D'autres pays ne sont pas loin derrière, dont plusieurs pays d'Europe orientale, en particulier la République tchèque et la Pologne. Pour leur part, les pays d'Asie (Corée et Japon) sont globalement restés à l'écart de cette compétition. On accorde aussi de plus en plus d'attention aux étrangers diplômés des universités du pays hôte, considérés comme des immigrants en puissance (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande), ou des personnes hautement qualifiées à recruter sur le marché du travail du pays hôte (Allemagne, Autriche, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni). On a pris conscience qu'à l'autre extrémité de la hiérarchie des

métiers, il existait une pénurie de certains travailleurs faiblement qualifiés, ce qui a entraîné des réactions diverses. A titre d'exemple, l'Australie a adapté son dispositif « vacanciers actifs » tandis qu'au Royaume-Uni, on compte sur les Bulgares et les Roumains pour combler ce déficit.

Les pays renforcent actuellement leurs politiques d'intégration, notamment en adoptant une approche plus transparente de la question des permis de séjour qui sont de plus en plus souvent combinés avec des permis de travail (Finlande, France, Grèce, Hongrie). Dans certains cas, les minorités immigrées sont la principale cible de ces politiques mais l'Allemagne et la Suède, par exemple, ont mis en place des mesures d'inclusion sociale qui englobent toutes les personnes vivant en marge de la société, et non simplement les immigrés. Globalement, les pays visent tous l'accélération de l'intégration sur les plans tant économique que social. Dans le cadre de ce processus, ils imposent de plus en plus souvent des épreuves de citoyenneté portant sur des questions comme l'histoire, la géographie et la culture du pays hôte comme préalable à l'octroi d'un titre de séjour (Pays-Bas) ou à l'accession à la citoyenneté (Australie, Royaume-Uni). Les épreuves de langue se généralisent pour qui veut entrer ou rester dans un pays. Dans les pays d'installation traditionnels, ces épreuves existaient depuis longtemps mais elles sont maintenant obligatoires dans des pays comme l'Allemagne, le Danemark, la République slovaque, la République tchèque et le Royaume-Uni. Dans plusieurs autres pays, des cours de langue renforcés sont dispensés aux immigrés. C'est notamment le cas en Suède et en Suisse.

Si, dans l'élaboration des politiques, la réforme de la politique d'asile est un objectif qui n'est plus aussi privilégié qu'au début des années 2000, elle se poursuit dans la plupart des pays. Elle prend généralement la forme de modifications des procédures et non d'un réexamen complet bien que la Belgique, l'Irlande et la Suisse aient introduit des modifications majeures en se dotant d'une nouvelle politique en matière d'asile. Dans l'élaboration des politiques, les efforts portent sur deux aspects : réduire l'afflux de demandeurs d'asile tout en intégrant mieux ceux qui sont acceptés. En conséquence, la plupart des pays ayant adopté de nouvelles mesures l'ont fait pour accélérer le processus d'instruction des dossiers et favoriser le retour des déboutés (c'est le cas en Belgique, au Danemark, en France et en Lituanie). Concernant les requérants acceptés, la tendance est à la facilitation de l'accès au marché du travail (Allemagne, République slovaque, République tchèque, Suisse).

En résumé, les principales tendances des politiques migratoires des pays de l'OCDE visent à :

- La mise en place de structures administratives permettant une meilleure gestion des migrations.
- L'harmonisation en Europe des législations nationales avec les directives communautaires.
- La promotion des migrations à des fins d'emploi.
- L'élaboration de politiques et pratiques visant à accélérer l'intégration des immigrés.

Notes

1. Les pays figurant sur le tableau I.1 ont été divisés en deux groupes : ceux pour lesquels les données peuvent être normalisées en s'appuyant sur une définition commune (partie supérieure) et ceux pour lesquels c'est impossible (partie inférieure). Les statistiques des pays en partie inférieure du tableau englobent probablement de très nombreuses migrations de courte durée. Pour les besoins

de l'examen, nous sommes partis du principe que, pour les pays figurant dans la moitié inférieure du tableau et en s'appuyant sur ce que l'on observe dans d'autres pays, 70 % de l'ensemble des migrations sont à caractère permanent. Pour plus d'informations sur la comparabilité entre pays, voir encadré I.1).

2. L'Irlande n'a rejoint cette catégorie de pays qu'à une date récente.
3. Pour ce faire, on appliquait généralement le taux d'activité estimé de ce groupe (obtenu à partir des enquêtes sur la population active) à un chiffre correspondant à la population totale de ce groupe.
4. Cette estimation se fonde sur l'*International Passenger Survey*, une enquête par sondages sur le franchissement des frontières réalisée dans les aéroports et les ports maritimes. Les migrants de longue durée sont les personnes qui déclarent spontanément qu'elles entrent au Royaume-Uni avec l'intention d'y rester plus d'un an, après correction pour tenir compte de ceux qui changent d'avis.
5. Voir www.interno.it/mininterno/export/sites/default/it/assets/files/14/0900_rapporto_criminalita.pdf, tableau IX.6.
6. Dans un grand nombre de pays de l'OCDE, il n'existe de données sur les étudiants internationaux que depuis 2004.
7. Actuellement, il n'y a pas de chiffres pour la Grèce mais l'ampleur des flux observés depuis le dernier recensement (2000) conduit à penser que les immigrés représentent largement plus de 10 % de la population totale.
8. Nous avons aussi posé l'hypothèse que, en l'espace de 5 ans, 5 % (en chiffres nets) de l'ensemble des immigrés arrivés au cours des 5 années précédentes s'étaient intégrés dans (ou avaient quitté) la population d'âge actif, selon qu'ils avaient atteint leur 15e, ou leur 65e année. Dans la projection, nous posons également comme hypothèse une mortalité égale à zéro pour les individus inclus ou s'intégrant dans la population active.
9. L'Allemagne, le Japon, la Corée et les Pays-Bas n'ont pu être inclus dans cette analyse du fait que, pour ces pays, les données par pays d'origine étaient trop limitées, soit parce que les échantillons étaient de trop petite taille (Allemagne et Pays-Bas), soit parce que le nombre de pays d'origine définis dans les recensements de population était trop faible (Japon et Corée).
10. L'ajustement est forcément limité aux pays d'origine représentés dans la population immigrée de chaque pays de destination. Dans cette analyse, le nombre de pays d'origine varie, s'échelonnant de 138 (République slovaque) à 210 (États-Unis).
11. On trouvera en annexe des graphiques individuels, par pays, montrant les pourcentages pour chaque niveau d'instruction et chaque groupe d'âge.
12. Union européenne à 15, non compris l'Allemagne et l'Italie pour lesquels il n'est pas possible de reconstituer une série complète sur l'ensemble de la période à partir des données de l'enquête force de travail européenne.
13. Le résultat pour l'Italie correspond seulement à la période 2001-2006, pour laquelle des données comparables sont disponibles.
14. Dans le cas du Portugal, l'emploi total a stagné entre 2002 et 2006 (une légère baisse est même perceptible entre 2002 et 2003) alors que, dans le même temps, l'emploi immigré progresse de plus de 70 000 personnes. Une partie de cette augmentation pourrait toutefois être imputable à une amélioration de la couverture de la population immigrée par l'enquête emploi.
15. Au Royaume-Uni, selon l'enquête emploi, l'emploi des immigrés augmente de 713 000 personnes entre 2002 et 2006 (326 000 entre 2005 et 2006) alors que l'emploi des autochtones baisse de 89 000 personnes sur la même période (191 000 personnes entre 2005 et 2006).
16. Au Luxembourg également les conditions d'insertion sur le marché du travail des immigrés se sont légèrement détériorées mais les variations sont faibles et les indicateurs d'emploi restent très favorables.
17. A l'exception notable de celle d'Adsera et Chiswick (2007), qui utilise les données agrégées du panel communautaire des ménages (PCM). Toutefois, le PCM – comme les statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie qui lui ont succédé – présente un certain nombre d'inconvénients qui empêchent leur utilisation pour des analyses sur les immigrants (voir l'encadré I.1). Il existe aussi quelques travaux empiriques sur les écarts de salaires comparatifs d'un petit nombre de pays de l'OCDE, comme ceux d'Aydemir et Sweetman (2006) sur le Canada et les États-Unis, et ceux de Basilio et al. (2007) sur le Canada, l'Allemagne et les États-Unis.

18. D'autres facteurs comme le niveau différent du salaire de réserve chez les immigrants peuvent aussi se traduire par des biais de sélection importants.
19. On fait l'hypothèse que le niveau supérieur d'éducation dans le pays d'accueil s'accompagne d'une bonne maîtrise de la langue, ce qui n'est pas nécessairement le cas (voir Birrell *et al.*, 2006).
20. Les données recueillies dans un certain nombre de pays de l'OCDE (cf. Bevelander et Veenman 2006) montrent que cette prime salariale est particulièrement forte pour les immigrants venant de pays non membres de l'OCDE, une fois pris en compte un large éventail de caractéristiques socio-démographiques.
21. Cette sous-section C a été rédigée par John Salt, Professeur à l'University College London et correspondant national du SOPEMI pour le Royaume-Uni. Elle a bénéficié aussi d'une contribution de Philippe de Bruycker, Université libre de Bruxelles, notamment pour l'encadré 1.8 portant sur les développements de la politique européenne d'immigration.

Bibliographie

- Adsera, A. et B. Chiswick (2007), « Are there Gender and Country of Origin Differences in Immigrant Labor Market Outcomes across European Destinations? », *Journal of Population Economics*, 20(3), pp. 495-526.
- Aydemir, A. et M. Skuterud (2005a), « The Immigrant Wage Differential Within and Across Establishments », Forthcoming. *Industrial and Labour Relations Review*.
- Aydemir, A. et M. Skuterud (2005b), « Explaining the Deteriorating Entry Earnings of Canada's Immigrant Cohorts, 1966-2000 », *Canadian Journal of Economics*, vol. 38, n° 2.
- Barth, E., B. Bratsberg et O. Raaum (2002), « Local Unemployment and the Earnings Assimilation of Immigrants in Norway » Department of Economics, Memorandum n° 19/2002, University of Oslo.
- Bevelander, P. et P. Veenman (2006), « Naturalisation and Socioeconomic Integration: The Case of the Netherlands », IZA Discussion Paper No. 2153: Bonn.
- Birrell, B, L. Hawthorne et S. Richardson (2006), *Evaluation of the General Skilled Migration Categories*, Commonwealth of Australia: Canberra.
- Blackaby, L., *et al.* (2002), *White/Ethnic Minority Earnings and Employment Differentials in Britain: Evidence from the LFS*. Oxford Economic Papers 54, Oxford University Press: Oxford.
- Borjas, G. (1998), « The Economic Progress of Immigrants », NBER Working Paper No. W6506, National Bureau of Economic Research: Cambridge, Mass.
- Borjas, G. (1999), « The Economic Analysis of Immigration », in O. Ashenfelter and D. Card (eds.) *Handbook of Labor Economics*, Vol. 3A, Amsterdam *et al.*, pp. 1697-1760, North-Holland: Amsterdam.
- Borjas George J., Richard B. Freeman, et Lawrence F. Katz, « How Much Do Immigration and Trade Affect Labor Market Outcomes? » *Brookings Papers on Economic Activity* 1997, n° 1, pp. 1-67.
- Canal-Domínguez, J-F et C. Rodríguez-Gutiérrez (2008), « Analysis of wage differences between native and immigrant workers in Spain », *Spanish Economic Review*, 10(2), 109-134.
- Chiswick, B. (1978), « The Effect of Americanization of Foreign-born Men », *The Journal of Political Economy*, vol. 86, n° 5.
- D'Amuri, F., *et al.* (2008), « The Labour Market Impact of immigration in Western Germany in the 1990s », NBER Working Paper n° 13, National Bureau of Economic Research: Cambridge, Mass.
- Duleep, H.O et M. Regets (1999), « Immigrants and Human-Capital Investment », *American Economic Review*, 89(2), pp. 186-191.
- Green, D.A. et C. Worswick (2004), « Entry Earnings of Immigrant Men in Canada: The Roles of Labour Market Entry Effects and Returns to Foreign Experience », mimeo.
- Hoefer, Michael, N. Rytina et C. Campbell (2007), « Estimates of the Unauthorised Immigrant Population Residing in the United States : January 2006 », *Population Estimates*, Office of Immigration Statistics, Department of Homeland Security, Washington.
- Hu, W.Y. (2000), « Immigrant Earnings Assimilation: Estimates from Longitudinal Data », *American Economic Review*, 90 (2), pp. 368-372.
- INSEE (2005), « Les Immigrés en France », INSEE-Références, Paris.

- Kee, P. (1995), « Native-Immigrant Wage Differentials in the Netherlands: Discrimination? » *Oxford Economic Papers*, New Series, vol. 47, n° , pp. 302-317, Clarendon Press, Oxford.
- Lang, G. (2005), « The Difference between Wages and Wage Potentials: Earnings Disadvantages of Immigrants in Germany », *Journal of Economic Inequality*, vol. 3.
- Lemaitre, G., T. Liebig, C. Thoreau et P. Fron (2007), « Standardised statistics on immigrant inflows: results, sources and methods », OCDE, www.oecd.org/dataoecd/39/29/38832099.pdf, Paris.
- Lundborg, P. (2007), « Assimilation in Sweden: Wages, Employment and Work Income », Working Paper 2007: 5, The Stockholm University Linnaeus Center for Integration Studies, Stockholm.
- Mohar, Gustavo (2007), SOPEMI Report on recent movements and policies in Mexico, OECD SOPEMI Network, OCDE, Paris.
- Nielsen, H. et al. (2004), « Qualifications, Discrimination, or Assimilation? An Extended Framework for Analyzing Immigrant Wage Gaps », *Empirical Economics*, 29, pp. 855-883.
- OCDE (2002), *Perspectives de l'emploi*, Les éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2004), « Comptabilisation des immigrés et des expatriés dans les pays de l'OCDE :une nouvelle perspective », *Tendances des migrations internationales*, Les éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2005), « La comparabilité des statistiques des migrations internationales », *Cahiers stat OCDE* n° 9, Paris.
- OCDE (2006), « Tendances récentes des migrations internationales », *Perspectives des migrations internationales*, Les éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2007a), « Tendances récentes des migrations internationales » in *Perspectives des migrations internationales*, Les éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2007b), *Jobs for Immigrants (vol. 1): Labour market integration in Australia, Denmark, Germany and Sweden*, Les éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2008), *A Profile of Immigrant Populations in the 21st Century*, Organisation for Economic Co-operation and Development, Paris.
- Ottaviano, G.I.P. et G. Peri (2006), « Rethinking the Effects of Immigration on Wages », NBER Working Paper n° 12497, National Bureau of Economic Research, Cambridge, Mass.
- PEW (2006), « Modes of Entry for the Unauthorized Migrant Population », Fact Sheet, Pew Hispanic Center, Washington.
- Picot, G. et A. Sweetman (2005), « The Deteriorating Economic Welfare of Immigrants and Possible Causes: Update 2005 », Analytical Studies Branch Research Paper Series 2005262e, Statistics Canada, Analytical Studies Branch, Ottawa.
- SOPEMI (2007), SOPEMI Report on recent movements and policies in Japan, OECD SOPEMI Network, OCDE, Paris.
- SSB (2007), « Immigration population by reason of immigration, 1 January 2007 », Statistics Norway, www.ssb.no/english/subjects/02/01/10/innvgrunn_en/.
- UN (1998), *Recommendations on Statistics of International Migration*, Nations Unies. ST/ESA/STAT/SER.M/58/Rev.1, New York.
- Zorlu, A. (2002), « Ethnic and gender wage differentials. An exploration of LOONWIJZERS 2001/2002 », AIAS Research Report 13, Université d'Amsterdam: Amsterdam.

PARTIE II

Gérer les migrations de travailleurs peu qualifiés*

* Cette partie II a été rédigée par Jonathan Chaloff (OCDE).

Introduction

En matière de gestion des migrations, les gouvernements se sont essentiellement attachés à attirer des travailleurs hautement qualifiés, les pays de l'OCDE rivalisant pour faire venir les professionnels les plus diplômés dans des secteurs clés de leur économie. Or, beaucoup d'emplois peu qualifiés n'échappent pas non plus aux pénuries de main-d'œuvre sur le marché du travail. Parce que les gens sont de plus en plus instruits et les jeunes de moins en moins nombreux, les effectifs de travailleurs locaux disponibles (et disposés à accepter ces emplois faiblement rémunérés) diminuent dans beaucoup de pays de l'OCDE. Dans de nombreux pays, la demande de travailleurs destinés à pourvoir des emplois faiblement qualifiés a été en partie satisfaite par le biais de l'immigration. De fait, les immigrés jouent déjà un rôle important pour satisfaire cette demande.

Savoir s'il vaut mieux ouvrir les frontières ou augmenter l'immigration de travail pour attirer une main-d'œuvre peu qualifiée demeure un sujet de controverse dans de nombreux pays de l'OCDE. On s'inquiète avant tout de l'employabilité à long terme des migrants faiblement qualifiés, de leur intégration, de leur impact sur le marché du travail et les finances publiques ainsi que des résultats de leurs enfants sur le plan des études et du devenir professionnel.

Dans ce chapitre, nous verrons comment s'effectuent les migrations des personnes moins qualifiées tant par le biais des dispositifs de migrations légales que par des procédures non contrôlées (migrations irrégulières). Nous commencerons par un exposé général sur la présence et le rôle des travailleurs faiblement qualifiés au sein de la population active des pays de l'OCDE. Puis, nous passerons en revue les principaux dispositifs de gestion de l'immigration destinée à pourvoir les postes peu qualifiés, dont un examen des conditions d'admission. Les programmes d'immigration temporaire et d'immigration permanente seront examinés tour à tour. Puis, nous recenserons les stratégies de recrutement et examinerons la manière dont les appréciations de la situation de l'emploi (*labor market tests*), les listes des métiers en tension et les plafonds numériques sont utilisés pour moduler l'ampleur et la nature des flux d'entrées. Nous verrons aussi dans quelle mesure les migrations irrégulières répondent pour une part à une demande de main-d'œuvre peu qualifiée et quelles sont les mesures prises par les pouvoirs publics à cet égard, notamment les programmes de régularisation. Nous terminerons ce chapitre par une section consacrée aux conclusions.

1. Migrations de travailleurs peu qualifiés

En matière de travail peu qualifié, les besoins demeurent considérables dans les pays de l'OCDE, qu'il s'agisse de la garde des enfants ou des soins aux personnes âgées, de l'hôtellerie-restauration, de la vente au détail, du nettoyage ou de l'entretien. Il leur faut aussi des travailleurs pour le secteur primaire, le bâtiment et l'industrie. En améliorant l'accès à l'éducation et en instaurant la scolarité obligatoire, les pays de l'OCDE ont contribué à ce que la force de travail soit aujourd'hui beaucoup plus éduquée qu'elle ne

l'était dans le passé. Mais, dans de nombreux pays, la taille des cohortes entrant dans la vie active se réduit chaque année, en termes absolus. Conjuguée à l'amenuisement des cohortes, l'élévation des niveaux d'instruction a pour effet de réduire effectivement l'offre de travailleurs susceptibles d'occuper des emplois peu qualifiés.

Que les travailleurs autochtones puissent boudier les emplois faiblement rémunérés et dévalorisés ne fait qu'aggraver le problème. Forts de ce constat, nous pouvons nous demander de quelle façon la demande de travailleurs peu qualifiés peut être satisfaite et où s'adresser pour cela.

Une partie de la demande (dans certaines professions) peut sans doute être satisfaite en augmentant les taux d'activité, en particulier celui des travailleurs seniors et des femmes, ou en investissant dans des biens d'équipement et en réorganisant la production. Mais comme nous l'avons dit précédemment, l'immigration a été et continue d'être un moyen de faire face à cette demande. Il est donc important de réfléchir à la manière dont ces flux devraient être gérés dans l'avenir. Les migrations gérées auront un impact sur les pays d'origine également mais ces considérations ne sont pas l'objet du présent chapitre qui est principalement axé sur une réflexion concernant les pays de l'OCDE qui accueillent des immigrés.

Définition du travailleur peu qualifié

Le terme « peu qualifié » peut se définir soit en fonction des compétences nécessaires pour exercer un emploi donné, soit en se référant au niveau d'instruction du travailleur. Autrement dit, il peut caractériser aussi bien l'emploi que le travailleur.

Pour les besoins du présent chapitre, dans lequel nous examinons la gestion de l'immigration de travailleurs peu qualifiés à l'appui de la croissance économique, seront considérés comme travailleurs peu qualifiés uniquement ceux dont le niveau d'études est inférieur au deuxième cycle du secondaire. Par définition, les gens de métier et les artisans, qui possèdent un niveau d'études plus élevé ou une formation professionnelle plus poussée, ne sont pas pris en compte dans le groupe des personnes peu instruites.

Il est certes un peu délicat de définir les « peu qualifiés » de cette manière parce que les besoins du marché du travail et les méthodes de recrutement s'articulent autour des compétences nécessaires pour exercer les emplois. Toutefois, au niveau national, les craintes suscitées par l'immigration de personnes peu qualifiées portent avant tout sur le niveau de compétences de ces immigrés (élément déterminant de l'intégration à moyen et long terme de cette population), et non sur l'emploi qu'ils exercent de fait. Dans la suite de ce chapitre, la prévalence des travailleurs peu qualifiés dans l'économie sera donc principalement examinée sous l'angle du niveau d'instruction (reflétant la préoccupation des pays) tandis que l'argumentation autour des programmes d'immigration se référera aux emplois peu qualifiés, mieux à même de renseigner sur les processus de recrutement.

Par ailleurs, certains postes peu qualifiés sont occupés par des immigrés possédant un niveau d'instruction plus élevé que ne l'exige leur emploi, dans un premier temps du moins. Bien que le déclassement professionnel des immigrés demeure un phénomène très répandu dans beaucoup de pays de l'OCDE (OCDE, 2007), de nombreux immigrés très instruits progressent dans leur carrière au fil du temps en quittant ces emplois peu qualifiés pour d'autres, et voient leur niveau de salaire se rapprocher de celui des travailleurs locaux. De surcroît, les enfants des immigrés ayant suivi des études supérieures obtiennent généralement de meilleurs résultats scolaires que leurs

condisciples dont les parents sont peu instruits, comme le prouvent les résultats de l'enquête PISA de l'OCDE (2007). Comparés aux migrants peu instruits, les migrants possédant un niveau d'instruction élevé ont toute chance d'afficher de meilleurs résultats dans le pays hôte, du point de vue à la fois de l'emploi¹ et du devenir de leurs enfants.

C'est pour toutes ces raisons que l'admission d'immigrants peu qualifiés suscite tant de préoccupations. Même si, en général, le niveau de compétences exigé par les emplois correspond précisément au degré d'instruction de ceux qui les occupent, l'adéquation est loin d'être parfaite, et il paraît prudent, pour éviter tout risque de distorsion, de se concentrer avant tout sur le niveau d'études atteint par les travailleurs².

Les immigrés peu qualifiés dans les pays de l'OCDE

La proportion d'actifs peu instruits varie d'un pays de l'OCDE à l'autre (tableau II.1). Dans certains pays, notamment en Europe méridionale, les travailleurs ne possédant qu'un faible niveau d'instruction représentent une part significative de la population active (près de 70 % au Portugal et plus de 40 % en Espagne).

Tableau II.1. **Personnes peu qualifiées dans la population active totale et immigrée, par âge, 2006 (%)**

	Personnes âgées de 25 à 34 ans			Total de la population en âge de travailler (15-64)		
	Part des personnes peu qualifiées dans la population active	Part des personnes nées à l'étranger dans la population active peu qualifiée	Part des personnes peu qualifiées dans la population active immigrée	Part des personnes peu qualifiées dans la population active	Part des personnes nées à l'étranger dans la population active peu qualifiée	Part des personnes peu qualifiées dans la population active immigrée
Allemagne	13.3	39.6	29.6	15.7	28.3	31.8
Autriche	10.5	41.9	25.0	17.5	25.5	29.0
Belgique	15.3	22.9	28.2	23.5	14.9	31.4
Danemark	10.1	17.1	23.9	20.0	7.3	25.1
Espagne	32.4	20.0	34.5	42.7	12.4	36.3
États-Unis	11.3	54.1	30.9	11.7	38.7	28.8
Finlande	9.0	8.5	18.6	17.7	3.6	23.1
France	16.2	19.4	31.7	26.6	17.9	42.7
Grèce	23.2	20.2	50.0	35.5	10.7	45.6
Hongrie	10.6	2.2	13.7	13.1	1.4	10.6
Irlande	15.0	12.4	11.4	25.9	8.0	17.1
Italie	31.0	14.4	42.9	39.3	9.7	44.9
Luxembourg	21.2	59.8	26.4	29.7	50.2	34.0
Norvège	4.1	35.5	14.0	11.1	10.0	14.9
Pays-Bas	16.5	17.5	23.2	26.2	10.2	26.6
Pologne	6.3	–	–	9.0	0.4	10.0
Portugal	56.1	9.0	44.1	69.4	5.5	49.0
République slovaque	4.5	0.6	7.0	4.6	0.7	4.8
République tchèque	4.8	5.4	13.9	5.8	4.5	14.5
Suède	8.2	26.3	16.0	14.8	16.1	19.1
Suisse	11.6	71.9	28.1	18.7	43.0	33.0
UE25	19.0	19.6	31.8	25.4	14.1	35.0
Total des pays ci-dessus	15.9	29.6	31.3	19.4	20.7	31.5

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436236231256>

Note : Les personnes peu qualifiées ont un niveau d'éducation inférieur au secondaire supérieur (ISCED 0-2). Les lignes correspondant à l'Union européenne et au total sont des moyennes pondérées.

Source : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur la population active (données fournies par Eurostat) ; États-Unis : Current Population Survey, supplément de mars.

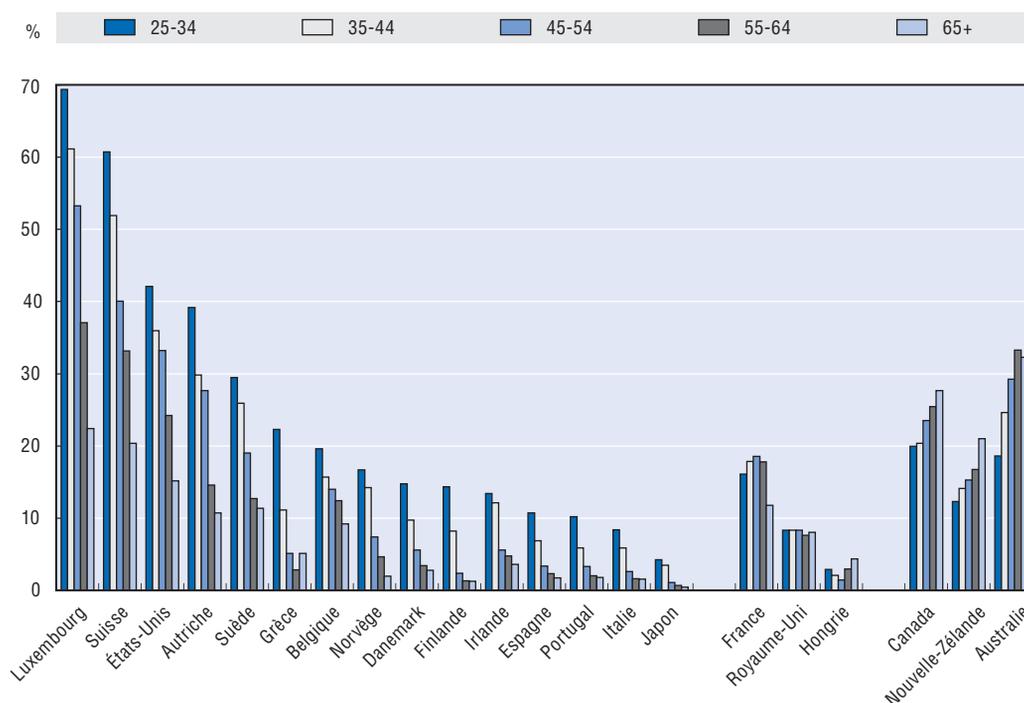
Dans de nombreux pays de l'Organisation, les immigrés représentent une part importante des actifs peu instruits. Ils sont souvent plus nombreux parmi les jeunes travailleurs n'ayant pas fréquenté l'école très longtemps, entre autres parce que l'on dénombre moins d'autochtones peu instruits mais aussi parce que le niveau d'instruction moyen des immigrés de fraîche date est à la traîne par rapport à celui des jeunes nés sur le territoire.

Les pays dans lesquels l'admission d'immigrants peu instruits a été considérablement limitée abritent encore de très nombreux immigrés peu qualifiés. Cela tient à un certain nombre de facteurs interdépendants qui varient selon les pays : un effet « longue traîne » des programmes d'accueil de travailleurs invités mis en œuvre dans le passé, les effets de réseau et l'ampleur des flux migratoires non discrétionnaires et des migrations irrégulières.

Beaucoup de pays de l'OCDE comptent une forte proportion de travailleurs peu instruits au sein de leur population immigrée. En Europe du Sud en particulier, région où l'immigration est essentiellement un phénomène récent, un tiers au moins de l'ensemble des immigrés sont des personnes peu instruites.

Dans la plupart des pays d'Europe mais aussi aux États-Unis, les employeurs qui recherchent des travailleurs peu qualifiés ont de plus en plus recours aux immigrés. Au début des années 2000, en Autriche, aux États-Unis, au Luxembourg, en Suède et en Suisse, une part significative des jeunes actifs peu instruits étaient des personnes nées à l'étranger (graphique II.1). En Espagne, en Grèce, en Irlande et en Italie, la présence de personnes nées à l'étranger peu instruites parmi les jeunes actifs se remarquait déjà en 2001. Au fil de la

Graphique II.1. **Pourcentage de personnes nées à l'étranger dans la population active peu qualifiée, par âge, circa 2000**

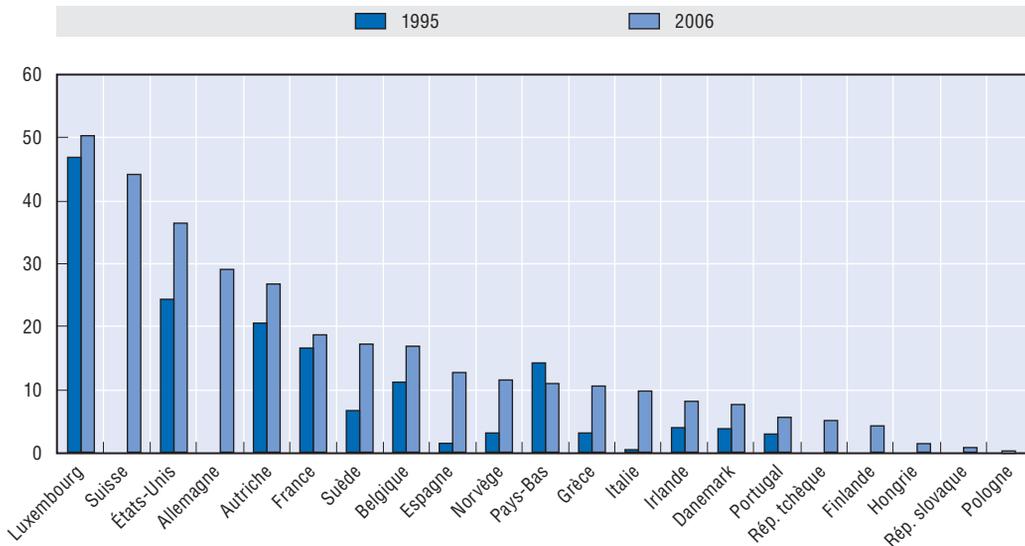


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436244685573>

Source : Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC).

décennie, ces quatre pays ont connu une immigration importante de personnes peu instruites, phénomène qui a renforcé une tendance déjà perceptible auparavant (graphique II.2).

Graphique II.2. **Pourcentage de personnes nées à l'étranger dans la population active peu qualifiée, 1995-2006**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436305130626>

Source : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur la population active (données fournies par Eurostat); États-Unis : Current Population Survey, supplément de mars.

En Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande où, vers la fin du XX^e siècle, la politique d'immigration a favorisé de façon croissante l'admission de travailleurs étrangers possédant un niveau d'instruction élevé, on dénombre relativement plus de travailleurs étrangers parmi les seniors actifs peu instruits.

Dans les autres pays de l'OCDE, alors que le niveau d'instruction des cohortes de jeunes augmente, la population active peu instruite vieillit rapidement, parfois même plus vite que la population active en général. En dehors de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande, les immigrés représentent une part croissante de la population active peu qualifiée des pays de l'OCDE.

Dans la catégorie des personnes peu instruites, les résultats au regard de l'emploi des immigrés sont assez similaires à ceux des autochtones. Mais, dans la plupart des pays de l'OCDE, leurs taux d'activité sont nettement supérieurs, ce qui signifie concrètement que leur taux de chômage est plus élevé également (tableau II.2).

Les travailleurs immigrés peu instruits se concentrent dans des métiers bien définis (graphique II.3). Cela est particulièrement évident dans l'agriculture³ et les pêcheries.

Ces immigrés peu qualifiés jouent un rôle important dans les mines et la construction bien que leur présence soit plus significative dans les métiers de base du secteur. Le transport est aussi un secteur d'activité important pour cette population.

Dans de nombreux pays de l'OCDE, le secteur de l'hôtellerie-restauration emploie beaucoup d'immigrés peu instruits. Au Royaume-Uni, par exemple, 21 % des immigrés originaires des nouveaux pays membres de l'UE ayant pris pied sur le marché du travail

Tableau II.2. **Taux de chômage et taux d'activité des personnes peu qualifiées selon le lieu de naissance, 2006**

	Taux d'activité		Taux de chômage	
	Nés dans le pays de résidence	Nés à l'étranger	Nés dans le pays de résidence	Nés à l'étranger
Allemagne	57.9	49.8	21.3	18.1
Autriche	59.6	53.1	13.8	7.8
Belgique	46.3	46.7	24.0	11.9
Danemark	55.9	66.4	10.9	6.3
Espagne	72.8	61.6	12.2	10.0
États-Unis	66.6	41.4	6.5	15.0
Finlande	60.3	58.0	29.7	18.2
France	58.6	53.6	18.1	13.4
Grèce	71.6	55.3	7.1	8.5
Hongrie	42.1	33.0	12.7	16.7
Irlande	54.9	52.6	8.8	7.0
Italie	64.8	49.3	9.0	8.1
Luxembourg	64.4	42.8	7.1	6.1
Norvège	50.7	51.0	19.7	6.3
Pays-Bas	51.4	64.9	13.2	6.5
Portugal	74.8	71.8	9.7	8.3
République tchèque	49.2	30.2	32.6	24.3
Suède	58.6	62.7	19.7	12.7
Suisse	71.4	62.2	10.0	5.3

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436307762776>

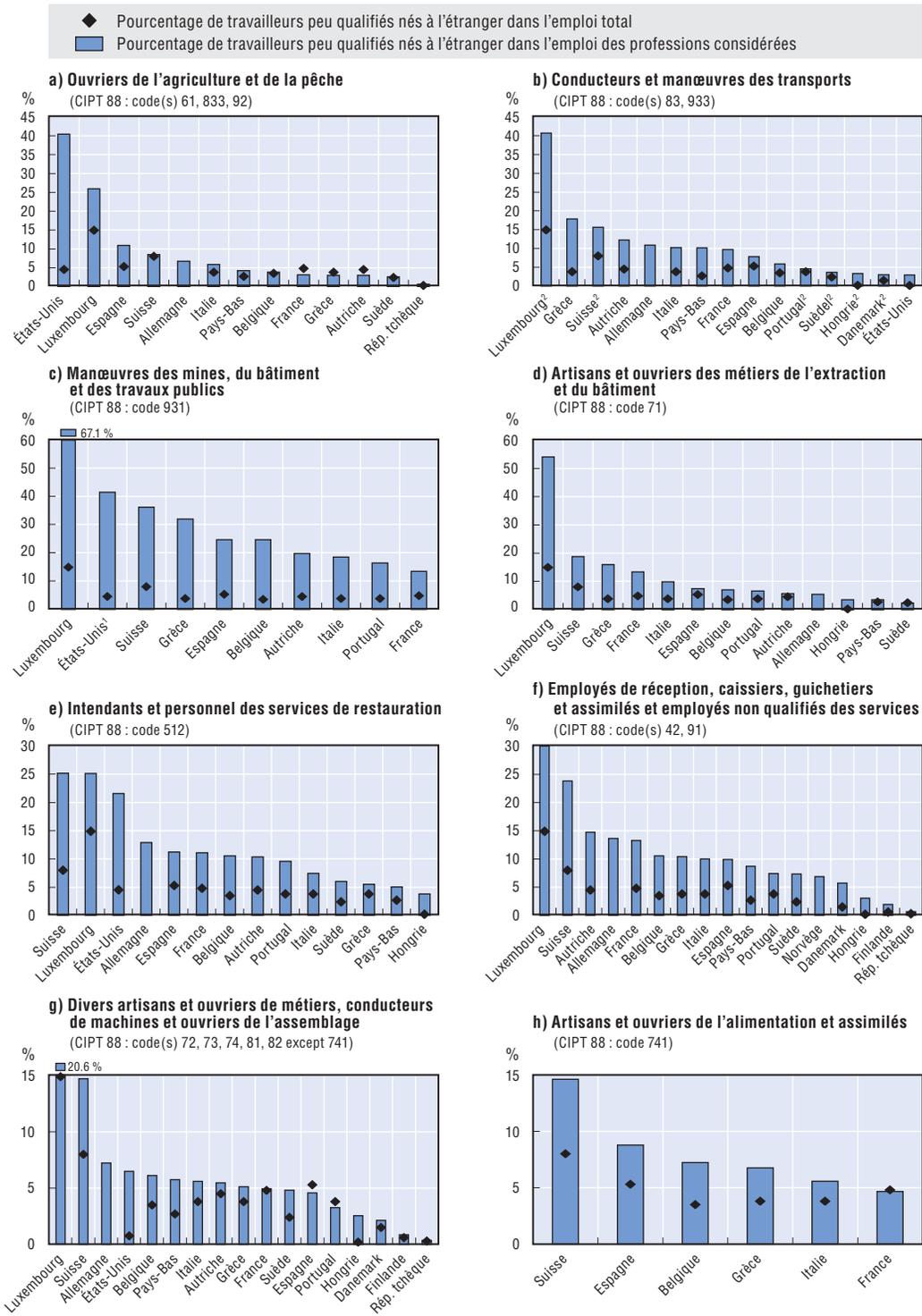
Source : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur la population active (données fournies par Eurostat); États-Unis : *Current Population Survey*.

britannique entre 2004 et mai 2007 ont trouvé à s'employer dans ce secteur. La transformation des aliments est aussi un secteur important pour les travailleurs immigrés.

Beaucoup de métiers de niveau intermédiaire du secteur manufacturier et de l'artisanat, des machines-outils et de l'assemblage emploient eux aussi des immigrés ne possédant qu'un faible niveau d'instruction. Ces métiers incluent la fabrication de textiles et l'industrie des cuirs et peaux, où les emplois sont particulièrement exposés aux pressions de la concurrence internationale pour faire baisser les coûts de la main-d'œuvre. Pourtant, ces métiers attirent toujours des travailleurs : au Royaume-Uni, 26 % des immigrés originaires des nouveaux États membres de l'UE qui se sont intégrés sur le marché du travail ont rejoint le secteur manufacturier et de l'artisanat. Les immigrés peu instruits constituent une partie des actifs prestataires de services de base, dont les gardiens d'immeuble et le personnel de nettoyage, les agents de surveillance, les employés de magasin et les magasiniers.

En conclusion, les immigrés peu instruits jouent un rôle important dans certains secteurs de l'économie de nombreux pays de l'OCDE. Dans certains de ces pays, la plupart des immigrés ne possédant qu'un faible niveau d'instruction n'ont pas été recrutés comme travailleurs mais sont arrivés par d'autres filières alors qu'autres pays ont vu leur population active de migrants peu instruits augmenter par le biais du recrutement. Désormais, comme certains secteurs semblent devoir connaître une pénurie de travailleurs peu qualifiés (voir plus bas), on réfléchit plus largement à une politique active de recrutement d'immigrés appartenant à cette catégorie.

Graphique II.3. Travailleurs peu qualifiés nés à l'étranger en pourcentage de l'emploi dans certaines professions spécifiques, 2006



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/436320140850>

Notes : Les données pour les États-Unis correspondent à la classification CIPT sauf mention dans les notes ci-dessous.

1. Inclut tous les artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment.

2. Inclut les conducteurs industriels et le transport.

Source : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur la population active (données fournies par Eurostat); États-Unis : Current Population Survey, supplément de mars.

Secteurs où une demande de travailleurs peu qualifiés devrait se manifester

Si l'immigration est maintenue à son niveau actuel, certains pays d'Europe mais aussi le Japon et la Corée devraient voir régresser leur population d'âge actif dans les 10 années à venir. Dans un certain nombre d'autres pays, cette population n'augmentera ni ne diminuera. Un déclin de la population active ne signifie pas obligatoirement une diminution des besoins en main-d'œuvre. De fait, selon les prévisions à moyen terme relatives aux professions, la demande de travailleurs ira croissant. On devrait même observer une augmentation globale des emplois faiblement qualifiés. Les prévisions de quelques pays de l'OCDE mettent en évidence la croissance prévue, au cours de la prochaine décennie, de certains secteurs d'activités nécessitant peu de qualifications comme les services d'alimentation (dont la préparation), la vente au détail et les services aux clients, les services à la personne et les soins à domicile, le bâtiment et le transport (Statistiques du Bureau of Labor, 2007; CEDEFOP, 2008). Les États-Unis, par exemple, devraient avoir besoin de 650 000 aides-soignants et de près de 400 000 aidants à domicile supplémentaires sur la période 2006-2016, et le secteur du nettoyage devrait nécessiter plus de 530 000 nouveaux travailleurs. En Europe (UE25), l'emploi peu qualifié devrait augmenter de 10 %, ce qui représente au moins 2 millions de travailleurs, entre 2006 et 2015. La demande de travailleurs faiblement qualifiés se manifeste déjà dans quelques pays de l'OCDE. En Italie, d'après les prévisions des entreprises, 40 % de la demande de travailleurs devrait concerner des personnes ne possédant qu'un bagage minimum, dont la moitié ne devraient même pas avoir d'expérience préalable de l'emploi qu'elles vont occuper. Les entreprises italiennes comptent satisfaire une grande partie de cette demande en embauchant des immigrés (Unioncamere, 2007). Au Canada, les petites et moyennes entreprises signalent que près d'un cinquième de la demande actuelle de main-d'œuvre concerne des personnes possédant des niveaux de compétences élémentaires et des manœuvres (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2006). L'emploi total dans certains des secteurs où l'on fait traditionnellement appel à des travailleurs peu qualifiés, comme l'industrie, devrait diminuer. Mais même si une baisse de l'emploi total est prévisible dans un secteur donné, le vieillissement de la population active implique que, dans certains cas, les départs à la retraite seront plus nombreux que les emplois supprimés, et que le besoin de remplacement engendrera une demande nette de travailleurs. A titre d'exemple, au sein de l'UE, le nombre d'emplois dans l'agriculture devrait diminuer mais les travailleurs qui vont quitter le secteur ou partir à la retraite devraient être encore plus nombreux. Il en résultera donc des emplois non pourvus. Aux États-Unis, l'emploi dans l'agriculture devrait rester stable mais des postes seront à pourvoir du fait que certains travailleurs de ce secteur trouveront à s'employer ailleurs.

Certains des secteurs connaissant déjà des pénuries de main-d'œuvre font appel à des immigrés peu qualifiés. La faible mobilité de la population active locale et sa réticence à exercer des emplois mal rémunérés, pénibles et dévalorisés socialement font qu'il est difficile de pourvoir les postes. Dans l'agriculture, il est difficile d'attirer des travailleurs nés dans le pays en raison des faibles niveaux de salaire, du lieu où s'exerce l'activité et des conditions de travail ainsi que du caractère saisonnier de la plupart des emplois dans ce secteur. Les services d'alimentation comme la transformation et le conditionnement de la viande ont aussi des difficultés pour attirer des travailleurs autochtones. Avec le vieillissement de la population, la prestation des soins de longue durée devrait se développer considérablement tout en restant un travail peu valorisé socialement et mal rémunéré. Par ailleurs, l'élévation du niveau d'instruction des femmes a fait augmenter

leur taux d'activité, ce qui a créé une demande de main-d'œuvre dans ce qu'il est convenu d'appeler les « activités de remplacement de la production domestique », traditionnellement dévolues aux femmes comme le ménage, les soins aux enfants, la préparation des repas, voire les soins aux personnes âgées⁴. Enfin, même s'il est soumis aux variations conjoncturelles de la demande, le bâtiment devrait avoir besoin de travailleurs de tous les niveaux de qualifications.

Une partie de la demande (dans certaines professions) peut probablement être satisfaite par une augmentation des taux d'activité, en particulier ceux des seniors et des femmes, ou par l'investissement dans des biens d'équipement⁵ et la réorganisation de la production. L'ouverture de nouvelles filières d'immigration de travailleurs peu qualifiés est aussi une possibilité. Comment, dès lors, organiser et gérer ce type de migration ?

2. Faut-il envisager de gérer la migration de travail des personnes peu qualifiées ?

D'une manière générale, après la crise pétrolière de 1973, l'immigration de travailleurs peu qualifiés dans les pays de l'OCDE a cessé. Les pays qui, auparavant, faisaient appel à ce type de travailleurs ont mis un terme au recrutement organisé par les employeurs dans les pays d'origine (mais pas aux programmes axés sur le travail saisonnier ou temporaire). Même quand, du fait de l'évolution du marché du travail, une demande de travailleurs peu qualifiés supplémentaires s'est fait jour, la plupart des pays de l'OCDE se sont montrés peu enclins à recruter à l'étranger d'importants effectifs appartenant à cette catégorie.

Les raisons qui expliquent cette réticence à l'idée de recruter des travailleurs immigrés pour occuper des emplois peu qualifiés sont nombreuses, mais il est frappant de constater qu'elle est en totale contradiction avec la tendance à l'élaboration de politiques visant à attirer des travailleurs hautement qualifiés. Tout d'abord, les niveaux de chômage des travailleurs peu instruits en général, et des immigrés pour raisons humanitaires en particulier, ont conduit à s'inquiéter du devenir sur le plan professionnel de ces immigrés. D'autres craintes portaient sur les conséquences probables de l'immigration de personnes faiblement qualifiées. La première avait trait à l'impact, sur l'emploi et les salaires des travailleurs autochtones et résidents, de la présence de migrants peu qualifiés. En deuxième lieu, d'aucuns arguaient que ces migrants grèvent le budget de leur pays d'accueil, dans la mesure où ils ont plus recours aux services publics qu'ils n'y contribuent en payant des impôts. Troisièmement, on s'est posé la question de la transmission intergénérationnelle de la vulnérabilité, susceptible d'aggraver des problèmes généraux de chômage et d'exclusion de la société. Comparés aux enfants des autochtones, de nombreux enfants d'immigrés peu instruits obtiennent de piètres résultats au regard de l'éducation et de l'emploi. Or, dans la plupart des pays de l'OCDE, les flux migratoires incluent un nombre significatif d'immigrés (migrations familiales ou à caractère humanitaire, libre circulation, etc.) sur lesquels les pays n'ont guère de pouvoir discrétionnaire (OCDE, 2006), et comptent déjà un nombre significatif de personnes ne possédant qu'un mince bagage scolaire. L'admission de réfugiés pour raisons humanitaires accroît probablement de manière non négligeable la population active peu qualifiée, surtout dans les pays d'installation traditionnels (Canada, Australie et Nouvelle-Zélande, pays nordiques) où les migrants faiblement qualifiés n'ont guère de possibilités d'être admis dans le cadre des dispositifs d'immigration permanente en vigueur. La réinstallation des réfugiés, par exemple, touche souvent une population dont le niveau d'instruction est très limité. En France et aux États-Unis, les immigrés admis dans le cadre des migrations

familiales ont contribué tout particulièrement au gonflement de la population active faiblement qualifiée.

En dépit des préoccupations suscitées par la présence de travailleurs peu qualifiés, un certain nombre de pays de l'OCDE ont mis en place des programmes pour gérer l'immigration de ce type de travailleur au cours de ces dix dernières années. Tous ces programmes sont inspirés par la demande des employeurs, et comportent des contingents d'admission en fonction d'offres d'emploi. Si certains pays accueillent des migrants hautement qualifiés non munis d'une telle offre (notamment au Canada et en Australie où est utilisé un système à points, et au Royaume-Uni où un tel système est en train d'être mis en place), aucun pays de l'OCDE n'accueille des migrants économiques peu qualifiés s'ils ne sont pas en mesure de présenter une promesse d'embauche. L'offre d'emploi exigée est généralement soumise à des critères de durée de séjour ou de portabilité (possibilité de changer d'employeur une fois arrivé dans le pays), et l'employeur peut devoir satisfaire à certains critères pour pouvoir recruter de la main-d'œuvre étrangère. La plupart de ces offres ne permettent d'obtenir qu'un droit de séjour limité.

La section suivante examine les programmes d'immigration temporaire et d'immigration permanente ainsi que les mécanismes (appréciation de la situation de l'emploi, listes des métiers en tension, plafonds numériques et stratégies de recrutement) par le biais desquels ils opèrent.

Programmes d'immigration temporaire de travailleurs

Outre qu'elle concerne des effectifs nombreux, l'immigration légale à caractère temporaire est en augmentation (tableau II.3). Les migrations traitées dans cette rubrique ne sont pas homogènes et incluent aussi bien des personnes possédant un niveau d'études élevé que des migrants peu instruits. Toutefois, la plupart de ces migrants temporaires exercent des métiers peu qualifiés. Les travailleurs saisonniers constituent à eux seuls la catégorie où les effectifs sont les plus nombreux bien que celle des vacanciers actifs soit en progression. Les stagiaires, dont on exige généralement qu'ils possèdent un certain niveau d'études ou de qualifications, peuvent occuper des postes peu qualifiés⁶. La catégorie des « autres travailleurs temporaires » englobe entre autres un mélange de travailleurs hautement et faiblement qualifiés, de fournisseurs de services et de migrants bénéficiant de la liberté de circulation.

Les programmes d'immigration temporaire en place sont structurés différemment selon les pays de l'OCDE (tableau II.A1.1) mais la durée de validité de l'autorisation est toujours fonction de l'emploi proposé. Cette durée est généralement inférieure à un an, surtout dans l'agriculture. L'offre d'emploi est aussi soumise à une appréciation de la situation de l'emploi, ce qui signifie qu'elle doit faire l'objet d'une publicité auprès de la population locale (résidents compris) et être conforme à certains critères (salaire minimum, type de contrat, etc.).

Un des principaux soucis concernant les programmes d'immigration temporaire de travailleurs est de s'assurer que le caractère temporaire de l'activité soit effectif pour éviter une incitation éventuelle à l'installation des travailleurs peu instruits dont nous parlons. Mais la délivrance d'un visa ou d'un permis de court séjour ne suffit pas toujours à garantir que le travailleur migrant quittera le territoire à la fin de la période autorisée par ledit permis. C'est ainsi que, dans le passé, certains programmes se sont malheureusement soldés par des taux élevés de non-respect de la date d'expiration des visas.

Tableau II.3. **Entrées de travailleurs temporaires étrangers dans quelques pays de l'OCDE, 2003-2006**

	Milliers			
	2003	2004	2005	2006
Travailleurs saisonniers	545	568	571	576
Vacanciers actifs (<i>Working holiday-makers</i>)	442	463	497	536
Stagiaires	146	147	161	182
Mutations au sein d'entreprises multinationales	89	89	87	99
Autres travailleurs temporaires	958	1 093	1 85	1 105
Toutes catégories	2 180	2 360	2 401	2 498
Allemagne	446	440	415	379
Australie	152	159	183	219
Autriche	30	27	15	4
Belgique	2	31	33	42
Canada	118	124	133	146
Corée	75	65	73	86
Danemark	5	5	5	6
États-Unis	577	612	635	678
France	26	26	27	28
Italie	69	70	85	98
Japon	217	231	202	164
Mexique	45	42	46	40
Norvège	21	28	22	38
Nouvelle-Zélande	65	70	78	87
Pays-Bas	43	52	56	83
Portugal	3	13	8	7
Royaume-Uni	137	239	275	266
Suède	8	9	7	7
Suisse	142	116	104	117
Total des pays ci-dessus	2 180	2 360	2 401	2 498
Variation annuelle (%)	..	8.3	1.7	4.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436331521765>

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

Un certain nombre de dispositions des programmes en place ont été modifiées pour prendre en compte ces problèmes et, désormais, le pourcentage de bénéficiaires des programmes d'immigration de travailleurs saisonniers qui se plient aux conditions et repartent chez eux est élevé. A cet égard, les programmes les plus réussis sont ceux qui visent à répondre à des besoins relativement stables ou prévisibles. Généralement, les employeurs sont autorisés à réembaucher les saisonniers ayant travaillé pour eux l'année précédente, et les travailleurs qui reviennent bénéficient de la priorité d'accès et d'un allègement des formalités administratives. En fin de compte, la plupart des programmes voient les mêmes travailleurs réembauchés d'une année sur l'autre, et les programmes couronnés de succès ont intégré cette disposition dans leurs procédures⁷. La France accorde aux migrants un permis de trois ans les autorisant à exercer un emploi saisonnier jusqu'à six mois par période de 12 mois, tout en opposant moins d'obstacles administratifs qu'auparavant. L'accès prioritaire est particulièrement intéressant lorsque les effectifs d'un programme de travail saisonnier sont plafonnés. Les travailleurs qui y participent d'une fois sur l'autre peuvent se voir accorder la priorité, et même échapper au dispositif de plafonnement. En 2002, au Canada, 70 % des saisonniers étaient des travailleurs réembauchés, et la durée moyenne de participation au programme était de 7 ans. Dans ce

pays, le taux de respect des conditions est très élevé. L'Italie accorde aux travailleurs qui reviennent plusieurs fois de suite exercer une activité saisonnière un accès prioritaire, et leur permet même de convertir leur permis saisonnier en permis de travail renouvelable de plus longue durée s'ils se sont conformés aux conditions du programme trois saisons de suite⁸. L'Italie permet aussi aux employeurs de demander une autorisation d'emploi saisonnier valable trois ans pour les travailleurs ayant déjà effectué deux saisons dans le pays. L'autorisation de 3 ans permet à l'employeur de s'affranchir des contraintes imposées par le système de quotas mais le travailleur doit continuer de demander un visa tous les ans pour être admis sur le territoire.

Concernant les taux de respect des conditions fixées par les programmes, plusieurs autres facteurs entrent en jeu. A priori, il paraît judicieux, d'un point de vue économique, de mettre en adéquation la nature de l'emploi et la nature de la migration, et il est vrai que les programmes d'immigration temporaire ayant donné les résultats les plus probants ont été mis en œuvre dans des secteurs comportant un cycle saisonnier naturel comme l'agriculture et le tourisme. Quand l'emploi se termine et qu'il n'y a pas d'autres possibilités de travail, l'immigré n'est guère incité à rester. Il est peut-être même encore plus efficace de recruter les travailleurs en fonction de critères spécifiques augmentant la probabilité de retour. En Espagne, par exemple, au début des années 2000, le programme d'immigration de travailleurs saisonniers s'était soldé par des taux élevés de non-respect des conditions fixées. Mais quand les autorités espagnoles, de pair avec le service public de l'emploi du Maroc, ont entrepris de recruter des Marocaines mariées et mères de famille pour des travaux saisonniers, le taux de non-respect des conditions de séjour de ce groupe a été très faible⁹. En conjuguant des critères de sélection et la facilitation de l'embauche saisonnière d'une année sur l'autre, les autorités espagnoles ont obtenu en 2007 que la plupart des saisonniers (80 % au moins) soient des personnes réembauchées, c'est-à-dire ayant déjà travaillé au moins une saison en Espagne, et qui étaient retournées entre-temps dans leur pays. Toutefois, les critères de sélection de cette nature peuvent être très difficiles à appliquer sans l'intervention d'une agence jouant le rôle d'intermédiaire comme un service public de l'emploi ou une association d'employeurs, par exemple¹⁰.

Les employeurs peuvent aussi intervenir en veillant à ce que les immigrés qu'ils emploient retournent dans leur pays. Ils peuvent notamment être contraints de verser une caution qu'ils devront passer par pertes et profits si le travailleur qu'ils ont recruté ne retourne pas dans son pays d'origine à la fin de son contrat. En Italie, en Nouvelle-Zélande ou en Corée, par exemple, l'employeur est tenu de prendre en charge le coût de l'expulsion dans le cas où un de ses salariés ne quitte pas le territoire à l'expiration de son permis. Dans certains cas, l'employeur doit prendre des mesures attestant sa bonne foi (payer le voyage de retour de l'immigré, comme c'est le cas en Espagne, par exemple). Les autorités espagnoles pénalisent aussi les employeurs quand les travailleurs immigrés auxquels ils ont fait appel sont nombreux à ne pas respecter les conditions de durée de séjour, en imposant des limites aux demandes d'embauche de travailleurs étrangers que ces employeurs présentent par la suite, voire en refusant de donner leur accord.

Grâce aux accords bilatéraux, les pays d'origine deviennent de véritables parties prenantes qui s'attachent à faire en sorte que les programmes d'immigration temporaire ou saisonnière de travailleurs « marchent ». En contrepartie de l'accès ou de la mise de côté de places comprises dans le quota (réservées aux ressortissants de certains pays), les pays d'origine peuvent être encouragés à sélectionner convenablement les candidats et à faire pression collectivement sur les participants aux programmes pour qu'ils respectent les

règles. Quand elle réexamine ses accords bilatéraux avec les pays d'origine, la Corée prend non seulement en compte la coopération mais aussi les taux de séjour indûment prolongé. Le Canada, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Nouvelle-Zélande et la France ouvrent leurs programmes d'immigration de travailleurs saisonniers à des pays spécifiques avec lesquels ils collaborent, dans le cadre de partenariats qu'ils soumettent à des réexamens. D'une manière générale, la plupart des pays de l'OCDE se servent des accords de recrutement de main-d'œuvre comme d'une incitation à renforcer la coopération dans la lutte contre les migrations irrégulières (OCDE, 2004). Par ailleurs, les accords bilatéraux peuvent aussi viser des travailleurs dont l'emploi est saisonnier dans leur propre pays, et compatible avec un emploi cyclique à caractère saisonnier à l'étranger (travailleurs du tourisme ou agriculteurs de pays dont les périodes de végétation sont différentes, par exemple).

Les programmes d'immigration temporaire ont aussi pour finalité de protéger les travailleurs migrants contre l'exploitation et de prévenir les distorsions du marché du travail local. Il peut être extrêmement difficile de protéger les travailleurs temporaires car ils sont souvent isolés, sur le plan géographique et linguistique, vivent sur place dans des logements fournis par l'employeur et ne sont pas syndiqués. La plupart des programmes d'immigration temporaire limitent également le droit du salarié à changer d'employeur, ce qui augmente les risques d'abus. Quand les travailleurs immigrés temporaires sont embauchés sous contrat par un fournisseur de main-d'œuvre et peuvent être transférés d'un lieu de travail et d'un patron à un autre, l'inspection du travail éprouve des difficultés à effectuer des vérifications. Les travailleurs exploités redoutent parfois de se plaindre par crainte de perdre leur parrainage et d'être renvoyés dans leur pays avant d'avoir récupéré leur investissement. La plupart des pays de l'OCDE ont élaboré des systèmes d'inspection et d'octroi de licences pour remédier à ces problèmes, et refusent de délivrer des autorisations aux employeurs ayant enfreint la loi par le passé.

Il est également possible de recourir aux programmes d'immigration temporaire pour répondre à des besoins en main-d'œuvre à plus long terme, notamment quand il n'existe pas de programmes d'immigration permanente permettant d'embaucher des travailleurs peu qualifiés. Le programme H-2B des États-Unis et le régime coréen des autorisations de travail permettent tous deux l'admission de travailleurs temporaires étrangers pour des périodes de plusieurs années, à la suite d'une appréciation de la situation de l'emploi portant uniquement sur la disponibilité immédiate de travailleurs résidents. Les employeurs qui cherchent des travailleurs étrangers peu qualifiés par les voies légales n'ont guère le choix, sinon de recourir à ces programmes d'immigration temporaire, même si leur demande concerne des embauches à caractère permanent. Aux États-Unis où le programme est destiné à répondre à « des besoins saisonniers, intermittents ou ponctuels ou à des pointes de charge de travail », les employeurs ont réussi à obtenir, en 2004, une extension de la durée initiale du visa (qui était de 10 mois) permettant son renouvellement au moins à deux reprises, et s'emploient maintenant à obtenir une nouvelle prorogation.

De nombreux pays de l'OCDE ont également ouvert leurs frontières pour permettre à des jeunes originaires d'autres pays de l'Organisation d'exercer un travail temporaire dans le cadre de programmes de « vacanciers actifs » (tableau II.4). La plupart de ces programmes sont le fruit d'accords bilatéraux conclus dans le cadre de programmes d'échanges de jeunes et d'échanges culturels, et le nombre de participants est souvent plafonné¹¹. Les programmes de vacances actives sont réservés aux jeunes (en général les moins de 30 ans) et, dans certains pays, les candidats ne doivent pas avoir de personnes à charge. Habituellement, la durée du séjour n'excède pas un an et l'emploi n'a pas vocation à devenir permanent, ce

Tableau II.4. **Vacanciers actifs dans quelques pays de l'OCDE, 1999-2006**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
États-Unis	..	236 837	261 769	253 841	253 866	254 504	275 161	309 951
Australie	62 644	71 531	76 566	85 207	88 758	93 760	104 352	113 935
Royaume-Uni	..	38 400	35 775	41 700	46 500	62 400	56 560	43 700
Nouvelle-Zélande	..	13 040	17 066	20 308	20 742	21 449	28 996	32 489
Canada	27 979
Japon	3 113	3 383	3 707	4 410	4 651	4 934	4 731	6 130
Corée	64	316	553	797	977	1 137	1 113	..
Italie	60	60	279	358	362

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436372667226>

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

qui ne favorise pas le changement de statut. Pour la plupart, ces programmes ne permettent pas d'occuper le même emploi plus de 3 mois. Les participants sont différents des migrants de travail habituels car ils n'épargnent et ne transfèrent qu'une part minime de leurs gains. Ce sont les pays anglophones qui bénéficient le plus de ces programmes : les jeunes anglophones les mettent à profit pour visiter d'autres pays anglophones et les non-anglophones s'en servent pour améliorer leur connaissance de l'anglais. A noter que le nombre de jeunes qui se rendent en Corée, en France, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas ou en Italie (tous ces pays ayant passé des accords bilatéraux relatifs à des programmes de vacances actives) est relativement faible.

L'Australie, qui a vu augmenter de 50 % en 5 ans le nombre de participants à son programme, accueille maintenant quelque 135 000 vacanciers actifs par an. Ce pays satisfait une grande partie de sa demande de travailleurs peu qualifiés dans l'hôtellerie-restauration par ce biais, et n'a pas fixé de plafond pour le nombre de ressortissants originaires des nombreux pays participants même lorsque ces pays ont eux-mêmes fixé un quota d'accueil vis-à-vis de ses citoyens. La Nouvelle-Zélande, qui a maintenant conclu des accords bilatéraux avec 25 pays, accueille jusqu'à 50 000 vacanciers actifs par an, cette forme de migration lui permettant de satisfaire une grande partie de ses besoins en saisonniers agricoles et travailleurs de l'industrie hôtelière. Le Canada compte plus de 25 000 vacanciers actifs, travaillant principalement dans l'hôtellerie-restauration, tandis que le Royaume-Uni en accueille 40 000 chaque année. L'Irlande a également mis en place un programme qui attire plusieurs milliers de jeunes. Aux États-Unis, qui ont adopté un programme similaire appelé *J-1 Exchange Visitor Program*, on dénombre à tout moment 150 000 titulaires d'un visa J-1 en moyenne, mais les catégories et les conditions d'admission varient. La sous-catégorie « *Work and Travel* » du visa J-1 permet à des étudiants âgés de 18 à 28 ans de travailler pendant une période pouvant aller jusqu'à 4 mois, et est très largement mise à profit par les employeurs du secteur de l'hôtellerie-restauration. Une sous-catégorie du visa Q-1 relatif aux échanges culturels prévoit aussi des séjours de plus longue durée (jusqu'à 15 mois) pour les travailleurs étrangers, souvent employés dans des parcs de loisirs. Les programmes américains diffèrent des programmes de vacanciers actifs en ce qu'ils sont gérés par des agences jouant le rôle d'intermédiaire, censé garantir une promesse d'embauche, tandis que d'autres programmes permettent aux visiteurs de trouver du travail une fois présents sur le territoire.

Tous ces programmes sont conçus comme des séjours de courte durée permettant de vivre de nouvelles aventures et de découvrir d'autres cultures pendant les vacances, mais ils peuvent aussi représenter une part significative de l'offre de main-d'œuvre dans les

secteurs peu qualifiés comme l'industrie hôtelière. En Australie et en Nouvelle-Zélande, en particulier, leur rôle dans la satisfaction de la demande sur le marché du travail est expressément reconnu. Au Canada, l'hôtellerie-restauration s'efforce d'obtenir que la durée de séjour (limitée à 12 mois) soit prolongée, et a déjà obtenu une année supplémentaire pour certains visiteurs. Il y a toutefois des limites au rôle que peuvent jouer les programmes de vacanciers actifs. Ainsi, l'Australie a vu échouer sa tentative d'amener les participants à ce programme à accepter des emplois moins traditionnels dans l'agriculture, à l'intérieur du pays, même en leur accordant une durée de séjour plus longue. Les vacanciers actifs sont autant attirés par les possibilités d'activités culturelles, de contacts avec autrui et de loisirs que par le fait de pouvoir travailler, et l'on ne saurait attendre d'eux qu'ils répondent à des besoins en main-d'œuvre temporaire en dehors de certains secteurs et lieux géographiques bien précis.

Il est possible de concevoir des programmes d'immigration temporaire pour répondre à la demande de main-d'œuvre temporaire, que celle-ci soit saisonnière ou cyclique, ou pour faire face à des gonflements occasionnels de la demande. Un programme d'immigration temporaire peut aussi être conçu de manière à répondre à une demande de main-d'œuvre permanente tout en empêchant les migrants de s'installer dans le pays. Dans un cas comme dans l'autre, la durée du séjour est une question primordiale. Les employeurs ne souhaitent pas forcément embaucher des travailleurs pour de courtes périodes. S'ils doivent prendre en charge les coûts de recrutement, de transport ou d'hébergement, ils peuvent avoir des difficultés à rentrer dans leurs frais à partir du moment où la durée de séjour est courte et où les salaires sont bas. De même, si le migrant doit assumer les frais et les coûts, un séjour de courte durée ne suffit pas toujours pour qu'il amortisse son investissement. Il est alors beaucoup plus tenté de rester dans le pays après l'expiration de son permis et d'y chercher un emploi clandestin. Pour leur part, les employeurs peuvent avoir des difficultés à identifier des salariés potentiels qu'ils feraient venir de l'étranger pour de courts séjours. En conséquence, plus la durée du séjour est courte, plus il est important de réduire les frais administratifs et de logistique. A l'inverse, plus le séjour est long, plus il est important que le programme comporte suffisamment d'incitations à se conformer à l'obligation de retour dans le pays d'origine.

En autorisant les travailleurs peu instruits à n'immigrer qu'à titre temporaire, on se donne les moyens d'empêcher que la demande à court terme de cette catégorie de travailleurs ne modifie la structure de compétences de la population active tout en permettant un ajustement rapide de l'effectif d'immigrés peu qualifiés en fonction de l'évolution de la situation économique.

Programmes d'immigration permanente

Les programmes d'immigration temporaire sont parfois mal adaptés pour satisfaire les besoins en main-d'œuvre. Il faut alors envisager des programmes d'immigration permanente : c'est le cas quand la demande revêt un caractère permanent et quand l'expérience professionnelle améliore la productivité dans le cadre d'une relation à l'emploi spécifique. Mais, pour les travailleurs peu qualifiés, l'immigration permanente telle que la définissent les pays d'installation traditionnels (droits de séjour non soumis à conditions et parcours relativement rapide pour accéder à la citoyenneté) est fortement limitée. Quand la possibilité existe, elle est toujours soumise au critère de la promesse d'embauche. Toutefois, il existe une alternative à ces programmes d'installation traditionnels : le permis temporaire renouvelable conduisant à un statut de permanent. Ce

système a longtemps été la filière normale d'accès au séjour permanent dans de nombreux pays d'Europe. A noter, toutefois, qu'au cours de ces dernières décennies, les travailleurs peu instruits n'ont pas toujours eu accès à cette filière.

Il est vrai que, au cours de ces dix dernières années, on a pu constater, dans les pays de l'OCDE, une augmentation significative de l'ouverture de filières d'immigration de main-d'œuvre à la demande des employeurs, assortie de permis renouvelables. Au sein de l'Union européenne, l'adoption d'une politique visant les résidents de longue durée (203/109/EC) implique que la plupart des ressortissants de pays tiers peuvent acquérir le droit à une résidence stable au bout de 5 ans de renouvellement de leur permis, et sont en grande partie dispensés de prouver qu'ils ont un emploi ou de satisfaire à d'autres critères.

Au Canada également, les pouvoirs publics ont commencé à réorienter leur politique pour permettre aux titulaires d'un permis temporaire présents sur le territoire de déposer une demande de résidence permanente. Les permis temporaires peuvent être considérés comme la première phase d'un processus susceptible d'aboutir à l'installation permanente. Désormais, le fait de posséder une « expérience canadienne » comptera davantage pour qui demande un permis de résidence permanente, et les travailleurs temporaires pourront mettre à profit leur expérience.

Aux États-Unis, le programme d'immigration permanente de travailleurs peu qualifiés parrainés par un employeur est de dimension relativement modeste. Dix mille *green cards* seulement sont délivrées chaque année, dont la moitié sont réservées à certaines nationalités bien spécifiques. Pour l'approbation, la liste d'attente est de plus de 6 ans, ce qui la rend peu intéressante pour les employeurs.

Appréciation de la situation de l'emploi

Qu'elles soient de courte ou de longue durée, les migrations à caractère économique des personnes peu qualifiées sont généralement soumises à une appréciation de la situation de l'emploi qui varie d'un pays à l'autre (tableau II.A1.2).

La plupart des pays imposent cette appréciation, autrement dit exigent que l'emploi fasse l'objet d'une annonce au plan local ou national avant que l'employeur puisse demander l'autorisation de recruter un travailleur étranger. L'employeur peut aussi être tenu d'informer le service public de l'emploi de la vacance de poste, surtout dans les pays où ce service joue un rôle majeur dans l'appariement des candidats et des emplois, ou gère une liste de demandeurs d'emploi. La durée d'affichage de l'annonce varie d'un pays à l'autre. Les employeurs peuvent aussi avoir l'obligation de recevoir en entretien les candidats adressés par les services publics de l'emploi.

Dans la plupart des cas, les employeurs sont également tenus de faire examiner le contrat de travail ou de préciser les clauses du contrat, une attention particulière étant accordée à la rémunération. Le niveau de rémunération doit être conforme au salaire minimum. Certains pays exigent en outre le respect de la convention collective du secteur. Aux États-Unis, la *labor certification* exige à la fois la publication de l'offre d'emploi et un examen des clauses du contrat de travail par le *Department of Labor*, avec obligation pour l'employeur de respecter un salaire sectoriel de référence. Concrètement, les employeurs américains sont tenus de verser un salaire au moins égal à celui qui est perçu par le 51^e centile des salariés du secteur. Au Canada, les demandes des employeurs sont évaluées cas par cas en fonction des efforts de publicité autour de l'offre d'emploi et des clauses du contrat.

L'appréciation de la situation de l'emploi est destinée à offrir aux autochtones et aux résidents légaux la possibilité de se porter candidats à l'emploi considéré. Elle est également destinée à s'assurer du respect des niveaux de salaires pratiqués dans le secteur considéré. En France la « valeur ajoutée » de l'embauche d'un travailleur étranger est prise en compte de manière discrétionnaire. Cette valeur s'exprime en termes de compétences ou de ressources nouvelles que le candidat peut éventuellement apporter au pays. Mais il peut arriver que ce type de critère discrétionnaire soit appliqué de manière extrêmement restrictive, et même qu'il limite plus strictement les entrées que ne le ferait un plafond numérique.

Outre l'appréciation de la situation de l'emploi (qui protège le marché du travail local), il peut aussi être demandé aux employeurs de fournir des garanties venant s'ajouter à celles concernant les salaires et les conditions de travail. En fait, l'employeur peut être tenu responsable de l'hébergement du travailleur étranger, soit en lui fournissant directement un logement, soit en veillant à ce qu'il y ait accès. Dans le cas des travailleurs saisonniers, les employeurs peuvent avoir l'obligation de prendre en charge une partie du coût du voyage depuis le pays d'origine et, une fois que le travailleur est arrivé dans le pays d'accueil, le coût du transport aller-retour jusqu'au lieu de travail. Dans les cas où l'employeur est autorisé à déduire une partie de ces coûts des salaires versés, le montant des déductions est généralement plafonné.

Listes des métiers en tension

Outre l'analyse cas par cas des demandes de permis de travail, la procédure d'autorisation peut aussi comprendre la consultation d'une liste des métiers en tension. De plus en plus répandue dans les pays de l'OCDE, ce type de liste est utilisé comme moyen d'accélérer le traitement des demandes de permis de travail pour les métiers dans lesquels les pénuries de main-d'œuvre sont particulièrement criantes et les délais d'instruction des dossiers particulièrement longs. Ces listes peuvent aussi ouvrir la voie à une immigration de travail limitée de personnes venant exercer des emplois peu qualifiés dans des pays où, normalement, le régime migratoire en place autorise seulement l'admission de personnes ayant suivi des études supérieures.

Les listes de métiers en tension peuvent être utilisées pour dispenser les employeurs d'une appréciation de la situation de l'emploi, accélérant ainsi le processus de recrutement. C'est en Espagne que l'application d'une telle liste est le plus largement répandue : cette pratique est en vigueur depuis 2005. Chaque trimestre, les services publics de l'emploi espagnols exploitent les données sur le chômage et les emplois à pourvoir¹² pour dresser une liste des métiers dans lesquels pourrait exister une pénurie de main-d'œuvre à l'échelle régionale (« Catalogue des emplois difficiles à pourvoir »). Ensuite, les partenaires sociaux examinent et approuvent la liste. Les employeurs sont alors autorisés à recruter des migrants pour occuper les postes difficiles à pourvoir sans passer, au préalable, par la procédure d'appréciation de la situation de l'emploi. L'Espagne utilise un système analogue pour le recrutement anonyme dans le cadre d'un système parallèle dit du « Contingent » (voir encadré II.1). Pour sa part, le Canada a adopté en 2007 un système de listes régionales des professions soumises à des pressions. Les critères sur lesquels se base l'avis relatif au marché du travail sont moins rigoureux dans le cas des métiers inscrits sur cette liste et, en principe, le processus d'autorisation est plus rapide¹³.

Au Canada, seuls quelques métiers bien spécifiques peuvent être inscrits sur les listes régionales de professions soumises à des pressions. La décision est prise par Ressources

Encadré II.1. **Le système espagnol d'autorisation de la migration de travail**

L'Espagne compte deux filières d'immigration de travail : le Régime général et le Contingent. Le premier permet aux employeurs de demander l'autorisation d'embaucher un travailleur étranger de façon nominative alors que le second est destiné aux demandes non nominatives, quand l'employeur n'a pas identifié de candidat précis.

Le Régime général permet aux employeurs d'embaucher des travailleurs étrangers qu'ils connaissent après une appréciation de la situation de l'emploi exigeant qu'une annonce soit publiée pendant au moins 15 jours, et que l'antenne locale du service public de l'emploi s'efforce d'adresser des candidats figurant parmi les demandeurs d'emploi enregistrés. Chaque province possède aussi un Catalogue des emplois difficiles à pourvoir (CODC) établi chaque trimestre à partir des emplois vacants et des chômeurs enregistrés, puis examiné et approuvé par les partenaires sociaux locaux. Le CODC 2008 recense plus de 500 métiers différents même si, dans telle ou telle province, tous ne souffrent pas d'un déficit de main-d'œuvre. Beaucoup sont des emplois non qualifiés comme commis de cuisine, maçon ou manœuvre agricole. Si le métier recherché figure sur la liste, l'employeur est dispensé de l'appréciation de la situation de l'emploi et la candidature est approuvée plus rapidement. La plupart des employeurs recherchent des travailleurs pour des emplois figurant sur le catalogue. Mais, en règle générale, les demandes de main-d'œuvre pour occuper des emplois qui n'y figurent pas sont acceptées elles aussi dès lors qu'elles ont été soumises à une appréciation de la situation de l'emploi.

Le Contingent est un dispositif de recrutement anonyme faisant intervenir les autorités publiques afin de répondre à la demande prévisionnelle et non immédiate. Seules les personnes dont la profession figure sur une liste des métiers en tension (les métiers sont différents mais se recoupent avec ceux du Catalogue) peuvent être embauchées, sous réserve des plafonds numériques fixés par profession et par province. Métiers et plafonds sont fixés chaque trimestre à partir de propositions présentées par les employeurs, après examen des services publics de l'emploi et des syndicats, et sous réserve d'un examen au niveau national. Il est arrivé que les plafonds soient supérieurs à la demande effective. Les saisonniers peuvent être embauchés dans le cadre du Contingent sans que leur nombre soit plafonné mais leur embauche est toujours soumise à une appréciation préalable de la situation. C'est le ministère espagnol du Travail qui procède au recrutement en collaboration avec les services de l'emploi des pays avec lesquels l'Espagne a conclu des accords de recrutement de main-d'œuvre*. Le service local de l'emploi diffuse les vacances de poste et procède à une présélection des candidats avant la réunion d'une commission composée d'un représentant de ce service, du fonctionnaire consulaire représentant le ministère du Travail espagnol et, parfois, de l'employeur. Une formation peut également être proposée. Pour utiliser ce dispositif, les employeurs doivent recruter au moins 10 travailleurs, ce qui, de fait, exclut les petites entreprises. Les associations de PME peuvent mener collectivement une procédure de recrutement pour le compte de leurs membres mais seul le secteur agricole exploite cette possibilité. Les frais à acquitter par les employeurs sont minimes, le coût du processus de sélection étant essentiellement pris en charge par les autorités espagnoles. La durée de la procédure est de 4 à 5 mois, depuis le dépôt d'acte de candidature jusqu'à l'arrivée du travailleur en Espagne.

Entre 2004 et 2008, plus de 725 000 travailleurs non saisonniers ont été admis par le biais de ces mécanismes. Il s'agissait principalement d'immigrants peu instruits venus occuper des emplois peu qualifiés. La plupart ont été admis dans le cadre du Régime général.

* L'Espagne a signé des accords bilatéraux avec la Colombie, l'Équateur, le Maroc, le Pérou, la République dominicaine, la Roumanie et le Sénégal. Elle a aussi un arrangement sectoriel dans le secteur de la santé avec les Philippines, et un accord pilote avec le Salvador. Elle négocie actuellement d'autres accords avec le Mexique et l'Ukraine.

humaines et Développement social Canada (RHDSO) et par Service Canada. Si le métier pour lequel il veut recruter figure sur ces listes, l'employeur est néanmoins tenu de faire des efforts de publicité mais pendant une période plus courte et dans des proportions plus restreintes avant d'être habilité à présenter une demande d'embauche d'un étranger. Beaucoup parmi les postes à pourvoir appartiennent à des métiers peu qualifiés comme serveur au comptoir, chauffeur de poids lourds, ouvrier d'usine de transformation du poisson, agent de service hospitalier, commis d'hôtel, concierge ou chauffeur de taxi.

D'autres pays ont élaboré des listes des métiers en tension qui, en principe, excluent les personnes presque incultes et celles dépourvues de compétences techniques particulières. Avec ce type de liste, on dispose néanmoins d'une certaine latitude pour y inscrire des emplois ou des métiers peu qualifiés.

La France, par exemple, a dressé des listes des métiers en tension en s'appuyant sur des données d'emploi, en concertation avec les partenaires sociaux. Il s'agit principalement d'une liste établie à l'intention de candidats ressortissants d'un pays de l'UE soumis au régime de transition, un sous-ensemble de cette liste étant ouvert aux ressortissants des pays extérieurs à l'EEE. Beaucoup de métiers figurant sur la première liste se situent tout en bas de l'échelle des compétences (par exemple : femme de ménage, serveur, femme de chambre, démarcheur à domicile, ouvrier agricole, laveur de carreaux). Les autres métiers figurant sur la liste « UE » concernent essentiellement des postes nécessitant une formation professionnelle poussée, dans le bâtiment et la transformation des aliments. Par contre, la liste réservée aux ressortissants de pays extérieurs à l'EEE ne comprend que des métiers de techniciens de haut niveau dont quelques-uns exigent une formation universitaire.

L'Australie a élaboré une *Migration Occupations in Demand List* (MODL) dans le cadre de son régime d'immigration permanente de personnes qualifiées. Pour être autorisé à immigrer, il ne suffit pas d'avoir pour profession l'une de celles figurant sur cette liste, quoique cela apporte effectivement des points supplémentaires dans le système du test à points. La MODL attribue des points pour certains métiers faiblement rémunérés qui, ordinairement, ne sont pas considérés comme hautement qualifiés (coiffeur, boulanger et pâtissier, maçon, boucher, par exemple). Les candidats à l'immigration n'en sont pas moins tenus de faire reconnaître les compétences qu'ils disent posséder, et ne bénéficient de points supplémentaires que s'ils ont obtenu la certification de leurs qualifications.

Le programme d'immigration temporaire de la Nouvelle-Zélande comporte aussi une *Immediate Skill Shortage List* (liste des pénuries immédiates de compétences) qui dispense les employeurs de la procédure rigoureuse d'appréciation de la situation de l'emploi actuellement en vigueur. La plupart des métiers figurant sur la liste correspondent à des postes exigeant une formation professionnelle (*vocational positions*) mais aussi une certification et une expérience nationales, bien que certains soient ouverts à des travailleurs peu qualifiés (par exemple : tondeur de moutons possédant trois saisons d'expérience).

Le Royaume-Uni est en train de mettre au point une méthodologie pour sa *Shortage Occupation List* qui s'appliquera au Niveau 2 de son système à points, catégorie prévue pour répondre à la demande des employeurs. Une Commission consultative sur les migrations (MAC) a été créée pour déterminer les catégories de métiers en tension. Le Niveau 2 devrait exclure les métiers peu qualifiés bien que le niveau d'études effectif exigé des travailleurs soit plus ou moins élevé selon le cas¹⁴. Outre l'élaboration de définitions des compétences,

la MAC se penchera sur les salaires, les emplois non pourvus et le chômage, les modifications concernant le recrutement et les droits aux prestations, ainsi que sur la possibilité de mobiliser le vivier de travailleurs résidents par le biais d'une augmentation du taux d'activité ou d'initiatives de formation. Si l'emploi pour lequel un employeur cherche à recruter figure sur la *Shortage Occupation List*, l'employeur sera dispensé de la procédure d'appréciation de la situation de l'emploi des résidents. Si, en outre, le postulant connaît l'anglais, l'employeur est assuré de voir sa demande approuvée.

Le Portugal a décidé d'identifier les professions qui ne pourront pas faire l'objet d'un recrutement au niveau international. Ce faisant, les autorités portugaises ont établi une liste d'exclusions plutôt qu'une liste de pénuries. Le ministère portugais du Travail a proposé de fixer un plafond annuel (*contingente global*) qui repose sur une analyse des offres d'emploi non satisfaites, de l'évolution de la situation de l'emploi et des perspectives de recrutement au niveau international. Le plafond choisi est soumis à l'approbation des partenaires sociaux. Le ministère pourra ainsi identifier les professions pour lesquelles aucun recrutement international ne sera autorisé¹⁵.

Les listes des métiers en tension reposent généralement sur les systèmes de classification des métiers en vigueur dans les pays. Plus le nombre de chiffres utilisés pour définir le métier en tension est élevé, plus le degré de spécificité est important¹⁶. Une définition étroite est importante pour recenser des pénuries de compétences précises et faciliter le recrutement à l'étranger. Concrètement, il est plus facile pour les employeurs d'arguer d'un déficit de compétences professionnelles sur le marché du travail local (et de le démontrer) quand celles-ci sont étroitement définies.

Une certification des compétences est souvent exigée en même temps que la présence du métier en tension sur la liste, surtout dans les pays où la certification professionnelle couvre les postes techniques faiblement à moyennement qualifiés. À titre d'exemple, si une pénurie de chauffeurs de poids lourds ou de maçons est détectée, le système national de certification de ces professions influera de manière décisive sur la facilité (plus ou moins grande) d'embauche d'un travailleur étranger. L'absence de souplesse dans l'application de critères discrétionnaires de certification peut constituer un obstacle au recrutement à l'international pour des emplois peu qualifiés, comme c'est le cas en Australie.

Des listes de métiers en tension ont commencé à être publiées dans des pays extérieurs à l'OCDE n'ayant pas encore connu de migrations de travail importantes. La Lituanie, par exemple, en a publié une en 2007. Y figurent 60 métiers, principalement dans le bâtiment, les secteurs industriels et de la santé, mais aussi la conduite de poids lourds et la cuisine. Ces métiers sont ouverts aux ressortissants de pays extérieurs à l'EEE.

En Italie, plutôt que de dresser une liste des métiers en tension, l'administration a pris des décisions concernant ses quotas annuels, réservant des catégories pour des métiers ou des secteurs définis de manière assez large : aides familiaux résidents, bâtiment, transport et pêche. Ces catégories représentaient près de la moitié du quota total de l'Italie en 2007. Aucune n'exige du candidat qu'il apporte la preuve de ses compétences ou de son expérience. Comme c'est le cas pour la quasi-totalité du quota italien, l'autorisation n'est subordonnée à aucun critère de compétences et la plupart des demandes des employeurs concernent des emplois peu qualifiés.

La relation entre l'offre de main-d'œuvre au niveau local et l'offre au niveau national constitue un aspect clé des listes de métiers en tension. La plupart des listes recensent

désormais les pénuries locales et non nationales. Le Canada, l'Espagne, la France et la Nouvelle-Zélande ont tous défini leurs listes au niveau d'une province ou d'une région. Le Canada et la France exigent tous deux des travailleurs qu'ils obtiennent un nouveau permis de travail en cas de changement d'employeur ou de prolongation du séjour. L'Espagne impose aux travailleurs admis après une appréciation de la situation de l'emploi, ou parce que leur profession figure sur le Catalogue des emplois difficiles à pourvoir, de rester au moins un an dans la même province et le même secteur même s'ils ont autorisés à changer d'employeur. Au bout d'un an, les travailleurs bénéficient de la liberté de circulation et peuvent prendre n'importe quel emploi. L'Italie attribue des quotas au niveau des provinces mais les migrants de travail sont libres de changer d'employeur et de région quand ils ont obtenu leur premier permis de travail.

Au lieu d'établir des listes, il est possible de créer par voie législative des programmes spécifiques pour des catégories particulières. C'est l'approche qu'a suivie le Canada pour les travailleurs dispensant des soins de longue durée, en créant le Programme des aides familiaux résidents.

Enfin, l'appréciation de la situation de l'emploi et les listes des métiers en tension sont conçues pour recenser, dans la catégorie des métiers qualifiés, les emplois pour lesquels les employeurs ne trouvent pas ou peu d'autochtones possédant les compétences voulues et/ou disposés à faire le travail. Toutefois, s'agissant des emplois peu qualifiés ou non qualifiés, l'appréciation et les listes sont des moyens de recenser « les métiers dont les autochtones ne veulent pas ». Si le taux d'activité est élevé et que l'on est en situation de quasi-plein emploi, il est relativement facile, pour l'employeur, de justifier le recrutement d'étrangers pour faire le travail. Mais quand les taux d'activité des autochtones sont faibles et leur niveau de chômage élevé, il est plus que probable que le faible niveau des salaires et la médiocrité des conditions de travail soient la cause de la difficulté à recruter pour ce type d'emploi. Par ailleurs, on n'a aucune certitude que niveau de salaire et conditions de travail puissent être améliorés dans des proportions suffisantes pour attirer des travailleurs autochtones.

Les appréciations de la situation de l'emploi et les listes des métiers en tension peuvent aider à déterminer s'il est possible de trouver, localement, des travailleurs auxquels seraient offerts un niveau de salaire et des conditions de travail appropriés. En Nouvelle-Zélande, par exemple, l'appréciation exige de l'employeur qu'il démontre que la pénurie de main-d'œuvre est due, non pas aux conditions de salaire et de travail, mais à l'emploi lui-même. En Espagne, l'obligation de trouver un consensus entre les partenaires sociaux est destinée à s'assurer que, lorsque des offres d'emploi sont ouvertes au recrutement international, il s'agit effectivement d'emplois qu'aucun résident n'est disposé à exercer.

Plafonds et limites

Pour se prémunir davantage contre les effets possibles, à moyen et long terme, de l'immigration de travailleurs peu qualifiés sur l'emploi, les salaires et les dépenses sociales, ainsi que sur la structure des qualifications de la population active, la plupart des pays de l'OCDE qui admettent des migrants de travail peu qualifiés sur leur territoire ne se contentent pas d'utiliser des listes de métiers en tension. Ils appliquent également des plafonds numériques, des quotas ou des nombres cibles d'admissions. Les plafonds numériques sont moins usités dans le cas du travail saisonnier : contrairement à l'Italie ou à la Nouvelle-Zélande, ni les États-Unis, le Canada, l'Espagne, la Pologne ou la France ne fixent de plafond à leurs programmes d'immigration de travailleurs saisonniers¹⁷. Pour les

permis renouvelables (et éventuellement de longue durée), l'Italie fixe une limite annuelle au nombre total d'admissions. En 2006 et 2007, cette limite était fixée à 170 000 individus. La Corée elle aussi applique un plafond numérique à son programme d'immigration de travailleurs temporaires. Les États-Unis ont fixé à 66 000 le plafond annuel de visas délivrés aux participants à leur programme de travailleurs temporaires (H-2B) bien qu'ils aient autorisé des renouvellements de ce type de visa, d'où une augmentation des effectifs de travailleurs de la catégorie H-2B qui ont nettement dépassé les 200 000 en 2007. Comme indiqué précédemment, leur programme d'immigration de travailleurs permanents comporte un plafond fixé à tout juste 10 000 individus.

Un plafond numérique a plusieurs utilités. Il peut correspondre à la demande prévisionnelle, comme c'est le cas pour le *Contingente* espagnol. Ce peut être un moyen de contrôler de temps à autre la croissance de la population immigrée dans des périodes de retournement de la conjoncture ou d'essor économique. A titre d'exemple, l'Espagne n'a pas fixé de plafond au Régime général, et a autorisé le recrutement de plus de 700 000 travailleurs étrangers, essentiellement pour occuper des emplois peu qualifiés, pendant les quatre premières années de ce programme. Lorsque, en 2008, l'économie espagnole s'est ralentie, l'idée de fixer un plafond au nombre total est revenue à l'ordre du jour. Les plafonds permettent aussi d'apaiser les craintes d'une population qui redoute une ouverture totale des frontières, en fixant clairement la limite. Dans ce dernier cas, les plafonds peuvent faire l'affaire même si la limite n'est jamais atteinte : ils rassurent l'opinion publique en montrant que les institutions maîtrisent effectivement les flux d'immigration.

Filières de recrutement

Le recrutement de travailleurs étrangers peut poser des problèmes, que les programmes concernent l'immigration temporaire ou l'immigration permanente. Il est particulièrement difficile d'amortir les coûts quand la migration est à caractère temporaire. Les retards et le manque d'efficacité dans le traitement des demandes d'immigration légale (beaucoup de pays enregistrent un arriéré de 6 mois, voire plus) peuvent inciter à recruter des travailleurs sans papiers pour faire face à une demande imprévue ou de courte durée sur le marché du travail.

La difficulté de la médiation internationale, entre autres, complique singulièrement le recrutement de travailleurs étrangers, surtout dans la partie basse de l'échelle des compétences. L'immigration à l'instigation des employeurs est généralement nominative, l'employeur citant nommément le travailleur étranger auquel il propose le poste. Pour les postes hautement qualifiés, pour lesquels les candidats disposent de davantage de ressources, la mise en adéquation est facilitée par les réseaux professionnels internationaux, les chasseurs de têtes et les agences de recrutement, les listes d'emplois diffusées sur Internet et les salons internationaux de l'emploi. Mais ces filières ont moins d'utilité quand on cherche à recruter des travailleurs peu qualifiés pour occuper des emplois de base ou ne nécessitant aucune qualification. Lorsque que cela est possible, des prestations de services comportant des mouvements transfrontaliers peuvent être une solution, même s'il s'agit d'une question controversée (voir encadré II.2).

Pour mettre en correspondance travailleurs et emplois peu qualifiés, il existe plusieurs solutions d'immigration gérée. Souvent, les accords bilatéraux comportent un mécanisme d'identification et de sélection des candidats par le biais de procédures ou de commissions de sélection conjointe. La participation des agences publiques vise aussi à accroître la transparence et à faire baisser les frais payés de leur poche par les travailleurs. Courant

Encadré II.2. Le Mode 4 de l'AGCS et les fournisseurs de services transfrontaliers

Une autre méthode pourrait être utilisée pour satisfaire la demande de travailleurs temporaires faiblement qualifiés en faisant appel à l'extérieur. Elle consiste à signer un contrat avec une entreprise basée à l'étranger pour qu'elle vienne dans le pays (avec ses salariés) et fournisse les services demandés. Connue sous le nom de « Mode 4 », cette forme de prestations de services transfrontaliers fait partie de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS, 1995). Toutefois, les engagements pris par les pays signataires concernant ce mode de fourniture de services sont relativement limités. Il a également fait l'objet de négociations au cours du cycle de Doha mais très peu de progrès significatifs ont été enregistrés. Pour un certain nombre de raisons, entre autres parce qu'ils ne peuvent revenir sur les engagements qu'ils ont pris au cours des négociations commerciales sans verser une compensation financière aux autres signataires, les gouvernements répugnent à prendre des engagements liés à cette forme de migration de travail.

Ce mode de fourniture de services transfrontaliers a aussi été débattu âprement à l'Union européenne dans le contexte de ce qu'il est convenu d'appeler la « Directive Bolkestein », qui a finalement été adoptée sous réserve que les salariés des prestataires de services étrangers soient soumis à la même réglementation concernant les salaires et les conditions de travail que les travailleurs du pays d'accueil. Contrairement à la circulation des travailleurs, la circulation des prestataires de services n'a été soumise à aucune restriction à la suite de l'élargissement de l'UE, sauf dans le bâtiment et les branches d'activité connexes, le nettoyage industriel et la décoration intérieure.

Le Mode 4 introduit un nouvel élément dans la gestion des migrations, à savoir la possibilité de transférer la responsabilité de l'organisation des détachements de travailleurs étrangers (et de leur retour) à des sociétés de services étrangères, l'accès au marché dépendant de la qualité de la performance à cet égard. A ce jour, on n'a guère d'expérience de l'utilisation du Mode 4 de cette manière. Sans doute n'est-il pas aussi simple de vérifier si les normes de travail sont respectées dans le cas des fournisseurs de services étrangers que dans celui des entreprises du pays.

pour les activités saisonnières, ce type de sélection est pratiqué par l'Espagne, le Canada et la France dans leurs programmes d'accueil de travailleurs saisonniers. En Espagne et en Italie, les associations d'agriculteurs – qui servent d'intermédiaires pour le recrutement – « regroupent » les offres de travail saisonnier dans l'agriculture. La COAG, qui est l'une des plus grosses associations de coopératives agricoles espagnoles, fait venir 15 000 ouvriers agricoles chaque année et les répartit entre les petites exploitations. Au Canada, les agriculteurs ont créé des fondations et des agences sans but lucratif pour jouer ce rôle d'intermédiaire (FARMS dans l'Ontario, et FERME au Québec). En France, l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) s'occupe du recrutement et de la logistique pour l'emploi saisonnier moyennant une modeste redevance.

Pour les recrutements n'ayant pas un caractère saisonnier, l'Espagne et la Corée préfèrent également s'adresser à des organismes publics. En Espagne, où les fournisseurs de main-d'œuvre privés ne sont autorisés que depuis peu, rares sont les agences qui opèrent dans ce domaine car elles trouvent difficile d'entrer en concurrence avec l'agence de recrutement publique qui bénéficie de subventions. L'administration espagnole exige aussi des agences privées qu'elles signent deux contrats : l'un entre l'agence et le

travailleur, et l'autre entre elle et son client. En Corée, les recruteurs privés sont exclus du processus, et le recrutement est confié à des ONG titulaires d'une licence délivrée par le ministère du Travail. Ces organismes adressent des candidats au service public de l'emploi qui se charge de les mettre en contact avec des employeurs potentiels. Au Royaume-Uni, ce type de recrutement est généralement effectué par des agences privées, dont beaucoup ont des partenaires ou des filiales en Pologne ou dans les autres principaux pays sources. Si le secteur agricole britannique est plus fortement réglementé depuis la promulgation du *Gangmasters Licensing Act* de 2004, les agences de travail temporaire qui recrutent pour d'autres secteurs de l'économie britannique sont soumises à une réglementation plus légère. La République tchèque a signé un accord bilatéral avec l'Ukraine, valable de 1996 à 2002 : aux termes de cet accord, elle fait appel au service public de l'emploi ukrainien pour recruter des milliers de travailleurs ukrainiens sur des contrats de courte durée.

La formation dans le pays d'origine fait aussi partie des accords bilatéraux de sélection utilisés pour recruter des travailleurs non saisonniers en Espagne et en Corée. Les deux pays ont recours à ce dispositif préalable à l'immigration dans le cadre du processus de sélection, les efforts portant avant tout sur l'acquisition d'une connaissance élémentaire de la langue et sur la formation aux pratiques et à la sécurité en entreprise. Le coût de la formation est pris en charge par les autorités publiques dans le cadre d'accords bilatéraux, et modulé en fonction des besoins d'employeurs spécifiques. En Espagne, la formation dans le pays d'origine fait partie du processus de sélection du système de recrutement anonyme (*Contingente*), et le service public de l'emploi travaille en étroite collaboration avec les employeurs pour répondre précisément à leurs besoins. Une chaîne de restaurants fait ainsi venir plus de 1 000 travailleurs chaque année, dans le cadre de ce programme : la formation est assurée par des écoles professionnelles et des formateurs dans le pays d'origine choisi par l'entreprise, et payée en partie par les services publics de l'emploi espagnols. Les stages durent rarement plus de un ou deux mois, et se concentrent sur l'acquisition de compétences de base.

Pour les employeurs, associer l'administration publique au processus de recrutement peut se traduire par des économies substantielles par rapport au recours à des agences de recrutement privées. Si la collaboration avec les services publics de l'emploi des pays d'origine peut faire craindre la recherche d'avantages personnels ou d'autres formes de corruption, la coopération bilatérale est souvent subordonnée au bon fonctionnement du mécanisme de recrutement et à la transparence de la sélection et des coûts. Autre sujet de préoccupation concernant ce type de collaboration quand il comprend une formation : le rôle des services publics de l'emploi dans la formation, hors du territoire, de travailleurs étrangers destinés au recrutement sur le marché du travail national. Les syndicats ont fait valoir qu'en matière de formation professionnelle, les ressources devraient être plutôt être affectées à la formation de la population active résidente. Mais, comme on l'a déjà dit, dans la plupart des cas, la formation exigée par les employeurs pour effectuer des tâches peu qualifiées est minime, ou peut être acquise « sur le tas ». De toute façon, ajoutent les syndicats, lorsque les procédures de recrutement sont simplifiées et les coûts réduits et subventionnés par l'État, les employeurs n'ont aucun avantage à embaucher des travailleurs étrangers et, par conséquent, aucune incitation à investir dans la population active locale ni à recruter en son sein.

Parce qu'il est coûteux, le recrutement à l'étranger permet de se faire une idée du seuil critique que peut atteindre la demande de main-d'œuvre. Les coûts varient de manière significative d'un pays à l'autre, et englobent la publicité obligatoire dans le cadre de

l'appréciation de la situation du marché, les frais de dépôt de dossier de demande, les frais juridiques et administratifs, le voyage et l'hébergement des travailleurs. Les immigrants doivent payer des frais de visa auxquels s'ajoute souvent le versement d'une commission à l'agence intermédiaire. La plupart des pays de l'OCDE ont relevé les frais de traitement des dossiers ces dernières années, parfois pour dégager des ressources supplémentaires et réduire l'arriéré de dossiers ou en application du principe du recouvrement des coûts, alors que d'autres pays subventionnent le processus¹⁸. Mais les coûts ont beau être élevés, ils n'ont pas d'effet dissuasif sur les employeurs.

On reproche en outre au recrutement anonyme par les biais de ces processus de sélection de favoriser les gros employeurs en quête d'effectifs plus nombreux que les petites entreprises. En fait, les grandes entreprises sont mieux à même de prévoir la demande, de faire face aux coûts et d'accepter les délais inhérents au recrutement à l'international. En outre, les petites entreprises ont davantage tendance à s'inquiéter des risques que constitue le parrainage d'un travailleur qu'elles ne connaissent pas et n'ont jamais vu. Pour ces entreprises, les associations professionnelles peuvent jouer un rôle d'intermédiaire dans la gestion des flux de main-d'œuvre. Les secteurs d'activité saisonnière comme l'agriculture et le tourisme offrent un exemple d'associations professionnelles se chargeant de réunir et regrouper des offres d'emploi et de gérer l'affectation des travailleurs saisonniers aux petites exploitations. Le fait que les employeurs puissent désigner nommément des travailleurs de retour sur le territoire, avec lesquels ils ont déjà instauré une relation dans le passé montre à quel point la période d'essai est importante. Mais, s'agissant du travail non saisonnier, une période d'essai de ce type est rarement prévue, et la question subsiste de savoir comment intégrer une phase probatoire dans les parcours conduisant effectivement au recrutement à l'international dans les petites entreprises.

Dès lors que les petites entreprises se trouvent exclues de l'appariement de l'offre et de la demande par le recours à des étrangers, elles risquent de se tourner vers les réseaux informels (il arrive souvent que ce soient les travailleurs immigrés qui orientent des membres de leur famille ou leurs amis vers les postes qui se créent). Une autre solution consiste à recruter des travailleurs déjà présents sur le territoire, quel que soit leur statut au regard de la loi sur l'immigration. Les longues files d'attente d'étrangers sans papiers patientant devant les bureaux de poste pour déposer une demande d'autorisation d'admission au titre du régime des quotas que l'on a pu observer en Italie en 2006 sont bien la preuve que ces individus étaient déjà dans le pays et avaient noué des relations avec un employeur. En France, la progression des effectifs de travailleurs étrangers après la fin de la période de recrutement de main-d'œuvre, en 1973, est imputable pour l'essentiel (dans les deux tiers des cas au moins) à la régularisation de ceux qui étaient arrivés en tant que clandestins et avaient entre-temps trouvé un employeur (Cealis *et al.*, 1983).

Un secteur où le recrutement à l'international présente des difficultés particulières est celui des aides familiaux résidents et autres personnes dont le travail consiste à dispenser des soins de longue durée. On peut aussi mentionner d'autres cas où une famille passe un contrat avec un travailleur étranger. Le recrutement anonyme à l'international est mal adapté à ce secteur car, avant d'entamer la procédure complexe de parrainage, les familles veulent être sûres que l'aidant est compétent et digne de confiance, et qu'il maîtrise suffisamment la langue du pays d'accueil. Pour cela, il est important de le rencontrer personnellement.

D'aucuns ont bien essayé de donner un caractère formel à la médiation internationale pour le recrutement d'aides familiaux et de soignants mais ces tentatives se sont heurtées à des difficultés quand il s'agissait d'obtenir la confiance des familles. Au Canada, le programme concernant les aides familiaux résidents dans lequel la médiation a en grande partie été assurée par des agences privées, a été un succès. Toutefois, dans d'autres pays, la présence d'un aidant à domicile va souvent de pair avec l'immigration clandestine. On observe une présence significative de travailleurs sans papiers dans le secteur des ménages en général. Les programmes de régularisation menés en Europe du Sud ces dix dernières années ont fait apparaître un nombre élevé d'étrangers sans papiers travaillant dans le secteur des soins à domicile et du ménage. En Italie, la régularisation de 2002 a vu 140 000 aidants à domicile et 190 000 employés de maison déposer un dossier de demande. Sur ce total, la moitié ont été régularisés. En Espagne, la campagne de régularisation de 2005 a permis à 218 000 employés de maison d'apparaître « au grand jour ».

Une solution a été proposée pour ce secteur et d'autres aussi, dans le but de permettre aux petites entreprises et aux familles de faire connaissance avec le candidat à l'emploi : il s'agit du visa de recherche d'emploi. L'Italie a accordé un certain nombre de visas de ce type à la fin des années 90. Consciente de la difficulté de la médiation internationale dans le secteur de l'aide à la famille, l'Espagne prévoit un petit lot de visas de recherche d'emploi (450 en 2007) pour les employés de maison et aidants à domicile potentiels. Bien que la procédure de filtrage des candidatures par les autorités espagnoles se déroule dans les pays d'origine, les candidats n'ont pas été suffisamment nombreux en 2007 et, quoique modeste, ce lot de visas n'a pas été utilisé. Ce phénomène illustre la difficulté de recruter de manière anonyme pour le secteur domestique où il est important d'obtenir la confiance des employeurs.

L'examen de la question des migrations gérées qui précède a mis en évidence le défi auquel sont confrontés les circuits formels, à savoir la concurrence avec des modes de recrutement plus rapides, plus économiques et plus directs par le biais de circuits informels. Voyons maintenant ce qu'il en est de l'immigration non régulée.

3. Filières actuelles d'immigration non gérée

Outre l'immigration par les filières discrétionnaires et non discrétionnaires mentionnées précédemment, l'immigration irrégulière de travailleurs peu qualifiés s'est poursuivie sous une forme ou une autre dans l'ensemble des pays de l'OCDE¹⁹. L'immigration irrégulière est en partie déterminée par des facteurs difficiles à maîtriser. En particulier, les facteurs de départ comme la guerre et les persécutions, le chômage, les salaires de misère ou les catastrophes agricoles dans le pays d'origine échappent totalement au contrôle des pays d'accueil. Si ces facteurs déclenchent des flux d'émigration régulière et irrégulière, il en va de même d'autres facteurs comme la proximité géographique et les fortes disparités de revenu. Les migrations irrégulières résultent également de facteurs d'attraction du pays d'accueil, une forte demande de main-d'œuvre par exemple, surtout sur les marchés du travail segmentés. D'autres conditions prévalant dans le pays d'accueil comme la possibilité de travailler dans le secteur informel et des campagnes successives de régularisation influent tout particulièrement sur l'immigration irrégulière. A titre d'exemple, des enquêtes auprès des bénéficiaires de campagnes de régularisation en Espagne et en Italie révèlent que le choix du pays est généralement lié à la facilité d'y trouver du travail dans le secteur informel, et que la perspective d'une régularisation, à terme, est aussi un facteur d'attraction (Reyneri,

2001). Certaines observations faites en Italie conduisent également à penser que l'impact des migrations irrégulières se manifeste davantage en termes de pérennisation du secteur informel que par des effets directs sur l'emploi dans le secteur formel (Venturini, 1999).

Aucun pays n'échappe à l'immigration clandestine, même si l'ampleur du phénomène n'est pas la même partout. Mais la présence d'un grand nombre de travailleurs étrangers sans papiers semble indiquer un dysfonctionnement du régime de gestion de l'immigration sur un ou plusieurs plans : dans le système d'admission, à la frontière ou dans les procédures. De fait, il est très difficile de gérer une immigration de personnes peu qualifiées dans un contexte où les immigrés clandestins constituent une part importante des flux de migrants de travail. On trouve surtout des immigrés sans papiers dans les pays où les filières légales d'entrée de travailleurs étrangers peu qualifiés sont très étroites et où la demande est forte. Les pays qui comptaient un nombre significatif de personnes en situation irrégulière ont vu l'afflux de clandestins s'amenuiser quand ils ont ouvert leurs marchés du travail et accepté d'accueillir des flux légaux plus importants de travailleurs peu qualifiés (Corée, Espagne et Italie, par exemple).

Mais l'ampleur des flux migratoires irréguliers est liée pour une bonne part aux caractéristiques du marché du travail. Les immigrants clandestins sont en quête d'emploi, et c'est ainsi que, dans la détermination des flux, l'accès à l'emploi, irrégulier, voire même régulier (en présentant de faux papiers ou parce que l'employeur ne pousse pas très loin les contrôles, par exemple), est un facteur important. Il joue même un rôle encore plus significatif que la rigueur du contrôle aux frontières et de l'application de la réglementation relative aux migrations (voir plus loin).

Les données d'observation obtenues lors de campagnes de régularisation, d'inspections ou d'enquêtes fournissent quelques indications sur les secteurs dans lesquels les travailleurs clandestins sont employés. Au Portugal, un tiers de l'ensemble des personnes régularisées sur la période 2001-07 étaient des ouvriers du bâtiment. Venaient ensuite les secteurs du nettoyage (16 %) et de l'hôtellerie-restauration (13 %). En Italie, en 2002, les secteurs concernés étaient les travaux ménagers (27 %), les industries nécessitant une main-d'œuvre peu qualifiée (22 %), le secteur des soins de longue durée à domicile (20 %) et le bâtiment (10 %). En Espagne, les principaux secteurs étaient les travaux ménagers (32 %), le bâtiment (21 %), l'agriculture (15 %) et l'hôtellerie-restauration (10 %). Les autres secteurs dans lesquels les migrants irréguliers sont très présents sont ceux de la transformation et du stockage des aliments, ainsi que celui de l'entreposage. Ces secteurs ont été ouverts au recrutement à l'international, mais à une modeste échelle seulement, c'est-à-dire nettement moins que ce que les chiffres des campagnes de régularisation ont révélé. Dans certains secteurs, les efforts pour satisfaire la demande en faisant venir des travailleurs de l'étranger n'ont pas vraiment donné de résultats, et les employeurs ont préféré recruter des travailleurs disponibles localement, quel que soit leur statut. Lorsque des filières légales existent, la persistance de l'immigration irrégulière peut être la conséquence de l'inefficacité perçue ou réelle ainsi que des coûts élevés du recrutement par les filières légales, du point de vue tant des employeurs que des salariés.

Filières d'immigration irrégulière et emploi de ces migrants

Les sans-papiers empruntent différentes voies pour pénétrer sur le territoire suivant les pays : non-respect de la date d'expiration du visa ou du titre de séjour, entrée avec de faux papiers ou franchissement clandestin de la frontière. Il y a maintien illégal sur le

territoire quand le statut légal dont bénéficiait le migrant ou le visiteur vient à expiration sans être renouvelé, soit parce que le délai accordé pour le séjour initial n'est pas reconductible, soit parce que les conditions administratives de renouvellement ne peuvent être remplies. Dans certains pays, en particulier les îles (comme le Japon, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande), c'est pratiquement la seule filière d'immigration non autorisée. L'entrée en fraude (avec de faux papiers) constitue aussi une filière importante d'immigration dans certains pays. Ailleurs, le nombre d'entrées clandestines (en se faufilant de l'autre côté de la frontière ou en débarquant sur le littoral) est significatif même si les effectifs concernés ne sont pas aussi nombreux que le prétendent les médias quand ils traitent de la question de l'immigration irrégulière. A titre d'exemple, les personnes n'ayant pas respecté la date d'expiration de leur visa ou de leur titre de séjour représenteraient, d'après les estimations, au moins 40 % de la population en situation irrégulière aux États-Unis (GAO, 2004), et entre 60 et 75 % en Italie (ministère de l'Intérieur, 2007). Compte tenu du grand nombre de visas de tourisme et de visiteur délivrés par les pays de l'OCDE à des ressortissants de pays tiers²⁰, les contrôles aux frontières ne sont pas suffisants en soi pour mettre fin à l'immigration irrégulière.

Les possibilités d'emploi influent elles aussi sur la structure migratoire. La plupart des immigrés clandestins travaillent : leur taux d'activité est très élevé, supérieur même à ceux des autochtones et des immigrés en situation régulière. Aux États-Unis, le taux d'activité des étrangers de sexe masculin sans papiers en âge de travailler atteint 94 % bien que, pour les femmes, ce taux soit plus faible (54 %) (Passel, 2007). Ces niveaux élevés de taux d'activité s'expliquent en partie par le fait que les immigrés clandestins n'ont généralement pas accès aux prestations sociales, et sont plus jeunes que la population générale. Comme leur emploi est illégal, les immigrés sans papiers sont souvent pénalisés sur le plan des salaires (Tapinos, 1999) : ils sont généralement moins bien rémunérés que les travailleurs autochtones. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1990, le salaire perçu par les Polonais en situation irrégulière en Suède correspondait à un tiers du salaire minimum fixé par les conventions collectives. En 1992, les Philippins en situation irrégulière en Corée ne percevaient que la moitié du salaire courant. Enfin, à emploi égal, le salaire des clandestins travaillant au Japon était inférieur de 60 % à celui des autochtones (Ghosh, 2000). Lorsque les employeurs déclarent eux-mêmes les immigrés qu'ils emploient et qui détiennent de faux documents, les pénalités sont soit moins importantes, soit inexistantes, s'ils peuvent prouver que le travailleur était en situation régulière. Aux États-Unis, les migrants ont vu leur salaire augmenter rapidement une fois qu'ils ont obtenu un statut d'immigré légal (Rivera-Batiz, 1999).

Les caractéristiques des immigrés clandestins varient aussi suivant le pays dans lequel ils résident. La structure de compétences de cette population diffère de celle des immigrés en situation régulière. Les écarts entre migrants réguliers et migrants irréguliers sont moins marqués dans les régimes migratoires où l'immigration de travailleurs qualifiés n'est pas privilégiée que dans ceux où existent des possibilités d'entrée pour les migrants peu qualifiés, même si ces possibilités sont relativement limitées. En général, la part des individus peu qualifiés parmi les immigrés irréguliers est excessivement élevée. Les migrants possédant des titres de compétences professionnelles et des autorisations d'exercer ne peuvent espérer qu'un rendement très faible de leur investissement dans les études et la formation s'ils ne peuvent exercer que dans l'économie souterraine du fait de leur statut de sans-papiers. De la même façon, les migrants ne sont guère incités à investir

dans le capital humain propre au pays de destination s'ils se savent exposés à des risques d'expulsion (Chiswick, 2001).

L'autosélection joue elle aussi un rôle dans la détermination de la structure des compétences des immigrés en situation irrégulière. De même qu'une sélection positive s'opère pour les migrants en général, il en existe une pour les migrants irréguliers (Chiswick, 1999; Borjas, 1998; Liebig et Souza-Posa, 2004; Bianchi, 2007), notamment en termes de compétences immatérielles comme la propension à prendre des risques (Radu, 2003; Yashiv, 2004). Dans le cas des migrations irrégulières, la sélection peut même s'opérer en faveur de personnes hautement qualifiées selon que les coûts afférents sont plus ou moins élevés. Quand le prix demandé par le passeur pour faire franchir clandestinement les frontières représente plusieurs années de salaires dans le pays d'origine, il est peu probable que les personnes peu qualifiées choisissent d'émigrer. C'est ainsi que la sélection s'opère en faveur des migrants possédant un niveau de formation élevé. Une politique à caractère restrictif peut rendre l'immigration clandestine plus coûteuse, affectant le processus d'autosélection parmi ces migrants, de la même façon qu'elle détermine la structure de compétences de ceux qui sont en mesure d'émigrer tout en respectant la légalité.

D'autres facteurs peuvent conduire immigrés et employeurs à se tourner vers les filières d'immigration irrégulière. Les chaînes migratoires peuvent avoir pour effet de créer de solides filières d'immigration irrégulière. On parle de chaîne migratoire quand des migrants déjà installés (avec ou sans droit de séjour) invitent des parents et des amis à venir les rejoindre. Le déterminisme historique peut aussi conduire les employeurs à se tourner en premier lieu vers des immigrés en situation irrégulière. Dans ce contexte, on parle de déterminisme lorsque les débouchés disponibles pour des immigrés clandestins font augmenter l'offre de travailleurs irréguliers, alimentant un flux continu d'immigration de ce type de travailleur et amenant les employeurs à compter sur eux quand ils ont besoin de main-d'œuvre.

Toute mesure influant sur l'économie informelle et l'emploi illégal a également un impact sur les migrants irréguliers. Naguère, dans la zone OCDE, on privilégiait les mesures de coercition, en particulier les sanctions infligées aux employeurs. D'ailleurs, il en existe dans tous les pays de l'Organisation (OCDE, 2000). Récemment, la législation d'application de la réglementation s'est durcie, s'orientant vers des obligations de vérification par les employeurs et des sanctions plus rigoureuses à leur endroit. Aux États-Unis et dans certains pays européens de l'OCDE, les employeurs sont depuis longtemps tenus de vérifier si les travailleurs remplissent les conditions d'admission avant de les embaucher. Ces mesures de vérification de la bonne foi, par lesquelles l'employeur pouvait accepter les papiers que lui présentait le travailleur sans avoir à vérifier si celui-ci remplissait les conditions en question, cèdent progressivement la place à des dispositifs de vérification plus active. Les États-Unis s'orientent actuellement vers un système imposant aux employeurs de vérifier si les travailleurs étrangers répondent bien aux conditions d'admission, à partir d'une base de données centrale. Certains États exigent déjà des employeurs qu'ils utilisent ce système de cyber-vérification des candidats avant de pouvoir les embaucher. En Europe, une proposition de directive concernant les sanctions à imposer aux employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier a été soumise au Conseil et au Parlement par la Commission européenne²¹.

Régularisations récentes et régularisations permanentes à caractère discrétionnaire

Face à une population comptant un nombre significatif de résidents étrangers sans papiers, l'éventail des possibilités d'action pour réduire ces effectifs est limité. L'expulsion en est une mais il est difficile de l'appliquer à grande échelle. Appréhender les travailleurs clandestins ne possédant pas de permis de séjour valable est une mesure souvent contestée par les employeurs et par l'opinion publique, surtout quand elle est appliquée dans des secteurs importants sur le plan économique ou social comme l'agriculture, l'hôtellerie-restauration, le bâtiment ou les services à la personne. En général, les structures de rétention sont rapidement surpeuplées, ce qui rend la situation explosive au point de déclencher des actions en justice et des mouvements de contestation de la part de groupes de défense des droits humains. Ce constat a conduit de nombreux pays à envisager des régularisations ou des amnisties.

Tant les partisans des programmes de régularisation que leurs détracteurs disposent d'arguments solides, et la décision de mettre en œuvre de tels programmes est généralement prise après une analyse soigneuse des avantages et des risques. Les avantages de la régularisation sont notamment : une meilleure protection du marché du travail, l'amélioration du devenir des immigrés clandestins et une sécurité publique de meilleure qualité. Les immigrés clandestins sont souvent contraints d'accepter des salaires et des conditions de travail inférieurs aux normes minimales, au détriment des travailleurs légaux. Ils sont généralement aussi dans l'incapacité de s'élever dans la hiérarchie des emplois. Plus largement, la présence d'immigrés clandestins nombreux crée des problèmes d'application de la loi et de sécurité et oblige constamment à lutter contre l'emploi illégal. Par la régularisation, les autorités peuvent savoir qui vit dans le pays, et les immigrés en situation régulière ont moins de risques de se livrer à des activités illicites.

Le principal argument des opposants à la régularisation est que celle-ci risquerait d'encourager la venue d'autres clandestins et que, par conséquent, elle ne résout pas le problème de l'immigration illégale. Il ne fait pas de doute que les pays où les régularisations ont été fréquentes sont considérés par les migrants irréguliers comme des pays d'accueil possibles mais il y a d'autres facteurs déterminant les migrations qui sont probablement plus importants, comme les emplois disponibles et la solidité des réseaux familiaux et sociaux. D'aucuns arguent aussi que régulariser des clandestins, c'est donner une prime aux personnes qui enfreignent la loi et aux resquilleurs, tant parmi les immigrés que les employeurs. Les régularisations récentes se sont concentrées sur les individus qui occupent un emploi dans le pays d'accueil mais dont certains n'avaient pas d'autre moyen d'entrée légale dans le cadre de programme de migrations pour l'emploi.

Les régularisations sont, par nature, une intervention exceptionnelle des pouvoirs publics. Elles s'accompagnent presque toujours d'une modification de la politique migratoire, correspondant à une tentative d'éliminer les conditions ayant conduit à la constitution d'une population importante de clandestins. Mais le recours fréquent à ce type de mesure conduit à penser que trouver la bonne panoplie de mesures pour rediriger les flux irréguliers vers les filières légales et apprendre aux employeurs à se passer des immigrés clandestins n'est pas une tâche facile. Dans certains pays, la régularisation est, pour les immigrés peu instruits occupant des emplois peu qualifiés, le principal moyen de s'intégrer parmi les actifs en situation régulière. Lors de la campagne de régularisation menée par les États-Unis en 1986, environ 2.7 millions d'immigrés clandestins se sont manifestés. Bien que plus modestes en chiffres absolus, les campagnes de régularisation

massive lancées plus récemment en Europe ont été de plus grande ampleur par rapport à la population : les pays concernés sont l'Italie (1995, 1998 et 2002), l'Espagne (2000-2001, 2005), la Grèce (1998-1999, 2001-2002 et 2005), et le Portugal (2001 et 2004). Pour être régularisé, il fallait prouver que l'on était pourvu d'un emploi et, dans certains cas, verser à titre rétroactif des cotisations sociales pour une période minimum.

Dans d'autres cas, les régularisations peuvent être des mesures visant à s'attaquer aux problèmes d'instruction des dossiers des demandeurs d'asile ou d'autres résidents de longue durée ne pouvant être renvoyés en toute sécurité dans leur pays d'origine. Des offres restreintes de régularisation de ce type ont été faites au cours de la dernière décennie à des résidents de longue durée et des demandeurs d'asile en France (1997-1998 et 2006), en Belgique (2000, 2004), en Pologne (2003), aux Pays-Bas (1996, 2007), au Luxembourg (2001), aux États-Unis (1997-1998) et en Nouvelle-Zélande (2000-2001).

Outre les régularisations massives et ponctuelles, un certain nombre de pays prévoient des mécanismes de régularisation exceptionnelle, mais constante, dans le cadre de leur politique migratoire ordinaire. Dans certains pays, ce dispositif est limité à certains demandeurs d'asile présents depuis longtemps sur le territoire et qui, en général, sont sans emploi. La Belgique, la Suisse et l'Allemagne ont autorisé la régularisation « discrétionnaire » d'individus appartenant à des groupes de ce type. Pour leur part, les Pays-Bas ont permis aux résidents de longue date pourvus d'un emploi régulier d'être régularisés. Le Japon accorde un « statut de résident spécial » à quelque 10 000 étrangers chaque année. Il s'agit généralement de résidents de longue date ayant des liens professionnels ou familiaux avec ce pays. En 2003, le Portugal a signé un accord bilatéral avec le Brésil pour permettre la régularisation de ressortissants brésiliens. En 2007, le Portugal a mis en place un mécanisme de régularisation discrétionnaire qui s'applique à des cas particuliers.

Depuis 2005, l'Espagne a intégré deux mécanismes de régularisation dans sa politique migratoire. Le premier appelé « enracinement dans la société » (*arraigo social*) exige trois années de résidence et, soit la preuve que l'on occupe un emploi et que l'on a des liens de famille avec un résident en situation régulière, soit une attestation de soutien de la commune de résidence. En 2006, on a dénombré 34 000 dépôts de demande dont 20 000 ont été approuvées. Les permis délivrés au titre de l'*arraigo social* ne sont pas subordonnés à une appréciation de la situation de l'emploi ni à l'exercice d'un métier figurant dans le Catalogue des emplois difficiles à pourvoir (*Catálogo de ocupaciones de difícil cobertura*). Le second mécanisme appelé « enracinement par le travail » (*arraigo laboral*) vise à encourager les étrangers employés de façon illégale à « signaler » leur employeur. Pour obtenir un permis, il faut que l'immigré sans papiers ait résidé en Espagne pendant deux ans et ait « signalé » l'employeur pour lequel il a travaillé au moins un an. En 2006, on a enregistré quelque 1 100 dépôts de demande dont 500 ont été approuvées. D'autres pays également accordent un permis spécial aux immigrants clandestins qui signalent aux autorités un employeur illégal qui exploite la situation de ses salariés. Souvent utilisé, cet instrument est un moyen de lutter contre l'emploi illégal.

Les régularisations induites par l'emploi dont il est question ci-dessus ont permis d'accorder des permis temporaires dont le renouvellement est possible sous réserve d'avoir exercé une activité continue sur le marché du travail. Toutefois, ce renouvellement peut être difficile car, par définition, les personnes régularisées travaillent dans des secteurs connaissant une forte précarité et un taux d'emploi illégal élevé. Les travailleurs

régularisés peuvent perdre leur emploi et retomber dans l'illégalité, s'ils n'arrivent pas à remplir les conditions requises pour le renouvellement de leur permis. A titre d'exemple, en Espagne, un bénéficiaire de la campagne de régularisation de 2001 sur quatre n'avait pas fait renouveler son permis en 2004 et, en Italie, un tiers des bénéficiaires de la régularisation de 1990 n'avaient pas fait renouveler leur permis deux ans plus tard. Si les migrants n'ont pas fait renouveler leur permis, ce peut être parce qu'ils ont quitté le pays. Pourtant, certains d'entre eux ont refait une demande de régularisation ultérieurement. En Grèce, la régularisation de 2005 visait tout spécialement les titulaires d'un permis échu, dont beaucoup avaient été régularisés dans le passé. Cinquante mille personnes dans ce cas ont ainsi demandé à se faire de nouveau régulariser. Les problèmes de renouvellement ne touchent pas seulement ceux ayant bénéficié d'une régularisation; ils s'étendent à tous les immigrés travaillant dans des secteurs où le niveau d'emploi illégal est élevé.

La mise en œuvre des régularisations peut aussi poser un autre problème, à savoir que les employeurs peuvent faire pression sur les travailleurs sans papiers pour qu'ils payent eux-mêmes leurs cotisations sociales, ou qu'ils ne déclarent pas la totalité de leurs heures et de leurs gains. Alors qu'il est conçu pour pénaliser l'employeur, le critère de régularisation exigeant le paiement rétroactif des cotisations sociales se solde souvent par la prise en charge de ces cotisations par le travailleur.

Enfin, dans certains secteurs, les régularisations ne résolvent probablement pas les problèmes de pénurie de main-d'œuvre car, lorsqu'ils ont obtenu un permis, les travailleurs deviennent des acteurs plus mobiles du marché du travail. Pour les métiers peu qualifiés les plus pénibles et les moins rémunérateurs, les régularisations ne font sans doute aucune différence. Aux États-Unis, la campagne spéciale visant les ouvriers agricoles a permis de régulariser 1.2 million de travailleurs à la fin des années 80, mais peu nombreux sont ceux qui sont restés dans ce secteur après avoir obtenu leurs papiers. L'Espagne a régularisé près de 100 000 ouvriers agricoles en 2005 mais, en 2007, 10 à 20 % seulement travaillaient toujours dans l'agriculture.

Certaines modifications de la politique migratoire contribuent à réduire l'afflux de clandestins. Sachant que des résidents légaux sont retombés dans la clandestinité à cause de carences du système de gestion des migrations (comme ce fut le cas en Grèce), on pourrait rendre la procédure de traitement des permis plus efficiente et amener les employeurs à respecter davantage la réglementation, toutes mesures susceptibles d'aider à endiguer l'accroissement de la population en situation irrégulière. De la même façon, en améliorant les filières légales de recrutement par les petites entreprises ou par les individus et les familles cherchant à embaucher des travailleurs étrangers pour répondre à une demande immédiate ou imprévue, il devient possible d'empêcher ces employeurs potentiels de faire appel à des travailleurs migrants en situation irrégulière.

La décision de lancer une campagne de régularisation peut constituer un élément nécessaire et efficace d'une réorientation majeure de la politique migratoire dans un contexte où le statut de clandestin est largement répandu. Toutefois, une régularisation qui ne s'accompagnerait pas de l'ouverture de filières ou de recherche d'autres solutions pour répondre effectivement à une demande bien réelle du marché du travail ne permettrait pas de canaliser les flux irréguliers vers des canaux légaux.

Conclusion

Dans la zone OCDE, de nombreux emplois peu qualifiés sont déjà occupés par des migrants peu instruits. Tout en s'inquiétant de l'impact que pourrait avoir une immigration peu qualifiée, certains pays de l'OCDE ont, ces dernières années, mis en œuvre des politiques pour accueillir des migrants de travail peu qualifiés et répondre à la demande des employeurs. Des pénuries spécifiques devraient toutefois se manifester à l'avenir dans certains métiers. Les tensions vont s'aggraver car les effectifs de travailleurs peu qualifiés qui entreront dans la population active vont s'amenuiser alors même que de nouveaux besoins apparaîtront en raison du vieillissement de la population. Du fait de cette pression démographique, les pouvoirs publics vont vraisemblablement s'intéresser davantage aux dispositifs de gestion de l'immigration de travailleurs peu qualifiés.

Des données d'observation exposées dans le présent chapitre, il ressort que de nombreux pays ont acquis une expérience considérable en matière de gestion de l'immigration de travailleurs peu qualifiés, et qu'un certain nombre de dispositifs d'immigration temporaire semblent donner de bons résultats. On serait toutefois fondé à penser, vu la persistance des migrations non autorisées et de l'emploi illégal d'immigrés (généralement pour occuper des emplois peu qualifiés et, souvent, dans des proportions importantes), que les politiques en place ne sont pas totalement adaptées à la situation. Pour autant, les politiques et programmes en cours donnent effectivement une idée de ce que pourraient être les composantes d'une politique d'immigration gérée appropriée.

Tout d'abord, il importe de noter que les dispositifs visant à recruter des travailleurs migrants peu instruits sont tous sans exception régis par la demande, car ce sont les employeurs qui prennent l'initiative de recourir à cette main-d'œuvre, justificatifs à l'appui. Ce qui veut dire que lorsqu'ils arrivent dans le pays hôte, les travailleurs ont un emploi et, partant, qu'un certain niveau de soutien économique et de stabilité leur est garanti dès leur arrivée.

Pour élaborer une politique d'immigration de travail, il faudrait commencer (et c'est là un élément essentiel) par effectuer, à intervalles réguliers, une évaluation soigneuse de la demande du marché du travail. Cela permettrait de s'assurer que des permis de travail et des possibilités d'entrée ont été prévus en quantité suffisante pour satisfaire les besoins du marché du travail du pays hôte.

Les méthodes utilisées pour repérer les pénuries de main-d'œuvre ont tendance à varier d'un pays à l'autre mais les diverses stratégies en vigueur sont fondées sur le même principe, à savoir accorder la priorité aux travailleurs résidents. Toutefois, l'effet, sur le marché du travail local, des flux migratoires non discrétionnaires est un facteur qui n'est pas toujours pris en compte. Outre qu'elle prend beaucoup de temps, la procédure d'approbation des demandes formulées par un tel ou tel employeur correspond souvent à des besoins propres à celui-ci, ce qui peut expliquer le recours de plus en plus fréquent à des listes des métiers en tension. Ces listes sont actualisées régulièrement pour refléter l'évolution de l'emploi au sein des secteurs d'activité. Toutefois, elles devraient être accompagnées de politiques de formation professionnelle visant à valoriser la population active locale.

Le recrutement à l'international en vue de l'immigration permanente de travailleurs peu qualifiés a longtemps été un processus spontané et informel prenant appui sur des réseaux. Par la suite, les pays se sont efforcés de conférer un caractère formel au recrutement, notamment par le biais d'accords bilatéraux, en y associant les services

publics de l'emploi et en prévoyant une formation professionnelle. Quant à savoir comment répartir équitablement les coûts de cette médiation, la question n'est toujours pas tranchée. Les employeurs ont manifesté leur volonté de passer par des filières officielles (le cas échéant) qui soient à la fois efficaces et fiables, et d'offrir des contrats de travail à ceux de leurs salariés pouvant prétendre à la régularisation. Les sanctions contre l'emploi illégal constituent un élément essentiel d'une politique globale mais toute tentative de lutte contre l'immigration irrégulière doit prendre en compte les besoins des employeurs. A l'évidence, la longueur des procédures administratives en place dans de nombreux pays décourage les employeurs, surtout les PME, d'utiliser le système. Il faut que les procédures soient simples et que les délais ne soient pas excessivement longs. Cela vaut tout particulièrement pour les petites entreprises, qui n'ont pas les moyens de patienter longtemps avant de remplacer des travailleurs essentiels, ni d'inscrire ces délais dans leur planning comme le ferait un gros employeur. S'agissant des programmes d'immigration temporaire ou permanente de travailleurs, la question se pose des droits tant des travailleurs autochtones que des immigrés. Comme les programmes d'immigration temporaire de travailleurs peu qualifiés sont souvent mis en place à l'instigation des employeurs et du fait que les permis sont souvent liés à des emplois spécifiques, des possibilités d'abus existent, ce qui implique la nécessité de mettre en place des systèmes de surveillance attentive et d'inspection pour garantir le respect des droits des travailleurs, mais aussi pour inciter les employeurs à respecter la légalité. Il convient de trouver un juste équilibre entre les besoins et les attentes des employeurs, d'une part, et les intérêts des travailleurs résidents et immigrés, d'autre part, s'agissant en particulier des restrictions à la mobilité en matière d'emploi, que celles-ci soient d'ordre temporel, professionnel ou géographique.

Les autorités ont fait en sorte que les programmes d'immigration temporaire « marchent », en particulier quand la demande de main-d'œuvre est vraiment saisonnière ou de courte durée. Mais vouloir utiliser des programmes d'immigration temporaire pour répondre à des besoins permanents ou continus est une autre affaire car les différentes parties (employeur, immigré, voire le gouvernement lui-même) peuvent toutes avoir intérêt à préserver la relation à l'emploi. Il peut être utile de sélectionner convenablement les employeurs et les salariés pour qu'un programme d'immigration temporaire réponde aux attentes des deux côtés. Les programmes ayant donné les résultats les plus probants sont ceux qui désignaient comme intermédiaire un organisme public ou privé sans but lucratif pour s'occuper du recrutement et de la logistique, réduire les frais et commissions à la charge des deux parties, et permettre aux employeurs de faire revenir des individus avec lesquels ils avaient déjà travaillé dans le passé.

Toutefois, les programmes d'immigration temporaire ne sont pas la panacée pour tous les travailleurs et tous les emplois, surtout quand l'employeur et le salarié ont tous deux intérêt à ce que le séjour de ce dernier se prolonge. Les responsables de l'élaboration des politiques d'immigration ont donc expérimenté un certain nombre de mesures de sauvegarde afin de réduire le risque d'effets négatifs. Pour les personnes peu qualifiées, la procédure d'immigration permanente (quand elle est autorisée) commence généralement par une phase probatoire au cours de laquelle le renouvellement du permis est subordonné à la preuve de l'exercice continu d'une activité professionnelle. Outre l'obligation d'appréciation de la situation de l'emploi, les pays peuvent limiter les admissions en fonction de la capacité d'absorption d'immigrés qu'ils estiment être la leur. De manière

plus précise, les admissions pourraient être subordonnées à l'ampleur des flux d'immigration discrétionnaire, qui contribuent également à accroître la force de travail.

C'est sans doute faute d'avoir pris une ou plusieurs des mesures préconisées ci-dessus que de nombreux pays comptent aujourd'hui une forte population d'immigrés en situation irrégulière. La mesure la plus courante correspond assurément à la nécessité d'évaluer les besoins en main-d'œuvre peu qualifiée. Si cette mesure n'est pas prise, c'est généralement parce que l'on répugne à admettre que ces besoins sont bien réels, et que l'immigration est un des moyens d'y répondre en mettant en correspondance les besoins des employeurs et ceux des candidats à l'immigration. Il reste à voir si cette réticence persistera au vu des besoins croissants en main-d'œuvre.

Notes

1. Les immigrés possédant un niveau d'instruction élevé peuvent obtenir de meilleurs résultats que ceux dont le bagage est plus mince. Toutefois, par rapport aux autochtones, l'écart du point de vue des résultats obtenus est parfois plus important pour les immigrés très instruits que pour les immigrés qui le sont peu (OCDE, 2008).
2. Du point de vue des pouvoirs publics, c'est plus le niveau d'instruction du migrant qui influe sur ses résultats à long terme que le niveau de qualifications exigé par le premier emploi qu'il ou elle occupe. Comme on le verra très clairement, le recrutement à l'international pour pourvoir des postes peu qualifiés ne prend pas en compte le niveau d'instruction des travailleurs. Pour les pays d'accueil, il peut être plus avantageux de recruter des immigrés possédant un niveau d'instruction élevé pour pourvoir les emplois les moins qualifiés étant donné que sur le long terme, leurs résultats sont meilleurs. Cependant, cette façon de voir les choses est incompatible avec la volonté de réduire le gaspillage de matière grise au détriment tant des pays d'accueil que des pays d'origine.
3. Généralement, les données des enquêtes sur la population active, dans lesquelles les échantillons se fondent sur des immeubles ou des registres de population, ne prennent pas en compte le travail agricole saisonnier effectué par des immigrés non résidents. En conséquence, les données du graphique II.3(a) sur l'emploi des immigrés peu instruits dans le secteur agricole correspondent uniquement à des emplois permanents comme ceux du domaine de l'élevage du bétail.
4. Le taux d'activité des femmes varie considérablement d'un pays de l'OCDE à l'autre. Dans les pays où la protection sociale des parents est limitée et où les hommes ne participent pas à l'éducation des enfants, l'existence (ou non) et le coût de services privés de garde d'enfants ou de soins aux personnes âgées influe sur le taux d'activité des femmes (Jaumotte, 2003; Sleenbos, 2003). Plus récemment, Kremer et Watt (2006) ont constaté que les très nombreux employés de maison étrangers (7 % de la population active) contribuent effectivement à l'accroissement de la richesse globale en permettant aux femmes possédant un niveau d'études élevé d'entrer dans la vie active et/ou d'avoir des horaires de travail plus longs. Selon Cortes et Tessada (2007), par exemple, l'immigration de personnes peu qualifiées vers les États-Unis dans les années 90 a conduit les Américaines hautement qualifiées à allonger leurs journées de travail.
5. En préservant l'offre de main-d'œuvre, l'immigration pourrait retarder l'investissement dans les nouvelles technologies et les nouvelles méthodes de production. A cet égard, Martin, Abella et Kuptsch (2006) citent l'exemple de la mécanisation de la cueillette des tomates en Californie. Même si l'investissement dans des technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre peut aider à réduire les déficits de travailleurs, le potentiel de réalisation de tels gains est limité dans certains secteurs, en particulier celui de l'aide à la personne. Lewis (2005) constate que l'abondance d'une main-d'œuvre immigrée a pour effet de réduire l'investissement dans l'automatisation des usines aux États-Unis. On observe des résultats analogues pour les travaux agricoles en Floride (Napasintuwong et Emerson, 2004). Examinant l'afflux de travailleurs étrangers dans le secteur du BTP en Espagne, González et Ortega (2008) constatent que, même si les salaires correspondant à un niveau d'études donné sont constants, la composition, par niveau de compétences, des travailleurs du bâtiment change, ce qui conduit à penser que les employeurs sont en train de changer de méthodes de production.

6. A titre d'exemple, en Corée, le programme relatif aux stagiaires a été supprimé après que les autorités ont constaté que ceux-ci étaient souvent employés comme salariés occupant des postes peu qualifiés et non dans le cadre d'un véritable programme de formation. Le Japon qui s'est doté du plus important programme relatif aux stagiaires de toute la zone OCDE est confronté au même genre de préoccupations.
7. Les programmes dans lesquels la participation des mêmes travailleurs d'une année sur l'autre est privilégiée incitent les participants à mieux respecter les règles et répondent aux intérêts des employeurs. Mais quand il convient de noter que, lorsque le nombre total d'admissions est plafonné, les listes de participants prioritaires risquent de créer un groupe de bénéficiaires exclusif, et de priver d'accès (ainsi que des retombées plus larges sur les plans économique et du développement) la population de leur pays d'origine d'une manière générale.
8. En Italie, le nombre de conversions de permis de travail saisonnier en permis renouvelables est soumis à une limite annuelle stipulée par le système des quotas (1 500 en 2007).
9. L'Australie a fait un choix analogue en étendant son Programme relatif aux vacanciers actifs à des pays à revenu moyen comme Hong-Kong (Chine), la Thaïlande ou le Chili. Outre qu'ils doivent être âgés de moins de 30 ans et ne pas avoir d'enfant à charge, les candidats ne peuvent être admis que s'ils possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur. En fait, il n'existe aucune incitation qui pousserait les jeunes diplômés du supérieur originaires de ces pays à se maintenir sur le territoire australien au delà de la durée autorisée.
10. Les services consulaires de la plupart des pays de l'OCDE utilisent également leur pouvoir discrétionnaire pour analyser « l'intention de rentrer » (dans le pays d'origine) avant d'accorder un visa temporaire.
11. Ces plafonds ont tendance à être réajustés à la hausse à mesure que le programme se développe, en signe de renforcement de la coopération et à mesure que les autorités constatent l'absence d'effets négatifs sur le marché du travail. A titre d'exemple, le Japon et la Corée ont tous deux relevé les plafonds de leurs programmes suivant un accord de réciprocité avec le Canada et la Nouvelle-Zélande.
12. On détermine le nombre de débouchés dans un métier donné en comparant le nombre de personnes appartenant à un corps de métier donné qui sont au chômage au nombre d'emplois vacants dans ce même corps de métier.
13. Compte tenu de la proposition d'accorder plus de poids à « l'expérience canadienne » dans l'évaluation des demandes de résidence permanente, les listes des professions pour des travailleurs temporaires déterminent quel type de travailleurs vont entrer au Canada et vont acquérir l'expérience nécessaire pour y résider de manière permanente.
14. La MAC définira les déficits dans les métiers dont un certain pourcentage des travailleurs qui les exercent possède au minimum le niveau 3 du système de certification professionnelle nationale (NVQ). Les qualifications professionnelles (NVQ) sont des qualifications liées aux activités et aux compétences professionnelles. Elles reflètent les qualifications et connaissances nécessaires pour exercer efficacement un emploi. Le niveau 2 NVQ comporte l'application des connaissances à un large éventail d'activités variées, exécutées dans toute une série de contextes. Certaines de ces activités, complexes ou inhabituelles, supposent un certain degré de responsabilité ou d'autonomie de l'individu. Le travail en collaboration est souvent exigé.
15. En 2008, le Portugal a refusé d'établir une liste d'exclusions, bien que cette option reste possible.
16. En Espagne et au Canada, les listes offrent une définition restreinte des métiers en tension (code à 4 chiffres). La liste utilisée en Espagne pour le système du « *Contingente* » (recrutement anonyme) comporte des codes à 8 chiffres. Pour sa part, la France utilise un code à 5 chiffres. La *Immediate Skills Shortage List* de la Nouvelle-Zélande applique un système de classification des métiers en tension comportant des codes à 6 chiffres. La *Shortage Occupation List* du Royaume-Uni utilise un système de classification à 4 chiffres pour analyser la distribution des compétences dans la profession considérée.
17. La plupart des saisonniers qui travaillent en Italie sont originaires des nouveaux États membres de l'UE et, depuis 2005, le quota de travailleurs saisonniers n'est pas utilisé dans sa totalité.
18. A titre d'exemple, aux États-Unis, près de 500 USD de frais sont facturés aux employeurs qui font une demande de recrutement de travailleurs de la catégorie H-2B [beaucoup payent aussi les 1 000 USD correspondant au « traitement accéléré » (*premium processing*)]. Les services d'un juriste exigés pour présenter le dossier de demande peuvent faire monter le coût à un niveau bien supérieur. Au Canada, on facture aux employeurs une commission de 150 CDN pour chaque personne recrutée pour le Programme des travailleurs agricoles saisonniers, mais cette somme est

déductible du salaire versé. Les employeurs espagnols payent environ 170 EUR par saisonnier alors que, pour les employeurs italiens, les frais de dossier sont minimales (moins de 15 EUR).

19. Les estimations des gouvernements varient selon la méthode utilisée. En 2006, l'Australie a rapporté que les individus restés sur le territoire après l'expiration de leur visa étaient au nombre de 50 000 environ et la Corée en a dénombré 190 000. Les États-Unis estiment que les sans-papiers résidant sur leur territoire seraient au nombre de 12 millions environ. En Espagne, en Italie et au Royaume-Uni, les clandestins seraient 500 000 environ, entre 250 000 et 400 000 en France, 300 000 en Grèce et entre 125 000 et 230 000 aux Pays-Bas.
20. A titre d'exemple, les États-Unis admettent plus de 33 millions de visiteurs (temporaires) chaque année. Pour sa part, la France délivre plus de 2 millions de visas de courte durée.
21. Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil prévoyant des sanctions à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier, COM(2007)249 FINAL, Bruxelles, 16 mai 2007 (proposition émanant de la Commission des Communautés européennes). Voir également l'évaluation d'impact [SEC(2007)603]. A l'instar de la proposition américaine, la proposition de l'UE exige des employeurs qu'ils informent les autorités nationales compétentes lorsqu'ils embauchent des travailleurs étrangers. Le système américain de cyber-vérification prend appui sur une base de données intégrée permettant de vérifier rapidement les papiers présentés par les travailleurs et de communiquer le résultat de cette vérification aux employeurs alors que la proposition de l'UE ne stipule rien de tel. Autre différence : la proposition américaine exige la confirmation des conditions à respecter par le candidat avant que l'employeur puisse l'embaucher alors que la proposition de directive européenne stipule explicitement que les obligations des employeurs se terminent dès lors qu'ils ont informé les autorités de l'identité de la personne embauchée.

Bibliographie

- Bianchi, M. (2007), « Immigration policy and self-selecting migrants », PSE Working Papers, École normale supérieure, Paris.
- Borjas, G.J. (1988), « Self-Selection and the Earnings of Immigrants », *American Economic Review*, vol. 77(4), pp.531-53.
- Brücker, H. et J. Von Weizsäcker (2007), « Migration Policy: At the Nexus of Internal and External Migration », in A. Sapir and J. Pisanyi-Ferry, *Fragmented Power: Europe in the Global Economy*, pp. 226-266, Breugel, Bruxelles.
- Bureau of Labor Statistics (2007), *Occupation Outlook Handbook 2008-2009 edition*, Bureau of Labor Statistics: Washington D.C.
- Canadian Federation of Independent Business (2006), *Immigration and Small Business: Ideas to Better Respond to Canada's Skills and Labour Shortage*, Canadian Federation of Independent Business, Willowdale, Ontario.
- Cealis, R. et al. (1983), *Immigration clandestine: La régularisation des travailleurs sans papiers*, ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, Paris.
- Chiswick, B.R. (1999), « Are Immigrants Favorably Self-Selected? » *American Economic Review*, 89 (2), pp. 181-185.
- Chiswick, B.R. (2001), « The Economics of Illegal Migration for the Host Economy » in M.A.B. Siddique (ed.), *International Migration into the 21st Century*, Edward Elgar Publishing: Cheltenham, Royaume-Uni.
- Cortes, P. et J. Tessada (2007), « Cheap Maids and Nannies: How Low-Skilled Immigration is Changing the Labor Supply of High Skilled American Women », GSB Working Paper, University of Chicago.
- Dumont, J.-C., et O. Monso (2007), « Adéquation entre formation et emploi : un défi pour les immigrés et les pays d'accueil » in *Perspectives des migrations internationales*, SOPEMI, Paris.
- European Centre for the Development of Vocational Training (CEDEFOP) (2008), *Future Skill Needs in Europe: Medium Term Forecast*, Office for Official Publications of the European Communities, Luxembourg.
- Gao (2004), *Overstay Tracking: A Key Component of Homeland Security*, United States General Accounting Office, Washington D.C.

- Ghosh, B. (2000), « Social and Economic Consequences of Irregular Migration » in D. Çinar, A. Gächter and H. Waldrach, *Irregular Migration: Dynamics, Impact, Policy Options*, European Centre for Social Welfare Policy and Research, Vienne.
- González, L. et F. Ortega (2008), « How Do Very Open Economies Absorb Large Immigration Flows? Recent Evidence from Spanish Regions » *IZA Discussion Paper No. 3311*, Institute for the Study of Labor (IZA), Bonn.
- Jaumotte, F. (2003), « Female Labour Force Participation: Past Trends and Main Determinants in OECD countries », *OECD Economics Department Working Papers*, OECD, Paris.
- Jean, S., et al. (2007), « Migration in OECD Countries: Labour Market Impact and Integration Issues », *OECD Economics Department Working Papers*, OCDE, Paris.
- Jennissen, R., et J. Oudhof (2007), « Ontwikkelingen in de Maatschappelijke Participatie van Allochtonen », *WOCG Report n° 250*, Ministry of Justice Wetenschappelijk Onderzoek en Documentatiecentrum (WODC), La Haye.
- Kremer, M. et S. Watt (2006), *The Globalization of Household Production*, Center for International Development, Université de Harvard, Cambridge, Mass.
- Lewis, E. (2005), « Immigration, Skill Mix and the Choice of Technique », Working Paper, Federal Reserve Bank of Philadelphia, Philadelphia.
- Liebig, T., et A.Sousa-Poza (2004). « Migration, Self-Selection and Income Inequality: An International Analysis ». *Kyklos*, 57 (1), pp. 125-146.
- Martin, P., M. Abella, et C. Kuptsch. (2006), *Managing Labor Migration in the 21st Century*, Yale University Press, New Haven, Conn.
- Ministère de l'Intérieur, Italie (2007), *Rapporto sulla criminalità in Italia - Analisi, Prevenzione, Contrasto*, Ministero dell'Interno, Rome.
- Napasintuwong, O. et R.D. Emerson (2004), *Labor Substitutability in Labor Intensive Agriculture and Technological Change in the Presence of Foreign Labor*, American Agricultural Economics Association, Denver.
- OCDE (2000), *Combattre l'emploi illégal d'étrangers*, Les éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2004), *Migration et emploi. Les accords bilatéraux à la croisée des chemins*, Les éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2006), « La gestion des migrations. La solution réside-t-elle dans la fixation de quotas et de limites numériques? » *Perspectives des migrations internationales*, SOPEMI, Les éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2007), *PISA 2006: Science Competencies for Tomorrow's World*, Les éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2007), *Jobs for Immigrants – Volume 1: Labour Market Integration in Australia, Denmark, Germany and Sweden*, Les éditions de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2008), *Des emplois pour les immigrés – Volume 2 : L'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, au Portugal et aux Pays-Bas*, Les éditions de l'OCDE, Paris, à venir.
- Passel, J. (2007), « Unauthorized migrants in the United States: Estimates, Methods and characteristics », *OECD Working Paper*, OCDE, Paris.
- Radu, D. (2003), « Human Capital Content and Selectivity of Romanian Emigration », *LIS Working Paper n° 365*, Luxembourg Income Study, Luxembourg.
- Reyneri, E. (1999), « Migrant Insertion in the Informal Economy, Deviant Behaviour: Final Report », *Commission européenne*, Bruxelles.
- Reyneri, E. (2001), « Migrants in Irregular Employment in the Mediterranean Countries of the EU », *International Migration Papers*, n° 41, International Labour Organization (ILO), Genève.
- Rivera-Batiz, F.L. (1999), « Undocumented Workers in the Labour Market: an Analysis of the Earnings of Legal and Illegal Mexican Immigrants in the US », *Journal of Population Economics*, 12, pp. 91-116.
- Sleeboos, J. (2003), « Low Fertility Rates in OECD Countries: Facts and Policy Responses », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, OCDE, Paris.

- Tapinos, G. (1999), « Migrations clandestines : enjeux économiques et politiques » in *Tendances des migrations internationales*, Les éditions de l'OCDE, Paris.
- UNIONCAMERE (2007), « Rapporto Excelsior 2007 I Fabbisogni Professionali e Formative delle Imprese Italiane Nell'industria e nei Servizi », Association of Italian Chambers of Commerce (Unioncamere), Italie.
- Venturini, A. (1999), « Do Immigrants Working Illegally Reduce the Natives' Legal Employment? Evidence from Italy », *Journal of Population Economics*, 12, pp. 135-154.
- Yashiv, E. (2004), « *The Self Selection of Migrant Workers Revisited* », CEP Discussion Papers, Centre for Economic Performance, London School of Economics.

ANNEXE II.A1

Tableau II.A1.1. Programmes de migration de travail temporaire accordés pour le recrutement de travailleurs peu qualifiés

Pays	Programme	Durée maximale de séjour autorisée	Garanties exigées	Secteurs concernés	Nombre de participants	Limites
Allemagne	Accords bilatéraux	< 8 mois	L'employeur doit fournir un hébergement (possibilité de le déduire du salaire versé).	Agriculture, autres secteurs d'activités temporaires	290 000 (2006)	Aucune
Canada	Programme de travailleurs agricoles saisonniers (PTAS)	< 8 mois	Opposabilité de la situation de l'emploi. L'employeur doit payer le voyage et l'hébergement (possibilité de les déduire du salaire versé)	Agriculture	18 000 (2006)	Aucune
Canada	Programme de migration de travail temporaire, niveau C (professions intermédiaires et employés)	< 2 ans	Opposabilité de la situation de l'emploi. L'employeur doit prendre en charge la totalité des coûts du recrutement, aider le travailleur à trouver un logement convenable à un prix abordable, payer la totalité du voyage depuis le pays d'origine, assurer une couverture médicale en attendant que le travailleur ait droit aux prestations du régime provincial d'assurance maladie.	Tous les secteurs	34 000 (2006)	Aucune
Canada	Programme de migration de travail temporaire, niveau D (professions peu qualifiées)	< 2 ans	Opposabilité de la situation de l'emploi. L'employeur doit prendre en charge la totalité des coûts du recrutement, aider le travailleur à trouver un logement convenable à un prix abordable, payer la totalité du voyage depuis le pays d'origine, assurer une couverture médicale en attendant que le travailleur ait droit aux prestations du régime provincial d'assurance maladie.	Tous les secteurs	3 500 (2006)	Aucune
Corée	Système de permis de travail	3 ans + renouvellement pour 3 ans	Opposabilité de la situation de l'emploi	Tous les secteurs	80 000 (2006)	Objectif fixée à : 110 000 (2007)
Espagne	Contingent	< 9 mois	Opposabilité de la situation de l'emploi ou liste des métiers en tension	Tous les secteurs d'activités temporaires	78 000 (2006)	Aucune
États-Unis	H-2A	< 10 mois	L'employeur doit obtenir l'autorisation à l'issue d'une certification du Département du travail (<i>Department of Labor, Labor certification</i>), proposer au minimum une rémunération suffisante pour que l'embauche n'ait pas d'effets négatifs sur les salaires, assurer l'hébergement et prendre en charge les frais de voyage (aller ou retour).	Agriculture	50 000 (2006)	Aucune
États-Unis	H-2B	< 10 mois, renouvelable jusqu'à 3 ans	L'employeur doit obtenir l'autorisation à l'issue d'une certification du Département du travail (<i>Department of Labor, Labor certification</i>).	Autres que l'agriculture, en particulier l'aménagement paysager, le nettoyage, l'hôtellerie-restauration et le bâtiment.	200 000 (2006)	Plafond annuel fixé à 66 000 admissions
France	Saisonniers dans l'agriculture	< 6 mois par an sur 3 ans	Opposabilité de la situation de l'emploi ou liste des métiers en tension. Les employeurs sont tenus de garantir l'hébergement.	Agriculture	17 000 (2006)	Aucune
Italie	Travail saisonnier	< 9 mois	L'employeur doit prouver qu'il est en mesure d'offrir l'hébergement (mais il n'est pas tenu de le fournir). Si le travailleur poursuit son séjour après expiration de son visa, les frais de rapatriement sont à la charge de son employeur.	Agriculture, tourisme	64 540 (2006) (demandes)	80 000 (2008)
Nouvelle-Zélande	Employeur saisonnier agréé	< 7 mois	Opposabilité de la situation de l'emploi; l'employeur doit prouver qu'il est en mesure d'offrir l'hébergement (mais n'est pas tenu de le fournir) et payer 50 % des frais de voyage. Si le travailleur poursuit son séjour après expiration de son visa, les coûts du rapatriement sont à la charge de son employeur.	Agriculture	5000 (2007)	Quota de 5 000 (2007)
Royaume-Uni	Programme de saisonniers dans l'agriculture (SAWS)	< 6 mois	Les employeurs doivent garantir un hébergement mais peuvent le déduire du salaire versé.	Agriculture	16 000 (2005)	Limité aux ressortissants roumains et bulgares à compter du 1 ^{er} janvier 2008
Royaume-Uni	Dispositif sectoriel	< 12 mois	Les employeurs doivent garantir un hébergement mais peuvent le déduire du salaire versé.	Agroalimentaire	3 500 (2007)	3 500 (2007); Doit être supprimé progressivement

Tableau II.A1.2. **Test du marché du travail dans quelques pays de l'OCDE**

	Programme	Principales caractéristiques
Australie	Permis de travail	Obligation d'essayer de recruter localement. Vérification du salaire courant.
Canada	Programme de migration de travail temporaire, niveaux C et D	Avis relatif au marché du travail (AMT), avec preuve des efforts déployés pour pourvoir le poste (publication d'annonces, et recours au Service public de l'emploi), vérification des conditions de salaire et de travail courantes. L'AMT permet aussi de vérifier si « l'embauche du travailleur étranger aura pour effet direct de créer de nouvelles possibilités d'emploi ou de permettre à des Canadiens de conserver leur emploi ». L'approbation par les syndicats accélère le processus. La durée de la période de publicité obligatoire est raccourcie (7 jours au lieu de 2 à 3 semaines) si l'emploi figure parmi les « professions soumises à des pressions ».
Corée	Système de permis de travail	Dépôt d'une annonce qui doit être publiée pendant au moins 3 jours (journaux), 7 jours (Service public de l'emploi) ou 1 mois (autres moyens) après vérification de la présence ou non de chômeurs coréens dans le secteur considéré.
Danemark	Permit de travail	Le Service danois d'immigration consulte le syndicat approprié, à l'exception des professions figurant sur la liste des métiers en tension. Les demandes de vacances d'emploi ne sont généralement pas accordées pour la main-d'œuvre qualifiée, tels que les charpentiers ou les maçons, ou pour les emplois non qualifiés, tels que les confectionneurs de pizza (pizzaiolo), le personnel de livraison, le personnel de nettoyage, etc.
Espagne	Contingent et Régime général	Un certificat attestant l'impossibilité de recruter n'est exigé que pour les travailleurs saisonniers et temporaires relevant du Contingent et pour les travailleurs du Régime général. L'emploi doit faire l'objet d'une annonce publiée par le Service public de l'emploi pendant 15 jours, et les employeurs sont tenus de recevoir en entretien les candidats qui lui sont adressés par ce service mais peuvent rejeter ces candidatures. Toutefois, aucune opposabilité de la situation de l'emploi n'est exigée pour les emplois figurant sur la liste des métiers en tension, que ce soit dans le cadre du Contingent ou du Régime général.
États-Unis	H-2A	Certificat du Département du travail (<i>Labor certification</i>), suivi de la publication d'une annonce (au moins 10 jours dans une agence publique et 3 jours dans la presse privée), vérification du salaire courant (obligation de baser le calcul de la rémunération sur l'une de ces trois formules : <i>Adverse Effect Wage Rate</i> (salaire minimal que l'employeur de travailleur agricole temporaire doit offrir à un salarié), salaire courant applicable ou salaire minimum légal, et de verser le salaire obtenu suivant la formule qui donne le montant le plus élevé). Réponse du <i>Department of Labor</i> dans les 45 jours suivant la demande. L'employeur est tenu d'embaucher des travailleurs locaux même s'ils postulent au cours de la première moitié du contrat du travailleur étranger.
États-Unis	H-2B	Certificat du Département du travail (<i>Labor certification</i>), suivi de la publication d'une annonce (au moins 10 jours dans une agence publique et 3 jours dans la presse privée), et obligation de justifier tout rejet de candidat. Vérification du salaire courant. L'emploi doit répondre à « des besoins saisonniers, intermittents ou ponctuels ou à des périodes de surcharge ».
Finlande	Travailleurs permanents	Les employeurs ou les demandeurs d'emploi doivent demander l'autorisation du Service public de l'emploi, qui dépose une annonce pendant 2 à 4 semaines, à l'exception des professions figurant sur la liste régionale des métiers en tension.
France	Saisonniers dans l'agriculture	Pour les emplois ne figurant pas sur la liste des métiers en tension, possibilité soit de publier une annonce <i>via</i> l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), soit de recruter par le biais de cabinets de recrutement privés.
France	Travailleurs permanents	L'employeur doit aviser l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) du poste à pourvoir et soumettre sa demande à la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle pour un examen discrétionnaire des qualifications professionnelles, du salaire et des conditions contractuelles, de la valeur ajoutée sur le plan technique ou commercial du travailleur étranger ainsi que de la garantie, par l'employeur, de la disponibilité d'un logement.
Islande	Temporaire	L'employeur doit solliciter l'Agence régionale pour l'emploi des travailleurs, mises à part les professions pour lesquelles la Direction du travail a confirmé l'existence de pénuries. Le syndicat approprié au secteur, local ou national, a 14 jours pour se manifester, à l'exception des secteurs ou des cas où l'emploi n'est pas couvert par un syndicat.
Italie	Permis de travail	Dépôt d'une annonce auprès du Service public de l'emploi. Approbation tacite même sans réponse au bout de 21 jours.
Norvège	Permis de travail	Les demandes d'autorisation de recrutement des travailleurs non membre de l'Espace économique européen exigent une évaluation du marché du travail (EMT). Les employeurs sont encouragés à demander une EMT au Service public de l'emploi (SPE) et à la joindre à leur demande d'autorisation. Dans le cas contraire, la police entre en contact avec le SPE pour une EMT. Une EMT préalable est exigée pour les saisonniers et les travailleurs employés au conditionnement de la pêche. Il existe un quota pour les travailleurs qualifiés et les spécialistes; au delà de ce quota, une EMT préalable est exigée. Les permis de travail ne sont pas délivrés si le poste peut être rempli par un travailleur domestique, et la position doit requérir des qualifications spécifiques possédées par le candidat.
Nouvelle-Zélande	Employeurs saisonniers agréés	L'employeur doit publier une annonce au niveau local et prendre « toute disposition raisonnable » pour recruter au niveau local.
Nouvelle-Zélande	Permis de travail temporaire	L'employeur doit tenter sérieusement de recruter des travailleurs résidents compétents. La demande est rejetée s'il y a effectivement des travailleurs compétents en Nouvelle-Zélande mais qui ne sont pas disposés à faire le travail aux conditions proposées par l'employeur, ou si ce dernier peut former rapidement des résidents pour faire le travail.
Pays-Bas	Permis de travail	Dépôt d'une annonce qui doit être publiée au moins 5 semaines avant auprès du Service public de l'emploi. Le Centre pour le travail et le revenu doit approuver la demande de l'employeur, qui doit respecter le niveau de salaire minimum permettant au travailleur étranger de subvenir aux besoins de toute la famille accompagnante.
Pologne	Permis de travail	Le Service régional de l'emploi doit donner son autorisation à l'employeur après que celui-ci ait diffusé l'annonce <i>via</i> le Service public de l'emploi et les médias locaux.

Tableau II.A1.2. **Test du marché du travail dans quelques pays de l'OCDE**

	Programme	Principales caractéristiques
Portugal	Permis de travail	Des immigrants peuvent être recrutés de l'étranger pour n'importe quel emploi qui a été inscrit au Service public de l'emploi pendant au moins 30 jours. Si l'employeur souhaite recruter un immigré venant de l'étranger sans déposer d'annonce d'emploi, le Service public de l'emploi a 30 jours pour trouver des candidats au Portugal ou au sein de l'Espace économique européen.
Royaume-Uni	Permis de travail volet 2 (Tier 2)	L'opposabilité de la situation de l'emploi des résidents exige des employeurs qu'ils publient une annonce à l'attention d'un travailleur originaire des pays membres de l'Espace économique européen, apportent la preuve qu'il a effectivement publié une annonce au cours des 6 derniers mois, communiquent des informations sur les candidats et le processus de sélection, et motivent son refus d'embauche d'un candidat résidant dans l'Espace économique européen. La liste des métiers en tension prévoira une dispense de l'obligation de se soumettre à cette appréciation pour recruter dans certains métiers spécifiques.
Suède	Permis de travail temporaire ou permanent	Pour les professions peu qualifiées, le Service public de l'emploi délivre un permis de travail seulement si aucun travailleur suédois, de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, n'est disponible ou ne peut être formé « dans un temps raisonnable » pour remplir les conditions de l'offre d'emploi. Cette modalité doit être supprimée en 2008. Les représentants syndicaux doivent continuer à agréer les conditions des contrats.

PARTIE III

Les migrations de retour : un nouveau regard*

* Ce document a été écrit par Jean-Christophe Dumont et Gilles Spielvogel (OCDE). Il a bénéficié d'une contribution de Claire André (ENSAE). Le Secrétariat a également bénéficié d'informations collectées auprès des pays membres par l'intermédiaire d'un questionnaire, ainsi que des travaux réalisés lors d'un premier séminaire technique sur « Migrations de retour et Développement » (Paris, 12 novembre 2007).

Introduction

Pour nombre d'immigrés, le retour reste une perspective à laquelle ils sont attachés et qui s'inscrit dans le prolongement de leur trajectoire migratoire. Les liens, même distendus, avec le pays d'origine entretiennent cette aspiration. Les migrants arrivés récemment, ou dans le cadre de programmes temporaires, s'inscrivent naturellement dans la dynamique du retour. Pour autant, certains rentreront dans leur pays d'origine, d'autres pas; certains émigreront vers une nouvelle destination, d'autres entameront un cycle de migrations circulaires. Si les migrations de retour sont une composante majeure des flux migratoires, la connaissance que nous en avons reste parcellaire.

Quelle est l'ampleur et la nature des migrations de retour? Les jeunes, les femmes, les travailleurs qualifiés ont-ils une plus forte propension au retour? Pour quelles raisons certains migrants s'installent-ils durablement dans le pays d'accueil, alors que d'autres font le choix d'une migration de courte durée? Quel est le rôle des politiques migratoires dans ce domaine? Peut-on maîtriser les migrations de retour? Enfin, quel est leur impact sur le développement économique des pays d'origine?

Ces questions sont au cœur des problématiques actuelles relatives à la gestion des migrations internationales, tant du point de vue des pays d'accueil que de celui des pays d'origine. L'importance croissante prise par les programmes de migrations temporaires dans les pays de l'OCDE, d'une part, et les attentes suscitées par le rôle potentiel des migrants en termes de développement des pays d'origine, d'autre part, justifient ce regain d'intérêt pour la question des retours. Or, une bonne connaissance des migrations de retour ainsi qu'une compréhension approfondie de leurs déterminants sont essentielles pour l'élaboration des politiques. Faute de données appropriées, certains de ces aspects ont été pour partie délaissés, en particulier par la littérature économique sur les migrations internationales. Un corpus important de travaux s'est toutefois développé au cours des dix dernières années qui porte un regard nouveau sur les migrations de retour.

Le Secrétariat a bénéficié d'informations collectées auprès des pays membres par l'intermédiaire d'un questionnaire, ainsi que des travaux réalisés lors d'un premier séminaire technique sur « Migrations de retour et Développement » (Paris, 12 novembre 2007).

Ce rapport aborde les différentes dimensions, tant factuelles que politiques, du phénomène des retours. Il s'appuie tout d'abord sur une série de résultats statistiques nouveaux et s'efforce d'améliorer la comparabilité internationale des données (section 1). Il passe ensuite en revue les analyses théoriques des déterminants des retours ainsi que les évaluations empiriques disponibles (section 2). Puis, il aborde de manière détaillée le rôle des politiques mises en œuvre par les pays de l'OCDE pour favoriser le retour (section 3). Enfin, il présente quelques éléments d'analyse sur l'impact des migrations de retour sur le développement des pays d'origine (section 4).

Principaux résultats

- Les sorties d'étrangers depuis les pays de l'OCDE représentent, selon les cas, entre 20 et 75 % du volume des entrées de l'année correspondante. Cet écart entre les pays peut pour partie s'expliquer par les variations des ratios sorties/entrées d'étrangers par pays d'origine, et aussi par l'importance relative des migrations temporaires. En tout état de cause, les sorties d'étrangers rapportées aux entrées ne représentent pas une mesure adéquate du phénomène des retours des immigrés dans leur pays d'origine.
- En effet, si le retour peut être défini comme le fait pour un migrant de revenir dans son pays d'origine après avoir vécu dans un autre pays pendant un certain temps, cette définition recouvre toutefois bien souvent des réalités plus complexes (migrations secondaires ou répétées, retour temporaire ou définitif, etc.). Il existe peu de données disponibles permettant d'avoir une vision globale et précise du phénomène des retours.
- Les estimations présentées dans ce rapport sont basées sur la mise en œuvre de différentes méthodes à partir de sources de données disponibles dans les pays d'origine et d'accueil (registres de population, enquêtes sur la force de travail et recensements de population).
- Les résultats indiquent que, selon les pays de destination et les périodes considérées, 20 % à 50 % des immigrés repartent dans les 5 ans suivant leur arrivée, soit vers leur pays d'origine (retour), soit vers un pays tiers (émigration secondaire). Certains pays, comme le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande parviennent à retenir davantage les immigrés que les pays européens.
- Les taux de retour varient généralement peu selon le genre, mais évoluent fortement le long du cycle de vie des migrants, avec des taux plus élevés pour les jeunes et les retraités. Une courbe en U est également observée pour les retours par niveau d'éducation (i.e. les taux de retour sont plus élevés aux extrémités de la distribution des qualifications).
- La mobilité des migrants est plus forte entre les pays de niveau de développement comparable alors que l'installation est plus probable lorsque les disparités de revenu sont plus fortes. Les taux de retour vers les pays de l'OCDE sont globalement deux fois plus élevés que ceux observés vers les pays en développement.
- On peut identifier quatre principales raisons expliquant les migrations de retour : i) l'échec de l'intégration dans le pays d'accueil, ii) les préférences des individus pour leur pays d'origine, iii) la réalisation d'un objectif d'épargne ou iv) l'évolution des opportunités d'emplois dans le pays d'origine grâce à l'expérience acquise à l'étranger. Par ailleurs, les migrants sont susceptibles d'adapter leurs objectifs au cours du temps et selon les politiques migratoires des pays d'accueil.
- Les politiques liées aux retours suscitent une attention croissante. On distingue deux catégories de mesures : celles visant à assurer une gestion efficace des programmes de migrations temporaires, et les dispositifs d'assistance aux retours volontaires. En outre, certaines politiques des pays d'accueil (naturalisation, portabilité des droits sociaux, etc.) peuvent affecter la durée de séjour des migrants.
- En dépit de la multiplicité des initiatives des pays d'accueil, les programmes de retours volontaires assistés ont un impact limité, du moins si on les évalue à l'aune des effectifs concernés et en comparaison avec l'ensemble des retours. Cela s'explique sans doute par le fait que le retour ne constitue qu'une option qu'à condition que la situation politique, économique et sociale dans le pays d'origine soit stable et plus attractive.

- La contribution des migrants au développement de leurs pays d'origine résulte de la combinaison des ressources qu'ils transfèrent avant et au moment de leur retour (capital humain, financier et social) et du rendement de celles-ci.
- Bien qu'il n'existe pas d'évaluation macroéconomique de l'effet des migrations de retour sur les pays d'origine, celui-ci est sans doute limité. Les ressources apportées par les migrants servent en fait plus à alimenter une dynamique de croissance déjà enclenchée, et ce d'autant plus si les pouvoirs publics favorisent l'utilisation efficace de ces ressources.

1. Mesurer les migrations de retour

Pour un pays d'accueil donné, le retour des immigrés se traduit nécessairement par des sorties du territoire national. Comme le montrent les graphiques présentés dans l'annexe III.A1, les sorties d'étrangers depuis les pays de l'OCDE sont loin d'être marginales : selon les pays, elles représentent entre 20 et 75 % du volume des entrées de l'année correspondante¹.

Les ratios sorties/entrées d'étrangers varient également par pays d'origine, ce qui peut s'expliquer en partie par des différences de niveau de développement : la mobilité est plus forte entre des pays de niveau de développement comparable et l'installation plus probable lorsque les disparités de revenu sont plus fortes.

Les graphiques de l'annexe III.A2 mettent en évidence deux profils distincts d'évolution dans le temps des sorties et des entrées par pays d'origine. Le premier correspond au cas où les entrées et les sorties sont positivement corrélées : une augmentation des entrées s'accompagne d'une augmentation des sorties. Le second profil implique à l'inverse une corrélation négative entre les entrées et les sorties : les sorties diminuent lorsque les entrées augmentent et *vice-versa*.

L'analyse des flux d'entrées et de sorties d'étrangers donne un premier aperçu de l'importance et de certaines caractéristiques des migrations de retour. Pour autant, cette approche ne fait pas de lien explicite entre les sorties et les entrées, dans la mesure où celles-ci ne concernent pas nécessairement les mêmes individus. Elle est donc sensible aux variations conjoncturelles des flux et ne permet pas l'estimation de taux de retour. Par ailleurs, les différences dans les conditions d'enregistrement des entrées et sorties entre pays limitent la comparabilité internationale. Les développements qui suivent s'attachent à lever ces obstacles et proposent une analyse détaillée et quantifiée des migrations de retour à partir des pays de l'OCDE.

1.A. Définitions et méthodes

Peu d'informations statistiques comparables entre pays sont disponibles en ce qui concerne les migrations de retour. Cette mesure se heurte en effet à deux difficultés : la définition de la migration de retour et la disponibilité des données.

Qu'est-ce qu'un migrant de retour?

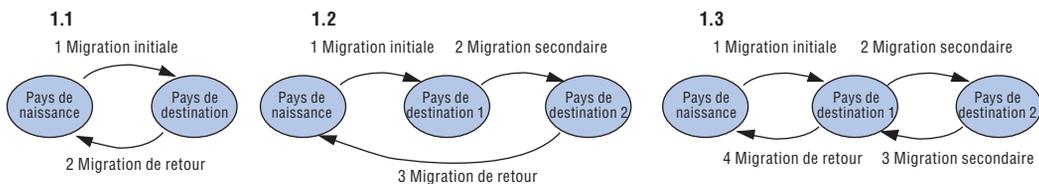
Selon la définition proposée par la Division des statistiques de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour la collecte des données des statistiques sur la migration internationale (United Nations Statistics Division, 1998), les migrants de retour sont des « personnes qui rentrent dans le pays dont elles sont ressortissantes après avoir été des immigrants internationaux (de longue ou de courte durée) dans un autre pays et qui ont l'intention de rester dans leur propre pays pendant au moins un an. » Cette définition comprend quatre dimensions : i) le

pays d'origine, ii) le lieu de résidence à l'étranger, iii) la durée de séjour dans ce pays d'accueil et iv) la durée de séjour dans le pays d'origine après le retour.

Selon la définition précédente, le pays d'origine des migrants fait référence à la nationalité. Cependant, pour les personnes nées à l'étranger et naturalisées ainsi que pour celles nées étrangères dans le pays d'accueil, une définition exclusivement fondée sur le pays de nationalité n'apparaît par pertinente. Les différences dans les législations sur la nationalité posent par ailleurs des problèmes de comparabilité internationale. Dès lors, il est préférable de prendre en compte le critère du pays de naissance pour identifier les migrants de retour.

Le retour peut toutefois s'inscrire dans une trajectoire migratoire plus ou moins complexe comme l'illustre le graphique III.1.1 : le dernier pays de résidence avant le retour ne correspond pas nécessairement au pays de destination initial (graphique III.1.2) et une sortie du pays d'immigration n'est pas forcément un retour dans le pays d'origine (graphique III.1.3)².

Graphique III.1. Différents cas de migration de retour

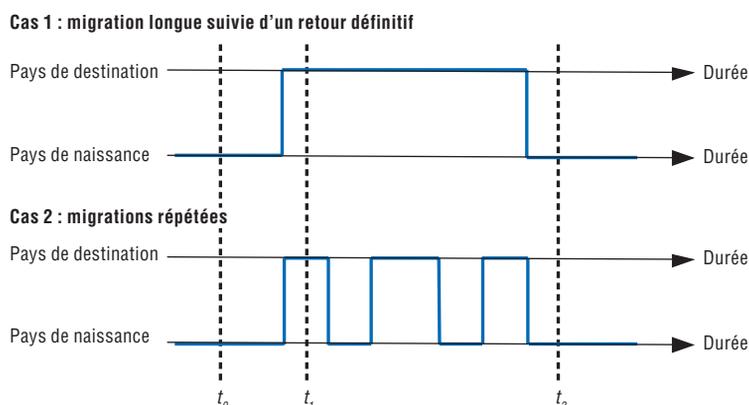


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/436416863381>

Dans le cas de courts séjours dans le pays d'accueil, les migrations de retour sont particulièrement difficiles à identifier et sont donc souvent sous-estimées. La durée de séjour lors du retour peut être mesurée par déclaration au moment de la sortie du pays d'accueil ou après le retour dans le pays d'origine. Dans le premier cas, la mesure est soumise à une incertitude³, alors que dans le second il s'agit d'une mesure tronquée.

La possibilité de mesurer la durée de séjour dans les pays d'accueil et d'origine dépend des données disponibles. Dans l'exemple présenté dans le graphique III.2, si on observe le

Graphique III.2. Temporalité de la migration d'un individu et équivalence observationnelle



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/436511508880>

lieu de résidence uniquement aux dates t_0 , t_1 et t_2 , les cas 1 et 2 sont équivalents, alors que la réalité est en fait plus complexe. Même si les retours « temporaires » sont particulièrement difficiles à identifier, au même titre que les courts séjours dans le pays d'accueil, il serait nécessaire de pouvoir distinguer les retours véritables des simples visites des migrants dans leur pays d'origine.

Sources de données et méthodes d'estimation

Les sources de données permettant de mesurer les migrations de retour se distinguent selon deux dimensions principales : le lieu de collecte des données – dans le pays d'origine ou le pays de destination – et la nature directe ou indirecte de la mesure. Dans le cas où les retours sont identifiés à partir de données du pays d'accueil, la mesure se fonde sur les sorties du territoire des immigrés. Si la source de données provient du pays d'origine, on identifie les retours à partir des entrées de personnes nées dans le pays. Ces deux approches ne coïncident pas nécessairement dans la mesure où toutes les sorties mesurées à partir du pays d'accueil ne sont pas nécessairement à destination du pays d'origine. La seconde dimension distingue les mesures directes des flux migratoires et les mesures indirectes déterminées à partir des variations d'effectifs de migrants.

Mesure directe des sorties ou des retours grâce à des données longitudinales

Une des sources privilégiées permettant d'obtenir des statistiques sur les retours d'immigrés sont les registres de population. Les registres de population effectuent un recensement permanent de la population *de jure*⁴. Les résidents sont tenus de s'enregistrer à leur arrivée et se désenregistrer à leur départ⁵. Les registres comptabilisent donc les entrées et les sorties du pays, ce qui permet de mesurer les sorties d'immigrés et les retours de personnes nées dans le pays qui résidaient à l'étranger. Les informations contenues dans les registres varient d'un pays à l'autre mais incluent généralement le pays de naissance et la nationalité, ainsi que la destination et la durée prévue de séjour à l'étranger pour ceux qui quittent le pays.

Une première limitation à l'exploitation des registres de population pour la mesure des migrations de retour est que l'enregistrement et le désenregistrement se font sur la base de la durée de séjour prévue dans le pays (pour l'entrée) ou sur la durée prévue d'absence du pays (pour la sortie). Certains individus peuvent donc quitter le pays sans se désenregistrer s'ils envisagent de revenir à brève échéance. Si cette intention de retour ne se réalise pas, la sortie n'est pas prise en compte. Il en va de même pour les personnes qui omettent volontairement de se désenregistrer afin de ne pas perdre certains droits associés à la résidence dans le pays⁶. De plus, par définition, les registres de population n'incluent pas les immigrés illégaux, et leur sortie du territoire ne peut donc pas être mesurée. Par ailleurs, le registre ne permet pas toujours d'identifier la destination des personnes quittant le territoire; lorsque cette information est présente, elle exprime une intention concernant le prochain pays de résidence et pas nécessairement la destination réelle ou finale des individus. Parmi les pays disposant de registres de population figurent l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, les pays Nordiques et la Suisse.

Dans certains pays, des données sur les entrées et les sorties sont collectées aux frontières (ports, aéroports, etc.). Ces données répondant principalement à un objectif de contrôle de l'immigration, les informations sur les entrées sont généralement plus complètes que celles sur les sorties. Par ailleurs, ces sources contiennent très peu

d'informations sur les caractéristiques démographiques et sociales des migrants. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon collectent ce type de données. Un autre exemple de collecte de données aux frontières est l'*International Passenger Survey* britannique, dont l'objectif est essentiellement statistique.

Il est aussi possible d'obtenir une mesure directe des sorties en exploitant des enquêtes longitudinales. Si l'échantillon initial est représentatif de la population née à l'étranger, et si les causes de sortie de l'échantillon sont connues pour les immigrés (i.e. décès ou sortie du territoire), il est alors possible d'estimer les sorties du territoire, et éventuellement leurs réentrées. La taille et la structure de l'échantillon sont les principales limites des panels. Les enquêtes longitudinales ont généralement des tailles d'échantillon assez faibles, pour des raisons techniques et de coût, ce qui limite d'autant leur représentativité et affecte les estimations de taux de sorties. En revanche, ce type de source est très utile pour étudier les comportements individuels. Parmi les enquêtes longitudinales disponibles, le panel socio-économique allemand (GSOEP) est probablement celui qui a été le plus exploité pour l'analyse des migrations de retour. Certains pays disposent par ailleurs d'enquêtes longitudinales spécifiques aux immigrants (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Suède). Enfin, certaines enquêtes spécialisées permettent de suivre le parcours migratoire des individus entre le pays d'origine et de destination (voir encadré III.1).

Mesure indirecte des sorties du pays de destination

Les mesures indirectes des sorties d'immigrés à partir de données collectées dans le pays de destination consistent à estimer, pour une cohorte entrée à l'année t , la différence entre l'effectif initial de la cohorte et l'effectif restant à une date ultérieure $t + k$, en prenant si possible en compte les décès au sein de cette cohorte durant l'intervalle (graphique III.3).

L'effectif de la cohorte d'immigrés entrant à la date t peut être obtenu par exemple à partir d'une mesure directe des flux d'immigration⁷. L'effectif de cette cohorte à l'année $t + k$ peut alors être mesuré grâce à une enquête à large échantillon (enquête emploi, par exemple) ou à un recensement de la population. Selon les informations disponibles, il sera éventuellement possible d'obtenir des résultats détaillés par région ou pays d'origine, genre, éducation ou d'autres variables d'intérêt. Toutefois, cette approche peut être limitée par des problèmes d'échantillons, en particulier pour les pays d'origine les moins représentés.

Borjas et Bratsberg (1996) exploitent cette méthode dans le cas des États-Unis en utilisant, d'une part, les données de l'*Immigration and Naturalization Service* indiquant le nombre d'étrangers admis en tant que résidents permanents entre 1975 et 1980 et, d'autre part, le recensement de 1980 qui donne l'effectif restant de cette cohorte à cette date. Compte tenu de la différence de couverture entre les deux sources – les entrées ne prennent pas en compte les migrants irréguliers et les migrants temporaires (*non-immigrants*) alors que le recensement de la population les comptabilise au moins partiellement – il est nécessaire de corriger les effectifs du recensement afin de pouvoir calculer les taux de sortie des immigrants.

De tels ajustements ne sont pas nécessaires si les entrées en t et l'effectif restant en $t + k$ sont mesurés à l'aide de sources de données similaires. C'est ainsi que, dans le cas des États-Unis, à partir du recensement de 2000 et de l'enquête nationale *American Community Survey* de 2005, nous pouvons estimer des taux de retour après cinq ans de résidence, par

Encadré III.1. Les enquêtes spécialisées

Des enquêtes spécialisées auprès des migrants dans les pays d'accueil, ou effectuées au sein des communautés de migrants dans les pays d'origine, permettent de collecter des informations détaillées sur le parcours migratoire des individus, la durée de leurs différents séjours à l'étranger, leur épargne, les motifs et le contexte socio-économique des migrations. Dans certains cas, des données sont recueillies à la fois dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil.

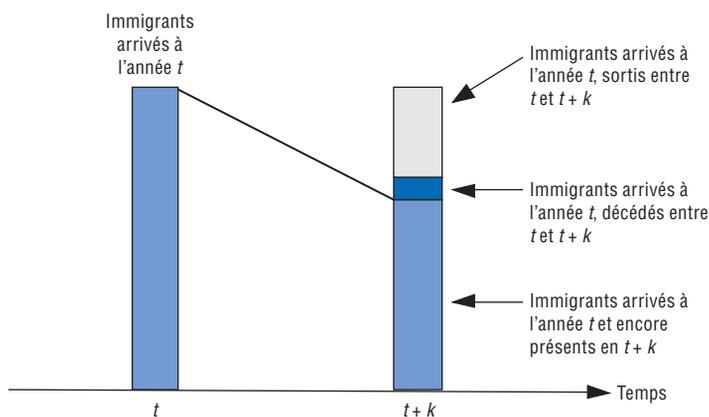
Ces enquêtes, ayant généralement des échantillons de taille modeste, ne permettent pas d'estimer l'ampleur des migrations initiales ou de retour, mais elles sont en revanche fort utiles pour comprendre les causes et les conséquences de la migration de retour. A titre d'exemple, on peut citer les enquêtes NIDI qui couvrent la Turquie, l'Égypte, le Maroc, le Sénégal et le Ghana (voir Schoorl et al., 2000) ou le *Mexican Migration Project*.

Le *Mexican Migration Project* (MMP) est un projet de recherche, créé en 1982 et basé à l'Université de Princeton aux États-Unis et à l'Université de Guadalajara au Mexique, qui étudie les migrations des Mexicains vers les États-Unis. Chaque année, pendant l'hiver (lorsque les migrants saisonniers retournent chez eux), le *Mexican Migration Project* réalise une enquête auprès d'un échantillon de ménages sélectionnés aléatoirement dans un certain nombre de localités mexicaines. L'échantillon est composé chaque année d'environ 300 ménages et plus de 5 000 individus. En plus des informations sociales, démographiques et économiques sur le ménage et ses membres, les enquêteurs collectent des informations sur le premier et dernier voyage aux États-Unis de chaque individu. Ils collectent également auprès des chefs de ménage un historique de leurs migrations vers les États-Unis et administrent un questionnaire sur le plus récent séjour, incluant des questions sur l'emploi, les revenus et l'utilisation des services sociaux américains.

Après la collecte des enquêtes mexicaines, les enquêteurs se rendent dans les zones de destination principales aux États-Unis et effectuent la même enquête auprès des migrants provenant des communautés figurant dans l'échantillon mexicain et qui ne retournent plus au Mexique. Ces enquêtes sont combinées avec celles réalisées au Mexique de façon à construire un échantillon binational représentatif.

Source : Site du MMP : <http://mmp.opr.princeton.edu/>

Graphique III.3. Méthode d'estimation indirecte des sorties d'immigrés depuis le pays de destination



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436516678000>

pays d'origine et selon diverses caractéristiques, pour les migrants entrés en 1999⁸. Les résultats sont détaillés dans la section 1.B.

Une méthode comparable est mise en œuvre à l'aide des enquêtes annuelles force de travail (EFT) pour cinq pays européens (Belgique, Irlande, Norvège, Pays-Bas et Royaume-Uni), ce qui permet de suivre les cohortes entrées dans les années 1990 à travers les enquêtes successives. Il est ainsi possible d'estimer l'évolution du taux de rétention des immigrants. Les résultats sont également présentés dans la section 1.B. Certaines limites inhérentes à ces données ont nécessité des ajustements spécifiques⁹ (voir encadré III.2).

Mesure indirecte des retours dans le pays d'origine

A partir des pays d'origine, il est possible d'estimer les retours de migrants si l'on dispose d'une enquête représentative contenant une information sur le lieu de résidence antérieur des individus. C'est par exemple le cas dans les recensements de population d'un nombre croissant de pays, qui comprennent une question sur le pays de résidence cinq ans avant la date du recensement. On peut alors non seulement estimer le nombre de migrants de retour pour différents pays de résidence antérieure, mais également comparer les migrants de retour avec ceux qui n'ont pas quitté le pays d'origine. Lorsque les données adéquates sont disponibles, il est également possible d'apparier le recensement d'un pays d'origine avec ceux des principaux pays de destination. Cela permet, d'une part d'estimer des taux de retour et, d'autre part, de comparer les migrants de retour à ceux qui sont restés dans les pays d'accueil. La méthode est illustrée par le graphique III.5.

Un inconvénient de cette méthode est qu'il n'est généralement pas possible de contrôler la date d'arrivée dans le pays de destination, et donc la durée de résidence dans ce pays. Les « taux de retour » estimés de cette façon ne sont donc pas comparables aux taux de retour par cohorte estimés grâce aux enquêtes provenant des pays de destination. De fait, cette méthode permet de calculer une proportion de retours parmi les migrants présents à une date donnée, c'est-à-dire un rapport entre des sorties et un effectif, qui est typiquement plus faible qu'un taux de retour pour une cohorte d'entrées donnée, qui rapporte des sorties à un flux.

Nous mettons en œuvre cette méthode dans le cas de plusieurs pays d'Amérique latine (Argentine, Brésil, Chili, Costa Rica et Mexique) dont les recensements sont appariés à ceux des États-Unis et de l'Espagne, qui constituent les principaux pays d'accueil. Les résultats sont présentés dans la section 1.B.

1.B. L'ampleur des migrations de retour

Cette section présente les principaux résultats des estimations qui ont été élaborées selon les méthodes décrites dans la section précédente. Elles sont complétées par des résultats tirés de la littérature existante sur les migrations de retour. La présentation ci-dessous distingue les estimations réalisées à partir de sources « pays de destination », et celles obtenues grâce à des sources « pays d'origine ».

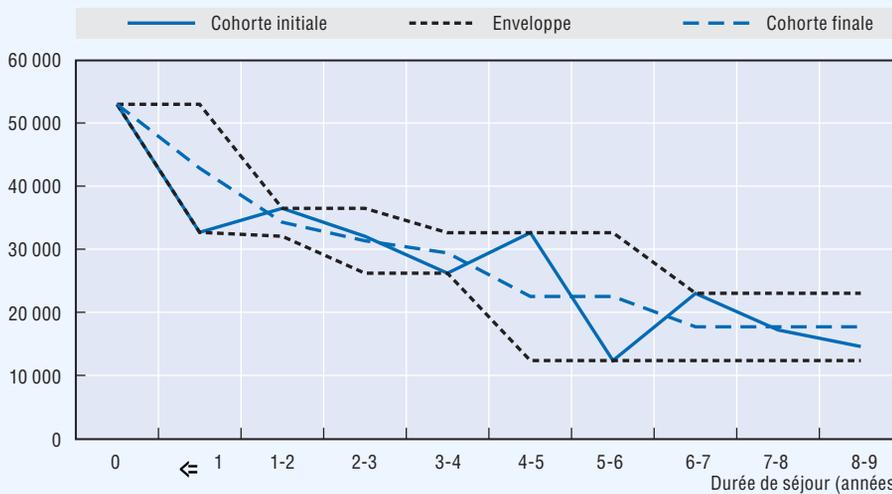
Les différences de taux de retour par pays de destination peuvent être attribuées à trois catégories de facteurs. Tout d'abord, la nature des titres de séjour, notamment leurs conditions de renouvellement et de changement de statut, varie fortement selon les catégories d'entrées et affecte la probabilité de retour et la durée de séjour effective. Par exemple, les travailleurs saisonniers sont amenés à retourner dans leur pays d'origine très

Encadré III.2. Estimation des migrations de retour à partir des enquêtes force de travail

Pour chaque enquête force de travail (EFT), les non-réponses sur la durée de séjour sont réallouées proportionnellement de façon à conserver l'effectif total d'immigrés*. Les effectifs par durée de séjour sont ensuite repondérés afin de faire coïncider l'effectif total estimé par chaque enquête aux estimations officielles de la population immigrée. L'évolution de la taille de la cohorte entrée à l'année t est alors estimée en suivant les effectifs par durée de séjour dans les enquêtes des années t + 1, t + 2, etc. Compte tenu de la couverture partielle et de la faible représentativité des migrants arrivés depuis moins d'un an dans les EFT, l'effectif des entrées de chaque cohorte est généralement obtenu grâce aux sources administratives nationales (Base de données sur les migrations internationales, voir www.oecd.org/els/migration/imo/data).

En raison de l'instabilité des échantillons des enquêtes emplois et de la concentration des réponses sur la durée de séjour sur certaines valeurs (cinq ans, en particulier), les effectifs de ces cohortes sont volatils et il est nécessaire de les lisser afin d'estimer les taux de rétention. La méthode de lissage retenue repose sur la construction d'une enveloppe autour de la cohorte originale, l'effectif final retenu pour une durée de séjour donnée étant la moyenne entre le maximum et le minimum de l'enveloppe. Le graphique III.4 présente les ajustements effectués dans le cas de la cohorte d'immigrés entrés en 1993 aux Pays-Bas.

Graphique III.4. Évolution de l'effectif des immigrants entrés aux Pays-Bas en 1993, par durée de séjour



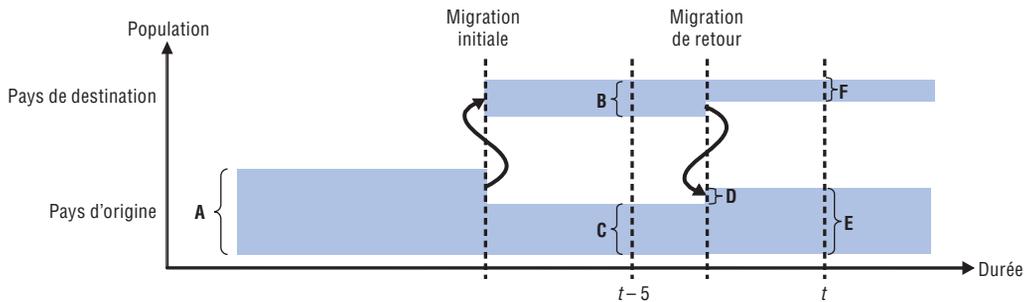
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436537652284>

Source : Calculs des auteurs; enquêtes force de travail des Pays-Bas et de la base de données sur les migrations internationales.

Une limite de cette approche concerne les différences entre pays dans les critères d'enregistrement des entrées dans les registres administratifs. En effet, dans les pays disposant de registres de populations, ceux-ci servent de base d'échantillonnage des EFT; les entrées couvertes par l'EFT sont donc étroitement liées aux inscriptions dans les registres. Les critères d'inscription dans les registres dépendent essentiellement de l'intention de séjour des immigrants et varient d'un pays à l'autre. Dans un pays dont le critère d'inscription est l'intention de séjourner plus de trois mois, les entrées comprendront donc un nombre important de personnes entrant pour de courts séjours. Les pays dont le critère d'inscription est d'un an en comptabiliseront moins et auront donc des taux de sorties moins importants.

* La réallocation des non-réponses sur la durée de séjour est nécessaire lorsque le taux de non-réponse varie d'une année à l'autre, ce qui est fréquemment le cas.

Graphique III.5. Méthode d'estimation des retours via un recensement dans le pays d'origine



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436562426476>

Note : Les recensements dans les pays d'origine et de destination ont lieu à l'année t. Les recensements du pays d'origine et de destination incluent une question sur le pays de résidence 5 ans auparavant. A : population initiale dans le pays d'origine; B : effectif d'émigrants arrivés dans le pays de destination avant t-5; C : effectif de non-migrants (A-B); D : migrants de retour parmi les migrants arrivés dans le pays de destination avant t-5; E : population dans le pays d'origine en t; D est observé à la date t dans le pays d'origine à partir de l'information sur le lieu de résidence en t-5; F est observé à la date t dans le pays d'accueil. La proportion de retours en t parmi les migrants présents en t-5 dans le pays de destination est égale à $D/B = D/(F + D)$.

rapidement. Les étudiants étrangers ne sont *a priori* pas voués à s'installer définitivement dans le pays d'accueil, mais ils ont maintenant la possibilité de changer de statut à l'issue de leurs études sous certaines conditions dans de nombreux pays de l'OCDE (voir OCDE, 2007). En revanche, les personnes entrées dans le cadre de programme de migration sélective dans les pays d'installation (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande) disposent dès leur arrivée d'un titre de séjour permanent. En Europe, certains titres de séjour temporaires sont à vocation permanente et permettent donc une installation de long terme. La composition des flux migratoires selon ces différentes catégories affectera donc le taux de retour moyen observé.

Les motifs de la migration déterminent également la propension au retour. Les personnes entrées au titre du regroupement familial s'installeront vraisemblablement de manière durable¹⁰. A l'inverse, dans le cas des réfugiés, l'éventualité du retour dépendra essentiellement du rétablissement des conditions économiques, sociales et politiques dans le pays d'origine, et du degré d'intégration dans le pays d'accueil. Enfin, les circonstances individuelles, telles que le statut matrimonial et familial, sont également un déterminant clé du comportement migratoire.

Compte tenu des différences dans la nature des flux par pays d'origine et des caractéristiques des politiques migratoires des pays de l'OCDE, on peut donc s'attendre à des taux de retour variables selon les pays. Pour l'interprétation des résultats présentés ici, il importe de garder à l'esprit ces différences institutionnelles et structurelles, même s'il est généralement difficile d'en identifier précisément l'impact.

Les retours estimés à partir des données des pays d'accueil : taux de réémigration globaux par cohorte d'entrées

On présente ici les résultats des estimations effectuées pour les pays européens de l'OCDE à l'aide des enquêtes forces de travail sur la période 1992-2005 et pour les États-Unis grâce au recensement de la population de 2000 et de l'*American Community Survey* de 2005.

D'une manière générale, les taux de sorties (i.e. incluant retours et émigration secondaire) estimés sont relativement élevés. Comme le montrent les résultats du

tableau III.1, les taux de sorties globaux après cinq années de résidence sont compris entre 19 % pour les États-Unis et 60 % pour l'Irlande. Autrement dit, pour une cohorte d'entrées de 100 immigrants arrivés à l'année t , 40 étaient encore présents à l'année $t + 5$ dans le cas de l'Irlande, 50 en Belgique, 60 au Royaume-Uni et en Norvège, 72 aux Pays-Bas et 81 aux États-Unis. L'estimation dans le cas des États-Unis peut être sous-évaluée compte tenu du fait que l'on ne comptabilise pas les sorties qui ont eu lieu au cours de la première année (*i.e.* entre 1999 et 2000) (voir note n° 8). À l'inverse, les taux de réémigration observés en Irlande et en Belgique sont particulièrement élevés. En qui concerne la Belgique, cela pourrait éventuellement s'expliquer par la présence des institutions européennes et de nombreux sièges sociaux de multinationales. Comme noté dans l'encadré III.2, la comparabilité des résultats est limitée par les différences de critères d'enregistrement des entrées entre pays.

Tableau III.1. Estimations de taux de réémigration dans quelques pays européens et aux États-Unis après cinq ans de résidence

Population âgée de 15 ans et plus

	Période d'entrée	Taux de réémigration moyen après 5 ans (%)
Irlande	1993-1998	60.4
Belgique	1993-1999	50.4
Royaume-Uni	1992-1998	39.9
Norvège	1996-1999	39.6
Pays-Bas	1994-1998	28.2
États-Unis	1999	19.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436848247812>

Source : Voir l'encadré III.2 pour la méthode d'estimation et les sources pour les pays européens et la note n° 8 pour les États-Unis.

Les estimations existantes de taux de réémigration au bout de cinq ans de résidence obtenues selon des méthodes comparables fournissent des résultats similaires. Dans le cas du Royaume-Uni, Dustmann et Weiss (2007) obtiennent un taux de rétention moyen de 60 % après cinq ans de résidence sur la période 1992-2002 en exploitant également les enquêtes emplois, ce qui est un résultat identique à ce que nous obtenons sur la période 1992-1998. Dans le cas des États-Unis, Borjas et Bratsberg (1996) proposent des estimations des taux de sorties à la date du recensement de 1980 pour les cohortes entrées entre 1970 et 1974 d'une part, et entre 1975 et 1980, d'autre part. Ils obtiennent des taux de réémigration de 21.5 % après six à dix ans de résidence et 17.5 % après cinq ans et moins de résidence. Ces résultats sont compatibles avec le taux à cinq ans que nous estimons pour les personnes entrées en 1999 (19.1 %) et suggèrent que le taux de rétention global des immigrés aux États-Unis a peu évolué dans les 25 dernières années. Dans le cas de la Norvège, Bratsberg *et al.* (2007) estiment, pour les cohortes entrées entre 1967 et 2003, un taux de sorties moyen d'environ 50 % après 5 ans de résidence. Pour les Pays-Bas, en exploitant les données du registre de population, Bijwaard (2004) fait état d'un taux de réémigration d'environ 35 % après cinq ans pour la cohorte entrée en 1997.

Des estimations de taux de sorties comparables sont disponibles pour d'autres pays. Pour le Canada, Aydemir et Robinson (2006) trouvent un taux de rétention de 76.3 % après 5 ans de résidence pour les hommes migrants entrés en 1996, soit un taux de sorties de

23.7 %¹¹. Dans le cas du Danemark, Jensen et Pedersen (2007) estiment un taux de rétention de 45 % après 5 ans pour la cohorte d'immigrants entrés en 1983 (soit un taux de sorties de 55 %). Pour la Nouvelle-Zélande, pour la cohorte entrée en 1998, le rapport de Shortland (2006) estime que 77 % des migrants étaient encore présents dans le pays en 2003, soit un taux de réémigration de 23 %.

L'ensemble de ces estimations indiquent que les taux de réémigration après cinq ans de résidence varient de 20 % à plus de 50 % selon les pays de destination et les périodes. Certains pays, comme les États-Unis, le Canada et la Nouvelle-Zélande, qui sont parmi les pays traditionnels d'immigration de longue durée, retiennent davantage leurs immigrés que les pays européens.

Différences par pays d'origine

Les taux de rétention par cohorte d'entrées varient de façon substantielle selon le pays d'origine des migrants. La composition des flux migratoires en termes de pays d'origine peut d'ailleurs expliquer en partie les différences de taux de réémigration par pays de destination que nous venons de mettre en évidence.

Dans le cas des États-Unis, par exemple, nos estimations indiquent que le taux de sorties des migrants mexicains entrés en 1999 était de 18 % après 5 ans, alors qu'il était de 24 % pour les ressortissants des pays d'Amérique du Sud, de 43 % pour les migrants originaires du Canada et de 54 % pour ceux venant d'un pays de l'UE15.

Dans le cas de la Norvège, les résultats de Bratsberg *et al.* (2007) mettent également en évidence une grande diversité selon la région d'origine : alors que le taux de réémigration moyen au bout de cinq ans est de 50 % environ, le taux de rétention des ressortissants de pays membres de l'OCDE est de moins de 30 %, tandis que celui des immigrés originaires de pays non occidentaux est de plus de 75 %. Pour la Suède, la probabilité pour un immigré de quitter le pays varie également selon la région d'origine : les migrants originaires d'Afrique, d'Asie et d'Europe de l'Est sont ceux qui partent le moins (Nekby, 2006).

Migrations de retour vs. migrations secondaires : quelques indices

Selon la définition discutée dans la section 1.A, les migrations de retour sont un cas particulier de réémigration, où le nouveau pays de destination est le même que le pays d'origine. Dans le cas des migrations secondaires, le nouveau pays de destination est différent du pays d'origine. Il est important de différencier les migrations de retour des migrations secondaires car les implications tant en termes de politiques migratoires qu'en termes d'impact sur les pays d'origine, ne sont pas les mêmes.

Des estimations directes permettant de comparer les migrations secondaires et les migrations de retour existent dans le cas des pays Nordiques grâce aux registres de population, qui incluent une information sur la destination prévue. Pour la Suède, Nekby (2006) montre que sur la période 1991-2000, 72 % des immigrés (âges de 26 à 64 ans) quittant le pays avaient leur pays de naissance pour destination prévue, soit 28 % de migration secondaire. Ce pourcentage varie toutefois fortement par région d'origine : la part des migrations secondaires dans le total des réémigrations est inférieure à 15 % pour les natifs des pays nordiques et des pays d'Europe de l'Ouest, mais elle dépasse 20 % pour les Nord-Américains et les Sud-Américains, 40 % pour les natifs des pays d'Europe de l'Est et 50 % pour les Asiatiques et les Africains. Dans le cas de la Norvège, Bratsberg *et al.* (2007) obtiennent des résultats comparables. Sur la période 1967-2003, 93 % des immigrés danois

et suédois ayant quitté la Norvège sont retournés dans leur pays d'origine, soit une part de migration secondaire de 6 % environ. Pour les immigrés originaires des États-Unis ou du Royaume-Uni, la part des migrations secondaires dans la réémigration était respectivement de 14 % et 13 %. En revanche, pour les immigrés originaires de pays émergents ou en développement, la part de la migration secondaire était nettement plus élevée : 22 % pour la Turquie, 19 % pour l'Irak, 30 % pour la Somalie et 67 % pour le Viêtnam.

Dans le cas de l'Autriche, les données de registres sur les sorties comportent une indication sur la région de destination des migrants. Parmi les individus sortant d'Autriche entre 2002 et 2006 et nées dans l'UE-15 (hors Autriche), entre 86 % et 93 % avaient l'UE15 comme destination. Cela indiquerait que la part de la migration secondaire est relativement limitée, sauf à faire l'hypothèse que ces personnes émigrent vers un pays européen autre que leur pays de naissance. Dans le cas des immigrés d'origine africaine quittant l'Autriche, la part de ceux ayant l'Afrique comme destination était comprise entre 78 % et 90 %. Si l'on fait l'hypothèse que la grande majorité des Africains retournant en Afrique au départ de l'Autriche rentrent effectivement dans leur pays de naissance, les migrations secondaires représentent au maximum 20 % des sorties d'immigrés africains.

La part relative des migrations secondaires et des migrations de retour semble donc varier significativement par pays d'origine et pays de destination, mais également selon la nature et la durée de la résidence dans le pays de destination. Les immigrés provenant de pays ou de régions relativement pauvres et ayant résidé dans un pays de l'OCDE ont une propension plus importante à émigrer vers un pays tiers, tandis que les immigrés provenant de pays dont le niveau de vie est comparable à celui de destination ont davantage tendance à repartir vers leur pays d'origine.

Les retours estimés à partir des données des pays d'origine

Du point de vue des pays d'origine des migrants, les retours de personnes nées dans le pays (ou de nationaux) sont appréhendés au travers des entrées. Si ces migrants de retour ont la nationalité de leur pays d'origine, aucune formalité ne leur est nécessaire pour rentrer dans leur pays et, bien souvent, aucune source administrative ne répertorie ces entrées (sauf dans le cas de pays disposant de registres couvrant l'ensemble de la population, comme les pays nordiques). La source d'information la plus courante sur les retours de nationaux est alors le recensement de la population, lorsque celui-ci inclut une question sur le lieu de résidence antérieur (voir section 1.A pour un descriptif de cette méthode).

Le tableau III.2 présente une estimation du nombre de migrants de retour dans différents pays d'Amérique latine selon le pays de destination à partir de données de recensements. Les résultats montrent que les taux de retour sont très différents en fonction du pays d'origine et du pays de destination, le taux de retour le plus élevé concernant les Chiliens ayant immigré en Espagne (près de 16 %) et le taux le plus faible étant obtenu pour les Mexicains et les Argentins ayant immigré aux États-Unis (4 %).

1.C. Qui sont les migrants de retour?

Cette section discute les principales caractéristiques socio-économiques (âge, durée de séjour, genre et éducation) des migrants de retour.

Tableau III.2. **Proportion de retours parmi les migrants de quelques pays d'Amérique latine (pays de destination : États-Unis et Espagne)**

Année du recensement (t)	Migrants résidant dans le pays de destination en 2000 et arrivés avant l'année t-5		Migrants rentrés du pays de destination après l'année t-5		Proportion de migrants de retour en t parmi les migrants présents dans le pays de destination en t-5 (%)	
	[1]		[2]		[2/(1+2)]	
	États-Unis	Espagne	États-Unis	Espagne	États-Unis	Espagne
Argentine 2001	98 438	61 860	3 860	2 770	3.8	4.3
Brésil 2000	114 085	17 800	11 596	1 519	9.2	7.9
Chili 2002	66 542	9 180	5 080	1 730	7.1	15.9
Costa Rica 2000	51 267	-	4 400	-	7.9	-
Mexique 2000	6 268 985	11 280	239 987	1 404	3.7	11.1

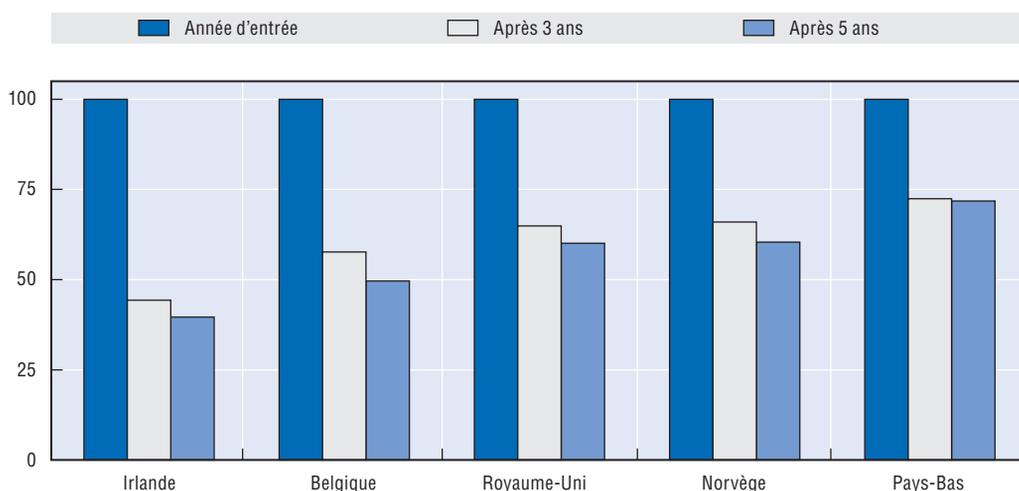
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436861683343>

Note : Voir graphique III.5 pour la méthode d'estimation.

Sources : Colonne [1] : recensements de la population des pays de destination (États-Unis (2000) et Espagne (2001)); colonne [2] : recensements des pays d'origine.

Âge et durée de séjour des migrants de retour

L'exploitation des enquêtes emploi européennes permet de comparer les taux de rétention après trois ans de résidence à ceux obtenus après cinq ans. Une tendance nette émerge de cette comparaison pour l'ensemble des pays analysés : les taux de retour après cinq ans de présence ne sont pas beaucoup plus élevés que les taux de retour après trois ans. Cela indique que les immigrants qui quittent leur pays de destination le font après relativement peu de temps passé à l'étranger. Autrement dit, plus la durée de séjour dans le pays d'accueil augmente, plus la probabilité de retourner ou d'émigrer dans un pays tiers diminue (voir graphique III.6). Ce résultat peut notamment s'expliquer par la possibilité d'obtenir, au-delà de cinq ans de résidence, un titre de séjour de long terme, voire la nationalité du pays d'accueil, dans nombre de pays européens de l'OCDE.

Graphique III.6. **Taux de rétention des migrants au bout de 3 et 5 ans de résidence pour quelques pays européens, population âgée de 15 ans et plus**StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436566486830>

Sources : Voir encadré III.2 pour la méthode d'estimation et les sources.

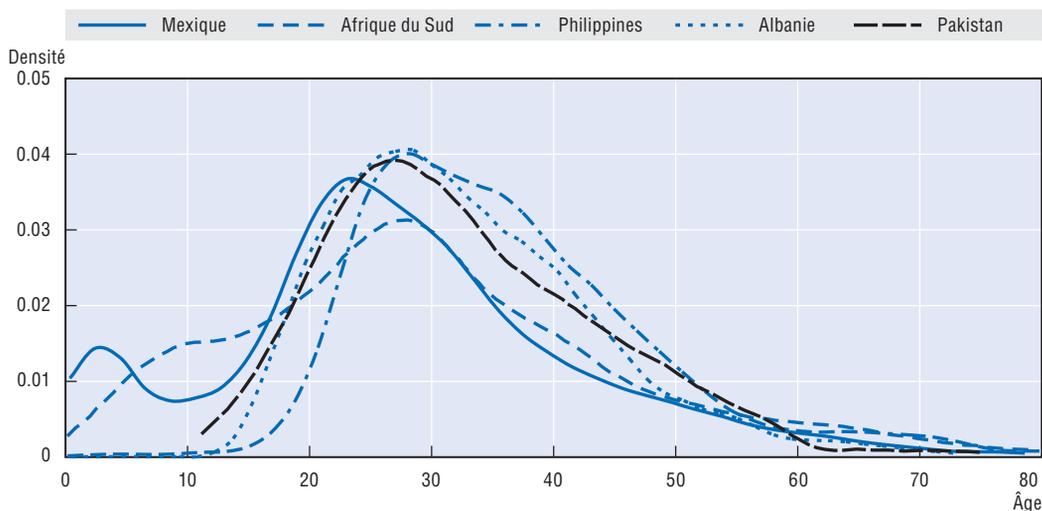
Les analyses effectuées grâce aux registres de population dans les pays Nordiques confirment ce résultat. Dans le cas de la Suède, Nekby (2006) montre que la durée de résidence des immigrés dans le pays a un impact négatif sur la probabilité de retourner vers leur pays d'origine : en contrôlant pour un ensemble de facteurs démographiques, dix années passées en Suède réduisent la probabilité de retourner dans le pays d'origine de près de 8 points. En revanche, la durée de séjour a un impact moindre dans le cas des migrations secondaires. De même, les résultats obtenus par Bratsberg *et al.* (2007) indiquent que le taux de rétention moyen des immigrants en Norvège passe de 60 % au bout de trois ans à 50 % au bout de cinq ans et 40 % au bout de dix ans.

Dans le cas des États-Unis, les données du recensement de 2000 et de l'*American Community Survey* de 2005 indiquent également que la propension à réémigrer diminue avec la durée de séjour. Alors que le taux de réémigration des immigrés entrés en 1999 est de 19 % au bout de cinq ans, seuls 11 % des personnes entrées en 1998 et toujours présentes au moment du recensement de 2000 ont quitté les États-Unis entre 2000 et 2005. Pour la cohorte entrée en 1997, cette proportion tombe à 7.5 % et pour les immigrés entrés entre 1994 et 1996, elle est seulement de 5 %.¹²

Le suivi des immigrants sur une plus longue période permet de révéler que, dans certains cas, la probabilité de retourner décroît dans un premier temps, puis augmente. Pour le Danemark, Jensen et Pedersen (2007) estiment que la probabilité de quitter le pays décroît dans les 15 premières années de séjour, puis croît à nouveau, reflétant le cycle de vie des migrants et notamment une pension importante au retour au moment de la retraite (voir également l'encadré III.3).

Toutefois, comme le montre McKenzie (2006), une part prépondérante des migrations de retour s'effectuent au début du cycle de vie, par des migrants relativement jeunes. Selon cet auteur, les migrants mexicains retournent au Mexique en moyenne à l'âge de 24 ans après trois ans à l'étranger et les Albanais rentrent dans leur pays en moyenne à 25 ans après sept mois à l'étranger (voir graphique III.7).

Graphique III.7. **Distribution des âges au retour pour quelques pays**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436573118125>

Source : McKenzie, 2006.

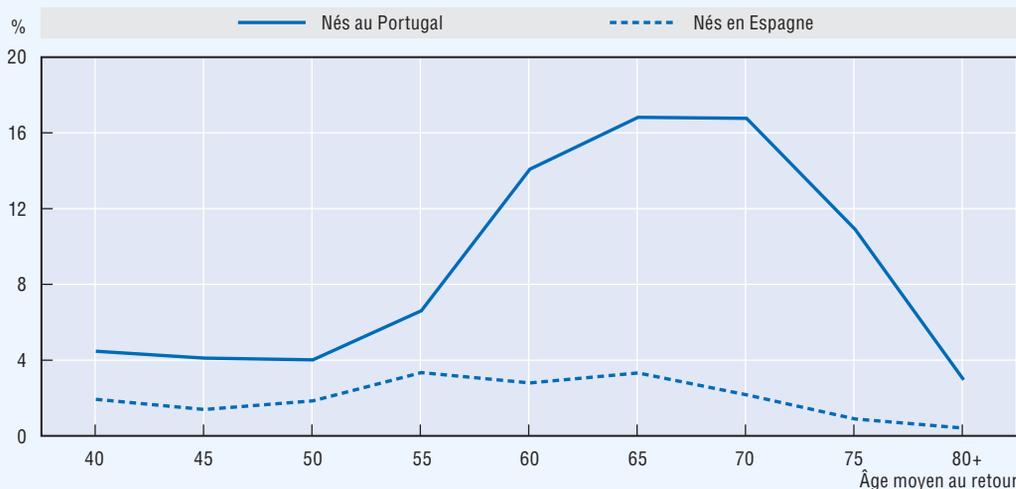
Encadré III.3. Le retour pour la retraite

Au moment de la retraite, certains migrants retournent dans leur pays d'origine. Dans le cas de la Suède, par exemple, Klinthäll (2006a) montre que la probabilité de retour augmente significativement après 65 ans, âge légal de la retraite dans le pays. Cet effet est plus marqué encore pour les retraités âgés de 51 à 64 ans.

Dans le cas des retours des migrants nés en Espagne et au Portugal et vivant en France, l'exploitation conjointe des recensements de 2001 des deux pays de la péninsule ibérique et de l'enquête emploi française de 1995 permet d'estimer la proportion de migrants espagnols et portugais retournés dans leur pays d'origine par classe d'âge entre 1995 et 2001. Comme le montre le graphique III.8, cette proportion augmente très fortement à partir de 50-55 ans pour les immigrés portugais et beaucoup plus modestement pour les immigrés espagnols qui sont beaucoup moins nombreux à rentrer. Ainsi, parmi les immigrés portugais âgés de 60 à 64 ans résidant en France en 1995, près de 17 % sont retournés au Portugal dans les cinq années suivantes, alors que cette proportion n'est que de 3.5 % pour les immigrés espagnols. Des différences dans les conditions d'intégration et dans les caractéristiques des vagues migratoires contribuent à expliquer les écarts observés.

Au moment de la retraite, certains migrants peuvent cependant faire le choix de partager leur temps entre leur pays d'origine et leur pays d'accueil. Dans le cas des migrants résidant en France, De Coulon et Wolff (2006) montrent que ce choix de « va-et-vient » est loin d'être négligeable, en particulier parmi les migrants originaires d'Europe du Sud et ceux originaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Dans le cas des immigrés portugais en France, ce « va-et-vient » existe également tout au long de la vie active (à l'occasion de vacances passées dans le pays notamment) et les liens avec la communauté d'origine sont très souvent maintenus. L'acquisition d'un logement au Portugal (souvent dans le village ou la ville d'origine) trouve son aboutissement dans de plus longues périodes passées au pays après la retraite (Charbit *et al.*, 1997).

Graphique III.8. Proportion d'immigrés nés au Portugal et en Espagne retournant de France vers leur pays d'origine, par âge moyen au retour



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436585252632>

Source : Calculs des auteurs; enquête emploi France de 1995, recensements espagnol et portugais de 2001.

Les femmes retournent-elles plus que les hommes?

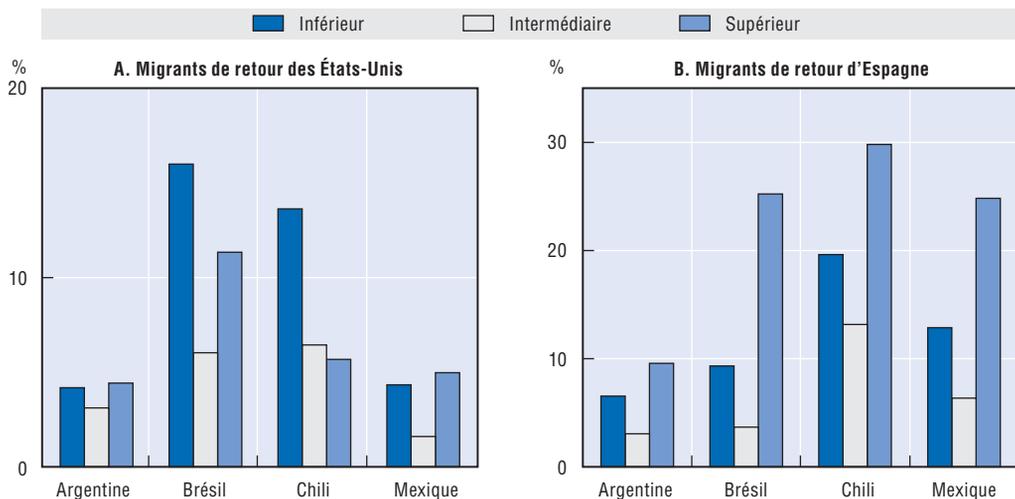
Pour les pays européens, on n'observe pas de différences significatives dans les taux de réémigration selon le genre. Dans le cas des États-Unis, nos estimations indiquent cependant une différence significative entre les hommes et les femmes, avec des taux de réémigration après cinq ans de 22 % et 16 % respectivement. Lorsque l'on exclut les migrants mexicains (parmi lesquels les hommes sont surreprésentés), cette différence est réduite mais ne disparaît pas complètement (18.5 % pour les femmes, 21 % pour les hommes). Pour les immigrés mexicains, le taux de réémigration des hommes à cinq ans est très supérieur à celui des femmes (23 % contre 9.6 %). Pour les pays d'Amérique latine pour lesquels nous disposons de données, en revanche, les différences hommes-femmes sont minimales, et ne dépassent pas 2.5 points de pourcentage dans le cas des immigrés brésiliens.

Éducation: les migrants plus éduqués retournent-ils plus souvent que les autres?

La propension au retour des immigrés varie-t-elle selon leur niveau d'éducation? Pour les pays européens, le taux de réémigration des immigrés hautement qualifiés est supérieur à la moyenne. Dans le cas des États-Unis, les immigrés les moins qualifiés (inférieur au secondaire inférieur) et les plus qualifiés (supérieur) ont un taux de réémigration nettement plus élevé que les immigrés ayant un niveau d'éducation intermédiaire : pour les hommes arrivés en 1999 à 30 ans et plus¹³, le taux de réémigration après 5 ans de résidence était de 34.3 % pour les moins éduqués, de 4.4 % pour ceux ayant un niveau d'éducation intermédiaire et de 23.5 % pour les plus qualifiés. Le même profil est observé dans la plupart des cas pour les taux de retour des immigrés originaires des pays d'Amérique latine revenant des États-Unis ou d'Espagne (graphique III.9).

Plusieurs auteurs ont également identifié une telle relation entre le niveau d'éducation des immigrés et leur probabilité de retour. C'est le cas notamment de Nekby (2006) pour la Suède.

Graphique III.9. **Proportion de migrants de retour par niveau d'éducation parmi les migrants argentins, brésiliens, chiliens et mexicains**
Population âgée de 25 à 64 ans



Note : Le niveau d'éducation inférieur correspond au secondaire inférieur ou moins, intermédiaire correspond au niveau secondaire terminé et supérieur correspond à l'éducation supérieure.

Source : Recensements des pays considérés (voir tableau III.2).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/436637286784>

Les migrants hautement qualifiés ont généralement un taux de retour élevé. Dans le cas des États-Unis, Finn (2007) montre que le taux de rétention des étrangers ayant obtenu un doctorat dans une université américaine s'établit autour de 65-70 % cinq ans après le diplôme, ce qui suggère un taux de réémigration de 30 à 35 %. Ce taux de rétention varie toutefois significativement par pays d'origine et par champ d'étude.

2. Les déterminants des migrations de retour : de la théorie à la pratique

Mieux comprendre les motivations qui sous-tendent la décision des migrants de retourner vers leur pays d'origine ou de poursuivre leur parcours migratoire vers un pays tiers, constitue un enjeu important pour l'élaboration des politiques migratoires, notamment celles orientées vers les migrations temporaires ou circulaires.

Même en limitant la question aux retours volontaires, ou plus exactement au cas où les migrants sont à même de faire un choix non contraint par leur statut légal, on ne peut que constater l'inadéquation des modèles théoriques standards pour expliquer les migrations de retour. Les approches économiques de la décision de migrer, telles que formulées par les contributions séminales de Sjaastad (1962) ou Harris et Todaro (1970), ne permettent pas, en effet, d'expliquer les migrations de retour vers des pays en développement depuis les pays de l'OCDE, qui sont caractérisées par des différentiels de revenu espéré négatifs. A partir des années 80, et plus particulièrement au cours de la décennie suivante, la question des migrations de retour a toutefois fait l'objet de nombreuses interprétations théoriques et évaluations empiriques qui ont permis de caractériser et d'identifier les principaux mécanismes en jeu.

On distingue essentiellement quatre catégories d'arguments qui se fondent respectivement sur i) l'échec de l'intégration dans le pays d'accueil et les changements dans la situation économique du pays d'origine, ii) les préférences des individus pour leur pays d'origine, iii) la réalisation d'un objectif d'épargne ou iv) l'évolution pour les individus des opportunités d'emplois dans le pays d'origine grâce à l'expérience acquise à l'étranger.

2.A. L'échec migratoire et l'importance du contexte macroéconomique

Un premier ensemble de travaux tente d'expliquer les migrations de retour par un déficit d'information sur le pays d'accueil au moment de la décision d'émigration. En situation d'information imparfaite, les migrants font *ex ante* des erreurs d'appréciation quant aux possibilités et aux conditions d'intégration sur le marché du travail et dans la société du pays d'accueil. Ils peuvent par exemple sous-estimer les difficultés imputables à la maîtrise de la langue du pays d'accueil, les problèmes liés à la reconnaissance des diplômes étrangers ou à la valorisation de leur expérience professionnelle. Lorsqu'ils disposent d'une offre d'emploi, les candidats à la migration peuvent sous-évaluer le coût de la vie, notamment le coût du logement, et donc surestimer leur niveau de vie dans le pays de destination et leur capacité d'épargne. Dans ces conditions, les migrations de retour concerneront principalement ceux qui ont « échoué » dans leur projet migratoire. Le retour s'effectuera donc relativement rapidement et sera d'autant plus fréquent que l'accès à l'information est difficile.

Les premières contributions de Yezer et Thurston (1976) et Allen (1979) s'inscrivent dans ce cadre argumentaire et sont appliquées aux migrations internes aux États-Unis. Herzog et Schottman (1982) tentent d'estimer l'effet de l'accès à l'information sur les migrations de retour¹⁴, mais les résultats s'avèrent peu robustes et ne permettent donc pas

une validation du modèle. Da Vanzo (1983) obtient néanmoins des résultats plus probants. Elle met notamment en évidence une relation significative et positive entre la distance de migration et la probabilité de réémigrer¹⁵.

Dans le cas des immigrés aux États-Unis, Duleep (1994) caractérise également les migrations de retour par un « échec migratoire ». Il met en évidence la coexistence de deux pics de retour, l'un survenant très rapidement après l'immigration et l'autre beaucoup plus tardivement au moment de la retraite. Borjas et Bratsberg (1996) modélisent les migrations de retour dans un cadre inspiré par le modèle de sélection de Roy (1951), dans lequel la composition des flux migratoires dépend de la distribution relative des revenus entre le pays d'origine et le pays d'accueil et des rendements moyens du capital humain. Dans ce cadre, les migrations de retour sont notamment expliquées par une erreur de jugement sur la forme de la distribution des revenus dans le pays d'accueil. Les auteurs montrent que la sélection des migrations de retour est inversée par rapport au processus de sélection initial. En d'autres termes, si le pays d'accueil attire des travailleurs relativement peu qualifiés, les retours concerneront principalement les meilleurs d'entre eux. Certaines études empiriques valident ce modèle, notamment pour les immigrés portoricains aux États-Unis (Ramos, 1992) et plus récemment en ce qui concerne les migrations entre la Suède et la Finlande (Rooth et Saarela, 2007).

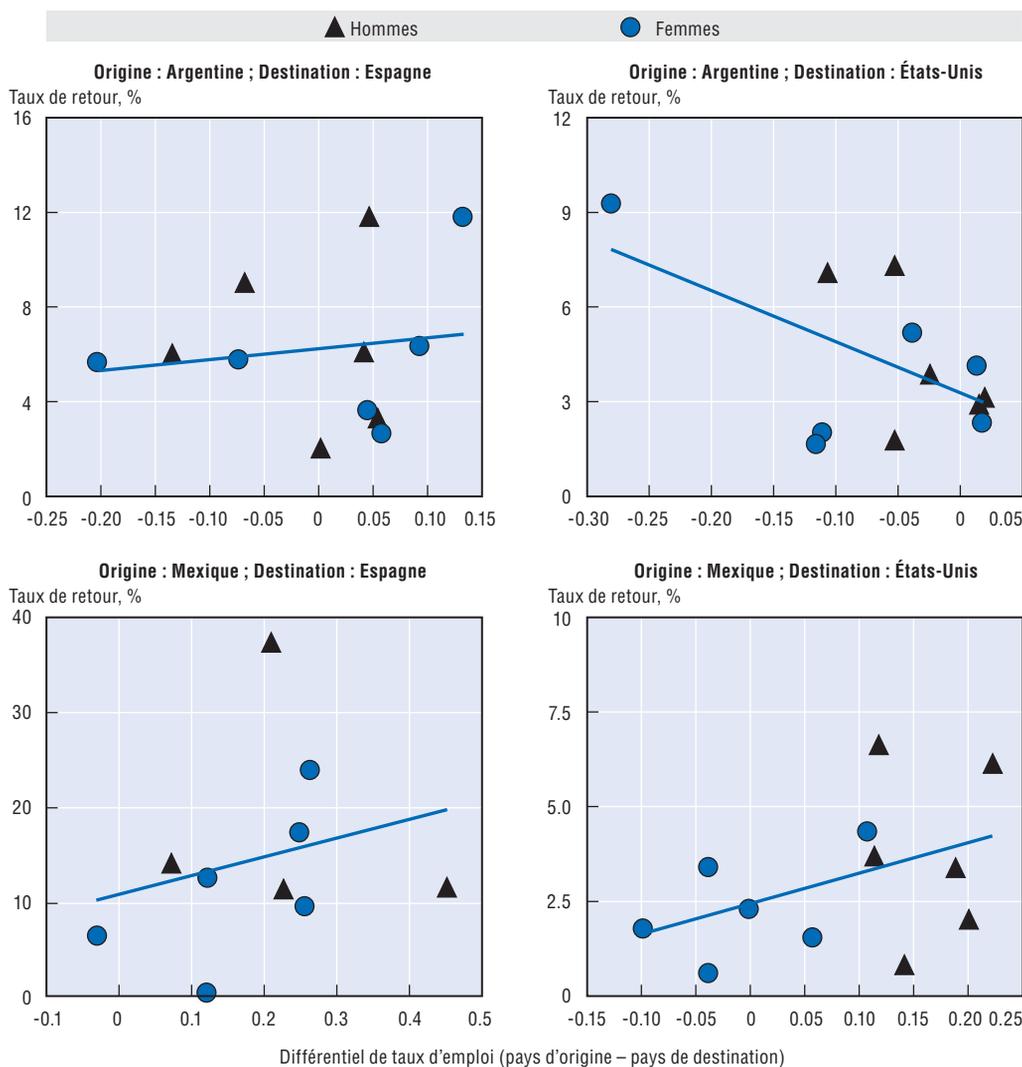
Certaines études permettent d'évaluer l'hypothèse de « l'échec migratoire » en analysant le lien entre intégration sur le marché du travail du pays d'accueil et migrations de retour. Elles présentent toutefois des résultats relativement contradictoires. Borjas (1989) montre par exemple que les scientifiques immigrés aux États-Unis qui émigrent sont ceux qui ont le moins bien réussi sur le marché du travail. Des résultats similaires sont obtenus par Reyes (1997) pour les travailleurs mexicains aux États-Unis. De même, dans le cas de l'Allemagne (Constant et Massey, 2002, 2003)¹⁶ et du Canada (Lam, 1994), l'exposition au chômage accroît la probabilité de retour.

Pour les immigrés qui rencontrent des difficultés à intégrer le marché du travail, l'accès à un système de protection sociale peut réduire la propension à émigrer. Reagan et Olsen (2000) dans le cas des États-Unis, Jensen et Pedersen (2007) pour le Danemark ou Nekby (2006) en Suède, obtiennent de tels résultats.

Les migrants prennent en réalité leur décision de retour non seulement en fonction de leur situation sur le marché du travail du pays d'accueil, mais également en tenant compte des opportunités qui s'offrent à eux dans leur pays d'origine. De fait, le contexte macroéconomique dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil est un déterminant majeur de la décision de retour. À partir des données de recensement des pays d'accueil (États-Unis et Espagne) et d'origine (Argentine et Mexique), il est possible de comparer les taux de retour par âge, genre et niveau d'éducation avec le différentiel de taux d'emploi observé entre les pays d'origine et de destination pour chacune de ces catégories (voir graphique III.10). En dépit de l'hétérogénéité des situations, le calcul montre une relation positive entre la probabilité de retourner dans son pays d'origine et l'amélioration des opportunités d'emploi relatives. C'est le cas notamment en ce qui concerne les Mexicains aux États-Unis ou les Argentins en Espagne¹⁷.

Les retours d'immigrés turcs d'Allemagne lors des phases d'expansion en Turquie révèlent également l'importance de la situation macroéconomique du pays d'origine. La conjoncture économique dans le pays de destination compte aussi. De nombreux retours d'immigrés portugais ont par exemple eu lieu à la fin des années 1970 et au début des

Graphique III.10. **Taux de retour par pays d'origine et de destination en fonction du différentiel de taux d'emploi observé, circa 2000**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436647005271>

Note : Personnes âgées de 25 à 64 ans réparties en 12 groupes selon le genre (deux groupes), le niveau d'éducation (trois groupes : primaire et secondaire inférieur, secondaire supérieur et universitaire) et l'âge (deux groupes : 25-44; 45-64). Chaque point représente un groupe distinct de population.

Source : Calcul des auteurs, recensements de population de l'Argentine, de l'Espagne, du Mexique et des États-Unis (circa 2000).

années 1980 alors que la situation économique dans les pays d'accueil se dégradait. Cet exemple illustre par ailleurs l'importance du contexte politique dans lequel se produisent les évolutions économiques, la dictature ayant pris fin au Portugal en 1974.

2.B. Préférence pour la consommation dans le pays d'origine

Une toute autre façon d'appréhender les migrations de retour consiste à considérer qu'elles font partie intégrante du projet migratoire initial. En faisant l'hypothèse que les migrants maximisent leur utilité le long de leur cycle de vie, il peut être optimal de choisir une durée de séjour finie dans le pays d'accueil même si un différentiel de revenu positif persiste avec le pays d'origine¹⁸. Ce résultat est obtenu notamment si l'utilité retirée de la

consommation est plus élevée dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil¹⁹. Si le retour n'a pas été concrétisé pendant la période de vie active, il devrait dès lors se matérialiser au moment de la retraite.

A partir des travaux de Hill (1987) et Djajic et Milbourne (1988), cette littérature s'est rapidement développée au début des années 90. A l'origine, ces auteurs supposent l'existence d'une préférence exogène pour le pays d'origine, mais cette dernière peut aussi être expliquée par un différentiel de pouvoir d'achat (Djajic, 1989; Stark, Helmenstein et Yegorov, 1997). Pour les immigrés, le temps passé dans le pays d'accueil permet d'accumuler des ressources qui seront dépensées au moment du retour. Ce dernier a lieu lorsque le bénéfice marginal d'une épargne plus élevée est compensé par la perte d'utilité associée au fait de résider à l'étranger. Sous certaines conditions, le retour aura lieu avant l'âge de la retraite. Cette situation est d'autant plus probable que la personne a immigré jeune ou qu'elle a un taux de préférence pour le présent élevé.

Dans ces conditions, une augmentation du salaire dans le pays d'accueil a un effet *a priori* ambigu sur la durée de séjour, car l'effet revenu et l'effet salaire relatif agissent dans des sens opposés (respectivement négativement et positivement sur la durée de séjour optimale). A partir du cas de l'Allemagne, Dustmann (2003a) montre que les migrants compensent les variations non anticipées de salaires en ajustant leur durée de séjour : une baisse de salaire (respectivement une hausse) entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une réduction (respectivement une augmentation) des intentions de retour.

Galor et Stark (1990, 1991) supposent que les migrants sont confrontés à une probabilité de retour donnée. Dans ces conditions, ils montrent que ceux-ci lissent leur consommation le long de leur cycle de vie en épargnant plus ou en produisant un effort productif plus important dans le pays d'accueil. Partant, cette formalisation permet d'expliquer que certains migrants parviennent à accumuler un niveau de richesse plus important que leurs homologues nés dans le pays.

Dustmann (1997a) intègre ce modèle dans un environnement stochastique. Il montre que l'incertitude liée à la situation sur le marché du travail du pays d'origine tend à accroître l'épargne de précaution des migrants et peut augmenter la durée de séjour optimale.

En ce qui concerne les travaux empiriques, peu de contributions développent un test explicite des modèles mentionnés ci-dessus, mais plusieurs études confirment implicitement le rôle de l'attachement au pays d'origine sur les migrations de retour. Dans le cas de l'Allemagne, Constant et Massey (2000, 2003) montrent l'importance de la présence du conjoint ou d'enfants dans le pays d'origine²⁰ pour expliquer le retour. Inversement, l'accès à la nationalité allemande ou des liens psychologiques (« *se sentir allemand* ») explique une plus forte propension à s'installer durablement. Des résultats similaires sont obtenus par exemple par Lindstrom (1996) dans le cas des migrations mexicaines aux États-Unis.

2.C. Épargner pour investir

Un autre type d'argument expliquant les migrations de retour a trait au fait que la migration peut servir à financer un projet d'investissement dans le pays d'origine. Dans cette perspective, les individus effectuent un choix joint, incorporant la migration, l'épargne, le retour et l'investissement.

Si les modèles de cycle de vie décrits précédemment lient l'objectif d'épargne à la consommation future, il s'agit ici d'épargner pour financer un investissement productif. Formellement, la distinction est limitée mais les deux approches ont des implications potentiellement différentes. Par exemple, le « migrant entrepreneur » doit faire face à une contrainte supplémentaire sur l'âge au retour dans la mesure où il doit pouvoir profiter du rendement de son investissement sur une période suffisamment longue avant la fin de sa vie active.

Berninghaus et Seifert-Vogt (1993) présentent une première formalisation explicite du comportement des migrants en termes d'objectif d'épargne. Ils montrent que, si l'objectif d'épargne initial ne peut pas être atteint avant une certaine date, par exemple en raison de l'évolution défavorable des conditions économiques dans le pays d'origine ou de destination, le projet migratoire est susceptible d'évoluer. Dès lors, les migrations temporaires pourront devenir permanentes.

Dustmann et Kirchkamp (2002) proposent un modèle où le comportement d'épargne dans le pays d'accueil, la décision de retour et le choix d'activité dans le pays d'origine (entrepreneuriat, salariat ou inactivité) sont liés. Ils montrent, entre autres, que les migrants sont plus à même de développer une activité individuelle dans leur pays d'origine s'ils émigrent à un jeune âge. Ils montrent également qu'une augmentation des salaires dans le pays d'accueil aura un effet indéterminé sur la durée de séjour moyenne. L'amélioration des conditions de rémunération réduit en effet la durée de séjour des « migrants entrepreneurs », mais risque de faire basculer vers un autre mode migratoire ceux qui avaient initialement choisi d'exercer une activité salariale au moment du retour (parce qu'ils ne pensaient pas pouvoir atteindre l'objectif d'épargne minimal pour développer une activité entrepreneuriale)²¹. Sous certaines conditions, les aides au retour, notamment lorsqu'elles visent à aider les migrants à créer leur propre activité, peuvent avoir un effet ambigu similaire sur la durée de séjour effective.

Les auteurs testent ensuite leur modèle sur un échantillon composé de près de 700 Turcs ayant résidé en Allemagne et ayant bénéficié d'un programme d'aide au retour. Dans cet échantillon, plus de la moitié des individus exerçaient une activité entrepreneuriale quatre ans après leur retour et 43 % étaient inactifs. Dustmann et Kirchkamp confirment l'effet négatif de l'âge à l'immigration et identifient un effet positif de l'éducation sur la probabilité d'être entrepreneur. L'effet le plus marqué est cependant associé à l'exercice d'une activité indépendante en Allemagne²².

Mesnard (2004) explicite le lien entre migration de retour et entrepreneuriat par la nécessité de contourner les difficultés d'accès au marché du crédit dans les pays d'origine. Les estimations appliquées à la Tunisie confirment l'existence d'une contrainte d'accès au crédit et le rôle joué par les migrations internationales dans ce contexte.

Yang (2006) cherche également à tester l'argument entrepreneurial dans le cas des Philippines. Selon l'auteur, si les migrants visent un objectif d'épargne, une forte dépréciation du peso philippin, telle qu'observée au moment de la crise financière asiatique en 1997, doit stimuler les retours. Les estimations ne confirment toutefois pas ce mécanisme et suggèrent même un effet inverse : une dépréciation du peso de 10 % réduit le taux de retour de 1.4 point de pourcentage. Toutefois, si les migrants ont un objectif d'épargne en devises étrangères, ou anticipent une augmentation de l'inflation suite à la dépréciation, les résultats précédents ne suffisent pas à infirmer l'hypothèse de l'objectif d'épargne. Reyes (2004) trouve d'ailleurs un résultat inverse de celui de Yang (2006) dans le

cas de la migration entre le Mexique et les États-Unis. D'autres études dans des contextes variés confirment l'importance du lien entre immigration, retour et entrepreneuriat. C'est le cas notamment au Pakistan (Ilahi, 1999), en Égypte (McCormick and Wahba, 2001) ou en Chine (Zhao, 2002) (voir section 4 pour plus de précisions).

2.D. Accumulation de capital humain et migration de retour

Un dernier type d'argument développé dans la littérature est lié au fait que les migrants acquièrent du capital humain dans le pays d'accueil, lequel peut être plus ou moins complémentaire avec le capital humain initial. L'existence d'externalités dans la fonction d'apprentissage ou l'exposition à un nouvel environnement technologique pourrait en effet justifier une accumulation plus rapide du capital humain dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine. Le cas des étudiants étrangers qui retournent dans leur pays d'origine à la fin de leurs études peut être appréhendé dans ce cadre²³.

La littérature dans ce domaine repose toutefois plutôt sur un effet lié à la complémentarité entre le capital humain initial et celui acquis à l'étranger. Ainsi, certains auteurs arguent que les compétences acquises dans le pays d'accueil permettent d'accroître le rendement du capital humain dans le pays d'origine. Le facteur déterminant le retour est ici fondamentalement différent de ceux exposés précédemment dans la mesure où il repose, au moins partiellement, sur la possibilité d'une inversion du différentiel de revenu espéré entre le pays d'origine et le pays d'accueil.

Ce mécanisme était déjà présent dans le modèle de Borjas et Bratsberg (1996). Il est également intégré par Dustmann (1995) qui montre que, compte tenu de l'accroissement du revenu au moment du retour, il est possible d'observer deux pics dans l'épargne des migrants : le premier dans le pays d'accueil et le second après le retour dans le pays d'origine²⁴.

Plusieurs études empiriques confirment l'existence d'une prime au retour. C'est notamment le cas pour l'Irlande : Barrett et O'Connell (2001) montrent que les hommes qui ont émigré et sont retournés en Irlande gagnent en moyenne 10 % de plus que ceux qui ne sont pas partis (15 % pour ceux qui ont émigré pour des motifs liés à l'emploi). En revanche, les auteurs ne trouvent pas d'effet significatif pour les femmes. Les résultats obtenus par Co, Gang et Yun (2000), dans le cas de la Hongrie, sont de même nature mais inversés selon le genre. En effet, seules les femmes bénéficient d'une prime au retour de l'ordre de 40 %²⁵. Whaba (2007a) est une des seules références qui explore cette question pour un pays en développement. Dans le cas de l'Égypte, l'auteur montre que les individus qui ont eu une expérience migratoire internationale gagnent en moyenne 38 % de plus que ceux qui n'ont jamais émigré. Les résultats de ces deux derniers travaux empiriques sont particulièrement notables, dans la mesure où ils prennent soin de contrôler la double sélection à laquelle les migrants de retour sont sujets : la sélection résultant du caractère non aléatoire de la migration et celle, traditionnelle pour les estimations de salaires, provenant du choix de participation au marché du travail.

La section 1 a mis en évidence une plus forte prévalence des retours aux deux extrémités de la distribution des qualifications. Il est possible que ce résultat soit imputable à des effets de générations, avec des migrants plus âgés et peu qualifiés qui rentrent vers la fin de leur vie active et des migrants diplômés et plus jeunes qui rentrent pour d'autres motifs. Dans certains cas, ce constat persiste en contrôlant pour la structure

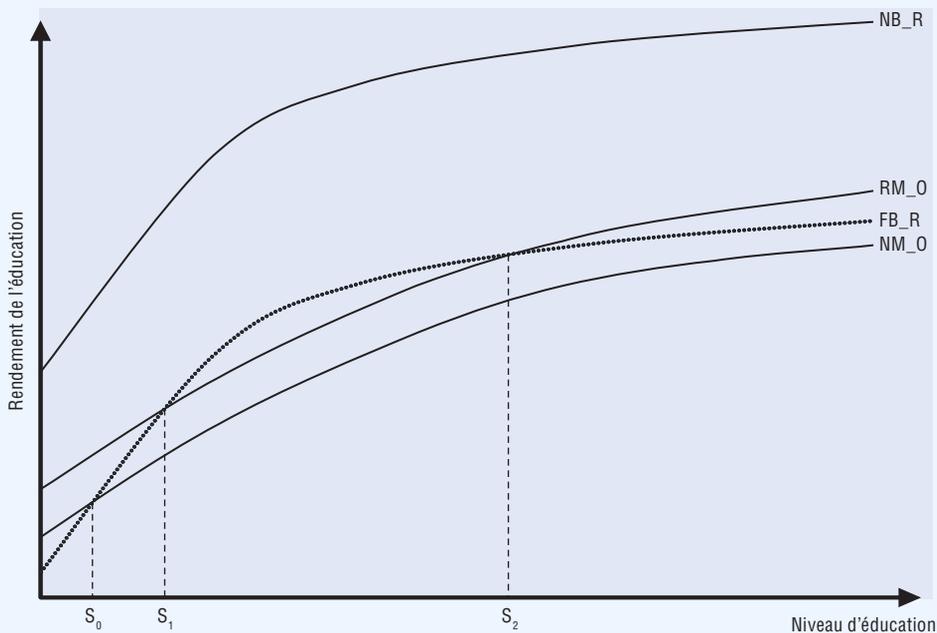
par âge et la durée de séjour des migrants (e.g. Nekby, 2006). Le modèle d'accumulation du capital humain fournit un cadre pour interpréter ce résultat, notamment en ce qui concerne les migrations de retour vers les pays en développement (voir encadré III.4).

Encadré III.4. Rendements de l'éducation et migrations de retour

Dans la mesure où les rendements de l'éducation dans le pays d'origine des migrants sont moins concaves que dans le pays de destination, et compte tenu des coûts de migration et de réémigration, le modèle d'accumulation du capital humain permet d'expliquer des différences dans les comportements migratoires selon le niveau d'éducation (voir graphique III.11).

Dans le graphique III.11, les personnes ayant un niveau d'éducation très faible (inférieur à S_0) n'ont pas un niveau de rémunération espéré dans le pays d'accueil suffisant pour financer le coût fixe de migration, et ne migrent donc pas. Pour les individus ayant un niveau de qualification supérieur à S_0 , la migration est profitable et leur permet d'acquérir de nouvelles compétences. Les moins qualifiés des migrants (i.e. dont le niveau d'éducation est compris entre S_0 et S_1) et les plus qualifiés (niveau d'éducation supérieur à S_2) auront intérêt à retourner dans leur pays d'origine car ils parviendront à y valoriser leur expérience et à obtenir *in fine* une rémunération supérieure à celle qu'ils auraient obtenue en ne migrant pas. Les migrants ayant un niveau d'éducation intermédiaire (entre S_1 et S_2) gagnent également des compétences, mais sans parvenir à un niveau tel que le retour soit profitable, ce qui peut notamment s'expliquer par le manque d'opportunités d'emplois correspondant à leurs qualifications dans leur pays d'origine.

Graphique III.11. Rendements de l'éducation dans les pays d'origine et d'accueil et statut migratoire



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436687404281>

Notes : NB_R : Natifs du pays d'accueil; NM_O : Non-migrants dans le pays d'origine; FB_R : Immigrés dans le pays d'accueil (en prenant en compte les coûts fixes associés à la migration); RM_O : Migrants de retour dans le pays d'origine.

2.E. Aller, revenir, aller, revenir, aller... : le cas des migrations répétées ou circulaires

Le retour ne caractérise pas nécessairement la fin de la chaîne migratoire, et n'est donc pas toujours définitif. Au moins deux types d'arguments peuvent être invoqués pour rendre compte des migrations répétées ou circulaires. Le premier tient au fait que le coût psychologique associé à l'émigration croît avec la durée de résidence à l'étranger. Dans la mesure où le coût de transport est faible, les migrants peuvent avoir intérêt à multiplier les courts séjours pour une durée d'expatriation totale donnée. Hill (1987) présente une formalisation qui est compatible avec cette interprétation. Reyes (1997) en donne une illustration dans le cas des migrations entre le Mexique et les États-Unis. Un second type d'argument a trait au cadre légal dans lequel les migrations internationales s'effectuent. La durée moyenne des séjours temporaires est en effet liée aux possibilités de proroger son titre de séjour ou de changer de statut. Ces possibilités dépendent des caractéristiques des politiques migratoires et sont fortement variables selon les pays. Les études économiques disponibles ne permettent pas d'intégrer suffisamment ces aspects institutionnels.

Plusieurs travaux récents se sont toutefois attachés à évaluer la nature et l'ampleur des migrations répétées. Constant et Zimmermann (2003, 2007) montrent, à partir de l'enquête GSOEP, que sur la période 1984-1997, 62 % des immigrés originaires d'Italie, de Grèce, d'Espagne, d'ex-Yougoslavie ou de Turquie ont quitté l'Allemagne au moins une fois, pour un an ou plus²⁶. Le fait d'avoir de la famille dans le pays d'origine constitue un facteur incitatif important pour effectuer des migrations répétées. De même, les personnes qui disposent d'un passeport allemand sont plus mobiles. Inversement, il semble que les personnes les plus qualifiées le soient moins.

La situation géographique des membres de la famille joue certainement un rôle prépondérant pour expliquer les migrations répétées. À partir d'une enquête française qui interroge les immigrés sur leurs intentions de retour au moment du départ à la retraite, de Coulon et Wolff (2006) mettent notamment en évidence le rôle de la présence d'enfants dans le pays d'accueil pour expliquer le choix d'une migration circulaire des parents entre leur pays d'origine et le lieu de résidence de leurs enfants.

Dans le cas des migrations entre Hong-Kong, Chine, et le Canada, certaines études identifient des déterminants similaires à ceux décrits précédemment, notamment l'impact de la naturalisation (De Voretz et Ma, 2002). En revanche, les migrations de retour et circulaires vers Hong-Kong, Chine, apparaissent très sélectives (De Voretz, 2006). Plus généralement, les migrants semblent alterner leur lieu de résidence le long de leur cycle de vie en fonction des opportunités et des contraintes (Ley et Kobayashi, 2005). Ce cas particulier caractérise une situation d'*hypermobilité*, facilitée par les conditions d'accès à la nationalité au Canada mais également par le niveau social des personnes concernées.

2.F. L'importance des catégories d'immigration et le rôle des politiques migratoires

La concomitance des différentes motivations pour le retour et le fait que les migrants ajustent leurs objectifs au cours du temps, notamment en fonction de la situation observée dans le pays d'origine et des difficultés d'intégration dans le pays d'accueil, rendent difficile l'identification des déterminants des migrations de retour et justifient une approche globale²⁷.

Les travaux théoriques et empiriques distinguent très rarement les différentes catégories de migrants. Klinthäll (2006b) identifie quatre groupes de migrants selon le niveau et la nature des contraintes liées à leur statut migratoire: i) les migrants

économiques titulaires d'un permis de résidence permanent, ii) les migrants économiques avec un permis de résidence temporaire²⁸, iii) les réfugiés qui détiennent un permis de résidence sans limitation de durée et iv) les migrants disposant d'une protection temporaire pour raisons humanitaires. Cette catégorisation ne reflète pas l'ensemble des modalités de migration. Elle ne prend pas en compte par exemple les migrations liées au regroupement familial que l'on pourrait inclure dans la première ou la seconde catégorie. De même, elle ne mentionne pas le cas des étudiants étrangers qui détiennent un permis de résidence temporaire (groupe ii). Enfin, il conviendrait d'élargir la dernière catégorie aux demandeurs d'asile en attente du traitement de leur demande.

Les migrants du premier groupe sont en mesure de prendre une décision de retour *a priori* non contrainte. Cette décision dépendra, comme décrit précédemment, d'un ensemble de facteurs économiques identifiables aux deux bouts de la chaîne migratoire, c'est-à-dire dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine. C'est dans ce cadre que se situent la plupart des études économiques sur les migrations de retour.

Les migrants classés dans le second groupe doivent, quant à eux, effectuer un choix contraint dans la mesure où le séjour irrégulier constitue la seule alternative au retour (ou à la ré-émigration) si leur permis de séjour n'est pas prolongé ou pérennisé. Même si dans la pratique une part prépondérante des retours observés vers les pays en développement s'inscrit dans ce contexte, les travaux analytiques sont relativement mal adaptés pour appréhender cette réalité.

Les réfugiés disposant d'un permis de résidence à durée indéterminée (troisième groupe) sont pour leur part dépendant de l'évolution de la situation dans leur pays d'origine. Plusieurs études ont analysé spécifiquement les déterminants du retour des réfugiés, soulignant par là même l'importance des conditions sociales et politiques dans le pays d'origine. Dans le cas de la Suède, Klinthäll (2003, 2007) montre, notamment à partir du cas des réfugiés chiliens, que les changements politiques conditionnent le retour des réfugiés, sans toutefois être une condition suffisante, dans la mesure où la situation économique qui prévaut dans le pays d'origine joue également un rôle déterminant.

Le cas des personnes sous protection temporaire est plus spécifique encore, puisqu'elles sont soumises à une double contrainte, ou plus exactement à une contrainte dans le pays d'accueil qui se matérialisera lorsque celle dans le pays d'origine sera levée. Une partie prépondérante des retours volontaires assistés s'effectue dans ce cadre (voir section 4). Les travaux théoriques et empiriques présentés ci-dessus ne permettent toutefois pas de rendre compte de cette situation.

Les résultats disponibles sur les taux de retour par catégorie de migrant, montrent sans ambiguïté l'importance des conditions d'entrée et du statut légal. Dans le cas de la Nouvelle-Zélande, par exemple, 16 % des immigrants permanents entrés en 1998 ont « définitivement » quitté le pays cinq ans plus tard (Shortland, 2006). Cette proportion varie de 19 % pour les migrants entrés dans la catégorie « gens d'affaires et travailleurs qualifiés » à environ 9 % pour ceux entrés à titre humanitaire. Les différences sont plus marquées au Canada, et plus encore dans les pays où les migrations temporaires représentent une part plus importante des entrées de travailleurs étrangers, comme les Pays-Bas par exemple (voir encadré III.5).

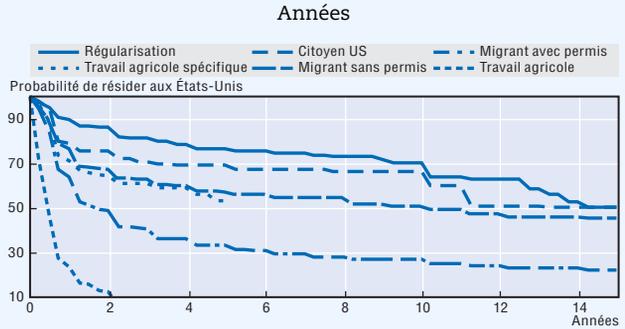
Même si les conditions légales et institutionnelles sont le plus souvent absentes de l'analyse des déterminants des migrations de retour, il est certain qu'elles font partie intégrante de la question. Dans quelle mesure les spécificités des systèmes et des

Encadré III.5. **Quelques résultats sur les taux de retour selon la catégorie d'entrée des migrants**

Reyes (1997), *Dynamics of Immigration: Return Migration to Western Mexico*

Le *Mexican Migration Project* permet d'identifier les migrations de retour dans 31 communautés de l'Ouest du Mexique entre 1982 et 1993. Ceux qui ont immigré sans statut légal (54 % de l'échantillon) ont une forte probabilité de revenir au Mexique : près de 70 % d'entre eux rentrent après 5 ans, soit près du double du chiffre observé pour les migrants en situation régulière et 4 fois celui des personnes ayant bénéficié d'un programme de régularisation.

Graphique III.12. **Probabilité de résider aux États-Unis par catégorie d'immigration et durée de séjour**



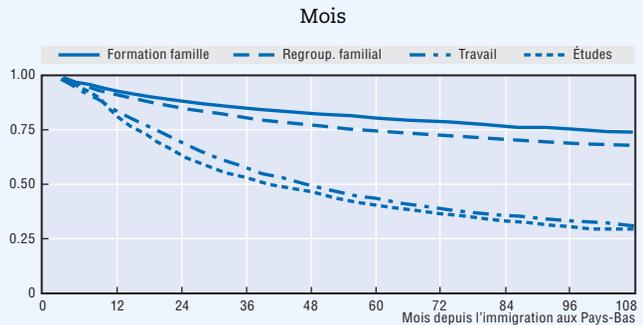
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/436716215085>

Source : Reyes (1997)

Bijwaard (2007), *Modeling Migration Dynamics of Immigrants: The Case of The Netherlands*

Aux Pays-Bas, les données du registre central des étrangers, couplées à celles des registres municipaux, permettent d'identifier et de caractériser les entrées et sorties d'étrangers. Pour ceux entrés entre 1995 et 2003, le taux de retour après 5 ans est de 20 à 25 % pour les membres de famille et de près de 60 % pour les étudiants étrangers. Comparativement, environ 55 % des personnes entrées dans le cadre d'une migration de travail quittent les Pays-Bas dans les 5 ans.

Graphique III.13. **Probabilité de résider aux Pays-Bas par catégorie d'immigration et durée de séjour**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/436726447528>

Source : Bijwaard (2007)

Statistics Norway (2007)

Le registre de population en Norvège, comme dans la plupart des pays Nordiques, permet de suivre les immigrés par catégorie d'entrée. Le graphique ci-contre présente, par année d'entrée, la proportion de personnes non nordiques résidant encore dans le pays en 2006. Par exemple, parmi celles entrées en 2001, seulement 5 % de celles entrées à titre humanitaire avaient quitté la Norvège en 2006. Ce chiffre atteint 20 % pour les personnes ayant bénéficié du regroupement familial, alors qu'il est proche de 50 % pour les travailleurs et de 70 % pour les étudiants.

Graphique III.14. **Proportion de personnes résidant en Norvège en 2006, par catégorie d'immigration et année d'entrée, personnes non nordiques**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/436732868860>

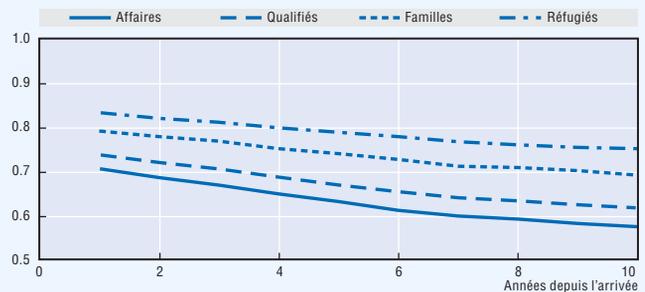
Source : Statistics Norway (2007)

Encadré III.5. Quelques résultats sur les taux de retour selon la catégorie d'entrée des migrants (suite)

Aydemir et Robinson (2006), *Global Labour Markets, Return and Onward Migration*

Les bases de données LIDS et IMDB permettent de lier les caractéristiques des immigrants entrés au Canada entre 1980 et 1996 aux registres fiscaux. Les personnes qui n'ont pas rempli de déclaration fiscale pendant 4 années consécutives sont supposées avoir quitté le pays. On estime que 30 à 35 % des personnes entrées comme « gens d'affaires » ou « travailleurs qualifiés » ont quitté le Canada après 5 ans. Ce chiffre est d'environ 20 % pour les réfugiés et de 25 % pour ceux qui sont entrés au titre du regroupement familial.

Graphique III.15. Probabilité de résider au Canada par type de visa et durée de séjour



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436733325581>

Source : Aydemir et Robinson (2006)

politiques migratoires influencent-elles les migrations de retour ou plus généralement la durée de séjour des migrants? Quelles sont les incitations mises en place par les pays de l'OCDE pour favoriser le retour des migrants dans leur pays d'origine? Quel est le rôle joué par les programmes de retours volontaires assistés? Ces dispositifs sont-ils efficaces? Telles sont les questions qui sont abordées dans la section suivante.

3. Les politiques migratoires et leur impact sur les retours

Les migrations de retour constituent un élément incontournable d'une approche globale de la gestion des flux migratoires. De ce fait, les politiques liées aux retours suscitent une attention grandissante (IOM, 2004; Abella, 2006; EMN, 2006-2007). Une première catégorie de mesures concerne les migrants disposant d'un titre de séjour temporaire et vise à assurer un fonctionnement efficace de ces programmes. Certains programmes cherchent à assister les migrants permanents dans leur projet de retour, alors que d'autres encadrent les départs de ceux qui ne sont pas en droit de rester dans le pays. En outre, certaines caractéristiques des politiques publiques des pays d'accueil peuvent affecter le choix des migrants en ce qui concerne leur durée de séjour. Cette section considère successivement ces différents aspects et aborde également la question des migrations répétées ou circulaires.

3.A. Assurer un fonctionnement efficace des programmes de migration temporaires

Un des faits saillants des tendances récentes des migrations internationales est l'importance croissante des migrations temporaires, notamment à des fins d'emploi, même si, dans de nombreux pays de l'OCDE, les passerelles vers les migrations permanentes se sont multipliées. Afin de s'assurer que les programmes de migrations temporaires remplissent efficacement leur rôle, les pays d'accueil portent également une attention accrue aux mesures permettant de « garantir » les retours. Ces dernières sont généralement basées sur une combinaison de facteurs coercitifs et incitatifs.

Retour et perspectives d'immigration future

En général, tous les pays conditionnent la possibilité d'obtenir un nouveau titre de séjour au respect des conditions appliquées au titre précédent. Dès lors, les migrants entrés avec un visa temporaire qui dépassent indûment la durée légale de séjour se voient interdire l'accès à un nouveau permis. La période d'interdiction peut atteindre plusieurs années et peut être étendue en cas d'expulsion ou si le dépassement de séjour est supérieur à un an²⁹. Les États membres de l'Union européenne ont également la possibilité de transférer leur décision au système d'information Schengen (SIS), en conséquence de quoi l'interdiction est applicable à l'ensemble des visas Schengen³⁰. En outre, la plupart des pays prévoient le paiement d'une amende et, dans certains cas, une peine d'emprisonnement. Ces dispositions ont un rôle dissuasif qui n'est toutefois pas suffisant pour garantir systématiquement le retour et dont l'efficacité dépend de l'intensité et l'efficacité des contrôles.

Dans le cas des programmes de migrations de travailleurs saisonniers, l'incitation au retour peut se traduire de manière plus positive par « l'assurance » de pouvoir réintégrer le programme ultérieurement. Dans cet esprit, la France a introduit en 2006 un nouveau type de permis destiné aux travailleurs saisonniers qui permet d'exercer une activité de moins de six mois pendant trois années consécutives à condition de maintenir sa résidence hors de France. Peu de pays ont adopté formellement des permis saisonniers pluriannuels, même si en pratique les conditions de renouvellement peuvent être facilitées pour ceux qui ont déjà participé au programme. C'est notamment le cas en Italie où les migrants ayant déjà travaillé deux saisons consécutives peuvent obtenir un permis de trois ans renouvelable³¹. Jusqu'en 2007, les détenteurs de visa H2B aux États-Unis qui respectaient les conditions d'octroi de leur permis pouvaient obtenir un nouveau titre hors quota³². En Espagne, les travailleurs saisonniers qui ont déjà participé au programme peuvent entrer nominativement sur demande de leur employeur (i.e. sans passer par le processus de sélection dans leur pays d'origine). Un mois après l'expiration du permis, les détenteurs doivent se présenter au consulat qui a émis le permis afin de valider leur retour³³. Ces approches se traduisent par des taux de retour élevés, mais également des migrations répétées dont il est difficile d'évaluer l'impact sur la probabilité de s'installer durablement dans le pays d'accueil. Une meilleure connaissance du pays d'accueil et la création de liens durables pourraient en effet engendrer, à moyen terme, une immigration de plus longue durée.

Les incitations financières

Les migrants peuvent également être incités au retour par une clause prévoyant qu'une partie de leur salaire est versée directement dans le pays d'origine. Le programme *Bracero*, par l'intermédiaire duquel plus de 4.5 millions de travailleurs mexicains ont été recrutés dans l'agriculture aux États-Unis entre 1942 et 1964, prévoyait par exemple que 10 % du salaire perçu soit rendu disponible seulement après le retour au Mexique. Dans la même veine, les travailleurs cubains émigrés dans le cadre d'accords intergouvernementaux perçoivent une partie de leur salaire (généralement 30 %) directement à Cuba. D'une certaine manière cette approche s'apparente à de l'épargne forcée, laquelle pourrait d'ailleurs simplement se substituer aux transferts de fonds des migrants concernés³⁴.

Dans une logique moins coercitive, on peut imaginer que les migrants puissent percevoir, au moment de leur retour, tout ou partie des versements effectués au titre de

l'assurance chômage et des prestations vieillesse, même s'ils n'y sont pas éligibles. Les migrants temporaires cotisent en effet souvent au même titre que les autres travailleurs, mais pas suffisamment longtemps ni de façon suffisamment continue, pour bénéficier des prestations sociales dans le pays d'accueil.

Le rôle des employeurs et du processus de sélection

L'employeur peut être sollicité pour faciliter le retour des travailleurs temporaires qu'il a recrutés. Hors de l'OCDE, Singapour exige que les employeurs de travailleurs temporaires non malaisiens effectuent un dépôt de 5 000 SGD (environ 3 200 USD) par employé, qui est restitué lorsque le migrant rentre dans son pays d'origine³⁵. Dans certains pays de l'OCDE (e.g. Corée, Italie et Nouvelle-Zélande), l'employeur doit s'engager à couvrir le coût d'une éventuelle expulsion³⁶. Toutefois, on peut s'interroger sur les moyens dont dispose l'employeur pour vérifier et, *a fortiori*, garantir, le départ du migrant à l'issue de son contrat.

Une autre façon d'assurer un taux de retour important peut consister à sélectionner les candidats directement en fonction de leur probabilité de retour. Cette approche peut être observée notamment lorsque le processus de recrutement est délégué à une institution qui est pour partie évaluée par les autorités du pays d'accueil sur sa capacité à maintenir l'intégrité du programme. Un certain nombre de programmes de migrations temporaires gérés par l'OIM entrent dans ce cadre. Au Maroc, l'agence en charge du recrutement des travailleurs temporaires (ANAPEC) sélectionne dorénavant pour l'Espagne de manière prioritaire des femmes mariées avec enfants pour les emplois saisonniers agricoles. Au-delà des questions éthiques que peut soulever une telle approche, il n'est pas certain qu'elle soit généralisable aux emplois plus qualifiés, ni même à d'autres secteurs.

3.B. Les programmes de retours volontaires assistés

Les programmes de retours volontaires assistés (RVA) ont été mis en œuvre de longue date dans plusieurs pays de l'OCDE. Cela a été le cas notamment en Allemagne dès 1979³⁷. De tels programmes existent depuis plus de dix ans en Suisse, en Belgique, en France, aux Pays-Bas et dans la plupart des pays nordiques³⁸. Pour les autres pays, les programmes de retours volontaires assistés ont débuté à la fin des années 90, voire plus récemment. Deux types de programmes existent : ceux visant les migrants entrés illégalement ou ayant dépassé la durée de séjour autorisée et qui se trouvent donc en situation irrégulière dans le pays d'accueil, et ceux qui s'adressent aux migrants disposant d'un titre de séjour permanent.

Retour « volontaire » des migrants en situation irrégulière

Dans le cas des migrants en situation irrégulière ou qui sont soumis à une injonction de quitter le territoire suite à la suspension de leur statut de protection temporaire (e.g. demandeurs d'asile déboutés), la plupart des pays de l'OCDE ont élaboré des dispositifs permettant d'encadrer les retours, sur une base volontaire. Ces programmes constituent une alternative aux expulsions. Ils permettent aux migrants de choisir les conditions de leur retour (lieu et période) et de bénéficier éventuellement d'une aide financière, voire d'un service d'assistance dans la préparation du retour. L'Australie, l'Autriche, la France, l'Irlande, l'Espagne, la Hongrie, le Royaume-Uni et la Suède disposent de mesures de ce type (voir annexe III.A.3). L'intérêt pour les pays d'accueil est double : i) faciliter les rapatriements vers les pays avec lesquels aucun accord de réadmission n'a été signé et ii) exécuter le retour à un coût moindre que pour une expulsion³⁹. Les effectifs

concernés sont très variables d'un pays à l'autre mais peuvent atteindre des chiffres substantiels, comme c'est le cas par exemple en Allemagne, au Japon ou dans une moindre mesure au Royaume-Uni (respectivement 9 000, 11 000 et 6 000 retours en 2006).

La distinction entre retour volontaire et retour forcé est ici relativement ténue dans la mesure où les personnes concernées n'ont pas vraiment la possibilité de rester dans le pays (voir encadré III.6 pour une analyse des retours forcés). On peut citer l'exemple de l'Australie, où le programme de retours volontaires assistés concerne notamment les personnes originaires d'Iran et d'Afghanistan en détention. Aux États-Unis, la loi prévoit qu'un migrant en situation irrégulière puisse solliciter une procédure de « départ volontaire » afin d'éviter d'être sous le coût d'une interdiction d'entrée de dix ans (US Department of Justice, 1999). De même, au Japon, le programme de retours volontaires ne concerne que les migrants en situation de dépassement de séjour et ne donne lieu qu'à une amnistie partielle de la période d'interdiction d'entrée sur le territoire.

Encadré III.6. Les retours forcés

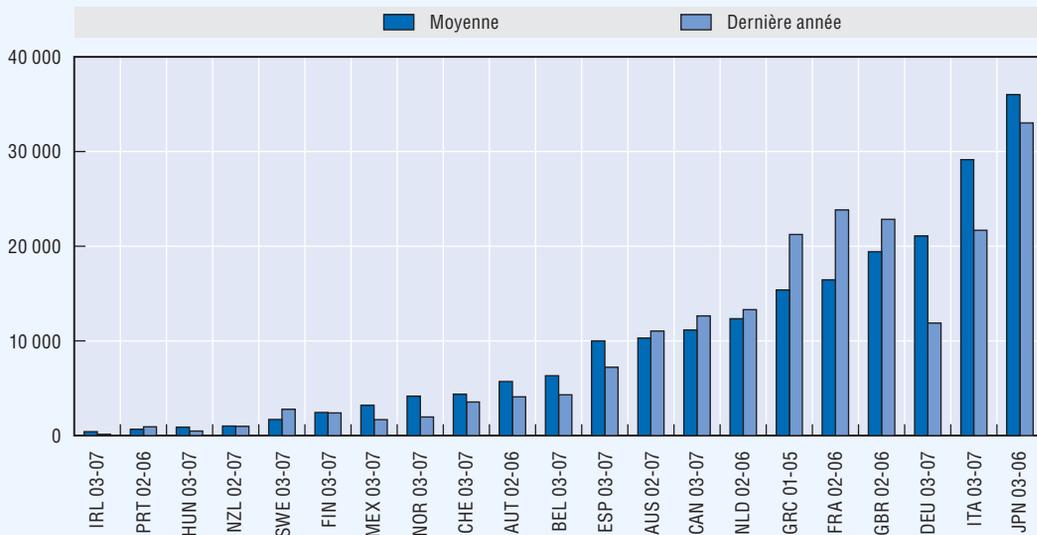
Si l'essentiel des migrations de retour est volontaire, une partie des flux migratoires vers les pays d'origine fait suite à une expulsion, par exemple en raison d'une infraction à la législation sur l'entrée ou le séjour des étrangers. Certains départs forcés concernent des personnes qui ont été placées en centre de détention depuis leur entrée sur le territoire ou des personnes incarcérées. Tous les pays de l'OCDE procèdent à des expulsions. L'ampleur du phénomène varie cependant en fonction du caractère plus ou plus systématique des contrôles et des procédures d'éloignement mais également selon la nature et l'intensité des flux migratoires ainsi que la situation géographique du pays. Les injonctions de quitter le territoire représentent souvent un nombre très supérieur aux départs forcés, soit parce que les personnes concernées décident de quitter le pays d'elles-mêmes, soit parce qu'elles se soustraient à l'exigence administrative.

Les statistiques présentées dans le graphique III.16 rendent compte du nombre de retours forcés exécutés par les pays de l'OCDE entre 2002 et 2007, hors refoulements à la frontière. Dans la plupart des pays, à l'exception notamment de la Grèce, de la France et du Royaume-Uni, on constate une légère baisse des expulsions vers la fin de période. Ce constat est pour partie lié à la baisse des demandes d'asile observée récemment, dans la mesure où une part non négligeable des retours forcés concerne des demandeurs d'asile déboutés. Dans ce cadre, les accords de réadmission jouent un rôle important.

La signature d'un accord de réadmission* avec le pays d'origine ou de transit du migrant est souvent une condition nécessaire à l'exécution des retours forcés. Les accords de réadmission signés par les pays de l'OCDE se sont multipliés au cours des 5 dernières années. La Suisse, la France et l'Allemagne sont les pays qui ont signé le plus grand nombre d'accords de ce type avec respectivement 39, 38 et 28 accords chacun.

En juin 2007, l'Union européenne avait pour sa part signé cinq accords de réadmission avec l'Albanie, Hong-Kong (Chine), Macao, la Russie et le Sri Lanka. L'Union européenne a également signé des accords avec l'Ukraine, la Moldavie et les pays des Balkans (exception faite de la Croatie) qui doivent entrer en vigueur dans le courant de l'année 2008. D'autres accords sont en négociation avec l'Algérie, la Chine, le Maroc, le Pakistan et la Turquie. Plusieurs directives visent par ailleurs à renforcer la coopération entre les États membres en ce qui concerne les expulsions d'étrangers (directives 2001/40/EC & 2003/110/EC; décisions du Conseil 2004/191/EC & 2004/573/EC).

* Il peut s'agir également de protocoles d'accord ou de coopération, voire d'accords de coopération policière.

Encadré III.6. **Les retours forcés (suite)**Graphique III.16. **Nombre de retours forcés dans quelques pays de l'OCDE, moyenne annuelle pour la période indiquée et dernière année disponible, 2001-2007**StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436764233463>

Source : Diverses sources nationales et European Migration Network (2006-2007)

Favoriser le retour des migrants permanents vers leur pays d'origine

Les programmes RVA sont aussi utilisés afin d'inciter et d'assister les migrants installés légalement et durablement dans les pays d'accueil à retourner dans leur pays d'origine. La plupart de ces programmes sont mis en œuvre avec l'aide d'organisations non gouvernementales qui gèrent les aspects logistiques. L'OIM est l'un des principaux opérateurs dans ce domaine⁴⁰. La plupart des programmes sont spécifiques à certains pays d'origine, notamment ceux d'où sont originaires les principaux contingents de réfugiés. De multiples opérations ont été menées, par exemple pour les réfugiés originaires des Balkans⁴¹ ou plus récemment d'Afghanistan⁴² et d'Irak.

Les programmes RVA destinés aux migrants permanents couvrent généralement les frais de transport mais peuvent également inclure des primes au retour et un ensemble de services qui vont de l'aide à la réinsertion, à la possibilité de faire un voyage préparatoire au retour, en passant par la formation professionnelle. Les indemnités forfaitaires de réinstallation peuvent être conséquentes, à l'instar de ce qui est proposé par les autorités danoises aux ressortissants irakiens (jusqu'à 9 000 USD par adulte et 10 500 USD par enfant). Elles sont, en toute état de cause, fortement variables en fonction du pays d'origine et souvent plafonnées par famille. Il est également fréquent que les primes soient versées en plusieurs échéances dans le but de pérenniser le retour. S'il est peu probable que l'aide au retour affecte sensiblement le choix des migrants qui n'avaient pas l'intention de rentrer, cela permet sans doute d'anticiper le retour lorsqu'il était programmé, même si les travaux théoriques et empiriques présentés dans la section précédente restent partagés sur ce point.

Certains programmes visent plus spécifiquement les immigrés qui rencontrent des difficultés sur le marché du travail. Ces derniers peuvent alors faire le choix de percevoir une rente mensuelle dans leur pays d'origine, généralement inférieure aux droits accumulés dans le pays d'accueil, mais qui peut toutefois s'avérer avantageuse compte tenu du différentiel de coût de la vie entre les deux pays. Un tel dispositif a été mis en œuvre en France dès 1984 au travers de l'Aide publique à la réinsertion pour les étrangers au chômage depuis trois mois ou concernés par un plan social. Au Danemark, les personnes âgées de plus de 50 ans qui ne peuvent plus travailler ont la possibilité de toucher une somme forfaitaire mensuelle dans leur pays d'origine pendant cinq ans. La loi sur l'émigration aux Pays-Bas étend cette possibilité aux étrangers à partir de 45 ans à condition d'avoir résidé au moins trois ans dans le pays et de bénéficier d'une allocation chômage, invalidité ou retraite depuis au moins six mois (EMN, 2006-2007). Si l'intérêt pour le pays d'accueil est ici évident, le migrant tiendra compte dans sa décision des conditions économiques et sociales qui prévalent dans son pays d'origine. En particulier, les travailleurs âgés et les retraités, porteront une attention particulière aux conditions d'accès aux soins de santé.

Un autre aspect de l'assistance au retour concerne l'aide à la réinsertion. L'accès à l'information est un facteur clé pour un retour réussi et la plupart des programmes incluent cette dimension. En Allemagne, par exemple, l'Office fédéral des migrations et des réfugiés a créé une Agence pour la promotion du retour et l'information (ZIRF). L'accès à l'information est également au cœur des dispositifs développés au Danemark et en Autriche. Dans ce domaine, l'IOM assiste plusieurs pays européens (Belgique, Irlande, Portugal, Suisse, Pays-Bas et Royaume-Uni) dans le cadre du projet IRRiCO (*Information on Return & Reintegration In the Countries of Origin*). La possibilité de bénéficier d'une formation professionnelle adaptée aux perspectives d'emploi dans le pays d'origine peut également jouer un rôle important dans le processus de réinsertion. L'Allemagne fournit notamment des formations spécifiques aux migrants de retour qui sont dispensées mais non reconnues en Allemagne. D'autres pays préfèrent, quant à eux, offrir ce service après le retour (i.e. dans le pays d'origine).

L'appui à la création d'entreprise dans le pays d'origine constitue également un volet important des programmes RVA. L'aide dépasse toutefois rarement quelques milliers d'Euro (e.g. 5 000 EUR maximum en Espagne et de 4 000 à 7 000 EUR en France selon les pays d'origine et le projet), ce qui implique que les projets développés sont essentiellement des micro-entreprises. Dans ce domaine, la France a développé une expérience importante depuis le milieu des années 90⁴³. Les actions s'appuient sur des opérateurs locaux offrant un service d'accompagnement du projet et gérant directement les aides octroyées. Les projets créés sont fréquemment viables et contribuent à créer quelques emplois dans les pays d'origine, mais leur nombre reste très limité. Le constat est identique dans les autres pays de l'OCDE offrant ce genre de dispositif. La faiblesse des incitations financières, compte tenu des difficultés d'accès à des crédits complémentaires, et les possibilités limitées d'investissement dans les pays d'origine concernés expliquent sans doute le faible impact de ces dispositifs.

Dans certains cas, le retour n'apparaît pas comme une condition préalable à la participation au programme, même si l'objectif peut être plus ou moins implicite. Le programme TOKTEN (Transfert des compétences par l'intermédiaire des expatriés), mis en œuvre sous l'égide du PNUD depuis 1977, s'inscrit dans ce cadre. Ce programme permet aux expatriés de contribuer à des projets dans leur pays d'origine en retournant pour une période de moins de trois mois. Au cours des 20 premières années d'exercice environ

5 000 personnes ont participé à des projets dans près de 50 pays en développement. De même, l'OIM a développé un programme ciblé sur l'Afrique (Migration Développement en Afrique – MIDA; anciennement programme de Retour et Réintégration des Africains Qualifiés – RQAN). Entre 1983 et 1999, plus de 2 000 africains hautement qualifiés ont participé à ce programme. Si l'incertitude sur les conditions économiques et sociales et le manque de capital social spécifique au pays d'origine constituent des barrières majeures au retour, la participation à des programmes de retour temporaire peut favoriser des projets d'installation de plus long terme. Il est toutefois peu probable que l'effet soit majeur.

En dépit de la multiplicité des initiatives des pays d'accueil et des sommes dépensées, les programmes de retours volontaires assistés ont un impact limité, du moins si on les évalue à l'aune des effectifs concernés et en comparaison avec l'ensemble des retours (voir annexe III.A.3). Cela s'explique sans doute par le fait que le retour ne constitue une option qu'à condition que la situation politique, économique et sociale dans le pays d'origine soit rétablie et stabilisée. Toutefois, même dans ce cas, les programmes d'aide au retour ne feront une différence significative que pour les migrants pour lesquels la contrainte financière constitue une barrière réelle et primordiale à la réalisation du retour.

Les programmes RVA sont essentiellement l'apanage des pays européens de l'OCDE. Dans l'Union européenne, nombre de ces programmes bénéficient d'une contribution du Fonds européen pour les réfugiés ou du Fonds européen pour les retours (voir encadré III.7). Les autres pays, soit parce qu'ils visent explicitement l'intégration permanente des nouveaux immigrants (Australie, Canada et Nouvelle Zélande), soit à l'inverse, parce qu'ils offrent peu de possibilités pour une migration permanente (Corée et Japon), n'ont pas réellement développé cet outil.

Encadré III.7. Le Fonds européen pour les retours

Le Fonds de retour européen a été établi en 2007 pour la période 2008-2013. Il est intégré au programme cadre de « solidarité et de gestion des flux migratoires » [Com(2005)123final] et s'inscrit dans la continuité du programme d'action européen en matière de retour mis en place à partir de 2002. Il est doté de 676 millions d'euros pour cinq ans.

L'objectif est d'aider les États membres bénéficiaires* à mettre au point une « gestion intégrée des retours »; analyser et évaluer le groupe potentiel de rapatriés, les contraintes juridiques et logistiques dans l'État membre et la situation dans le pays du retour, et élaborer des actions spécifiques et ciblées.

Dans ce cadre, une attention particulière est portée aux actions concertées des États membres en matière de retour. Le fonds couvre également les retours volontaires des personnes qui ne sont pas dans l'obligation de quitter le territoire et notamment les demandeurs d'asile dont la demande est en cours de traitement ou les personnes sous protection temporaire.

* Le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark ne sont pas parties prenantes.

3.C. Lever les obstacles au retour

Au-delà des programmes spécifiques, on peut penser que la propension au retour des migrants permanents dans leur pays d'origine est influencée par des facteurs institutionnels, notamment par la possibilité de sécuriser le droit d'aller et venir entre le pays d'accueil et le pays d'origine, ou par la portabilité des droits sociaux.

On constate que l'accès à la nationalité du pays d'accueil joue un rôle important dans la mobilité internationale. Les migrants naturalisés savent qu'ils ont toujours la possibilité de revenir dans le pays d'accueil, par exemple pour avoir accès à des soins de santé ou si les conditions déterminant leur retour dans leur pays d'origine évoluent défavorablement (e.g. instabilité politique ou économique). Dans le cas des migrations entre le Canada et Hong-Kong, Chine, souvent citées en exemple pour illustrer l'effet positif des migrations de retour sur le pays d'origine, l'accès à la nationalité canadienne a joué un rôle important (De Voretz et Ma, 2002). En reconnaissant la double nationalité, les pays d'origine et d'accueil contribuent à favoriser la mobilité internationale de leurs ressortissants. La plupart des pays de l'OCDE acceptent la double nationalité à l'exception de la Norvège, du Japon et du Danemark qui imposent des conditions très restrictives, et dans une moindre mesure de l'Allemagne (situations exceptionnelles), de l'Autriche (réciprocité) et de l'Espagne (accords avec 12 pays hispaniques).

Plus généralement, les critères définissant les conditions dans lesquelles les migrants peuvent pérenniser leur statut jouent un rôle important sur la mobilité en tant que telle. Ainsi, lorsque les immigrés sont soumis à des règles strictes concernant la durée de séjour autorisée à l'étranger, le risque peut être de « figer » les populations migrantes dans le pays d'accueil. Des conditions sur la durée maximale et la fréquence des absences s'appliquent en effet pour pouvoir bénéficier d'un permis de résidence permanent⁴⁴ ou pour solliciter la nationalité du pays d'accueil. La Commission européenne réfléchit aux possibilités pour adapter la directive sur le statut des résidents de longue durée (directive 109/2003) afin de permettre aux migrants de retourner dans leur pays d'origine pendant une période supérieure à 12 mois sans pour autant risquer de perdre leurs droits (article 9-1c).

La question de la portabilité des droits sociaux est également importante dans ce cadre. Elle recouvre deux aspects différents. Le premier concerne l'impact de la durée de séjour sur l'accumulation des droits en matière de sécurité sociale (handicap, maladie, vieillesse). Le second a trait à la question du versement des pensions et des prestations sociales à l'étranger. Les législations nationales ne permettent généralement pas une portabilité universelle des droits sociaux mais cette question est souvent traitée au travers d'accords bilatéraux de sécurité sociale.

D'après Holzmann, Koettl et Chermetsky (2005), les pays de l'OCDE auraient signé au total près de 2 700 accords de ce type (voir tableau III.3). Le premier accord a été signé entre la France et l'Italie en 1919. Depuis lors, la France a signé près de 400 accords et l'Allemagne plus de 200. A l'inverse, le Japon, la Corée et les pays d'Europe centrale et orientale ont une expérience très limitée dans ce domaine. Certains accords ont été négociés dans un cadre multilatéral. C'est le cas entre les pays membres de l'Union européenne (règlement CEE 1408/71 et CE 883/2004), mais également entre l'UE et les pays méditerranéens suite à la création du partenariat Euromed (Déclaration de Barcelone, 1995) et dans le cadre des Accords d'association. La convention du BIT n° 157 sur « la conservation des droits en matière de sécurité sociale » (1982), aborde également la question de la portabilité mais n'a été ratifiée à ce jour que par trois pays (Espagne, Philippines et Suède).

Holzmann, Koettl et Chermetsky (2005) constatent des disparités importantes en terme de couverture des accords de sécurité sociale selon les pays d'origine. Près de la moitié des migrants originaires d'Europe dans le monde sont couverts par un accord bilatéral de sécurité sociale alors que ce chiffre est de seulement 9 %, 7 % et 4 % respectivement pour ceux qui sont originaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Tableau III.3. **Accords internationaux de sécurité sociale, 2000**

	Nombre d'accords
Allemagne	224
Australie	66
Autriche	146
Belgique	167
Canada	180
Corée	2
Danemark	49
Espagne	140
États-Unis	97
Finlande	55
France	386
Grèce	58
Hongrie	18
Irlande	20
Islande	22
Italie	112
Japon	4
Luxembourg	136
Mexique	6
Norvège	54
Nouvelle-Zélande	28
Pays-Bas	165
Pologne	46
Portugal	95
République slovaque	12
République tchèque	10
Royaume-Uni	157
Suède	66
Suisse	124
Turquie	59
Total OCDE	2 704

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437005881270>

Notes : Nombre d'accords bilatéraux de sécurité sociale par pays, y compris les protocoles additionnels et les modifications d'accords antérieurs. Le total OCDE peut inclure des doubles comptes.

Source : Holzmann, Koettl et Chernetsky (2005)

La portabilité des prestations vieillesse et plus particulièrement des droits à la retraite fait généralement l'objet d'une attention particulière. La plupart des pays de l'OCDE permettent par exemple aux immigrés de recevoir leur retraite dans leur pays d'origine, parfois avec une décote du taux de remplacement⁴⁵. En Australie, les personnes de plus de 55 ans qui ont cotisé pendant au moins dix ans peuvent recevoir une somme forfaitaire correspondant à leur droit à pension au moment du retour dans leur pays d'origine. La concaténation des droits entre pays d'accueil et d'origine pose généralement plus de difficultés et n'est pas systématiquement prévue par les accords bilatéraux de sécurité sociale. Dans le cas du Mexique et des États-Unis, un accord datant de 2004 mais non ratifié à ce jour, prévoit de combiner les périodes pendant lesquelles les droits ont été accumulés dans chacun des pays pour atteindre le seuil d'éligibilité de dix ans⁴⁶.

Les accords bilatéraux couvrent en règle générale très imparfaitement l'accès aux soins de santé. Pour autant, cet aspect peut s'avérer déterminant pour le choix de résidence des migrants, notamment pour les personnes plus âgées et celles souffrant de

maladies chroniques. La plupart des pays délivrent des visas temporaires spéciaux permettant de se faire soigner dans l'ancien pays d'immigration (notamment pour les pensionnés résidant à l'étranger) alors que certains pays soutiennent des structures de soins dans les principaux pays d'origine des migrants.

D'autres obstacles institutionnels au retour se situent dans le pays d'origine. Ils ont trait par exemple aux problèmes de reconnaissance des qualifications et de l'expérience acquises à l'étranger, aux conditions de taxation pour les transferts des avoirs financiers et aux contraintes administratives (voir section 4 pour une discussion plus approfondie).

3.D. Les migrations circulaires

Récemment une attention particulière a été portée aux migrations circulaires présentées comme une nouvelle approche permettant une gestion concertée et équilibrée du phénomène migratoire entre pays d'accueil et d'origine (voir encadré III.8). Si l'argument de la nouveauté peut être discuté, notamment à l'aune des exemples qui viennent d'être présentés, la question des bénéfices attendus d'une telle approche subsiste.

De prime abord, les migrations circulaires de travail doivent permettre au pays d'accueil et aux employeurs d'accéder plus facilement à la main-d'œuvre dont ils ont besoin, tout en minimisant les éventuels coûts fiscaux. Elles permettent aux pays d'origine de réduire l'impact de la « fuite des cerveaux » et éventuellement de bénéficier des nouvelles compétences de leurs émigrés. Enfin, en favorisant les rotations, elles peuvent permettre, toutes choses égales par ailleurs, à un plus grand nombre de personnes de profiter des bénéfices attendus de la migration. Dès lors, il s'agirait d'une approche procurant un triple gain (Agunias et Newland, 2007; Agunias, 2006).

Cette approche soulève néanmoins un certain nombre de questions: Dans quelles conditions les politiques migratoires peuvent-elles générer les bénéfices attendus? Quels sont les arbitrages implicites auxquels peuvent être confrontées les différentes parties prenantes dans le cas de migrations circulaires?

Du point de vue des migrants, l'accroissement de la mobilité implique, toutes choses égales par ailleurs, une substitution entre migration temporaire et permanente. Celle-ci conduit *de facto* à une réduction des droits accumulables et éventuellement à une redistribution des gains associés à la migration internationale au sein des pays d'origine, dans la mesure où un plus grand nombre d'individus auront accès à une expérience migratoire de courte durée. Dans cette perspective, on peut s'attendre à ce que l'adoption d'un régime de migrations circulaires soit plus ou moins bien acceptée selon le degré d'insertion préalable des individus dans le processus migratoire.

Du point de vue des employeurs, il n'est pas certain qu'ils soient toujours favorables à une plus forte rotation de la main-d'œuvre, notamment lorsque leurs besoins ne sont pas exclusivement temporaires. Les coûts de sélection, de formation et d'apprentissage sont en effet croissants avec le taux de rotation. La perspective d'un accès facilité à la main-d'œuvre étrangère peut compenser ce surcoût mais pas nécessairement en totalité.

Du point de vue des pays d'origine, le retour n'est économiquement bénéfique que si suffisamment d'opportunités d'emploi existent pour permettre la réintégration de cet afflux de main-d'œuvre. Or, dans les pays les moins avancés notamment, les tendances démographiques actuelles font peser une forte pression sur les marchés du travail. Le gain

Encadré III.8. **Partenariats pour la mobilité et migrations circulaires entre l'Union européenne et les pays tiers**

Dans le cadre de ses initiatives sur la migration et le développement et son programme d'action relatif à l'immigration légale, la Commission européenne (CE) a élaboré en 2007 un ensemble de propositions portant sur les migrations circulaires et les partenariats pour la mobilité entre l'Union européenne et les pays tiers. Les partenariats pour la mobilité pourraient représenter une approche novatrice dans le cadre d'une responsabilité partagée sur les questions de migrations légales, de lutte contre les migrations clandestines et de liens entre la migration et le développement. La question des migrations circulaires serait inscrite dans ces partenariats à condition qu'elles soient bien gérées en coopération avec l'ensemble des parties intéressées. Dans ce contexte, la CE et les pays membres de l'Union européenne participant aux partenariats pour la mobilité sont invités à mettre en place des dispositifs facilitant l'immigration économique en vue de répondre aux besoins de main-d'œuvre. La CE pourrait aussi aider les pays tiers à développer leurs capacités de gestion des flux migratoires légaux.

Ces formes d'assistance iraient de la fourniture d'informations sur les besoins de main-d'œuvre des pays membres de l'Union et des conditions d'immigration, à des mesures visant à encourager la mobilité des étudiants, des chercheurs et des jeunes professionnels, mais aussi des formations linguistiques ou techniques, des programmes facilitant la réintégration économique et sociale des migrants de retour et des dispositions relatives aux transferts de fonds effectués par les migrants. Les partenariats pour la mobilité pourraient inclure des mesures visant à assouplir les procédures de délivrance des visas de court séjour, à encourager les migrations circulaires ou les migrations de retour tout en ayant le souci de faire face aux risques de fuite des cerveaux.

Les engagements attendus des pays tiers porteraient sur la réadmission de leurs ressortissants appréhendés en situation irrégulière dans l'Union européenne, ainsi que ceux ayant transité sur leur territoire. D'autres engagements concerneraient des initiatives visant à décourager les migrations clandestines, à améliorer les contrôles aux frontières et la sécurisation des documents de voyage. Enfin, un dernier aspect concerne l'environnement social et économique dans les pays tiers participant aux partenariats afin de réduire les incitations à émigrer clandestinement. En décembre 2007, le Conseil européen a pris acte des propositions de la CE et a donné son accord en vue de lancer des partenariats pilotes pour la mobilité, incluant la mise en place de systèmes de migrations circulaires bien gérées en étroite coopération avec l'ensemble des parties intéressées.

attendu des retours de travailleurs hautement qualifiés pour le pays d'origine sera, quant à lui, d'autant plus élevé que ceux-ci s'inscrivent dans la durée.

Du point de vue des pays d'accueil, enfin, les bénéfices fiscaux attendus d'une migration circulaire ne seront effectifs que dans l'hypothèse où les migrations temporaires concernent des cohortes différentes (i.e. ce ne sont pas toujours les mêmes migrants qui effectuent les allers-retours). Or, dans ce cas, comme indiqué précédemment, il peut être plus difficile d'imposer le retour. Si certains immigrés prolongent indûment leur séjour ou parviennent à s'installer durablement par d'autres biais (e.g. formation de famille dans le pays d'accueil), les investissements nécessaires pour une intégration de long terme dans la société et sur le marché du travail du pays d'accueil risquent d'être retardés. C'est ce qui a été observé dans les années 70 et 80, avec la fin des programmes de migrations temporaires de travail.

Lorsque les besoins de main-d'œuvre concernent des emplois à durée déterminée, comme c'est le cas par exemple pour le travail saisonnier, les migrations circulaires apparaissent certainement comme une solution « optimale ». Mais il est toutefois probable que cette approche ne permette pas de répondre à tous les types de besoins, notamment dans un contexte de vieillissement de la population, où l'on peut s'attendre à des difficultés de recrutement croissantes quel que soit le niveau de qualification.

Faini (1996) tire les leçons des programmes de migrations temporaires mis en œuvre dans les années 60 et 70 en ces termes : « *Une explication pour l'échec du programme allemand de travailleurs invités à assurer un taux de retour important, tient au fait qu'il a tenté de répondre à des besoins de main-d'œuvre pour des emplois permanents avec des migrations temporaires. Cette stratégie a été largement rejetée par les employeurs qui ne souhaitaient pas former continuellement de nouveaux travailleurs.* ». Il conclut alors que « *le débat en terme de politiques devrait se concentrer sur deux problèmes : 1) les politiques doivent-elles chercher à encourager les migrations de retour? 2) Les décideurs politiques sont-ils en mesure de contrôler la durée de séjour des migrants?* » (p. 247).

4. Migrations de retour et développement des pays d'origine

La contribution des migrants au développement de leurs pays d'origine résulte de la combinaison des ressources qu'ils transfèrent au moment de leur retour et du rendement de celles-ci. Ces ressources peuvent être de trois types. Premièrement, les migrants rapportent avec eux l'éducation et l'expérience professionnelle acquises à l'étranger. Deuxièmement, ils peuvent revenir avec du capital financier, constitué par l'épargne accumulée lors du séjour à l'étranger, et qui peut être rapatriée sous une forme plus ou moins liquide. Enfin, ils disposent d'un capital social spécifique lié à leur expérience migratoire.

En dehors de la croissance de la production rendue possible par une disponibilité accrue de certains facteurs, la migration de retour peut également avoir un impact positif via d'autres canaux. Par exemple, en créant de nouvelles activités commerciales, les migrants de retour peuvent contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés dans leur pays d'origine. Ils peuvent également favoriser le transfert ou l'adoption de nouvelles technologies. Ayant été exposés au fonctionnement des entreprises dans d'autres contextes, ils peuvent enfin participer à la diffusion de « bonnes pratiques » qu'ils ont pu observer (voir Black et al., 2003).

Ceci étant dit, il n'existe pas d'évaluation macroéconomique de l'effet des migrations de retour, d'une part en raison du manque de données appropriées et d'autre part, parce que l'effet attendu est sans doute faible, compte tenu notamment de la faible ampleur des flux. En tout état de cause, les migrations de retour ne sont certainement pas en mesure d'engendrer le processus de développement. De fait, on peut penser que la causalité inverse prédomine : les migrants sont d'autant plus incités à retourner dans leur pays d'origine que les conditions économiques sont attractives et porteuses de nouvelles opportunités. Les ressources apportées par les migrants de retour peuvent toutefois contribuer à alimenter une dynamique de croissance déjà enclenchée, et ce d'autant plus si les pouvoirs publics favorisent l'utilisation efficace de ces ressources.

La suite de cette section aborde successivement l'impact des différents types de ressources rapatriées par les migrants (capitaux humain, financier et social) et des

politiques d'incitation au retour et d'accompagnement mises en œuvre par les pays d'origine.

4.A. L'apport en capital humain : réintégration des migrants de retour sur le marché du travail et valorisation du capital humain

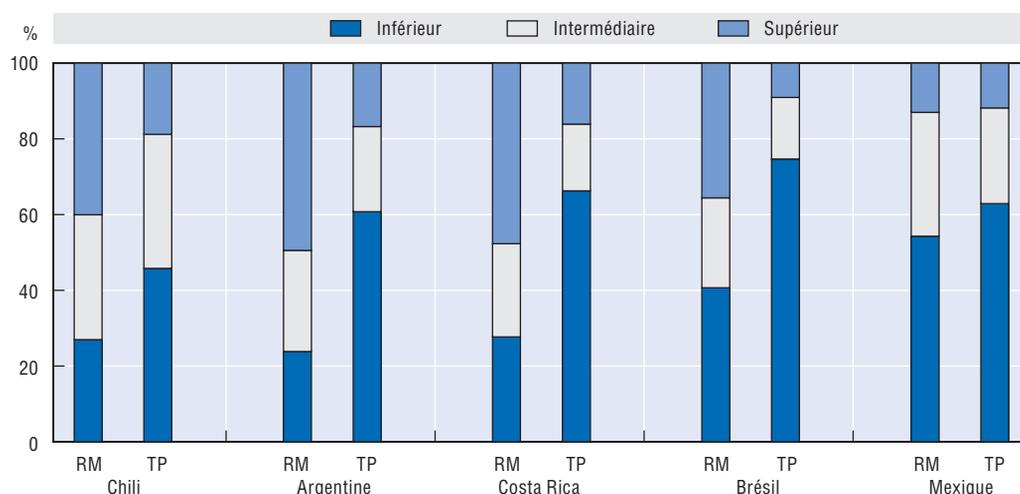
La comparaison des migrants de retour et des non-migrants dans le pays d'origine révèle que les migrants de retour sont fréquemment plus éduqués. Cela tient à la fois à la sélection initiale des migrations et à celle des retours, mais également au fait que les migrants acquièrent des compétences et de l'expérience lors de leur séjour à l'étranger (voir section 2.D).

L'apport en capital humain des migrants de retour

Dans le cas des pays d'Amérique latine, le graphique III.17 montre que la part des individus de 15 ans et plus ayant un niveau d'éducation supérieure est beaucoup plus élevée parmi les migrants de retour que dans la population générale, à l'exception du Mexique où on n'observe aucune différence dans la distribution par niveau d'éducation entre les deux populations. De même en Uruguay, Meyer *et al.* (2007) indiquent qu'environ un quart des migrants de retour ont un niveau d'éducation supérieure comparé à 11.5 % pour les non-migrants.

Graphique III.17. Niveau d'éducation des migrants de retour par rapport à la population générale

Population âgée de 30 ans et plus



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436774486748>

Note : RM : migrants de retour, TP : population générale. La population de référence retenue est ici celle des individus de 30 ans et plus, de façon à ne prendre en compte que les personnes ayant terminé leurs études avant le retour.

Source : Recensements des pays.

Dans le cas de l'Afrique de l'Ouest, le nombre d'années moyen d'éducation des migrants de retour de l'OCDE (11 ans) était le double de celui observé pour les non-migrants et pour les migrants de retour d'autres régions du monde (Gubert *et al.*, 2007). En Égypte, 19.5 % des migrants de retour avaient une éducation universitaire contre 9.7 % pour les non-migrants (Wahba, 2007b).

Au Cap-Vert, où jusqu'à récemment il n'y avait pas d'établissement d'éducation supérieure, l'accès à l'éducation est un des motifs de la migration, notamment vers le Portugal. Dans ce cadre, on observe que 16 % des migrants de retour ont un diplôme du supérieur, alors que ce chiffre est de l'ordre de 1 % parmi ceux qui n'ont pas émigré (De La Barre, 2007).

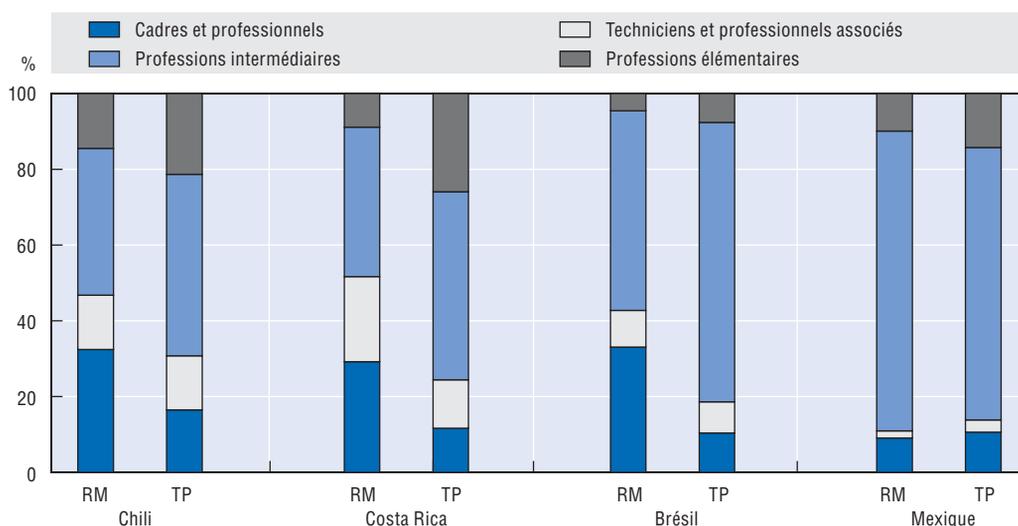
Dans ces conditions les migrations de retour génèrent des gains en capital humain pour l'ensemble de l'économie, qui peuvent, dans certains cas, plus que compenser la perte de capital humain initialement imputable à l'émigration (Batista *et al.*, 2007). Pour autant, cette situation est conditionnée à l'existence d'opportunités d'emploi motivant le retour des travailleurs qualifiés.

La réintégration sur le marché du travail...

Pour beaucoup de migrants, le retour permet de valoriser le capital humain accumulé à l'étranger en accédant à des emplois plus qualifiés que ceux auxquels ils auraient pu prétendre en restant dans leur pays d'origine. Au Chili, au Costa Rica et au Brésil, les migrants de retour sont clairement surreprésentés dans les professions les plus qualifiées et sous-représentés dans les métiers les moins qualifiés. En revanche, dans le cas du Mexique, il n'existe pas de différences marquées entre les emplois occupés par les migrants de retour et le reste de la population, les migrants de retour étant même légèrement sous-représentés dans le haut de la distribution des emplois (graphique III.18). Dans le cas de l'Uruguay, 64 % des migrants de retour sont employés alors que ce n'est le cas que de 43 % pour la population générale (Meyer *et al.*, 2007).

Les migrants de retour dans les pays d'Afrique de l'Ouest bénéficient également d'une situation sur le marché du travail plus favorable que les non-migrants (Gubert *et al.*, 2007). Ceux revenant de pays de l'OCDE sont largement surreprésentés dans le secteur public et le secteur privé formel. Ce résultat est toutefois en partie imputable à leur niveau d'éducation.

Graphique III.18. **Professions des migrants de retour, comparées à la population générale**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436842218867>

Note : RM : migrants de retour, TP : population générale. Cadres et professionnels : groupes ISCO 1 et 2; techniciens et professionnels associés : groupe ISCO 3; professions intermédiaires : groupes ISCO 4 à 8; professions élémentaires : groupe ISCO 9.

Source : Recensements des pays considérés, circa 2000.

Un résultat contre-intuitif est obtenu par Enchautegui (1993) dans le cas de Porto Rico. Cet auteur montre en effet que l'expérience migratoire aux États-Unis a un impact négatif sur la situation de l'emploi, et en particulier sur les salaires, des migrants de retour comparés aux non-migrants. Cela peut s'expliquer par le fait que les emplois occupés par les Portoricains aux États-Unis sont trop peu qualifiés ou trop déconnectés des besoins du marché du travail de leur pays d'origine pour que les rendements de l'expérience professionnelle à l'étranger dépassent ceux obtenus par les non-migrants.

Un résultat similaire est obtenu par Co et al. (2000) dans le cas des migrants de retour hongrois. Les rendements de l'expérience à l'étranger apparaissent nuls pour les hommes, alors qu'ils sont positifs pour les femmes. Cela peut s'expliquer par le fait que les principaux secteurs d'emploi des hommes et des femmes après le retour (construction et industrie lourde pour les hommes vs. services financiers pour les femmes) valorisent très différemment l'expérience à l'étranger. Par ailleurs, pour les migrants restés longtemps à l'étranger, un effet de déconnexion avec le marché du travail du pays d'origine peut intervenir, le migrant de retour n'ayant alors plus une bonne information sur la demande de travail et/ou ayant perdu ses « contacts », ce qui conduit à une recherche d'emploi moins efficace et à un salaire réduit.

... parfois plus difficile pour certains groupes de migrants

Certains groupes de migrants rencontrent des difficultés spécifiques pour réintégrer le marché du travail de leur pays d'origine. C'est notamment le cas de ceux qui ont émigré pour des motifs non économiques (e.g. réfugiés) ou des migrants expulsés des pays de destination. Dans ces cas, le retour n'a pas été planifié en fonction des opportunités d'emploi dans le pays d'origine et l'expérience migratoire peut être plus difficilement valorisable. Ceci diminue d'autant les bénéfices attendus pour le pays d'origine et pose la question de la soutenabilité du retour.

Pour les réfugiés, la soutenabilité du retour est déterminée par la disparition des causes de l'exil, mais il ne s'agit pas toutefois d'une condition suffisante. Lors du retour massif de réfugiés dans une région donnée, l'état du marché du travail local est un facteur clé de la réintégration des migrants, puisque leur retour risque d'exacerber les tensions qui peuvent exister entre l'offre et la demande de travail. Une bonne information sur le fonctionnement du marché du travail et sur les opportunités d'emploi est donc essentielle, surtout dans le cas de migrants retournant après une longue absence. De ce point de vue, les programmes de retour volontaire assisté peuvent contribuer à garantir la réussite du retour, notamment en informant les migrants sur les opportunités dans le pays d'origine mais également en apportant un soutien ciblé, par exemple au travers d'une formation adaptée aux besoins du marché du travail.

La langue peut également constituer un obstacle pour les migrants partis enfants et ayant effectué leur scolarité dans le pays de destination (Arowolo, 2000). Plus généralement, un ensemble de facteurs sociaux et culturels peuvent influencer sur la possibilité d'une bonne réintégration dans le pays d'origine.

Les conditions légales du retour sont également très importantes. Dans le cas du Ghana, Sabates-Wheeler et al. (2007) montrent que les individus ayant migré légalement ont une probabilité plus importante d'avoir une trajectoire économique ascendante entre leur départ et leur retour que ceux ayant migré illégalement. Au Cap-Vert, la réinsertion de migrants expulsés des États-Unis ou rapatriés depuis d'autres pays africains pose de

sérieux problèmes, et leur retour constitue clairement une charge additionnelle pour l'État et la société capverdienne (De La Barre, 2007).

4.B. L'apport en capital financier : le rôle des entrepreneurs

Comme le montrent plusieurs études appliquées à des pays en développement, une part non négligeable des migrants de retour se tourne vers la création d'entreprises ou l'emploi indépendant après leur retour. C'est le cas notamment pour ceux qui avaient émigré avec l'objectif explicite d'accumuler une épargne en travaillant à l'étranger (voir section 2.C) mais également pour ceux qui trouvent dans la création d'entreprise un moyen de contourner les difficultés de réinsertion sur le marché du travail.

Le cas de l'Égypte, où la migration de retour est particulièrement importante⁴⁷, est emblématique de cette tendance. Wahba (2007b) indique que les migrants de retour contribuent de façon significative à la création de petites entreprises et qu'ils sont responsables de 15 % des investissements et des créations d'emplois dans ce secteur. L'épargne accumulée à l'étranger joue un rôle crucial dans ce phénomène. Mesnard (2004) trouve quant à elle que près de 26 % des migrants de retour en Tunisie développent leur propre activité. Un chiffre qui n'est toutefois pas très différent de celui observé pour la population en général (24 %).

En Afrique de l'Ouest, Gubert *et al.* (2007) montrent que les migrants de retour en provenance des pays de l'OCDE ont une plus forte probabilité d'être chef d'entreprise ou travailleur indépendant que ceux qui n'ont pas émigré ou que ceux revenant d'autres régions du monde. Dans le cas du Cap-Vert, en revanche, il semble que les migrants de retour jouent un rôle marginal dans le développement de nouvelles activités économiques. Ce constat s'explique pour partie par le manque d'opportunités d'investissements dans le pays mais également par les caractéristiques des migrants de retour dont la majorité reviennent au moment de la retraite (De La Barre, 2007).

L'impact de l'âge au retour sur la probabilité de créer une entreprise est confirmé par les résultats du projet MIREM dans le cas des pays du Maghreb (Cassarino, 2008) : les migrants ayant eu une expérience migratoire relativement courte (moins d'une douzaine d'années) ont une probabilité de créer une entreprise beaucoup plus importante que ceux revenant à l'âge de la retraite. Typiquement, la création d'entreprise après le retour résulte d'un projet entamé avant le départ et où l'accumulation de capital financier et humain est l'objectif principal de l'expérience migratoire.

Un certain nombre de facteurs peuvent cependant rendre le développement d'une activité économique dans le pays d'origine plus ou moins aisé. C'est le cas par exemple de l'accès à des crédits complémentaires pour financer le projet d'investissement, mais également des contraintes administratives. D'après Hamdouch et Ould-Aoudia (2007), un tiers des migrants de retour ayant réalisé des projets au Maroc citent les contraintes administratives comme principal obstacle.

4.C. L'apport en capital social : le rôle des réseaux dans les pays d'origine et d'accueil

Lors de leur séjour à l'étranger, les migrants ont l'opportunité d'accumuler du capital social spécifique au pays d'accueil en tissant des réseaux relationnels et en acquérant une connaissance des conditions économiques et institutionnelles de leur nouveau pays de résidence. Mais, en parallèle, ils peuvent avoir plus ou moins de difficultés à maintenir leurs propres contacts dans leur pays d'origine.

Dans certains cas, les contacts personnels et professionnels établis à l'étranger peuvent s'avérer utiles pour le développement d'activités spécifiques après le retour, en particulier dans le domaine du commerce international (Rauch et Trindade, 2002), pour développer des activités basées sur des transferts technologiques, ou pour pouvoir bénéficier d'opportunités d'emploi liées à des investissements directs étrangers. Dans ce contexte, l'acquisition d'une langue étrangère peut être un atout décisif. Il s'agit ici d'un cas où migration (de retour) et commerce sont complémentaires.

La distance et la durée de séjour affectent, sans aucun doute, négativement le nombre et la qualité des contacts que les migrants parviennent à maintenir dans leur pays d'origine. Par ailleurs, les migrants de retour peuvent être, dans certains cas, l'objet d'un ressentiment, voire d'une réaction de rejet, de la part des non-migrants, soit parce qu'ils constituent une compétition sur le marché du travail (ou matrimonial, foncier, etc.), soit parce qu'ils représentent un groupe privilégié.

Afin d'éviter cet écueil, mais également pour des raisons personnelles, les migrants envisageant le retour font des efforts spécifiques pour maintenir les liens avec leurs communautés d'origine. Dans le cas du Ghana, par exemple, Mazzucato (2007) cite plusieurs études montrant l'intensité des liens entretenus par les migrants avec leurs familles et leurs amis, mais également des associations. Par ailleurs, plus de 60 % des migrants ghanéens conservent les liens tissés à l'étranger après leur retour (40 % conservent des liens avec des associations). En ce qui concerne les migrants qualifiés, Lowell et Gerova (2004) et Meyer et Brown (1999) recensent plus de 60 réseaux électroniques de diaspora à travers le monde, dont le but est à la fois de maintenir des liens au sein d'une communauté souvent relativement dispersée, et de partager des informations sur les opportunités d'emplois dans le pays d'origine. Dans certains cas, ces initiatives sont soutenues par les pays eux-mêmes.

4.D. Politiques mises en œuvre par les pays d'origine pour favoriser les retours de nationaux

Certains pays d'origine déploient des efforts importants pour attirer leurs ressortissants résidant à l'étranger. Ils peuvent d'une part mettre en place des systèmes d'information et d'animation culturelle à destination des communautés expatriées. Ils peuvent également favoriser la représentation des migrants au sein des structures institutionnelles, et notamment du Parlement. Ils peuvent enfin mettre en œuvre des mesures incitatives afin de favoriser le retour (accès privilégié à certains types de prestations sociales, possibilité de détenir des comptes en devises convertibles ou de bénéficier de taux d'intérêt avantageux, etc.) ou aider à la réintégration des migrants de retour. Dans le cadre limité de ce rapport, il n'est pas possible de faire une synthèse exhaustive de ces dispositifs, mais quelques exemples permettent d'illustrer la diversité des approches.

On peut notamment citer le cas de la Jamaïque, où un programme gouvernemental a été mis en place dès 1993. Ce programme vise à favoriser le retour des Jamaïcains en leur fournissant des informations, en facilitant leur déménagement et en facilitant leur insertion sur le marché du travail (Thomas-Hope, 1999).

Le cas des Philippines est également très intéressant puisque la réintégration des migrants de retour est un des objectifs prioritaires du gouvernement (Go, 2007)⁴⁸. Le volet économique du programme de réintégration consiste essentiellement à aider à la création

d'entreprise grâce à la formation et à un accès facilité au crédit, tandis que le volet « psycho-social » fournit aux migrants de retour des services comme la consultation familiale ou des formations en développement des capacités. Début 2007, un guichet unique pour la réintégration des travailleurs migrants donnant accès à l'ensemble des services dont les familles de migrants sont susceptibles d'avoir besoin, a été créé.

En Argentine, suite à la reprise économique post-crise, différents programmes visant à redynamiser les activités scientifiques et techniques et leurs ressources ont été développés. Un programme de bourses postdoctorales de réinsertion destinées à appuyer les docteurs venant de terminer leur thèse à l'étranger et soucieux de trouver un poste de chercheur en Argentine a notamment été établi (Meyer *et al.*, 2007).

La Colombie a également mis en œuvre des mesures visant à favoriser la réintégration de ses chercheurs expatriés. Les doctorants en instance de retour sont intégrés à des projets de recherche en cours. Des crédits pour l'installation des professionnels ou la création d'entreprises innovantes, ainsi que des campagnes de recrutement de ressortissants colombiens à l'étranger ont été mis en place récemment. Une attention particulière est apportée à l'homologation des diplômes acquis à l'étranger (Meyer *et al.*, 2007). Ce dernier point est très important, notamment pour attirer les jeunes partis étudier à l'étranger. Il s'agit là d'un enjeu croissant pour de nombreux pays en développement, alors même que la mobilité internationale des étudiants a fortement augmenté ces dernières années.

En Tunisie, il existe un dispositif visant à faciliter le retour et la réinsertion des émigrés et de leurs familles. La dimension économique de ce dispositif vise principalement à encourager les investissements de Tunisiens résidant à l'étranger, notamment via une franchise des taxes et droits à l'importation de biens d'équipement, dans le cadre de la réalisation d'un projet économique en Tunisie, sans condition de retour définitif. De plus, les Tunisiens résidant à l'étranger peuvent ouvrir un compte bancaire en devises ou en dinars convertibles, bénéficiant d'une exemption d'impôts, et permettant de réaliser des transferts d'avoirs (Bel Haj Zekri, 2007). En Algérie, les migrants de retour ont la possibilité de rapatrier, sans aucun frais, l'ensemble de leurs biens personnels et dans le cas d'une création de projet, ils sont exemptés de taxes lors de l'importation d'équipements (Saïb Musette, 2007).

Enfin, on peut mentionner le cas de la Chine, qui a étendu depuis 2002 ses dispositifs visant à favoriser le retour des jeunes diplômés, en leur offrant un traitement préférentiel en termes d'accès à l'emploi, de promotion sociale, de salaire, de fiscalité et plus généralement en matière sociale. Par ailleurs, les migrants de retour peuvent conserver leur double nationalité s'ils ont été naturalisés dans le pays d'accueil, et ont la possibilité de réémigrer (Zweig, 2006).

Les mesures incitatives directes au retour peuvent cependant avoir un effet ambigu. Elles peuvent encourager des individus à émigrer pour bénéficier des mesures d'aide au retour. Elles peuvent également constituer des effets d'aubaine pour les migrants qui avaient de toute façon planifié leur retour. Enfin, elles peuvent alimenter un sentiment négatif des non-migrants et ainsi compliquer le processus de réintégration des migrants de retour.

Conclusion

La question du retour est au cœur des problématiques relatives à la gestion des migrations internationales. La connaissance du phénomène des retours reste toutefois parcellaire. Les difficultés de mesure et le manque de données comparatives contribuent à expliquer ce constat. Un double obstacle que ce rapport s'efforce de surmonter en discutant les problèmes de définition et en passant en revue les sources et méthodes disponibles pour évaluer les migrations de retour. Il comprend de plus une analyse détaillée de la littérature économique sur les retours. Enfin, des estimations de taux de retour sont effectuées pour plusieurs pays de l'OCDE et certains pays d'origine.

Un premier constat est que les migrations de retour constituent une composante majeure des flux migratoires. D'après les résultats présentés dans ce rapport, environ deux migrants sur cinq quittent le pays d'accueil dans les cinq années suivant leur arrivée. Ce chiffre varie toutefois de manière importante selon le pays d'origine, le pays d'accueil et la catégorie d'entrée. Il varie également selon les caractéristiques individuelles des migrants. Les taux de retour vers les pays de l'OCDE sont globalement deux fois plus élevés que ceux observés vers les pays en développement. Par ailleurs, les personnes les moins éduquées d'une part, et celles qui sont diplômées du supérieur, d'autre part, ont une plus forte propension au retour.

Les migrations de retour sont concentrées aux extrémités du cycle de vie, c'est-à-dire qu'elles concernent surtout des personnes jeunes arrivées récemment dans le pays d'accueil, et des personnes plus âgées, notamment au moment du départ à la retraite. La relation entre durée de séjour et probabilité de retour est décroissante, avec un effet de seuil plus ou moins marqué au bout de quelques années de résidence : la majorité des retours s'effectuent dans les trois premières années; au-delà de 5 ans les retours sont relativement faibles.

Pour les migrants, l'idée du retour est prégnante, notamment parce que leur départ a souvent été vécu comme une contrainte, certains le ressentant même comme un exil. Les travaux présentés dans ce rapport montrent que les conditions d'intégration dans le pays d'accueil ont un effet *a priori* ambigu sur la propension au retour. En effet, une situation plus favorable en matière d'emploi permettra de réaliser plus rapidement l'objectif assigné à la migration, mais pourra également inciter certains migrants à prolonger leur séjour, voire à s'installer durablement. La nature de la relation est en outre compliquée par le fait que les migrants poursuivent généralement plusieurs objectifs concomitants et, plus encore, parce que ces objectifs sont susceptibles de varier au cours du cycle de vie. Les migrants construisent leur parcours migratoire, et notamment le retour, en fonction des leurs objectifs individuels et familiaux mais également en prenant en compte les opportunités existant dans le pays d'origine.

En dépit de la multiplicité des initiatives des pays d'accueil, il n'est donc pas surprenant que les programmes de retours volontaires assistés aient un impact limité, du moins si on les évalue à l'aune des effectifs concernés et en comparaison avec l'ensemble des retours. Un autre aspect des politiques en matière de retour concerne la nécessité de garantir l'efficacité et la crédibilité des programmes de migrations temporaires, lesquels ont pris une importance croissante dans la plupart des pays de l'OCDE au cours des dix dernières années. Dans ce cadre, les pays de l'OCDE s'appuient sur des mesures incitatives et coercitives permettant d'assurer le retour, tout en facilitant l'accès à une main-d'œuvre étrangère légale et temporaire.

Ce rapport a mis en relief l'importance des catégories d'entrées sur la probabilité de ré-émigrer (le retour étant perçu comme une nouvelle migration), sans toutefois permettre une analyse détaillée de l'impact des motifs d'entrée et des caractéristiques du titre de séjour (durée, conditions de renouvellement et de changement de statut) sur le retour. De même, la question du rôle de la situation familiale et matrimoniale du migrant (lieu de formation de la famille, lieu de résidence des membres de la famille) mériterait une attention plus approfondie. Ces analyses permettraient de mieux cibler les dispositifs d'aide au retour et d'ajuster les incitations en fonction des caractéristiques individuelles et familiales et des parcours migratoires.

Du point de vue des pays d'origine, les conditions économiques, mais également politiques et sociales, jouent un rôle déterminant sur les retours. Pour les migrants eux-mêmes, en dehors des migrations de très court terme, la possibilité de maintenir un double ancrage dans le pays d'origine et le pays d'accueil est souvent nécessaire, de façon à préserver les liens tissés dans le pays d'accueil, y compris familiaux, et à garantir l'accès aux prestations sociales auxquelles ils ont droit. Dans ce contexte, il est important de chercher à valoriser toutes les formes de participation des migrants au développement de leur pays d'origine, sans nécessairement faire du retour un préalable. La mobilisation des diasporas, au travers de retours virtuels ou temporaires, peut tout aussi bien favoriser les transferts de compétences et de technologies. Cela permet de renforcer les liens avec le pays d'origine, ce qui facilitera, pour certains, leur réintégration en cas de retour. Les migrations de retour pourront ainsi accompagner le processus de développement à défaut de le susciter.

Notes

1. Les sorties et les entrées sont ici mesurées pour une année donnée et ne concernent donc *a priori* pas les mêmes personnes. En outre, les sorties n'incluent pas les retours d'immigrés naturalisés.
2. Un autre cas spécifique concerne le « retour » des enfants d'immigrés vers le pays de naissance de leurs parents. Par définition, les enfants d'immigrés nés dans le pays de destination ne sont pas eux-mêmes des immigrés. Leur émigration vers le pays d'origine de leurs parents n'est donc pas à proprement parler une migration de retour, même si elle peut être vécue comme telle. Parmi les cas de « retours » de descendants d'immigrés on peut notamment citer les rapatriés des anciennes colonies françaises, portugaises et espagnoles, ainsi que les migrations de « minorités ethniques » dans certains pays d'Europe (Allemagne, Finlande et Hongrie notamment) et au Japon.
3. La durée prévue de séjour peut différer de la durée effective pour nombre de raisons : des difficultés de réintégration dans le pays d'origine ou de nouvelles opportunités à l'étranger qui causent un nouveau départ, ou au contraire une prolongation du séjour dans le pays (simple visite qui se transforme en séjour plus long par exemple, voir Gmelch, 1980).
4. Selon les pays, il peut s'agir de la population générale ou uniquement de la population étrangère, auquel cas les registres ne permettent d'identifier que les sorties de ressortissants étrangers (*i.e.* excluant les immigrés naturalisés).
5. Les critères pour l'enregistrement varient selon les pays, mais ils incluent généralement la détention d'un permis de séjour et l'intention de rester dans le pays pendant une certaine période.
6. Des opérations d'apurement des registres sont toutefois effectuées périodiquement, précisément afin d'éliminer ces personnes des registres.
7. Il est également possible d'estimer les flux d'entrées en isolant dans une enquête les immigrés arrivés depuis moins d'un an.
8. On utilise le recensement de 2000 (échantillon public de micro-données représentant 5 % de la population) pour identifier les migrants entrés en 1999 à partir de ceux présents en 2000 et arrivés en 1999. On utilise par ailleurs l'*American Community Survey* de 2005 (échantillon de 1 % de la population) pour identifier les migrants entrés en 1999 et toujours présents en 2005. Des taux de

mortalité par âge et par sexe ont été employés afin de prendre en compte l'attrition des cohortes non liées à l'émigration. Cette approche tend à sous-estimer les entrées de 1999 dans la mesure où elle ne comptabilise pas les personnes sorties avant le recensement de 2000. On estime donc un taux de retour après 5 ans de résidence pour les immigrants entrés en 1999 et restés au moins jusqu'au recensement de 2000.

9. Une approche comparable est mise en œuvre par Dustmann et Weiss (2007) dans le cas du Royaume-Uni, mais avec une méthodologie légèrement simplifiée.
10. En particulier si elles migrent suite à un mariage avec une personne née dans le pays d'accueil.
11. La méthode d'estimation employée combine les enregistrements d'entrées au Canada (*landing records*) et le recensement de la population.
12. Sur des données différentes, Reagan et Olsen (2000) obtiennent un résultat similaire : la probabilité de quitter le pays décroît avec la durée de séjour. Toujours dans le cas des États-Unis, l'appariement des individus figurant dans les vagues successives des *Current Population Surveys* permet à Van Hook et al. (2006) d'identifier les sorties d'immigrants et d'estimer des taux de sorties annuels pour différentes catégories de migrants en 2000. Leurs résultats sont conformes à ceux obtenus grâce à d'autres méthodes. Le taux annuel de sorties décroît fortement avec la durée de séjour aux États-Unis : il est de 6.5 % pour les migrants présents entre 0 et 4 ans, de 5 % pour ceux présents entre 5 et 9 ans, et de 2.5 % pour ceux présents plus de 10 ans.
13. Les individus âgés de moins de 30 ans sont exclus afin d'éliminer autant que possible les personnes dont le niveau d'éducation a pu changer entre leur arrivée aux États-Unis et leur départ.
14. L'accès à l'information est ici appréhendé par l'intermédiaire de la distance et de la taille de la communauté de l'État d'origine du migrant.
15. Dans le cas des migrations égyptiennes, Gang et Bauer (1998) mettent en évidence un effet contre-intuitif de l'accès à l'information, en montrant que l'importance de la communauté à l'étranger favorise l'accès à de meilleurs emplois et tend ainsi à réduire la durée de séjour des migrants.
16. Kirdar (2008) nuance cependant les résultats obtenus par Constant et Massey (2002, 2003) en montrant que la sélectivité des migrations de retour vis-à-vis de l'intégration sur le marché du travail, ne peut pas être analysée sans tenir compte de la durée du chômage. Il trouve ainsi que les immigrants qui ont été au chômage pendant moins d'un an sont plus à même d'émigrer alors que les chômeurs de longue durée tendent à rester en Allemagne.
17. Le cas des Argentins aux États-Unis constitue un contre-exemple. Cette situation spécifique peut s'expliquer par le fait qu'aucun groupe de migrant ne semblait, en 2000, bénéficier en Argentine d'une situation relativement plus favorable qu'aux États-Unis.
18. En revanche, si on suppose que les migrants maximisent uniquement leur revenu, la migration de retour ne peut se produire que dans le cas d'une inversion du revenu relatif.
19. Pour de nombreux migrants, l'épargne accumulée dans le pays d'accueil doit permettre l'acquisition d'un bien immobilier dans le pays d'origine, dont le migrant espère profiter au moment de son retour. Il s'agit là d'un investissement non-productif.
20. Voir également Dustmann (2003b, 2007) pour une formalisation et une évaluation du rôle des enfants dans les choix de migration de retour.
21. Dans ce cadre, on peut également citer Lindstrom (1996) qui montre que les immigrants mexicains originaires de régions les plus dynamiques sont incités à créer une entreprise et resteront donc plus longtemps aux États-Unis afin d'atteindre une épargne suffisante, alors que les autres migrants privilégient des séjours plus courts mais répétés.
22. Tani et Mahuteau (2008) étudient les déterminants des conditions d'insertion sur le marché du travail d'un millier de migrants de retour en Algérie, Tunisie et Maroc. Ils confirment notamment l'effet de l'âge à l'immigration sur la probabilité d'être salarié et l'importance de l'expérience entrepreneuriale acquise à l'étranger pour développer une activité productive dans son pays d'origine.
23. Voir par exemple Güngör et Tansel (2005, 2006) pour une analyse des déterminants des migrations de retour des étudiants turcs diplômés du supérieur en Allemagne.
24. Dustmann (1999) inverse le raisonnement pour montrer que la perspective du retour (et ce d'autant plus que la durée du permis de séjour est courte), joue un rôle négatif sur l'accumulation du capital spécifique au pays d'accueil imparfaitement transférable dans le pays d'origine (e.g. la maîtrise de la langue du pays d'accueil).

25. Tian et Ma (2006) explorent le cas particulier des personnes originaires de Hong-Kong, Chine, qui ont émigré au Canada dans le courant des années 90 et qui sont retournés dans leur pays d'origine. D'après le recensement de 2001 de Hong-Kong, Chine, plus de 80 000 personnes seraient dans ce cas. Les auteurs montrent que ces personnes, lorsqu'elles sont diplômées du supérieur, ont 70 % de chance de plus d'occuper une position managériale et gagnent 80 % de plus que les immigrés restés au Canada. En revanche, les auteurs n'identifient pas une prime au retour par rapport à ceux qui n'ont pas émigré.
26. Bijwaard (2004) estime, dans le cas des Pays-Bas, que près de 40 % des immigrés qui étaient entrés en 1995 ont quitté le pays 7 ans plus tard. Cependant 16 % sont revenus durant la même période, parmi lesquels 33 % sont repartis.
27. Voir Dustman (2000, 2001) et Dustmann et Weiss (2007) pour une tentative de présentation synthétique des principaux arguments mentionnés ci-dessus. Voir également Cassarino (2004).
28. Dans la plupart des pays européens de l'OCDE, certains permis de résidence à durée déterminée sont à vocation permanente dans la mesure où leur renouvellement est possible, voire automatique. Ces permis se distinguent toutefois de ceux attribués dans le cadre de programmes de migration temporaire (travailleurs saisonniers, travailleurs en mission, étudiants) qui ne sont pas renouvelables, même si des changements de statut sont possibles dans certains cas. Le fait de détenir un permis temporaire n'implique donc pas systématiquement que la migration est elle-même temporaire.
29. Au Danemark, par exemple, la période d'interdiction est généralement d'un an. Elle est de 3 ans en Espagne et peut atteindre 10 ans en Italie et aux États-Unis. Au Japon l'interdiction est d'un an en cas de départ volontaire et de 10 ans en cas d'expulsion. Une révision récente de la loi sur l'immigration en Nouvelle-Zélande prévoit une période d'interdiction variable : i) « aucune » en cas de départ volontaire, ii) 2 ou 5 ans après une expulsion et selon la durée du dépassement de séjour et iii) permanente pour les résidents permanents expulsés.
30. La Commission européenne a élaboré une proposition de directive (COD(2005)0167) visant à harmoniser les conditions de retour. Celle-ci prévoit notamment une période d'interdiction d'entrée maximale de 5 ans (hors menace à l'ordre public ou à la sécurité nationale) en cas d'expulsion ou de dépassement de séjour. Cette proposition est actuellement discutée au Parlement européen et au Conseil.
31. A noter également le cas de la Suisse qui, jusqu'en 2003, disposait d'un permis de saisonnier (pour une durée maximale de 9 mois) permettant à ceux ayant travaillé 36 mois au cours des 4 dernières années d'obtenir un permis annuel renouvelable (permis B).
32. En dépit d'un vote du Sénat en faveur de la prolongation en 2008 de cette exemption, elle n'a pas été renouvelée.
33. Cette obligation constitue l'un des moyens privilégiés mis en œuvre par les pays d'accueil afin de vérifier l'effectivité du retour des migrants saisonniers.
34. En outre, dans les pays d'origine à forte inflation, à moins de pouvoir détenir des comptes en devises étrangères, les sommes ainsi transférées risquent de perdre rapidement de leur valeur, avant même que le retour ne se matérialise.
35. Voir Epstein, Hillman et Weiss (1999) pour une discussion théorique des effets induits, notamment en termes d'emploi illégal d'étrangers, par ce type de mesures.
36. En outre, dans la plupart des pays l'employeur est passible d'une amende, voire d'une peine d'emprisonnement, en cas d'emploi illégal d'étranger.
37. L'Allemagne avait déjà signé un accord bilatéral avec la Turquie en 1972 afin d'aider les migrants à retourner dans leur pays.
38. Voir Dustmann (1996) pour une présentation historique et une comparaison des politiques de retour et des tendances en Allemagne, en France et en Suisse.
39. Dans le cas du Royaume-Uni par exemple, on estime que le coût pour l'expulsion des demandeurs d'asile débouté était de £11 000 par personne en 2003-04, soit 10 fois plus que le coût des départs assistés volontaires (UK National Audit Office, 2005). En 2006, afin d'inciter les demandeurs d'asile déboutés à rentrer volontairement dans leur pays d'origine les primes au retour prévues par le programme VARRP (*Voluntary Assisted Return and Reintegration Programme*) ont été portées de façon temporaire à 3 000 £ par personne. Pour plus de détails sur ce programme, voir Home Office (2002, 2005).

40. Voir www.iom.int/jahia/Jahia/pid/747 pour une liste exhaustive des programmes mis en œuvre avec l'appui de l'OIM en matière de retour.
41. Dans le cas du Kosovo, par exemple, l'OIM a assisté plus de 2 700 retours en provenance de Belgique entre novembre 2000 et décembre 2001 (projet RKB), 280 personnes en provenance de Finlande entre mars 2000 et décembre 2001 (projets DRITA I & II), 415 personnes en provenance de Berlin entre juillet 2000 et mars 2003 (projet BORK) et environ 120 familles en provenance d'Italie entre octobre 2000 et décembre 2001. Entre Juillet 1999 et fin 2000 plus de 32 000 Kosovars en provenance de Suisse ont également été rapatriés en partenariat avec l'OIM.
42. Depuis mars 2003 l'OIM est en charge du programme européen EU-RQA qui fait suite au programme « Retour des Qualifiés Afghans » débuté en 2001. Les migrants de retour perçoivent une somme forfaitaire de 600 EUR, auxquels s'ajoutent 300 EUR par mois pour ceux employés dans le secteur public en Afghanistan. Au total 540 personnes qualifiées ont été rapatriées dans ce cadre depuis 2001. L'OIM et l'Union européenne ont également signé un accord pour assister jusqu'à 5 000 Afghans dans le cadre du programme RANA (Retour, Accueil et Réintégration des Afghans en Afghanistan). Entre juin 2003 et mai 2005, près de 1 800 personnes ont bénéficié de ce programme et sont retournées en Afghanistan. Environ 300 projets de réinsertion ont par ailleurs été financés (1 500 EUR par projet).
43. Le Fonds de solidarité prioritaire pour le co-développement (FSP co-développement) mis en place suite aux accords de co-développement signés avec le Mali et le Sénégal en 2006 remplace le Programme développement local migration (PDLM) créée en 1995 pour les pays du bassin du fleuve Sénégal. Le FSP co-développement a été étendu au Comores en 2007. Le PDLM a été étendu à d'autres zones géographiques, notamment la Roumanie sous l'intitulé : Programme co-développement migration (PCDM). Des programmes plus spécifiques sont également financés par le Fond européen pour les réfugiés (FER) notamment en Arménie, au Cameroun, au Congo RDC, en Guinée Conakry, en Géorgie, en Moldavie et en Ukraine. Ils permettent également de soutenir des projets d'investissement dans une limite de 3 660 EUR. Enfin, on peut citer les programmes FSP Cadre et FSP DSTE (Diaspora Scientifiques Techniques et Économiques) couvrant plusieurs pays en Asie, au Maghreb et en Afrique Sub-saharienne qui visent plus spécifiquement à mobiliser les diasporas dans le cadre de projets de co-développement. (CICI, 2007; ANAEM, 2006; Kaba et Force, 2002).
44. La directive européenne sur le statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée (directive/109/2003) stipule par exemple que « Les périodes d'absence du territoire de l'État membre concerné n'interrompent pas la période visée au paragraphe 1* et sont prises en compte dans le calcul de celle-ci lorsqu'elles sont inférieures à six mois consécutifs et ne dépassent pas un total de dix mois au cours de la période visée au paragraphe 1 ». * Séjour légal ininterrompu d'une durée de 5 ans.
45. Holzmann, Koettl et Chermetsky (2005) citent l'exemple de l'Allemagne qui, en l'absence d'accord bilatéral, applique généralement une décote de 30 % sur les retraites versées à l'étranger. Cette décote s'applique également aux immigrés qui retournent en Turquie et en Tunisie mais, par exemple, pas à ceux qui s'installent au Maroc selon les termes des accords signés avec ces différents pays.
46. Antérieurement, une personne ayant travaillé 499 semaines au total mais strictement moins de 10 ans aux États-Unis et au Mexique n'avait aucun droit à la retraite dans les deux pays.
47. En 2000, près de 2 millions d'Égyptiens résidaient temporairement dans les pays du Golfe.
48. Près de la moitié des 8 millions de Philippins résidant à l'étranger sont des migrants temporaires. Les travailleurs migrants jouent un rôle crucial dans l'économie du pays grâce aux transferts de fonds qu'ils effectuent au bénéfice de leurs familles.

Bibliographie

- Abella, M. (2006), « Policies and Best Practices for Management of Temporary Migration. UN/POP/MIG/SYMP/2006/3 »; Paper presented at the International Symposium for International Migration and Development, Turin, 28-30 juin.
- Agence nationale de l'Accueil des Étrangers et des Migrations (2007), *Rapport d'activité, années 2005-2006*, Paris.
- Agunias, D. (2006), *From a Zero-Sum to a Win-Win Scenario: Literature Review on Circular Migration*, Migration Policy Institute, Washington D.C.

- Agunias, D. et K. Newland (2007), « Circular Migration: Trends, Policy Routes and Ways Forward », Policy Brief, Migration Policy Institute, Washington D.C.
- Allen, J. (1979), « Information and Subsequent Migration: Further Analysis and Additional Evidence », *Southern Economic Journal*, vol. 45, pp. 1274-1284.
- Arowolo, O. (2000), « Return Migration and the Problem of Reintegration », *International Migration*, vol. 38, pp. 59-82.
- Aydemir, A. et C. Robinson (2006), « Global Labour Markets, Return and Onward Migration », Working Paper n° 2006-1, University of Western Ontario.
- Barrett, A. et P.J. O'Connell (2001), « Is there a Wage Premium for Returning Irish Migrants », *The Economic and Social Review*, vol. 32, pp. 1-21.
- Batista, C, A. Lacuesta et P.C. Vicente (2007), « Brain Drain or Brain Gain? Micro Evidence from an African Success Story », IZA Discussion Paper n° 3 035, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- Bel Haj Zekri, A. (2007), « La migration de retour en Tunisie – Étude du cadre législatif, du contexte socio-économique et des processus de réinsertion des migrants de retour », Rapport d'analyse, MIREM-AR 2007/04, RSCAS/EUI.
- Berninghaus, S. et G.G. Siefert-Vogt (1993), « The Role of the Target Saving Motive in Guest Worker Migration », *Journal of Economic Dynamics and Control*, vol. 17, pp. 181-205.
- Bijwaard, G.E. (2004), « Dynamic Economic Aspects of Migration », *Medium Econometrische Toepassingen*, vol. 12-3, pp. 26-30.
- Bijwaard, G.E. (2007), « Modelling Migration Dynamics of Immigrants: The Case of the Netherlands », IZA Discussion Paper n° 2 891, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- Black, R., K. Koser, K. Munk, G. Atfield, L. D'Onofrio et R. Tiemoko (2004), *Understanding Voluntary Return*, Home Office Online Report 50/04.
- Black, R., R. King et J. Litchfield (2003), « Transnational Migration, Return and Development in West Africa », Transrede Research Project: Final Research Report, University de Sussex.
- Borjas, G.J. (1989), « Immigrant and Emigrant Earnings: A Longitudinal Study », *Economic Enquiry*, vol. 27, pp. 21-37.
- Borjas, G.J. et B. Bratsberg (1996), « Who Leaves? The Outmigration of the Foreign-Born », *Review of Economics and Statistics*, vol. 78, pp. 165-176.
- Bratsberg, B., O. Raaum et K. Sorlie (2007), « Foreign-Born Migration to and from Norway », in: Ç. Özden et M. Schiff: *International Migration, Economic Development and Policy*, Palgrave Macmillan, New York.
- Cassarino, J.-P. (2004), « Theorising Return Migration: The Conceptual Approach to Return Migrants Revisited », *International Journal on Multicultural Studies*, vol. 6, pp. 253-279.
- Cassarino, J.-P. (2008), *Return Migrants to the Maghreb: Reintegration and Development Challenges*, MIREM Global Report, RSCAS/EUI.
- Charbit, Y., M.-A. Hily et M. Poinard (1997), *Le va-et-vient identitaire : Migrants portugais et villages d'origine*, Coll. Les Cahiers de l'INED, PUF, Paris.
- Co, C., I.N. Gang et M.-S. Yun (2000), « Returns to Returning », *Journal of Population Economics*, vol. 13, pp. 57-19.
- Comité interministériel du Contrôle de l'Immigration (2007), *Les orientations de la politique d'immigration*, Rapport au Parlement, Paris.
- Commission des Communautés européennes (2005), Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen établissant un programme cadre de solidarité et de gestion des flux migratoires pour la période 2007-13, COM/2005/0123/final.
- Commission des Communautés européennes (2005), Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier, COM(2005)391/final.
- Constant, A. et D.S. Massey (2002), « Return Migration by German Guestworkers: Neoclassical versus New Economic Theories », *International Migration*, vol. 40, pp. 4-38.
- Constant, A. et D.S. Massey (2003), « Self-Selection, Earnings and Out-Migration: A Longitudinal Study of Immigrants to Germany », *Journal of Population Economics*, vol. 16, pp. 631-653.

- Constant, A. et K.F. Zimmermann (2003), « Circular Movements and Time Away for the Host Country », IZA Discussion Paper n° 960, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- Constant, A. et K.F. Zimmermann (2007), « Circular Migration: Counts of Exits and Years Away for the Host Country », IZA Discussion Paper n° 2 999, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- Da Vanzo, J. (1983), « Repeat Migration in the United States: Who Moves Back and Who Moves On? » *Review of Economics and Statistics*, vol. 65, pp. 552-559.
- De Coulon, A. et F.-C. Wolff (2006), « The Location of Immigrants at Retirement: Stay/Return or “Va-et-Vient”? », IZA Discussion Paper n° 2 224, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- De La Barre, J. (2007), « Conditions et perspectives de retour des immigrés au Cap-Vert et mobilisation de la diaspora pour le développement », for the OECD Experts Meeting on Return Migration and Development, Paris, 12 novembre, mimeo.
- De Voretz, D.J. (2006), « International Mobility of Highly Skilled Workers: Quo Vadis? », Skills Research Initiative, Working Paper 2006 D-17, Industry Canada, Ottawa.
- De Voretz, D.J. et J. Ma (2002), « Triangular Human Capital Flows between Sending, Entrepot and the Rest of the World Regions », *Canadian Studies in Population*, vol. 29, pp. 53-69.
- Diabira, I. (2007), « Migrations de retour en Mauritanie : Conditions, impacts et perspectives », for the OECD Experts Meeting on Return Migration and Development. Paris, 12 novembre, mimeo.
- Djajic, S. (1989), « Migrants in a Guest-Worker System », *Journal of Development Economics*, vol. 31, pp. 327-339.
- Djajic, S. et R. Millbourne (1988), « A General Equilibrium Model of Guest-Worker Migration », *Journal of International Economics*, vol. 25, pp. 335-351.
- Duleep, H.O. (1994), « Social Security and the Emigration of Immigrants », ORS Working Paper Series, n° 60, Social Security Administration Office of Research and Statistics, Washington, DC.
- Dumont, J.-C. (2005), « Review of: “Return Migration: Policies and Practices in Europe” », *Bulletin of the World Health Organization*, vol. 83, n° 2.
- Dustmann, C. et O. Kirchkamp (2002), « The Optimal Migration Duration and Activity Choice after Re-Migration », *Journal of Development Economics*, vol. 67, pp. 351-372.
- Dustmann, C. (1995), « Savings Behavior of Return Migrants: A Life-Cycle Analysis », *Zeitschrift für Wirtschafts-und Sozialwissenschaften*, vol. 115, pp. 511-533.
- Dustmann, C. (1996), « Return Migration: The European Experience », *Economic Policy*, vol. 11, pp. 213-242.
- Dustmann, C. (1997a), « Return Migration, Uncertainty and Precautionary Savings », *Journal of Development Economics*, vol. 52, pp. 295-316.
- Dustmann, C. (1997b), « Differences in the Labor Market Behavior between Temporary and Permanent Migrant Women », *Labour Economics*, vol. 4, pp. 19-26.
- Dustmann, C. (1999), « Temporary Migration, Human Capital, and Language Fluency of Migrants », *Scandinavian Journal of Economics*, vol. 101, pp. 297-314.
- Dustmann, C. (2000), « Temporary Migration and Economic Assimilation », IZA Discussion Paper n° 186, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- Dustmann, C. (2001), « Why Go Back? Return Motives of Migrant Workers », in Djajic, S., *International Migration: Trends, Policy and Economic Impact*, Routledge, London.
- Dustmann, C. (2003a), « Return Migration, Wage Differentials, and the Optimal Migration Duration », *European Economic Review*, vol. 47, pp. 353-369.
- Dustmann, C. (2003b), « Children and Return Migration », *Journal of Population Economics*, vol. 16, pp. 815-830.
- Dustmann, C. (2007), « Return Migration, Investment in Children, and Intergenerational Mobility: Comparing Sons of Foreign and Native Born Fathers », IZA Discussion Paper n° 3 080, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- Dustmann, C. et Y. Weiss (2007), « Return migration: Theory and Empirical Evidence from the UK », *British Journal of Industrial Relations*, vol. 45, pp. 236-256.
- Enchautegui, M.E. (1993), « The Value of US Labor Market Experience in the Home Country: The case of Puerto Rican Return Migrants », *Economic Development and Cultural Change*, vol. 42, pp. 169-191.

- Epstein, G., A. Hillman et A. Weiss (1999), « Creating Illegal Immigrants », *Journal of Population Economics*, vol. 12, pp. 3-21.
- European Migration Network (2006-2007), *Return Migration, Synthesis Report and National Reports* (Austria, Belgium, Estonia, Germany, Greece, Ireland, Italy, Latvia, Sweden, The Netherlands and the United Kingdom), <http://emn.sarenet.es/html/index.html>.
- Faini, R. (1996), « Return Migration: The European Experience: Discussion », *Economic Policy*, 11 (22), pp. 245-248.
- Finn, M.G. (2007), *Stay Rates of Foreign Doctorate Recipients from US Universities*, 2005, Oak Ridge Institute for Science and Education, Oak Ridge.
- Galor, O et O. Stark (1990), « Migrants' Savings, the Probability of Return Migration and Migrants' Performance », *International Economic Review*, vol. 31, pp. 463-467.
- Galor, O. et O. Stark (1991), « The Probability of Return Migration, Migrants' Work Effort, and Migrants' Performance », *Journal of Development Economics*, vol. 35, pp. 399-405.
- Gang, I.N. et T. Bauer (1998), « Temporary Migrants from Egypt: How Long Do They Stay Abroad? », IZA Discussion Paper n° 3, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- Gmelch, G. (1980), « Return Migration », *Annual Review of Anthropology*, vol. 9, pp. 135-159.
- Go, S. (2007), « Return Migration: the Experience of the Philippines », for the OECD Experts Meeting on Return Migration and Development, Paris, 12 novembre, mimeo.
- Gubert, F., P. De Vreyer et A.-S. Robilliard (2007), « Return Migrants in Western Africa: Characteristics and Labour Market Performance », for the OECD Experts Meeting on Return Migration and Development, Paris, 12 novembre, mimeo.
- Güngör, N.D. et A. Tansel (2006), « Brain Drain from Turkey: An Investigation of Students' Return Intention », IZA Discussion Paper n° 2 287, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- Güngör, N.D. et A. Tansel (2005), « The Determinants of Return Intentions of Turkish Students and Professionals Residing Abroad: An Empirical Investigation », IZA Discussion Paper n° 1 598, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- Hamdouch, B. et J. Ould-Aoudia (2007), « L'impact de la migration de retour sur les pays d'origine: Le cas du Maroc », for the OECD Experts Meeting on Return Migration and Development. Paris, 12 novembre, mimeo.
- Harris, J.R. et M.P. Todaro (1970), « Migration, Unemployment and Development: A Two-Sector Analysis », *American Economic Review*, vol. 60, pp. 126-142.
- Herzog, H.W et A.M. Schlottmann (1983), « Migrant Information, Job Search and the Remigration Decision », *Southern Economic Journal*, vol. 50, pp. 43-56.
- Hill, J.K. (1987), « Immigrant Decisions Concerning Duration of Stay and Migratory Frequency », *Journal of Development Economics*, vol. 25, pp. 221-234.
- Holzmann, R., J. Koettl et T. Chernetsky (2005), « Portability Regimes of pension and health care benefits for international migrants: An analysis of issues and good practices », Social Protection Discussion Paper Series n° 0519, Banque mondiale, Washington D.C.
- Home Office (2002), « The Voluntary Assisted Returns Programme: an Evaluation », Findings 175, Home Office, London.
- Home Office (2005), « The Voluntary Assisted Return and Reintegration Programme (VARRP) 2003: An Evaluation », Findings 264, Home Office, Londres.
- Ilahi, N. (1999), « Return Migration and Occupational Change », *Review of Development Economics*, vol. 3, pp. 170-186.
- International Organization for Migration (IOM) (2004), *Return Migration Policies and Practices in Europe*, IOM, Geneva.
- Jensen, P. et P.J. Pedersen (2007), « To Stay or Not To Stay? Out-Migration of Immigrants from Denmark », *International Migration*, vol. 45, pp. 87-113.
- Kaba, O. et E. Force (2002), *Pratiques et politiques d'aide au retour au niveau européen : Analyse de la situation française*, Rapport, Programme Migrations et initiatives économiques.
- Kirdar, M. (2008), « Labor Market Outcomes, Savings Accumulation, and Return Migration », Mimeo.

- Klinthall, M. (2003), « Return Migration from Sweden to Chile. What happened after Pinochet? » *Lund Studies in Economic History*, n° 21.
- Klinthall, M. (2006a), « Retirement Return Migration from Sweden », *International Migration*, vol. 44, pp. 153-180.
- Klinthall, M. (2006b), « Immigration, Integration and Return Migration », paper presented at the International Symposium on International Migration and Development, Turin, 28-30 June.
- Klinthall, M. (2007), « Refugee Return Migration: Return Migration from Sweden to Chile, Iran and Poland, 1973-1996 », *Journal of Refugee Studies*, vol. 20, pp. 579-598.
- Lam, K.-C. (1994), « Outmigration of Foreign-Born Members in Canada », *Canadian Journal of Economics*, vol. 27, pp. 352-370.
- Ley, D. et A. Koybayashi (2005), « Back in Hong-Kong: Return Migration or Transnational Sojourn », *Global Networks*, vol. 5, pp. 111-127.
- Lindstrom, D.P. (1996), « Economic Opportunity in Mexico and Return Migration from the United States », *Demography*, vol. 33, pp. 357-374.
- Lowell, B.L. et S.G. Gerova (2004), *Diasporas and Economic Development: State of Knowledge*, Institute for the Study of International Migration, Washington D.C.
- Mazzucato, V. (2007), « Return migration in Ghana », for the OECD Experts Meeting on Return Migration and Development, Paris, 12 novembre, mimeo.
- Mccormick, B. et J. Wahba (2001), « Overseas Work Experience, Savings and Entrepreneurship amongst Return Migrants to LDCs », *Scottish Journal of Political Economy*, vol. 48, pp. 164-178.
- Mckenzie, D.J. (2007), « A Profile of the World's Young Developing Country Migrants », IZA Discussion Paper n° 2 948, Institute for the Study of Labour (IZA), Bonn.
- Mesnard, A. (2004), « Temporary Migration and Capital Market Imperfections », *Oxford Economic Papers*, vol. 56, pp. 242-262.
- Meyer, J.-B. et M. Brown (1999), « Scientific Diasporas: A New Approach to the Brain Drain », MOST Discussion Paper n° 41, UNESCO.
- Meyer, J.-B., A. Blanco Pena, L. Luchilo, A. Pellegrino, M. Koolhaas et D. Macadar (2007), « Retour Migratoire en Amérique latine : Le cas de l'Argentine, de la Colombie et de l'Uruguay », for the OECD Experts Meeting on Return Migration and Development. Paris, 12 novembre, mimeo.
- Nekby, L. (2006), « The Emigration of Immigrants, Return vs. Onward Migration: Evidence from Sweden », *Journal of Population Economics*, vol. 19, pp. 197-226.
- OCDE (2007), *Perspectives des migrations internationales*, Les édition de l'OCDE, Paris.
- Ramos, F. (1992), « Out-migration and return migration of Puerto Ricans », in G. Borjas and R. Freeman, Editors, *Immigration and the Work Force: Economic Consequences for the United States and Source Areas*, University of Chicago Press, Chicago.
- Rauch, J.E., et V. Trindade (2002), « Ethnic Chinese Networks in International Trade », *Review of Economics and Statistics*, vol. 84, pp. 116-130.
- Reagan, P.B. et R.J. Olsen (2000), « You Can Go Home Again: Evidence from Longitudinal Data », *Demography*, vol. 37, pp. 339-350.
- Reyes, B.I. (1997), *Dynamics of Immigration: Return Migration to Western Mexico*, Public Policy Institute of California, San Francisco.
- Reyes, B.I. (2004), « Changes in Trip Duration for Mexican Immigrants to the United States », *Population Research and Policy Review*, vol. 23, pp. 235-257.
- Rooth, D.-O. et J. Saarela. (2007), « Selection in Migration and Return Migration: Evidence from Micro Data », *Economics Letters*, vol. 94, pp. 90-95.
- Roy, A.D. (1951), « Some Thoughts on the Distribution of Earnings », *Oxford Economic Papers*, vol. 3, pp. 135-146.
- Sabates-Wheeler, R., C. Natali et R. Black (2007), « Migration, Legal Status and Poverty: Evidence from Return to Ghana », Development Research Centre on Migration, Globalisation and Policy, Working Paper T19.
- Saib Musette, M. (2007), Migrant de retour en Algérie : Une nouvelle stratégie en perspective?, Rapport d'analyse, MIREM-AR 2007/01, RSCAS/EUI.

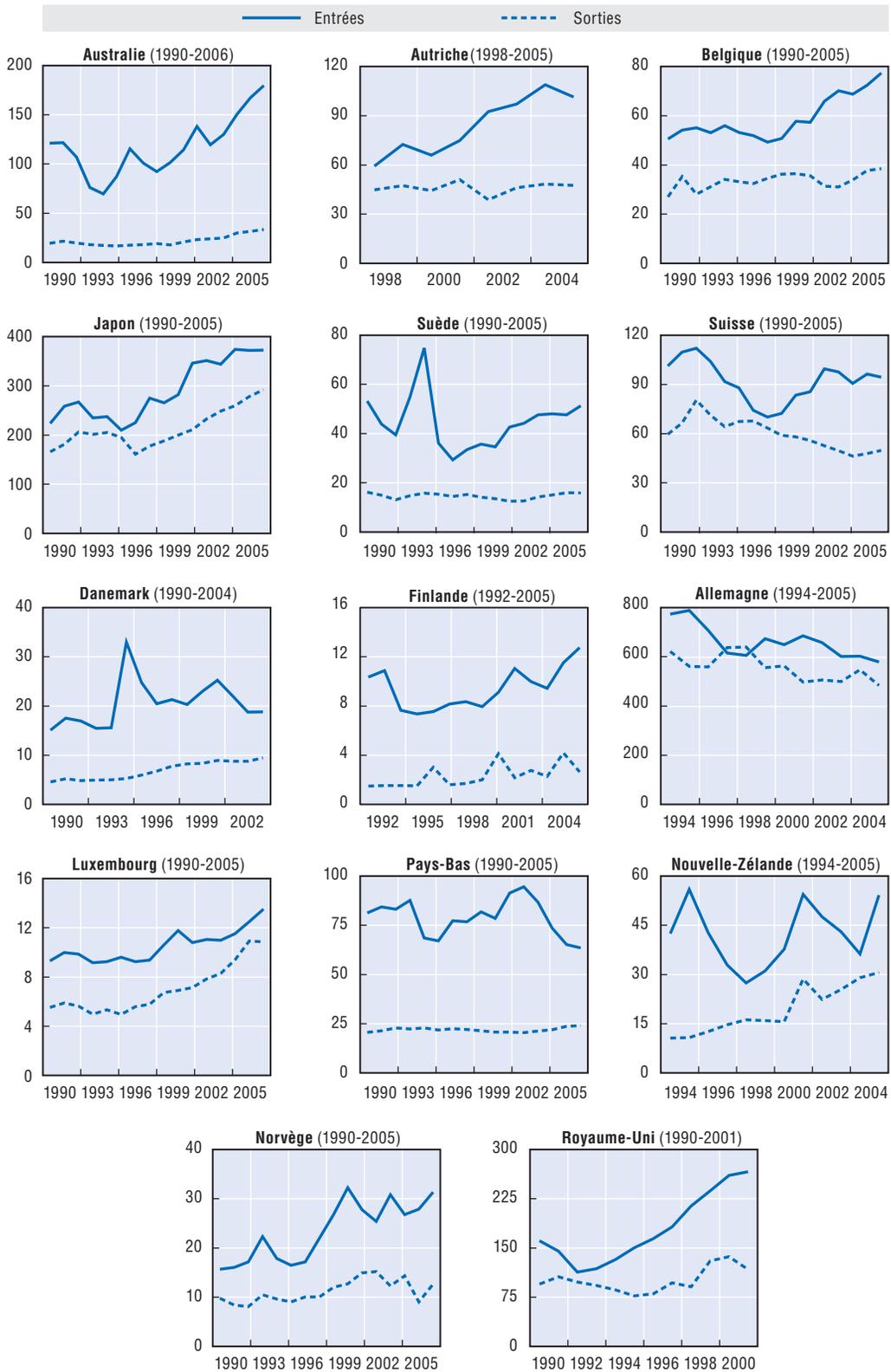
- Schoorl, J., L. Heering, I. Esveldt, G. Groenewold, R. Van Der Ref, A. Bosch, H. De Valk et B. De Bruijn (2000), *Push and pull factors of international migration: a comparative report*. Theme 1- General Statistics. Luxembourg: Eurostat.
- Shortland, P. (2006), *People on the Move: A Study of Migrant Movement Patterns to and from New Zealand*, New Zealand Department of Labour, Wellington.
- Sjaastad, L.A. (1962), « The Costs and Returns of Human Migration », *Journal of Political Economy*, vol. 70, pp. 80-93.
- Stark, O., C. Helmenstein et Y. Yegorov (1997), « Migrants' Savings, Purchasing Power Parity and the Optimal Duration of Migration », *International Tax and Public Finance*, vol. 4, pp. 307-324.
- Tani, M. et S. Mahuteau (2008), « Return Migration and Working Choices », Analytical Report, MIREM-AR 2008/01, RSCAS/EUI.
- Thomas-Hope, E. (1999), « Return Migration to Jamaica and its Development Potential », *International Migration*, vol. 37, pp. 183-207.
- Tian, F. et Z. Ma (2006), « Explaining Socio-economic Well-being of Immigrants and Returned Migrants: An Econometric Analysis of the Hong-Kong and Canadian Censuses of 2001 », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 7, pp. 473-491.
- UK National Audit Office (2005), *Returning Failed Asylum Applicants*, Report by the Comptroller Auditor General, London
- United Nations Statistics Division (1998), *Recommendations on Statistics of International Migration, Revision 1*, United Nations, New York.
- US Department of Justice (1999), « Voluntary Departure: Ineffective Enforcement and Lack of Sufficient Controls Hamper the Process », Report 1-99-09.
- Van Hook, J., W. Zhang, F.D. Bean et J.S. Passel (2006), « Foreign-Born Emigration: A New Approach and Estimates Based on Matched CPS Files », *Demography*, vol. 43, pp. 361-382.
- Wahba, J. (2007a), « Returns to Overseas Work Experience: the Case of Egypt », in C. Özden and M. Schiff (Ed): *International Migration, Economic Development and Policy*, Palgrave Macmillan, New York.
- WaHBA, J. (2007b), « Return Migration in Egypt », for the OECD Experts Meeting on Return Migration and Development. Paris, 12 novembre, mimeo.
- Yang, D. (2006), « Why do Migrants Return to Poor Countries? Evidence from Philippine Migrants' Responses to Exchange Rate Shocks », *Review of Economics and Statistics*, vol. 88, pp. 715-735.
- Yezer, A.M.J. et L. Thurston (1976), « Migration Patterns and Income Change: Implications for the Human Capital Approach to Migration », *Southern Economic Journal*, vol. 42, pp. 693-702.
- Zhao, Y. (2002), « Causes and Consequences of Return Migration: Recent Evidence from China », *Journal of Comparative Economics*, vol. 30, pp. 376-394.
- Zweig, D. (2006), « Learning to Compete: China's Efforts to Encourage a Reverse Brain Drain », in Kuptsch, C. and E.F. Pang (eds.): *Competing for Global Talent*, International Institute for Labour Studies, Geneva.

ANNEXE III.A1

*Entrées et sorties totales d'étrangers dans quelques pays
de l'OCDE*

Graphique III.A1. **Entrées et sorties totales d'étrangers dans quelques pays de l'OCDE**

En milliers



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/437026614806>

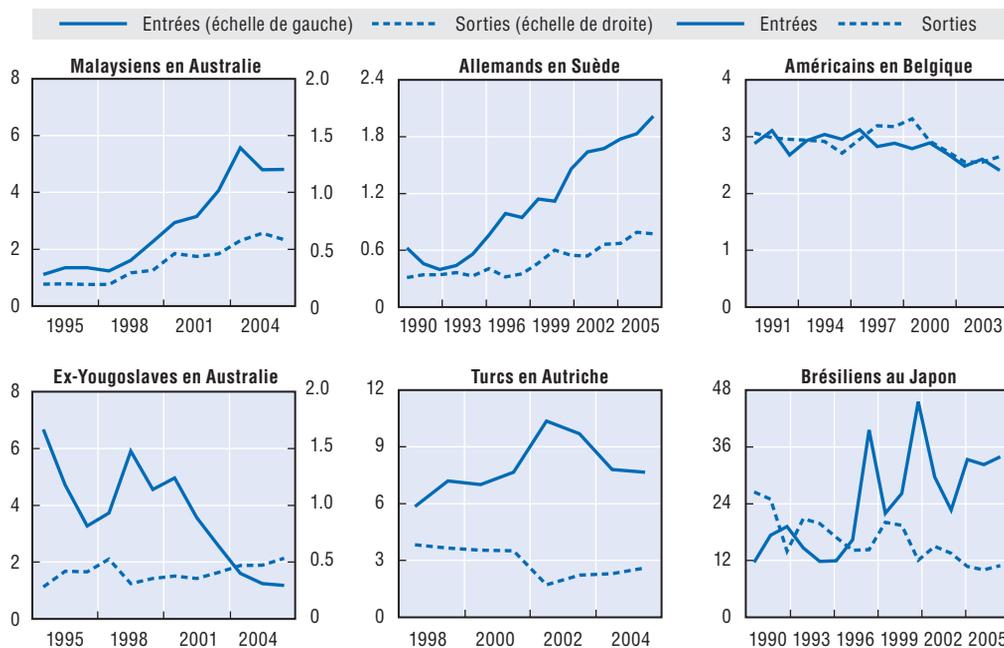
Source : Base de données sur les migrations internationales. Voir www.oecd.org/els/migration/imo/data.

ANNEXE III.A2

Entrées et sorties de migrants en Australie, Belgique, Suède, Autriche et Japon, diverses nationalités

Graphique III.A2. **Entrées et sorties de migrants en Australie, Belgique, Suède, Autriche et Japon, diverses nationalités**

En milliers



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/437030403165>

Source : Base de données sur les migrations internationales. Voir www.oecd.org/els/migration/imo/data.

ANNEXE III.A3

Principaux programmes de retours volontaires assistés

Tableau III.A3.1. Principaux programmes de retours volontaires assistés

	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark
Principal programme général	Dispositif d'aide à la réinsertion	Programme général de retour volontaire assisté	Retour et émigration des demandeurs d'asile (REAB)	Pas de programme de retour volontaire assisté	Législation danoise sur le rapatriement
Date de début	2004 (AFG : 2003, IRQ : 2002).	2000.	1984.		1999.
Groupe cible	Demandeurs d'asile n'ayant pas besoin de protection au moyen d'un visa temporaire de protection, d'un visa temporaire humanitaire ou d'un visa d'attente de retour.	Demandeurs d'asile et demandeurs d'asile déboutés.	Demandeurs d'asile et tous étrangers bénéficiaires d'une aide d'État ou susceptibles de l'être (y compris les migrants en situation irrégulière mais pas les réfugiés).		Étrangers titulaires d'un permis de séjour à titre humanitaire et autres immigrants désirant rentrer dans leur pays d'origine.
Nombre	56 Irakiens depuis 2003, 34 Afghans depuis 2002, 6 autres personnes depuis 2004.	9 340 personnes depuis 2000, 2 164 personnes en 2007	25 196 personnes depuis 2000, 2 593 personnes en 2007.		1 415 personnes entre 2000 et 2006, 148 personnes en 2006.
Aide financière (sauf coût du voyage)	2 000 AUD par personne, jusqu'à 10 000 AUD par famille.	370 EUR par personne.	250 EUR par adulte, 125 EUR par enfant de moins de 18 ans.		26 634 DKK par adulte, 8 523 DKK par enfant.
Autres aides à la réinsertion (dont aide psychologique)	L'OIM fournit des services d'aide aux Afghans.	Aide psychologique cofinancée par le Fonds européen pour les réfugiés.	L'OIM fournit des informations sur la situation dans le pays d'origine dans le cadre du projet IRRICO.		Les migrants de plus de 60 ans ou de plus de 50 ans et inaptes au travail peuvent recevoir 1 000-4 500 DKK par mois pendant 5 ans max.
Opérateurs	Department of Immigration and Citizenship.	OIM (assistance logistique et générale) et différentes ONG.	OIM.		Le Conseil danois pour les réfugiés donne des conseils sur le rapatriement et les communes fournissent des aides.
Autres programmes (spécifiques à des pays, etc.) et autres fonds	Afghans et Iraniens en rétention	Retours volontaires assistés vers l'Afghanistan et la Moldavie	Fonds de réintégration (FR) et Fonds pour les cas vulnérables (FCV)		Retours volontaires assistés vers l'Irak et le Kosovo
Date de début	2002 pour l'Afghanistan, 2003 pour l'Iran.	2003 pour l'Afghanistan, 2005 pour la Moldavie.	2006.		2006 pour le Kosovo, 2007 pour l'Irak.
Groupe cible		Réfugiés et demandeurs d'asile.	FCV : Candidats au REAB âgés de moins de 18 ans, victimes de la traite des êtres humains, migrants âgés, femmes enceintes, etc.		Demandeurs d'asile déboutés.
Nombre	68 Afghans depuis 2002, 28 Iraniens depuis 2003.		FR : 81 personnes en 2006, 271 en 2007. FCV : 12 personnes en 2006, 64 en 2007.		80 Kosovars depuis 2006, 7 Irakiens en 2007
Aide financière (sauf coût du voyage)	2 000 AUD par personne, et jusqu'à 10 000 AUD par famille.	Afghans : 500 EUR par personne seule, 800 EUR par couple marié et 100 EUR par enfant (1 200 EUR max. par famille). Moldaves : 300 EUR par personne.	700 EUR par personne ou 1 750 EUR par famille. Programme spécial pour les ressortissants de la Rép. Dém. Congo : 1 500 EUR par personne (45 personnes depuis 2006).		Kosovars : Pas d'aide en espèces mais dispositif d'aide en nature. Irakiens : 6 000 USD + 3 000 USD au bout de 6 mois par adulte (3 000 USD + 7 500 USD par enfant).
Autres aides à la réinsertion		Des programmes spécifiques sont menés en Moldavie par l'Agence autrichienne de développement.	Assistance médicale, hébergement temporaire, localisation des membres de la famille.		Kosovars : Accès au microcrédit et assistance. Irakiens : Jusqu'à 2 200 USD pour la création d'une entreprise.
Opérateurs	Department of Immigration and Citizenship, appui de l'OIM dans certains cas.	OIM.	OIM.		Kosovars : Conseil danois pour les réfugiés. Irakiens : ONG, dont la Croix-Rouge danoise et l'OIM.

Tableau III.A3.1. **Principaux programmes de retours volontaires assistés (suite)**

	Finlande	France	Allemagne	Grèce
Principal programme général	Programme de retours volontaires assistés	Retour volontaire assisté (RVA, anciennement IQF) et Rapatriement humanitaire assisté (RHA)	Rapatriement assisté par l'État (GARP) Réintégration et émigration (REAG)	Pas de programme de retours volontaires assistés
Date de début	1998.	RVA : 2005 (IQF : 1991), RHA : 1992.	1979	
Groupe cible	Réfugiés, demandeurs d'asile (dont déboutés).	RVA : Migrants illégaux et demandeurs d'asile déboutés. RHA : Groupes vulnérables.	Réfugiés, demandeurs d'asile et demandeurs d'asile déboutés, migrants illégaux.	
Nombre	334 personnes depuis 2003.	IQF : 12 778 personnes jusque 2005 (647 en 2005). RVA : 1 991 personnes en 2006. RHA : 4 444 personnes jusque 2006 (548 en 2006).	Plus de 519 200 personnes jusque 2005, 11 300 en 2005 et 9 104 en 2006.	
Aide financière (sauf coût du voyage)	Oui pour les réfugiés sauf s'ils ont obtenu la nationalité finlandaise. Coût du voyage uniquement pour les demandeurs d'asile qui se rétractent.	RVA : 3 500 EUR par couple marié, 2 000 EUR par adulte seul, 1 000 EUR par enfant (jusqu'au 3 ^e), 500 EUR par enfant à partir du 4 ^e . Paiement après le retour : 50 % après 6 mois, 20 % après 12 mois. IQF : 153 EUR par adulte, 46 EUR par enfant. RHA : 300 EUR par adulte, 100 EUR par enfant.	100 EUR par adulte ou adolescent, 50 EUR par enfant de moins de 12 ans, max. 600 EUR par famille. Aide financière additionnelle pour les ressortissants de certains pays (respectivement 200-500 EUR et 100-250 EUR, max. 750-1 500 EUR par famille). Les États et les communes peuvent fournir un soutien supplémentaire.	
Autres aides à la réinsertion	Oui.	Oui, voir plus bas.	Oui, y c. éducation et formation professionnelle d'adultes en Allemagne.	
Opérateurs	OIM.		OIM.	
Autres programmes (spécifiques à des pays, etc.) et autres fonds	Plusieurs programmes spécifiques à des pays, administrés par l'OIM	Programmes de réinsertion pour développer des activités économiques dans les pays d'origine : - FSP co-développement (ancien. PDLM, yc. PMIE) - Programme Co-développement Migration (PCDM) - Aide publique à la réinsertion (APR)	United States refugee programme (USRP), Programme spécial d'assistance (SMAP)	Programmes de retours volontaires assistés spécifiques à des pays
Date de début		FSP codev : 2006 (auparavant PDLM depuis 1995), PCDM : 2006 (mais créé en 1999), APR : 1984.	SMAP : 1994, USRP : 1997.	
Groupe cible		FSP codev : Mali, Sénégal, Comores. PCDM : Roumanie. APR : Pour les étrangers au chômage ou risquant de perdre leur emploi. Projets spéciaux (financés par le FER via l'ANAEM) pour : Arménie, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Rép. Dém. Congo, Géorgie, Guinée, Mauritanie, Moldavie et Ukraine.	SMAP : Personnes non éligibles au programme GARP/REAG, y compris les personnes d'origine ethnique allemande. USRP : Réfugiés « réinstallés » aux États-Unis.	Principalement des Afghans et des Iraniens, demandeurs d'asile et migrants irréguliers.
Nombre		FSP codev : 133 projets au Mali en 2006 (129 en 2005), 5 projets au Sénégal en 2006. PCDM : 67 projets en 2006 (28 en 2005). PMIE : plus de 600 projets financés depuis 1996.	SMAP : 7 085 personnes jusque 2005. USRP : 39 935 personnes jusque 2005.	Moins de 100 personnes au total depuis 2003.
Aide financière (sauf coût du voyage)				
Autres aides à la réinsertion		Max. 3 660 EUR par projet (Mali et au Sénégal : max. 7 000 EUR). Formation dispensée dans le pays d'origine ou en France. Les programmes FSP offrent aussi la possibilité de développer des projets économiques conjoints dans le pays d'origine et en France.		Oui.
Opérateurs				OIM.

Tableau III.A3.1. Principaux programmes de retours volontaires assistés (suite)

	Hongrie	Irlande	Italie	Japon	Mexique
Principal programme général	Programme hongrois de retours assistés	Aide au retour volontaire et à la réinsertion (VARRP)	« Retourner et recommencer » (Système de protection des demandeurs d'asile et des réfugiés – SPRAR)	Système d'injonction à quitter le territoire	Programme d'aide au retour volontaire
Date de début	1993.	2001.	2003 pour le programme actuel.	2004.	2006.
Groupe cible	Demandeurs d'asile déboutés.	Demandeurs d'asile et migrants irréguliers.	Réfugiés, demandeurs d'asile et demandeurs d'asile déboutés.	Ressortissants étrangers ayant dépassé la date d'expiration de leur visa et souhaitant quitter le Japon.	Tous les étrangers provenant de régions autres que le continent américain.
Nombre	4 471 personnes depuis 1993, 212 personnes en 2007.	1 547 personnes depuis 2001 dans le programme OIM (255 en 2007). 1 516 personnes depuis 2001 dans le programme DJELR (63 en 2006).	1991-2001 : 5 252 personnes. 2001-2003 (Piano Nazionale Asilo) : 263 personnes. 2003-2007 (SPRAR) : 534 personnes.	24 245 personnes depuis 2004, 11 100 personnes en 2006.	1 164 personnes en 2006, 2 498 personnes en 2007
Aide financière (sauf coût du voyage)	50 USD par personne.		De 700 à 1 500 EUR par famille	Non (l'étranger n'est pas autorisé à revenir au Japon pendant un an, délai plus court qu'en cas d'expulsion).	Non.
Autres aides à la réinsertion	Non.	600 EUR par personne, 1 200 EUR par famille (600 EUR par mineur non accompagné) pour l'éducation ou la formation professionnelle ou la création d'une petite entreprise.	Oui.	Non.	Non.
Opérateurs	OIM.	Department of Justice Equality and Law Reform (DJELR) et OIM.	OIM.	Office de l'immigration, ministère de la Justice.	OIM.
Autres programmes (spécifiques à des pays, etc.) et autres fonds	Programmes de retours 2005 et 2006	Programme de retours volontaires assistés pour les Nigériens vulnérables en situation irrégulière	Fonds de rapatriement		
Date de début	2005.	2006.	1992.		
Groupe cible	Personnes originaires de : Afghanistan, Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chine, Kazakhstan, Serbie, Monténégro, Kirghizistan, Moldavie, Russie, Turquie et Ukraine ayant fait l'objet d'un arrêté d'expulsion.	Nigériens vulnérables auxquels a été refusée l'autorisation de rester soit en Irlande (ce programme est organisé conjointement avec les Pays-Bas).	Groupes vulnérables et travailleurs en difficulté (le fonds était financé par une taxe de 0.5 % sur les salaires mais ce dispositif a été abrogé par la loi 286/98)		
Nombre	160 personnes en 2005, 180 personnes en 2006.	100 personnes au maximum.	571 personnes jusque 2006; dans 385 cas, il s'agissait des dépouilles de travailleurs immigrés décédés en Italie.		
Aide financière (sauf coût du voyage)	200 à 250 EUR.		Non.		
Autres aides à la réinsertion	Dans 24 cas, aides à la création d'entreprise de 1 500 EUR.		Non.		
Opérateurs	OIM.	OIM.			

Tableau III.A3.1. **Principaux programmes de retours volontaires assistés (suite)**

	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège	Portugal	Espagne
Principal programme général	Loi sur la ré-émigration des étrangers (REAN) et loi sur l'émigration (EA)	Pas de programme spécifique, mais assistance aux personnes susceptibles de retourner dans leur pays	Rapatriement volontaire (RV) et Retours volontaires assistés (RVA)	Soutien d'un réseau dispensant des informations et des avis sur le retour (SuRRIA)	Programme de retours volontaires
Date de début	REAN : 1992 (révisée en 2006), EA : 2000.		RV : 1992, RVA : 2002.	2001.	2003.
Groupe cible	REAN : Migrants en situation régulière sans ressources (les migrants en situation irrégulière ne sont pas automatiquement exclus). EA : Migrants en situation régulière (pays d'origine cibles et réfugiés).		RV : Réfugiés et ressortissants étrangers bénéficiant d'un permis de séjour à titre humanitaire. RVA : Ressortissants étrangers auxquels l'autorisation de rester a été refusée (y compris les demandeurs d'asile déboutés).	Migrants irréguliers invités à quitter le territoire mais ne disposant pas de ressources suffisantes.	Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes faisant l'objet d'une protection temporaire et migrants irréguliers.
Nombre	REAN : 14 842 personnes au cours des cinq dernières années. EA : 3 711 personnes entre 2000 et 2004.		RV : 6 800 personnes depuis 1999 (effectifs faibles depuis 2002, 48 en 2006). RVA : 4 921 personnes depuis 2002 (443 en 2007).	277 personnes en 2007.	4 669 personnes depuis 2003, 1 003 personnes en 2007.
Aide financière (sauf coût du voyage)	REAN : Jusqu'à 500 EUR par adulte et 100 EUR par enfant. EA : Provision de base (2 000 EUR max.), coût du voyage compris.	Non.	RV : 15 000 NOK par personne (pas de plafond, et rien à rembourser si la personne reste au moins 24 mois dans son pays d'origine). RVA : Non.	Environ 250 EUR par personne (les personnes retournant dans leur pays ne sont pas autorisées à revenir au Portugal pendant 3 ans).	50 EUR par personne. Allocation de réinsertion : 400 EUR par personne (max. 1 600 EUR par famille).
Autres aides à la réinsertion	EA : Dispositions spécifiques à la ré-émigration des personnes âgées de 45 ans ou plus. En moyenne, elles perçoivent 480 EUR par mois (moins les prestations exportables).	Non.	Oui.	Subvention pour la réintégration dans quelques cas pour les migrants vulnérables ou pour aider à la création d'une petite entreprise.	Projet spécial pour les immigrés Latino-américains, offrant : – allocation pour développer un projet : 1 500 EUR par personne et par projet (5 000 EUR max.), – assurance maladie pendant un an, – accès au système éducatif.
Opérateurs	OIM.		RVA : OIM et Norwegian People's Aid.	OIM.	
Autres programmes (spécifiques à des pays, etc.) et autres fonds	Retour et réinsertion assistée		Réinsertion des ressortissants afghans et irakiens	Retour des réfugiés provenant du Timor oriental	
Date de début	2006.		2006 pour l'Afghanistan.	1999.	
Groupe cible	Certains demandeurs d'asile (déboutés) non éligibles au programme REAN.		Afghans et Irakiens originaires du Kurdistan, quel que soit leur statut légal.	Réfugiés du Timor oriental.	
Nombre	3 864 personnes au total.		270 Afghans.		
Aide financière (sauf coût du voyage)	1 750 EUR par adulte, 875 EUR par enfant.		De 3 000 à 15 000 NOK par personne.		
Autres aides à la réinsertion	Possibilité de subvention pour créer une petite entreprise ou bénéficier d'une formation professionnelle.		Conseil personnalisé, formation professionnelle dans le pays d'origine, et aide à la création d'une petite entreprise.		
Opérateurs	OIM			INDE (ONG).	

Tableau III.A3.1. **Principaux programmes de retours volontaires assistés (suite)**

	Suède	Suisse	Royaume-Uni
Principal programme général	Programme de retours volontaires assistés/programmes de rapatriements	Aide au retour individuelle	Voluntary assisted return and reintegration (VARRP)
Date de début	1993.	1997.	1999.
Groupe cible	Résidents permanents, réfugiés et titulaires d'un permis de séjour à titre humanitaire mais qui ne sont pas en mesure de rentrer dans leur pays.	Réfugiés, demandeurs d'asile et demandeurs d'asile déboutés.	Demandeurs d'asile et demandeurs d'asile déboutés.
Nombre	319 personnes entre 2002 et 2006, 29 personnes en 2006.	Plus de 65 000 personnes sur les 10 dernières années (en comptant les programmes actuels et antérieurs spécifiques à des pays).	Environ 16 800 personnes jusque 2006, 6 200 en 2006.
Aide financière (sauf coût du voyage)	10 000 SEK par adulte et 5 000 SEK par enfant (max. 40 000 SEK par famille).	320 EUR par adulte, 160 EUR par enfant de moins de 18 ans.	Montant habituel : 1 000 GBP, en partie en nature pour l'aide à la réinsertion. En 2006, les prestations ont été augmentées temporairement pour les personnes ayant demandé l'asile le 31 décembre 2005 ou avant : 500 GBP de subvention en espèces, 1 000 GBP d'aide en nature à la réinsertion, et 1 500 GBP de versements échelonnés en espèces (ou d'aide à la réinsertion en nature).
Autres aides à la réinsertion	Depuis 2006, les personnes auxquelles est accordé un permis de séjour à titre de protection conservent le bénéfice de leur permis pendant deux ans.	Maximum de 1 675 EUR pour créer une petite entreprise (depuis 2002). Aide supplémentaire pour traitement médical pendant une période maximale de 6 mois.	Oui.
Opérateurs	Différentes ONG.	Office fédéral des migrations (ODM), Direction du développement et de la coopération (DDC) et OIM.	OIM.
Autres programmes (spécifiques à des pays, etc.) et autres fonds	Programme de retours	Neuf programmes d'aide au retour spécifiques à des pays sont en cours	Retour volontaire assisté de migrants en situation irrégulière (AVRIM)
Date de début		Éthiopie (2006), Afghanistan (2006), Arménie (2004), Géorgie (2004), Irak (2003), Afrique du Nord (2005), Nigeria (2005), Afrique de l'Ouest (2005), Balkans (2007).	2004.
Groupe cible	Demandeurs d'asile déboutés ou migrants dont le permis de séjour temporaire a expiré.	Tous les étrangers sans casier judiciaire, sauf pour le programme concernant la région des Balkans, qui vise les personnes vulnérables et les minorités.	Migrants en situation irrégulière et personnes ayant prolongé indûment leur séjour sur le territoire.
Nombre	41 438 personnes depuis 2002, 3 953 personnes en 2007.	Éthiopie : 14 personnes, Afghanistan : 8, Arménie : 74, Géorgie : 72, Irak : 506, Afrique du Nord : 22, Nigeria : 66, Afrique de l'Ouest : 48, Balkans : 48.	667 personnes jusque début 2006.
Aide financière (sauf coût du voyage)	Pas d'allocation substantielle.	Éthiopie, Afghanistan, Afrique du Nord et Nigeria : 2 000 CHF par adulte et 1 000 CHF par enfant. Arménie, Afrique de l'Ouest et Géorgie : 1 000 CHF par adulte et 500 CHF par enfant. Irak : 2 000 USD par adulte et 1 000 USD par enfant, Balkans : max. 3 000 CHF par personne.	1 000 GBP alloués uniquement aux personnes en situation précaire.
Autres aides à la réinsertion	Oui.	Oui.	
Opérateurs		ODM, DDC et OIM.	OIM.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/436377352280>

PARTIE IV

Récents développements des mouvements et des politiques migratoires

(NOTES PAR PAYS)

LECTURE DES TABLEAUX DE LA PARTIE IV

Des moyennes annuelles sont présentées pour la plupart des séries. Il est indiqué que ces moyennes sont calculées pour les périodes 1995-2000 et 2001-2006. Cependant, selon la disponibilité des données, celles-ci peuvent être calculées sur des périodes plus courtes.

Sources et notes

Flux migratoires des étrangers

Les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux Tableaux A.1.1. et B.1.1.)

Entrées d'étrangers de long terme par catégories

La plupart des données proviennent des statistiques de permis de résidence et de travail et ont été standardisées (cf. www.oecd.org/els/migration/pmi2008).

Migrations temporaires

Données de permis de résidence ou de travail. Dans la plupart des cas, les données sur les travailleurs temporaires ne couvrent pas les étrangers bénéficiant d'un accord de libre circulation.

Entrées de demandeurs d'asile

Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies.

Indicateurs macroéconomiques et liés au marché du travail

Croissance du PIB réel et PIB par tête

Comptes nationaux annuels – Tableaux comparatifs aux prix et PPA de 2000 (source : OCDE).

Emploi et chômage

Perspectives de l'emploi, OCDE, 2007. Certaines séries ont été révisées depuis la publication de cet ouvrage.

Composantes de la croissance de la population totale

Statistiques de la population active, OCDE, 2007.

Population totale

Population née à l'étranger

Données nationales et estimations du Secrétariat (cf. www.oecd.org/els/migration/pmi2008 pour de plus amples informations sur les méthodes d'estimation). Les sources et

notes des données nationales sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux Tableaux A.1.4. et B.1.4.).

Population étrangère

Données nationales. Les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux Tableaux A.1.5. et B.1.5.).

Naturalisations

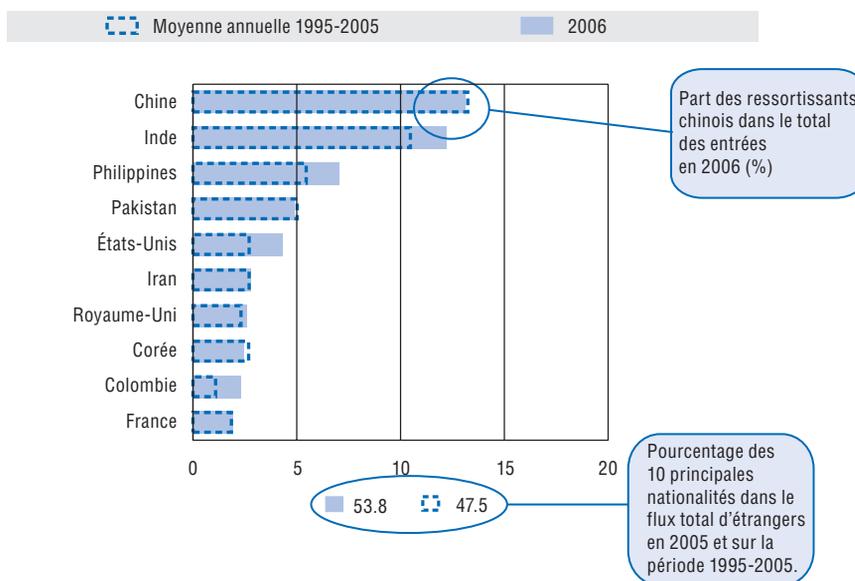
Données nationales. Les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux Tableaux A.1.6. et B.1.6.).

Résultats sur le marché du travail

Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur la population active, données fournies par Eurostat (sauf pour le Danemark : données issues du registre de population sauf depuis 2005 où les données sont issues de l'Enquête de l'Union européenne sur la population active); Australie : Enquête sur la population active; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

LECTURE DES GRAPHIQUES

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Allemagne



La diminution des migrations de long terme que l'on observait depuis plusieurs années s'est poursuivie en 2006. Ce recul concerne notamment les migrations familiales, les migrations pour raisons humanitaires et, tout

spécialement, l'immigration de personnes d'ascendance allemande provenant des pays successeurs de l'ex-Union soviétique. En 2006, celles-ci concernaient moins de 8 000 personnes, contre plus de 35 000 en 2005 et entre 100 000 et 230 000 dans les années 90. L'immigration de Juifs en provenance de l'ex-Union soviétique venus se réinstaller en Allemagne a diminué également et ne représente plus, en 2006, qu'un millier de personnes environ, contre à peu près 6 000 en 2005, ce dernier chiffre étant déjà le plus faible depuis la mise en place du programme au début des années 90. Les migrations familiales ont elles aussi atteint leur niveau le plus bas depuis plus d'une décennie, avec seulement quelque 50 000 visas attribués au titre du regroupement familial en 2006. Le nombre de demandes d'asile a continué à diminuer fortement, pour s'établir aux alentours de 21 000 en 2006, niveau le plus faible depuis le début des années 80.

Il est encore difficile d'obtenir des données sur les migrations permanentes liées au travail mais, selon certains indices, ces migrations ont augmenté en 2006, contrairement aux autres catégories de migration, ce qui témoigne de l'accentuation des tensions existant sur le marché du travail. Cette année-là, près de 30 000 permis de travail ont été accordés à des migrants ressortissants d'un pays extérieur à l'UE-25, ce qui représente une augmentation de plus de 60 % par rapport à 2005. Le permis d'installation destiné aux personnes hautement qualifiées mis en place en 2005 n'a guère influé sur l'immigration. Environ 1 000 personnes seulement ont profité de ce dispositif en 2005-06, et il s'agissait en grande majorité de personnes déjà présentes sur le territoire avec un permis temporaire accordé pour d'autres motifs.

Après avoir culminé à 330 000 environ en 2004 et 2005, le nombre de travailleurs saisonniers a diminué progressivement, pour s'établir à un peu plus de 300 000 en 2006. Cette baisse est le résultat d'un décret gouvernemental qui, d'une manière générale, a limité le recrutement de saisonniers à l'étranger à 90 % du nombre de saisonniers que la même entreprise avait employé, en 2005 afin d'encourager l'emploi de personnes résidant déjà en Allemagne.

Compte tenu de l'évolution favorable de l'économie et des changements démographiques qui commencent progressivement à avoir des effets sur le

marché du travail, le gouvernement a adopté une palette de mesures en 2007 pour faciliter l'immigration de travailleurs qualifiés. Déjà, la loi sur l'immigration de 2005 avait donné aux étrangers diplômés des universités allemandes le droit de rester en Allemagne pendant une période pouvant aller jusqu'à un an pour chercher un emploi. Depuis novembre 2007, ces personnes sont également dispensées de l'obligation d'appréciation de la situation de l'emploi si leur emploi correspond aux études qu'elles ont faites. En outre, le gouvernement a ouvert le marché du travail aux ressortissants des nouveaux pays membres de l'UE dans différentes branches de l'ingénierie.

Le deuxième sommet national sur l'immigration a eu lieu en juillet 2007. Parmi les principales mesures adoptées dans ce contexte figure la plus grande souplesse des stages d'intégration. Au lieu des 630 heures de cours prévues auparavant, les groupes cibles spéciaux (jeunes, analphabètes, etc.) bénéficieront de 900 heures et il existe aussi désormais des cours intensifs spéciaux. D'autres mesures portent sur l'intégration sur le marché du travail et le renforcement des dispositifs d'intervention précoce pour les enfants d'immigrés.

La législation relative à l'immigration a été modifiée en 2007, en partie pour intégrer les directives de la Commission européenne. Cette réforme comprend la création d'un nouveau permis de séjour pour les ressortissants de pays tiers résidant en Allemagne depuis 5 ans. Une autre modification majeure concerne les conjoints des immigrés originaires de la plupart des pays tiers. En règle générale, désormais, ceux-ci ne pourront entrer en Allemagne que s'ils sont âgés de 21 ans au moins, et non plus 18 comme auparavant. Ils doivent également prouver qu'ils connaissent l'allemand de base. D'autres modifications méritant d'être soulignées concernent la facilitation de l'entrée des entrepreneurs et des chercheurs étrangers.

Enfin, une solution a été trouvée pour les étrangers sans permis de séjour dont l'expulsion a été suspendue et qui résident en Allemagne depuis de nombreuses années. Ceux-ci peuvent demander ce qu'il est convenu d'appeler un « permis de séjour à l'essai » qui sera ultérieurement transformé en permis de séjour ordinaire s'ils prouvent que, globalement, ils gagnent eux-mêmes leur vie.

Pour en savoir plus...

www.bmas.bund.de
www.bmi.bund.de
www.bamf.de
www.destatis.de

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	9.7	7.9	7.0	6.8	8.2	7.5	558.5
Sorties	6.9	6.8	5.9	5.9	7.1	6.1	483.8
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers 		
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2005	2006	2005	2006			
Travail	13.0	13.2	5.4	6.1			
Famille (y compris la famille accompagnante)	53.2	50.3	22.0	23.3			
Humanitaire	9.5	6.1	4.0	2.8			
Libre circulation	130.1	138.7	53.9	64.2			
Autres	35.5	7.7	14.7	3.6			
Total	241.4	216.0					
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle			
	<i>Milliers</i>						
Étudiants	45.7	55.8	53.6	55.0			
Stagiaires	3.6			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	255.5	320.4	294.5	297.1			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	1.3			
Autres travailleurs temporaires	99.8			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
	<i>Pour 1000 habitants</i>				1995-2000	2001-2006	2006
	1.6	1.0	0.4	0.3	1.3	0.6	21.0

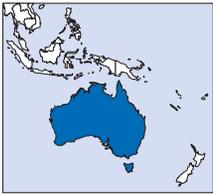
Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	1.9	3.2	0.8	2.9	2.0	0.9	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	1.6	3.1	0.8	3.0	1.9	0.9	27 375
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.2	1.9	-0.1	0.6	0.8	-0.1	39 088
Chômage (% de la population active)	7.1	6.9	9.1	8.1	7.7	8.3	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
	<i>Pour 1000 habitants</i>				1995-2000	2001-2006	
Total	3.4	1.2	-0.8	-1.5	1.5	0.1	
Accroissement naturel	-1.5	-0.9	-1.7	-1.8	-1.0	-1.6	
Solde migratoire	4.9	2.0	1.0	0.3	2.4	1.7	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
	<i>Croissance annuelle en %</i>				1995-2000	2001-2006	2006
Personnes nées dans le pays de résidence	-0.2	0.1	-0.1	-	..
Personnes nées à l'étranger	4.4	0.8	1.8	1.0	..
Nationaux	0.1	0.2	-0.1	-0.1	0.1	0.2	75 612
Étrangers	2.6	-0.6	0.3	-	0.3	-1.6	6 756
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
	<i>En % de la population étrangère</i>				1995-2000	2001-2006	2006
	1.0	2.5	1.7	1.8	1.6	2.0	124 832
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
	<i>Emploi / population (%)</i>				1995-2000	2001-2006	
Hommes nés dans le pays de résidence	..	73.8	72.2	..	73.6	72.2	
Hommes nés à l'étranger	..	66.3	66.0	..	65.7	65.5	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	59.6	61.8	..	59.3	60.8	
Femmes nées à l'étranger	..	46.6	48.0	..	45.7	47.7	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	6.9	10.6	..	7.3	9.1	
Hommes nés à l'étranger	..	12.9	17.5	..	14.1	15.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	8.0	10.1	..	8.3	8.8	
Femmes nées à l'étranger	..	12.1	16.3	..	13.8	13.9	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442403052868>

Australie



L'immigration à caractère permanent vers l'Australie continue d'augmenter. Le nombre d'admissions au titre du programme sur les migrations 2006-07 atteint 148 200, chiffre le plus élevé depuis plus d'une décennie. L'évolution vers une

migration de personnes qualifiées amorcée dans la seconde moitié des années 90 s'est poursuivie, et les migrants qualifiés (familles accompagnantes comprises) admis en Australie n'ont jamais été aussi nombreux.

En 2006, l'Australie a entrepris la révision de son programme relatif à l'immigration de travailleurs qualifiés, la plus importante depuis 1998, en une période où les catégories correspondantes se voyaient accorder une importance sans précédent (66 % du nombre total d'immigrants admis [148 200], soit près de 98 000 personnes). En dépit des taux d'emploi élevés de ce groupe (82 à 83 % des demandeurs principaux des deux principales catégories étaient pourvus d'un emploi dans les six mois suivant leur arrivée), des modifications au programme ont été apportées à partir de septembre 2007 dans le but d'améliorer encore leurs résultats au regard de l'emploi. En particulier, le niveau minimum de compétences en anglais a été relevé, des points de bonus supplémentaires ont été accordés aux candidats maîtrisant bien cette langue (ce qui correspond à une demande des employeurs), et une importance plus grande a été accordée à l'expérience professionnelle liée au domaine de qualifications (pour les anciens étudiants, en particulier).

Ces modifications du test à points prennent appui sur une simplification du régime des visas, une très nette accélération de l'instruction des dossiers (trois semaines pour des candidats déjà présents sur le territoire contre trois mois pour les demandes introduites depuis l'étranger), et sur la capacité pour l'administration de recevoir par voie électronique les demandes déposées dans n'importe quel pays du monde. Dans les flux d'immigration de travailleurs qualifiés enregistrés en 2006-2007, les comptables sont les plus nombreux (27 % de la catégorie); viennent ensuite les spécialistes des fonctions administratives et commerciales des entreprises et les informaticiens (16 %). Les cinq principaux pays d'origine sont le Royaume-Uni (18 %), l'Inde (15 %), la Chine (11 %), la Malaisie (4 %) et les Philippines (3 %).

Les étudiants internationaux représentent un précieux vivier d'immigrants qualifiés, leurs effectifs augmentant en proportion des possibilités d'immigration. Au cours de l'exercice 2006-07, près de 230 000 visas de cette catégorie ont été délivrés, chiffre record qui représente une hausse de 20 % par rapport à l'année précédente. L'Inde (29 000 personnes environ) devance maintenant la Chine (près de 25 000 personnes) en tant que pays d'origine le plus important. Vient ensuite la

Corée, avec près de 13 000 individus. Dans le secteur de la formation professionnelle, la rapidité de progression de la demande est manifeste (les inscriptions étant passées de moins de 30 000 en 2005-06 à plus de 43 000, progression directement liée à l'élargissement croissant de l'éventail des professions donnant droit à des points dans le cadre du programme d'immigration de travailleurs qualifiés). Très nombreux sont les étudiants internationaux qui deviennent résidents permanents et restent en Australie : la révision du programme relatif à l'immigration de travailleurs qualifiés a prouvé que 66 % de l'ensemble des étudiants indiens étaient dans cette situation, contre 38 % des étudiants originaires de Chine.

Par ailleurs, un nombre croissant de candidats ont été sélectionnés pour une admission au titre des dispositifs régionaux d'affectation géographique, programme qui s'est soldé, par exemple, par un quasi-doublement de la proportion de migrants qui se sont installés dans l'État d'Australie méridionale (destination peu prisée auparavant) entre les exercices 2003-04 et 2006-07. Il est vrai que dans ce cas, le nombre de points requis des candidats à l'immigration de personnes qualifiées a été réduit de manière substantielle : de 120, il a été ramené à 100.

Concernant les autres catégories de migrants, l'admission de membres de la famille a augmenté de 10 % en 2006-07.

En outre, 13 000 visas ont été accordés en 2006-07 à des réfugiés et des migrants admis pour raisons humanitaires, dont 16 % de femmes en situation de vulnérabilité. Le Soudan, le Myanmar, l'Irak et l'Afghanistan sont les principaux pays d'origine des réfugiés.

Des modifications importantes à la législation sur la citoyenneté ont été approuvées, le critère de durée de présence sur le territoire passant à quatre ans au lieu de deux. (Toutefois, dans le cas des étudiants internationaux, la durée de scolarisation formelle en Australie peut être prise en compte.) En octobre 2007, un test obligatoire de connaissance de l'anglais et de la culture ainsi que de l'histoire de l'Australie a été mis en place pour les candidats à la naturalisation (20 questions sélectionnées de manière aléatoire parmi un ensemble de 200), des dispositions particulières étant prévues pour les personnes à faible niveau de littérisme. En outre, quelque 14 millions AUD ont été débloqués sur quatre ans pour aider les nouveaux venus à se préparer pour le test.

Enfin, ces dernières années, la capacité des employeurs à recruter des travailleurs temporaires à l'international a fortement augmenté. Fin juin 2007, on recensait sur le territoire plus de 104 000 personnes titulaires d'un visa d'affaires de longue durée dans ce cadre, contre 58 000 trois ans auparavant.

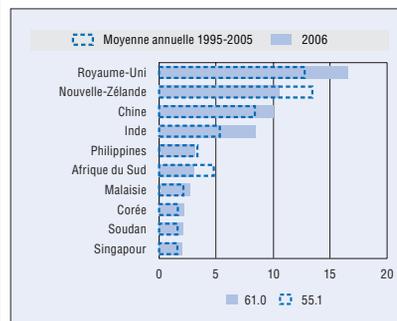
Pour en savoir plus...

www.immi.gov.au/

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	..	5.8	8.2	8.7	5.6	7.3	179.8
Sorties	0.9	1.1	1.6	1.6	1.0	1.4	33.6
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) <i>Statistiques de permis de résidence</i> <i>(données standardisées)</i>	Milliers		Répartition (%)				
	2005	2006	2005	2006			
Travail	45.1	49.6	25.1	25.9			
Famille (y compris la famille accompagnante)	92.4	98.0	51.4	51.1			
Humanitaire	17.0	14.2	9.4	7.4			
Libre circulation	23.8	28.3	13.2	14.8			
Autres	1.6	1.8	0.9	0.9			
Total	179.8	191.9					
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle			
					2000-2006		
<i>Milliers</i>							
Étudiants	74.4	116.7	129.2	104.2			
Stagiaires	7.1	7.0	6.3	6.8			
Vacanciers actifs	71.5	104.4	113.9	90.6			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	54.5	71.6	98.9	64.8			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000		2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
	0.4	0.7	0.2	0.2	0.5	0.3	3.5

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	4.1	1.9	2.8	2.5	3.9	3.0	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	2.7	0.7	1.5	1.1	2.7	1.8	30 467
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	4.3	2.7	3.2	2.1	1.6	2.3	10 210
Chômage (% de la population active)	8.2	6.3	5.0	4.8	7.6	5.7	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000		2001-2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	13.1	12.1	13.2	13.5	11.8	12.3	
Accroissement naturel	7.2	6.3	6.6	6.4	6.6	6.1	
Solde migratoire	5.9	5.8	6.7	7.1	5.2	6.2	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000		2001-2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	1.0	1.3	0.9	1.0	1.2	0.9	15 648
Personnes nées à l'étranger	1.9	1.0	2.2	2.4	1.2	2.0	4 957
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000		2001-2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	103 350
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000		2001-2006
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	78.0	78.7	80.5	81.0	78.1	79.4	
Hommes nés à l'étranger	73.4	73.8	74.3	76.1	72.9	74.6	
Femmes nées dans le pays de résidence	61.7	64.0	68.3	68.7	62.3	66.4	
Femmes nées à l'étranger	53.1	54.4	58.6	58.9	52.7	56.7	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	8.4	6.6	4.7	3.8	7.8	5.7	
Hommes nés à l'étranger	10.7	6.6	5.0	4.3	9.0	5.8	
Femmes nées dans le pays de résidence	7.3	6.2	5.0	4.5	7.1	5.6	
Femmes nées à l'étranger	9.2	7.6	5.2	5.2	8.7	6.2	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442042563366>

Autriche



En 2006, les flux d'entrées d'étrangers en Autriche ont continué à diminuer. Ils représentent 85 400 personnes (soit une baisse de 16 100 par rapport à 2005) alors qu'en 2004, ils culminaient à 108 900.

Dans le même temps, les flux de sorties d'étrangers ont augmenté, d'où un solde migratoire de 32 500, niveau le plus faible depuis 2002.

Le nombre de demandeurs d'asile, qui diminue depuis 2002, a baissé de manière spectaculaire en 2006 pour s'établir à 13 300, ce qui représente un recul de 40 % par rapport à 2005 et un niveau d'effectifs qui n'est plus que d'un tiers environ de celui de 2002. Environ la moitié de la baisse enregistrée en 2006 s'explique par la diminution du nombre de demandes d'asile en provenance de la Serbie-Monténégro et de la Fédération de Russie, les deux principaux pays d'origine des personnes qui demandent l'asile à l'Autriche.

Le 1 janvier 2006, la nouvelle loi sur l'immigration est entrée en vigueur. Avec cette loi, qui modifie de façon significative le régime des permis, il devient ardu d'effectuer des comparaisons de chiffres sur les migrations au fil du temps pour de nombreuses catégories. Globalement, le nombre de nouveaux permis permanents (permis d'installation) accordés à des ressortissants de pays hors EEE a diminué de près de 50 % en 2006 (pour s'établir à quelque 16 400), et le nombre de nouveaux permis temporaires a même diminué des deux tiers. L'un des changements les plus fondamentaux apportés par cette loi a consisté à rendre plus difficiles le regroupement familial et la formation d'une famille, en exigeant de la personne résidant en Autriche qui parraine son (sa) partenaire qu'elle dispose d'un revenu régulier égal ou supérieur au salaire minimum. Cette disposition a entraîné une baisse significative des admissions dans la catégorie « regroupement familial ». Toutefois, la grande majorité des nouveaux arrivants ressortissants de pays tiers venus s'installer relèvent toujours de la catégorie « migrations familiales ». Par ailleurs, avec la politique plus restrictive régissant le regroupement familial, on a vu augmenter la proportion de ressortissants des autres pays de l'UE, tant dans les flux d'immigration que dans ceux d'émigration.

Concernant les étudiants étrangers qui obtiennent leurs diplômes dans des universités autrichiennes, la nouvelle loi prévoit la possibilité d'un changement de statut : désormais, ils peuvent devenir résidents permanents en tant que travailleurs

hautement qualifiés (effectifs non soumis à quota). Mais jusqu'à présent, très peu de ces diplômés étrangers ont saisi cette opportunité puisqu'on en a dénombré moins de 100 en 2006. Le niveau de rémunération exigé pour pouvoir prétendre à un titre de séjour de travailleur qualifié (un salaire mensuel de 2 250 EUR) est apparemment trop élevé pour les entrants sur le marché du travail. Une modification de la loi est en préparation, qui devrait abaisser le niveau de rémunération requis des titulaires d'un diplôme universitaire.

La nouvelle loi sur l'immigration a aussi rendu plus restrictives les conditions d'accession à la nationalité autrichienne. C'est en partie pour cela que 26 300 étrangers seulement ont obtenu leur naturalisation en 2006 contre 35 500 en 2005. Environ 50 % des étrangers naturalisés étaient originaires des États successeurs de l'ex-Yougoslavie, pourcentage auquel s'ajoutent 30 % de Turcs.

La question des migrations irrégulières et du séjour et/ou de l'emploi clandestin fait de plus en plus débat en Autriche. En 2006, plusieurs affaires portées devant les tribunaux concernaient l'activité de personnes non déclarées travaillant dans le secteur des ménages, travail souvent effectué par des personnes originaires des nouveaux États membres de l'UE, en particulier de la République slovaque voisine. Pour favoriser la légalisation de ces services, une nouvelle législation est entrée en vigueur en 2008. Les ressortissants des pays de l'UE, y compris les nouveaux États membres, peuvent maintenant se faire enregistrer comme fournisseurs de services et ne sont plus soumis aux règles de la période de transition. Aucune sanction ne sera appliquée aux personnes qui se seront pliées à cette obligation avant fin juin 2008.

Ce sont essentiellement les régions qui décident et mettent en œuvre les politiques d'intégration. En conséquence, au niveau fédéral, on ne sait pas grand-chose du montant des dépenses affectées à l'intégration dans les différentes régions, des instruments utilisés, des mesures appliquées et de leur efficacité respective. La mise en œuvre d'une « plate-forme d'intégration » en octobre 2007 constitue à cet égard un premier effort de coordination dans le domaine des politiques d'intégration entre les différents échelons de l'administration. Cette plate-forme a pour objectif de soumettre des propositions pour améliorer l'intégration.

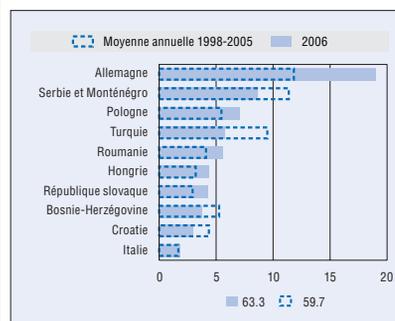
Pour en savoir plus...

www.bmi.gv.at/

www.statistik.at/web_en/statistics/population/index.html

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	..	8.1	12.3	10.3	8.1	11.4	85.4
Sorties	..	5.5	5.8	6.4	5.6	5.8	52.9
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) <i>Statistiques de permis de résidence</i> <i>(données standardisées)</i>	Milliers		Répartition (%)				
	2005	2006	2005	2006			
Travail	1.5	0.7	2.7	1.5			
Famille (y compris la famille accompagnante)	29.4	19.0	51.7	41.0			
Humanitaire	5.9	5.1	10.4	11.1			
Libre circulation	19.4	21.4	34.1	46.2			
Autres	0.7	0.2	1.2	0.3			
Total	56.8	46.4					
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle			
				2000-2006			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	3.2	6.3	..	5.0			
Stagiaires	0.9			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	9.1	14.1			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.2	0.2			
Autres travailleurs temporaires	6.3	9.1			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
	0.7	2.3	2.7	1.6	1.5	3.3	13.3

Entrées des 10 principales nationalités
en % du flux total d'étrangers

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	1.9	3.4	2.0	3.3	2.9	1.9	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	1.8	3.1	1.3	2.7	2.8	1.3	31 285
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	-0.1	1.0	0.7	1.0	1.0	0.3	4 185
Chômage (% de la population active)	5.3	4.6	5.7	5.4	5.3	5.4	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	1.2	2.3	6.3	3.7	1.6	5.0	
Accroissement naturel	0.9	0.2	0.4	0.5	0.5	0.3	
Solde migratoire	0.3	2.2	5.9	3.3	1.1	4.7	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.7	0.2	-	..	-0.3	7 131
Personnes nées à l'étranger	..	-3.3	3.9	4.6	..	5.2	1 152
Nationaux	..	0.1	0.4	0.4	0.1	0.1	7 464
Étrangers	..	1.1	3.3	2.0	0.7	2.6	818
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	..	3.5	4.5	3.2	3.3	4.8	25 746
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	77.5	76.2	74.5	77.8	76.4	75.4	
Hommes nés à l'étranger	78.5	76.1	67.9	72.5	76.3	70.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	59.4	59.9	62.9	65.3	59.5	62.1	
Femmes nées à l'étranger	57.5	58.3	55.9	55.1	56.2	55.0	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	3.6	4.3	4.1	3.3	4.3	4.0	
Hommes nés à l'étranger	6.2	8.7	11.6	9.7	9.2	10.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	4.6	4.2	4.4	4.4	4.6	4.2	
Femmes nées à l'étranger	7.0	7.2	9.7	9.8	8.0	8.9	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442167551441>

Belgique



En 2006, les flux migratoires ont continué d'augmenter : selon les chiffres nationaux, plus de 83 000 étrangers ont immigré vers la Belgique. Ceci correspond à une augmentation de 8 % par rapport à 2005, il s'agit du

niveau le plus élevé enregistré depuis plus de 20 ans. Un peu plus de la moitié de ces entrants sont originaires d'un pays de l'Union européenne. Française et hollandaise constituent les deux nationalités les plus répandues parmi les migrants : à elles deux, ces nationalités représentent plus de un cinquième des nouveaux entrants. Il faut cependant noter que les flux d'immigration en provenance de Pologne ont poursuivi leur forte progression (un peu plus de 6 500 personnes, soit près de 40 % d'augmentation par rapport à 2005).

En ce qui concerne les migrations de travail, plus de 12 000 nouveaux permis temporaires ont été délivrés à des salariés hors travailleurs indépendants), soit le double par rapport à l'année 2005. Près de 63 % de ces permis ont été octroyés à des travailleurs de l'UE8, principalement (plus de 90 %) à des Polonais. Une grande partie de ces permis ne sont accordés que pour des métiers qui souffrent de pénuries d'emplois, métiers dont la liste est établie par les régions, à des ressortissants des nouveaux États membres. Malgré la prolongation, en Belgique, des mesures de restriction pendant la seconde phase de la période de transition, les ressortissants des nouveaux États membres (y compris de Bulgarie et de Roumanie) bénéficient de mesures plus favorables d'octroi de permis de travail puisqu'ils peuvent obtenir un permis en cinq jours ouvrables et sans examen du marché de l'emploi si celui-ci concerne un des métiers compris dans la liste. Ainsi, l'essentiel de l'augmentation résulte du nombre sans cesse plus important de permis de travail délivrés en Flandre dans le cadre du travail saisonnier dans l'horticulture et l'agriculture aux ressortissants polonais. Parallèlement, 7 000 salariés hautement qualifiés, dont la moitié sont indiens, japonais ou américains, ont pu bénéficier d'autorisations temporaires de travail.

En 2006 près de 11 600 demandes d'asile ont été enregistrées, ce qui correspond au niveau le plus faible connu depuis 1995 et constitue une baisse de près de 30 % par rapport à l'année précédente.

Après un nombre très élevé de naturalisations en 2000 et 2001 (autour de 62 500) à la suite de la

modification du code de la nationalité, le nombre d'acquisitions de la nationalité s'est stabilisé et a atteint 31 800 en 2006. En 2006, plus de 42 % de la population née à l'étranger et résidant en Belgique a acquis la nationalité belge. Ce pourcentage élevé engendre un débat en Belgique sur la pertinence de disposer de « statistiques ethniques » basées par exemple sur le pays de naissance, voire sur celui des parents, permettant de mesurer l'intégration et les discriminations sur le marché du travail à l'encontre des personnes issues de l'immigration. Plusieurs lois sur l'entrée, le séjour et l'éloignement des étrangers ainsi que sur l'asile, sont entrées en application en juin 2007. Dans le cadre de la nouvelle législation, on note le durcissement des conditions du regroupement familial. Désormais, une personne étrangère installée en Belgique et désireuse d'épouser une personne ressortissante d'un pays hors EU27 doit avoir 21 ans et non plus 18. Une fois le regroupement familial accordé, la réalité de la vie commune peut être contrôlée pendant trois ans.

La nouvelle législation a aussi concerné la procédure de demande d'asile. L'ancienne procédure d'asile se déroulait en deux phases qui étaient traitées par deux instances différentes, la forme était examinée lors d'une phase de recevabilité par l'Office des étrangers et si le dossier était accepté, le fond était examiné par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides. Désormais, la nouvelle procédure opérationnelle depuis le 1^{er} juin 2007 ne comprend plus qu'une seule phase et c'est le CGRA (Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides) qui est chargé d'examiner les demandes aussi bien sur la forme que sur le fond.

Il est dorénavant la seule autorité dotée d'une compétence d'instruction. En simplifiant la procédure l'objectif des autorités est de l'accélérer afin que chaque demandeur d'asile soit fixé sur son sort en un maximum d'un an. Une conséquence de cette réforme est que, la procédure ne durant plus qu'une année au maximum, les demandeurs d'asile ne peuvent plus bénéficier d'un permis de travail temporaire comme c'était le cas auparavant lors de la deuxième phase de l'ancienne procédure où les demandeurs d'asile pouvaient prétendre à un permis de travail temporaire.

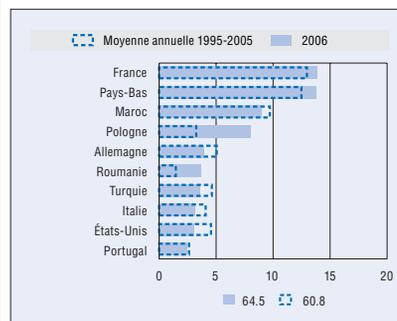
Pour en savoir plus...

<http://ecodata.mineco.fgov.be/>

<http://www.statbel.fgov.be/>

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	5.2	5.6	7.4	7.9	5.2	7.0	83.4
Sorties	3.3	3.5	3.7	3.7	3.4	3.4	39.4
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) <i>Statistiques de permis de résidence</i> <i>(données standardisées)</i>	Milliers		Répartition (%)				
	2005	2006	2005	2006			
Travail	2.3	2.9	6.5	8.2			
Famille (y compris la famille accompagnante)	13.6	12.8	38.8	35.4			
Humanitaire	3.1	2.4	8.7	6.6			
Libre circulation	16.1	18.0	46.0	49.8			
Autres	-	-	-	-			
Total	35.0	36.1					
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle			
					2000-2006		
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	..	2.7	8.0	3.0			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	..	2.8	7.8	3.1			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
	1.1	4.2	1.5	1.1	2.2	1.7	11.6

Entrées des 10 principales nationalités
en % du flux total d'étrangers

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	2.4	3.7	1.7	2.8	2.7	2.0	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	2.2	3.5	1.1	2.2	2.5	1.5	29 780
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.7	2.0	1.0	1.1	1.1	0.5	4 310
Chômage (% de la population active)	9.7	6.9	8.4	8.2	8.9	7.9	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	3.6	3.4	5.9	6.7	3.4	5.2	
Accroissement naturel	1.0	1.0	1.4	1.9	1.0	1.1	
Solde migratoire	2.7	2.5	4.5	4.8	2.4	4.1	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.2	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	9 229
Personnes nées à l'étranger	0.2	1.6	4.0	4.0	1.5	3.5	1 319
Nationaux	0.4	0.6	0.3	0.4	0.3	0.4	9 616
Étrangers	-1.4	-3.9	3.4	3.5	-1.1	1.9	932
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	2.8	6.9	3.6	3.5	3.7	4.6	31 860
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	67.8	70.8	68.7	69.0	68.3	69.0	
Hommes nés à l'étranger	59.1	62.2	61.1	60.8	60.7	60.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	46.9	53.8	56.7	56.2	49.5	54.5	
Femmes nées à l'étranger	31.7	37.3	38.9	40.1	34.9	38.3	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.3	4.2	6.3	6.2	6.0	5.6	
Hommes nés à l'étranger	16.8	14.7	14.8	15.8	16.1	15.6	
Femmes nées dans le pays de résidence	11.2	7.4	7.5	8.0	10.2	7.1	
Femmes nées à l'étranger	23.8	17.5	20.3	19.3	20.1	17.6	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442173382130>

Bulgarie



Les migrations au départ et à destination de la Bulgarie semblent avoir augmenté considérablement en 2006 et 2007, dans la perspective et à la suite de l'adhésion de ce pays à l'Union européenne, le 1 janvier 2007. Toutefois,

l'impact du flux de sorties a été un peu plus limité que prévu. Il convient de préciser que le rythme de l'émigration s'accélérait déjà depuis 2001, à la suite de la libéralisation des régimes des visas concernant les ressortissants bulgares. Les migrations de travail après l'adhésion se sont concentrées principalement dans les pays d'Europe du Sud (Espagne, Italie et Grèce) alors même qu'aucun de ces pays n'avait totalement ouvert son marché du travail aux ressortissants bulgares. Toutefois, il semble, d'après certaines informations, qu'un grand nombre des ressortissants bulgares concernés étaient déjà présents dans ces pays avant l'entrée de la Bulgarie dans l'UE.

En dépit de pénuries croissantes de main-d'œuvre, la politique en place continue d'encourager l'émigration. Mais, avec l'adhésion à l'UE, la Bulgarie a ouvert pleinement son marché du travail aux ressortissants des pays de l'Union, qui n'ont pas besoin de permis de travail. Cette disposition a facilité l'admission de travailleurs de l'UE, entravée auparavant par des procédures longues et compliquées. Cette évolution est également importante dans le contexte de l'accroissement des flux d'investissements directs de l'étranger (IDE). En 2006, la Bulgarie affichait le volume d'IDE par habitant le plus élevé de toute l'Union européenne.

Les premières données de 2007 montrent un accroissement significatif de l'immigration, tout particulièrement en provenance de Macédoine et du Royaume-Uni. Près de 4 100 nouveaux permis de long séjour ont été accordés à des Macédoniens au cours des dix premiers mois de 2007, contre moins de 2 800 pour toute l'année 2006. Le Royaume-Uni se classe maintenant au troisième rang parmi les principaux pays d'origine, en termes de permis de long séjour nouvellement délivrés. Viennent ensuite la Macédoine et la Turquie.

Le nombre de nouveaux étudiants étrangers a nettement augmenté lui aussi ces dernières années. Il a atteint un nouveau record en 2006-07, soit 3 140. Il a ainsi doublé en l'espace de quatre ans.

La forte tendance à la hausse des naturalisations observée depuis 2001 s'est poursuivie. On en a recensé plus de 6 600 en 2006, ce qui constitue un record absolu.

Les données révèlent que les transferts de fonds des expatriés ont diminué en 2006. Cette baisse, à laquelle on ne s'attendait pas, est de près de 13 %. Au total, le volume de ces transferts s'est élevé à 330 millions EUR environ.

En 2006 et 2007, la politique migratoire a été axée sur l'achèvement de l'harmonisation juridique et institutionnelle liée à l'adhésion à l'UE, et sur la mise en œuvre des directives de l'UE. Cette réforme inclut la modification d'une loi sur les ressortissants étrangers, en 2007, facilitant l'admission en Bulgarie des chercheurs, étudiants et stagiaires d'autres pays. En outre, les étrangers bénéficiant du statut de résident permanent dans un autre État membre de l'UE se voient accorder un titre de séjour d'une durée pouvant aller jusqu'à trois mois, et leur famille est autorisée à les rejoindre. La loi prévoit aussi la reconnaissance mutuelle des décisions d'éloignement de ressortissants de pays tiers prises par d'autres États membres de l'UE.

Ces dernières années, la Bulgarie a multiplié les efforts pour conclure des accords de réadmission. Des négociations sont en cours avec la Tunisie. La coopération dans ce domaine avec la Russie et la Turquie est importante également bien qu'aucun accord formel de réadmission n'ait encore été conclu.

L'harmonisation de la législation pour intégrer l'acquis de Schengen s'est poursuivie en 2006. De nouveaux efforts de renforcement des contrôles aux frontières et de lutte contre les activités criminelles transfrontières ont été déployés, et les installations frontalières sont en cours d'amélioration. Une haute priorité est accordée à la prévention des trafics. La législation afférente a été modifiée en 2006 pour améliorer ses conditions d'application. Un programme de lutte contre le trafic d'êtres humains a été lancé par le gouvernement en partenariat avec les collectivités locales, des organisations non gouvernementales et internationales. Des campagnes d'information sont organisées, qui ont pour cible les groupes vulnérables. Des mesures de réinsertion et d'aide financière aux victimes sont en préparation et des centres locaux d'accueil des victimes ont été créés. Début 2007, un centre de coopération avec les pays riverains de la mer Noire a été encore renforcé. L'objectif de ce renforcement est de mieux protéger cette partie de la frontière bulgare. La pleine conformité avec les critères de Schengen devrait être obtenue d'ici 2009.

Pour en savoir plus...

www.nsi.bg/Index_e.htm

www.aref.government.bg

www.government.bg/cgi-bin/e-cms/vis/vis.pl?s=001&p=0150&n=000004&g=

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers																						
					1995-2000	2001-2006	2006																						
<i>Pour 1000 habitants</i>																													
Entrées	0.3	0.5	2.0	2.8	0.4	1.7	21.8																						
Sorties																						
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) <i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principaux pays d'origine en % du flux total d'étrangers <table border="1"> <caption>Entrées des 10 principaux pays d'origine en % du flux total d'étrangers (2006)</caption> <thead> <tr> <th>Pays</th> <th>Pourcentage (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Turquie</td><td>69.9</td></tr> <tr><td>Macédoine</td><td>~12</td></tr> <tr><td>Royaume-Uni</td><td>~10</td></tr> <tr><td>Fédération de Russie</td><td>~8</td></tr> <tr><td>États-Unis</td><td>~5</td></tr> <tr><td>Grèce</td><td>~4</td></tr> <tr><td>Ukraine</td><td>~3</td></tr> <tr><td>Allemagne</td><td>~2</td></tr> <tr><td>Moldavie</td><td>~1</td></tr> <tr><td>Chypre</td><td>~1</td></tr> </tbody> </table>			Pays	Pourcentage (%)	Turquie	69.9	Macédoine	~12	Royaume-Uni	~10	Fédération de Russie	~8	États-Unis	~5	Grèce	~4	Ukraine	~3	Allemagne	~2	Moldavie	~1	Chypre	~1
	Pays	Pourcentage (%)																											
Turquie	69.9																												
Macédoine	~12																												
Royaume-Uni	~10																												
Fédération de Russie	~8																												
États-Unis	~5																												
Grèce	~4																												
Ukraine	~3																												
Allemagne	~2																												
Moldavie	~1																												
Chypre	~1																												
Travail																									
Famille (y compris la famille accompagnante)																									
Humanitaire																									
Libre circulation																									
Autres																									
Total																									
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle 2000-2006																									
	<i>Milliers</i>				1.8																								
Étudiants	1.5	2.1	2.3	1.8																									
Stagiaires																									
Vacanciers actifs																									
Travailleurs saisonniers																									
Personnel transféré au sein de leur entreprise																									
Autres travailleurs temporaires	0.3	0.6	1.1	0.6																									
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers																						
					1995-2000	2001-2006	2006																						
<i>Pour 1000 habitants</i>																													
	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.6																						

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	2.4	4.2	..	2.8	3 072
Chômage (% de la population active)	..	16.4	10.1	9.0	14.9	13.7	..
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total
Accroissement naturel
Solde migratoire
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	-0.5	-0.7	..	-0.6	7 624
Étrangers ¹	-2.3	16.0	..	7.5	75
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	8.8	10.2	..	11.1	6 632

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442231244624>

1. Le chiffre de la population étrangère en 2006 a été estimé.
Les notes et sources figurent en début de chapitre.

Canada



En 2006, quelque 252 000 personnes ont été admises au Canada avec le statut de résidents permanents, ce qui représente une baisse de 4 % par rapport à l'année précédente. La catégorie « regroupement familial » est la

seule à avoir enregistré une hausse, ses effectifs ayant atteint le niveau le plus élevé en une décennie. La Chine et l'Inde demeurent les deux principaux pays d'origine des migrants permanents. Elles représentent respectivement 13 % et 12 % des nouveaux arrivants de cette catégorie.

En 2006, le nombre d'admissions dans la catégorie « candidats des provinces » a dépassé les 13 300, soit deux tiers de plus qu'en 2005. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation du volume de désignations par les provinces en réponse à la forte demande de travailleurs possédant des compétences spécialisées dans certaines régions et sur certains marchés du travail, sur l'ensemble du Canada. En général, l'administration fédérale traite les demandes de candidats des provinces en priorité.

Citoyenneté et Immigration Canada a élargi son réseau d'accords-cadres de coopération en matière d'immigration passés avec les provinces et les territoires canadiens. Un accord global a été signé avec l'Alberta en mai 2007 pour répondre à la demande croissante de main-d'œuvre de cette province. Entre autres mesures, l'accord a aboli le plafond fixé pour le nombre d'immigrants pouvant être désignés en vertu du Programme des candidats des provinces. L'intention d'y ajouter une annexe pour faciliter l'entrée des travailleurs temporaires étrangers a également été annoncée dans ce contexte. Des accords analogues ont été signés avec d'autres provinces, dont un avec la Nouvelle-Écosse en septembre 2007.

Créé au printemps 2007, le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers (BORTCE) a entre autres objectifs d'aider les personnes formées à l'étranger, immigrés comme autochtones, à trouver l'information dont elles ont besoin pour faire valoir leurs compétences sur le marché du travail canadien. Ces services sont en cours d'élargissement aux principaux pays d'origine, à savoir la Chine, l'Inde et les Philippines. Cette action est menée en vue de fournir, avant le départ pour le Canada, des informations sur le processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers et le marché du travail canadien.

Si les migrations permanentes diminuent, les migrations temporaires sont au contraire en augmentation, des hausses de l'ordre de 10 % ayant été enregistrées dans toutes les grandes catégories (travailleurs, étudiants et demandeurs d'asile). Parmi cette population, le groupe le plus nombreux est celui des travailleurs temporaires étrangers dont les effectifs ont atteint près de 113 000 individus, chiffre le plus élevé depuis les années 70. Les États-Unis se classent toujours au premier rang parmi les pays d'origine. Viennent ensuite le Mexique, la France et les Philippines. Le nombre de Philippins a même augmenté de 40 %.

Des changements au Programme des travailleurs étrangers temporaires ont été annoncés en 2006-07. Il s'agit notamment d'une extension de la durée maximale du permis de travail pour les aides familiaux résidents et pour les travailleurs étrangers exerçant une profession exigeant un niveau réduit de formation officielle. Enfin, le processus d'embauche d'un travailleur étranger sera accéléré.

Les changements de statut au sein de la population étudiante étrangère ont nettement augmenté depuis 2002. En 2006, près de 11 000 étudiants étrangers sont devenus résidents permanents. S'y ajoutent 2 800 anciens étudiants qui ont obtenu ce statut après avoir eu celui de travailleur temporaire étranger. En 2007 a été publiée une proposition de création d'une nouvelle filière d'immigration grâce à laquelle les changements de statut des étrangers ayant suivi leurs études au Canada et des travailleurs temporaires étrangers expérimentés seraient facilités. De surcroît, la possibilité, pour les étudiants étrangers, de travailler hors du campus a été étendue aux étudiants de certains établissements privés.

En 2007, le Canada a renforcé les dispositions relatives à la protection des victimes de la traite des êtres humains pour inclure une prolongation (à 180 jours contre 120 auparavant) de la durée du permis de séjour temporaire dont ces personnes peuvent bénéficier. En outre, les victimes peuvent maintenant demander un permis de travail et seront exemptées des frais de permis habituellement exigés.

En 2006, près de 260 000 résidents permanents ont obtenu la nationalité canadienne, ce qui représente une augmentation d'un tiers par rapport à l'année précédente, et l'un des chiffres les plus élevés jamais enregistrés.

Pour en savoir plus...

www.cic.gc.ca

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers																																	
					1995-2000	2001-2006	2006																																	
<i>Pour 1000 habitants</i>																																								
Entrées	7.3	7.4	8.1	7.7	6.9	7.6	251.6																																	
Sorties																																	
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers <table border="1"> <caption>Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</caption> <thead> <tr> <th>Nationalité</th> <th>Moyenne annuelle 1995-2005 (%)</th> <th>2006 (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Chine</td><td>47.5</td><td>53.8</td></tr> <tr><td>Inde</td><td>10.0</td><td>10.0</td></tr> <tr><td>Philippines</td><td>5.0</td><td>5.0</td></tr> <tr><td>Pakistan</td><td>5.0</td><td>5.0</td></tr> <tr><td>États-Unis</td><td>5.0</td><td>5.0</td></tr> <tr><td>Iran</td><td>5.0</td><td>5.0</td></tr> <tr><td>Royaume-Uni</td><td>5.0</td><td>5.0</td></tr> <tr><td>Corée</td><td>5.0</td><td>5.0</td></tr> <tr><td>Colombie</td><td>5.0</td><td>5.0</td></tr> <tr><td>France</td><td>5.0</td><td>5.0</td></tr> </tbody> </table>			Nationalité	Moyenne annuelle 1995-2005 (%)	2006 (%)	Chine	47.5	53.8	Inde	10.0	10.0	Philippines	5.0	5.0	Pakistan	5.0	5.0	États-Unis	5.0	5.0	Iran	5.0	5.0	Royaume-Uni	5.0	5.0	Corée	5.0	5.0	Colombie	5.0	5.0	France	5.0	5.0
	Nationalité	Moyenne annuelle 1995-2005 (%)	2006 (%)																																					
Chine	47.5	53.8																																						
Inde	10.0	10.0																																						
Philippines	5.0	5.0																																						
Pakistan	5.0	5.0																																						
États-Unis	5.0	5.0																																						
Iran	5.0	5.0																																						
Royaume-Uni	5.0	5.0																																						
Corée	5.0	5.0																																						
Colombie	5.0	5.0																																						
France	5.0	5.0																																						
Travail	61.6	55.7	23.5	22.1																																				
Famille (y compris la famille accompagnante)	158.0	153.0	60.3	60.8																																				
Humanitaire	42.4	42.7	16.2	17.0																																				
Libre circulation	-	-	-	-																																				
Autres	0.1	0.1	-	0.1																																				
Total	262.2	251.6																																						
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle 2000-2006																																				
	<i>Milliers</i>																																							
Étudiants	60.0	57.5	61.7	61.1																																				
Stagiaires																																				
Vacanciers actifs	28.0	..																																				
Travailleurs saisonniers	18.0	22.1	22.8	20.4																																				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	1.6	4.5	5.7	3.5																																				
Autres travailleurs temporaires	79.0	80.5	89.9	78.5																																				
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers																																	
					1995-2000	2001-2006	2006																																	
<i>Pour 1000 habitants</i>																																								
	0.9	1.1	0.6	0.7	0.9	1.0	22.9																																	

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	2.8	5.2	3.1	2.8	4.1	2.7	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	1.7	4.3	2.1	1.7	3.2	1.7	31 175
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	1.8	2.5	1.4	2.0	2.1	2.0	16 484
Chômage (% de la population active)	9.5	6.8	6.8	6.3	8.5	7.1	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	11.2	10.1	9.9	..	9.8	10.3	
Accroissement naturel	5.7	3.6	3.3	..	4.5	3.4	
Solde migratoire	5.5	6.5	6.6	..	5.3	6.9	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.8	0.8	0.6	0.6	0.7	0.7	26 436
Personnes nées à l'étranger	2.2	1.8	2.6	2.7	1.8	2.6	6 187
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	259 046
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	75.9	77.4	75.8	77.6	
Hommes nés à l'étranger	75.6	77.0	75.3	75.6	
Femmes nées dans le pays de résidence	62.0	66.0	63.3	67.5	
Femmes nées à l'étranger	55.0	59.6	56.8	58.7	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	8.6	5.7	7.5	6.3	
Hommes nés à l'étranger	10.4	6.1	8.3	7.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	9.8	6.2	8.3	6.1	
Femmes nées à l'étranger	13.3	8.7	10.3	9.5	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442280185374>

Corée



En 2006, les flux d'immigration d'étrangers en Corée pour des séjours de longue durée ont représenté environ 315 000 individus, ce qui correspond à une progression de près de 20 % par rapport à 2005, et à une augmentation de deux tiers par rapport à 2004. Le solde migratoire des résidents étrangers de longue durée s'est élevé à 132 000 personnes en 2006, l'un des chiffres les plus élevés jamais enregistrés.

Les étudiants étrangers représentent une des catégories d'immigrants dont les effectifs ont le plus augmenté ces dernières années. En 2006, on en dénombrait 30 000, soit 50 % de plus qu'en 2005 et plus de quatre fois le nombre de 2002. Les migrations familiales demeurent importantes également. Les mariages internationaux ont représenté 12 % de la totalité des mariages contractés en 2006 (14 % en 2005). Il importe de replacer ce phénomène dans son contexte, à savoir que les étrangers représentent moins de 2 % de la population totale de la Corée.

A la suite de changements majeurs dans la gestion des migrations de travail, l'immigration de travailleurs étrangers va aussi en augmentant. Le Système de formation de stagiaires dans l'industrie, qui avait été mis en place en 1993 et au titre duquel des travailleurs étrangers (faiblement qualifiés) étaient employés comme stagiaires, a été aboli en janvier 2007. Il a été remplacé par le Système de permis de travail mis en place progressivement à partir de 2004. Dans le cadre de ce système, les étrangers peuvent travailler jusqu'à trois ans en Corée mais doivent ensuite retourner dans leur pays. Ceux qui quittent la Corée après trois années d'activité professionnelle peuvent y revenir travailler de nouveau pendant trois ans, six mois après en être parti. Des mesures sont prévues pour faciliter le processus de réinsertion professionnelle.

Les travailleurs étrangers admis au titre du Système de permis de travail bénéficient du même traitement que les employés autochtones. A la différence de ceux venus dans le cadre du Système de formation de stagiaires, ils sont protégés par la législation du travail (notamment la loi sur les normes du travail, la loi sur le salaire minimum et la loi sur la santé et la sécurité au travail), et leurs droits fondamentaux en tant que travailleurs sont garantis.

Le Système de permis de travail a été élargi en mars 2007 pour permettre aux Coréens de souche âgés de 25 ans ou plus vivant en Chine ou en ex-URSS et n'ayant aucun lien avec la Corée de venir y travailler pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans. Les personnes d'ascendance coréenne doivent passer une épreuve de langue et obtenir un visa par le biais d'une loterie mais, parmi elles, celles qui ont de la famille ou des relations en Corée sont admises avec un visa « visite familiale et cohabitants ».

Le nombre de permis de travail disponibles est régi par un système de quotas. Par exemple, en 2007, environ 110 000 visas étaient disponibles pour travailler dans le secteur manufacturier, dont 60 000 réservés à des Coréens de souche. Au total, on dénombrait 69 000 permis disponibles pour travailler dans le secteur du BTP, 15 000 dans le secteur des services et environ 25 000 pour l'agriculture et les pêcheries. En mai 2007, près de 200 000 travailleurs étrangers avaient bénéficié du Système de permis de travail. Parmi eux, 45 % relevaient de la catégorie « générale » et 55 % étaient des Coréens de souche (presque exclusivement des Chinois d'ascendance coréenne).

Le recrutement au titre du Système de permis de travail est limité à un certain nombre de pays définis par le gouvernement coréen. Lorsque ce système a été mis en place, cela concernait huit pays. L'éventail des pays d'origine a été élargi progressivement jusqu'à inclure quinze pays à compter d'août 2007. Parmi les travailleurs étrangers qui ne sont pas de souche coréenne, les Vietnamiens représentent le groupe le plus important. Les autres principaux pays d'origine, par ordre d'importance, sont les Philippines, la Thaïlande, la Mongolie, l'Indonésie et le Sri Lanka. La Corée a signé des accords bilatéraux avec tous ces pays.

Le dispositif de permis de travail ordinaires est administré par le ministère du Travail alors que celui qui concerne les Coréens de souche est administré par le ministère de la Justice.

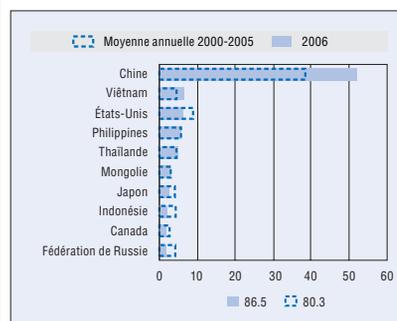
Fin décembre 2006, on dénombrait 212 000 étrangers environ n'ayant pas quitté le territoire à l'expiration de leur visa, ce qui représente environ 23 % de la population étrangère.

Pour en savoir plus...

<http://english.molab.go.kr>

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	..	3.9	5.5	6.5	3.9	4.5	314.7
Sorties	..	1.9	5.5	3.8	..	3.4	183.0
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2005	2006	2005	2006			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Libre circulation			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle 2000-2006			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	..	25.6	36.0	23.2			
Stagiaires	..	51.6	64.7	55.4			
Vacanciers actifs	0.3	1.1	..	0.8			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	10.0	8.4	8.1	8.7			
Autres travailleurs temporaires	..	11.9	12.5	10.0			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
	..	-	-	-	-	-	0.3

Entrées des 10 principales nationalités
en % du flux total d'étrangers

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	9.2	8.5	4.2	5.0	4.4	4.8	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	8.1	7.6	4.0	4.6	3.5	4.4	20 993
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	2.9	4.3	1.3	1.3	0.7	1.4	23 151
Chômage (% de la population active)	2.1	4.4	3.7	3.5	4.1	3.6	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	
Accroissement naturel	
Solde migratoire	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	1.0	0.8	0.2	-	0.8	0.2	47 637
Étrangers	29.6	24.4	3.9	29.4	13.8	23.5	661
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	3.5	1.6	..	2.2	8 125

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442646577865>

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

Danemark



En 2005, l'immigration de longue durée vers le Danemark a représenté 32 800 personnes, soit 1 700 de plus que l'année précédente. Les chiffres pour 2006 ne sont pas encore disponibles car les statistiques nationales définissent les immigrés

a posteriori comme des personnes entrées dans le pays au cours d'une année donnée et ayant séjourné au moins 12 mois sur le territoire.

La modicité de cette progression cache toutefois la poursuite d'une évolution de la composition de l'immigration, avec une forte augmentation des migrations de travail et la baisse (encore que les chiffres aient maintenant tendance à se stabiliser) des niveaux d'immigration pour raisons humanitaires ou au titre du regroupement familial. Ce phénomène est particulièrement perceptible quand on observe le nombre de permis de séjour accordés au titre du travail, qui a triplé depuis 2004 et atteignait près de 13 600 en 2006. Les permis octroyés à des ressortissants des pays de l'EEE ou à des Suisses (étrangers qui bénéficient de la liberté de circulation et dont les permis sont, par conséquent, souvent liés à une migration de travail) ont enregistré une nouvelle hausse de 30 % en 2006, leur nombre dépassant les 12 800. La forte augmentation de l'immigration de travail est liée aux tensions sur le marché du travail danois : au Danemark, le taux de chômage n'a jamais été aussi bas et se situait aux alentours de 3,4 % en 2007.

En raison des pénuries de main-d'œuvre, le Danemark privilégie de plus en plus le recrutement de travailleurs qualifiés à l'étranger. Dès mars 2007, le dispositif de cartes de travail en place a été élargi par l'ouverture, à des ressortissants de pays extérieurs à l'EEE, de 15 professions dans des secteurs touchés par des pénuries de main-d'œuvre. Le 3 octobre 2007, le gouvernement a publié « *Denmark, a good place to work* », son nouveau plan pour le recrutement international de travailleurs. Il propose, entre autres mesures, la possibilité pour les étrangers en possession d'une offre d'emploi précise assortie d'un salaire annuel d'au moins 375 000 DKK (50 300 EUR environ) d'obtenir un permis de séjour. Cette disposition s'appliquerait même dans les secteurs où il n'existe pas de pénurie de main-d'œuvre. La proposition inclut aussi un nouvel élargissement de la liste des emplois autorisés relevant du dispositif des cartes de travail à des emplois ne nécessitant pas d'être titulaire d'un master, et un élargissement du régime des cartes vertes actuel pour y inclure les demandeurs d'emploi. Le plan contient en outre une série de mesures destinées à faciliter l'intégration des travailleurs migrants et de leur famille. La proposition étant toujours à l'étude, aucun projet de loi n'a encore été soumis au Parlement.

De surcroît, le gouvernement, les sociaux-démocrates danois, le Parti populaire socialiste et le Parti social libéral danois ont conclu un accord en juin 2007 pour franchir une nouvelle étape dans la suppression progressive du dispositif de transition qui visait les ressortissants des nouveaux États membres de l'UE. Grâce à cette abolition progressive, les travailleurs couverts par une convention collective danoise valide se verront offrir les mêmes possibilités d'emploi que les ressortissants des autres pays de l'UE et pourront ainsi accéder plus facilement au marché du travail danois.

Sur la base du « compromis relatif à la protection sociale », conclu entre le gouvernement et le Parti populaire danois en juin 2006 au sujet de l'immigration à venir, une nouvelle obligation a été instituée en mai 2007, selon laquelle les conjoints étrangers candidats au regroupement familial doivent se soumettre à un « test d'immigration » comprenant des épreuves de danois et de connaissance de la société danoise. Le test d'immigration devrait être mis en place début 2009.

En mai 2007, la nouvelle loi rendant encore plus rigoureuses les conditions d'obtention d'un permis de séjour permanent a également pris effet. Un candidat à l'immigration doit désormais réussir un examen de connaissance du danois d'un certain niveau, ou d'un niveau moins élevé mais combiné avec un examen d'anglais de même niveau. De surcroît, l'examen d'intégration stipule que le candidat doit justifier d'au moins deux ans et demi d'emploi à temps plein au Danemark avant de pouvoir prétendre à un permis de séjour permanent.

En juin 2007, de nouvelles mesures d'aide ont été mises en place à l'intention de certains groupes de demandeurs d'asile déboutés qui coopèrent au dispositif de retour volontaire. Entre autres mesures d'aide à la réintégration, ils peuvent bénéficier de six à neuf mois d'enseignement et de formation professionnelle au Danemark. La condition posée est que les candidats signent un contrat avec le Service danois de l'immigration, dans lequel ils s'engagent à retourner volontairement dans leur pays lorsqu'ils auront accompli leur formation au Danemark. Pour le moment, ce dispositif est ouvert uniquement aux demandeurs d'asile irakiens mais il pourrait être élargi ultérieurement, sous réserve des résultats de son évaluation en mai 2008.

Enfin, le ministre de l'Intégration a lancé en 2007 un programme d'intégration à l'intention des membres des groupes ethniques immigrés du sexe féminin. Ce programme inclut une série d'initiatives destinées à améliorer les réseaux de femmes immigrées, leur emploi et leur capacité à favoriser le développement et l'intégration de leurs enfants.

Pour en savoir plus...

www.newtodenmark.dk

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers ¹ Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	6.3	4.3	3.7	4.2	4.5	4.0	23.0
Sorties	1.0	1.6	1.7	1.8	1.3	1.7	9.8
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers		
	2005	2006	2005	2006			
Travail	2.5	3.3	14.0	15.2			
Famille (y compris la famille accompagnante)	5.2	5.2	28.6	23.8			
Humanitaire	1.1	1.1	6.4	5.0			
Libre circulation	8.0	11.0	44.1	50.5			
Autres	1.3	1.2	7.0	5.5			
Total	18.0	21.7					
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle 2000-2006			
					<i>Milliers</i>		
Étudiants	4.2	6.9	5.0	5.4			
Stagiaires	1.4	1.9	2.6	1.8			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	1.4	2.6	3.3	2.5			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
	1.0	2.3	0.4	0.4	1.6	0.9	7.9

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	3.1	3.5	3.1	3.5	2.9	1.9	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	2.6	3.2	2.8	3.2	2.4	1.6	31 280
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.9	0.4	0.7	2.0	1.0	0.3	2 822
Chômage (% de la population active)	6.7	4.3	4.8	3.9	5.4	4.8	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	6.9	3.4	2.9	3.5	4.2	2.9	
Accroissement naturel	1.3	1.7	1.7	1.7	1.4	1.4	
Solde migratoire	5.5	1.7	1.2	1.8	2.7	1.5	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	-	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	5 074
Personnes nées à l'étranger	11.1	4.0	2.1	3.0	4.3	2.3	361
Nationaux	-	0.4	0.2	0.2	0.3	0.3	5 156
Étrangers	13.2	-0.3	0.9	3.0	3.0	0.8	278
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	2.7	7.3	3.8	2.9	4.2	4.3	7 961
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	78.9	80.9	80.8	81.9	
Hommes nés à l'étranger	51.2	59.0	69.4	70.6	
Femmes nées dans le pays de résidence	69.5	73.9	72.6	74.8	
Femmes nées à l'étranger	41.5	48.3	52.7	58.0	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.4	3.4	4.0	3.1	
Hommes nés à l'étranger	20.5	9.5	7.2	7.4	
Femmes nées dans le pays de résidence	8.4	4.3	5.0	4.4	
Femmes nées à l'étranger	20.7	9.6	12.4	7.7	

1. Les données pour 2006 ont été estimées.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442407072406>

Les notes et sources figurent en début de chapitre. Les données portant sur les résultats sur le marché du travail se réfèrent au registre de la population jusque 2000 et à l'enquête force de travail à partir de 2005.

Espagne



L'Espagne a continué d'enregistrer des flux d'entrées significatifs en 2006 et 2007. D'après les statistiques établies à partir des registres communaux, plus de 800 000 étrangers sont venus s'installer en Espagne en 2006, soit 17 % de plus qu'en 2005. Les

principaux pays d'origine sont la Roumanie (110 000), la Bolivie (69 000) et le Maroc (60 000). D'après les registres, l'Espagne comptait 4.5 millions d'étrangers début 2007, ce qui représente 10 % de la population. Les principaux groupes par nationalité sont les Marocains (583 000), les Roumains (527 000), les Équatoriens (427 000) et les ressortissants du Royaume-Uni (315 000).

Les effectifs d'étrangers titulaires de permis, qui ont augmenté de 10 % en 2006, atteignaient 3.1 millions : il s'agissait principalement de Marocains (544 000), d'Équatoriens (376 000) et de Colombiens (226 000). L'Espagne a instauré une période de transition pour les ressortissants de Roumanie et de Bulgarie après l'adhésion de ces deux pays à l'UE, le 1^{er} janvier 2007. L'accès au marché du travail exige une autorisation et une immatriculation mais n'est soumis à aucune restriction. Le nombre de Roumains titulaires d'un permis de travail a plus que doublé, passant de 211 000 fin 2006 à 506 000 au 31 octobre 2007.

La population active de l'Espagne a augmenté de façon significative au cours de la dernière décennie, le chômage étant tombé en dessous de 9 % en 2006-07, ce qui correspond au niveau le plus bas depuis la fin des années 70. Entre 2005 et 2007, la proportion de travailleurs étrangers dans la population active a progressé, passant de 8 % à près de 12 %, représentant près de la moitié de l'accroissement de cette population. Il convient de replacer ce phénomène dans son contexte, à savoir que l'emploi total et le taux d'activité des citoyens espagnols, des femmes en particulier, ont également augmenté pendant cette même période.

Destinées à faciliter le recrutement de travailleurs étrangers par les employeurs, les réformes de la législation espagnole relative à l'immigration appliquées en 2005 ont accru de manière significative les flux d'entrées de main-d'œuvre en situation régulière. Les employeurs peuvent recruter des travailleurs étrangers pour occuper un poste figurant sur une liste régionale d'emplois reconnus comme difficiles à pourvoir (*catálogo*). Cette liste est actualisée chaque trimestre. Pour les emplois ne figurant pas sur cette liste, les employeurs doivent se soumettre à une procédure d'appréciation de la situation de l'emploi (*certificación negativa*). La majeure partie des migrants de travail arrivent par ces filières. Les employeurs importants ont également recours au système de recrutement à l'étranger mis en place par le ministère espagnol du Travail en concertation avec ses homologues des pays de départ (système de contingents). C'est le ministère qui définit des plafonds pour chaque

région et chaque profession. Dans certains cas, une formation peut être offerte, allant des cours d'espagnol de base et de sensibilisation à la sécurité sur le lieu de travail jusqu'à une formation professionnelle individualisée. Ces formations sont financées par des subventions de l'État espagnol. Les immigrés doivent demeurer dans le même secteur d'activité et dans la même région la première année mais ils sont autorisés à changer d'employeur. Pour les travaux saisonniers, aucun plafond n'est fixé. Toutes catégories comprises, 827 000 autorisations de travail ont été octroyées en 2006. Les principaux bénéficiaires ont été les ressortissants équatoriens (158 000), roumains (123 000) et marocains (113 000).

Le permis peut être renouvelé si le titulaire possède un contrat de travail. Au bout de cinq ans, les immigrés peuvent demander le statut de résident permanent. Rien que pour le premier semestre 2007, 118 000 personnes ont déposé une demande de cette nature.

Avant 2005, les filières d'immigration de travail légale étaient très peu développées et la majeure partie de l'immigration vers l'Espagne était de nature clandestine. Le gouvernement espagnol affirme que les nouveaux dispositifs régissant les migrations de travail ont permis de réduire considérablement les effectifs de migrants irréguliers. Un mécanisme permanent de régularisation discrétionnaire est également en place à l'intention des immigrés sans-papiers ayant apporté la preuve de leur intégration. 20 000 d'entre eux ont été régularisés en 2006. Selon les estimations officielles, début 2008, l'Espagne comptait environ 300 000 immigrés en situation irrégulière.

Les nouvelles possibilités, dont la facilité de recrutement de travailleurs roumains et bulgares, ont orienté une grande partie de l'immigration en Espagne vers les filières légales. Si l'immigration irrégulière se poursuit, principalement par le non-respect de la date d'expiration des visas, le flux, plus modeste mais aussi le plus visible, est celui des migrants effectuant la dangereuse traversée maritime depuis l'Afrique. En 2006, aux Îles Canaries, on a dénombré 31 000 arrivées de clandestins. La coopération entre l'Espagne, l'UE et le Maroc en matière de surveillance des frontières a permis de diviser ce chiffre par deux mais le nombre de décès pendant la traversée de l'océan est resté élevé. L'Espagne a élargi sa coopération sur les questions liées aux migrations avec les principaux pays d'Afrique dont sont originaires les migrants, en particulier le Maroc et le Sénégal. Le ministère espagnol du Travail coopère directement avec ses homologues dans ces deux pays en recrutant des migrants de travail en contrepartie d'une aide pour empêcher les départs illégaux. L'aide au développement accordée à l'Afrique est également liée à la politique visant à réduire l'immigration irrégulière vers l'Espagne.

Pour en savoir plus...

<http://extranjeros.mtas.es/>

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	..	8.2	15.7	18.2	3.3	13.3	803.0
Sorties
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) <i>Statistiques de permis de résidence</i> <i>(données standardisées)</i>	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers		
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Libre circulation			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	28.8	30.7	33.3	30.3			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne	Milliers	
<i>Pour 1000 habitants</i>					1995-2000	2001-2006	2006
	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.1	5.3

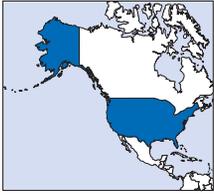
Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	2.8	5.0	3.6	3.9	4.1	3.3	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	2.6	4.2	1.9	2.3	3.6	1.7	23 732
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	2.5	5.6	4.8	4.1	4.4	4.0	19 748
Chômage (% de la population active)	18.7	10.8	9.2	8.5	15.0	10.1	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	1.3	9.9	16.8	..	3.9	15.5	
Accroissement naturel	0.4	0.9	1.8	2.5	0.4	1.7	
Solde migratoire	0.9	8.9	15.0	..	3.5	14.0	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	-0.4	0.7	0.7	..	0.4	38 818
Personnes nées à l'étranger	..	33.7	10.2	8.5	..	15.1	5 250
Nationaux	..	-0.3	0.8	0.8	..	0.4	39 548
Étrangers	..	48.4	11.1	9.1	..	18.0	4 520
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
<i>En % de la population étrangère</i>							
	..	1.3	1.1	1.5	2.9	1.2	62 339
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	62.0	70.8	74.4	75.4	65.8	73.3	
Hommes nés à l'étranger	61.1	75.4	79.5	81.9	70.1	79.6	
Femmes nées dans le pays de résidence	31.6	41.0	50.0	52.3	35.5	46.8	
Femmes nées à l'étranger	36.7	45.7	60.4	57.5	41.8	55.8	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	17.8	9.4	7.0	6.1	14.2	7.3	
Hommes nés à l'étranger	24.2	11.8	9.5	7.7	15.8	9.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	30.8	20.4	12.0	10.8	26.3	14.1	
Femmes nées à l'étranger	30.4	20.0	13.5	15.7	25.4	15.9	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442432040464>

États-Unis



Au cours de l'année budgétaire 2006 (1^{er} octobre 2005-30 septembre 2006), l'immigration permanente aux États-Unis a de nouveau augmenté : 1 266 000 personnes se sont vu accorder le statut de résident permanent, soit une progression de 13 % par rapport à l'année budgétaire 2005. Il s'agit aussi du niveau le plus élevé depuis 1991. Cette hausse des effectifs se compose essentiellement de migrants pour raisons humanitaires dont le nombre a augmenté sensiblement par rapport à l'année précédente (de 143 000, il est passé à 216 000), et de personnes venues dans le cadre du regroupement familial (de 649 000 à 803 000). Ces dernières relèvent pour la plupart de la catégorie des membres de la famille proche dont les effectifs ne sont pas soumis à restriction. En revanche, les admissions dans la catégorie des personnes bénéficiant de la préférence en matière d'emploi ont chuté, passant de 247 000 à 159 000. Le recul de l'immigration fondée sur l'emploi s'explique beaucoup plus par des retards administratifs que par une baisse des demandes ou une modification des limites numériques. Plus de la moitié des visas accordés pour des fins d'emploi l'ont été à des membres de la famille des demandeurs principaux.

Les visas H1-B autorisant l'immigration temporaire à des fins d'emploi constituent la filière habituelle empruntée par les titulaires d'un visa temporaire pour devenir résidents permanents. Le nombre de titulaires de ce type de visa augmente régulièrement et a atteint 432 000 en 2006. La demande est nettement supérieure au nombre de visas disponibles : quand 65 000 visas H1-B ont été mis à disposition en 2007, 150 000 demandes ont été soumises rien que le premier jour.

A l'échelle mondiale, les États-Unis demeurent la principale destination des étudiants internationaux. Ainsi, les inscriptions ont-elles augmenté de 10 % pour atteindre plus de 580 000 en 2006-07. L'Inde (15 %), la Chine (12 %) et la Corée du Sud (11 %) sont les principaux pays d'origine. 20 % de ces étudiants sont des doctorants, et bon nombre d'entre eux obtiennent un visa H1-B quand ils ont achevé leurs études doctorales.

Selon les estimations, tant des organismes gouvernementaux que des instituts de recherche, le nombre d'immigrés sans papiers présents aux États-Unis se situait entre 11 et 12 millions en 2006, ce qui représente un flux d'immigration nette d'environ 400 000 à 500 000 par an, dans cette catégorie, depuis la dernière régularisation datant de la fin des années 80. On estime que plus de 7 millions d'entre eux sont des actifs occupés (soit environ 5 % de la population active du pays).

Les programmes d'immigration temporaire de travailleurs faiblement qualifiés jouent un rôle moindre. Alors même qu'il n'existe pas de limite numérique pour cette catégorie, moins de 50 000 ouvriers agricoles saisonniers (visa H2-A) sont entrés dans le pays en 2006. Dans les autres secteurs, les effectifs de travailleurs temporaires (visa H2-B) sont soumis à une limite numérique

fixée à 66 000, mais les travailleurs « de retour » (ayant bénéficié d'au moins un visa de type H2-B au cours des trois années budgétaires précédentes) n'entrent pas dans ce quota, et leur nombre a atteint 134 000 en 2006. La demande dépasse de loin le nombre de visas disponibles. Toutefois, la disposition qui affranchissait les travailleurs de retour de la limite numérique est venue à expiration fin 2007 et, début mars 2008, elle n'avait toujours pas été reconduite.

L'augmentation des frais de visas intervenue mi-2007, les craintes concernant la réforme du régime des visas et l'intérêt des migrants pour une participation au niveau politique sont autant de facteurs ayant provoqué une forte augmentation des demandes de naturalisation dans les premiers mois de 2007 : un million de demandes ont ainsi été enregistrées. L'augmentation des frais d'obtention des *Green Cards* a également entraîné une montée en flèche des demandes.

Un projet de réforme globale de la législation relative à l'immigration a été présenté au Sénat des États-Unis en 2007. Ce projet porte sur cinq questions cruciales : sécurisation des frontières, responsabilisation des employeurs par rapport au statut des travailleurs qu'ils embauchent, création d'un programme d'admission de travailleurs temporaires, résolution du problème du statut des millions d'immigrés en situation irrégulière déjà présents sur le territoire, et recherche de nouveaux moyens d'intégrer les nouveaux arrivants dans la société. Le plan de réforme n'a pas suscité un soutien suffisant. Une tentative ultérieure de faire voter la réforme du programme relatif aux travailleurs agricoles saisonniers (*AgJOBS*) a également échoué.

La poursuite du programme de visas encourageant la diversité dans l'immigration (loterie *Green Cards*) est remise en question du fait qu'au cours de l'exercice budgétaire 2007, les deux Chambres du Congrès des États-Unis ont voté des lois qui devraient aboutir à la suppression du financement de ce programme. Le devenir de cette législation potentielle dépend maintenant de l'issue des travaux d'une conférence bicamérale.

Si les tentatives de réforme ont échoué au niveau national, les administrations des États et les collectivités locales ont intensifié leurs activités de réglementation dans le domaine de l'immigration. En 2007, quelque 1 600 textes de loi sur ce thème ont été présentés à l'échelle des États, soit trois fois plus que le nombre total présenté l'année précédente. Les principaux points sur lesquels la législation a changé concernent la délivrance des permis de conduire aux étrangers sans papiers, l'accès aux prestations sociales et l'emploi. Certains États ont durci les sanctions et leurs modalités d'application pour lutter contre l'emploi de travailleurs en situation irrégulière alors que d'autres se sont attachés à élargir la couverture sociale et l'accès à l'emploi de cette population.

Pour en savoir plus...

www.dhs.gov/ximgtn/

www.foreignlaborcert.doleta.gov/

www.dol.gov/compliance/laws/comp-ina.htm

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers																																	
					1995-2000	2001-2006	2006																																	
<i>Pour 1000 habitants</i>																																								
Entrées	2.7	3.0	3.8	4.2	2.8	3.5	1 266.3																																	
Sorties																																	
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers <table border="1"> <caption>Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers</caption> <thead> <tr> <th>Nationalité</th> <th>Moyenne annuelle 1995-2005 (%)</th> <th>2006 (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Mexique</td><td>50.8</td><td>50.8</td></tr> <tr><td>Chine</td><td>48.3</td><td>48.3</td></tr> <tr><td>Philippines</td><td>..</td><td>..</td></tr> <tr><td>Inde</td><td>..</td><td>..</td></tr> <tr><td>Cuba</td><td>..</td><td>..</td></tr> <tr><td>Colombie</td><td>..</td><td>..</td></tr> <tr><td>République dominicaine</td><td>..</td><td>..</td></tr> <tr><td>El Salvador</td><td>..</td><td>..</td></tr> <tr><td>Vietnam</td><td>..</td><td>..</td></tr> <tr><td>Jamaïque</td><td>..</td><td>..</td></tr> </tbody> </table>			Nationalité	Moyenne annuelle 1995-2005 (%)	2006 (%)	Mexique	50.8	50.8	Chine	48.3	48.3	Philippines	Inde	Cuba	Colombie	République dominicaine	El Salvador	Vietnam	Jamaïque
	Nationalité	Moyenne annuelle 1995-2005 (%)	2006 (%)																																					
Mexique	50.8	50.8																																						
Chine	48.3	48.3																																						
Philippines																																						
Inde																																						
Cuba																																						
Colombie																																						
République dominicaine																																						
El Salvador																																						
Vietnam																																						
Jamaïque																																						
Travail	114.0	71.4	10.2	5.6																																				
Famille (y compris la famille accompagnante)	782.1	890.4	69.7	70.3																																				
Humanitaire	143.0	216.5	12.7	17.1																																				
Libre circulation	-	-	-	-																																				
Autres	83.3	88.0	7.4	7.0																																				
Total	1 122.4	1 266.3																																						
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle 2000-2006																																				
	<i>Milliers</i>																																							
Étudiants	284.1	237.9	273.9	251.2																																				
Stagiaires	1.5	1.8	2.4	1.6																																				
Vacanciers actifs	236.8	275.2	310.0	263.7																																				
Travailleurs saisonniers	30.2	31.9	37.1	32.0																																				
Personnel transféré au sein de leur entreprise	55.0	65.5	72.6	61.4																																				
Autres travailleurs temporaires	226.7	260.8	256.0	248.0																																				
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne	Milliers																																		
	<i>Pour 1000 habitants</i>				1995-2000	2001-2006	2006																																	
	0.6	0.1	0.1	0.1	0.3	0.2	41.1																																	

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	2.5	3.7	3.1	2.9	4.1	2.7	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	1.3	2.5	2.1	1.9	2.9	1.7	37 572
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	1.5	2.5	1.8	1.9	1.9	1.1	144 419
Chômage (% de la population active)	5.6	4.0	5.1	4.6	4.8	5.3	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	10.3	10.3	9.7	9.6	10.3	9.7	
Accroissement naturel	6.0	5.7	5.8	5.6	5.8	5.7	
Solde migratoire	4.4	4.6	4.0	4.0	4.5	4.1	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.7	0.8	0.8	0.8	0.6	260 344
Personnes nées à l'étranger	..	5.1	2.0	1.9	4.8	3.8	39 055
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	702 589
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	76.0	76.7	73.3	73.8	76.2	73.9	
Hommes nés à l'étranger	76.9	81.6	81.7	82.9	79.3	81.0	
Femmes nées dans le pays de résidence	65.2	67.8	65.3	65.4	66.6	65.9	
Femmes nées à l'étranger	53.3	57.3	56.4	58.2	56.2	57.1	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.2	4.5	6.3	5.8	5.6	6.4	
Hommes nés à l'étranger	7.9	4.5	5.1	4.1	6.1	5.5	
Femmes nées dans le pays de résidence	5.3	4.2	5.2	4.8	4.7	5.1	
Femmes nées à l'étranger	8.2	5.5	5.2	4.9	6.5	6.2	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/443118483712>

Finlande



L'immigration de ressortissants étrangers en Finlande continue de progresser. Leur nombre a atteint 13 900 environ en 2006, ce qui constitue un nouveau record, et représente une hausse d'environ 9 % par rapport à 2005. L'augmentation

de cette population s'explique essentiellement par l'arrivée de personnes en provenance des pays de l'UE, plus particulièrement de l'Estonie, par suite de l'abolition en mai 2006 des mesures de transition. En outre, en 2007, la Finlande a ouvert complètement son marché du travail aux ressortissants de Roumanie et de Bulgarie.

Les données sur les permis indiquent qu'en 2006, quelque 7 200 personnes d'origine extracommunautaire se sont vu accorder un permis de séjour lié au travail, dont près de la moitié étaient des Russes. Les professions le plus souvent exercées par ces immigrés sont celles de cuisinier, conducteur de poids lourds, jardinier et femme de ménage. A ces immigrés s'ajoutent 15 000 ressortissants de pays de l'UE admis en Finlande pour des motifs liés à l'emploi, et 14 000 autres personnes, dispensées de visa. Ces dernières sont principalement des cueilleurs professionnels de baies et des saisonniers employés dans la culture maraîchère. Une comparaison des données sur les migrations de travail et des chiffres de l'immigration de longue durée montre clairement que beaucoup de travailleurs étrangers ne sont présents en Finlande qu'à titre temporaire.

Un terme est mis progressivement à l'immigration de personnes d'ascendance finlandaise (Ingriens) en provenance de l'ex-Union soviétique, qui a fortement alimenté l'immigration vers la Finlande dans le passé. Environ 600 immigrants de cette catégorie (non compris les membres de leur famille) sont arrivés en 2006. En l'état actuel des choses, ce potentiel migratoire, c'est-à-dire le nombre de Finlandais de souche enregistrés auprès de la direction de l'immigration, représente 10 000 personnes environ, dont 30 % sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Le nombre de demandeurs d'asile, qui avait atteint un record en 2004 (3 900), est tombé à 2 300 en 2006. Le taux de reconnaissance est actuellement de l'ordre de 20 %.

En 2006, on dénombrait en Finlande 9 200 étudiants internationaux, soit une augmentation de près de 20 % par rapport à 2005. L'offre de stages et de programmes de maîtrise en anglais et dans d'autres langues a considérablement augmenté dans le cadre des

efforts déployés pour attirer des travailleurs potentiels de l'étranger.

La Finlande compte parmi les pays qui redoutent le plus les conséquences à venir du vieillissement démographique, d'autant plus que sa population est peu nombreuse et parle une langue qui n'est pas utilisée en dehors de ses frontières. D'ici 2010, sa population d'âge actif devrait commencer à diminuer en dépit de l'immigration. La Finlande considère que les pénuries de main-d'œuvre auront un impact considérable sur la disponibilité et la qualité des services de base offerts par les communes.

C'est dans ce contexte qu'en 2007, le gouvernement a entrepris la mise en œuvre progressive du cadre global découlant du Programme relatif à la politique migratoire, qui vise à promouvoir activement l'immigration de travail. Parmi les autres mesures, le droit d'exercer une activité professionnelle devrait être inclus dans chaque permis de séjour accordé à un ressortissant étranger, à l'exception, peut-être, du travail dans certains domaines sensibles. Cela signifie que l'évaluation de la disponibilité de travailleurs locaux sera supprimée. De surcroît, des dispositifs associant l'accueil des nouveaux arrivants, la promotion des migrations de travail et la prévision des besoins en main-d'œuvre étrangère seront mis en place avec un financement du Fonds social européen (FSE) sur la période 2007-13. Dans ce contexte, il est prévu de fournir aux immigrés des services de consultation et d'orientation à partir de « guichets uniques ». Un autre objectif est d'améliorer les liens avec les employeurs pour accélérer le passage à l'activité professionnelle, et de développer des services en différentes langues correspondant à celles des immigrants. Il est également prévu de rehausser le niveau de coopération dans le domaine de la mobilité de la main-d'œuvre avec les régions voisines et les autres pays qui sont les principaux pourvoyeurs de main-d'œuvre en Finlande.

Jusqu'en 2007, le ministère du Travail était chargé de l'intégration des immigrants dans la société, de la promotion de l'emploi de cette population, de l'accueil des demandeurs d'asile et de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. Le nouveau gouvernement qui a pris ses fonctions en 2007 a décidé de regrouper toutes les questions liées aux migrations au sein du Service finlandais de l'immigration, agence placée sous la tutelle du ministère de l'Intérieur qui a été créée en janvier 2008.

Pour en savoir plus...

www.migri.fi/netcomm/Default.asp?language=EN

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	1.4	1.8	2.4	2.6	1.6	2.2	13.9
Sorties	0.3	0.8	0.5	0.5	0.5	0.5	2.7
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers		
	2005	2006	2005	2006			
Travail	..	1.3	..	9.1			
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	5.0	..	35.9			
Humanitaire	..	1.7	..	12.4			
Libre circulation	..	5.4	..	38.7			
Autres	..	0.5	..	3.9			
Total	12.7	13.9					
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	3.1	..			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	8.8	12.2	13.0	11.5			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
	0.2	0.6	0.7	0.4	0.3	0.6	2.3

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	3.9	5.0	2.9	5.0	4.8	3.0	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	3.5	4.8	2.6	4.6	4.5	2.7	30 009
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	2.2	1.7	1.5	1.8	2.5	0.6	2 434
Chômage (% de la population active)	16.7	9.8	8.4	7.7	12.8	8.7	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	3.3	1.9	3.6	4.0	2.6	3.1	
Accroissement naturel	2.7	1.5	1.9	2.1	2.0	1.7	
Solde migratoire	0.6	0.4	1.7	1.9	0.6	1.4	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.1	0.2	0.2	..	0.1	5 079
Personnes nées à l'étranger	..	3.9	6.2	6.4	..	5.3	188
Nationaux	0.3	0.1	0.2	0.3	0.2	0.2	5 145
Étrangers	10.6	3.9	5.1	6.9	5.8	4.3	122
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	1.1	3.4	5.2	3.9	3.2	4.4	4 433
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	61.8	71.2	71.3	71.9	66.2	71.1	
Hommes nés à l'étranger	62.5	66.5	69.4	65.3	
Femmes nées dans le pays de résidence	58.4	65.3	68.0	68.6	61.3	67.6	
Femmes nées à l'étranger	49.1	53.4	55.5	50.9	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	17.7	10.3	9.3	8.6	13.6	9.8	
Hommes nés à l'étranger	23.1	16.0	19.9	20.0	
Femmes nées dans le pays de résidence	16.1	12.0	9.3	8.9	14.0	9.8	
Femmes nées à l'étranger	23.5	20.4	17.7	22.2	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442434285081>

France



Après plusieurs années de hausse soutenue (13 % de croissance annuelle moyenne entre 1995 et 2003), les entrées à caractère permanent ont nettement ralenti depuis 2004. En 2006, environ 135 000 étrangers ont été admis au titre

du séjour, un niveau comparable à celui de 2005. Cette stabilisation résulte de la baisse du nombre d'étrangers ayant obtenu l'asile en France (-6 400 par rapport à 2005), et de la hausse de la migration familiale (+4 300) et de la migration de travail (+1 500).

La diminution du nombre de réfugiés résulte principalement de la forte baisse des demandes d'asile depuis 2004 (environ 30 750 premières demandes d'asile en 2006, soit -38 % par rapport à 2005, et presque la moitié du niveau de 2004). Par conséquent, la France a été remplacée par les États-Unis comme pays de l'OCDE ayant reçu le plus grand nombre de demandes.

L'essentiel de l'augmentation de la migration familiale provient des entrées au titre des « liens personnels et familiaux » (+7 800 par rapport à 2005), notamment suite à l'opération de régularisation de l'été 2006, qui concernait certains parents d'enfants scolarisés en France. Parallèlement, les entrées au titre du regroupement familial ont diminué (-3 500).

La migration de travail, mesurée par les entrées directes de ressortissants étrangers sur le marché du travail, reste modeste au regard de l'ensemble de la migration permanente (10 000 personnes, soit moins de 8 % de l'ensemble des entrées), mais elle a connu une forte hausse depuis 2004 (+19 % par an en moyenne entre 2004 et 2006).

Concernant la provenance des migrants, les évolutions récentes se sont poursuivies en 2006 : l'Afrique reste la principale région d'origine, devant l'Asie. Au total, un tiers des nouveaux immigrés proviennent d'Algérie ou du Maroc.

Une nouvelle loi relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile est entrée en vigueur le 20 novembre 2007. Cette loi succède à la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration.

La nouvelle loi stipule que l'accès au regroupement familial pour les étrangers âgés de 16 à 64 ans est désormais conditionné au passage, dans leur pays de résidence, d'un test évaluant leur connaissance de la langue française et des valeurs de la République. Le cas échéant, les intéressés doivent suivre, toujours dans leur pays, une formation et effectuer ensuite un nouveau test. Cette nouvelle procédure s'applique également aux étrangers mariés à un conjoint français

lorsqu'ils sollicitent un visa pour un séjour d'une durée supérieure à trois mois.

Les conditions de ressources pour les étrangers résidant en France et souhaitant accueillir leur famille sont également renforcées : le plancher de ressources est relevé et dépend désormais de la taille de la famille.

Enfin, les parents d'enfants admis au séjour dans le cadre du regroupement familial doivent désormais signer avec l'État un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) pour la famille. Dans ce cadre, ils doivent suivre une formation sur les droits et devoirs des parents en France et s'engager à respecter l'obligation d'instruction.

Plusieurs mesures visent à favoriser les migrations de travail : les modalités de délivrance des cartes de séjour « salarié en mission » et « compétences et talents » sont assouplies et leurs titulaires sont dispensés de la signature du contrat d'accueil et d'intégration.

Par ailleurs, la loi du 24 juillet 2006 prévoyait que la situation de l'emploi ne soit plus opposable aux étrangers demandant une autorisation de travail dans certains métiers connaissant des pénuries de main-d'œuvre. Fin 2007, le gouvernement français a défini deux listes distinctes précisant quels sont ces métiers : la première concerne les ressortissants des dix États membres de l'Union européenne soumis à des dispositions transitoires et porte sur 150 professions, y compris peu qualifiées; la seconde concerne les ressortissants de pays tiers et porte sur 30 métiers plutôt qualifiés.

Une autre disposition de la nouvelle loi de 2007 permet la délivrance de cartes de séjour temporaires de type « salarié » au titre de l'admission exceptionnelle au séjour, ce qui ouvre la voie à la régularisation au cas par cas d'étrangers disposant de compétences professionnelles très recherchées. La circulaire ministérielle du 7 janvier 2008 précise que ces régularisations seront limitées aux métiers figurant dans les listes de métiers connaissant des pénuries de main-d'œuvre.

La loi de 2007 comprend également un volet sur l'asile. La mesure la plus importante, qui fait suite à une condamnation de la France par la Cour européenne des Droits de l'homme, concerne les étrangers arrivés aux frontières françaises pour demander l'asile et se voyant refuser l'entrée en France : ils peuvent désormais déposer un recours à effet suspensif contre la décision de refus d'entrée.

Pour en savoir plus...

<http://www.premier-ministre.gouv.fr/iminidco>

<http://www.anaem.fr>

<http://www.ofpra.fr>

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers			
					1995-2000	2001-2006	2006			
<i>Pour 1000 habitants</i>										
Entrées	0.8	1.6	2.2	2.2	1.3	2.2	135.1			
Sorties			
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers					
	2005	2006	2005	2006						
Travail	8.9	10.3	5.3	6.1						
Famille (y compris la famille accompagnante)	95.4	99.7	56.2	59.0						
Humanitaire	13.8	7.4	8.1	4.4						
Libre circulation	33.8	33.8	19.9	20.0						
Autres	17.8	17.7	10.5	10.5						
Total	169.7	169.0								
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle 2000-2006						
	Milliers									
Étudiants	36.1	46.2	47.3	47.5						
Stagiaires	0.9	0.4	0.5	0.7						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers	7.9	16.2	17.2	13.7						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires	7.6	10.5	10.7	9.8						
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne	Milliers				
	<i>Pour 1000 habitants</i>				1995-2000	2001-2006	2006			
	0.4	0.7	0.8	0.5	0.4	0.9	30.7			

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	2.1	3.9	1.7	2.0	2.8	1.7	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	1.8	3.2	1.1	1.4	2.4	1.0	26 821
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	1.0	2.8	0.6	0.9	1.6	0.5	25 095
Chômage (% de la population active)	9.9	8.1	8.8	8.8	9.7	8.4	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	4.1	5.3	5.6	6.1	4.4	5.6	
Accroissement naturel	3.4	4.1	4.0	4.5	3.6	4.0	
Solde migratoire	0.7	1.2	1.6	1.5	0.8	1.6	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.5	0.4	0.4	..	0.5	56 275
Personnes nées à l'étranger	..	1.8	2.5	2.4	..	2.5	5 078
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	..	4.6	..	4.2	147 868
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	68.3	69.8	68.6	68.3	68.5	69.5	
Hommes nés à l'étranger	65.6	66.7	66.1	64.6	65.4	65.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	53.6	56.6	58.7	58.9	54.7	58.3	
Femmes nées à l'étranger	44.2	45.6	48.0	47.3	44.3	47.4	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	9.1	7.7	8.1	8.5	9.2	7.5	
Hommes nés à l'étranger	16.5	14.5	13.3	15.4	16.8	14.0	
Femmes nées dans le pays de résidence	13.5	11.3	9.2	9.6	13.1	9.5	
Femmes nées à l'étranger	19.0	19.7	16.5	17.1	20.3	16.5	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442440708861>

Grèce



Même s'il est difficile d'obtenir des données sur les flux et s'il s'agit en grande partie de migrants en situation irrégulière, on peut dire que, ces dernières années, l'immigration vers la Grèce a

été importante. En 2006, 85 000 nouveaux permis de séjour ont été accordés, soit 68 % de plus qu'en 2005, dont 15 % au titre du regroupement familial. De la même façon, le nombre de résidents étrangers en situation régulière a augmenté de plus de 90 000 entre 2005 et 2006, ce qui représente une progression de plus de 15 %. Comme par le passé, les Albanais constituent le principal groupe national mais certains signes montrent que la population immigrée tend maintenant à se diversifier. Les Albanais représentent 70 % environ des effectifs mais, dans l'évolution des effectifs d'immigrés, leur part est inférieure à 40 %.

Le nombre de demandes d'asile n'a cessé d'augmenter ces dernières années, la Grèce étant souvent le premier pays d'Europe où arrivent les requérants provenant de zones de conflits. En 2006, le nombre de demandes a atteint le chiffre record de 12 300. Toutefois, 1 % seulement des requérants ont obtenu le statut de réfugié ou bénéficient d'une protection subsidiaire. Le groupe dans lequel les demandeurs sont les plus nombreux est celui des Bangladaï (3 750 contre 550 seulement l'année précédente), suivis des Pakistanais (2 400, soit le double de l'année précédente), des Irakiens et des Afghans. Ces augmentations témoignent vraisemblablement d'un changement sur le plan des itinéraires de transit empruntés pour parvenir en Europe.

Le 1^{er} mai 2006, la Grèce avait ouvert son marché du travail aux ressortissants de tous les pays ayant adhéré à l'UE en 2004. Toutefois, à la suite de l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'UE le 1^{er} janvier 2007, la Grèce applique une période de transition de deux ans avant d'accorder l'accès au marché du travail national aux ressortissants de ces deux nouveaux États membres.

En 2007, une nouvelle législation a été mise en place dans le but de simplifier le régime des permis, d'améliorer l'intégration des immigrés et de faciliter leur régularisation. Sur ce dernier point, la série de

mesures adoptées a assoupli les critères qui avaient été fixés pour les régularisations de 2005. La législation de 2005, qui inaugurait la troisième campagne de régularisation de la Grèce, offrait une possibilité de régularisation à deux catégories d'individus. La première englobait les migrants ayant perdu leur statut légal du fait de l'expiration de leur titre de séjour (elle regroupait environ 50 000 personnes en 2006), et la seconde les immigrés en situation irrégulière qui avaient travaillé entre 150 et 200 jours l'année précédente et cotisé à la sécurité sociale (95 000 personnes en 2006, s'ajoutant aux effectifs précédents). Comme la législation de 2005 exigeait d'apporter la preuve du paiement des cotisations, le nombre de candidats à la régularisation avait été inférieur aux attentes. C'est pourquoi la nouvelle législation a assoupli ces critères. Les immigrés dans l'incapacité de justifier du nombre de journées de cotisation requis peuvent désormais racheter jusqu'à 20 % du nombre de jours stipulés. Pour certains métiers, le nombre de jours de cotisation exigé a été réduit de moitié. Par ailleurs, les immigrés sans-papiers ayant été scolarisés dans le primaire, le secondaire ou dans une université peuvent maintenant prétendre à leur régularisation. Aux termes de ces nouvelles dispositions, 20 000 personnes supplémentaires ont déposé une demande en ce sens.

Les principaux bénéficiaires de la troisième campagne de régularisation sont les Albanais, les Bulgares et les Roumains.

Une autre mesure importante a été prise, qui simplifie les procédures d'obtention de permis. Le permis de séjour et le permis de travail sont maintenant combinés en un seul document, le permis de résidence, autorisant l'accès au marché du travail. La législation de 2007 a par ailleurs facilité les procédures de renouvellement des permis de résidence.

Enfin, cette législation comporte des dispositions visant à améliorer l'intégration des immigrés dans la société, ainsi que des mesures destinées à les accompagner dans d'autres domaines, notamment dans celui de l'emploi.

Pour en savoir plus...

www.imepo.gr

www.inegsee.gr/equal/equal2/para_body.htm

www.statistics.gr/Main_eng.asp

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers			
					1995-2000	2001-2006	2006			
<i>Pour 1000 habitants</i>										
Entrées	3.5			
Sorties			
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers					
	2005	2006	2005	2006						
Travail						
Famille (y compris la famille accompagnante)						
Humanitaire						
Libre circulation						
Autres						
Total						
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle						
								2000-2006		
<i>Milliers</i>										
Étudiants						
Stagiaires						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires						
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers			
					1995-2000	2001-2006	2006			
<i>Pour 1000 habitants</i>										
	0.1	0.3	0.8	1.1	0.2	0.7	12.3			

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	2.1	4.5	3.8	4.2	3.4	4.3	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	1.8	4.1	3.4	3.8	2.9	3.9	23 235
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.9	-0.2	1.3	2.4	0.6	1.6	4 248
Chômage (% de la population active)	9.1	11.7	10.4	9.3	10.7	10.5	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	7.5	2.5	3.8	4.2	5.2	3.6	
Accroissement naturel	0.1	-0.2	0.3	0.6	-	0.1	
Solde migratoire	7.3	2.7	3.5	3.6	5.2	3.5	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	..	-	0.2	0.3	..	-	10 578
Étrangers	..	11.2	3.7	3.2	..	9.9	571
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							

Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	72.3	71.3	73.8	73.9	71.7	72.8	
Hommes nés à l'étranger	70.6	78.1	82.6	83.6	75.7	82.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	37.8	41.6	45.9	47.1	39.6	44.5	
Femmes nées à l'étranger	42.2	45.0	49.3	51.1	44.8	48.4	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.1	7.5	5.9	5.8	6.7	6.3	
Hommes nés à l'étranger	14.3	9.5	6.4	5.3	11.5	6.8	
Femmes nées dans le pays de résidence	13.7	17.0	15.2	13.6	16.0	15.0	
Femmes nées à l'étranger	20.6	21.4	15.8	15.1	22.0	17.5	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442513314052>

Hongrie



Quand on compare la Hongrie et les autres pays de l'OCDE, on constate que les mouvements migratoires n'y jouent qu'un rôle limité. Il semble que ce soit le cas pour les flux d'entrées comme pour les flux de sorties bien que le système

d'enregistrement actuel ne soit pas conçu pour assurer un suivi de l'émigration de longue durée. Les immigrants représentent moins de 2 % de la population et la grande majorité d'entre eux parlent le hongrois. Alors que le nombre d'entrées d'étrangers avait culminé à près de 25 600 individus en 2005, l'immigration a diminué de 14 %, tombant à 19 400 personnes en 2006. En dépit d'une forte baisse du nombre d'immigrants roumains ces dernières années, les ressortissants roumains demeurent le principal groupe national concerné (6 800 personnes environ, contre plus de 12 100 en 2004). Viennent ensuite les Ukrainiens. A la suite d'un afflux important de Chinois (près de 1 500 individus en 2006 contre 550 environ en 2005), cette nationalité se classe maintenant au troisième rang par le nombre d'entrées,

En 2006, environ 6 100 personnes ont obtenu la nationalité hongroise, ce qui représente un recul de plus de 40 % par rapport à l'année précédente, marquée par une réforme de la législation visant à faciliter la naturalisation des membres des minorités d'ascendance hongroise provenant des pays voisins. De fait, comme les années précédentes, environ 90 % des étrangers ayant accédé à la citoyenneté hongroise étaient originaires des pays voisins. Il s'agit pour l'essentiel de Hongrois de souche. Les ressortissants roumains ont représenté plus de 70 % des naturalisations.

En 2006, le nombre de demandeurs d'asile a progressé de plus de 30 %. Ce pourcentage n'en demeure pas moins très inférieur à celui enregistré dans la période qui a précédé l'adhésion de la Hongrie à l'UE. Parmi les demandeurs d'asile, les Vietnamiens sont les plus nombreux (19 %). Viennent ensuite les ressortissants de Serbie-Monténégro (18 %) et les Chinois (13 %).

Deux nouvelles lois sur l'immigration sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2007. La première concernait l'entrée et le séjour des ressortissants des pays de l'UE/AELE et des membres de leur famille. Elle instituait le droit de séjour permanent pour ces

personnes après cinq années de résidence. Cette loi a également permis de simplifier les procédures administratives.

La seconde loi concernait l'entrée et le séjour des ressortissants de pays non membres de l'UE/AELE. Elle prévoyait l'adhésion de la Hongrie à l'Espace Schengen, qui a été effective le 21 décembre 2007, ce qui a entraîné une restructuration de l'ancien système des visas et permis de séjour.

Cette nouvelle loi contient une modification importante, à savoir que la durée maximum de validité du titre de séjour a été portée à cinq ans. Les règles relatives au regroupement familial et à la protection des personnes victimes du trafic des êtres humains ont été adaptées afin de se conformer à la législation communautaire dans ces domaines. Les dispositions concernant les étudiants étrangers ont elles aussi été assouplies.

Aux termes d'un décret gouvernemental datant de décembre 2006, l'accès des Roumains et des Bulgares au marché du travail hongrois est soumis à autorisation. Toutefois, dans les secteurs où sévissent des pénuries de main-d'œuvre (219 professions sont actuellement concernées) et dont les pouvoirs publics ont dressé la liste, le permis de travail est accordé automatiquement. Depuis janvier 2007, les autorités réexaminent la situation du marché du travail chaque trimestre afin d'actualiser la liste des professions non soumises à des appréciations de la situation de l'emploi. Ces dispositions doivent être considérées en tenant compte du fait que, depuis 2000, les Roumains représentent environ 50 % des flux d'entrées d'étrangers en Hongrie.

S'agissant de l'accès au marché du travail des ressortissants des autres États membres de l'UE, la Hongrie est le seul des pays ayant adhéré à l'UE en 2004 à maintenir l'application du principe de réciprocité (n'accordant l'accès qu'aux ressortissants des pays ayant ouvert leur marché du travail aux Hongrois).

Par ailleurs, au lendemain des élections de 2006, un département des migrations distinct, chargé de l'élaboration de la stratégie et de la politique migratoires, a été créé au sein du ministère de la Justice et de la Police.

Pour en savoir plus...

www.mfa.gov.hu/kum/en/bal/

www.magyarorszag.hu/english

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers			
					1995-2000	2001-2006	2006			
<i>Pour 1000 habitants</i>										
Entrées	1.4	2.0	2.5	1.9	1.6	2.1	19.4			
Sorties	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	0.3	3.2			
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers					
	2005	2006	2005	2006						
Travail						
Famille (y compris la famille accompagnante)						
Humanitaire						
Libre circulation						
Autres						
Total						
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle						
	Milliers									
Étudiants						
Stagiaires						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires						
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne	Milliers				
	<i>Pour 1000 habitants</i>				1995-2000	2001-2006	2006			
	-	0.8	0.2	0.2	0.4	0.4	2.1			

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	1.5	5.2	4.1	3.9	4.0	4.3	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	0.8	5.5	4.3	4.0	4.3	4.5	15 954
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	-1.8	1.6	-	0.8	1.3	0.3	3 887
Chômage (% de la population active)	10.4	6.5	7.3	7.5	8.5	6.4	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	-1.5	-2.1	-2.2	-1.3	-2.2	-2.2	
Accroissement naturel	-3.2	-3.7	-3.9	-3.2	-3.9	-3.6	
Solde migratoire	1.7	1.7	1.7	1.9	1.7	1.4	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	-0.1	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	9 726
Personnes nées à l'étranger	-	1.8	3.9	4.0	0.8	2.8	345
Nationaux	-0.2	0.2	-0.3	-0.3	-0.2	-0.3	9 905
Étrangers	1.4	-28.1	8.6	7.5	-4.7	7.4	166
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	7.3	4.9	6.9	4.0	5.8	5.0	6 101
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	62.6	62.8	63.6	61.1	63.1	
Hommes nés à l'étranger	..	69.4	71.9	71.8	68.5	72.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	49.4	50.9	51.2	47.4	50.5	
Femmes nées à l'étranger	..	49.8	53.7	51.0	48.8	50.3	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	7.3	7.0	7.2	8.6	6.5	
Hommes nés à l'étranger	..	-	-	-	-	2.6	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	5.8	7.4	7.8	7.0	6.1	
Femmes nées à l'étranger	..	4.8	7.7	10.3	5.7	7.2	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442514748202>

Irlande



En 2006, l'immigration vers l'Irlande a continué de croître fortement. Selon les premières estimations sur les migrations de long terme (d'une durée supérieure à un an), plus de 67 000 étrangers sont entrés en Irlande en 2006, ce qui représente une progression de plus d'un tiers par rapport à 2005, année où l'immigration avec déjà battu tous les records.

Avec la Suède et le Royaume-Uni, l'Irlande est l'un des rares pays membres de l'UE15 à avoir ouvert totalement son marché du travail aux immigrants originaires des dix nouveaux États membres dès leur adhésion et, selon des résultats d'enquête, les ressortissants de l'UE25 sont à l'origine de plus de 88 % de la progression de l'emploi de travailleurs non irlandais, entre la date de l'élargissement de l'Union et le deuxième trimestre 2006. Les migrants de travail de l'UE25 sont, pour l'essentiel, des ressortissants des nouveaux États membres (UE8). Ceux-ci représentent actuellement près de la moitié de la population active étrangère de l'Irlande, contre 17 % au troisième trimestre 2004. Comparés aux autres travailleurs immigrés, les ressortissants des nouveaux États membres de l'UE sont surreprésentés dans les secteurs de l'économie exigeant peu de qualifications comme l'agriculture, d'autres secteurs de production, le bâtiment et le commerce de gros et de détail. Au vu de l'afflux significatif d'immigrants enregistré à la suite de l'élargissement de l'UE en 2004, le gouvernement irlandais a décidé de ne pas accorder le libre accès aux ressortissants de Roumanie et de Bulgarie après l'adhésion de ces pays à l'Union en janvier 2007.

En 2006, le nombre de demandes d'asile était resté stable mais, d'après les premiers chiffres de 2007, il a recommencé à diminuer de manière significative (10 % environ) et est tombé en dessous de 4 000 pour la première fois depuis 1997. Les effectifs de requérants ne représentent plus qu'un tiers environ de ceux de 2002, année où ils avaient atteint un chiffre record.

En 2007, plusieurs modifications importantes ont été apportées à la législation, à commencer par la nouvelle loi sur les permis de travail entrée en vigueur en janvier 2007. Parmi les principaux changements figure la mise en place d'une « carte verte » pour les salariés hautement qualifiés dans la plupart des professions assorties d'un salaire annuel supérieur à 60 000 EUR, et dans un nombre restreint de professions assorties d'un salaire annuel compris dans la fourchette des 30 000 à 60 000 EUR, exercées dans des secteurs connaissant une pénurie de compétences. Aucun test du marché du travail n'est exigé pour ces

candidats qui sont par ailleurs autorisés à venir accompagnés de leur famille. Les titulaires d'une carte verte peuvent demander un permis de séjour permanent au bout de deux ans de présence sur le territoire. Près de 3 000 cartes vertes ont été délivrées en 2007.

En avril 2007 a été mis en œuvre le dispositif visant les diplômés de l'enseignement supérieur (*Third Level Graduate Scheme*) grâce auquel les étudiants ressortissant de pays extérieurs à l'EEE ayant obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement supérieur irlandais au 1^{er} janvier 2007 (ou après cette date) peuvent être autorisés à rester en Irlande pendant six mois. Ce dispositif leur permet de trouver un emploi et de demander un permis de travail ou une carte verte. Les bénéficiaires sont autorisés à travailler à temps plein pendant ces six mois.

Un projet de loi sur l'immigration, le séjour et la protection a été publié début 2008. Une fois promulgué, ce texte remplacera l'ensemble de la législation antérieure sur l'immigration par un cadre législatif intégré dans lequel s'inscriront l'élaboration et la mise en œuvre de la politique en la matière. Le projet de loi crée un nouveau statut, qui est celui de résident de longue durée. Ce statut pourra être accordé aux immigrés présents en Irlande depuis au moins cinq ans (les périodes au cours desquelles le candidat aura été demandeur d'asile ou étudiant inscrit dans un cycle court ne seront pas prises en compte), et leur permettra d'accéder au marché du travail et de bénéficier des services et des prestations financés par l'État au même titre que les citoyens irlandais. Des dispositions seront également prévues pour accélérer l'accès à ce statut, en particulier pour certains groupes de migrants que l'Irlande s'efforce d'attirer, y compris des titulaires de carte verte.

Le projet de loi transposera dans la législation irlandaise la directive de l'UE sur les procédures d'asile établissant les conditions minimales d'accueil, et d'octroi ou de retrait du statut de réfugié. Cela inclut une procédure unique d'asile, autrement dit les demandes d'asile au titre de la Convention de Genève et les demandes de protection subsidiaire seront traitées ensemble.

À l'issue des élections générales de juin 2007, un poste de ministre d'État chargé de la politique en matière d'intégration a été créé et pourvu. Ce nouveau ministère a été doté au total de 9 millions EUR financés sur le budget 2008.

Pour en savoir plus...

www.inis.gov.ie/

www.entemp.ie/labour/workpermits/

www.ria.gov.ie/

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers			
					1995-2000	2001-2006	2006			
<i>Pour 1000 habitants</i>										
Entrées	3.8	7.3	16.0	21.0	5.9	12.8	88.9			
Sorties			
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées selon la nationalité en % du flux total d'étrangers					
	2005	2006	2005	2006						
Travail						
Famille (y compris la famille accompagnante)						
Humanitaire						
Libre circulation						
Autres						
Total						
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle						
								2000-2006		
<i>Milliers</i>										
Étudiants						
Stagiaires						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires						
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers			
					1995-2000	2001-2006	2006			
<i>Pour 1000 habitants</i>										
	0.1	2.9	1.0	1.0	1.3	1.8	4.3			

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	9.6	9.4	6.0	5.7	9.5	5.4	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	9.2	8.0	3.7	3.1	8.3	3.4	35 290
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	4.9	4.8	4.7	4.4	5.4	3.2	2 039
Chômage (% de la population active)	12.5	4.3	4.4	4.4	8.8	4.4	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	6.4	14.5	23.9	..	10.6	18.7	
Accroissement naturel	4.7	6.1	8.1	..	5.5	7.9	
Solde migratoire	1.6	8.4	15.9	..	5.1	10.7	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.7	0.8	0.8	0.6	0.8	3 633
Personnes nées à l'étranger	..	7.4	12.4	14.3	6.9	11.1	602
Nationaux	..	1.1	1.3	..	0.9	1.2	..
Étrangers	..	7.2	16.4	..	5.6	13.7	..
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							

Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	66.9	75.8	75.8	76.7	70.5	75.6	
Hommes nés à l'étranger	65.0	74.5	78.8	80.9	69.6	76.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	41.3	53.1	58.0	58.7	46.9	56.2	
Femmes nées à l'étranger	42.0	55.6	57.5	59.9	49.0	56.5	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	12.0	4.4	4.5	4.4	8.6	4.5	
Hommes nés à l'étranger	16.5	5.3	5.8	6.0	10.6	5.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	11.9	4.1	3.6	3.8	8.1	3.7	
Femmes nées à l'étranger	15.0	5.9	6.4	6.0	10.2	5.5	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442532814315>

Italie



L'immigration à titre permanent en Italie reste significative et fondée pour une large part sur la quête d'emploi. L'immigration de travail y est soumise à un système de limites numériques (les « quotas annuels ») appliqué aux demandes de travailleurs

étrangers exprimées par les employeurs. Ces quotas ont été relevés ces toutes dernières années pour répondre aux prévisions de demandes. En 2006 comme en 2007, ils ont été fixés à 170 000, soit le double du chiffre de 2005. En 2006, quelque 520 000 demandes de permis ont été déposées par les employeurs via les bureaux de poste. Par la suite, le gouvernement a décidé d'accepter la totalité de ces demandes mais, du fait de retards administratifs, la plupart n'ont été instruites que fin 2006, c'est-à-dire au moment où les ressortissants roumains et bulgares ont été dispensés de la procédure. Si l'on excepte les Bulgares et les Roumains ainsi que les dossiers de demande incomplets ou présentés deux fois, le nombre effectif de demandes approuvées a été de 253 000 environ. Les quotas de 2007 contenaient un plus grand nombre de permis réservés que l'année précédente : 65 000 permis réservés à des travailleurs dans la catégorie « services à la personne et travaux ménagers » (contre 45 000 en 2006), 14 200 pour des ouvriers du BTP, 500 pour des ouvriers des transports et 200 pour des pêcheurs. De même, un quota de permis a été réservé pour des ressortissants de pays avec lesquels l'Italie a conclu un accord bilatéral ou une coopération. Un millier de permis ont été réservés pour des travailleurs hautement qualifiés, catégorie qui n'est jamais pleinement utilisée car l'immigration en Italie reste pour une bonne part orientée vers les métiers peu qualifiés. Autre changement apporté en 2007 : les employeurs doivent désormais faire leur demande par Internet. Le nombre de dossiers déposés a été de 684 000 dont la moitié pour des permis de la catégorie « services à la personne et travaux ménagers ».

Du fait du retard pris dans l'instruction des dossiers, seuls 94 000 visas à des fins d'emploi ont été délivrés à des ressortissants de pays non membres de l'UE en 2006, ce qui n'en représente pas moins une augmentation de 6 % par rapport à 2005. Le nombre de visas au titre du regroupement familial a diminué de 12 % pour s'établir à 79 000. Le nombre de titulaires de visa a progressé, dépassant les 2.4 millions dont près de 1.5 million de titulaires d'un permis de travail et 764 000 titulaires d'un permis au titre du regroupement familial. L'effectif total d'étrangers enregistrés (incluant la totalité des enfants mineurs), qui a augmenté de plus de 10 % en 2006, atteint près de 3 millions d'individus.

L'Italie a ouvert totalement son marché du travail aux ressortissants des pays de l'UE ayant adhéré à l'Union en 2004. Pour les ressortissants roumains et bulgares, aucun obstacle n'a véritablement été imposé. Les travailleurs peuvent être recrutés directement dans des secteurs clés (travaux saisonniers, agriculture, tourisme et

hôtellerie, travaux ménagers et services à la personne, bâtiment et travaux publics, métallurgie, pêche et activités maritimes, industrie du spectacle). La gestion, les activités hautement qualifiées et le travail indépendant ne sont pas non plus soumis à des restrictions. D'autres professions sont ouvertes également après approbation des conditions de salaire et des clauses du contrat par le bureau local de l'étranger. En 2007, selon les estimations, la population de Roumains résidant en situation régulière a augmenté de 50 % environ, pour s'établir à plus de 500 000 individus. La Roumanie a désormais remplacé l'Albanie comme principal pays d'origine. A la suite de l'importante publicité faite autour de plusieurs crimes, un décret rendu fin 2007 facilite désormais l'expulsion des ressortissants de pays de l'UE qui enfreignent la loi.

Une importante réforme de la législation sur l'immigration a été proposée au Parlement en 2007. Les principaux éléments de la proposition sont la modification du système des quotas (prévisions à trois ans, participation plus importante des partenaires sociaux), l'établissement de listes de candidats dans les consulats d'Italie à l'étranger, le parrainage des demandes de visa de recherche d'emploi, le transfert des compétences en matière de permis aux communes (actuellement, c'est le ministère de l'Intérieur qui est compétent), l'allongement de la durée de validité des permis et la facilitation de leur renouvellement. En matière de naturalisation, la durée de résidence serait divisée de moitié et ramenée à cinq ans mais un test de langue et de culture italiennes serait imposé. Le changement de gouvernement intervenu début 2008 a rendu cette réforme improbable.

Le nombre de demandeurs d'asile a légèrement augmenté en 2006 pour atteindre 10 348. En place depuis avril 2005, le système décentralisé de demande d'asile a permis de réduire considérablement les délais d'instruction des dossiers et l'absence des demandeurs lors des audiences. En 2006, 14 500 dossiers ont été instruits : 7.2 % seulement des demandeurs ont obtenu le statut de réfugié mais 36.7 % ont obtenu un titre de séjour pour raisons humanitaires. Le système d'accueil des réfugiés a été développé et offre maintenant des services à plus de 5 300 personnes.

Concernant les migrations irrégulières, les chiffres sont restés stables en 2006 : plus de 22 000 immigrants clandestins ont été appréhendés le long du littoral méridional de l'Italie, dont plus de 90 % à proximité de l'île de Lampedusa située à mi-chemin de la Tunisie. Toutefois, la plupart des clandestins ont utilisé une autre méthode pour entrer sur le territoire : ils s'étaient munis soit d'un visa (60 %), soit de faux papiers (25 %).

Pour en savoir plus...

www.interno.it/

www.istat.it/

www.lavoro.gov.it/lavoro/

www.solidarietasociale.gov.it/SolidarietaSociale/

www.caritasitaliana.it/

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers			
					1995-2000	2001-2006	2006			
<i>Pour 1000 habitants</i>										
Entrées	..	4.7	3.6	3.1	3.8	4.6	181.5			
Sorties			
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) <i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers					
	2005	2006	2005	2006						
Travail	57.1	62.9	28.7	30.8						
Famille (y compris la famille accompagnante)	96.4	85.1	48.4	41.7						
Humanitaire	5.3	6.4	2.7	3.1						
Libre circulation	36.6	45.8	18.4	22.4						
Autres	3.8	4.1	1.9	2.0						
Total	199.2	204.3								
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle						
	Milliers									
Étudiants	..	31.7	32.9	30.9						
Stagiaires						
Vacanciers actifs	..	0.4	0.4	0.2						
Travailleurs saisonniers	..	84.2	98.0	70.0						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires						
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne	Milliers				
	<i>Pour 1000 habitants</i>				1995-2000	2001-2006	2006			
	-	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	10.3			

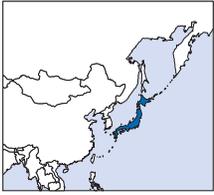
Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	2.8	3.6	0.1	1.9	1.9	0.7	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	2.8	3.5	-0.6	1.4	1.9	0.1	26 077
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	-0.6	1.9	0.7	2.2	1.0	1.4	22 798
Chômage (% de la population active)	11.3	10.2	7.8	6.8	11.1	8.2	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	1.1	2.8	4.9	6.4	1.7	6.5	
Accroissement naturel	-0.5	-0.3	-0.2	-	-0.5	-0.2	
Solde migratoire	1.6	3.1	5.2	6.4	2.2	6.7	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	0.1	0.1	0.6	0.1	-0.1	-0.1	55 496
Étrangers	7.6	2.9	11.2	10.1	13.6	15.2	2 939
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	1.1	0.7	0.8	1.3	1.0	0.9	35 766
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	66.4	67.4	69.4	69.6	66.6	69.1	
Hommes nés à l'étranger	80.5	82.4	81.6	81.9	82.1	82.3	
Femmes nées dans le pays de résidence	35.5	39.3	45.3	46.0	37.1	43.6	
Femmes nées à l'étranger	40.1	40.5	46.7	49.9	42.2	48.2	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	9.2	8.4	6.2	5.5	9.2	6.7	
Hommes nés à l'étranger	7.0	6.5	6.0	5.7	6.4	5.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	16.1	14.9	9.2	8.5	16.1	10.9	
Femmes nées à l'étranger	24.5	21.2	14.6	12.4	18.9	14.0	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442545472302>

Japon



Les flux d'immigration à caractère permanent de ressortissants étrangers vers le Japon n'ont que légèrement augmenté en 2006 : ils représentaient 87 000 individus environ. En termes relatifs, il s'agit d'un des taux

d'immigration les plus faibles de toute la zone OCDE. Ces flux se répartissent de manière à peu près égale entre migrations de travail, migrations pour raisons humanitaires et migrations de Japonais de souche (personnes d'ascendance japonaise en provenance d'Amérique latine). Environ 10 % des flux correspondent à un changement de statut d'étudiants internationaux restés au Japon après avoir terminé leurs études, dont près de 73 % sont originaires de Chine et 11 % de Corée. La plupart se sont spécialisés en lettres et sciences humaines ou dans les services internationaux (interprètes et traducteurs) mais 20 % sont des ingénieurs.

Le cas le plus fréquent est celui des immigrés temporaires dont les effectifs se sont élevés à 230 000 environ en 2006, soit une baisse de quelque 50 000 par rapport à 2005 qui s'explique essentiellement par l'augmentation des départs de professionnels du spectacle. Les autres principaux groupes d'immigrés temporaires sont les étudiants (46 000) et les stagiaires (93 000). Le nombre de stagiaires a progressé au rythme de dix par an environ. Par ailleurs, outre les migrants de travail présents à titre temporaire, quelque 107 000 étudiants et personnes à charge de travailleurs étrangers ont obtenu le droit de travailler à temps partiel en 2006.

Les étrangers enregistrés ne représentent guère que 1.6 % environ de la population. Les groupes d'origine les plus importants par la taille sont les Coréens (28 %), les Chinois (27 %) et les Brésiliens (15 %). Actuellement, la population d'âge actif (15-64 ans) diminue à raison de près d'un demi million d'individus par an, et le ratio postes vacants/chômeurs n'a jamais été aussi élevé depuis 1992. Pourtant, on ne relève jusqu'à présent que très peu, sinon aucun indice, d'une augmentation du recours à l'immigration pour répondre aux besoins en main-d'œuvre. On n'en a pas moins observé une hausse significative du taux d'activité des résidents au cours de ces dernières années qui s'explique en partie (mais pas totalement) par des facteurs conjoncturels.

Le nombre de personnes restées au Japon après l'expiration de leur visa continue de baisser, et n'était plus que de 171 000 en 2006, soit un recul de 43 % depuis 1993. Toutefois, ce chiffre n'englobe pas les personnes entrées illégalement sur le territoire, soit avec des faux-papiers, soit au travers d'une filière clandestine. Parmi les individus expulsés pour violation de la loi sur le contrôle de l'immigration, cette

population est à peu près quatre fois moins nombreuse que les détenteurs de visas échus. Il semblerait donc que les clandestins représentent environ 0.2 % de la population totale, ce qui est l'un des pourcentages les plus faibles relevés dans les pays de l'OCDE. Ce faible pourcentage est le résultat des conditions géographiques favorables (pas de frontière terrestre) mais aussi de la rigueur du contrôle de l'immigration et de l'application de la loi dans les entreprises.

Bien que le Japon ne mène pas de campagnes de régularisation à grande échelle, il est possible pour les étrangers d'obtenir du ministre de la Justice une autorisation spéciale de rester sur le territoire dans des circonstances particulières. Le nombre de ces décisions, prises au cas par cas, a été de 9 400 environ en 2006. Depuis 2003, ce nombre se situe aux alentours de 10 000, parfois plus.

Parmi les récentes dispositions prises par les pouvoirs publics figure la prolongation du droit de séjour, qui est maintenant de cinq ans au lieu de trois, accordé aux chercheurs et aux ingénieurs en informatique travaillant sur des installations ou dans des entreprises situées dans des zones spéciales. En 2006, le Bureau de l'immigration a publié des lignes directrices pour l'octroi du statut de résident permanent au Japon, qui incluent des critères de durée de séjour, un assouplissement du critère de « contribution à la société japonaise » et la clarification d'autres exigences à caractère général.

Deux modifications des procédures administratives méritent d'être soulignées. La première porte sur la mise en place d'un système de notification de l'emploi d'étrangers. Comme les travailleurs étrangers n'ont guère connu la stabilité de l'emploi, ont parfois été soumis à des conditions de travail médiocres et ne bénéficiaient d'aucune couverture sociale, les employeurs qui les font travailler sont tenus, depuis octobre 2007, de notifier la situation au regard de l'emploi de leurs salariés étrangers. Ce système de notification est un élément clé d'une initiative plus large destinée à veiller à ce qu'on utilise au mieux les compétences des étrangers titulaires d'un permis de travail présents au Japon.

La seconde modification clé porte sur les nouvelles procédures d'admission des ressortissants étrangers. En vigueur depuis novembre 2007, ces procédures exigent de la plupart des étrangers arrivant sur le territoire qu'ils aient un entretien avec des inspecteurs de l'immigration, obligation qui s'ajoute à la prise des empreintes digitales et de photos anthropométriques à l'entrée.

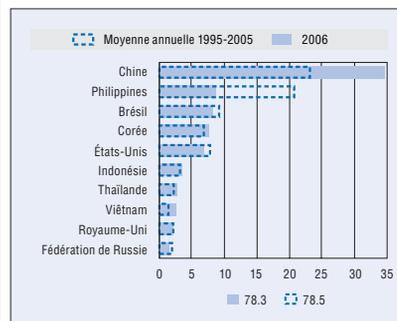
Pour en savoir plus...

<http://www.immi-moj.go.jp/english/>

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	1.7	2.7	2.9	2.5	2.1	2.8	325.6
Sorties	1.6	1.7	2.3	1.7	1.5	2.0	218.8
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2005	2006	2005	2006			
Travail	20.6	28.6	22.4	29.8			
Famille (y compris la famille accompagnante)	26.9	30.1	29.2	31.3			
Humanitaire	0.2	0.1	0.3	0.1			
Libre circulation	-	-	-	-			
Autres	44.4	37.3	48.1	38.8			
Total	92.2	96.1					
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle			
				2000-2006			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	41.9	41.5	45.8	45.3			
Stagiaires	54.0	83.3	92.8	69.7			
Vacanciers actifs	3.4	4.7	6.1	4.6			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	3.9	4.2	5.6	3.9			
Autres travailleurs temporaires	114.3	110.2	59.1	119.5			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne	Milliers	
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
	-	-	-	-	-	-	1.0

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	2.0	2.9	1.9	2.2	1.0	1.7	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	1.7	2.7	1.9	2.2	0.8	1.6	27 695
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.1	-0.2	0.4	0.4	-	-0.1	63 821
Chômage (% de la population active)	3.1	4.7	4.4	4.1	3.9	4.8	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	1.7	2.1	-0.3	-	2.1	0.9	
Accroissement naturel	2.1	1.8	0.1	-	2.1	0.8	
Solde migratoire	-0.4	0.3	-0.4	-	-	0.1	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	0.4	0.1	-	-0.1	0.2	-	125 687
Étrangers	0.6	8.4	1.9	3.6	4.4	3.2	2 083
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	1.0	1.0	0.8	0.7	1.0	0.8	14 108

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/442621105731>

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

Lituanie



En Lituanie, les flux d'émigration restent prédominants même si certains signes montrent un ralentissement progressif des départs et une augmentation de l'immigration. En 2006, l'émigration officiellement

enregistrée a concerné quelque 12 600 personnes. S'appuyant sur des enquêtes menées en 2006 et 2007, dont il ressort que 60 % environ des émigrants n'ont pas déclaré leur départ, l'Office lituanien de la statistique estime qu'en 2006, le nombre total d'émigrants a atteint 27 800. Déclarée ou non, l'émigration diminue depuis 2005 (baisse de 19 % des sorties déclarées et de 58 % des sorties non déclarées) en dépit du fait que cette année-là, six pays de l'UE de plus ont ouvert leur marché du travail aux ressortissants lituaniens. Le Royaume-Uni demeure le principal pays de destination. Viennent ensuite l'Irlande, l'Allemagne et l'Espagne. Même si le montant des transferts de fonds des émigrés lituaniens est relativement inférieur à celui des émigrés des pays Baltes voisins, l'Estonie et la Lettonie (où ils représentent respectivement 4 et 10 % du PIB), il a atteint 614 millions EUR en 2006, ce qui correspond à 2,6 % du PIB de la Lituanie.

Les importants flux d'émigration (la perte démographique due à l'émigration nette depuis 1990 est estimée à 10 % de la population) ont eu une forte incidence sur le marché du travail lituanien. Le manque de main-d'œuvre non qualifiée dans le bâtiment, les transports et le secteur de la confection est de plus en plus évident. Les données d'enquête révèlent que les employés non manuels hautement qualifiés et les ouvriers qualifiés constituent près de 40 % des flux d'émigration. En conséquence, certains segments du marché du travail souffrent d'ores et déjà de pénuries : scientifiques, ingénieurs, professionnels de la santé et spécialistes des TI. Cette « fuite des cerveaux » suscite des inquiétudes croissantes en Lituanie.

Compte tenu de cette situation, le gouvernement a adopté une nouvelle stratégie de régulation des migrations économiques en avril 2007 dans le but de ramener le solde migratoire à zéro d'ici 2012. Cette stratégie vise avant tout à encourager les migrations de retour. Les mesures prévues englobent le maintien de contacts avec les Lituaniens et associations de Lituaniens à l'étranger, notamment pour leur communiquer des informations sur les possibilités d'emplois, d'études et de création d'entreprises dans leur pays d'origine, et la préparation d'un programme destiné aux Lituaniens expatriés en quête d'emploi en

Lituanie. D'autres initiatives incluent l'élaboration de nouvelles mesures pour assouplir les critères d'immigration de travailleurs qualifiés originaires de pays tiers.

L'une des conséquences de la structure migratoire actuelle est la séparation des familles. Selon une enquête effectuée en 2007 par le Bureau du Médiateur pour les droits de l'enfant, 5 % de l'ensemble des enfants lituaniens de moins de 18 ans ont au moins un de leurs deux parents qui vit à l'étranger. Pour répondre à cette préoccupation, une procédure simplifiée a été mise en place en juin 2007 concernant les enfants partant temporairement pour l'étranger. Aux termes de cette réglementation, il suffit maintenant qu'un seul des deux parents donne son autorisation suivant la procédure officielle pour que leur enfant puisse quitter le pays. Un autre décret datant de mai 2007 fixe les règles de placement en famille d'accueil des enfants lorsque leurs parents s'expatrient.

Les migrations de travail semblent en augmentation. En témoigne notamment le nombre de permis de travail délivrés à des ressortissants de pays non membres de l'UE, qui a plus que triplé entre 2004 et 2006. La population active étrangère provient principalement du Bélarus, suivi de l'Ukraine. Ensemble, les ressortissants de ces deux pays représentent près de 70 % du total des bénéficiaires de permis de travail accordés en 2006.

Jusqu'en fin 2006, il était difficile pour les étrangers d'origine extracommunautaire d'obtenir un permis de travail en Lituanie. En 2006, le gouvernement lituanien a simplifié les procédures d'octroi de permis de travail et de séjour pour les immigrés exerçant des professions dans lesquelles existaient des pénuries de main-d'œuvre. La liste de ces métiers a été dressée de façon détaillée dans un décret du ministre de la Sécurité sociale et du Travail en juillet 2007. Ces modifications devraient se traduire en 2007 par une nouvelle augmentation significative de l'immigration de travail.

Les migrations de retour progressent également et représentent 70 % des flux d'entrées. En 2006, près de 5 000 Lituaniens sont rentrés de l'étranger, soit près de trois fois le nombre de leurs concitoyens revenus en 2003. Il s'agissait en majorité de Lituaniens qui étaient partis pour d'autres États membres de l'UE, principalement le Royaume-Uni.

Pour en savoir plus...

www.migracija.lt/index.php?-484440258

www.pasienis.lt/lit/English

www.socmin.lt/index.php?-846611483

www.ldb.lt/LDB_Site/index.htm

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	0.6	0.7	..	0.9	2.2
Sorties	7.1	6.2	4.5	2.1	6.9	3.1	7.1
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers		
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2005	2006	2005	2006			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Libre circulation			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle 2000-2006			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
	..	0.1	-	-	-	0.1	0.1

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	..	-4.8	2.9	1.5	..	2.1	1 476
Chômage (% de la population active)	..	16.4	8.3	5.6	14.4	11.3	..
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	-7.7	-7.1	-6.5	-5.4	-7.3	-5.0	
Accroissement naturel	-1.1	-1.3	-3.9	-4.0	-1.1	-3.3	
Solde migratoire	-6.6	-5.8	-2.6	-1.4	-6.3	-1.7	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	-0.7	-1.1	..	-0.6	3 352
Étrangers	7.9	8.3	..	3.3	33
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	1.4	1.4	..	1.6	467

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442661373863>

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

Luxembourg



La révision récente des données de population du Luxembourg indique que la population étrangère continue d'augmenter : en janvier 2007, elle représentait près de 42 % de la population résidente alors qu'elle s'élevait à environ

41 % en 2005 et à 37 % en 2001. Cette proportion est, de loin, la plus importante de tous les pays de l'OCDE. Si le solde migratoire représente en 2006 plus de 75 % de la croissance de la population (environ 5 400 sur 7 100), il faut noter que seuls les étrangers contribuent de façon positive au solde naturel (solde positif de près de 2 400 contre un solde négatif d'environ 600 pour les nationaux). L'intégralité de la croissance de la population du Luxembourg est donc due aux étrangers.

En 2006, les entrées d'étrangers ont été proches de celles de 2005, tant en niveau (13 700) qu'en termes de pays d'origine : le Portugal et la France restent les deux principaux pays d'origine, représentant respectivement 28 % et 18 % des entrants. Les sorties d'étrangers ont augmenté par rapport à 2005, en raison principalement de sorties accrues de ressortissants de pays de l'Union européenne.

Les naturalisations ont continué à augmenter : plus de 1 100 personnes ont obtenu la nationalité luxembourgeoise en 2006, soit une augmentation de 18 % par rapport à 2005. Le taux de naturalisation (c'est-à-dire le nombre de naturalisations rapportées à la population étrangère) augmente régulièrement depuis 2001, notamment suite à l'assouplissement de la procédure de naturalisation en 2002, mais il reste cependant très faible comparé aux autres pays (il est environ 10 fois moins élevé que dans les pays voisins, comme la France, la Belgique ou les Pays-Bas).

La tendance à la baisse du nombre de demandes d'asile, amorcée en 2005, s'est poursuivie en 2006 et 2007 (chiffres préliminaires), avec seulement environ 520 et 430 demandes déposées, respectivement, ces deux années, contre plus de 1 500 en 2004. Les ressortissants des pays de l'ex-Yougoslavie représentent environ la moitié des demandeurs d'asile en 2006 et 2007, le Kosovo étant de loin la principale origine.

Les résidents étrangers sont bien entendu fortement représentés sur le marché du travail luxembourgeois, mais pas autant que leur poids dans

la population le suggère, en raison de la part très importante des travailleurs employés au Luxembourg mais n'y résidant pas (environ 129 000 en 2006). Ces travailleurs frontaliers, qui résident en France, en Belgique ou en Allemagne, représentaient près de 40 % de l'emploi au Luxembourg en 2006 (contre environ 27 % en 1996). La grande majorité des frontaliers sont Français (62 000), suivis par les Belges (31 000) et les Allemands (28 000).

Pour évaluer au mieux les besoins éducatifs des nombreux jeunes arrivant chaque année au Luxembourg avec leurs parents et préparer leur intégration à l'école, une cellule d'accueil scolaire pour les nouveaux arrivants a été mise en place à la rentrée 2005. De décembre 2005 à décembre 2006, près de 600 élèves de plus de 12 ans y ont été reçus, informés sur l'école luxembourgeoise, évalués sur leurs acquis en mathématiques et en langues, et orientés vers un lycée correspondant à leur profil. Plus de la moitié des nouveaux arrivants étant lusophones, un accueil en portugais est assuré deux jours par semaine.

Au 1^{er} mai 2006, les mesures transitoires pour l'obtention d'un permis de travail appliquées aux ressortissants des nouveaux états membres de l'Union européenne ont été prolongées pour trois ans et leur application a été étendue aux ressortissants de la Bulgarie et de la Roumanie en janvier 2007. Pour ces ressortissants, l'accès au marché du travail luxembourgeois est conditionné à la non-disponibilité sur place de travailleurs correspondants aux besoins.

A partir de la rentrée académique 2007, les étudiants inscrits à l'Université du Luxembourg ressortissants d'États tiers ont la possibilité d'obtenir un permis de travail pour exercer une activité rémunérée parallèlement à leurs études. La durée hebdomadaire de travail est limitée à 10 heures pendant l'année universitaire mais cette limite est levée à l'issue de celle-ci. Ce permis est renouvelable sur présentation d'une nouvelle inscription à l'université mais peut être retiré en cas de non-assiduité aux cours.

Pour en savoir plus...

www.mae.lu/

www.statistiques.public.lu/

www.cge.etat.lu/

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers			
					1995-2000	2001-2006	2006			
<i>Pour 1000 habitants</i>										
Entrées	23.2	24.7	30.2	29.9	24.1	27.4	13.7			
Sorties	12.0	16.3	15.8	16.7	14.5	16.8	7.7			
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) <i>Statistiques de permis de résidence</i> <i>(données standardisées)</i>	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers 					
	2005	2006	2005	2006						
Travail						
Famille (y compris la famille accompagnante)						
Humanitaire						
Libre circulation						
Autres						
Total						
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle						
	Milliers			2000-2006						
Étudiants						
Stagiaires						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires						
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne	Milliers				
	1995-2000		2001-2006		2006					
<i>Pour 1000 habitants</i>	1.0	1.4	1.8	1.1	2.5	2.3	0.5			

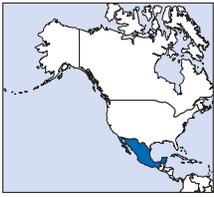
Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	1.4	8.4	5.0	6.1	6.1	4.4	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	–	7.0	3.4	4.4	4.7	3.0	62 991
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.9	4.2	1.8	2.1	2.2	1.6	206
Chômage (% de la population active)	3.0	2.6	4.7	4.4	3.1	3.7	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
	1995-2000		2001-2006				
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	15.1	12.8	9.7	..	13.7	8.1	
Accroissement naturel	3.9	4.5	3.8	3.8	4.0	3.6	
Solde migratoire	11.2	8.3	5.8	..	9.6	4.5	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
	1995-2000		2001-2006				2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.7	0.2	–0.7	–0.4	0.4	0.2	300
Personnes nées à l'étranger	3.3	2.2	2.6	3.7	2.6	2.0	160
Nationaux	0.2	–0.5	–1.5	–1.2	–0.2	–0.5	268
Étrangers	4.2	3.3	3.3	4.1	3.6	2.8	191
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
	1995-2000		2001-2006				2006
<i>En % de la population étrangère</i>	0.6	0.4	0.5	0.6	0.5	0.5	1 128
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
	1995-2000		2001-2006				
Emploi / population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	70.7	73.2	68.8	68.1	71.4	69.6	
Hommes nés à l'étranger	81.3	78.1	80.1	79.2	80.0	79.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	38.8	46.5	50.5	51.9	42.6	49.0	
Femmes nées à l'étranger	48.9	55.3	58.3	58.6	51.9	57.1	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	2.1	1.4	3.0	2.6	1.7	2.2	
Hommes nés à l'étranger	2.1	2.5	4.2	4.7	2.5	3.6	
Femmes nées dans le pays de résidence	3.7	3.0	4.5	4.1	3.2	3.5	
Femmes nées à l'étranger	5.5	3.3	7.5	8.9	4.8	6.9	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442760323083>

Mexique



Dans les flux migratoires du Mexique, l'élément dominant reste l'émigration vers les États-Unis, qu'il s'agisse de citoyens mexicains ou de ressortissants d'autres pays d'Amérique centrale ou d'Amérique du Sud pour lesquels le Mexique n'est qu'un pays de transit.

Selon certaines estimations, le nombre de clandestins qui quittent le Mexique à destination des États-Unis serait de 315 000 par an, environ. Ceux-ci viennent s'ajouter aux quelque 6 570 000 Mexicains déjà présents sur le territoire américain sans autorisation. Les contrôles physiques s'étant intensifiés à la suite de la législation votée par le gouvernement des États-Unis en 2006 dans le but de sécuriser davantage les frontières, certains indices font penser que les flux ont sans doute légèrement diminué depuis lors. C'est là une conclusion du *Pew Hispanic Center* qui s'appuie sur la cohérence de l'évolution de quatre indicateurs clés : 1) la taille de la population née au Mexique, présente aux États-Unis, 2) le nombre de travailleurs nés au Mexique employés aux États-Unis, notamment dans le secteur du bâtiment, 3) le montant des fonds transférés par les expatriés que la Banque nationale du Mexique indique avoir reçus, et 4) les interpellations d'individus tentant de franchir clandestinement la frontière. Il serait toutefois prématuré de conclure que cette tendance à la baisse va se poursuivre, ou qu'elle témoigne d'un simple ralentissement temporaire. Cet amenuisement des flux pourrait bien aussi être lié au ralentissement de l'économie américaine, en particulier dans le secteur du logement où la demande de travailleurs mexicains était restée soutenue ces dernières années.

Au cours des dix dernières années, la frontière méridionale du Mexique a connu un accroissement significatif des flux légaux et illégaux. Il s'agissait notamment de migrants cherchant à traverser le pays pour se rendre aux États-Unis. En de nombreux endroits le long de cette frontière, il est facile pour des migrants sans papiers de pénétrer sur le territoire mexicain. Entre juin 2006 et juin 2007, on a recensé plus de 145 000 placements en rétention d'immigrants sans papiers, originaires principalement du Guatemala, du Honduras, du Salvador ou du Nicaragua. Ce chiffre permet de se faire une idée des flux réels d'immigrants clandestins qui, d'après les estimations, représenteraient environ 2 millions d'individus par an.

L'immigration légale à caractère permanent reste faible. Elle a diminué d'environ 10 % en 2006-07, et ses effectifs sont alors tombés à 43 000 individus environ. Le pays accueille par ailleurs quelque 40 000 saisonniers agricoles par an. La plupart sont originaires du Guatemala.

Fin 2006, le Mexique a changé de gouvernement. Le plan de développement du nouveau gouvernement envisage une stratégie en cinq points concernant la politique migratoire :

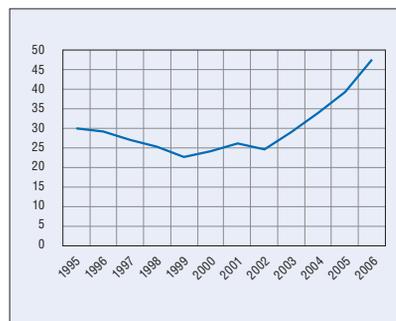
- amélioration de la qualité et des services de gestion des migrations au Mexique ;
- étoffement du Programme relatif aux migrations à la frontière méridionale dans le but d'aménager progressivement une région frontalière moderne, sûre et stable. Pour ce faire, quatre mesures sont prévues : 1) amélioration de la collecte de données sur les flux migratoires, à la fois en recueillant systématiquement des informations sur le franchissement légal de la frontière et en maîtrisant mieux les flux d'immigration clandestine ; 2) meilleure protection des droits des migrants ; 3) renforcement de la sécurité de la frontière par des mesures de lutte contre la contrebande et le trafic d'êtres humains ; 4) amélioration et extension des moyens technologiques et physiques de contrôle ;
- mise en cohérence des politiques applicables respectivement aux frontières nord et sud. Concrètement, cela signifie que le Mexique s'efforcera de mettre en cohérence les demandes qu'il adresse au gouvernement des États-Unis et ses propres politiques vis-à-vis des migrants qui franchissent sa frontière méridionale. Une prise de conscience et une meilleure connaissance des besoins de développement et de sécurité de cette région frontalière sont au cœur de la politique migratoire du gouvernement ;
- renforcement de la coopération internationale. Parmi les principales priorités figurent la lutte contre les réseaux transnationaux qui exploitent les migrants d'Amérique centrale et de la partie Sud-Est du Mexique, et la mise en place de programmes de rapatriement dans le respect de la légalité et de la sécurité des personnes ;
- protection et promotion actives des droits des Mexicains expatriés.

Pour en savoir plus...

www.migracion.gob.mx

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	0.3	0.2	0.4	0.5	0.3	0.3	47.6
Sorties	0.4	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	31.7
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers			Répartition (%)			
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2005	2006	2005	2006			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Libre circulation			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle 2000-2006			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	6.3	5.1	5.8	6.2			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	69.0	45.5	40.2	46.2			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							

Entrées de personnes étrangères au Mexique
Milliers

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	-6.2	6.6	2.8	4.8	5.5	2.8	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	-8.0	4.7	1.8	3.9	3.9	1.7	9 838
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	-0.9	2.2	0.6	3.4	3.2	2.1	41 849
Chômage (% de la population active)	6.9	2.6	3.5	3.2	4.2	3.1	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	
Accroissement naturel	
Solde migratoire	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/442815740614>

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

Le graphique présenté pour le Mexique diffère de celui des autres pays car les données par nationalité ne sont pas disponibles.

Norvège



Selon les statistiques nationales, 37 400 ressortissants étrangers ont immigré en Norvège en 2006, soit une augmentation de plus de 6 000 personnes par rapport à 2005. C'est le chiffre le plus élevé jamais enregistré. Cette

progression significative est principalement le résultat d'une forte immigration de travail, en provenance tout particulièrement de Pologne. Les entrées de ressortissants polonais ont plus que doublé depuis 2005, pour atteindre 7 500 individus en 2006. Au total, un tiers de tous les immigrants étaient originaires des nouveaux États membres, mais les migrations de travail en provenance de pays extérieurs à l'EEE ont augmenté elles aussi. Le nombre de permis délivrés à des travailleurs qualifiés (concernant principalement des ressortissants de pays extérieurs à l'EEE dont les Indiens, premier groupe par la taille aujourd'hui parmi ces derniers) a pratiquement doublé pour atteindre 2 000. D'après les premières données de 2007, il semblerait que les chiffres aient encore augmenté.

Malgré la forte progression de la part des migrations de travail dans les flux d'immigration totaux, les liens familiaux demeurent la cause la plus importante d'immigration de longue durée en provenance de pays non scandinaves. A cet égard, il convient de souligner que plus de 20 % de la totalité des unions contractées en 2006 en Norvège étaient des mariages mixtes entre un(e) Norvégien(ne) et un(e) ressortissant(e) étranger(ère).

Depuis août 2007, la même réglementation qui imposait une période de transition aux travailleurs des huit pays ayant rejoint l'UE en 2004 s'applique aux travailleurs bulgares et roumains et le sera, en principe, jusqu'en mai 2009. Dans le contexte de la prolongation des mesures transitoires, le gouvernement a lancé un plan d'action contre le dumping social.

Compte tenu de la situation actuelle du marché du travail où la demande de main-d'œuvre est forte, ainsi que des projections démographiques à long terme, un Livre blanc sur les besoins futurs en travailleurs immigrés a été présenté au Parlement norvégien au printemps 2008. Dans ce contexte, des amendements possibles à la législation en vigueur et des mesures pertinentes régissant l'admission et le séjour de migrants de travail seront débattus.

En juin 2007, une proposition relative à une nouvelle loi sur l'immigration et l'asile a été soumise au Parlement. Cette proposition a été adoptée en avril 2008 et devrait entrer en vigueur en janvier 2010. Le principal objectif de cette loi est de moderniser les textes actuels à la lumière des obligations juridiques internationales. Dans le domaine de l'asile, le principal changement consiste en un élargissement de la définition de la notion de « réfugié ». En particulier, les personnes pouvant prétendre au statut de

bénéficiaires de la protection subsidiaire en vertu de la directive de l'UE qui précise le droit d'asile se verront accorder le statut de réfugié aux termes de la nouvelle loi norvégienne. Concrètement, cette modification se traduira par un renforcement du droit au regroupement familial des personnes relevant de la catégorie des réfugiés suivant la nouvelle définition. Par ailleurs, dans la proposition de loi, le gouvernement précise son intention de durcir les règles relatives à la capacité de subsistance exigée dans le cadre du regroupement familial.

S'agissant du plan d'action en vigueur pour l'intégration et l'inclusion sociale de la population immigrée, des mesures destinées à empêcher les mariages forcés, à mieux aider et protéger les victimes de ce type de mariage, et à organiser des cours de norvégien pour les immigrants adultes et les jeunes enfants feront l'objet d'une attention particulière en 2008. Quelques modestes mesures de discrimination positive visant les personnes issues de l'immigration candidates à des postes dans l'administration publique seront mises à l'essai dans le cadre d'un projet pilote d'une durée de deux ans qui débutera en 2008. Autrement dit, si deux candidat(e)s possèdent des qualifications égales ou à peu près égales, il conviendra d'accorder la préférence à celui (celle) qui est issu(e) de l'immigration. Les crédits inscrits dans le budget des administrations publiques pour financer le plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion sociale seront augmentés et portés à 80 millions EUR au total.

Une commission chargée de proposer une législation anti-discriminatoire très complète a été mise sur pied par le gouvernement en juin 2007. Il s'agit d'interdire la discrimination directe ou indirecte fondée sur l'appartenance à un groupe ethnique, la nationalité d'origine, l'ascendance, la race, la langue, la religion ou les convictions. Le gouvernement entend présenter un nouveau plan national d'action contre le racisme et la discrimination d'ici fin 2008.

Une modification importante de la législation concernant les étudiants internationaux a pris effet en mai 2007. Les étudiants se voient maintenant accorder un permis général de travail à temps partiel (20 heures par semaine au maximum) en même temps que leur premier permis de séjour pour suivre leurs études. Il n'est plus nécessaire qu'ils soient munis d'une promesse d'embauche. D'autres mesures destinées à faciliter le passage à la vie active après l'achèvement des études font actuellement l'objet d'une réflexion.

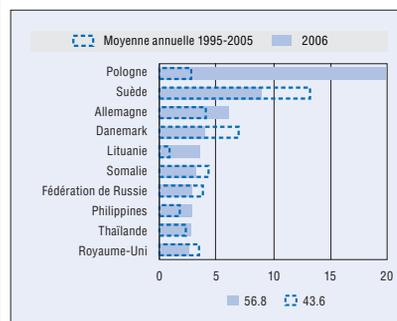
Pour en savoir plus...

www.ssb.no/innvandring_en/
www.udi.no/default.aspx?id=2112

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	3.8	6.2	6.8	8.0	5.4	6.5	37.4
Sorties	2.1	3.3	2.7	2.7	2.6	2.9	12.5
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2005	2006	2005	2006			
Travail	1.3	2.1	5.2	7.6			
Famille (y compris la famille accompagnante)	13.0	14.0	50.7	50.0			
Humanitaire	4.4	3.4	17.2	12.0			
Libre circulation	6.9	8.5	26.9	30.4			
Autres	-	-	-	-			
Total	25.7	28.0					
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle			
				2000-2006			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	2.3	4.3	4.9	3.4			
Stagiaires	..	0.3	0.4	0.4			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	9.9	20.9	36.1	19.7			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	2.5	1.1	1.2	2.1			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
	0.3	2.4	1.2	1.1	1.3	2.4	5.3

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



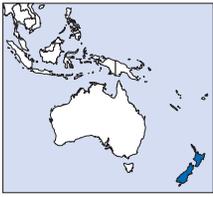
Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	4.2	3.3	2.7	2.2	3.7	2.2	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	3.7	2.6	2.1	1.3	3.1	1.6	39 633
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	2.2	0.5	0.6	3.2	1.8	0.7	2 363
Chômage (% de la population active)	4.9	3.4	4.6	3.4	3.9	4.1	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	4.8	5.3	7.4	9.0	5.9	6.4	
Accroissement naturel	3.4	3.3	3.5	3.9	3.4	3.1	
Solde migratoire	1.4	2.0	3.9	5.1	2.4	3.3	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.4	0.4	0.3	0.5	0.3	0.3	4 265
Personnes nées à l'étranger	3.0	4.3	5.3	6.5	4.9	5.1	405
Nationaux	0.6	0.5	0.5	0.7	0.5	0.5	4 432
Étrangers	-1.9	3.2	4.2	7.2	2.8	5.1	238
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	7.2	5.3	5.9	5.4	6.4	5.0	11 955
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	76.7	82.3	78.6	79.0	80.9	79.6	
Hommes nés à l'étranger	63.6	75.3	67.2	71.7	72.6	71.8	
Femmes nées dans le pays de résidence	68.4	74.6	72.4	73.3	72.5	73.6	
Femmes nées à l'étranger	55.6	63.3	60.2	61.3	61.2	62.3	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.1	3.4	4.2	3.1	4.1	3.8	
Hommes nés à l'étranger	11.0	6.8	12.4	8.9	7.5	9.6	
Femmes nées dans le pays de résidence	6.1	3.2	4.3	3.0	4.4	3.7	
Femmes nées à l'étranger	11.9	..	8.6	7.7	5.3	6.6	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442846233360>

Nouvelle-Zélande



Au cours de l'exercice 2006-07, près de 47 000 personnes se sont vu accorder une autorisation de séjour en Nouvelle-Zélande, soit environ 4 000 de moins que l'année précédente. Les principaux pays d'origine étaient le Royaume-Uni (26 %), la Chine (12 %), l'Inde

(9 %) et l'Afrique du Sud (8 %).

Les migrations de travail à caractère temporaire ont continué de progresser de manière significative. Près de 115 500 permis de travail ont été délivrés en 2006-07, chiffre en hausse de plus de 16 % par rapport à l'année précédente. Ce phénomène s'explique par l'augmentation du nombre de « vacanciers actifs » (*Working Holiday Makers*), de travailleurs étrangers et de diplômés étrangers. Mais alors que l'immigration de travail temporaire augmentait, le nombre de permis délivrés à des étudiants a continué de baisser, quoique plus lentement que les années précédentes. Ce nombre est ainsi passé de près de 69 000 en 2005-06 à 67 150 en 2006-07. Ce phénomène est imputable à une baisse continue des effectifs d'étudiants en provenance de Chine (ils étaient 20 200 environ, soit moins de la moitié des effectifs de 2002-03), alors que les effectifs d'étudiants en provenance de tous les autres principaux pays (hormis le Japon) ont augmenté en 2006-07.

Compte tenu de sa croissance économique soutenue, la Nouvelle-Zélande a intensifié son recrutement de travailleurs migrants temporaires mais aussi permanents, l'an passé – un processus appuyé par la mise en œuvre progressive du Programme global de réforme du dispositif d'immigration qui s'est traduit par un certain nombre de modifications importantes de la politique migratoire en 2007. En août 2007, un nouveau projet de loi sur l'immigration a été soumis au Parlement. Il est actuellement à l'étude.

Une nouvelle loi relative à l'autorisation d'exercer de conseillers en immigration a été votée en 2007. Toute personne qui rend des avis en matière d'immigration en Nouvelle-Zélande est tenue de posséder une « licence » (sauf dispense). La loi porte également sur la création d'une Autorité des conseillers en immigration, organisme indépendant qui administrera le processus de délivrance de licences aux conseillers, en Nouvelle-Zélande comme à l'étranger.

Des modifications importantes ont également été apportées à la politique relative aux migrants qualifiés, en particulier dans l'attribution de points au regard de différentes caractéristiques (y compris un supplément de points de bonus pour l'emploi qualifié, les qualifications reconnues et l'expérience professionnelle dans un secteur identifié comme promis à la croissance, et une définition affinée du terme « emploi qualifié »).

De surcroît, une nouvelle catégorie regroupant les « migrants investisseurs actifs » a été mise en place en novembre 2007. Les candidats sont classés dans des

catégories de priorité différentes suivant le montant qu'ils ont à investir. Les personnes venant investir des sommes modestes sont également tenues de se soumettre à un test à points spécial.

Des changements ont aussi été apportés aux dispositions régissant l'immigration parrainée par la famille. Une quatrième sous-catégorie visant les partenaires et enfants à charge (distincte des sous-catégories « parents » et « enfants et frères et sœurs adultes ») a été créée. Cette mesure est destinée à faciliter davantage l'admission de migrants qualifiés en Nouvelle-Zélande et le retour des Néo-zélandais partis travailler à l'étranger. Il convient de replacer ces dispositions dans le contexte d'un train de mesures plus large visant à tisser des liens avec les Néo-zélandais expatriés tout en incitant un certain pourcentage des personnes hautement qualifiées parmi eux à revenir dans le pays. Cette mesure est importante pour la Nouvelle-Zélande car, si le nombre total d'entrées à titre permanent ou pour un séjour de longue durée enregistré en 2006-07 (87 000), s'est traduit une fois encore par un solde migratoire positif, celui-ci ne représente guère que 10 100 individus.

Les autres modifications incluent la définition de critères de caractère pour les parrains de certains migrants dans un cadre familial, un nouveau critère de revenu minimum pour les parrains de parents (pour s'assurer qu'ils soient en mesure de prendre en charge financièrement ces personnes pendant leur séjour en Nouvelle-Zélande), et l'introduction d'un nouveau visa de visiteur à entrées multiples destiné aux parents et grands-parents afin qu'ils puissent venir plus facilement dans le pays.

En avril 2007, des mesures ont été prises pour aider à répondre aux besoins en main-d'œuvre dans les secteurs de l'horticulture et de la viticulture lorsqu'il n'était pas possible de trouver de travailleurs néo-zélandais adéquats. Aux termes de ces dispositions, les employeurs peuvent maintenant recruter en priorité dans la région Pacifique (et, à défaut, dans le reste du monde) des travailleurs qui ont désormais la possibilité de revenir pour la saison suivante.

Une catégorie dite de « soutien aux familles de réfugiés » a remplacé le dispositif de parrainage de ces familles. L'objectif est d'aider les réfugiés vivant en Nouvelle-Zélande à s'installer, en les autorisant à parrainer des membres de leur famille pour le droit au séjour tout en maintenant un mécanisme de hiérarchisation des priorités dépourvu de toute ambiguïté.

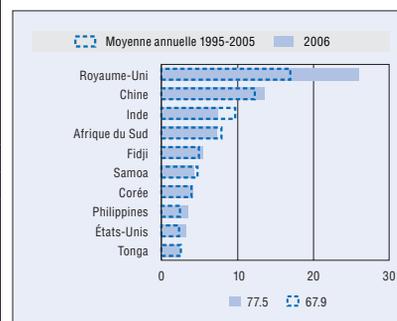
Enfin, une série de mesures ont été mises en œuvre en 2007 dans le cadre du Plan national d'action pour l'installation (SNAP). Ce plan a comme objectif, entre autres, de combler le déficit de services fournis aux immigrants et de recenser les bonnes pratiques concernant des services nouveaux ou élargis dans tout un éventail de domaines.

Pour en savoir plus...

www.immigration.govt.nz
www.dol.govt.nz/actreview/

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	15.2	9.8	13.2	12.0	10.1	11.8	49.8
Sorties	2.9	4.0	7.5	5.0	3.8	6.5	20.5
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2005	2006	2005	2006			
Travail	14.5	12.9	24.4	23.6			
Famille (y compris la famille accompagnante)	34.8	31.7	58.6	57.9			
Humanitaire	4.9	5.2	8.2	9.6			
Libre circulation	5.2	5.0	8.8	9.0			
Autres	-	-	-	-			
Total	59.4	54.8					
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle 2000-2006			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	45.8	69.2	67.1	72.6			
Stagiaires	0.8	1.8	1.2	1.5			
Vacanciers actifs	13.0	29.0	32.5	22.0			
Travailleurs saisonniers	..	2.9	5.6	4.2			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	24.1	44.3	47.3	38.1			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
	0.2	0.4	0.1	0.1	0.4	0.2	0.3

Entrées des 10 principales nationalités
en % du flux total d'étrangers

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	4.2	2.1	2.0	1.9	2.6	3.1	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	2.6	1.5	1.0	0.9	1.6	1.8	23 350
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	4.5	1.7	2.8	2.1	1.3	2.7	2 117
Chômage (% de la population active)	6.2	6.0	3.7	3.8	6.5	4.4	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	15.9	4.8	9.3	11.1	9.4	12.2	
Accroissement naturel	8.1	7.7	7.6	7.5	7.8	7.2	
Solde migratoire	7.7	-2.9	1.7	3.6	1.6	5.0	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.1	-0.2	0.1	0.5	0.5	3 260
Personnes nées à l'étranger	..	3.0	5.5	4.6	2.3	4.7	880
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	29 017

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/443010065806>

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

Pays-Bas



En 2006, le nombre d'immigrants aux Pays-Bas a augmenté, ce qui ne s'était pas produit depuis 2001 et s'explique par la progression des migrations de travail dans le contexte d'un marché du travail néerlandais de plus en plus

tendu. Plus de 101 000 immigrants sont arrivés aux Pays-Bas contre 92 000 environ en 2005. En même temps, toutefois, l'émigration au départ des Pays-Bas (Néerlandais et étrangers confondus) a augmenté pour la septième année consécutive, passant de 83 400 en 2005 à un tout petit peu plus de 91 000 en 2006. En données corrigées pour tenir compte de l'émigration non notifiée, l'émigration totale dépasse même l'immigration totale de plus de 31 000, chiffre le plus élevé depuis plusieurs décennies.

En 2006, le premier groupe d'immigrants par la taille était celui des Polonais (8 100 contre 6 500 en 2005). L'immigration en provenance des autres pays de l'UE25 et des États-Unis a aussi enregistré une progression significative. Il convient en outre de noter que l'immigration en provenance d'Inde a très fortement augmenté, atteignant 1 900 individus en 2006. Autrement dit, les effectifs d'immigrants indiens ont plus que triplé depuis 2004. Parallèlement, le nombre d'immigrants originaires des pays de départ traditionnels comme la Turquie et le Maroc a continué de baisser en 2006.

Le nombre de travailleurs étrangers arrivant aux Pays-Bas munis d'un permis de travail temporaire a augmenté, soit plus de 74 000 permis délivrés en 2006 contre 46 000 environ en 2005. Cette progression est imputable en totalité aux migrants de travail venus de Pologne, qui ont représenté près de 75 % de la totalité des permis de travail délivrés en 2006. Ces travailleurs sont employés principalement dans l'agriculture et l'horticulture, secteurs qui à eux deux ont représenté 63 % de l'ensemble des permis accordés en 2006. Les migrations de travail ont été facilitées par les modifications apportées en 2006 à la procédure régissant les permis de travail, dont l'abolition de l'obligation de respecter un délai de cinq semaines pour la notification des postes vacants concernant des emplois bien particuliers et souvent temporaires.

Depuis mai 2007, les migrants de travail ressortissant des 10 pays ayant adhéré à l'UE en mai 2004 n'ont plus besoin de permis de travail. Toutefois, le gouvernement néerlandais a décidé de ne pas ouvrir le marché du travail national aux ressortissants de Roumanie et de Bulgarie.

En juin 2007, le gouvernement néerlandais a décidé d'encourager plus encore l'admission de

chercheurs scientifiques et de leur famille qui n'ont désormais plus besoin de permis de travail. En outre, les scientifiques sont dispensés de l'obligation de demander un permis de séjour provisoire dès lors qu'ils ont obtenu un titre de séjour pour mener des travaux de recherche dans un autre pays de l'UE.

Le nombre de demandeurs d'asile a augmenté de près de 50 % entre 2004 et 2006, passant de 9 800 environ à près de 14 500. C'est, en valeur absolue, la plus forte augmentation enregistrée dans la zone OCDE, qui contraste avec la tendance générale au déclin observée dans les différents pays de l'OCDE. En dépit de quelque 14 500 demandes d'asile enregistrées en 2006, le nombre de requérants n'en est pas moins trois fois inférieur à ce qu'il représentait en 2000. En 2007, le Parlement néerlandais a décidé d'accorder une amnistie générale aux demandeurs d'asile qui avaient déposé une demande avant 2001 et n'avaient toujours pas quitté le territoire. D'après des estimations récentes, à la suite de cette campagne de régularisation, quelque 27 500 personnes vont recevoir un permis de séjour. Fin janvier 2008, 25 000 ressortissants étrangers ont été avertis par courrier qu'ils pouvaient prétendre à un permis de séjour sur la base de la réglementation, permis qui a été refusé à 5 000 autres personnes. Le principal motif du refus est que les individus concernés n'ont pas résidé de façon continue aux Pays-Bas.

En janvier 2007 a pris effet une nouvelle « loi relative à l'intégration civique ». Cette loi remplace la législation et les réglementations jusqu'alors en vigueur concernant l'intégration civique des immigrants, ceux arrivés récemment comme ceux qui vivent depuis longtemps aux Pays-Bas mais ne maîtrisent toujours pas suffisamment la langue. La nouvelle loi introduit une modification fondamentale, à savoir que l'intégration civique est désormais obligatoire à la fois pour les nouveaux arrivants et pour les migrants installés originaires de pays extérieurs à l'EEE si ces derniers se situent dans la tranche d'âge des 18-65 ans et n'ont pas vécu aux Pays-Bas pendant au moins huit ans au cours de la période de scolarité obligatoire. Les personnes ne possédant pas la nationalité néerlandaise qui ne remplissent pas ce critère et ne peuvent prouver qu'elles ont une maîtrise suffisante du néerlandais sont contraintes de réussir un « examen d'intégration civique ». La sanction peut être de nature financière (amende administrative) ou juridique (refus de permis de résident permanent).

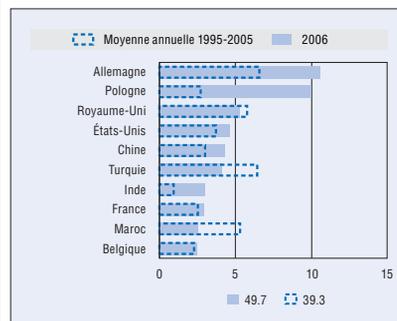
Pour en savoir plus...

www.ind.nl/EN/

www.cbs.nl/en-GB/default.htm

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers	
					1995-2000	2001-2006	2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	4.3	5.7	3.9	4.1	5.0	4.6	67.7	
Sorties	1.4	1.3	1.5	1.6	1.4	1.4	26.5	
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) <i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	Milliers		Répartition (%)					
	2005	2006	2005	2006				
Travail	4.4	3.2	7.0	5.4				
Famille (y compris la famille accompagnante)	28.1	27.7	45.0	46.6				
Humanitaire	17.9	14.4	28.7	24.3				
Libre circulation	12.1	14.0	19.4	23.6				
Autres	-	-	-	-				
Total	62.5	59.4						
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle				
					2000-2006			
<i>Milliers</i>								
Étudiants	6.4	10.0	9.3	8.8				
Stagiaires	4.8	9.9	8.7	6.6				
Vacanciers actifs				
Travailleurs saisonniers				
Personnel transféré au sein de leur entreprise				
Autres travailleurs temporaires	27.7	46.1	74.1	42.1				
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers	
					1995-2000		2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>								
	1.9	2.8	0.8	0.9	2.3	1.0	14.5	

Entrées des 10 principales nationalités
en % du flux total d'étrangers

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau	
					1995-2000	2001-2006	2006	
PIB réel (croissance en %)	3.1	3.9	1.5	3.0	4.0	1.4		
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	2.6	3.2	1.3	2.9	3.4	1.1	31 312	
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	2.3	2.3	0.2	1.9	2.6	0.2	8 366	
Chômage (% de la population active)	6.8	3.0	4.9	4.1	4.9	3.9		
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne			
					1995-2000		2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Total	5.7	8.7	3.7	3.7	7.1	5.5		
Accroissement naturel	3.6	4.2	3.1	3.1	3.7	3.5		
Solde migratoire	2.1	4.5	0.6	0.6	3.4	2.0		
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers	
					1995-2000		2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>								
Personnes nées dans le pays de résidence	0.4	0.4	0.3	0.2	0.4	0.3	14 614	
Personnes nées à l'étranger	1.4	3.8	-0.1	-0.1	2.8	0.7	1 732	
Nationaux	0.7	0.6	0.3	0.2	0.7	0.4	15 664	
Étrangers	-4.2	2.5	-1.1	-1.4	-1.6	-0.2	682	
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau	
					1995-2000		2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>								
	9.4	7.7	4.1	4.2	9.3	4.9	29 089	
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne			
					1995-2000		2001-2006	
<i>Emploi / population (%)</i>								
Hommes nés dans le pays de résidence	77.0	84.0	81.6	82.2	80.3	82.9		
Hommes nés à l'étranger	56.2	69.9	69.0	68.2	63.0	69.7		
Femmes nées dans le pays de résidence	54.9	65.6	68.5	69.2	59.7	68.1		
Femmes nées à l'étranger	38.4	48.8	52.6	50.9	44.8	52.0		
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>								
Hommes nés dans le pays de résidence	4.9	1.8	3.6	3.3	3.2	2.8		
Hommes nés à l'étranger	19.6	5.4	11.9	10.4	11.9	8.6		
Femmes nées dans le pays de résidence	7.7	3.0	4.5	4.3	5.8	3.5		
Femmes nées à l'étranger	19.5	7.6	9.6	11.0	11.6	8.4		

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442826641168>

Pologne



En Pologne, les flux migratoires sont encore largement constitués de sorties dont le nombre a augmenté régulièrement au cours de la dernière décennie, en particulier depuis l'adhésion du pays à l'UE, en mai 2004. Il est difficile d'obtenir des chiffres

précis sur l'émigration car la plupart des gens ne déclarent pas leur sortie. L'enquête nationale sur la population active fournit une estimation basse, soit 537 000 Polonais environ qui se trouvaient à l'étranger depuis plus de deux mois au deuxième trimestre 2007, ce qui représente une hausse de 38 % par rapport au chiffre du deuxième trimestre de l'année 2006. Environ la moitié de ces Polonais vivaient à l'étranger depuis plus d'un an. Dans l'émigration de travail observée à la suite de l'entrée dans l'UE, on compte une part disproportionnée de femmes. Ces émigrants sont des gens plus jeunes et plus instruits qu'auparavant. Leurs principales destinations sont le Royaume-Uni et l'Irlande, bien que l'émigration vers l'Allemagne, la Norvège et la Suède soit forte également. Avec l'expansion croissante de l'économie polonaise, l'amélioration du taux de change et la hausse des salaires, on a relevé quelques signes de ralentissement de l'émigration au second semestre 2007.

L'immigration vers la Pologne reste faible. D'après le registre de population, le pays comptait environ 55 000 étrangers résidents permanents fin 2006, soit 0.14 % de sa population totale. Par nationalité, les trois principaux groupes de résidents étrangers sont les Allemands (21 %), les Ukrainiens (9 %) et les Russes (6 %). Quelque 11 000 permis de travail de longue durée ont été accordés, chiffre à peu près égal à celui de 2005. Les titulaires sont principalement des Ukrainiens (3 300) et des Vietnamiens (1 000).

Les demandes d'asile ont été affectées par l'adhésion de la Pologne à l'Espace Schengen le 21 décembre 2007. La crainte d'un durcissement des procédures d'admission a conduit à une ruée temporaire de candidats soucieux de déposer leurs dossiers avant cette adhésion (3 420 au cours des deux derniers mois de l'année 2007, ce qui porte le total à 10 000 et correspond à la majeure partie de l'augmentation par rapport au total de l'année précédente qui était de 7 100). Comme les années précédentes, la plupart des requérants étaient des ressortissants de la Fédération de Russie (en particulier des Tchétchènes). L'adhésion à l'Espace Schengen a rendu plus difficile l'obtention de certains types de visas et s'est aussi accompagnée d'une hausse significative de frais de visas.

En 2007, trois modifications importantes de la politique migratoire ont été mises en œuvre. La modification la plus intéressante a consisté à accueillir plus largement les travailleurs temporaires ou saisonniers venus d'Ukraine, du Bélarus ou de la Fédération de Russie. Les frais de recrutement que les employeurs doivent acquitter ont été sensiblement abaissés. Il est désormais possible

d'embaucher un travailleur sans visa non seulement dans l'agriculture mais également dans d'autres secteurs. Les travailleurs déjà présents sur le territoire bénéficient maintenant de la transférabilité entre employeurs agréés. La limite de durée de l'emploi fixée à trois mois par période de six mois était toujours applicable mais en 2008, cette limite passera à 6 mois par période de 12 mois. Au second semestre 2007, environ 24 500 travailleurs, originaires principalement d'Ukraine, ont assuré des travaux saisonniers ou de courte durée en Pologne.

La facilitation des migrations de travail en provenance des pays précités est le résultat, d'une part, de la demande des employeurs, et de l'autre, de la volonté de réduire le travail clandestin effectué par des étrangers sans-papiers (environ un tiers des travailleurs non déclarés identifiés par les inspecteurs du travail étaient des étrangers). Le système de l'inspection du travail a été modifié en juillet 2007 afin de donner pouvoir aux inspecteurs de vérifier le statut au regard de la législation sur l'immigration.

Le deuxième grand événement a été la régularisation de deux groupes : les résidents depuis au moins 10 ans disposant d'un logement et de moyens économiques ou d'un emploi, et les personnes qui pouvaient prétendre à la régularisation en 2003 mais n'avaient pas déposé leur dossier. Dans les deux cas, des permis d'un an, renouvelables, ont été accordés. Les candidats étaient au nombre de 1 240. Comme lors de la régularisation de 2003, les Arméniens et les Vietnamiens étaient les principaux concernés.

La troisième modification a concerné la création d'un permis de séjour pour les descendants de Polonais vivant en ex-Union soviétique (en remontant jusqu'à la troisième génération). Quelques connaissances de la langue et de la culture polonaises sont exigées. Les bénéficiaires obtiennent un permis de séjour ainsi que le plein accès à l'emploi ou à une activité économique.

Ces modifications sont liées à une refonte de la loi sur les étrangers et de plusieurs lois connexes, en partie motivée par la transposition d'un certain nombre de directives de l'UE dans la législation nationale. En parallèle, différents changements ont été effectués sur le plan institutionnel, qui ont renforcé le rôle du ministère de l'Intérieur et de l'Administration dans le domaine des migrations.

Le gouvernement polonais a créé une Commission de la politique migratoire pour examiner tous les aspects de cette politique, depuis les migrations de travail jusqu'aux migrations de retour. Les travaux de la Commission devraient aboutir à une importante réforme d'ensemble de la politique dans le domaine des migrations.

Pour en savoir plus...

www.uric.gov.pl
www.stat.gov.pl
www.mpips.gov.pl

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers			
					1995-2000	2001-2006	2006			
<i>Pour 1000 habitants</i>										
Entrées	..	0.4	1.0	0.9	0.3	0.8	34.2			
Sorties			
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers					
	2005	2006	2005	2006						
Travail						
Famille (y compris la famille accompagnante)						
Humanitaire						
Libre circulation						
Autres						
Total						
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle 2000-2006						
	<i>Milliers</i>									
Étudiants						
Stagiaires						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires						
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers			
					1995-2000	2001-2006	2006			
<i>Pour 1000 habitants</i>										
	-	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	4.4			

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	7.0	4.3	3.6	6.1	5.4	4.1	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	6.9	4.3	3.7	6.2	5.4	4.1	13 082
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.9	-1.5	2.3	3.4	-0.4	0.5	14 594
Chômage (% de la population active)	13.3	16.1	17.7	13.8	12.9	18.0	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	0.8	-0.3	-0.4	-0.8	0.3	-0.6	
Accroissement naturel	1.2	0.3	-0.1	0.1	0.7	-0.1	
Solde migratoire	-0.5	-0.5	-0.3	-0.9	-0.4	-0.5	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	38 077
Étrangers	55
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	989
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	58.3	60.9	..	58.7	
Hommes nés à l'étranger	31.1	42.5	..	36.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	46.6	48.3	..	47.1	
Femmes nées à l'étranger	24.4	29.1	..	23.7	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	17.4	13.2	..	16.5	
Hommes nés à l'étranger	-	-	..	-	
Femmes nées dans le pays de résidence	19.4	15.1	..	18.2	
Femmes nées à l'étranger	19.2	-	..	17.3	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/443016860538>

Portugal



Amorcée en 2003, la tendance à la baisse de l'immigration au Portugal semble avoir pris fin en 2006. A cette période, les différentes composantes des migrations régulières représentaient plus de 42 000 individus au total, soit une

progression de près de 50 % par rapport à 2005. C'est parmi les migrants originaires d'Europe orientale que les augmentations les plus fortes ont été enregistrées et, dans la plupart des cas, le regroupement familial était, semble-t-il, la cause de l'entrée au Portugal.

Mais, en même temps, les effectifs de résidents étrangers en situation régulière n'ont augmenté que de 2 800 personnes. Cette très faible progression est apparemment liée au fait que de nombreux immigrés provenant d'Europe orientale (des Ukrainiens en particulier) venus au Portugal à l'aube du nouveau millénaire pour y trouver un emploi sont repartis depuis. Ce phénomène témoigne à la fois du caractère moins favorable du marché du travail portugais aujourd'hui et du changement de nature des flux migratoires à destination du Portugal, où les migrations dans le cadre du regroupement familial ont pris le pas sur les migrations de travail.

En 2006, on a constaté une augmentation très significative du nombre d'étrangers ayant obtenu la nationalité portugaise. Environ 3 600 sont devenus citoyens portugais, soit près de quatre fois le chiffre de 2005. Cette évolution résulte en partie de la nouvelle législation, plus libérale, entrée en vigueur en décembre 2006 et régissant l'acquisition de la nationalité portugaise.

En 2007, le cadre juridique et institutionnel des migrations au Portugal a subi plusieurs réformes majeures. La plus importante concerne la nouvelle loi sur « l'entrée, le séjour, le départ et l'expulsion des étrangers ». Ce texte transpose un ensemble de directives de l'UE dans la législation portugaise. En même temps, il vise à instaurer un cadre plus réaliste et effectif pour orienter les migrations de travail vers les filières légales en ajustant le nombre d'immigrants admis sur le territoire en fonction des besoins du marché du travail local tout en améliorant les procédures officielles relatives aux migrations. La réforme inclut également des mesures destinées à faciliter le regroupement familial ainsi qu'un renforcement des sanctions contre les passeurs et les individus exploitant les immigrés.

Les réformes incluent une simplification du régime des visas, réduisant à deux (au lieu de neuf) les catégories de visa prévues par la loi : un visa de séjour temporaire et un visa de résident. Le premier est destiné aux personnes qui séjournent au Portugal de façon temporaire pour y suivre un traitement médical, pour effectuer des travaux de recherche ou pour exécuter des missions temporaires dans le cadre de

leurs activités professionnelles. Sa durée de validité est de six mois. Le visa de résident est accordé aux personnes ayant l'intention de s'établir de façon « permanente » au Portugal à des fins telles que le travail régulier, le travail hautement qualifié, les activités entrepreneuriales, les études ou le regroupement familial. En conséquence, les personnes titulaires d'un visa de résident sont censées le faire convertir en permis de séjour dans les quatre mois suivant leur arrivée.

L'ancien système de quotas qui régissait l'admission des migrants de travail a été remplacé par ce qu'il est convenu d'appeler un « contingent global », basé sur des estimations annuelles des besoins du marché du travail ne pouvant être comblés par la population active locale (dont les ressortissants d'autres pays de l'UE). L'Institut pour l'emploi et la formation professionnelle (IEFP) publie sur Internet, au moyen d'une base de données également exploitée par le réseau des consulats du Portugal, les postes vacants signalés par les employeurs portugais que le marché du travail local ne permet pas de pourvoir. Les autorités tablent sur le fait que les travailleurs étrangers intéressés par ces offres prendront contact avec l'employeur concerné et obtiendront soit un contrat de travail, soit une promesse d'embauche, ou qu'ils « manifesteront personnellement et expressément leur intérêt pour ce recrutement », et déposeront ensuite une demande de visa de résident auprès d'une ambassade ou d'un consulat du Portugal.

En mai 2007, le gouvernement portugais a dévoilé un Plan global d'intégration des immigrés. Ce plan couvre tous les aspects de l'intégration et coordonne une série d'actions menées par tous les ministères concernés par cette question. Il comporte 122 mesures, depuis l'accueil jusqu'au logement en passant par l'éducation, la santé, etc.

Dans le domaine des réformes institutionnelles, en mai 2007, l'ACIME (Haut Commissariat à l'intégration et aux minorités ethniques) est devenu un établissement public rebaptisé Haut Commissariat à l'immigration et au dialogue interculturel (ACIDI). Cette transformation de l'institution s'est accompagnée d'un renforcement de son autonomie financière et administrative bien que la nature de son mandat n'ait pas changé.

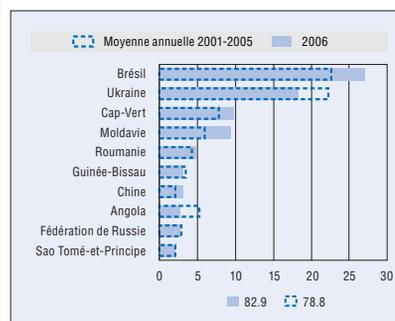
Les services consulaires portugais ont entamé un processus de restructuration globale impliquant, entre autres, la modernisation du système informatique et certaines modifications du réseau des consulats. De la même façon, le Service des étrangers et du contrôle des frontières (SEF) a mené un programme de modernisation en 2006 et 2007.

Pour en savoir plus....

www.acidi.gov.pt
www.ine.pt

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	0.5	1.6	2.7	4.0	0.7	5.8	42.2
Sorties	0.1	-	-	-	0.1	-	0.1
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2005	2006	2005	2006			
Travail	4.0	7.2	35.1	28.7			
Famille (y compris la famille accompagnante)	4.4	15.6	37.9	62.1			
Humanitaire	-	-	-	-			
Libre circulation	3.1	2.2	26.6	8.8			
Autres	-	0.1	0.4	0.4			
Total	11.5	25.1					
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle 2000-2006			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	3.9	4.1	4.5	4.0			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	3.4	7.7	6.8	5.6			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne 1995-2000	Moyenne 2001-2006	Milliers 2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
	-	-	-	-	-	-	0.1

Entrées des 10 principales nationalités
en % du flux total d'étrangers

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	4.3	3.9	0.7	1.2	4.1	0.7	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	3.9	3.4	0.3	0.9	3.7	0.1	17 399
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	-0.6	2.3	0.1	0.7	1.7	0.2	5 130
Chômage (% de la population active)	7.2	4.0	7.7	7.7	5.8	6.2	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	2.6	6.1	3.7	..	3.9	6.0	
Accroissement naturel	0.4	1.5	0.1	..	0.7	0.5	
Solde migratoire	2.2	4.6	3.6	..	3.2	5.5	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers 2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.6	1.1	0.3	0.8	0.6	9 937
Personnes nées à l'étranger	..	0.7	-7.4	-1.8	-0.4	-0.1	649
Nationaux	-	0.4	0.9	0.2	0.7	0.4	10 151
Étrangers	7.2	8.8	-7.9	0.7	4.3	3.8	435
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau 2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	0.9	0.4	0.2	0.8	0.6	0.4	3 627
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	71.5	76.2	73.1	73.7	76.3	74.9	
Hommes nés à l'étranger	65.5	75.5	78.4	76.8	70.2	78.3	
Femmes nées dans le pays de résidence	54.5	60.2	61.4	61.5	59.5	61.3	
Femmes nées à l'étranger	49.7	65.2	67.5	67.1	56.8	66.4	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.6	3.1	6.8	6.9	3.7	5.3	
Hommes nés à l'étranger	10.8	6.0	8.3	8.2	8.2	7.5	
Femmes nées dans le pays de résidence	7.8	4.9	8.4	9.3	5.0	7.2	
Femmes nées à l'étranger	13.6	6.9	9.5	11.4	11.2	9.4	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/443025104414>

République slovaque



La République slovaque, qui a connu des flux d'émigration significatifs en 2006 mais également une forte croissance de son PIB (plus de 8 %), commence à souffrir de pénuries de main-d'œuvre.

Pour autant, rares sont les mesures qui ont été prises pour encourager l'immigration de travailleurs étrangers et, jusqu'à présent, les flux d'entrées demeurent modestes. D'après les statistiques nationales, qui se basent sur la déclaration spontanée de leur adresse permanente par les résidents, l'immigration n'a que légèrement progressé en 2006 puisqu'elle ne représentait que 5 600 personnes, contre 5 300 en 2005, première année suivant l'adhésion du pays à l'UE.

Selon les chiffres officiels, l'émigration a représenté 1 700 personnes environ en 2006. Mais ce n'est là qu'une petite fraction des flux de sorties réels car la plupart des personnes ne se font pas radier des registres quand ils émigrent. On peut se faire une idée de la véritable ampleur du phénomène en consultant les données préliminaires du Royaume-Uni : on voit ainsi qu'à lui seul, ce pays a accueilli quelque 30 000 Slovaques de plus en 2007 qu'en 2006.

Depuis 2005, il existe des régimes de séjour différents selon que l'on est ressortissant d'un pays de l'EEE (dans ce cas, l'enregistrement n'est plus obligatoire) ou d'un pays tiers. En 2006, les ressortissants de pays tiers représentaient près de la moitié des quelque 28 000 titulaires d'un permis de séjour. Le principal pays d'origine était l'Ukraine (environ 3 900 personnes), suivie de la Fédération de Russie (1 300 personnes) et du Viêtnam (près de 1 100 personnes).

Il semble qu'en 2006, la tendance à la baisse de l'immigration illégale en République slovaque se soit poursuivie. Le nombre d'interpellations à la frontière en témoigne. C'est ainsi que 4 100 individus ont été interpellés en 2006 contre 5 200 en 2005. Mais, outre les interpellations à la frontière, 3 500 étrangers ne possédant pas de titre de séjour ont été appréhendés sur le territoire en 2006, chiffre en augmentation par rapport à celui de l'année précédente (2 900).

Des modifications de la loi sur la nationalité sont entrées en vigueur en octobre 2007, rendant la naturalisation plus difficile à obtenir. En particulier, la durée de séjour ininterrompu dans le pays exigée

pour l'accession à la nationalité slovaque a été portée de 5 à 8 ans, et de 2 à 3 ans pour les personnes d'ascendance slovaque vivant auparavant à l'étranger. Pour les étrangers auquel le droit d'asile a été accordé, un nouveau critère a été introduit : désormais, ils doivent avoir résidé de manière ininterrompue dans le pays pendant 4 ans. En outre, le délai de carence ménagé pour l'instruction des demandes de naturalisation a été porté de 9 à 24 mois. Enfin, la connaissance de la langue slovaque – exigée pour la naturalisation – fait maintenant l'objet d'un contrôle plus rigoureux.

Des modifications de la législation relative à l'asile ont pris effet en janvier 2007 pour tenir compte de la législation communautaire en la matière. Ces modifications ont créé un régime de protection subsidiaire pour les étrangers (et leurs conjoint et enfants) déboutés du droit d'asile mais qui risquent de faire l'objet de persécutions dans leur pays d'origine. La protection subsidiaire peut être accordée pour une période d'un an, renouvelable. En outre, les personnes ayant obtenu le droit d'asile peuvent maintenant prétendre à des prestations sociales pouvant atteindre jusqu'à une fois et demie le montant du revenu minimum de subsistance.

De surcroît, les victimes de la traite des êtres humains peuvent maintenant se voir accorder une autorisation de « séjour toléré », ce qui leur permet de se maintenir dans le pays pendant une période pouvant aller jusqu'à 180 jours. Les personnes en séjour toléré peuvent désormais prétendre à un hébergement si elles ne sont pas en mesure d'y pourvoir elles-mêmes.

La législation relative au séjour des étrangers a également été modifiée en 2007 pour assouplir les critères régissant le séjour des étudiants et chercheurs étrangers. Ceux-ci n'ont plus besoin de permis de séjour temporaires s'ils ne restent pas plus de 90 jours dans le pays.

La République slovaque a rejoint l'Espace Schengen le 21 décembre 2007. Pour se préparer à cette adhésion, elle avait adopté une palette de mesures comprenant notamment le renforcement de la coopération internationale. Un accord avec l'Ukraine sur la coopération transfrontalière est en cours de négociation.

Pour en savoir plus...

www.minv.sk/en/index.htm

www.employment.gov.sk/new/index.php?SMC=1&lang=en

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers	
					1995-2000	2001-2006	2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>								
Entrées	1.3	0.9	1.4	2.1	1.1	1.3	11.3	
Sorties	0.5	0.6	..	0.8	3.1	
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) <i>Statistiques de permis de résidence</i> <i>(données standardisées)</i>	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers			
	2005	2006	2005	2006				
Travail				
Famille (y compris la famille accompagnante)				
Humanitaire				
Libre circulation				
Autres				
Total	66.5	62.0		
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle				
					2000-2006			
<i>Milliers</i>								
Étudiants				
Stagiaires				
Vacanciers actifs				
Travailleurs saisonniers				
Personnel transféré au sein de leur entreprise				
Autres travailleurs temporaires				
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers	
					1995-2000	2001-2006	2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>	0.1	0.3	0.7	0.5	0.1	1.4	2.9	

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	5.8	0.7	6.0	8.3	3.4	5.6	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	5.5	0.6	5.9	8.2	3.3	5.5	14 919
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	1.7	-1.4	2.1	3.8	-0.4	1.6	2 302
Chômage (% de la population active)	13.1	18.8	16.2	13.3	14.0	17.2	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	2.2	0.7	0.8	0.8	1.4	0.5	
Accroissement naturel	1.6	0.4	0.2	0.1	1.1	-	
Solde migratoire	0.5	0.3	0.6	0.7	0.3	0.4	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	-0.7	-0.9	..	-0.7	5 090
Personnes nées à l'étranger	20.1	21.0	..	20.4	302
Nationaux	0.2	0.1	-	-	0.1	-	5 359
Étrangers	29.7	-2.4	14.9	25.7	5.7	1.8	32
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	6.3	4.4	..	6.1	1 125
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	64.1	67.0	..	64.4	
Hommes nés à l'étranger	66.7	69.6	..	66.8	
Femmes nées dans le pays de résidence	50.9	52.0	..	51.5	
Femmes nées à l'étranger	42.1	41.2	..	43.9	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	15.7	12.3	..	15.7	
Hommes nés à l'étranger	-	-	..	9.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	17.0	14.7	..	17.1	
Femmes nées à l'étranger	27.3	-	..	25.4	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/443038561853>

République tchèque



En 2006, la République tchèque a accueilli 68 000 immigrants, ce qui représente une hausse d'environ 13 % par rapport à l'année précédente et un record absolu depuis la création de ce pays en 1993. Dans l'intervalle, l'émigration a elle aussi

augmenté considérablement pour atteindre 33 500 individus. Autrement dit, le solde migratoire demeure à peu près stable, soit 35 000 personnes environ en 2006.

Comme les années précédentes, ce sont les Ukrainiens qui constituent l'essentiel des flux d'immigration en République tchèque (quelque 30 000 entrées, ce qui représente une augmentation de 6 500 individus environ par rapport à 2005). Les Slovaques se classent toujours au deuxième rang par la taille de leur groupe même si, en 2006, ils ont été moins de 6 800 à immigrer en République tchèque. Dans leur cas, la tendance très nette à la décroissance des effectifs amorcée en 2003 s'est poursuivie. Cette année-là, en effet, ils avaient été plus de 23 700. Viennent ensuite les Vietnamiens (6 400) et les ressortissants russes (4 700), deux groupes dont les effectifs continuent d'augmenter depuis quelque temps.

En 2006, les nouvelles demandes d'asile enregistrées n'ont guère dépassé les 3 000. Il s'agit du chiffre le plus faible depuis 1998, bien loin du record enregistré en 2001 avec plus de 18 000 requérants. La tendance à la baisse s'est amplifiée depuis que la République tchèque est devenue membre de l'Union européenne. Les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile sont l'Ukraine, suivie de l'Égypte et du Kazakhstan.

Au total, la République tchèque comptait 321 000 étrangers en 2006, soit une hausse de plus de 15 % par rapport à 2005. 43 % d'entre eux étaient titulaires d'un permis de séjour permanent. Un tiers environ étaient des Ukrainiens (102 000, soit plus de deux fois les effectifs de 2001). 18 % étaient des ressortissants slovaques et 12 % des ressortissants vietnamiens. Les principaux autres groupes nationaux étaient constitués de Polonais, de Russes et d'Allemands.

Courant 2006, quelque 4 400 individus ont été interpellés alors qu'ils tentaient de franchir clandestinement la frontière tchèque. Il s'agit du chiffre le plus bas enregistré depuis 1993.

Le 21 décembre 2007, une nouvelle modification à la législation sur le séjour des étrangers est entrée en vigueur. Ce texte instaure une procédure spécifique pour l'admission de ressortissants de pays tiers aux

fins de recherche scientifique, en application d'une Directive de l'UE. En outre, l'amendement a pour objet de veiller à la conformité avec la législation communautaire en matière de mouvements transfrontaliers, de droits des ressortissants des pays de l'UE et des membres de leur famille à circuler et résider librement sur le territoire des États membres, et du droit au regroupement familial.

Cette récente modification des textes inclut aussi un certain nombre d'autres dispositions comme la mise en place d'une clause exigeant de prouver la connaissance de la langue tchèque comme préalable à l'octroi d'un titre de séjour permanent. Elle met également en place une période de carence de deux ans pour les demandes de résidence permanente émanant d'étrangers mariés à un citoyen tchèque. (Auparavant, un étranger pouvait demander un titre de séjour permanent dès son mariage avec un citoyen du pays.) Cette disposition a pour objectif d'empêcher les mariages blancs.

Ces dernières années, le gouvernement tchèque a pris différentes dispositions pour promouvoir l'immigration de personnes hautement qualifiées. En juillet 2003, il avait lancé un projet de sélection d'étrangers qualifiés pour attirer des jeunes qualifiés, désireux de s'installer sur le territoire. Ces personnes (ainsi que les membres de leur famille) pouvaient bénéficier d'un accès plus rapide à un titre de séjour permanent (deux ans et demi). Fin juin 2007, 170 participants au projet, et membres de leur famille, avaient obtenu leur permis de séjour permanent en République tchèque.

En 2007, le ministère de l'Industrie et du Commerce a annoncé la mise en place d'un régime de « cartes vertes » à compter de 2008 pour certains groupes de professionnels exerçant des métiers connaissant une pénurie de main-d'œuvre. La carte verte sera un document octroyant le droit à son titulaire de résider et de travailler en République tchèque. Elle sera accordée pour deux ou trois ans. Après quoi, les titulaires pourront déposer une demande formelle de séjour. Elle permettra d'accélérer l'admission du candidat et simplifiera les formalités pour l'étranger comme pour son employeur.

Enfin, en décembre 2007, la République tchèque est devenue membre de l'Espace Schengen. En conséquence, les contrôles aux frontières intérieures (et dans les aéroports à compter de mars 2008) avec les autres pays de l'UE seront abolis.

Pour en savoir plus...

www.mvcr.cz/english/index.html
www.imigracecz.org
www.cizinci.cz

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers			
					1995-2000	2001-2006	2006			
<i>Pour 1000 habitants</i>										
Entrées	0.6	0.4	5.7	6.5	0.7	4.7	66.1			
Sorties	-	-	2.1	3.1	-	2.8	31.4			
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers					
	2005	2006	2005	2006						
Travail						
Famille (y compris la famille accompagnante)						
Humanitaire						
Libre circulation						
Autres						
Total						
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle 2000-2006						
	<i>Milliers</i>									
Étudiants						
Stagiaires						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires						
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers			
					1995-2000	2001-2006	2006			
<i>Pour 1000 habitants</i>										
	0.1	0.9	0.4	0.3	0.4	0.8	3.0			

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	5.9	3.6	6.4	6.4	1.5	4.5	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	6.0	3.8	6.1	6.0	1.6	4.4	19 159
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.9	-0.7	1.4	1.3	-1.0	0.5	4 811
Chômage (% de la population active)	4.1	8.9	8.0	7.2	6.2	7.8	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	-1.1	-1.1	3.0	3.6	-1.1	1.0	
Accroissement naturel	-2.1	-1.8	-0.6	0.2	-2.0	-0.9	
Solde migratoire	1.0	0.6	3.5	3.4	0.9	1.9	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.1	-0.1	-0.1	..	-0.2	9 685
Personnes nées à l'étranger	..	-4.7	4.9	8.2	..	4.8	566
Nationaux	..	0.2	-0.1	-0.1	..	-0.2	9 930
Étrangers	53.0	-12.2	9.4	15.5	4.8	8.8	321
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	..	3.6	1.0	0.8	1.5	1.7	2 346
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	73.3	73.7	..	73.3	
Hommes nés à l'étranger	70.3	70.4	..	67.8	
Femmes nées dans le pays de résidence	56.1	56.9	..	56.6	
Femmes nées à l'étranger	50.7	51.0	..	50.9	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.2	5.8	..	6.1	
Hommes nés à l'étranger	10.3	8.4	..	10.3	
Femmes nées dans le pays de résidence	9.7	8.8	..	9.2	
Femmes nées à l'étranger	17.1	15.3	..	14.5	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442330381406>

Roumanie



En Roumanie, les flux d'immigration et d'émigration ont été marqués par l'adhésion du pays à l'Union européenne, le 1^{er} janvier 2007. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des données sur les flux d'entrées et de sorties de Roumanie,

plusieurs indices donnent à penser que l'entrée dans l'UE a entraîné une augmentation significative des mouvements migratoires, qui restent dominés par les flux d'émigration.

En 2006, quelque 68 000 personnes ont émigré de Roumanie dans le cadre de contrats d'emploi temporaire négociés (53 000 par l'intermédiaire de l'Office des migrations des travailleurs et 15 000 par celui de bureaux de placement privés). Toutefois, comme dans d'autres pays connaissant un fort taux d'émigration, les chiffres officiels de la Roumanie sous-estiment fortement l'émigration réelle car les personnes qui quittent le pays ne signalent pas nécessairement leur départ aux autorités. On peut néanmoins se faire une idée des flux réels grâce aux données relatives à l'immigration des principaux pays de destination que sont l'Espagne et l'Italie. Ces chiffres montrent une forte augmentation de l'immigration en provenance de Roumanie en 2006, tendance qui s'est accélérée en 2007. En Espagne, entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007, l'augmentation des effectifs de ressortissants roumains en situation régulière s'est élevée à 393 000 environ; autrement dit, ces effectifs ont pratiquement triplé en l'espace d'un an. La Roumanie se classe désormais au premier rang parmi les pays d'origine des immigrants en Espagne. Pour ce qui est de l'Italie, les premières données laissent prévoir un doublement des effectifs de résidents de nationalité roumaine pour 2007 (ils étaient quelque 340 000 en 2006). Toutefois, en Italie comme en Espagne, il semble qu'un grand nombre d'individus enregistrés comme immigrants en 2007 étaient présents sur le territoire avant janvier 2007.

La forte tendance à la hausse des transferts de fonds vers la Roumanie observée ces dernières années s'est poursuivie. En 2006, ces transferts ont représenté 5,3 milliards EUR (plus de 5 % du PIB), soit une hausse de 40 % par rapport à 2005.

Les flux d'immigration à destination de la Roumanie restent modestes, même s'ils ont manifestement augmenté dans le contexte de l'adhésion du pays à l'UE. En 2006, le nombre total d'étrangers titulaires d'un permis valide s'élevait à

54 000 environ, ce qui ne représente guère que 0,2 % de la population totale. Ce chiffre est en légère augmentation (+8 %) par rapport à celui de 2005. Toutefois, le nombre de titulaires d'un permis permanent (quelque 5 400 au total) a augmenté de plus de 50 %.

Les principaux pays d'origine des immigrants restent la Moldovie (11 400), la Turquie (6 300) et la Chine (5 000); dans les trois cas, les effectifs ont augmenté en 2006, la progression s'échelonnant entre 10 % et 19 %. D'après les premières données pour 2007, cette tendance se poursuit pour les trois groupes considérés.

En 2006, on dénombrait au total près de 8 000 permis de travail, soit plus du double du chiffre de 2005. Les ressortissants turcs en détenaient 27 % en 2006; venaient ensuite les Moldaves et les Chinois.

En juillet 2007, une nouvelle autorité centrale appelée Office roumain pour l'immigration a été créée sous l'égide du ministère de l'Intérieur et de réformes administratives. Cette nouvelle entité regroupe un certain nombre de tâches auparavant dévolues à des offices et agences distincts, dont l'Office des migrations de travailleurs. L'Office roumain pour l'immigration est chargé d'un large éventail de missions dont la délivrance des visas et des autorisations de travail, la réception et l'instruction des demandes d'asile, et la gestion des données nationales et de l'information sur les étrangers.

Plusieurs réformes du régime roumain des permis de travail ont également pris effet en juin 2007. Un nouveau permis de séjour à des fins d'emploi a été mis en place, qui remplace les deux permis distincts existant auparavant, l'un de travail et l'autre de séjour temporaire. Parallèlement à ces réformes, les ressortissants des pays de l'UE/EEE et les membres de leur famille ont été dispensés de l'obligation qui leur était faite jusqu'alors d'être titulaires d'un permis de travail. Cette disposition s'applique aussi aux ressortissants de pays tiers détachés d'un pays de l'UE/EEE, sous réserve qu'ils aient été résidents dans ledit pays auparavant.

De surcroît, les sanctions à l'encontre des entreprises employant des ressortissants étrangers sans une autorisation en bonne et due forme ont été augmentées de manière significative.

Pour en savoir plus...

www.insse.ro/cms/rw/pages/index.ro.do

www.mai.gov.ro/engleza/english.htm

<http://aps.mira.gov.ro>

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	0.2	0.5	0.2	..	0.3	0.2	..
Sorties	1.1	0.7	0.5	0.7	0.8	0.5	14.2
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers 		
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2005	2006	2005	2006			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Libre circulation			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle 2000-2006			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
	-	0.1	-	-	0.1	-	0.5

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	..	-0.1	0.2	2.2	..	-1.5	8 838
Chômage (% de la population active)	..	7.2	7.2	7.3	7.1	7.4	..
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total
Accroissement naturel	-1.6	-0.9	-1.9	..	-1.6	-2.2	..
Solde migratoire
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	..	-0.1	-0.2	-0.2	..	-0.2	21 512
Étrangers	..	11.7	0.2	8.3	..	-4.5	54
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	..	0.6	-	0.1	0.9	0.3	29

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/443027204687>

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

Royaume-Uni



Le Royaume-Uni reste un pays de destination important dans les flux migratoires internationaux, mais ses ressortissants sont aussi nombreux à émigrer. En 2006, selon les estimations, 591 000 immigrants sont arrivés dans le pays pour y vivre pendant au

moins un an tandis que, toujours selon les estimations, 400 000 personnes ont quitté le Royaume-Uni, d'où un solde migratoire positif de 191 000 individus. Le solde migratoire est également positif (+ 71 000) dans le cas des ressortissants des pays d'Europe orientale devenus membres de l'UE (A8) le 1^{er} mai 2004. Les flux d'entrées de travailleurs originaires des pays A8, auxquels l'accès au marché du travail britannique a été accordé d'emblée, sont restés relativement stables depuis l'adhésion. Entre juin 2006 et juin 2007, 218 000 ressortissants de ces pays se sont inscrits au *Worker Registration Scheme*, ce qui correspond à la moyenne annuelle enregistrée les deux années précédentes. Plus des deux tiers sont des Polonais. Les groupes qui se classent juste derrière, par la taille, sont les Litvaniens et les Slovaques. De fait, parmi les ressortissants étrangers, les Polonais sont les plus nombreux : en 2007, on en dénombrait 406 000 (dont 292 000 pourvus d'un emploi). Le nombre total de ressortissants des pays A8 était de 587 000, dont 409 000 ayant un emploi, proportion nettement supérieure à celle relevée parmi les autochtones.

L'afflux important de ressortissants des pays A8 a conduit le Royaume-Uni à imposer une période de transition aux Roumains et aux Bulgares après l'adhésion de leurs pays respectifs à l'UE, le 1^{er} janvier 2007.

Au total, en 2006, 141 000 permis de travail ont été accordés à des ressortissants de pays extérieurs à l'EEE; les services informatiques (22 % environ) et les services médicaux et de santé (18 % environ) ont été les principaux secteurs bénéficiaires. Parmi les étrangers ayant obtenu un permis de travail, le groupe le plus important par la taille est celui des Indiens, qui représentent 37 % du total. Les Indiens représentent aussi plus de 40 % des quelque 22 000 admissions au titre du Programme relatif aux migrants hautement qualifiés (HSMP).

En 2006, le nombre de demandes d'asile est tombé à 28 000, soit une baisse de 8 %. Dans 85 % des cas, les demandes émanaient de personnes déjà présentes sur le territoire.

Dans le domaine de la politique migratoire, les principaux changements structurels ont été la création, au sein du Home Office, de l'Agence pour le contrôle aux frontières et l'immigration (BIA) et de deux nouvelles commissions consultatives, la Commission consultative sur les migrations (MAC) et le Forum sur l'impact des migrations (MIF). La BIA, qui remplace la direction de l'immigration et de la nationalité, devrait bénéficier d'une

plus grande latitude d'action; son obligation de rendre des comptes sera renforcée mais elle sera dotée d'attributions plus claires.

Composée d'experts indépendants, la Commission consultative sur les migrations (MAC) a pour mission de recenser les secteurs souffrant de pénuries de main-d'œuvre et dans lesquels l'immigration pourrait permettre de combler les déficits de compétences. Elle dressera chaque semestre une liste des métiers en tension, dont la première en juin 2008. Opérationnel depuis l'été 2007, le Forum sur l'impact des migrations (MIF) évaluera, du point de vue qualitatif, les conséquences au sens large de l'immigration sur la société.

Au Royaume-Uni, la principale réforme concerne la mise en place échelonnée d'un système à points (PBS) pour gérer l'immigration de travail. Les cinq « niveaux » dont est composé le système sont mis en œuvre progressivement. Le niveau 1 (travailleurs hautement qualifiés), qui remplace le Programme relatif aux migrants hautement qualifiés, a été mis en route au premier trimestre 2008. En parallèle, un registre des employeurs désireux de parrainer des migrants de travail a été ouvert, dans la perspective de la mise en œuvre des niveaux correspondant aux migrants parrainés (niveaux 2 et 5) un peu plus tard dans l'année.

Le niveau 2 (travailleurs qualifiés en possession d'une offre d'emploi, travailleurs ayant une activité liée à la religion, athlètes et personnes mutées à l'intérieur de leur entreprise) et le niveau 5 (personnes relevant du programme de mobilité des jeunes et certains travailleurs temporaires) sera mis en œuvre au troisième trimestre 2008. Enfin, le niveau 4 (étudiants) commencera à fonctionner au premier trimestre 2009. Certaines des anciennes filières d'immigration seront intégrées au système (entrepreneurs et investisseurs, par exemple) tandis que d'autres (employés de maison, par exemple) seront fermées. Le niveau 3, qui concerne les migrants peu qualifiés, ne sera pas mis en œuvre. Les programmes en place qui concernent les travailleurs saisonniers et faiblement qualifiés sont réservés aux Roumains et aux Bulgares exclusivement.

En février 2008, le gouvernement a rendu publique une proposition de procédure d'accès à la citoyenneté en trois étapes, dont une nouvelle période probatoire entre le séjour temporaire et le séjour permanent ou la naturalisation. Le plein accès aux prestations sera reporté à la fin de la période probatoire. Pour financer l'impact transitoire des migrations sur la fourniture de services publics, il est envisagé de relever le montant des droits à acquitter pour l'instruction de certaines demandes d'immigration. Les migrants qui ont le plus recours aux services publics, comme les enfants et les parents âgés, devraient payer des droits plus élevés que les autres.

Pour en savoir plus...

www.bia.homeoffice.gov.uk/

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers			
					1995-2000	2001-2006	2006			
<i>Pour 1000 habitants</i>										
Entrées	3.9	6.4	7.9	8.4	4.8	7.5	509.8			
Sorties	1.7	2.7	2.9	3.2	2.2	2.8	193.7			
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers					
	2005	2006	2005	2006						
Travail	89.8	99.3	24.7	28.9						
Famille (y compris la famille accompagnante)	98.1	109.2	27.0	31.8						
Humanitaire	67.8	30.6	18.7	8.9						
Libre circulation	88.2	83.5	24.3	24.3						
Autres	19.2	20.7	5.3	6.0						
Total	363.1	343.2								
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle						
	Milliers									
Étudiants	76.0	117.0	137.0	106.4						
Stagiaires						
Vacanciers actifs	38.4	56.6	43.7	46.4						
Travailleurs saisonniers	10.1	15.7	16.1	16.0						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires	58.0	202.6	206.1	114.9						
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne	Milliers				
	<i>Pour 1000 habitants</i>				1995-2000	2001-2006	2006			
	0.9	1.7	0.5	0.5	1.1	1.0	28.3			

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	2.9	3.8	1.8	2.8	3.2	2.6	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	2.7	3.4	1.2	2.3	2.9	2.1	28 887
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	1.2	1.2	1.0	0.9	1.3	0.9	29 017
Chômage (% de la population active)	8.6	5.5	4.8	5.5	6.9	5.1	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	2.6	3.7	3.0	..	
Accroissement naturel	1.6	1.2	1.5	..	
Solde migratoire	1.0	2.5	1.6	..	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.1	-	0.2	0.2	0.1	0.1	54 471
Personnes nées à l'étranger	2.3	4.0	5.2	4.7	3.0	4.7	6 116
Nationaux	0.4	0.1	0.3	-	0.2	0.2	57 195
Étrangers	-4.1	6.1	6.2	11.8	3.8	5.6	3 392
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	2.0	3.7	5.7	5.1	2.5	4.9	154 095
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	75.4	78.3	77.9	77.1	76.9	77.9	
Hommes nés à l'étranger	67.3	71.1	72.4	76.2	69.8	73.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	62.3	65.7	67.0	67.0	64.1	66.7	
Femmes nées à l'étranger	51.3	53.1	56.1	56.5	53.0	55.2	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	9.9	5.9	4.7	5.5	7.8	5.1	
Hommes nés à l'étranger	14.2	9.6	7.5	7.4	11.3	7.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	6.7	4.6	3.7	4.5	5.5	4.0	
Femmes nées à l'étranger	11.0	7.8	7.1	7.9	8.8	7.1	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442462183070>

Suède



Entre 2005 et 2006, les flux d'immigration permanente de ressortissants étrangers en Suède ont augmenté de près de 40 %, atteignant 74 000 personnes environ. Il s'agit du chiffre le plus élevé observé dans les statistiques (harmonisées) des

migrations de type permanent depuis 1995, chiffre que l'on retrouve dans les statistiques nationales suédoises. L'augmentation par rapport à 2005 s'explique en grande partie par une modification temporaire de la loi sur les étrangers donnant aux demandeurs d'asile déboutés, mais qui sont présents depuis longtemps sur le territoire, le droit à une réévaluation de leur situation. A la suite de cette modification, 17 350 personnes ont obtenu un titre de séjour. Les pays d'origine des groupes dont les dossiers réexaminés ont été les plus nombreux sont l'Irak, la Serbie et la Somalie.

L'immigration dans le cadre du regroupement familial a progressé d'environ 20 % tandis que le nombre de permis de séjour au titre du travail (délivrés principalement à des ressortissants de pays de l'UE autres que scandinaves) a atteint un record, soit 9 500 environ. Toutefois, les migrations de travail à caractère permanent en provenance de pays extérieurs à l'EEE sont restées modestes puisqu'elles ne représentent que 400 personnes par an.

Les entrées d'étudiants internationaux (originaires de pays extérieurs à l'EEE) ont augmenté régulièrement au cours de la dernière décennie, et ont plus que triplé depuis 1997. On ne sait pas combien d'entre eux restent en Suède après avoir terminé leurs études.

Alors qu'il baissait régulièrement depuis 2002, le nombre de demandeurs d'asile a augmenté de près de 40 % et atteint 24 300 en 2006. Le ratio d'asile est le plus élevé de toute la zone OCDE. En valeur absolue, seuls la France et le Royaume-Uni connaissent des chiffres plus élevés. D'après les premières données de 2007, les demandes auraient encore fortement augmenté. Dans la majorité des cas, ces demandes émanent d'Irakiens pour lesquels la Suède est le principal pays de destination. Forte de ce constat, la Commission suédoise des migrations en juillet 2007 a précisé les critères à remplir par les demandeurs d'asile venus d'Irak pour obtenir un titre de séjour en Suède. Un demandeur d'asile doit être exposé à des risques de mauvais traitements sur sa propre personne pour être considéré un réfugié.

En ce qui concerne les demandeurs d'asile, un certain nombre d'autres modifications ont été apportées à la législation suédoise sur l'immigration. La première concerne la possibilité d'accorder à ces personnes le droit de travailler dans les cas où l'on prévoit que le délai pour la prise de décision les concernant sera

supérieur à quatre mois. Depuis début 2006, pour faire appel des décisions en matière d'immigration, il faut saisir les « tribunaux des migrations » créés récemment en remplacement de la Commission de recours des étrangers qui leur a transféré ses compétences. Il est vrai que, dans l'ancien système, les décisions de la Commission étaient bien souvent rendues sans que les demandeurs aient été entendus.

Aux termes de la nouvelle loi sur les étrangers, les titres de séjour ne peuvent plus être accordés « pour raisons humanitaires ». En lieu et place de ce motif, on a introduit la notion de « situation de détresse exceptionnelle ». Un permis de séjour peut être délivré à ce titre sous réserve d'évaluation de l'état de santé du demandeur, de son adaptation à la Suède et de la situation dans son pays d'origine.

Une Commission de l'immigration de travail, dont le mandat était de proposer un cadre de réglementation afin de permettre un plus large recours à l'immigration de travail en provenance de pays non membres de l'UE/EEE a présenté son rapport en octobre 2006. Elle a notamment proposé d'élargir les possibilités, pour les étudiants étrangers qui trouvent un emploi en Suède, d'y rester et d'y travailler quand ils ont terminé leurs études.

Bon nombre des programmes sélectifs du marché du travail ont été remplacés en 2007 par une subvention générale des coûts salariaux pour les exclus du marché du travail. Les immigrés venant d'arriver figurent parmi les groupes pouvant prétendre bénéficier de cette disposition. Les employeurs qui les embauchent sont dispensés du paiement des taxes sur les salaires et des cotisations sociales pendant un an au moins. Une garantie d'emploi et de développement professionnel a été mise en place en 2007 pour aider les chômeurs de longue durée à retrouver le chemin de l'emploi grâce à des mesures individualisées.

Depuis 2006, un projet pilote est mené pour les immigrés récemment arrivés. Ses grands axes sont : la prise de contact précoce avec le marché du travail, une évaluation rapide du niveau d'études et d'expérience, l'enseignement du suédois, le tout conjugué avec des initiatives axées sur l'emploi. Un nouveau dispositif du marché du travail appelé « Step-in jobs » (des emplois pour l'insertion) a été mis en place en juillet 2007. Il offre aux nouveaux arrivants des possibilités de combiner l'apprentissage du suédois avec un emploi à temps partiel dans leur domaine de compétences ou la discipline choisie pendant leurs études. Sur le plan administratif, la Commission suédoise de l'intégration a été dissoute en juillet 2007.

Un nouveau projet de loi sur la lutte contre la discrimination devrait être soumis au Parlement en 2008.

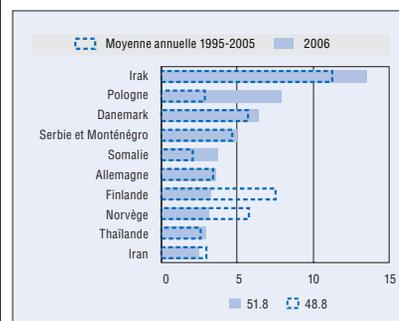
Pour en savoir plus...

www.migrationsverket.se/english.html

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	4.1	4.8	5.7	8.9	4.0	5.9	80.4
Sorties	1.7	1.4	1.8	2.2	1.6	1.7	20.0
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) <i>Statistiques de permis de résidence</i> <i>(données standardisées)</i>	Milliers		Répartition (%)				
	2005	2006	2005	2006			
Travail	0.3	0.3	0.5	0.5			
Famille (y compris la famille accompagnante)	22.8	27.5	42.4	37.1			
Humanitaire	8.1	20.7	15.0	27.9			
Libre circulation	22.6	25.5	42.0	34.5			
Autres	-	-	-	-			
Total	53.8	74.0					
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle			
					2000-2006		
<i>Milliers</i>							
Étudiants	5.2	10.8	10.8	8.3			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	..	6.6	6.8	7.5			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000		2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
	1.0	1.8	1.9	2.7	1.2	2.8	24.3

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	4.0	4.4	3.3	4.1	3.3	3.2	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	3.4	4.2	2.9	3.5	3.2	2.7	31 988
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	1.6	2.2	1.0	2.0	0.8	0.5	4 340
Chômage (% de la population active)	7.7	4.7	5.8	5.3	6.8	4.9	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000		2001-2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	2.3	2.5	4.0	7.3	1.3	4.3	
Accroissement naturel	1.0	-0.3	1.0	1.7	-0.1	0.7	
Solde migratoire	1.2	2.8	3.0	5.6	1.4	3.6	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000		2001-2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.4	-0.1	0.1	-	-0.1	0.1	7 906
Personnes nées à l'étranger	1.5	2.3	2.3	4.4	1.4	2.7	1 175
Nationaux	0.6	0.3	0.4	0.5	0.2	0.4	8 589
Étrangers	-1.0	-2.0	-0.3	2.5	-2.1	0.7	492
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000		2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	6.0	8.9	8.2	10.7	6.9	7.8	51 239
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000		2001-2006
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	73.2	75.8	76.3	77.1	73.8	76.7	
Hommes nés à l'étranger	51.7	59.6	64.1	65.6	56.1	64.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	71.7	73.2	72.9	73.1	71.4	73.8	
Femmes nées à l'étranger	50.0	54.7	57.5	58.0	50.6	58.5	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	8.8	5.1	7.9	6.0	8.2	5.7	
Hommes nés à l'étranger	28.1	13.5	15.6	13.6	22.0	13.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	7.0	4.3	7.8	6.4	6.8	5.3	
Femmes nées à l'étranger	19.9	11.2	14.1	13.3	17.7	11.4	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/443051025718>

Suisse



L'immigration en Suisse a augmenté en 2006 et s'élevait à 102 700 personnes dont 63 % était originaire d'un pays de l'Union européenne. Il s'agit du niveau le plus élevé depuis le début des années 90. Les Allemands et les Portugais

demeurent les deux principaux groupes et représentent respectivement 24 % et 12 % des nouveaux arrivants. L'immigration en provenance d'Italie (5 %), de la Serbie (5 %) et de l'Espagne (1.5 %) d'où provenait autrefois la majeure partie de la main-d'œuvre étrangère, est en baisse. L'accroissement observé de l'immigration est principalement dû à l'augmentation des migrations de travail, bien que l'immigration pour raisons familiales et humanitaires ait augmenté aussi en 2006. D'après les statistiques normalisées de l'OCDE, un peu plus de 38 000 personnes ont immigré en Suisse pour motifs d'emploi, en augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente, ce qui représente environ 44 % de l'ensemble de l'immigration permanente en 2006.

En 2006, 10 530 demandes d'asile ont été comptabilisées (500 de plus qu'en 2005) s'inscrivant dans une tendance de stabilisation et correspondant, comme en 2005, à des niveaux les plus faibles enregistrés depuis la fin des années 80. Parmi les demandeurs d'asile, 1 200 venaient d'Érythrée, en très forte augmentation par rapport à 2005 où 160 demandes de ce pays avaient été enregistrées.

Le nombre de naturalisations a sensiblement augmenté (+20 %) et a atteint 46 700 environ en 2006 suite aux modifications de la loi, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, limitant les frais et facilitant la naturalisation de certains groupes de personnes d'ascendance helvétique. Ce chiffre représente le niveau le plus élevé observé depuis plusieurs décennies. Les ressortissants de Serbie constituent le plus grand groupe de personnes ayant acquis la nationalité suisse et représentent plus de 25 % de l'ensemble des naturalisations (environ 11 700 personnes).

En avril 2006, les dispositions du traité sur la libre circulation des personnes originaires de l'UE15/AELE ont été étendues aux dix des nouveaux États membres de l'UE mais elles prévoient un régime de transition qui s'appliquera jusqu'en 2011 aux travailleurs salariés ressortissants de ces États, à l'exception des Chypriotes et des Maltais. Ce régime de transition comporte des contingents, accorde la priorité aux résidents pour l'accès au marché du travail et prévoit un contrôle des salaires et des conditions de travail. Depuis juin 2007, le marché du travail est ouvert à l'UE17 (UE15 ainsi que Chypre et Malte) ainsi qu'aux travailleurs indépendants ressortissants de l'Europe centrale (UE8). Les négociations en vue d'étendre l'accord sur la libre circulation des personnes à la Bulgarie et la Roumanie ont pris fin en

février 2008. Le protocole relatif à cette extension prévoit le maintien pendant sept ans des restrictions nationales relatives à l'accès au marché du travail. A l'échéance de ce régime de transition, une clause de sauvegarde unilatérale autoriserait la Suisse à réintroduire des contingents pendant trois ans en cas d'immigration importante. Le Parlement est appelé à se prononcer sur ce protocole ainsi que le peuple suisse en cas de référendum.

La nouvelle loi sur les étrangers est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Pour la première fois, les principaux objectifs de la politique d'admission et d'intégration sur le marché du travail ont été intégrés au sein d'une loi. Parmi ses autres dispositions, la nouvelle loi limite l'immigration de travail des ressortissants de pays situés hors de l'Espace économique européen à la main-d'œuvre qualifiée, abolit certains obstacles à la mobilité professionnelle et géographique à l'intérieur de la Suisse, et durcit les mesures contre l'immigration irrégulière, le travail au noir et les mariages de complaisances. En outre, elle prévoit la possibilité de lier l'autorisation de séjour ou l'autorisation de courte durée à la participation à un cours de langue ou à un cours d'intégration, et la conclusion d'une convention d'intégration entre l'autorité et le migrant.

La nouvelle loi sur l'asile entrée en vigueur en 1999 a fait l'objet d'une révision partielle entre 2007 et 2008. Depuis janvier 2008, la procédure d'asile a été simplifiée et accélérée et la procédure d'asile complète similaire à celle pratiquée à l'intérieur du pays est désormais possible dans les aéroports. En outre, un forfait d'intégration est octroyé aux réfugiés reconnus et aux personnes admises à titre provisoire, de nouveaux modèles de financement entre les cantons et la Confédération ont été mis en place ainsi que le développement des programmes d'aide au retour. Parallèlement à ces modifications législatives, des projets pilotes, à l'instar de l'« apprentissage pour les réfugiés », ont été mis en place.

La mise en œuvre des Accords de Schengen et de Dublin, impliquant, entre autre, la suppression des contrôles des personnes aux frontières à l'intérieur de l'Espace Schengen, et une coopération pour la détermination de l'état responsable de l'examen d'une demande d'asile, est prévue pour l'automne 2008. Depuis leur signature en 2004, la Suisse participe de manière provisoire à tous les groupes de travail et comités relevant de ces sujets au sein de l'Union européenne.

Dans le cadre de la politique d'intégration, des efforts importants ont été engagés dans le domaine des connaissances linguistiques et de la formation par le développement de centres de compétences. Dans ce contexte, d'importants projets de réforme sont en préparation en ce qui concerne notamment la politique des agglomérations et de l'emploi.

Pour en savoir plus...

www.bfm.admin.ch

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Entrées	12.5	12.2	12.6	13.7	11.5	13.4	102.7
Sorties	9.6	7.8	6.7	7.1	8.7	6.8	53.0
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) <i>Statistiques de permis de résidence</i> <i>(données standardisées)</i>	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers		
Travail	1.4	1.6	1.8	1.9			
Famille (y compris la famille accompagnante)	19.7	18.1	25.0	20.9			
Humanitaire	3.3	4.3	4.2	5.0			
Libre circulation	52.4	60.3	66.5	69.9			
Autres	1.9	2.0	2.5	2.4			
Total	78.8	86.3					
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle 2000-2006			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	..	8.6	9.4	9.0			
Stagiaires	..	0.3	0.2	0.3			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	49.3	-	-	-			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	1.8	4.0	6.9			
Autres travailleurs temporaires	..	101.6	112.4	118.1			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne	Milliers	
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Pour 1000 habitants</i>							
	2.4	2.5	1.3	1.4	3.8	2.3	10.5

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	0.4	3.6	2.4	3.2	2.0	1.7	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	-0.3	3.0	1.8	2.5	1.7	0.9	33 119
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	-	1.0	0.4	2.3	0.7	0.6	4 291
Chômage (% de la population active)	3.3	2.5	4.3	3.8	3.3	3.7	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	4.7	5.0	6.5	6.4	3.4	7.1	
Accroissement naturel	2.7	2.2	1.6	1.7	2.5	1.5	
Solde migratoire	2.1	2.8	4.8	4.7	0.9	5.5	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.3	0.3	0.6	0.2	0.3	0.3	5 698
Personnes nées à l'étranger	1.9	1.7	2.0	2.2	0.9	2.3	1 811
Nationaux	0.3	0.4	0.9	0.6	0.3	0.6	5 985
Étrangers	2.3	1.1	1.1	0.8	0.8	1.4	1 524
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>							
	1.3	2.1	2.6	3.1	1.6	2.5	46 711
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Emploi / population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	85.1	85.8	..	85.7	
Hommes nés à l'étranger	80.7	81.6	..	81.3	
Femmes nées dans le pays de résidence	73.1	73.7	..	73.2	
Femmes nées à l'étranger	63.0	64.2	..	63.6	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	2.7	2.4	..	2.7	
Hommes nés à l'étranger	7.8	6.8	..	7.3	
Femmes nées dans le pays de résidence	3.7	3.3	..	3.3	
Femmes nées à l'étranger	9.7	9.4	..	9.4	

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/442283330811>

Turquie



Bien qu'il soit encore difficile d'obtenir des données sur les migrations en Turquie, plusieurs indices tendent à prouver qu'en 2006, l'évolution tendancielle de l'émigration et de l'immigration s'y est poursuivie dans des proportions à peu près analogues

à celles des années précédentes.

Les chiffres officiels de l'émigration ne font l'objet d'aucune déclaration. Le nombre de ressortissants turcs demandeurs d'asile a continué de diminuer de manière importante et est tombé à 8 000 environ, soit un recul d'environ 30 %. En revanche, l'émigration de travailleurs temporaires sous contrat par l'intermédiaire du Bureau pour l'emploi de la Turquie a augmenté de 36 % en 2006, ce qui représente quelque 81 000 personnes. Environ la moitié de cette émigration temporaire avait pour destination le Proche-Orient (quelque 40 000 travailleurs, soit une progression de 60 % par rapport à 2005). À l'intérieur de cette région de destination, l'Arabie Saoudite se classe au premier rang; elle a accueilli 20 000 travailleurs turcs en 2006, soit le triple du montant de 2005. Le reste de ces flux a essentiellement pour destination la Communauté des États indépendants (environ 37 000 personnes, soit une progression de 30 %). Ensemble, les deux régions représentent environ 95 % des flux d'émigration dans cette catégorie. Les flux d'émigration temporaires au départ de Turquie vers d'autres pays de l'OCDE, qui ont été relativement faibles ces dernières années, ne cessent de diminuer.

Le nombre de permis de séjour accordés par la Turquie a augmenté de près d'un tiers, et atteint plus de 186 000 en 2006. Cette progression s'explique principalement par l'octroi de permis pour des motifs autres que le travail ou les études, y compris les migrations familiales. Les migrants irréguliers, autrement dit les travailleurs clandestins (en provenance de la Communauté des États indépendants pour la plupart) et les migrants en transit (principalement en provenance du Proche-Orient) demeurent une composante importante des migrations internationales vers la Turquie. Après avoir diminué de façon temporaire en 2005, le nombre de personnes appréhendées sur le territoire (pour l'essentiel des migrations de travail restés après l'expiration de leur visa) a atteint plus de 50 000 en 2006, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2005. Ce chiffre n'en reste pas moins inférieur à celui de 2000, où il avait culminé à 95 000. Une évolution analogue a été observée s'agissant des interpellations à la frontière (entrées et sorties clandestines, principalement de migrants en transit).

Le nombre de demandes d'asile à la Turquie a augmenté de plus de 15 % par rapport à 2005, atteignant

4 550 en 2006. Cette progression tient à l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile en provenance d'Iran (+ 32 %) ainsi que de Somalie et du Soudan, tandis que les chiffres des demandes font apparaître une baisse de 31 % du nombre de requérants originaires d'Irak.

Pour la première fois depuis 1998, le volume des transferts de fonds opérés par les expatriés a très nettement augmenté (hausse de plus de 30 %), atteignant 1.1 milliard USD (0.3 % du PIB) en 2006. Ce chiffre n'en demeure pas moins largement inférieur à celui de 1998, où il avait atteint 5.4 millions USD. De surcroît, les transferts monétaires liés aux voyages ont pratiquement doublé par rapport à 2005, et atteignent quelque 6.4 milliards USD, le chiffre le plus élevé en dix ans.

Les démarches faites par plusieurs institutions pour améliorer la collecte et la compilation des données sur les migrations internationales en Turquie n'ont pas enregistré de progrès significatifs. De la même façon, les discussions engagées en 2004 sur l'intégration des statistiques de l'immigration et de l'émigration dans un système central informatisé de recensement de la population n'ont pas encore débouché sur des résultats concrets.

La législation de 1934 sur l'installation, qui limite d'une manière générale l'immigration aux « personnes d'ascendance et de culture turques », a été modifiée en septembre 2006. Il s'agissait d'assouplir cette restriction au profit des réfugiés afin d'assurer la compatibilité de la législation turque en la matière avec la Convention de Genève de 1951.

Cette mesure fait partie d'un plan national d'action datant de 2005, qui envisageait une réforme complète de la législation en matière d'immigration ainsi que des modifications institutionnelles globales d'ici 2012, en vue d'harmoniser progressivement la législation-cadre turque avec l'acquis communautaire.

Toujours dans le contexte du plan d'action, diverses mesures ont été prises en 2006 pour améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement des migrants. Ces mesures incluent l'ouverture d'un foyer d'accueil pour les réfugiés à Istanbul. D'autres mesures d'intégration des réfugiés sont envisagées pour les années à venir, dont la mise en place de programmes de formation professionnelle et d'information dans le domaine de la santé. Il s'agit notamment de faire respecter les droits de ces personnes dans le domaine du travail, de leur fournir une aide sur le plan social et de leur permettre de participer à des activités sociales et culturelles.

Pour en savoir plus...

www.iskur.gov.tr

www.tuik.gov.tr

www.nvi.gov.tr/Hakkimizda/Projeler,Spot_Mernis.html

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers			
					1995-2000	2001-2006	2006			
<i>Pour 1000 habitants</i>										
Entrées	1.3	2.4	2.4	2.6	2.0	2.3	191.0			
Sorties			
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	Milliers		Répartition (%)		Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers					
	2005	2006	2005	2006						
Travail						
Famille (y compris la famille accompagnante)						
Humanitaire						
Libre circulation						
Autres						
Total						
Migrations temporaires	2000	2005	2006	Moyenne annuelle 2000-2006						
	<i>Milliers</i>									
Étudiants						
Stagiaires						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires						
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers			
					1995-2000	2001-2006	2006			
<i>Pour 1000 habitants</i>	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	4.6			

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
PIB réel (croissance en %)	7.2	7.4	7.4	6.1	3.9	7.2	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars É-U)	5.3	2.4	7.0	4.8	2.1	5.9	7 904
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	2.8	-2.1	1.7	1.2	0.9	0.7	22 846
Chômage (% de la population active)	7.5	6.4	10.0	9.7	6.9	9.7	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		
					1995-2000	2001-2006	
<i>Pour 1000 habitants</i>							
Total	18.5	14.1	12.7	..	17.3	13.2	
Accroissement naturel	16.9	14.1	12.7	..	16.0	13.2	
Solde migratoire	1.6	-	-	..	1.3	-	
Population totale	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2005	2006	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2006	2006
<i>En % de la population étrangère</i>	5 072

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/443078850478>

Les notes et sources figurent en début de chapitre.

ANNEXE STATISTIQUE

Introduction

La plupart des données publiées dans cette annexe proviennent de contributions individuelles de correspondants nationaux désignés par le Secrétariat de l'OCDE, en accord avec les autorités des pays membres. Par conséquent, il s'agit de données n'ayant pas nécessairement fait l'objet d'une harmonisation internationale. Ce réseau de correspondants, Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI), couvre la plupart des pays membres de l'OCDE ainsi que la Lituanie, la Bulgarie et la Roumanie. Le SOPEMI n'a pas de compétences particulières pour imposer des modifications dans les procédures de collecte de données. C'est en quelque sorte un observatoire des migrations qui se doit, de par sa nature, d'utiliser les statistiques existantes. Toutefois, cela ne le dispense pas de faire des suggestions d'améliorations qui lui semblent indispensables et de participer, dans la mesure de ses moyens, à l'harmonisation des données.

Aucune donnée n'est présentée sur la population autochtone, l'objet de cette annexe étant de décrire la population dite « immigrée » telle qu'elle est définie dans le pays d'accueil traité (généralement population née à l'étranger). Les informations recueillies portent sur les flux et les effectifs de la population immigrée totale et de la population immigrée active ainsi que sur les acquisitions de la nationalité. La présentation de tableaux sous forme standardisée ne doit pas conduire les utilisateurs à penser que les données ont été entièrement normalisées ni qu'elles sont comparables à un niveau international. En effet, peu de sources sont spécifiquement conçues pour enregistrer les phénomènes migratoires. La grande variété des sources utilisées conduit à mesurer des populations différentes. En outre, les critères d'enregistrement dans un fichier de population ou bien les conditions d'octroi d'un permis de résidence, par exemple, varient d'un pays à l'autre, ce qui conduit à des mesures très différenciées, même en utilisant une source *a priori* identique.

Au problème de comparabilité des statistiques s'ajoute celui de la prise en compte très partielle des migrants en situation irrégulière. Une partie d'entre eux peuvent être appréhendés au travers des recensements. Les programmes de régularisation, lorsqu'ils existent, permettent, après coup, de prendre en compte une fraction non négligeable des migrants en situation irrégulière. En terme de mesure, ceci permet, à un moment donné, de mieux évaluer le volume de la population étrangère sans qu'il soit toujours possible de réaffecter ces personnes selon l'année d'entrée sur le territoire.

La logique retenue pour ordonner les séries consiste à présenter en premier lieu les tableaux se rapportant à la population totale (séries 1.1. à 1.6 : Entrées, sorties d'étrangers, entrées de demandeurs d'asile, effectifs de personnes nées à l'étranger et étrangères, acquisitions de la nationalité) pour ensuite se concentrer sur la population active

(séries 2.1 à 2.4 : Entrées de travailleurs étrangers, effectifs d'actifs nés à l'étranger et étrangers).

Compte tenu du fait que la nature des sources utilisées diffère largement d'un pays à l'autre, chaque série est précédée d'une note explicative visant à faciliter la compréhension et l'utilisation des données produites. Figure ensuite le tableau synoptique (série A, reprenant le total pour chacun des pays d'accueil) qui introduit les tableaux par nationalités ou pays de naissance selon le cas (série B). A la fin de chaque série, un tableau détaille par pays les sources et les notes relatives aux données présentées dans les tableaux.

Remarques générales s'appliquant aux tableaux

- a) Les tableaux portent sur des séries annuelles couvrant les dix dernières années (en général 1997-2006).
- b) L'ordre retenu pour citer les pays dans les tableaux de la série A est l'ordre alphabétique français. Pour les autres tableaux, les nationalités ou les pays sont classés par ordre décroissant des effectifs correspondant à la dernière année disponible.
- c) Dans les tableaux par pays d'origine (série B), ne sont présentés que les 15 principaux pays, lorsque ce détail est disponible. Par ailleurs, la rubrique « autres pays » est une rubrique résiduelle calculée par différence entre les effectifs totaux et la somme des nationalités indiquées dans le tableau. Les effectifs de certaines nationalités ne sont pas toujours disponibles pour toutes les années de la série et la composition de cette rubrique résiduelle est donc variable. Il faut en tenir compte pour interpréter son évolution.
- d) Les données relatives aux entrées de demandeurs d'asile par nationalités (série B.1.3) ne sont présentées que pour les 10 principaux pays d'accueil en 2006. Les données relatives aux sorties d'étrangers (série 1.2) et aux entrées de travailleurs (série 2.1) ne sont pas détaillées par nationalités. Seuls les totaux sont présentés, respectivement dans les tableaux A.1.2. et A.2.1. Toutefois les données relatives aux sorties d'étrangers par nationalité (série B.1.2.) sont disponibles via la base de données de l'OCDE sur les migrations internationales sous <http://stats.oecd.org/wbos/Index.aspx?datasetcode=MIG>.
- e) A cause des arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des éléments qui les constituent.
- f) Les signes conventionnels retenus dans les tableaux sont les suivants :
 - . . Non disponible
 - Zéro ou négligeable.

Entrées et sorties de personnes étrangères

Les pays de l'OCDE disposent rarement d'outils spécifiques pour mesurer les flux d'entrées et de sorties d'étrangers et les estimations nationales proviennent en général soit des registres de population ou des fichiers d'octroi de permis de résidence. La présente note vise à détailler plus systématiquement ce qui est mesuré par chacune des sources utilisées.

L'estimation des flux à partir des registres de population

Les registres de population permettent d'obtenir des données sur les entrées et les sorties d'autochtones et d'étrangers. Pour se faire enregistrer, les étrangers doivent être en possession d'un permis de résidence valide et/ou d'un permis de travail d'une durée de validité au moins égale à la durée correspondant au critère d'inscription dans le registre de population. Les émigrés sont généralement identifiés sur la base d'une déclaration notifiant leur intention de quitter le pays. Cependant la période d'absence anticipée n'est pas toujours spécifiée.

En utilisant les registres de population, les entrées sont mieux comptabilisées que les sorties. En effet, l'émigré qui envisage de retourner dans le pays d'accueil à plus ou moins long terme peut hésiter à signaler son départ pour éviter de perdre les droits liés à l'affiliation au registre. Les critères d'inscription dans les registres diffèrent largement d'un pays à l'autre (ils peuvent varier de trois mois à un an de durée minimale de séjour), ce qui pose d'importants problèmes de comparaisons internationales. Ainsi, certains pays prennent en compte une partie des migrants temporaires, y compris parfois les demandeurs d'asile lorsque ceux-ci résident dans des ménages privés (par opposition aux centres d'accueil ou aux foyers d'immigrés) et les étudiants internationaux.

L'estimation des flux à partir des permis de résidence et/ou de travail

Généralement, les statistiques sur les permis portent sur le nombre de permis délivrés au cours d'une période donnée et dépendent des types de permis retenus. Les pays communément appelés d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) considèrent comme migrants les personnes qui ont reçu une « autorisation au titre de l'immigration permanente ». Les statistiques sur les migrants temporaires sont également publiées dans cette annexe pour ces pays dans la mesure où leur durée légale de résidence s'apparente souvent à une migration de long terme (supérieure à un an). Dans le cas de la France, les permis retenus ont une durée de validité au moins égale à un an (seuls les étudiants ne sont pas retenus ici). Les données pour l'Italie et le Portugal incluent des migrants temporaires.

Une autre caractéristique des données de permis est de ne pas enregistrer les flux de résidents autochtones. Il est possible aussi que certains flux d'étrangers n'y figurent pas, soit parce que le type de permis qu'ils détiennent n'est pas retenu pour élaborer les statistiques, soit parce qu'ils n'ont pas besoin de permis (accords de libre circulation). En outre, les données établies à partir des permis ne reflètent pas nécessairement les flux réels ou la durée

effective de séjour car : i) les permis ont pu être délivrés à l'étranger mais les candidats à l'émigration ne les ont pas forcément utilisés ou ont retardé leur arrivée ; ii) les permis ont pu être délivrés à des personnes qui résidaient déjà dans le pays depuis un certain temps et peuvent correspondre à un changement de statut ou à un renouvellement.

La capacité des administrations à traiter l'ensemble des procédures relatives à la délivrance des permis peut avoir un impact sur ce type de données. Dans certains cas, un retard important dans les procédures de traitement des demandes peut apparaître et la répercussion sur le nombre de permis octroyés s'en trouve retardée jusqu'à la liquidation des arriérés.

L'estimation des flux à partir d'enquêtes spécifiques

L'Irlande fournit des estimations à partir des résultats des enquêtes trimestrielles sur les ménages (*Quartely National Household Survey*) et d'autres sources telles que les données de permis et les demandes d'asile. Ces estimations sont révisées périodiquement sur la base des recensements. Les données pour le Royaume-Uni proviennent d'une enquête auprès des passagers (*International Passenger Survey*) qui entrent ou sortent par avion, par train ou par bateau. Cette enquête est conçue entre autres pour estimer le volume et les caractéristiques des migrants. L'échantillon est construit de façon aléatoire et environ 1 passager sur 500 est interrogé. Des révisions significatives ont été effectuées après le dernier recensement dans chacun de ces deux pays, ce qui semble indiquer que ces estimations ne constituent pas non plus une source « idéale ». L'Australie et la Nouvelle-Zélande conduisent également des enquêtes auprès des passagers. La durée de séjour est alors établie à partir des déclarations d'intention du migrant au moment de l'entrée et de la sortie du territoire.

Tableau A.1.1. Entrées de personnes étrangères dans certains pays de l'OCDE

Milliers

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<i>Données issues des registres de population</i>										
Allemagne	615.3	605.5	673.9	648.8	685.3	658.3	601.8	602.2	579.3	558.5
Autriche	..	59.2	72.4	66.0	74.8	92.6	97.2	108.9	101.5	85.4
Belgique	49.2	50.7	57.8	57.3	66.0	70.2	68.8	72.4	77.4	83.4
Danemark	20.4	21.3	20.3	22.9	25.2	22.0	18.7	18.8	20.1	23.0
Espagne	35.6	57.2	99.1	330.9	394.0	443.1	429.5	645.8	682.7	803.0
Finlande	8.1	8.3	7.9	9.1	11.0	10.0	9.4	11.5	12.7	13.9
Hongrie	13.3	16.1	20.2	20.2	20.3	18.0	19.4	22.2	25.6	19.4
Japon	274.8	265.5	281.9	345.8	351.2	343.8	373.9	372.0	372.3	325.6
Luxembourg	9.4	10.6	11.8	10.8	11.1	11.0	12.6	12.2	13.8	13.7
Norvège	22.0	26.7	32.2	27.8	25.4	30.8	26.8	27.9	31.4	37.4
Pays-Bas	76.7	81.7	78.4	91.4	94.5	86.6	73.6	65.1	63.4	67.7
République slovaque	6.1	6.4	5.9	4.6	4.7	4.8	4.6	7.9	7.7	11.3
République tchèque	9.9	7.9	6.8	4.2	11.3	43.6	57.4	50.8	58.6	66.1
Suède	33.4	35.7	34.6	42.6	44.1	47.6	48.0	47.6	51.3	80.4
Suisse	72.8	74.9	85.8	87.4	101.4	101.9	94.0	96.3	94.4	102.7
<i>Données issues des permis de résidence ou d'autres sources</i>										
Australie										
Entrées permanentes	104.6	94.2	101.0	111.3	131.2	121.2	125.9	150.0	167.3	179.8
Entrées temporaires	147.1	173.2	194.1	224.0	245.1	240.5	244.7	261.6	289.4	321.6
Canada										
Entrées permanentes	216.0	174.2	190.0	227.5	250.6	229.0	221.4	235.8	262.2	251.6
Entrées temporaires	194.4	198.4	232.8	260.9	282.0	262.0	243.3	244.3	246.7	268.1
Corée										
Entrées permanentes	185.4	172.5	170.9	178.3	188.8	266.3	314.7
États-Unis										
Entrées permanentes	797.8	653.2	644.8	841.0	1 058.9	1 059.4	703.5	957.9	1 122.4	1 266.3
Entrées temporaires	999.6	997.3	1 106.6	1 249.4	1 375.1	1 282.6	1 233.4	1 299.3	1 323.5	1 457.9
France	74.5	110.7	82.8	91.9	106.9	124.3	136.4	141.6	135.9	135.1
Grèce										
Entrées permanentes	..	38.2
Irlande										
Entrées permanentes	23.7	21.7	22.2	27.8	32.7	39.9	42.4	41.8	66.1	88.9
Italie										
Entrées permanentes	..	111.0	268.0	271.5	232.8	388.1	..	319.3	206.8	181.5
Mexique										
Entrées permanentes	27.1	25.3	22.7	24.2	26.1	24.6	29.1	34.0	39.3	47.6
Nouvelle-Zélande										
Entrées permanentes	32.9	27.4	31.0	37.6	54.4	47.5	43.0	36.2	54.1	49.8
Pologne										
Entrées permanentes	..	5.2	17.3	15.9	21.5	30.2	30.3	36.9	38.5	34.2
Portugal										
Entrées permanentes	3.3	6.5	10.5	15.9	151.4	72.0	31.8	34.1	28.1	42.2
Royaume-Uni										
Entrées permanentes	237.2	287.3	337.4	379.3	373.3	418.2	406.8	494.1	473.8	509.8
Turquie										
Entrées permanentes	128.5	143.0	154.3	162.3	154.9	151.8	147.2	148.0	169.7	191.0
UE-25 (pays mentionnés ci-dessus) + Norvège et Suisse	..	1 604.7	1 945.2	2 226.4	2 487.7	2 713.2	2 209.4	2 857.5	2 769.0	2 957.5
Amérique du Nord (permanent)	1 013.9	827.4	834.7	1 068.5	1 309.5	1 288.4	924.9	1 193.7	1 384.6	1 517.9

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437040738307>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la fin des tableaux B.1.1.

Tableau A.1.2. **Sorties de personnes étrangères dans certains pays de l'OCDE**

Milliers

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<i>Données issues des registres de population</i>										
Allemagne	637.1	639.0	555.6	562.4	497.0	505.6	499.1	547.0	483.6	483.8
Autriche	..	44.9	47.3	44.4	51.0	38.8	46.1	48.3	47.5	52.9
Belgique	34.6	36.3	36.4	35.6	31.4	31.0	33.9	37.7	38.5	39.4
Danemark	6.7	7.7	8.2	8.3	8.9	8.7	8.7	9.4	9.4	9.8
Finlande	1.6	1.7	2.0	4.1	2.2	2.8	2.3	4.2	2.6	2.7
Hongrie	1.9	2.3	2.5	2.2	1.9	2.4	2.6	3.5	3.3	3.2
Japon	177.8	188.1	199.7	210.9	232.8	248.4	259.4	278.5	292.0	218.8
Luxembourg	5.8	6.7	6.9	7.1	7.8	8.3	6.9	7.5	7.2	7.7
Norvège	10.0	12.0	12.7	14.9	15.2	12.3	14.3	13.9	12.6	12.5
Pays-Bas	21.9	21.3	20.7	20.7	20.4	21.2	21.9	23.5	24.0	26.5
République tchèque	0.1	0.2	0.1	0.2	20.6	31.1	33.2	33.8	21.8	31.4
Suède	15.3	14.1	13.6	12.6	12.7	14.3	15.1	16.0	15.9	20.0
Suisse	63.4	59.0	58.1	55.8	52.7	49.7	46.3	47.9	49.7	53.0
<i>Données issues des permis de résidence ou d'autres sources</i>										
Australie										
Départs définitifs	18.2	19.2	17.9	20.8	23.4	24.1	24.9	29.9	31.6	33.6
Départs à long terme	28.6	30.3	29.4	30.0	42.2	31.9	29.5	29.6	31.8	34.4
Corée	89.1	107.2	114.0	152.3	148.8	266.7	183.0
Mexique	27.0	25.0	21.5	22.6	25.7	26.8	24.4	24.1	30.3	31.7
Nouvelle-Zélande	14.7	16.2	15.9	15.6	28.6	22.4	25.4	29.0	30.6	20.5
Royaume-Uni	130.6	125.7	151.6	159.6	148.5	173.7	170.6	146.5	173.8	193.7

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437045161264>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.1.1.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

ALLEMAGNE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pologne	71.3	66.3	72.4	74.3	79.0	81.6	88.2	125.0	147.7	152.7
Turquie	57.0	49.2	48.1	50.0	54.7	58.1	49.8	42.6	36.0	30.7
Roumanie	14.1	17.0	18.8	24.2	20.1	24.0	23.8	23.5	23.3	23.7
Hongrie	11.1	13.3	14.9	16.1	17.0	16.5	14.3	17.4	18.6	18.7
Italie	39.5	35.6	34.9	33.2	28.8	25.0	21.6	19.6	18.3	18.3
Fédération de Russie	28.9	26.4	32.8	32.7	35.9	36.5	31.8	28.5	23.1	17.1
États-Unis	14.9	16.0	16.8	16.5	16.0	15.5	14.7	15.3	15.2	15.4
Chine	6.8	7.2	10.1	14.7	19.1	18.5	16.1	13.1	12.0	13.2
France	14.4	14.3	15.3	15.3	13.5	12.7	12.3	12.5	12.3	12.7
République slovaque	6.9	6.5	9.1	10.8	11.4	11.6	10.6	11.6	11.8	11.4
Serbie et Monténégro	31.2	59.9	87.8	33.0	28.3	26.4	22.8	21.7	17.5	11.3
Pays-Bas	7.0	6.5	6.5	7.0	8.4	9.9	9.1	9.1	10.1	10.7
Inde	5.3	4.7	5.1	6.5	8.9	9.4	9.2	9.1	8.4	9.5
Autriche	10.5	11.1	11.9	11.9	11.6	10.2	9.2	9.0	8.6	8.9
Croatie	10.4	10.1	12.6	14.4	14.1	13.1	11.6	10.5	9.3	8.6
Autres pays	285.9	261.5	276.8	288.2	318.2	289.5	256.8	233.6	207.1	195.4
Total	615.3	605.5	673.9	648.8	685.3	658.3	601.8	602.2	579.3	558.5

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437308201167>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

AUSTRALIE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Royaume-Uni	12.8	12.2	11.7	12.1	13.2	14.1	17.6	24.0	24.5	29.7
Nouvelle-Zélande	13.1	14.7	18.7	21.9	25.2	15.7	12.4	14.4	17.4	19.0
Chine	9.9	5.5	7.3	9.7	11.5	9.9	10.0	13.3	16.0	18.1
Inde	3.1	3.2	3.0	5.1	7.1	7.8	8.3	11.4	12.9	15.3
Philippines	3.5	3.4	4.0	3.9	3.9	3.6	3.8	4.7	5.0	5.6
Afrique du Sud	3.6	4.9	5.9	6.7	7.5	7.5	6.3	7.6	6.3	5.5
Malaisie	1.3	1.2	1.6	2.1	2.7	2.7	3.9	5.1	4.8	4.8
Corée	1.2	1.1	1.1	1.2	2.2	2.0	2.3	2.7	3.5	4.0
Sri Lanka	2.2	1.7	1.3	1.7	2.5	2.5	2.3	2.2	3.1	3.3
Viêtnam	3.3	2.6	2.5	2.0	2.2	2.6	3.2	2.8	2.5	3.1
Indonésie	2.1	2.4	3.1	3.5	4.5	5.8	4.8	4.4	3.9	3.3
Thaïlande	0.8	0.7	0.8	0.9	1.1	1.9	1.7	1.7	1.9	2.2
États-Unis	2.3	2.1	1.7	1.9	2.3	2.5	2.5	2.8	2.8	2.9
Soudan	0.4	0.4	0.6	0.6	1.2	1.1	2.8	4.6	5.7	3.8
Singapour	1.0	0.8	0.9	1.1	1.7	2.0	2.5	3.1	4.1	3.7
Autres pays	43.7	37.3	36.9	37.1	42.6	39.5	41.5	45.2	52.9	55.3
Total	104.6	94.2	101.0	111.3	131.2	121.2	125.9	150.0	167.3	179.8

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437230055041>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

AUTRICHE

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Allemagne	6.6	7.5	7.7	10.4	8.3	10.9	13.2	15.1	16.2
Serbie et Monténégro	9.4	13.5	6.4	6.2	8.8	9.3	11.4	11.6	7.4
Pologne	5.0	5.1	3.5	3.5	2.5	2.9	7.2	7.1	6.0
Turquie	5.9	7.2	7.0	7.7	10.4	9.7	8.3	7.8	4.9
Roumanie	1.5	1.8	1.9	2.4	4.2	5.1	5.5	5.3	4.8
Hongrie	2.1	2.3	2.5	3.1	2.2	2.5	3.2	3.5	3.7
République slovaque	1.7	1.8	1.9	2.4	2.2	2.3	3.6	3.7	3.7
Bosnie-Herzégovine	3.3	3.8	4.4	5.4	4.0	4.8	5.2	4.6	3.2
Croatie	2.6	3.9	4.1	6.5	3.1	2.9	3.3	2.9	2.5
Italie	1.2	1.4	1.4	1.7	1.3	1.3	1.4	1.5	1.6
République tchèque	1.4	1.5	1.4	1.5	1.0	1.1	1.4	1.3	1.2
Macédoine	0.8	1.0	0.9	1.4	1.7	1.5	1.6	1.4	0.9
Slovénie	0.6	0.6	0.5	0.7	0.4	0.4	0.6	0.6	0.6
Autres pays	17.2	20.9	22.4	21.9	42.7	42.5	43.2	35.1	28.5
Total	59.2	72.4	66.0	74.8	92.6	97.2	108.9	101.5	85.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437235610855>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

BELGIQUE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
France	7.0	7.4	7.9	8.1	8.0	8.1	8.2	9.5	10.4	11.6
Pays-Bas	6.3	6.2	6.2	7.2	8.2	8.4	8.5	8.8	10.1	11.5
Maroc	3.9	4.3	4.9	5.7	7.1	8.5	8.4	8.0	7.1	7.5
Pologne	1.1	1.1	1.2	1.1	2.9	2.4	2.1	3.5	4.8	6.7
Allemagne	3.1	3.2	3.1	3.0	2.9	3.0	2.9	3.3	3.3	3.3
Roumanie	0.4	..	0.6	0.7	1.0	1.0	1.0	1.4	2.3	3.1
Turquie	1.4	2.4	2.2	2.8	3.0	3.9	3.8	3.2	3.4	3.0
Italie	2.8	2.5	2.6	2.6	2.4	2.3	2.3	2.3	2.5	2.6
États-Unis	3.1	2.8	2.9	2.8	2.9	2.7	2.5	2.6	2.4	2.6
Portugal	1.6	1.4	1.3	1.3	1.3	1.6	1.8	1.9	1.9	2.0
Royaume-Uni	2.7	2.7	3.0	3.2	2.7	2.5	2.5	2.4	2.2	2.0
Espagne	1.2	1.1	1.2	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6	1.8	1.8
Inde	0.4	..	0.6	0.7	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.5
Chine	0.6	0.7	0.7	0.8	1.3	2.1	1.6	1.4	1.2	1.5
République démocratique du Congo	0.6	0.7	0.8	0.8	1.4	1.3	1.1	1.1	1.1	1.1
Autres pays	13.0	14.0	18.6	15.1	18.5	19.9	19.3	20.2	21.5	21.7
Total	49.2	50.7	57.8	57.3	66.0	70.2	68.8	72.4	77.4	83.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437236248328>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
CANADA

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Chine	18.5	19.8	29.1	36.8	40.4	33.3	36.3	36.4	42.3	33.1
Inde	19.6	15.4	17.5	26.1	27.9	28.8	24.6	25.6	33.1	30.8
Philippines	10.9	8.2	9.2	10.1	12.9	11.0	12.0	13.3	17.5	17.7
Pakistan	11.2	8.1	9.3	14.2	15.4	14.2	12.4	12.8	13.6	12.3
États-Unis	5.0	4.8	5.5	5.8	5.9	5.3	6.0	7.5	9.3	10.9
Iran	7.5	6.8	5.9	5.6	5.7	7.9	5.7	6.1	5.5	7.1
Royaume-Uni	4.7	3.9	4.5	4.6	5.4	4.7	5.2	6.1	5.9	6.5
Corée	4.0	4.9	7.2	7.6	9.6	7.3	7.1	5.3	5.8	6.2
Colombie	0.6	0.9	1.3	2.2	3.0	3.2	4.3	4.4	6.0	5.8
France	2.9	3.9	3.9	4.3	4.4	4.0	4.1	5.0	5.4	4.9
Sri Lanka	5.1	3.3	4.7	5.8	5.5	5.0	4.4	4.1	4.7	4.5
Roumanie	3.9	3.0	3.5	4.4	5.6	5.7	5.5	5.7	5.0	4.4
Bangladesh	2.9	1.9	1.8	2.7	3.4	2.6	1.9	2.4	3.9	3.8
Viêtnam	1.8	1.6	1.4	1.8	2.1	2.3	1.7	1.8	1.8	3.1
Allemagne	2.1	2.1	2.9	2.4	1.8	1.6	2.1	2.4	2.6	3.0
Autres pays	115.4	85.7	82.2	92.8	101.6	92.1	88.2	96.9	99.7	97.4
Total	216.0	174.2	190.0	227.5	250.6	229.1	221.4	235.8	262.2	251.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437237364326>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
CORÉE

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Chine	66.6	70.6	60.0	57.7	72.6	119.3	163.4
Viêtnam	7.6	..	3.2	6.8	8.0	18.2	20.2
États-Unis	14.7	16.2	19.0	17.1	17.7	18.8	19.4
Philippines	13.4	7.8	8.1	10.2	10.2	16.7	17.9
Thaïlande	8.0	6.7	6.8	7.2	9.7	13.7	15.8
Mongolie	4.8	4.9	5.1	8.3	9.8
Japon	7.2	8.0	8.5	7.3	7.7	8.6	7.8
Indonésie	7.9	7.2	10.0	9.3	5.2	10.3	6.9
Canada	..	4.2	5.3	5.3	5.6	5.8	5.9
Fédération de Russie	7.5	8.0	9.5	10.8	6.6	6.2	5.2
Autres pays	47.6	39.0	40.3	46.5	40.4	40.6	42.4
Total	185.4	172.5	170.9	178.3	188.8	266.3	314.7

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437550583104>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

DANEMARK

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	1.1	1.2	1.0	0.9	1.0	0.9	0.9	1.0	1.4
Pologne	0.3	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.7	1.3
Norvège	1.1	1.1	1.2	1.3	1.2	1.3	1.3	1.3	1.2
Chine	..	0.4	0.5	0.6	0.7	1.1	1.5	1.3	1.1
Islande	0.9	0.7	0.8	0.8	0.8	1.1	1.0	1.1	1.1
Suède	1.0	1.0	1.0	0.9	0.8	0.7	0.8	0.8	1.0
Ukraine	..	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.9
Royaume-Uni	0.9	1.0	0.7	0.8	0.9	0.7	0.8	0.7	0.7
États-Unis	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6
Lituanie	..	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	0.5	0.6
France	0.5	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5
Philippines	..	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.4	0.5
Inde	..	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5
Thaïlande	0.4	0.5	0.6	0.6	0.7	0.5	0.4	0.5	0.5
Espagne	..	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4
Autres pays	13.6	12.9	12.0	14.5	16.3	12.8	9.1	8.0	7.8
Total	20.4	21.3	20.3	22.9	25.2	22.0	18.7	18.8	20.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437312402565>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

ESPAGNE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Roumanie	0.2	0.5	1.8	17.5	23.3	48.3	55.0	49.5	94.0	111.9
Bolivie	0.1	0.2	0.5	3.3	4.9	10.6	18.1	35.3	38.3	69.5
Maroc	6.9	10.6	14.9	38.3	39.5	40.2	40.9	58.8	69.3	60.8
Royaume-Uni	2.7	4.5	7.9	10.9	16.0	25.3	32.1	44.3	41.6	39.5
Brésil	0.6	0.9	1.6	4.1	4.3	4.7	7.3	13.0	20.8	28.2
Colombie	1.0	2.3	7.5	46.1	71.2	34.2	10.9	16.6	20.5	27.9
Argentine	0.9	1.2	1.9	6.7	16.0	35.4	24.8	23.2	23.7	23.0
Pérou	1.2	2.1	2.9	6.0	7.1	8.0	13.3	13.0	17.1	18.9
Portugal	0.9	1.4	2.1	3.0	3.1	3.5	5.1	8.0	12.0	18.7
Bulgarie	0.1	0.2	0.7	6.5	11.8	15.9	13.6	17.9	15.5	17.7
Allemagne	4.1	7.1	9.3	10.2	10.7	11.2	11.1	11.8	13.5	15.4
Équateur	0.6	2.0	9.0	91.1	82.6	89.0	72.6	11.9	11.6	14.3
Pologne	0.2	0.4	0.8	3.8	3.7	3.9	3.5	6.1	7.2	13.8
Chine	0.8	1.0	1.6	4.8	5.2	5.7	7.3	14.4	14.7	13.2
République dominicaine	1.3	2.2	2.9	5.5	5.4	5.5	6.6	8.2	10.5	12.3
Autres pays	14.0	20.7	33.7	73.0	89.3	101.8	107.4	313.7	272.5	317.9
Total	35.6	57.2	99.1	330.9	394.0	443.1	429.5	645.8	682.7	803.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437337744461>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
ÉTATS-UNIS

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Mexique	146.8	131.4	147.4	173.5	205.6	218.8	115.6	175.4	161.4	173.8
Chine	41.1	36.9	32.2	45.6	56.3	61.1	40.6	55.5	70.0	87.3
Philippines	49.1	34.4	30.9	42.3	52.9	51.0	45.3	57.8	60.7	74.6
Inde	38.0	36.4	30.2	41.9	70.0	70.8	50.2	70.2	84.7	61.4
Cuba	33.5	17.3	14.0	19.0	27.5	28.2	9.3	20.5	36.3	45.6
Colombie	13.0	11.8	9.9	14.4	16.6	18.8	14.7	18.8	25.6	43.2
République dominicaine	27.0	20.4	17.8	17.5	21.2	22.5	26.2	30.5	27.5	38.1
El Salvador	18.0	14.6	14.6	22.5	31.1	31.1	28.2	29.8	21.4	31.8
Viêtnam	38.5	17.6	20.3	26.6	35.4	33.6	22.1	31.5	32.8	30.7
Jamaïque	17.8	15.1	14.7	15.9	15.3	14.8	13.3	14.4	18.3	25.0
Corée	14.2	14.2	12.8	15.7	20.5	20.7	12.4	19.8	26.6	24.4
Guatemala	7.8	7.7	7.3	9.9	13.5	16.2	14.4	18.9	16.8	24.1
Haïti	15.1	13.4	16.5	22.3	27.0	20.2	12.3	14.2	14.5	22.2
Pérou	10.8	10.1	8.4	9.6	11.1	11.9	9.4	11.8	15.7	21.7
Canada	11.6	10.1	8.8	16.1	21.8	19.4	11.4	15.6	21.9	18.2
Autres pays	315.4	261.7	259.0	348.1	433.1	420.3	278.3	373.1	488.2	544.2
Total	797.8	653.2	644.8	841.0	1 058.9	1 059.4	703.5	957.9	1 122.4	1 266.3

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437855383012>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
FINLANDE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Estonie	0.6	0.7	0.6	0.7	1.1	1.2	1.1	1.7	1.9	2.5
Fédération de Russie	2.4	2.5	2.2	2.5	2.5	2.0	1.7	1.9	2.1	2.1
Suède	0.7	0.8	0.7	0.7	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7
Chine	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.4	0.6	0.5
Thaïlande	0.1	0.2	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4
Turquie	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.2	0.3	0.4
Allemagne	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4
Somalie	0.5	0.4	0.1	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.4	0.3
Royaume-Uni	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
États-Unis	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3
Viêtnam	0.1	0.2	–	0.1	0.1	0.1	–	0.1	–	0.3
Iran	0.3	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2
Serbie et Monténégro	0.2	0.1	0.4	0.3	–	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2
Ukraine	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Iraq	0.5	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.1	0.3	0.1	0.1
Autres pays	1.8	2.1	2.1	2.9	4.1	3.1	3.3	4.0	4.8	5.1
Total	8.1	8.3	7.9	9.1	11.0	10.0	9.4	11.5	12.7	13.9

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437338076640>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

FRANCE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Algérie	12.2	16.7	11.4	12.4	15.0	23.4	28.5	27.9	24.8	25.4
Maroc	10.3	16.1	14.3	17.4	19.2	21.8	22.6	22.2	20.0	19.2
Turquie	5.1	6.8	5.8	6.6	6.9	8.5	8.6	9.1	8.9	8.3
Tunisie	3.6	5.3	4.0	5.6	6.6	7.8	9.4	8.8	7.9	8.2
Cameroun	1.3	2.4	1.4	1.8	2.4	2.9	3.4	4.1	4.3	4.4
Chine	2.8	5.7	1.7	1.8	2.3	1.8	2.4	2.9	2.8	4.3
Congo	1.0	2.1	1.6	1.8	2.3	3.3	3.8	4.2	4.1	4.0
Côte d'Ivoire	1.5	2.5	1.4	1.8	2.2	2.8	3.4	4.0	3.8	3.6
Mali	1.5	4.2	2.5	1.5	1.7	2.0	2.6	2.6	2.5	2.9
Haïti	1.9	1.9	1.4	1.8	2.2	2.1	2.7	3.1	3.1	2.8
Sénégal	1.6	3.0	1.9	2.0	2.3	2.4	2.6	2.6	2.5	2.7
Fédération de Russie	0.7	0.9	1.0	1.2	1.4	1.9	2.4	2.9	3.0	2.5
États-Unis	2.8	2.5	2.7	2.6	2.6	2.4	2.3	2.6	2.4	2.3
Madagascar	1.0	1.4	1.2	1.5	1.7	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
Roumanie	0.6	0.9	0.9	1.2	1.5	1.5	1.6	1.8	1.7	1.8
Autres pays	26.7	38.2	29.5	31.0	36.6	37.8	38.1	40.9	42.4	40.8
Total	74.5	110.7	82.8	91.9	106.9	124.3	136.4	141.6	135.9	135.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437338577704>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

GRÈCE

	1998
Fédération de Russie	4.8
Bulgarie	2.9
Albanie	2.7
Égypte	2.2
Roumanie	2.1
Ukraine	1.7
Ex-Yougoslavie	1.4
États-Unis	1.4
Pologne	1.3
Allemagne	1.3
Royaume-Uni	1.2
Philippines	1.0
Turquie	0.8
Syrie	0.7
Liban	0.7
Autres pays	12.0
Total	38.2

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437403642411>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
HONGRIE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Roumanie	4.0	5.5	7.8	8.9	10.6	10.3	9.6	12.1	8.9	6.8
Ukraine	1.4	1.8	2.4	2.4	2.5	2.1	2.6	3.6	2.1	2.4
Chine	1.7	1.3	1.2	1.1	0.4	0.1	0.7	0.8	0.5	1.5
Allemagne	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	0.3	0.4	0.1	3.9	1.2
Serbie et Monténégro	0.8	1.5	2.5	1.8	1.0	0.4	0.7	1.6	1.1	1.1
République slovaque	0.3	0.4	0.6	1.0	0.5	0.5	0.4	0.1	1.6	0.9
Autriche	0.2	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	–	0.8	0.6
Viêtnam	0.4	0.5	0.4	0.2	0.1	0.1	0.2	0.4	0.2	0.4
Israël	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	0.4
États-Unis	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5	0.4	0.4	0.3
Fédération de Russie	0.4	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3
Iran	0.2	0.3
Italie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	–	0.3	0.2
Corée	0.1	0.2
Mongolie	0.3	0.3	0.3	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2
Autres pays	2.6	2.8	2.8	2.7	2.9	3.0	3.2	2.3	5.0	2.6
Total	13.3	16.1	20.2	20.2	20.3	18.0	19.4	22.2	25.6	19.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437406211887>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
IRLANDE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Royaume-Uni	8.4	8.6	8.2	8.4	9.0	7.4	9.1	7.4	8.9	9.9
États-Unis	4.2	2.3	2.5	2.5	3.7	2.7	2.1	2.3	2.1	1.7
Autres pays	11.1	10.8	11.5	16.9	20.0	29.8	31.2	32.1	55.1	77.3
Total	23.7	21.7	22.2	27.8	32.7	39.9	42.4	41.8	66.1	88.9

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437480077546>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

ITALIE

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Roumanie	5.9	20.9	20.7	18.7	50.2	..	62.3	37.2	32.5
Albanie	11.2	37.2	31.2	27.9	39.1	..	29.6	17.1	16.1
Maroc	7.3	24.9	24.7	17.8	26.1	..	24.6	11.5	12.7
Pologne	3.9	6.7	7.1	8.7	15.3	..	14.3	13.1	10.5
Chine	3.4	11.0	15.4	8.8	15.4	..	10.6	9.3	6.0
Brésil	2.4	3.5	3.7	4.3	6.9	..	8.0	7.1	5.8
Moldavie	1.9	5.1	5.2	5.4
Ukraine	1.0	2.6	4.1	5.1	8.1	..	11.2	6.8	5.4
États-Unis	4.7	5.7	7.2	7.3	11.2	..	8.0	6.4	4.8
Inde	2.6	5.4	7.0	4.8	7.2	..	5.7	4.2	4.8
Serbie et Monténégro	5.7	24.5	5.3	6.0	8.2	..	6.3	3.4	3.9
Macédoine	1.6	5.7	3.9	4.7	5.2	..	4.3	3.4	3.6
Tunisie	1.5	5.8	6.8	6.5	8.0	..	6.0	4.3	3.3
Bangladesh	..	3.2	6.6	..	4.7	..	3.5	2.5	2.9
Pérou	1.6	4.8	4.7	..	7.7	..	4.4	2.7	2.8
Autres pays	58.2	106.3	121.2	111.9	174.9	..	115.5	72.8	61.0
Total	111.0	268.0	271.5	232.8	388.1	..	319.3	206.8	181.5

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437520676564>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

JAPON

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Chine	52.3	55.7	59.1	75.3	86.4	88.6	92.2	90.3	105.8	112.5
Philippines	43.2	47.6	57.3	74.2	84.9	87.2	93.4	96.2	63.5	28.3
Brésil	39.6	21.9	26.1	45.5	29.7	22.7	33.4	32.2	33.9	27.0
Corée	17.9	17.1	23.1	24.3	24.7	22.9	21.9	22.8	22.7	24.7
États-Unis	27.7	27.7	24.7	24.0	20.6	21.5	21.5	21.3	22.1	22.2
Indonésie	10.2	8.6	8.8	9.9	10.6	9.7	11.1	10.7	12.9	11.4
Thaïlande	6.4	7.5	6.4	6.6	6.8	5.9	6.6	7.1	9.0	8.7
Viêtnam	2.7	3.0	3.2	3.8	4.7	5.3	6.6	6.5	7.7	8.5
Royaume-Uni	6.9	6.8	7.0	7.0	6.7	6.6	6.6	6.3	6.3	6.6
Fédération de Russie	5.1	4.6	4.3	6.4	6.3	6.6	7.7	7.1	6.2	5.0
Autres pays	62.8	65.0	62.0	68.7	69.7	66.9	73.1	71.4	82.2	70.7
Total	274.8	265.5	281.9	345.8	351.2	343.8	373.9	372.0	372.3	325.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437536551423>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

LUXEMBOURG

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Portugal	1.9	2.0	2.1	2.2	2.3	2.8	3.9	3.5	3.8	3.8
France	1.7	2.0	2.2	2.3	2.1	1.9	1.9	2.0	2.2	2.5
Allemagne	0.7	0.8	0.7	0.6	0.7	0.6	0.7	0.8	0.8	0.9
Belgique	1.2	1.2	1.3	1.3	1.5	1.3	1.1	1.0	1.0	0.9
Italie	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6
Royaume-Uni	0.3	0.3	0.4	0.4
Pologne	0.1	0.2	0.3	0.3
États-Unis	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.1	0.3	0.2	0.3	0.3
Pays-Bas	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3
Autres pays	2.8	3.5	4.5	3.3	3.5	3.6	3.6	3.6	4.2	3.7
Total	9.4	10.6	11.8	10.8	11.1	11.0	12.6	12.2	13.8	13.7

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437618671300>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

NORVÈGE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pologne	0.2	0.2	0.3	0.2	0.4	0.7	0.6	1.6	3.3	7.4
Suède	4.9	6.0	4.5	3.5	3.1	2.9	2.7	2.4	2.7	3.4
Allemagne	0.8	1.1	1.1	1.0	1.1	1.2	1.2	1.4	1.7	2.3
Danemark	1.8	2.1	1.8	1.9	2.0	2.1	1.7	1.6	1.5	1.5
Lituanie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.5	0.8	1.3
Somalie	0.5	1.1	1.2	1.5	1.1	2.2	1.7	1.2	1.1	1.2
Fédération de Russie	0.6	0.6	0.8	0.9	0.9	1.4	1.8	1.7	1.4	1.1
Philippines	0.3	0.4	0.3	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.8	1.1
Thaïlande	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.9	0.9	1.1	1.1	1.1
Royaume-Uni	1.0	1.3	1.0	0.8	0.9	0.8	0.6	0.9	0.8	1.0
Iraq	0.7	1.1	2.1	4.5	1.2	2.7	1.1	1.0	1.4	0.9
Pays-Bas	0.4	0.4	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.5	0.6	0.8
États-Unis	1.0	1.0	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.7	0.7
Chine	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.5	0.6	0.5	0.6	0.6
Afghanistan	-	-	0.2	0.5	0.9	1.1	1.4	0.7	0.8	0.6
Autres pays	9.1	10.7	17.2	10.6	11.2	12.4	10.8	11.6	11.9	12.5
Total	22.0	26.7	32.2	27.8	25.4	30.8	26.8	27.9	31.4	37.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437652300672>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

NOUVELLE-ZÉLANDE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Royaume-Uni	5.5	4.4	4.4	5.0	6.8	6.6	8.2	8.7	17.1	13.0
Chine	4.5	3.5	3.1	4.3	7.9	7.6	5.9	4.0	5.6	6.8
Inde	2.2	2.2	2.7	4.3	7.4	8.2	4.8	3.1	3.5	3.7
Afrique du Sud	4.1	3.4	3.5	3.5	4.8	3.3	2.4	2.4	4.5	3.6
Fidji	1.6	1.6	1.8	2.2	3.6	2.3	2.5	2.3	2.6	2.7
Samoa	2.2	1.5	1.8	2.5	2.0	1.2	2.2	1.6	2.6	2.1
Corée	0.7	0.5	0.7	1.1	2.4	2.4	1.6	1.5	2.1	2.1
Philippines	0.9	0.6	0.8	1.0	1.3	1.6	0.9	0.8	1.1	1.7
États-Unis	0.7	0.7	0.8	0.8	1.0	1.0	1.1	1.0	2.1	1.6
Tonga	0.9	1.0	1.0	0.9	0.8	0.7	2.4	1.2	1.1	1.2
Zimbabwe	0.9
Malaisie	0.3	0.3	0.6	1.0	2.1	1.2	1.0	0.5	0.6	0.7
Allemagne	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.8	0.7
Myanmar	0.6
Japon	0.3	0.3	0.4	0.4	0.6	0.4	0.5	0.4	0.8	0.6
Autres pays	8.9	6.9	9.0	10.1	13.2	10.6	9.1	8.2	9.6	7.7
Total	32.9	27.4	31.0	37.6	54.4	47.5	43.0	36.2	54.1	49.8

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437702038417>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

PAYS-BAS

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Allemagne	5.7	4.7	4.5	4.9	5.1	5.1	4.8	5.3	5.9	7.2
Pologne	1.4	1.5	0.9	1.3	1.4	1.6	1.5	4.5	5.7	6.8
Royaume-Uni	4.3	4.7	5.0	5.9	5.9	4.8	4.1	3.6	3.2	3.6
États-Unis	3.1	3.3	3.3	3.4	3.1	3.0	2.5	2.3	2.5	3.1
Chine	1.6	1.4	1.3	1.8	2.8	3.4	3.8	3.0	3.0	2.9
Turquie	6.5	5.1	4.2	4.5	4.8	5.4	6.2	4.1	3.1	2.8
Inde	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	1.2	2.0
France	2.1	2.1	2.0	2.2	2.2	2.0	1.9	1.8	1.8	2.0
Maroc	4.5	5.3	4.4	4.2	4.9	4.9	4.5	3.3	2.1	1.7
Belgique	2.2	1.9	2.0	2.0	1.8	1.8	1.7	1.5	1.4	1.7
Italie	1.2	1.4	1.5	1.5	1.5	1.4	1.3	1.2	1.4	1.6
Portugal	1.2	1.4	1.5	1.4	1.2	1.0	1.4
Espagne	1.3	1.2	1.2	1.3	1.4	1.4	1.3	1.3	1.3	1.4
Japon	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	1.2	1.2
Indonésie	1.4	1.6	1.6	1.4	1.2	1.1	1.1
Autres pays	41.6	47.9	46.7	54.0	54.6	46.6	35.3	29.2	27.6	27.3
Total	76.7	81.7	78.4	91.4	94.5	86.6	73.6	65.1	63.4	67.7

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437641226854>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
POLOGNE

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Ukraine	0.9	2.6	3.4	4.8	6.9	8.4	10.2	9.8	9.6
Allemagne	0.2	0.8	0.7	1.1	1.6	1.5	2.2	6.1	4.6
Bélarus	0.2	0.7	0.8	1.3	2.7	2.5	2.4	2.4	2.3
Fédération de Russie	0.4	1.1	1.1	1.6	2.0	2.1	2.1	1.9	1.8
Viêtnam	0.8	1.5	1.2	1.1	1.2	1.3	2.2	1.9	1.7
Arménie	0.4	0.6	0.7	0.6	0.7	1.0	2.0	1.5	1.3
États-Unis	0.2	0.8	0.5	0.7	1.2	1.0	1.0	0.8	0.9
Inde	0.1	0.4	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.7	0.7
Turquie	–	0.2	0.2	0.3	0.6	0.6	0.5	0.6	0.7
Bulgarie	0.1	0.3	0.2	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.6
France	–	0.6	0.9	1.0	1.5	1.0	1.5	1.1	0.5
Corée	0.2	0.6	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5
Japon	–	0.2	0.1	0.3	0.2	0.3	0.3	0.5	0.5
Royaume-Uni	0.1	0.5	0.4	0.8	1.2	0.9	1.0	0.9	0.4
Chine	0.1	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5	0.6	0.4
Autres pays	1.5	6.2	4.6	6.4	8.9	8.1	9.6	8.9	7.6
Total	5.2	17.3	15.9	21.5	30.2	30.3	36.9	38.5	34.2

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437724825205>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
PORTUGAL

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Brésil	0.3	0.7	1.2	1.7	26.6	14.7	6.7	14.4	9.5	11.4
Ukraine	45.5	17.5	4.1	1.9	1.6	7.7
Cap-Vert	0.2	0.8	1.0	2.1	9.1	5.9	3.4	3.1	3.5	4.1
Moldavie	10.1	4.0	1.4	1.7	1.8	3.9
Roumanie	7.8	3.2	0.9	0.8	0.8	2.0
Guinée-Bissau	0.1	0.2	1.0	1.6	5.1	2.6	1.3	1.0	1.1	1.3
Chine	..	0.1	0.1	0.4	3.9	1.0	0.6	0.8	0.3	1.3
Angola	–	0.4	0.9	2.5	7.6	4.7	2.1	1.1	1.2	1.1
Fédération de Russie	5.6	2.0	0.4	0.5	0.6	1.1
Sao Tomé-et-Principe	–	0.1	0.3	0.6	2.6	1.6	0.8	0.9	0.7	0.9
Royaume-Uni	0.4	0.5	0.7	0.8	0.9	1.0	0.9	1.2	1.0	0.8
Bulgarie	1.8	1.3	0.6	0.3	0.3	0.7
Inde	2.9	0.8	0.3	0.2	0.3	0.6
États-Unis	0.2	0.3	0.2	0.2	0.5	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4
Mozambique	–	0.1	0.1	0.1	0.9	0.7	0.5	0.4	0.5	0.4
Autres pays	2.1	3.3	5.1	5.9	20.4	10.5	7.4	5.5	4.7	4.3
Total	3.3	6.5	10.5	15.9	151.4	72.0	31.8	34.1	28.1	42.2

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437757882122>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2003	2004	2005	2006
République tchèque	0.6	1.6	1.1	1.3
Pologne	0.1	0.9	0.5	1.1
Ukraine	0.7	0.7	0.6	1.0
Allemagne	0.3	0.6	0.9	0.9
Serbie et Monténégro	0.1	0.1	0.1	0.6
Chine	0.2	0.2	0.2	0.6
Hongrie	0.1	0.3	0.4	0.5
Corée	–	0.1	0.3	0.5
Viêtnam	0.3	0.2	0.2	0.5
Autriche	0.1	0.4	0.4	0.4
Roumanie	–	0.1	0.1	0.4
Fédération de Russie	0.2	0.2	0.2	0.3
États-Unis	0.3	0.2	0.3	0.3
Royaume-Uni	0.2	0.3	0.2	0.3
France	0.1	0.3	0.3	0.3
Autres pays	1.3	1.7	1.7	2.2
Total	4.6	7.9	7.7	11.3

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437786460518>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Ukraine	1.4	1.5	1.6	1.1	2.8	10.7	15.5	16.3	23.9	30.2
République slovaque	2.4	2.0	1.7	1.0	2.4	13.0	23.7	15.0	10.1	6.8
Viêtnam	1.7	1.2	0.8	0.3	2.2	5.7	3.6	4.5	4.9	6.4
Fédération de Russie	0.7	0.5	0.6	0.4	0.7	2.4	1.8	2.0	3.3	4.7
Moldavie	0.1	–	0.1	–	0.2	0.8	1.2	1.0	1.7	2.4
États-Unis	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.7	0.9	0.7	1.4	1.8
Mongolie	0.5	0.6	0.9	1.5
Chine	0.5	0.5	0.8	1.4
Pologne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	1.7	1.6	1.8	1.3	0.9
Bulgarie	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2	0.7	0.6	0.7	0.8	0.8
Allemagne	0.3	0.3	0.2	0.1	0.2	0.8	0.8	1.3	1.4	0.8
Bélarus	0.4	0.1	0.1	0.1	0.3	0.6	0.6	0.6	0.7	0.8
Kazakhstan	0.2	0.3	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.4	0.5
Japon	0.4	0.3	0.5	0.5
Roumanie	0.2	0.2	0.1	–	0.2	0.3	0.4	0.3	0.4	0.4
Autres pays	2.0	1.4	1.0	0.8	1.5	5.9	5.2	5.3	6.0	6.3
Total	9.9	7.9	6.8	4.2	11.3	43.6	57.4	50.8	58.6	66.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437303118615>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

ROYAUME-UNI

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Australie	10.0	11.0	9.0	12.0	13.0	14.0	27.2	26.4	23.8	33.5
Chine	1.0	1.0	2.0	5.0	3.0	1.0	5.8	15.1	18.6	18.5
France	9.0	4.0	3.0	12.0	11.0	21.0	15.0	13.6	14.7	16.2
Allemagne	6.0	4.0	8.0	5.0	8.0	8.0	9.1	9.2	11.4	16.1
Inde	4.0	6.0	6.0	6.0	6.0	10.0	6.2	10.3	17.2	16.0
Afrique du Sud	1.0	2.0	1.0	3.0	4.0	6.0	11.7	12.0	14.2	13.1
États-Unis	11.0	14.0	15.0	11.0	15.0	11.0	21.1	16.9	14.0	13.1
Philippines	1.0	1.0	..	1.0	2.0	1.0	0.1	5.4	6.1	11.6
Nouvelle-Zélande	6.0	6.0	7.0	8.0	9.0	7.0	14.5	13.4	12.4	11.6
Pakistan	6.0	4.0	4.0	4.0	8.0	5.0	4.2	6.6	9.5	9.6
Grèce	3.0	8.0	3.0	3.0	6.0	9.0	12.5	10.3	5.5	5.6
Malaisie	5.0	5.0	8.0	10.0	5.0	10.0	5.1	4.1	5.5	5.4
Corée	2.0	1.0	1.0	3.0	4.0	..	1.7	1.4	4.3	5.3
Japon	4.0	5.0	5.0	5.0	5.0	8.0	7.1	7.9	7.3	4.8
Bangladesh	2.0	4.0	2.0	2.0	1.0	5.0	1.7	3.2	3.1	4.5
Autres pays	42.0	42.0	58.0	60.0	64.0	66.0	71.1	81.0	93.1	81.5
Total	113.0	118.0	132.0	150.0	164.0	182.0	214.0	237.0	260.5	266.2
Total (chiffres ajustés)	175.0	179.2	206.2	228.0	224.2	237.2	287.3	337.4	379.3	373.3

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437356344871>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

SUÈDE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Iraq	3.7	5.4	5.5	6.6	6.5	7.4	5.4	2.8	2.9	10.9
Pologne	0.6	0.6	0.7	0.6	0.8	1.1	1.0	2.5	3.4	6.3
Danemark	1.0	1.1	1.3	2.0	2.5	3.2	3.6	3.8	4.0	5.1
Serbie et Monténégro	1.8	1.8	2.1	4.0
Somalie	1.1	0.8	0.4	0.6	0.7	0.9	1.3	1.1	1.3	3.0
Allemagne	0.9	1.1	1.1	1.5	1.6	1.7	1.8	1.8	2.0	2.9
Finlande	2.8	3.0	3.4	3.6	3.4	3.3	3.2	2.8	2.9	2.6
Norvège	1.5	1.6	2.0	2.9	3.0	3.5	3.2	2.6	2.4	2.5
Thaïlande	0.4	0.5	0.7	0.8	0.9	1.2	2.0	2.1	2.1	2.3
Iran	1.7	1.5	1.0	1.1	1.3	1.4	1.0	1.5	1.1	2.0
Chine	0.6	0.7	0.8	0.9	1.0	1.2	1.4	1.5	1.7	2.0
Afghanistan	0.6	0.4	0.4	0.9	1.1	1.0	1.0	1.0	0.7	1.7
Turquie	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.8	1.2	1.1	1.1	1.6
Royaume-Uni	0.8	1.0	1.0	1.3	1.4	1.4	1.2	1.2	1.1	1.5
Fédération de Russie	0.7	0.8	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.3	1.0	1.4
Autres pays	16.1	16.3	14.5	18.1	18.0	18.7	18.0	18.7	21.5	30.6
Total	33.4	35.7	34.6	42.6	44.1	47.6	48.0	47.6	51.3	80.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437823542657>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

SUISSE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Allemagne	8.6	9.3	11.0	12.5	14.6	15.5	14.9	18.1	20.4	24.8
Portugal	5.6	5.1	5.0	4.9	4.9	9.3	12.3	13.6	12.2	12.5
France	5.0	5.4	6.2	6.6	6.6	6.8	6.6	6.7	6.9	7.6
Italie	5.4	5.3	6.0	5.4	5.6	6.1	5.6	5.7	5.4	5.5
Serbie et Monténégro	8.1	7.5	8.4	6.7	7.5	7.7	6.3	5.7	4.9	4.8
Royaume-Uni	2.4	2.7	3.4	3.7	3.9	3.1	2.8	2.9	3.0	3.4
États-Unis	2.7	2.8	3.2	3.3	3.3	2.9	2.5	2.7	2.9	3.2
Turquie	2.9	2.6	3.0	2.8	3.1	3.2	2.7	2.4	2.1	2.0
Autriche	1.3	1.3	1.5	2.0	2.5	2.6	2.0	2.3	1.9	2.0
Espagne	1.8	1.7	1.6	1.7	1.7	1.9	1.7	1.7	1.5	1.6
Pays-Bas	1.1	1.0	1.2	1.3	1.3	1.2	1.0	1.1	1.2	1.2
Canada	0.8	0.9	1.1	1.3	1.3	1.0	0.8	0.8	0.9	0.9
Autres pays	27.1	29.3	34.4	35.3	44.8	40.7	34.6	32.7	31.0	33.2
Total	72.8	74.9	85.8	87.4	101.4	101.9	94.0	96.3	94.4	102.7

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437237522674>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

TURQUIE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Bulgarie	49.1	54.0	61.4	61.7	58.7	54.9	48.2	44.9	53.7	51.7
Azerbaïdjan	4.9	6.4	8.0	10.6	10.0	9.9	9.5	10.5	10.5	12.3
Allemagne	6.5	6.6	5.1	5.3	5.4	5.9	6.3	7.1	8.4	9.8
Royaume-Uni	3.0	3.7	3.2	3.3	3.2	2.9	3.8	4.8	6.4	7.8
Fédération de Russie	4.5	5.4	5.2	6.9	6.2	6.5	6.1	6.3	6.4	7.8
Iraq	2.6	3.5	5.4	5.5	5.5	4.3	4.5	4.6	6.1	7.0
États-Unis	7.4	6.4	6.2	6.4	5.5	5.8	5.8	5.6	6.1	6.6
Grèce	7.4	8.0	7.7	7.3	6.6	6.5	6.6	6.6	5.9	6.3
Iran	4.6	4.8	6.0	6.1	6.6	5.7	5.3	5.7	6.0	6.1
Afghanistan	2.9	3.2	3.6	3.5	3.4	3.4	3.9	4.0	3.6	5.7
Moldavie	0.5	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	1.1	1.6	3.1	5.5
Ukraine	1.3	1.9	2.1	2.3	2.3	2.2	2.3	2.6	3.4	4.3
Kazakhstan	1.7	2.4	2.6	3.7	3.5	3.2	3.4	3.8	3.9	4.2
France	2.6	3.1	2.9	3.1	2.8	2.7	2.8	2.8	3.0	3.3
Danemark	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.4	0.3	0.4	0.4	3.3
Autres pays	29.2	32.4	34.0	35.4	34.1	36.6	37.4	36.6	42.7	49.4
Total	128.5	143.0	154.3	162.3	154.9	151.8	147.2	148.0	169.7	191.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437835486762>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Notes relatives aux tableaux A.1.1., A.1.2. et B.1.1. Mouvements migratoires dans quelques pays de l'OCDE

Données issues des Registres de population

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Allemagne	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 1 semaine.	Les demandeurs d'asile résidant dans des ménages privés sont inclus dans les entrées. Les entrées de citoyens d'origine allemande ne sont pas enregistrées dans les entrées d'étrangers.	Registre central de population, Statistisches Bundesamt.
Autriche	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 6 semaines.	Jusqu'en 2001, les données proviennent des registres locaux de population. A partir de 2002, elles sont issues du registre central de population dans lequel il n'est pas obligatoire d'indiquer sa nationalité. La ligne « autres pays » inclut les individus dont la nationalité est inconnue.	Statistics Austria.
Belgique	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 3 mois. Les sorties incluent les corrections administratives.	Non compris les demandeurs d'asile qui sont inscrits sur un registre d'attente.	Registre national, Institut national de la statistique.
Danemark	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays plus de 3 mois. Cependant les données présentées dans les tableaux se réfèrent aux migrants vivant légalement au Danemark, enregistrés dans le registre central de population et résidant dans le pays depuis au moins un an. Les données pour 2006 présentées dans les tableaux A ont été estimées. Les sorties incluent les corrections administratives.	Sont exclus : les demandeurs d'asile et les autres étrangers ayant un statut de résidence temporaire.	Registre central de population, Statistics Denmark.
Espagne	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : résider dans la municipalité. Les données se réfèrent au pays d'origine et non au pays de naissance.	Statistiques de variations résidentielles (SVR)	Registre local (Padron municipal de habitantes), Institut national de la Statistique (INE).
Finlande	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 1 an.	Y compris les Finnois de souche.	Registre central de population, Statistique Finlande.
Hongrie	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence à long terme (valable pour 1 an maximum).	Les chiffres incluent les étrangers résidant sur le territoire depuis plus d'un an et qui sont en possession d'un permis de résidence à long terme. Ils sont présentés par année d'entrée sur le territoire (quel que soit le type de permis détenu à ce moment). Les données de sortie excluent les personnes dont le permis de résidence n'est plus valide.	Registre des permis de résidence à long terme, ministère de l'Intérieur et Office central de Statistique .
Japon	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un visa et séjourner dans le pays au moins 90 jours.	Non compris les visiteurs temporaires et les ré-entrées.	Registre des étrangers, ministère de la Justice, Immigration Bureau.
Luxembourg	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 3 mois.		Registre central de la population, Service central de la statistique et des études économiques (STATEC).
Norvège	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 6 mois.	Y compris les demandeurs d'asile en attente d'une décision. En 1999, les chiffres d'entrées incluent les réfugiés kosovars qui ont reçu une protection temporaire en Norvège.	Registre central de population, Statistics Norway.
Pays-Bas	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 4 mois au cours des 6 prochains mois. Les sorties excluent les corrections administratives.	Les entrées comprennent une partie des demandeurs d'asile (sauf ceux logeant dans des centres d'accueil).	Registre de population, Bureau central de statistique.
République slovaque	Les données de 1993 à 2002 se réfèrent aux permis de résidence à long terme et permanents récemment délivrés. En accord avec la loi de 2002, les données incluent les permis de résidence permanents, temporaires et de résidence tolérée.		Registre des étrangers, Institut national de Statistique.
République tchèque	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence permanent ou à long terme ou avoir obtenu le droit d'asile dans l'année.	Jusqu'en 2000, les données publiées n'incluent que les résidents permanents. A partir de 2001, elles incluent aussi les réfugiés et les titulaires d'un permis de résidence à long terme dont la durée de séjour est d'au moins 1 an.	Institut national de Statistique.

Notes relatives aux tableaux A.1.1., A.1.2. et B.1.1.
Mouvements migratoires dans quelques pays de l'OCDE (suite)

Données issues des Registres de population

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Suède	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 1 an.	Les entrées ne comprennent ni les demandeurs d'asile dont la demande est en cours d'examen, ni les entrées de travailleurs temporaires.	Registre central de population, Statistics Sweden.
Suisse	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être titulaire d'un permis annuel ou d'un permis permanent. Les titulaires d'un permis L (courte durée) dont la durée de séjour est supérieure à 1 an sont également inclus. Les données pour 2006 se réfèrent à la Serbie et non à Serbie et Monténégro.		Registre des étrangers, Office fédéral de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Émigration.

Notes relatives aux tableaux A.1.1., A.1.2. et B.1.1.
Mouvements migratoires dans quelques pays de l'OCDE

Données issues des permis de résidence et de travail

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Australie	<p>A. Migrants permanents : les arrivées permanentes incluent les migrants qui, à leur arrivée en Australie, détiennent un visa de migrant, les Néo-Zélandais qui déclarent leur intention de s'établir et les autres personnes qui ont le droit de s'installer.</p> <p>Les départs couvrent les personnes qui déclarent quitter l'Australie de façon définitive.</p> <p>B. Entrées de résidents temporaires (<i>i.e.</i> non compris les étudiants). Y compris les migrants temporaires à court et long terme (cadres dirigeants, spécialistes et techniciens, diplomates et autres personnels de gouvernements étrangers, gens d'affaires, vacanciers actifs et gens du spectacle).</p> <p>Les départs à long terme incluent ceux qui partent temporairement mais pour plus de 12 mois.</p>	<p>Année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée) à partir de 1992. A partir de 1996, les chiffres sur les entrées comprennent les personnes acceptées à titre permanent alors qu'elles résidaient déjà dans le pays à titre temporaire.</p> <p>Les données se réfèrent à l'année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée) et ont été corrigées pour 2002 et 2003.</p>	Department of Immigration and Multicultural and Indigenous Affairs, Population Research.
Canada	<p><i>Permanents</i>: Entrées de personnes ayant obtenu un statut de résident permanent.</p> <p><i>Temporaires</i>: Flux de personnes entrées légalement au Canada et titulaires d'un permis de résidence temporaire. Les résidents temporaires comprennent les travailleurs étrangers (y compris les travailleurs saisonniers), les étudiants étrangers, les demandeurs d'asile, les personnes autorisées à résider au Canada pour des raisons humanitaires, et autres personnes entrées au Canada temporairement n'étant pas soumis à un emploi ou à un permis étudiant et ne cherchant pas de protection.</p>	Tous les chiffres sur les entrées de résidents permanents comprennent les personnes ayant obtenu un titre de résident permanent à l'étranger ainsi que les personnes ayant obtenu ce titre en étant déjà présentes au Canada de façon temporaire. Le tableau B.1.1. présente uniquement les personnes ayant acquis un titre de résident permanent. Le pays d'origine se réfère au pays de la dernière résidence permanente.	Citoyenneté et Immigration Canada
Corée	Entrées et sorties de long terme (plus de 90 jours).		Ministère de la Justice.
États-Unis	<p><i>Entrées permanentes</i>: Permis de séjour délivrés (résidents permanents).</p> <p><i>Entrées temporaires</i>: Visas temporaires octroyés (non-immigrants) à l'exception des visiteurs et des passagers en transit (visas B et C) et des marins (visas D). Y compris les membres des familles.</p>	Les chiffres comprennent les personnes déjà présentes aux États-Unis, qui changent de statut, y compris les bénéficiaires de la régularisation de 1986. Année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	US Department of Justice. US Department of State, Bureau of Consular Affairs.
France	Les entrées comprennent les travailleurs permanents et les personnes entrées au titre du regroupement familial. Y compris les travailleurs indépendants et d'autres détenteurs de permis s'apparentant au regroupement familial.		ANAEM (Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations).
Grèce	Permis de séjour délivrés.	Non compris les personnes d'origine ethnique grecque.	Ministère de l'Ordre public.
Irlande	Estimations du CSO à partir des résultats des enquêtes annuelles sur la population active (1987-1996) et des enquêtes trimestrielles sur les ménages à partir de 1997. Les estimations portent sur le nombre de personnes résidant en Irlande au moment de l'enquête et qui résidaient à l'étranger 12 mois auparavant. Les données se réfèrent à l'Union européenne à 25. Une révision majeure a eu lieu sur les données d'entrées depuis 2003.		Office central de statistique (CSO).

Notes relatives aux tableaux A.1.1., A.1.2. et B.1.1.
Mouvements migratoires dans quelques pays de l'OCDE

Données issues des permis de résidence et de travail

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Italie	Permis de résidence délivrés, y compris des permis à court terme (non compris les renouvellements) et toujours valides en fin d'année. Non compris les saisonniers.	L'Italie a enregistré respectivement 130 745 et 155 264 entrées en 1999 et 2000. Les autres permis ont été délivrés à des personnes ayant fait une demande de régularisation en 1998.	Ministère de l'Intérieur.
Mexique	<i>Entrées</i> : Entrées de <i>immigrantes</i> (retraités, travailleurs hautement qualifiés, membres de familles, artistes, sportifs, ...), y compris les ré-entrées. <i>Sorties</i> : Les données se réfèrent aux personnes titulaires d'un permis de résidence (<i>immigrantes</i>).	Les données ne sont pas disponibles par pays d'origine.	Office national de statistique; Institut national de migrations.
Nouvelle-Zélande	<i>Entrées</i> : Octroi de visas permanents. <i>Sorties</i> : Départs de résidents permanents et à long terme (départs définitifs ou pour plus de 12 mois).	Années calendaires.	New Zealand Immigration Service et New Zealand Statistics.
Pologne	Nombre de permis de résidence permanent et de durée fixe délivrés.		Office pour le rapatriement et les étrangers.
Portugal	Données issues des permis de résidence. Les chiffres pour 2001, 2002 et 2003 et 2004 comprennent les personnes entrées avec un visa de long-terme (séjour temporaire, étude, travail) ainsi que les étrangers titulaires d'un permis de séjour délivrés annuellement dans le cadre du programme de régularisation de 2001 (126 901 en 2001, 47 657 en 2002, 9 097 en 2003 et 178 en 2004). En 2005 et 2006, les entrées comprennent les permis de résidence et les visas de long terme accordés annuellement.		SEF et Institut national de Statistique (INE) et ministère des affaires étrangères.
Royaume-Uni	<i>Entrées</i> : Passagers étrangers admis sur le territoire britannique. Les totaux indiqués dans le tableau A.1.1. ont été ajustés pour inclure les migrants temporaires (y compris les demandeurs d'asile) qui sont effectivement restés plus d'un an sur le territoire. Les données d'entrées par nationalités (Table B.1.1.) ne sont pas ajustées. <i>Sorties</i> : Citoyens non britanniques quittant le territoire.		<i>International Passenger Survey</i> , Office for National Statistics et Eurostat (données par nationalités).
Turquie	Permis de résidence d'une durée de validité supérieure à 1 mois.		Direction de la Sécurité générale, Ministère de l'Intérieur.

Entrées de demandeurs d'asile

Les statistiques de demandeurs d'asile publiées dans cette annexe proviennent du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies. L'UNHCR, dont le mandat est de mener et de coordonner les actions internationales en faveur des réfugiés, produit régulièrement depuis 1950 des statistiques complètes sur les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et d'autres pays du monde (www.unhcr.org/cgi-bin/tehis/vtx/statistics).

Ces statistiques proviennent le plus souvent de sources administratives. Cependant, il existe des différences selon la nature des données fournies. Dans plusieurs pays, les demandeurs d'asile sont enregistrés au moment de l'acceptation de leur demande. Ils apparaissent donc dans les statistiques à ce moment là et non à la date à laquelle ils sont arrivés dans le pays (il importe de noter que l'acceptation de la demande signifie que les autorités administratives vont examiner le dossier du requérant et lui octroyer certains droits pendant cette procédure d'examen). Dans d'autres pays, les données ne prennent pas en compte les membres des familles du requérant qui sont admis selon des dispositions différentes (par exemple la France), alors que d'autres enregistrent l'ensemble de la famille (la Suisse).

Les chiffres présentés dans le tableau synoptique (tableau A.1.3.) portent en général sur les premières demandes (première instance) et diffèrent parfois sensiblement des totaux présentés dans les tableaux B.1.3. qui donnent des informations par pays d'origine. En effet, les données que reçoit l'UNHCR par pays d'origine agrègent les demandes en première instance et les recours, et il est parfois difficile de dissocier les deux rétrospectivement. La référence pour le total des demandes d'asile demeure les chiffres indiqués dans le tableau synoptique A.1.3.. Pour plus de détails par pays d'accueil, se référer au chapitre VII de l'*Annuaire statistique 2006* du UNHCR.

Tableau A.1.3. Entrées de demandeurs d'asile dans certains pays de l'OCDE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Allemagne	104 353	98 644	95 113	78 564	88 287	71 127	50 563	35 607	28 914	21 029
Australie	9 312	8 156	9 451	13 065	12 366	5 863	4 295	3 201	3 204	3 515
Autriche	6 719	13 805	20 096	18 284	30 135	39 354	32 359	24 634	22 461	13 349
Belgique	11 788	21 965	35 780	42 691	24 549	18 805	16 940	15 357	15 957	11 587
Bulgarie	429	833	1 331	1 755	2 428	2 888	1 549	1 127	822	639
Canada	22 584	23 838	29 393	34 252	44 038	39 498	31 937	25 750	20 786	22 873
Corée	44	17	4	43	39	37	86	145	412	278
Danemark	5 092	9 370	12 331	12 200	12 512	6 068	4 593	3 235	2 260	1 918
Espagne	4 975	6 654	8 405	7 926	9 489	6 309	5 918	5 535	5 254	5 297
Estonie	..	23	21	3	12	9	14	14	11	7
États-Unis	52 200	35 903	32 711	40 867	59 432	58 439	43 338	44 972	39 240	41 101
Finlande	973	1 272	3 106	3 170	1 651	3 443	3 221	3 861	3 574	2 331
France	21 416	22 375	30 907	38 747	54 291	58 971	59 768	58 545	49 733	30 748
Grèce	4 376	2 953	1 528	3 083	5 499	5 664	8 178	4 469	9 050	12 267
Hongrie	209	7 097	11 499	7 801	9 554	6 412	2 401	1 600	1 609	2 117
Irlande	3 883	4 626	7 724	10 938	10 325	11 634	7 900	4 769	4 324	4 314
Islande	6	19	17	24	52	117	80	76	88	39
Italie	1 858	11 122	33 364	15 564	9 620	16 015	13 455	9 722	9 548	10 348
Japon	242	133	223	216	353	250	336	426	384	954
Lettonie	..	58	19	4	14	30	5	7	20	8
Lituanie	320	163	133	199	256	294	183	167	118	139
Luxembourg	431	1 709	2 921	621	687	1 043	1 549	1 577	802	523
Norvège	2 271	8 373	10 160	10 842	14 782	17 480	15 959	7 945	5 402	5 320
Nouvelle-Zélande	1 495	1 972	1 528	1 551	1 601	997	841	580	348	276
Pays-Bas	34 443	45 217	42 733	43 895	32 579	18 667	13 402	9 782	12 347	14 465
Pologne	3 533	3 373	2 955	4 589	4 529	5 170	6 909	8 079	6 860	4 430
Portugal	297	365	307	224	234	245	88	113	114	128
République slovaque	645	506	1 320	1 556	8 151	9 743	10 358	11 395	3 549	2 871
République tchèque	2 109	4 085	7 220	8 788	18 094	8 484	11 396	5 459	4 160	3 016
Roumanie	1 425	1 236	1 670	1 366	2 431	1 151	1 077	662	594	460
Royaume-Uni	41 500	58 500	91 200	98 900	91 600	103 080	60 050	40 625	30 840	28 320
Suède	9 662	12 844	11 231	16 303	23 515	33 016	31 348	23 161	17 530	24 322
Suisse	23 982	41 302	46 068	17 611	20 633	26 125	20 806	14 248	10 061	10 537
Turquie	5 053	6 838	6 606	5 685	5 041	3 795	3 952	3 908	3 921	4 553
UE-25, Norvège et Suisse	284 835	376 401	476 141	442 503	470 998	467 188	377 363	289 906	244 498	209 391
Amérique du Nord	74 784	59 741	62 104	75 119	103 470	97 937	75 275	70 722	60 026	63 974
OCDE	375 451	453 033	555 901	538 000	593 638	575 851	462 026	368 776	312 732	282 826

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437052244031>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.1.3.

Le symbole « .. » indique que la valeur est négligeable ou non disponible.

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
ALLEMAGNE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Serbie et Monténégro	30 962	34 979	31 451	11 121	7 758	6 679	4 909	3 855	5 522	3 182
Iraq	14 189	7 435	8 662	11 601	17 167	10 242	3 850	1 293	1 983	2 117
Turquie	25 937	11 754	9 065	8 968	10 869	9 575	6 301	4 148	2 958	1 949
Fédération de Russie	1 592	867	2 094	2 763	4 523	4 058	3 383	2 757	1 719	1 040
Viêtnam	2 855	2 991	2 425	2 332	3 721	2 340	2 096	1 668	1 222	990
Iran	4 490	2 955	3 407	4 878	3 455	2 642	2 049	1 369	929	611
Syrie	2 025	1 753	2 156	2 641	2 232	1 829	1 192	768	933	609
Liban	1 456	604	598	757	671	779	637	344	588	601
Afghanistan	6 033	3 768	4 458	5 380	5 837	2 772	1 473	918	711	531
Inde	3 027	1 491	1 499	1 826	2 651	2 246	1 736	1 118	557	512
Azerbaïdjan	1 245	1 566	2 628	1 418	1 645	1 689	1 291	1 363	848	483
Nigeria	1 568	664	305	420	526	987	1 051	1 130	608	481
Pakistan	3 774	1 520	1 727	1 506	1 180	1 084	1 122	1 062	551	464
Chine	1 843	869	1 236	2 072	1 532	1 738	2 387	1 186	633	440
Ghana	698	308	277	268	284	297	375	394	459	413
Autres pays	50 006	25 120	23 125	20 613	24 236	22 170	16 711	12 240	8 693	6 606
Total	151 700	98 644	95 113	78 564	88 287	71 127	50 563	35 613	28 914	21 029

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438004028007>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
AUTRICHE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Serbie et Monténégro	1 084	6 647	6 834	1 486	1 637	4 723	2 526	2 835	4 403	2 515
Fédération de Russie	37	59	120	291	366	2 221	6 709	6 172	4 355	2 441
Moldavie	7	22	43	106	166	819	1 178	1 346	1 210	902
Afghanistan	723	467	2 206	4 205	12 955	6 651	2 357	757	923	699
Turquie	340	210	335	592	1 868	3 561	2 854	1 114	1 064	668
Géorgie	–	25	33	34	597	1 921	1 525	1 731	954	564
Mongolie	1	–	2	23	43	143	140	511	640	541
Inde	253	472	874	2 441	1 802	3 366	2 822	1 839	1 530	479
Nigeria	202	189	270	390	1 047	1 432	1 849	1 828	880	421
Iraq	1 478	1 963	2 001	2 361	2 118	4 466	1 446	232	221	380
Arménie	11	76	180	165	1 235	2 038	1 098	414	516	350
Iran	502	950	3 343	2 559	734	760	979	343	306	274
Bosnie-Herzégovine	84	78	172	96	162	212	214	198	188	231
Chine	14	32	64	91	154	779	661	663	492	212
Macédoine	10	19	51	21	947	786	415	323	452	193
Autres pays	1 973	2 596	3 568	3 423	4 296	5 476	5 586	4 328	4 327	2 479
Total	6 719	13 805	20 096	18 284	30 127	39 354	32 359	24 634	22 461	13 349

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437866678130>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
BELGIQUE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Fédération de Russie	213	277	1 376	3 604	2 424	1 156	1 680	1 361	1 438	1 582
République démocratique du Congo	1 230	1 714	1 402	1 421	1 371	1 789	1 778	1 471	1 272	843
Serbie et Monténégro	1 290	6 057	13 067	4 921	1 932	1 523	1 280	1 294	1 203	778
Iraq	243	231	293	569	368	461	282	388	903	695
Iran	97	101	165	3 183	1 164	743	1 153	512	497	631
Guinée	165	336	342	488	494	515	354	565	643	413
Arménie	604	697	1 472	1 331	571	340	316	477	706	381
Turquie	436	403	518	838	900	970	618	561	453	380
Rwanda	565	1 049	1 007	866	617	487	450	427	565	370
Afghanistan	112	200	401	861	504	326	329	287	253	365
Cameroun	99	166	267	417	324	435	625	506	530	335
Togo	82	128	108	184	153	364	365	331	409	260
Géorgie	207	490	887	1 227	481	313	302	211	256	232
Népal	12	53	146	366	550	210	100	373	557	216
Angola	93	224	240	198	303	406	355	286	230	211
Autres pays	6 340	9 838	14 087	22 217	12 393	8 767	6 953	6 308	6 042	3 895
Total	11 788	21 964	35 778	42 691	24 549	18 805	16 940	15 358	15 957	11 587

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437886783460>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
CANADA

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Mexique	926	1 158	1 172	1 310	1 669	2 397	2 560	2 918	3 541	4 948
Chine	900	1 420	2 443	1 855	2 413	2 862	1 848	1 982	1 821	1 645
Colombie	71	270	622	1 063	1 831	2 718	2 131	3 664	1 487	1 361
Sri Lanka	2 665	2 634	2 915	2 822	3 001	1 801	1 270	1 141	934	907
Inde	1 166	1 157	1 346	1 360	1 300	1 313	1 125	1 083	844	764
Haïti	212	174	295	354	237	256	195	175	378	759
Nigeria	482	580	583	800	790	828	637	589	591	685
Pakistan	1 047	1 607	2 335	3 088	3 192	3 884	4 257	1 006	746	652
Zimbabwe	11	9	27	178	2 653	257	70	95	683	582
Israël	416	360	302	254	443	632	533	447	300	507
Burundi	78	63	85	171	357	251	164	156	166	443
République démocratique du Congo	767	744	880	985	1 245	649	435	394	330	417
États-Unis	72	51	45	98	92	213	317	240	228	389
Saint-Vincent-et-les Grenadines	–	68	63	96	178	459	402	322	418	375
Liban	268	197	345	444	486	449	416	245	149	363
Autres pays	13 503	13 346	15 935	19 374	24 151	20 529	15 577	11 293	8 170	8 076
Total	22 584	23 838	29 393	34 252	44 038	39 498	31 937	25 750	20 786	22 873

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438001661678>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
ÉTATS-UNIS

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Chine	2 377	3 074	4 210	5 541	8 008	10 237	4 906	5 627	7 623	9 362
Haïti	4 310	2 676	2 492	4 257	4 938	3 643	3 316	5 107	5 299	5 135
El Salvador	4 706	3 553	2 008	1 736	1 264	640	376	1 423	1 755	2 393
Colombie	251	200	334	2 631	7 144	7 950	4 661	3 215	2 064	1 810
Mexique	13 663	4 460	2 251	3 669	8 747	8 775	3 955	1 763	1 581	1 673
Guatemala	2 386	2 526	1 107	890	1 131	1 193	2 236	1 569	1 411	1 515
Éthiopie	961	868	1 101	1 445	1 467	1 287	890	1 118	807	1 168
Honduras	473	278	67	43	58	59	50	603	781	986
Indonésie	–	154	2 330	867	1 671	1 577	2 833	1 822	766	960
Venezuela	–	33	18	–	96	259	899	1 509	1 226	954
Fédération de Russie	554	1 073	770	856	844	837	761	783	669	638
Cameroun	219	229	349	528	560	1 307	1 626	1 293	710	610
Inde	3 776	1 764	1 180	1 289	1 894	1 708	1 241	866	620	602
Albanie	952	850	784	918	1 425	1 230	818	902	626	601
Pakistan	548	364	354	338	410	567	513	859	551	512
Autres pays	17 041	12 936	13 356	15 859	19 775	17 135	14 257	16 513	12 751	12 182
Total	52 217	35 038	32 711	40 867	59 432	58 404	43 338	44 972	39 240	41 101

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438114478458>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
FRANCE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Serbie et Monténégro	717	1 283	2 480	2 053	1 591	1 629	2 704	3 812	3 997	3 047
Turquie	1 548	1 621	2 219	3 735	5 347	6 582	7 192	4 741	3 867	2 758
Fédération de Russie	3 347	3 331	3 080	2 313
République démocratique du Congo	1 348	1 778	2 272	2 950	3 781	5 260	5 093	3 848	3 022	2 283
Sri Lanka	1 831	1 832	2 001	2 117	2 000	1 992	2 129	2 246	2 071	2 145
Haïti	134	357	503	1 886	2 713	1 904	1 488	3 133	5 060	1 844
Arménie	1 106	1 292	1 642	1 684
Chine	1 754	2 076	5 174	4 968	2 948	2 869	5 330	4 196	2 590	1 214
Algérie	895	920	1 306	1 818	2 933	2 865	2 794	4 209	2 018	1 127
Azerbaïdjan	532	773	1 112	878
Côte d'Ivoire	13	44	101	350	727	600	1 420	1 106	1 147	859
Guinée	139	205	313	544	745	753	808	1 020	1 147	859
Congo	304	387	1 158	1 592	1 943	2 266	1 952	1 489	1 172	827
Angola	269	263	538	611	993	1 590	1 409	996	851	668
Bangladesh	956	959	860	607
Autres pays	13 685	11 609	12 842	17 151	21 570	22 777	21 508	21 426	16 097	7 635
Total	22 637	22 375	30 907	39 775	47 291	51 087	59 768	58 577	49 733	30 748

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438005736537>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
PAYS-BAS

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Iraq	9 641	8 300	3 703	2 773	1 329	1 020	3 473	1 043	1 620	2 766
Somalie	1 280	2 775	2 731	2 110	1 098	533	451	792	1 315	1 462
Afghanistan	5 920	7 118	4 400	5 055	3 614	1 067	492	688	902	932
Iran	1 253	1 679	1 527	2 543	1 519	663	555	450	557	921
Serbie et Monténégro	1 652	4 289	7 126	3 851	908	514	393	395	336	607
Burundi	64	147	204	335	427	448	402	405	419	455
Azerbaïdjan	315	1 268	2 450	1 163	634	326	265	253	287	384
Turquie	1 135	1 222	1 491	2 277	1 400	629	414	338	289	341
Soudan	678	1 875	1 694	1 426	869	512	293	255	339	320
Chine	1 161	919	1 246	1 406	706	534	298	285	356	318
Syrie	458	828	850	1 077	522	325	234	180	278	293
Arménie	432	711	1 248	812	529	417	203	247	197	280
République démocratique du Congo	592	411	252	539	500	522	194	103	185	266
Fédération de Russie	459	519	960	1 021	918	426	245	206	285	254
Nigeria	298	342	240	282	401	550	414	223	155	243
Autres pays	9 105	12 814	12 611	17 225	17 205	10 181	5 076	3 919	4 827	4 623
Total	34 443	45 217	42 733	43 895	32 579	18 667	13 402	9 782	12 347	14 465

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438074607267>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
ROYAUME-UNI

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Érythrée	–	–	–	–	620	1 315	1 070	1 265	1 900	2 725
Iran	585	745	1 320	5 610	3 415	3 370	3 495	3 990	3 505	2 675
Afghanistan	1 085	2 395	3 975	5 555	9 000	8 065	2 590	1 605	1 775	2 650
Somalie	2 730	4 685	7 495	5 020	6 465	9 425	7 195	3 295	2 105	2 155
Zimbabwe	60	80	230	1 010	2 115	8 695	4 020	2 520	1 390	2 095
Chine	1 945	1 925	2 625	4 000	2 390	3 725	3 495	2 410	1 775	1 970
Pakistan	1 615	1 975	2 615	3 165	2 860	3 780	3 145	3 030	2 290	1 805
Iraq	1 075	1 295	1 800	7 475	6 705	15 635	4 290	1 880	1 595	1 305
Nigeria	1 480	1 380	945	835	870	1 220	1 110	1 210	1 230	940
Soudan	230	250	280	415	390	770	1 050	1 445	990	755
Inde	1 285	1 030	1 365	2 120	1 850	1 975	2 410	1 485	1 000	735
République démocratique du Congo	690	660	1 240	1 030	1 395	2 750	1 920	1 825	1 390	685
Sri Lanka	1 830	3 505	5 130	6 395	5 510	3 485	810	400	480	600
Turquie	1 445	2 015	2 850	3 990	3 700	3 495	2 990	1 590	950	550
Bangladesh	545	460	530	795	500	825	820	550	465	485
Autres pays	15 900	23 615	38 745	32 900	23 585	34 550	19 640	12 125	8 000	6 190
Total	32 500	46 015	71 145	80 315	71 370	103 080	60 050	40 625	30 840	28 320

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438038688872>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
SUEDE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Iraq	3 057	3 843	3 576	3 499	6 206	5 446	2 700	1 456	2 330	8 951
Serbie et Monténégro	2 115	3 446	1 812	2 055	3 102	5 852	5 305	4 022	2 944	1 976
Somalie	364	228	289	260	525	1 107	3 069	905	422	1 066
Fédération de Russie	232	229	449	590	841	1 496	1 361	1 288	1 057	755
Bolivie	14	37	55	57	51	292	286	321	363	747
Liban	75	125	176	124	196	299	398	354	228	679
Bulgarie	31	17	11	18	461	767	688	567	751	639
Érythrée	21	27	73	127	151	266	641	395	425	608
Afghanistan	176	330	351	374	593	527	811	903	435	594
Iran	356	613	854	739	780	762	787	660	582	494
Mongolie	–	–	3	38	259	376	342	346	326	461
Ouzbékistan	13	18	24	36	344	640	403	258	349	446
Roumanie	37	22	45	67	82	534	490	179	108	441
Syrie	131	226	307	335	441	541	666	411	392	433
Bélarus	33	35	84	231	327	722	901	519	372	432
Autres pays	3 007	3 648	3 122	7 753	9 156	13 389	12 500	10 577	6 446	5 600
Total	9 662	12 844	11 231	16 303	23 515	33 016	31 348	23 161	17 530	24 322

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438101702051>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
SUISSE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Serbie et Monténégro	6 913	20 396	28 913	3 613	3 425	3 692	2 921	1 777	1 506	1 225
Érythrée	25	99	137	82	68	203	235	180	159	1 201
Iraq	522	2 041	1 658	908	1 201	1 182	1 444	631	468	816
Turquie	1 395	1 565	1 453	1 431	1 960	1 940	1 652	1 154	723	693
Chine	41	86	123	64	161	394	228	70	87	475
Fédération de Russie	192	193	263	254	456	507	534	505	375	426
Sri Lanka	2 137	1 901	1 487	898	684	459	340	251	233	328
Iran	129	168	206	728	336	286	262	200	291	302
Géorgie	300	813	323	179	273	687	756	731	397	287
Somalie	884	610	517	470	369	387	471	592	485	273
Bosnie-Herzégovine	1 987	1 891	1 513	1 304	1 230	1 548	729	301	301	261
Éthiopie	254	243	221	269	257	359	317	166	87	255
Afghanistan	215	245	363	433	530	237	218	207	238	233
Mongolie	11	86	164	180	176	261	295	119	68	223
Nigeria	210	239	116	226	289	1 062	480	418	219	209
Autres pays	8 767	10 726	8 611	6 572	9 218	12 921	9 924	6 946	4 424	3 330
Total	23 982	41 302	46 068	17 611	20 633	26 125	20 806	14 248	10 061	10 537

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438002668313>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Notes relatives aux tableaux A.1.3. et B.1.3.
Flux de demandeurs d'asile

Sources pour tous les pays: Données gouvernementales recueillies par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Unité des données de population.

www.unhcr.org/statistics

Remarques générales :

Toutes les données sont issues de soumissions annuelles.

Avant 2003 les données pour le Royaume-Uni se réfèrent aux nombres de dossiers et non aux personnes.

Les données pour les États-Unis pour la période 2004-2006 sont une combinaison des demandes positives INS et des demandes EOIR (INS=nombre de dossiers; EOIR=nombre de personnes).

Les données pour la France à partir de 2003 incluent les mineurs non accompagnés.

Les données pour la Serbie peuvent inclure des demandeurs d'asile de Serbie, du Monténégro, de Serbie et Monténégro, et/ou d'ex-Yougoslavie.

Les données du tableau A.1.3. se réfèrent généralement uniquement aux premiers cas/nouvelles demandes et excluent les demandes réitérées/révisées/en appel alors que les données par origine (tableaux B.1.3) peuvent inclure des demandes réitérées/révisées/en appel.

Ceci explique des écarts entre les totaux du tableau A.1.3 et ceux des tableaux B.1.3.

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

L'examen des effectifs d'immigrés dans les pays de l'OCDE nécessite de se poser au préalable deux séries de questions : 1) Qui considère-t-on comme « immigré » dans les pays de l'OCDE; 2) Quelle est la nature des problèmes de comparaison internationale?

Qu'est-ce qu'un immigré?

Des différences importantes résident dans la façon de définir les immigrés. Plusieurs pays ont traditionnellement mis l'accent sur des données portant sur les résidents étrangers (il s'agit des pays européens, du Japon et de la Corée). D'autres pays se réfèrent aux personnes nées à l'étranger (*foreign-born*). Il s'agit des pays d'installation : l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Cette différence majeure résulte de la nature et de l'histoire des systèmes migratoires ainsi que de la législation sur la citoyenneté et sur l'acquisition de la nationalité.

La population née à l'étranger englobe ce que l'on peut appeler la première génération de migrants. Elle comprend aussi bien des étrangers que des nationaux. La taille et la composition de la population née à l'étranger dépend de l'histoire des flux migratoires et du taux de mortalité des personnes nées à l'étranger. Par exemple, dans les pays où les flux d'entrées ont diminué au fil du temps, la population des personnes nées à l'étranger va vieillir et sera perçue de plus en plus comme une communauté bien établie.

La notion de population étrangère peut aussi bien comprendre des immigrés ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine que des seconde et troisième générations nées dans le pays d'accueil. Les caractéristiques de la population étrangère dépendent de plusieurs facteurs : l'histoire des flux migratoires, l'accroissement naturel de la population étrangère et les naturalisations. Il est possible de trouver des personnes ayant toujours le statut d'étranger même si elles sont nées dans le pays d'accueil. Les critères requis pour acquérir la nationalité et les motivations qui poussent les étrangers à se faire naturaliser jouent un rôle déterminant sur l'évolution de la population étrangère.

Sources et problèmes de mesure de la population immigrée

Quatre types de sources sont utilisées : les registres de population, les permis de résidence, les enquêtes sur les forces de travail et les recensements. Dans les pays qui disposent d'un registre de population et dans ceux qui exploitent efficacement les données de permis de résidence, les effectifs et les flux d'immigrants sont le plus souvent calculés à partir de la même source. Quelques pays font exception en recourant plutôt aux données de recensement ou d'enquête sur la population active pour évaluer les effectifs de population immigrée. Les mêmes genres de problèmes se retrouvent pour étudier les effectifs et les flux

que l'on exploite les registres ou les données de permis. En particulier, il y a risque de sous-évaluation lorsque les enfants mineurs sont inscrits sur le permis d'un des parents ou si les migrants sont dispensés de permis en raison d'un accord de libre circulation. A ceci s'ajoute la difficulté « d'apurer » régulièrement les séries pour éliminer les permis périmés.

Les recensements permettent d'obtenir des données exhaustives mais leur périodicité assez longue (tous les cinq ou dix ans) n'offre pas la possibilité d'obtenir des informations continues sur les effectifs d'immigrés. A côté des recensements, les enquêtes sur les forces de travail, qui comprennent des questions sur la nationalité et le lieu de naissance, constituent une source d'informations sur l'évolution annuelle des effectifs d'immigrés. Il importe cependant de procéder avec prudence à des analyses désagrégées des caractéristiques de la population immigrée car le nombre des observations concernées est parfois très faible. Indiscutablement, tant les recensements que les enquêtes peuvent sous-estimer le nombre des immigrés, notamment lorsque ces derniers ne souhaitent pas remplir les fiches de recensement ou lorsqu'ils ne vivent pas dans des ménages privés (les enquêtes sur les forces de travail ne couvrent généralement pas les institutions comme, par exemple, les centres d'accueil et les foyers pour immigrés). Ces deux sources permettent d'appréhender une fraction de la population en situation irrégulière, population par définition exclue des registres de population et des systèmes de permis de résidence.

Tableau A.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger dans certains pays de l'OCDE**
Milliers

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Allemagne	<i>9 918.7</i>	<i>10 002.3</i>	<i>10 172.7</i>	10 256.1	<i>10 404.9</i>	<i>10 527.7</i>	<i>10 620.8</i>
% de la population totale	<i>12.1</i>	<i>12.2</i>	<i>12.4</i>	12.5	<i>12.6</i>	<i>12.8</i>	<i>12.9</i>
Australie	4 314.5	4 332.1	4 369.3	4 412.0	4 482.1	4 565.8	4 655.6	4 736.3	4 840.7	4 956.9
% de la population totale	23.3	23.2	23.1	23.0	23.1	23.2	23.4	23.6	23.8	24.1
Autriche	..	895.7	872.0	843.0	893.9	873.3	923.4	1 059.1	1 100.5	1 151.5
% de la population totale	..	11.2	10.9	10.5	11.1	10.8	11.4	13.0	13.5	14.1
Belgique	<i>1 011.0</i>	<i>1 023.4</i>	<i>1 042.3</i>	1 058.8	1 112.2	1 151.8	1 185.5	1 220.1	1 268.9	1 319.3
% de la population totale	<i>9.9</i>	<i>10.0</i>	<i>10.2</i>	10.3	10.8	11.1	11.4	11.7	12.1	12.5
Canada	<i>5 082.5</i>	<i>5 165.6</i>	<i>5 233.8</i>	<i>5 327.0</i>	5 448.5	<i>5 600.7</i>	<i>5 735.9</i>	<i>5 872.3</i>	<i>6 026.9</i>	6 187.0
% de la population totale	<i>17.7</i>	<i>17.8</i>	<i>18.0</i>	<i>18.1</i>	18.4	<i>18.7</i>	<i>19.0</i>	<i>19.2</i>	<i>19.5</i>	19.8
Danemark	276.8	287.7	296.9	308.7	321.8	331.5	337.8	343.4	350.4	360.9
% de la population totale	5.2	5.4	5.6	5.8	6.0	6.2	6.3	6.3	6.5	6.6
Espagne	1 173.8	1 259.1	1 472.5	1 969.3	2 594.1	3 302.4	3 693.8	4 391.5	4 837.6	5 250.0
% de la population totale	3.0	3.2	3.7	4.9	6.4	8.0	8.8	10.3	11.1	11.9
États-Unis (révisé)	<i>29 272.2</i>	<i>29 892.7</i>	<i>29 592.4</i>	31 107.9	<i>32 341.2</i>	<i>35 312.0</i>	<i>36 520.9</i>	<i>37 591.8</i>	<i>38 343.0</i>	<i>39 054.9</i>
% de la population totale	<i>10.7</i>	<i>10.8</i>	<i>10.6</i>	<i>11.0</i>	<i>11.3</i>	<i>12.3</i>	<i>12.6</i>	<i>12.8</i>	<i>12.9</i>	<i>13.0</i>
Finlande	118.1	125.1	131.1	136.2	145.1	152.1	158.9	166.4	176.6	187.9
% de la population totale	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	2.9	3.2	3.4	3.6
France	4 306.0	<i>4 384.6</i>	<i>4 477.9</i>	<i>4 588.3</i>	<i>4 710.6</i>	<i>4 837.6</i>	4 958.5	<i>5 078.3</i>
% de la population totale	7.3	<i>7.4</i>	<i>7.5</i>	<i>7.7</i>	<i>7.8</i>	<i>8.0</i>	8.1	<i>8.3</i>
Grèce	1 122.9
% de la population totale	10.3
Hongrie	284.2	286.2	289.3	294.6	300.1	302.8	307.8	319.0	331.5	344.6
% de la population totale	2.8	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0	3.0	3.2	3.3	3.4
Irlande	<i>271.2</i>	<i>288.4</i>	<i>305.9</i>	<i>328.7</i>	<i>356.0</i>	390.0	<i>428.9</i>	<i>468.6</i>	<i>526.6</i>	601.7
% de la population totale	<i>7.4</i>	<i>7.8</i>	<i>8.2</i>	<i>8.7</i>	<i>9.3</i>	10.0	<i>10.8</i>	<i>11.6</i>	<i>12.7</i>	14.4
Italie	1 446.7
% de la population totale	2.5
Luxembourg	<i>134.1</i>	<i>137.5</i>	<i>141.9</i>	<i>145.0</i>	144.8	<i>147.0</i>	<i>148.5</i>	<i>150.0</i>	<i>154.0</i>	<i>159.7</i>
% de la population totale	<i>31.9</i>	<i>32.2</i>	<i>32.8</i>	<i>33.2</i>	32.8	<i>32.9</i>	<i>33.0</i>	<i>33.2</i>	<i>33.8</i>	<i>34.8</i>
Mexique	406.0	434.6	..
% de la population totale	0.5	0.4	..
Norvège	257.7	273.2	292.4	305.0	315.2	333.9	347.3	361.1	380.4	405.1
% de la population totale	5.8	6.1	6.5	6.8	6.9	7.3	7.6	7.8	8.2	8.7
Nouvelle-Zélande	<i>620.8</i>	<i>630.5</i>	<i>643.6</i>	<i>663.0</i>	698.6	<i>737.1</i>	<i>770.5</i>	<i>796.7</i>	<i>840.6</i>	879.5
% de la population totale	<i>16.4</i>	<i>16.5</i>	<i>16.8</i>	<i>17.2</i>	18.0	<i>18.7</i>	<i>19.2</i>	<i>19.6</i>	<i>20.5</i>	21.2
Pays-Bas	1 469.0	1 513.9	1 556.3	1 615.4	1 674.6	1 714.2	1 731.8	1 736.1	1 734.7	1 732.4
% de la population totale	9.4	9.6	9.8	10.1	10.4	10.6	10.7	10.6	10.6	10.6
Pologne	776.2
% de la population totale	1.6
Portugal	<i>523.4</i>	<i>516.5</i>	<i>518.8</i>	<i>522.6</i>	651.5	<i>699.1</i>	<i>705.0</i>	<i>714.0</i>	<i>661.0</i>	<i>649.3</i>
% de la population totale	<i>5.3</i>	<i>5.1</i>	<i>5.1</i>	<i>5.1</i>	6.3	<i>6.7</i>	<i>6.7</i>	<i>6.8</i>	<i>6.3</i>	<i>6.1</i>
République slovaque	119.1	<i>143.4</i>	<i>171.5</i>	207.6	<i>249.4</i>	<i>301.6</i>
% de la population totale	2.5	<i>2.7</i>	<i>3.2</i>	3.9	<i>4.6</i>	<i>5.6</i>
République tchèque	..	<i>440.1</i>	<i>455.5</i>	<i>434.0</i>	448.5	<i>471.9</i>	<i>482.2</i>	<i>499.0</i>	<i>523.4</i>	<i>566.3</i>
% de la population totale	..	<i>4.3</i>	<i>4.4</i>	<i>4.2</i>	4.4	<i>4.6</i>	<i>4.7</i>	<i>4.9</i>	<i>5.1</i>	<i>5.5</i>
Royaume-Uni	<i>4 222.4</i>	<i>4 335.1</i>	<i>4 486.9</i>	<i>4 666.9</i>	4 865.6	<i>5 075.6</i>	<i>5 290.2</i>	<i>5 552.7</i>	<i>5 841.8</i>	<i>6 116.4</i>
% de la population totale	<i>7.2</i>	<i>7.4</i>	<i>7.6</i>	<i>7.9</i>	8.2	<i>8.6</i>	<i>8.9</i>	<i>9.3</i>	<i>9.7</i>	<i>10.1</i>
Suède	954.2	968.7	981.6	1 003.8	1 028.0	1 053.5	1 078.1	1 100.3	1 125.8	1 175.2
% de la population totale	10.8	11.0	11.8	11.3	11.5	11.8	12.0	12.2	12.4	12.9
Suisse	<i>1 512.8</i>	<i>1 522.8</i>	<i>1 544.8</i>	1 570.8	<i>1 613.8</i>	<i>1 658.7</i>	<i>1 697.8</i>	<i>1 737.7</i>	<i>1 772.8</i>	<i>1 811.2</i>
% de la population totale	<i>21.3</i>	<i>21.4</i>	<i>21.6</i>	21.9	<i>22.3</i>	<i>22.8</i>	<i>23.1</i>	<i>23.5</i>	<i>23.8</i>	<i>24.1</i>
Turquie	1 278.7
% de la population totale	1.9

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437115710050>

Note : Les chiffres estimés sont en italique. Les données pour le Canada, les États-Unis, la France, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, la République slovaque et le Royaume-Uni sont estimées par la méthode paramétrique (PM). Les données pour l'Allemagne, la Belgique (1995-1999), le Luxembourg, le Portugal, la République tchèque et la Suisse sont estimées par la méthode des composantes (CM).

Pour plus de détails sur les méthodes d'estimation, se reporter à : www.oecd.org/els/migration/foreignborn.

Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la fin des tableaux B.1.4.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
AUSTRALIE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Royaume-Uni	1 156.5	1 148.5	1 139.9	1 132.6	1 126.9	1 123.9	1 126.2	1 131.9	1 139.2	1 153.3
Nouvelle-Zélande	323.7	331.5	349.3	369.0	394.1	413.7	428.0	439.9	457.0	476.7
Italie	255.1	251.2	247.0	242.7	238.5	235.2	231.6	228.0	224.4	220.5
Chine	131.6	135.0	141.3	148.0	157.0	164.9	173.1	180.8	192.2	203.1
Viêtnam	167.5	168.7	169.6	169.6	169.5	171.6	174.6	176.2	177.9	180.4
Inde	87.8	89.3	91.1	95.7	103.6	110.6	118.3	127.7	139.4	153.6
Philippines	104.3	105.5	108.1	110.1	112.2	115.8	120.1	124.6	129.7	135.6
Grèce	140.5	138.7	136.6	134.5	132.5	131.2	130.0	128.6	127.2	125.8
Afrique du Sud	66.1	69.4	74.8	80.7	86.9	95.3	101.6	108.6	114.1	118.8
Allemagne	120.5	119.7	118.9	118.1	117.5	117.1	116.6	115.9	115.3	114.9
Malaisie	83.8	84.0	84.5	85.3	87.2	89.6	93.2	97.3	100.5	103.9
Pays-Bas	94.8	93.9	92.9	92.0	91.2	90.4	89.6	88.6	87.8	87.0
Liban	78.2	78.6	78.7	79.1	80.0	81.2	83.1	84.2	85.5	86.6
Hong-Kong (Chine)	79.1	79.1	78.2	76.7	75.2	75.6	76.3	76.2	76.5	76.3
Sri Lanka	53.8	54.7	55.2	56.3	58.6	61.4	63.8	65.5	68.1	70.9
Autres pays	1 371.1	1 384.1	1 403.3	1 421.6	1 451.3	1 488.3	1 529.5	1 562.3	1 605.7	1 649.4
Total	4 314.5	4 332.1	4 369.3	4 412.0	4 482.1	4 565.8	4 655.6	4 736.3	4 840.7	4 956.9

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438117545622>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
AUTRICHE

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
										2004	2005	2006
Ex-Yougoslavie	129.9	123.8	111.0	114.4	124.2	131.2	158.3	152.4	169.4	80.7	75.8	84.6
Turquie	118.8	124.5	110.1	128.0	121.2	127.6	141.9	143.1	146.5	66.6	69.3	69.1
Allemagne	122.8	122.2	126.0	125.3	114.2	126.7	140.4	138.1	146.5	86.1	82.3	84.1
Bosnie-Herzégovine	113.1	125.1	115.4	132.3	130.1	132.3	139.7	151.4	145.2	68.1	73.7	75.7
Ex-Tchéquoslovaquie	52.5	47.4	45.6	41.1	47.1	33.7	60.6	64.5	66.9	36.4	41.2	41.7
Pologne	41.2	41.0	42.3	44.1	34.8	35.4	51.4	49.6	58.9	28.9	30.8	33.3
Croatie	50.8	50.5	54.7	53.4	42.4	33.8	42.8	43.1	47.9	21.9	20.9	24.1
Roumanie	40.5	34.0	31.2	36.9	38.0	41.0	42.6	49.4	47.9	23.7	28.7	26.5
Hongrie	24.2	22.3	18.0	23.3	28.8	27.6	26.3	35.5	29.7	15.0	19.0	17.5
Italie	24.8	18.8	23.2	19.5	21.8	23.6	23.4	21.0	20.5	11.9	10.4	9.3
Slovénie	29.1	17.9	15.9	17.7	14.0	16.8	14.9	16.8	15.9	8.5	9.9	10.1
Autres pays	148.0	144.5	149.6	157.8	156.6	193.7	216.8	235.6	256.2	114.3	126.4	130.2
Total	895.7	872.0	843.0	893.9	873.3	923.4	1 059.1	1 100.5	1 151.5	562.0	588.4	606.2

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438145266308>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
BELGIQUE

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
								2004	2005	2006
France	150.3	151.9	152.5	153.0	154.2	156.2	159.3	87.2	88.2	89.6
Maroc	107.3	118.8	126.5	134.2	141.3	147.9	155.1	65.2	68.8	72.6
Italie	135.2	132.2	130.5	128.7	126.7	125.1	123.6	61.3	60.7	60.0
Pays-Bas	92.3	97.8	101.3	104.4	107.7	111.6	115.8	54.8	56.6	58.6
Turquie	66.5	71.6	78.6	78.6	81.0	83.8	86.4	39.2	40.7	41.9
Allemagne	83.7	83.4	80.1	83.3	83.5	83.6	83.6	46.6	46.6	46.5
République démocratique du Congo	46.8	50.8	52.7	53.8	66.8	68.5	70.5	37.8	35.8	37.0
Espagne	37.3	37.0	36.6	36.2	35.7	35.5	35.4	19.4	19.4	19.3
Pologne	18.4	20.4	21.9	23.0	25.2	29.0	33.7	16.2	17.9	19.8
Serbie et Monténégro	21.5	20.9	23.2	25.8	27.6	29.8	31.8	13.4	14.6	15.5
Fédération de Russie	14.6	17.6	25.1	29.8	11.4	15.4	18.0
Royaume-Uni	26.1	26.1	25.9	25.6	25.3	24.9	24.2	12.5	12.2	11.8
Portugal	21.2	21.3	21.7	22.3	22.8	23.3	24.0	11.6	11.9	12.1
Algérie	14.0	15.1	16.0	17.0	17.7	18.5	19.4	7.8	8.2	8.6
Roumanie	6.2	7.7	8.7	9.5	10.6	12.6	15.3	6.0	7.1	8.4
Autres pays	232.0	257.2	275.6	275.3	276.2	293.6	311.4	142.3	154.7	163.9
Total	1 058.8	1 112.2	1 151.8	1 185.5	1 220.1	1 268.9	1 319.3	632.8	658.5	683.8

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438203888251>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
CANADA

	1996	2001	2006	Dont : femmes		
				1996	2001	2006
Royaume-Uni	655.5	606.0	579.6	352.2	323.1	305.8
Chine	231.1	332.8	466.9	122.2	177.6	253.0
Inde	235.9	314.7	443.7	117.0	156.6	222.5
Philippines	184.6	232.7	303.2	111.7	139.3	178.5
Italie	332.1	315.5	296.9	158.0	152.2	144.4
États-Unis	244.7	237.9	250.5	139.8	136.6	142.2
Hong-Kong (Chine)	241.1	235.6	215.4	124.3	122.3	112.2
Ex-URSS	142.0	142.0	174.2	73.4	76.3	94.4
Allemagne	181.7	174.1	171.4	95.2	90.9	89.7
Pologne	193.4	180.4	170.5	100.1	95.7	91.6
Viêtnam	139.3	148.4	160.2	69.7	75.7	83.7
Portugal	158.8	153.5	150.4	79.3	77.5	76.2
Ex-Yougoslavie	122.0	145.4	148.6	59.3	71.1	74.2
Jamaïque	115.8	120.2	123.4	67.3	69.6	71.4
Pays-Bas	124.5	117.7	112.0	60.9	56.9	54.7
Autres pays	1 668.6	1 991.6	2 420.1	835.1	1 004.5	1 228.4
Total	4 971.1	5 448.5	6 187.0	2 565.7	2 825.9	3 222.8

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438271836366>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

DANEMARK

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
											2004	2005	2006
Turquie	27.3	28.2	29.0	29.7	30.4	30.8	30.9	30.9	31.0	31.1	14.6	14.7	14.7
Allemagne	22.6	22.9	22.9	22.7	22.6	22.5	22.5	22.6	23.0	23.9	12.0	12.2	12.6
Iraq	8.7	10.8	12.5	15.1	18.0	19.7	20.7	20.8	20.7	20.7	9.3	9.2	9.3
Bosnie-Herzégovine	17.9	18.0	18.0	18.0	18.1	18.1	18.2	17.9	17.7	17.6	8.8	8.8	8.7
Pologne	10.1	10.2	10.3	10.4	10.6	10.7	10.9	11.3	12.4	14.7	7.4	7.8	8.4
Norvège	12.6	12.9	13.1	13.4	13.4	13.6	13.9	14.0	14.1	14.2	8.9	9.0	9.1
Suède	12.3	12.5	12.6	12.6	12.5	12.3	12.2	12.3	12.5	12.7	7.7	7.8	8.0
Liban	11.5	11.6	11.7	11.9	12.0	12.1	12.1	12.1	12.0	12.0	5.5	5.5	5.5
Iran	10.7	11.0	11.1	11.3	11.4	11.6	11.7	11.7	11.7	11.8	4.8	4.8	4.9
Ex-Yougoslavie	12.3	12.5	12.5	12.5	12.5	12.4	12.3	11.9	11.7	11.5	5.9	5.8	5.7
Royaume-Uni	10.5	10.7	10.5	10.5	10.6	10.6	10.7	10.7	10.8	11.1	3.8	3.8	3.9
Pakistan	9.4	9.7	9.9	10.3	10.5	10.6	10.7	10.6	10.6	10.5	4.9	4.9	4.9
Somalie	9.9	10.7	11.3	11.8	12.2	12.3	11.8	11.2	10.7	10.4	5.4	5.1	4.9
Afghanistan	1.9	2.3	2.9	4.3	7.2	8.4	9.0	9.4	9.5	9.6	4.4	4.4	4.5
Vietnam	7.9	8.1	8.2	8.3	8.5	8.6	8.6	8.7	8.7	8.7	4.4	4.4	4.5
Autres pays	91.2	95.7	100.3	105.7	111.4	117.1	121.8	127.3	133.4	140.5	68.1	71.4	75.2
Total	276.8	287.7	296.9	308.7	321.8	331.5	337.8	343.4	350.4	360.9	175.8	179.6	184.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438272031488>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ESPAGNE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
											2004	2005	2006
Maroc	190.5	196.6	236.5	299.9	370.7	438.2	474.5	557.2	606.0	621.3	194.1	212.5	226.3
Roumanie	3.1	4.0	7.5	33.0	68.6	137.8	206.4	312.1	397.3	511.0	141.5	184.7	241.3
Équateur	5.3	8.4	21.7	140.6	259.8	387.6	470.1	487.2	456.6	434.7	251.3	235.7	224.7
Royaume-Uni	87.8	95.5	105.7	120.0	140.6	173.6	187.5	238.2	283.7	322.0	119.1	141.3	160.0
Colombie	17.9	21.6	35.7	99.9	205.3	259.4	264.5	288.2	287.0	291.7	164.2	163.8	166.3
Argentine	61.3	64.0	70.5	84.9	118.9	191.7	226.5	260.4	271.4	273.0	125.7	130.8	131.7
Allemagne	115.4	125.3	142.6	158.0	173.0	189.4	176.9	193.1	208.9	222.1	97.3	104.8	111.3
France	143.0	146.9	155.2	162.5	170.6	180.2	178.1	188.7	199.4	208.8	98.7	103.6	108.0
Bolivie	2.6	2.8	3.7	8.4	15.5	30.6	54.4	99.5	140.7	200.7	55.2	79.4	113.3
Pérou	26.9	30.6	37.5	47.3	59.0	72.9	88.8	108.0	123.5	137.0	59.5	66.9	73.4
Venezuela	46.4	49.5	54.7	62.3	71.6	83.5	100.3	116.2	124.9	130.6	61.5	66.3	69.5
Bulgarie	1.6	2.0	3.3	12.4	30.2	53.4	70.4	93.0	100.8	120.2	40.9	45.4	54.9
Brésil	19.2	20.9	25.0	31.9	39.5	48.0	55.0	73.1	93.4	113.4	45.1	56.5	67.2
Portugal	51.3	54.1	58.4	62.6	67.3	71.8	71.1	80.8	93.8	111.6	37.2	41.0	46.2
Chine	12.0	14.0	19.0	27.6	37.5	51.1	62.3	87.0	104.8	108.3	41.4	50.0	52.9
Autres pays	389.5	422.8	495.5	617.6	765.9	933.2	1 007.1	1 208.9	1 345.6	1 443.8	562.7	622.1	675.3
Total	1 173.8	1 259.1	1 472.5	1 969.3	2 594.1	3 302.4	3 693.8	4 391.5	4 837.6	5 250.0	2 095.4	2 304.9	2 522.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438551426257>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
ÉTATS-UNIS

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
											2004	2005	2006
											Mexique	7 298.2	7 382.4
Philippines	1 205.6	1 324.6	1 549.4	1 313.8	1 333.1	1 488.1	1 457.5	1 449.0	1 621.3	1 677.7	827.1	930.2	971.9
Inde	770.0	747.7	849.2	1 010.1	1 028.8	1 322.4	1 183.6	1 296.7	1 438.3	1 478.5	630.2	688.8	697.4
Chine	961.4	865.9	890.6	898.0	968.2	986.9	1 167.6	1 463.0	1 398.0	1 460.3	773.3	736.3	809.0
El Salvador	645.4	791.6	811.3	787.7	840.9	882.8	1 025.3	958.4	1 130.1	1 095.6	465.2	511.8	521.1
Allemagne	1 204.2	1 200.8	986.9	1 147.4	1 128.2	1 161.8	1 091.5	1 093.0	1 036.1	1 088.1	632.4	589.2	649.7
Corée	659.0	657.6	660.7	801.8	889.2	811.2	916.2	854.1	770.6	1 002.6	486.6	424.8	546.1
Cuba	927.3	930.6	960.9	957.3	859.6	935.7	1 005.2	1 075.0	965.9	994.8	527.3	478.1	519.6
Viêtnam	805.9	1 013.8	988.1	872.7	768.2	831.5	946.7	985.7	1 037.7	942.6	515.1	534.3	479.3
Canada	739.9	787.3	825.1	879.3	957.4	921.2	852.6	831.9	833.2	840.4	451.9	445.3	468.9
République dominicaine	643.4	646.8	692.1	699.2	640.1	668.6	725.9	641.4	713.5	827.2	388.8	445.2	476.4
Royaume-Uni	713.4	761.9	796.2	758.2	715.3	745.1	700.7	730.9	724.6	665.7	409.6	367.2	355.4
Colombie	381.4	414.9	495.6	440.1	528.5	552.2	491.7	453.9	499.7	641.5	248.2	288.7	358.0
Jamaïque	400.1	355.6	405.2	422.5	488.4	537.8	671.1	660.0	615.3	588.8	377.5	365.0	331.4
Guatemala	454.8	474.3	407.2	328.7	315.6	408.1	448.5	526.7	556.6	567.3	217.0	225.9	203.1
Autres pays	9 938.9	9 981.3	9 304.7	10 099.9	10 702.5	11 320.6	11 698.9	11 876.2	11 953.7	12 019.3	6 043.5	6 068.6	6 027.7
Total	27 748.8	28 337.1	28 052.4	29 489.0	30 658.1	33 474.4	34 620.3	35 635.5	36 347.6	37 022.5	17 800.9	18 021.9	18 399.2

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438612761646>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
FINLANDE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
											2004	2005	2006
											Ex-URSS	28.8	31.4
Suède	27.4	27.8	27.9	28.0	28.3	28.6	28.9	29.2	29.5	29.8	14.2	14.3	14.4
Estonie	6.5	7.0	7.4	7.8	8.7	9.5	10.3	11.2	12.6	14.5	6.1	6.8	7.8
Somalie	3.8	4.1	4.2	4.4	4.3	4.6	4.7	4.8	5.1	5.3	2.2	2.4	2.5
Ex-Yougoslavie	3.7	3.8	5.9	4.2	4.5	4.6	4.7	4.9	5.0	5.2	2.2	2.3	2.4
Allemagne	3.3	3.3	3.5	3.6	3.8	3.9	4.1	4.3	4.6	4.9	1.7	1.8	2.0
Chine	1.7	1.9	2.0	2.1	2.4	2.7	3.1	3.6	4.1	4.6	2.1	2.5	2.7
Iraq	2.3	2.6	3.0	3.2	3.5	3.8	4.0	4.3	4.4	4.4	1.9	1.9	2.0
Thaïlande	1.3	1.5	1.6	1.8	2.1	2.4	2.8	3.1	3.6	4.1	2.4	2.8	3.2
Royaume-Uni	2.4	2.5	2.6	2.7	2.9	3.1	3.2	3.4	3.5	3.7	1.0	1.0	1.0
Turquie	1.8	1.9	2.0	2.2	2.4	2.6	2.9	3.1	3.4	3.7	0.8	0.9	0.9
États-Unis	2.8	2.9	3.0	2.9	3.0	3.1	3.1	3.1	3.2	3.5	1.4	1.5	1.6
Iran	1.6	1.7	1.9	2.1	2.3	2.5	2.7	3.0	3.2	3.4	1.2	1.3	1.5
Viêtnam	2.6	2.8	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0	3.1	3.3	3.4	1.6	1.7	1.8
Inde	0.9	0.9	1.1	1.2	1.3	1.5	1.6	1.8	2.1	2.5	0.7	0.8	0.9
Autres pays	27.2	28.9	28.6	34.3	38.3	40.0	42.5	45.1	48.9	52.9	20.3	21.9	23.5
Total	118.1	125.1	131.1	136.2	145.1	152.1	158.9	166.4	176.6	187.9	84.3	89.3	94.8

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438285385101>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

FRANCE

	1999	2005	Dont : femmes
			2005
Algérie	574.0	679.0	315.0
Maroc	523.0	625.0	293.0
Portugal	572.0	567.0	279.0
Italie	379.0	338.0	172.0
Espagne	316.0	276.0	154.0
Turquie	174.0	222.0	103.0
Tunisie	202.0	222.0	93.0
Allemagne	123.0	128.0	78.0
Royaume-Uni	75.0	125.0	63.0
Belgique	94.0	102.0	58.0
Pologne	99.0	91.0	59.0
Viêtnam	72.0	73.0	40.0
Sénégal	54.0	67.0	30.0
Chine	31.0	63.0	35.0
Mali	36.0	54.0	19.0
Autres pays	982.1	1 326.5	710.5
Total	4 306.1	4 958.5	2 501.5

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438355237635>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

GRÈCE

	2001	Dont : femmes
		2001
Albanie	403.9	166.6
Allemagne	101.4	54.5
Turquie	76.6	45.1
Fédération de Russie	72.7	42.1
Géorgie	71.7	38.6
Bulgarie	38.9	23.8
Égypte	32.7	15.6
Roumanie	26.5	12.7
Kazakhstan	24.4	12.9
États-Unis	23.1	12.9
Chypre	22.5	13.0
Australie	20.4	11.0
Ukraine	16.7	12.5
Pologne	15.5	8.7
Royaume-Uni	13.3	8.5
Autres pays	162.7	78.9
Total	1 122.9	557.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438415360308>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
HONGRIE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes
											2006
Roumanie	141.7	142.0	142.3	144.2	145.2	146.5	148.5	152.7	155.4	170.4	92.5
Ex-Tchéquoslovaquie	40.3	38.9	37.5	36.0	34.6	33.3	33.4	31.4	32.6	30.4	19.2
Ex-Yougoslavie	33.3	33.5	34.4	35.1	33.4	30.3	30.7	29.9	29.6	28.6	14.6
Ex-URSS	28.3	29.2	30.2	31.5	30.4	31.0	31.4	32.2	31.9	27.4	18.0
Allemagne	13.6	13.8	14.1	14.4	15.3	15.9	16.3	18.8	21.9	24.5	13.3
Autriche	3.8	3.8	3.8	3.9	4.0	4.2	4.3	4.7	5.4	6.2	3.0
Ukraine	4.9	3.0
Chine	1.0	1.7	2.6	3.5	3.6	3.8	3.9	4.2	4.5	4.7	2.3
États-Unis	2.2	2.2	2.2	2.3	2.1	2.4	2.7	3.0	3.4	4.0	2.0
Pologne	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.9	3.2	3.4	2.3
Autres pays	17.3	18.4	19.5	21.1	28.8	32.7	33.9	39.2	43.7	39.9	17.6
Total	284.2	286.2	289.3	294.6	300.1	302.8	307.8	319.0	331.5	344.6	187.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438435313604>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
IRLANDE

	2002	2006
Royaume-Uni	242.2	266.1
Pologne	2.1	62.5
États-Unis	21.0	24.6
Lituanie	2.1	24.6
Nigeria	8.9	16.3
Lettonie	2.2	13.9
Allemagne	8.5	11.5
Chine	5.6	11.0
Philippines	3.9	9.4
Inde	3.3	9.2
France	6.7	9.1
Roumanie	5.8	8.5
Afrique du Sud	6.1	7.6
Australie	5.9	6.5
Espagne	4.5	6.1
Autres pays	61.1	114.7
Total	390.0	601.7

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438448023537>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
LUXEMBOURG

	2001	Dont : femmes
		2001
Portugal	41.7	20.0
France	18.8	9.9
Belgique	14.8	7.2
Allemagne	12.8	7.6
Italie	12.3	5.4
Serbie et Monténégro	6.5	3.0
Pays-Bas	3.3	1.6
Royaume-Uni	3.2	1.4
Cap-Vert	2.4	1.3
Espagne	2.1	1.1
Bosnie-Herzégovine	1.7	0.8
Danemark	1.5	0.8
États-Unis	1.1	0.5
Chine	1.0	0.5
Pologne	1.0	0.6
Autres pays	20.6	11.3
Total	144.8	73.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438450756861>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
MEXIQUE

	2005
États-Unis	108.7
Canada	21.4
Guatemala	17.3
Japon	13.9
Argentine	11.6
France	11.6
Venezuela	10.6
El Salvador	9.4
Chine	9.3
Royaume-Uni	8.0
Autres pays	212.8
Total	434.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438461707341>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
NORVÈGE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
											2004	2005	2006
Suède	29.3	32.6	33.4	33.3	33.0	33.0	33.1	33.1	33.9	35.0	17.3	17.6	18.0
Danemark	21.1	21.7	21.7	22.0	22.1	22.3	22.3	22.2	22.3	22.3	11.1	11.1	11.1
Pologne	5.5	5.6	5.7	5.9	6.2	6.7	7.0	8.3	11.2	18.0	4.9	5.5	7.0
Iraq	3.8	4.9	6.9	11.3	12.3	14.7	14.9	15.4	16.7	17.4	6.3	6.9	7.2
Allemagne	10.1	10.8	11.4	11.8	12.2	12.9	13.5	14.1	15.2	16.7	7.2	7.6	8.2
Pakistan	12.4	12.9	13.3	13.6	14.1	14.6	14.9	15.2	15.6	15.9	7.3	7.4	7.6
Royaume-Uni	13.6	14.1	14.3	14.2	14.1	14.3	14.3	14.6	14.7	15.1	6.3	6.3	6.4
États-Unis	15.0	15.1	15.0	14.7	14.6	14.6	14.6	14.5	14.6	14.8	7.6	7.6	7.7
Somalie	4.3	5.3	6.4	7.8	8.6	10.7	12.1	12.8	13.5	14.5	5.7	6.2	6.7
Bosnie-Herzégovine	11.1	11.2	11.6	11.7	11.8	13.5	13.2	12.6	12.6	13.2	6.4	6.4	6.6
Viêtnam	10.9	11.0	11.2	11.3	11.5	11.7	11.9	12.1	12.3	12.5	6.2	6.4	6.5
Iran	7.7	8.3	8.9	9.3	10.1	10.7	11.3	11.6	11.8	12.0	5.1	5.2	5.3
Fédération de Russie	2.0	2.5	3.1	3.9	4.7	6.0	7.5	8.9	10.1	10.9	5.9	6.7	7.3
Turquie	6.6	6.9	7.3	7.6	7.9	8.4	8.8	9.1	9.4	9.7	3.9	4.1	4.2
Philippines	5.1	5.4	5.7	6.0	6.4	7.0	7.5	8.0	8.7	9.6	6.0	6.5	7.2
Autres pays	99.2	104.9	116.5	120.7	125.6	132.9	140.5	148.5	157.8	167.7	76.9	82.3	87.5
Total	257.7	273.2	292.4	305.0	315.1	333.9	347.3	361.1	380.4	405.1	184.1	193.8	204.5

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438508276104>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
NOUVELLE-ZÉLANDE

	2001	2006
Royaume-Uni	218.4	245.1
Chine	38.9	78.1
Australie	56.3	62.7
Samoa	47.1	50.6
Inde	20.9	43.3
Afrique du Sud	26.1	41.7
Fidji	25.7	37.7
Corée	17.9	28.8
Pays-Bas	22.2	22.1
Tonga	18.1	20.5
États-Unis	13.3	18.3
Philippines	10.1	15.3
Îles Cook	15.2	14.7
Malaisie	11.5	14.5
Taipei chinois	12.5	10.8
Autres pays	144.3	175.2
Total	698.6	879.5

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438512288264>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

PAYS-BAS

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Turquie	172.7	175.5	178.0	181.9	186.2	190.5	194.6	195.9	196.0	195.4
Suriname	182.2	184.2	185.0	186.5	188.0	189.0	189.7	190.1	189.2	187.8
Maroc	145.8	149.6	152.7	155.8	159.8	163.4	166.6	168.5	168.6	168.0
Indonésie	172.1	170.3	168.0	165.8	163.9	161.4	158.8	156.0	152.8	149.7
Allemagne	126.8	125.5	124.2	123.1	122.1	120.6	119.0	117.7	116.9	116.4
Ex-Yougoslavie	46.7	47.5	50.5	53.9	55.9	56.2	55.5	54.5	53.7	53.0
Belgique	44.0	44.6	45.3	46.0	46.5	46.8	47.1	47.1	47.1	47.4
Royaume-Uni	42.3	42.7	43.6	45.7	47.9	48.5	48.3	47.5	46.6	45.8
Ex-URSS	11.7	13.7	16.1	21.6	27.1	30.8	32.8	34.5	35.3	36.0
Chine	18.0	19.4	20.6	22.7	25.8	28.7	31.5	33.5	34.8	35.5
Pologne	15.1	15.9	16.3	17.4	18.6	20.1	21.2	25.0	30.0	35.3
Iraq	20.4	27.3	29.9	33.7	36.0	35.8	36.0	35.9	35.3	34.8
Afghanistan	10.8	14.6	19.8	24.3	28.5	31.0	32.1	32.4	32.0	31.3
Iran	18.5	19.3	20.1	21.5	23.2	24.2	24.2	24.1	23.8	23.8
États-Unis	18.6	19.5	20.3	21.4	22.1	22.5	22.6	22.6	22.8	23.0
Autres pays	423.5	444.3	465.6	494.3	523.2	544.7	551.9	550.9	549.9	549.3
Total	1 469.0	1 513.9	1 556.3	1 615.4	1 674.6	1 714.2	1 731.8	1 736.1	1 734.7	1 732.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438462404066>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

POLOGNE

	2002	Dont : femmes
		2002
Ukraine	312.3	191.0
Bélarus	105.2	63.2
Allemagne	98.2	56.8
Lituanie	79.8	48.6
Fédération de Russie	55.2	35.7
France	33.9	18.9
États-Unis	8.4	5.0
République tchèque	6.3	3.7
Autriche	3.9	2.0
Kazakhstan	3.8	2.1
Serbie et Monténégro	3.6	1.9
Roumanie	3.4	2.0
Italie	3.3	1.5
Bosnie-Herzégovine	3.3	1.9
Royaume-Uni	2.8	1.1
Autres pays	52.8	25.0
Total	776.2	460.3

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438513222345>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
PORTUGAL

	2001	Dont : femmes
		2001
Angola	174.2	91.7
France	95.3	50.7
Mozambique	76.0	40.1
Brésil	49.9	25.4
Cap-Vert	45.0	22.0
Allemagne	24.3	12.4
Venezuela	22.4	11.7
Guinée-Bissau	21.4	8.6
Espagne	14.0	8.3
Suisse	12.9	6.4
Sao Tomé et Príncipe	12.5	6.7
Afrique du Sud	11.2	5.9
Royaume-Uni	10.1	5.1
Canada	7.3	3.8
États-Unis	7.3	3.7
Autres pays	67.8	28.0
Total	651.5	330.5

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438520367145>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2001	2004
République tchèque	71.5	107.7
Hongrie	17.2	22.5
Ukraine	7.1	13.3
Pologne	3.4	7.2
Fédération de Russie	1.6	5.8
Allemagne	0.6	4.7
Macédoine	0.1	4.6
Roumanie	3.0	4.4
Autriche	0.7	3.9
États-Unis	0.7	3.5
France	1.3	3.4
Viêtnam	0.6	2.4
Bulgarie	1.0	1.7
Belgique	0.2	0.9
Serbie et Monténégro	1.4	0.8
Autres pays	8.4	21.0
Total	119.1	207.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438530677228>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ROYAUME-UNI

	2006	Dont : femmes
		2006
Inde	570.0	280.0
Irlande	417.0	236.0
Pakistan	274.0	139.0
Allemagne	269.0	155.0
Pologne	229.0	109.0
Bangladesh	221.0	101.0
Afrique du Sud	198.0	104.0
États-Unis	169.0	90.0
Kenya	138.0	71.0
Jamaïque	135.0	70.0
Nigeria	117.0	60.0
Australie	116.0	60.0
France	111.0	64.0
Sri Lanka	102.0	48.0
Philippines	95.0	65.0
Autres pays	2 596.0	1 332.0
Total	5 757.0	2 984.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438405644711>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

SUÈDE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Finlande	201.0	198.8	197.0	195.4	193.5	191.5	189.3	186.6	183.7	180.9
Iraq	32.7	37.9	43.1	49.4	55.7	62.8	67.6	70.1	72.6	82.8
Ex-Yougoslavie	70.9	70.9	70.4	72.0	73.3	74.4	75.1	74.6	74.0	73.7
Iran	49.8	50.3	50.5	51.1	51.8	52.7	53.2	54.0	54.5	55.7
Bosnie-Herzégovine	48.3	50.0	50.7	51.5	52.2	52.9	53.9	54.5	54.8	55.5
Pologne	39.6	39.7	39.9	40.1	40.5	41.1	41.6	43.5	46.2	51.7
Norvège	42.7	41.9	41.8	42.5	43.4	44.5	45.1	45.0	44.8	44.7
Danemark	38.9	38.2	37.9	38.2	38.9	39.9	40.9	41.7	42.6	44.4
Allemagne	36.8	37.2	37.4	38.2	38.9	39.4	40.2	40.8	41.6	43.0
Turquie	..	31.0	31.4	31.9	32.5	33.1	34.1	35.0	35.9	37.1
Chili	26.7	26.6	26.6	26.8	27.2	27.3	27.5	27.7	27.8	28.0
Liban	21.4	20.2	20.0	20.0	20.2	20.5	20.8	21.1	21.4	22.7
Thaïlande	..	9.0	9.6	10.4	11.2	12.4	14.3	16.3	18.3	20.5
Royaume-Uni	13.3	13.7	14.0	14.6	15.5	16.1	16.4	16.8	17.2	17.8
Syrie	..	12.8	13.6	14.2	14.6	15.2	15.7	16.2	16.8	17.8
Autres pays	332.0	290.5	297.5	307.6	318.7	329.7	342.1	356.5	373.8	398.8
Total	954.2	968.7	981.6	1 003.8	1 028.0	1 053.5	1 078.1	1 100.3	1 125.8	1 175.2

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438575766541>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
TURQUIE

	1990	2000	Dont : femmes	
			1990	2000
Bulgarie	462.8	480.8	237.9	252.5
Allemagne	176.8	273.5	88.3	140.6
Grèce	101.8	59.2	54.0	32.3
Pays-Bas	9.9	21.8	5.0	11.1
Fédération de Russie	11.4	19.9	5.1	12.1
Royaume-Uni	6.5	18.9	3.3	10.1
France	10.3	16.8	5.0	8.2
Autriche	7.0	14.3	3.5	7.2
États-Unis	12.9	13.6	5.2	6.1
Iran	10.5	13.0	3.9	4.9
Chypre	9.2	10.4	4.8	5.6
Suisse	8.1	10.4	4.1	5.4
Autres pays	310.1	326.1	154.4	167.6
Total	1 137.2	1 278.7	574.5	663.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438608684177>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Notes relatives aux tableaux A.1.4. et B.1.4. **Population née à l'étranger**

Dans le tableau A.1.4., les données en italique sont estimées. Les estimations par pays de naissance ne sont pas disponibles.

Par conséquent toutes les données présentées dans les tableaux B.1.4. sont des données observées.

Pour plus de détails sur les sources des données observées, se référer au © ci-dessous.

Légende : © Données observées

ε Estimations par la méthode des composantes (MC) ou par la méthode paramétrique (MP).

Pour plus de détails sur les méthodes d'estimation, se reporter à : www.oecd.org/els/migration/foreignborn.

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	© 2000 ε MC pour les autres années.	Base de données sur les immigrés dans les pays de l'OCDE (DIOC).
Australie	© Estimation de la population résidente (EPR) basée sur les recensements de la population. Entre les recensements, les EPR sont mises à jour à partir des données de naissances, de décès et du solde migratoire net. <i>Date de référence</i> : 30 juin.	Australian Bureau of Statistics (ABS).
Autriche	© <i>Date de référence</i> : mars de l'année indiquée. Il y a rupture de série à partir de 2004.	Enquête sur la population active, Institut central de statistique.
Belgique	© Effectifs de personnes nées à l'étranger inscrites sur le Registre de population. Les demandeurs d'asile sont inscrits sur un fichier d'attente.	Registre national, Institut national de la statistique.
Canada	© pour 2001 et 2006: Population immigrée (non compris les résidents non permanents). La catégorie « Autres pays » inclut les « non mentionné ». ε MP pour les autres années.	Recensements de la population, Statistique Canada.
Danemark	© Selon la définition nationale, un immigré est une personne née à l'étranger dont les parents sont des citoyens étrangers ou nés à l'étranger. Quand aucune information sur la nationalité/le pays de naissance d'une personne née à l'étranger n'est disponible, cette personne est comptabilisée en tant qu'immigré.	Statistique Danemark.
Espagne	© Effectifs de personnes nées à l'étranger inscrites sur le Registre de population.	Institut National de statistique (INE)
États-Unis	Dans le tableau A.1.4., le chiffre pour l'année 2000 provient du recensement de la population. A partir de ce chiffre, la série est estimée en suivant l'évolution des effectifs observée dans l'enquête CPS. Les chiffres par pays de naissance (tableau B.1.4.) donnent simplement les résultats des enquêtes CPS.	Current Population Survey March Supplement (CPS) et Recensement de la population de 2000, US Department of Commerce, Bureau of the Census.
Finlande	© Personnes nées à l'étranger inscrites dans le Registre de population. Y compris les personnes d'origine finnoise nées à l'étranger.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	© Recensement de 1999 et pour 2005 : moyenne 2004-2005 issue de l'enquête continue sur la population active) ε MP pour les autres années.	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce	© Population résidente née à l'étranger .	Recensement, Service national de la statistique.
Hongrie	© Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
Irlande	© 1996, 2002 et 2006: Personnes résidant habituellement en Irlande et présentes dans leur lieu de résidence au moment du recensement. ε MP pour les autres années.	Office central de statistique.
Italie	© <i>Date de référence</i> : 2001.	Recensement, ISTAT.
Luxembourg	© pour 2001. ε MC pour les autres années.	Recensement de 2001, Service central de la statistique et des études économiques (Stec).
Mexique	© Population âgée de 5 ans et plus.	Recensement de 2000, Institut national de la Population du Mexique (CONAPO).
Norvège	© <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre central de la Population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	© pour 1996, 2001 et 2006. ε MP pour les autres années.	Recensement de la population, Statistique Nouvelle-Zélande.
Pays-Bas	© <i>Date de référence</i> : Les données présentées se réfèrent au 1 janvier de l'année suivante. Ainsi la population de 2006 correspond à la population au 1 janvier 2007.	Registre de la population, Institut central de Statistique (CBS).
Pologne	© Non compris les résidents temporaires présents sur le territoire depuis moins de 12 mois au moment du recensement. Pays de naissance reportés selon les frontières politiques (administratives) à la date du recensement.	Recensement, Office central de la Statistique.
Portugal	© Données du recensement 2001. ε MC pour les autres années.	Recensement, Institut national de la Statistique (INE).
République slovaque	© Recensement de la population titulaire d'un permis permanent de résidence à la date du recensement, 1996 et 2004. ε MP pour les autres années.	Ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni	© pour 2001 (Tableau A.1.4.). ε MP pour les autres années. Tableau B.1.4. Résidents nés à l'étranger en 2006. Les chiffres sont arrondis et non publiés s'ils sont inférieurs à 10 000.	Recensement. Office de la statistique nationale. Enquête sur les forces de travail. Office de la statistique nationale.
Suède	© <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse	© pour 2000 données de recensement ε MC pour les autres années.	Recensement de la population.
Turquie		Recensement de la population, Institut national de statistique (INS)

Tableau A.1.5. **Effectifs de personnes étrangères dans certains pays de l'OCDE**

Milliers

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Allemagne	7 365.8	7 319.6	7 343.6	7 296.8	7 318.6	7 335.6	7 334.8	6 738.7	6 755.8	6 755.8
% de la population totale	9.0	8.9	8.9	8.9	8.9	8.9	8.9	8.2	8.2	8.2
Autriche	683.4	686.5	694.0	701.8	718.3	743.3	759.6	776.1	801.6	817.5
% de la population totale	8.6	8.6	8.7	8.8	8.9	9.2	9.4	9.5	9.7	9.9
Belgique	903.1	892.0	897.1	861.7	846.7	850.1	860.3	870.9	900.5	932.2
% de la population totale	8.9	8.7	8.8	8.4	8.2	8.2	8.3	8.4	8.6	8.8
Corée	176.9	147.9	169.0	210.2	229.6	271.7	460.3	491.4	510.5	660.6
% de la population totale	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	1.0	1.0	1.1	1.4
Danemark	249.6	256.3	259.4	258.6	266.7	265.4	271.2	267.6	270.1	278.1
% de la population totale	4.7	4.8	4.9	4.8	5.0	4.9	5.0	4.9	5.0	5.1
Espagne	637.1	749.0	923.9	1 370.7	1 977.9	2 664.2	3 034.3	3 730.6	4 144.2	4 519.6
% de la population totale	1.6	1.9	2.3	3.4	4.9	6.4	7.2	8.7	9.5	10.3
Finlande	80.6	85.1	87.7	91.1	98.6	103.7	107.0	108.3	113.9	121.7
% de la population totale	1.6	1.6	1.7	1.8	1.8	1.9	2.0	2.1	2.2	2.3
France	3 258.5	3 506.5	..
% de la population totale	5.6	5.6	..
Grèce	..	292.0	273.9	304.6	355.8	436.8	472.8	533.4	553.1	570.6
% de la population totale	..	2.8	2.6	2.9	3.4	4.1	4.5	5.0	5.2	5.3
Hongrie	148.3	150.2	153.1	110.0	116.4	115.9	130.1	142.2	154.4	166.0
% de la population totale	1.4	1.4	1.5	1.1	1.1	1.1	1.3	1.4	1.5	1.6
Irlande	114.4	110.8	117.8	126.3	155.0	187.7	222.2	222.8	259.4	..
% de la population totale	3.1	3.0	3.1	3.3	4.0	4.8	5.6	5.5	6.3	..
Italie	1 022.9	1 090.8	1 340.7	1 379.7	1 448.4	1 503.3	2 227.6	2 402.2	2 670.5	2 938.9
% de la population totale	2.1	2.1	2.2	2.4	2.5	2.6	3.9	4.2	4.6	5.0
Japon	1 482.7	1 510.0	1 556.1	1 686.4	1 778.5	1 851.8	1 915.0	1 973.7	2 011.6	2 083.2
% de la population totale	1.2	1.2	1.2	1.3	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6
Luxembourg	147.7	152.9	159.4	164.7	166.7	170.7	174.2	177.8	183.7	191.3
% de la population totale	34.9	35.6	36.0	37.3	37.5	38.1	38.6	39.3	40.4	41.6
Norvège	158.0	165.1	178.7	184.3	185.9	197.7	204.7	213.3	222.3	238.3
% de la population totale	3.6	3.6	3.7	4.0	4.1	4.1	4.3	4.6	4.8	5.1
Pays-Bas	678.1	662.4	651.5	667.8	690.4	700.0	702.2	699.4	691.4	681.9
% de la population totale	4.3	4.2	4.1	4.2	4.3	4.3	4.3	4.3	4.2	4.2
Pologne	49.2	54.9
% de la population totale	0.1	0.1
Portugal	175.3	177.8	190.9	207.6	360.8	423.8	444.6	469.1	432.0	434.9
% de la population totale	1.8	1.8	1.9	2.1	3.5	4.1	4.3	4.5	4.1	4.1
République slovaque	24.8	28.4	29.5	28.8	29.4	29.5	29.2	22.3	25.6	32.1
% de la population totale	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.5	0.6
République tchèque	209.8	219.8	228.9	201.0	210.8	231.6	240.4	254.3	278.3	321.5
% de la population totale	2.0	2.1	2.2	1.9	2.0	2.3	2.4	2.5	2.7	3.1
Royaume-Uni	2 066.0	2 207.0	2 208.0	2 342.0	2 587.0	2 584.0	2 742.0	2 857.0	3 035.0	3 392.0
% de la population totale	3.6	3.8	3.8	4.0	4.4	4.5	4.7	4.9	5.2	5.8
Suède	522.0	499.9	487.2	477.3	476.0	474.1	476.1	481.1	479.9	492.0
% de la population totale	5.9	5.6	5.5	5.4	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3	5.4
Suisse	1 340.8	1 347.9	1 368.7	1 384.4	1 419.1	1 447.3	1 471.0	1 495.0	1 511.9	1 523.6
% de la population totale	19.0	19.0	19.2	19.3	19.7	19.9	20.0	20.2	20.3	20.3

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437132814407>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la fin des tableaux B.1.5.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ALLEMAGNE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
											2004	2005	2006
Turquie	2 107.4	2 110.2	2 053.6	1 998.5	1 947.9	1 912.2	1 877.7	1 764.3	1 764.0	1 738.8	820.3	826.5	818.0
Italie	607.9	612.0	615.9	619.1	616.3	609.8	601.3	548.2	540.8	534.7	224.3	221.7	219.2
Pologne	283.3	283.6	291.7	301.4	310.4	317.6	326.9	292.1	326.6	361.7	160.0	173.9	186.4
Grèce	363.2	363.5	364.4	365.4	362.7	359.4	354.6	316.0	309.8	303.8	143.8	141.1	138.6
Serbie et Monténégro	721.0	719.5	737.2	662.5	627.5	591.5	568.2	125.8	297.0	282.1	58.6	139.7	134.4
Croatie	206.6	208.9	214.0	216.8	223.8	231.0	236.6	229.2	228.9	227.5	115.7	116.3	115.7
Fédération de Russie	69.1	81.1	98.4	115.9	136.1	155.6	173.5	178.6	185.9	187.5	105.0	110.2	112.2
Autriche	185.1	185.2	186.1	187.7	189.0	189.3	189.5	174.0	174.8	175.7	81.4	81.9	82.5
Bosnie-Herzégovine	281.4	190.1	167.7	156.3	159.0	163.8	167.1	156.0	156.9	157.1	75.2	75.8	75.9
Ukraine	51.4	63.8	76.8	89.3	103.5	116.0	126.0	128.1	130.7	129.0	76.4	78.8	78.4
Pays-Bas	112.8	112.1	110.5	110.8	112.4	115.2	118.7	114.1	118.6	123.5	51.9	53.9	55.8
Portugal	132.3	132.6	132.6	133.7	132.6	131.4	130.6	116.7	115.6	115.0	52.9	52.7	52.4
Espagne	131.6	131.1	129.9	129.4	128.7	127.5	126.0	108.3	107.8	106.8	53.7	53.7	53.5
France	103.9	105.8	107.2	110.2	111.3	112.4	113.0	100.5	102.2	104.1	54.3	55.2	56.0
États-Unis	110.1	110.7	112.0	113.6	113.5	112.9	112.9	96.6	97.9	99.3	41.0	41.8	42.6
Autres pays	1 898.7	1 909.4	1 945.8	1 986.1	2 043.8	2 090.0	2 112.2	2 290.2	2 098.3	2 109.4	1 102.9	1 037.4	1 049.0
Total	7 365.8	7 319.6	7 343.6	7 296.8	7 318.6	7 335.6	7 334.8	6 738.7	6 755.8	6 755.8	3 217.5	3 260.5	3 270.5

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438657361186>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

AUTRICHE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Ex-Yougoslavie	314.4	315.8	319.9	322.2	316.9	314.1	313.9	311.1	310.2	305.7
Turquie	133.0	132.2	129.6	127.3	126.9	126.8	124.8	120.0	115.5	111.0
Autres pays	235.9	238.4	244.4	252.3	274.5	302.3	320.8	345.7	376.0	400.9
Total	683.4	686.5	694.0	701.8	718.3	743.3	759.6	776.8	801.6	817.5

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438623751283>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

BELGIQUE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
											2004	2005	2006
Italie	205.8	202.6	200.3	195.6	190.8	187.0	183.0	179.0	175.5	171.9	81.5	80.1	78.5
France	103.6	105.1	107.2	109.3	111.1	113.0	114.9	117.3	120.6	125.1	60.9	62.7	65.1
Pays-Bas	82.3	84.2	85.8	88.8	92.6	96.6	100.7	105.0	110.5	117.0	47.8	50.6	53.8
Maroc	132.8	125.1	122.0	106.8	90.6	83.6	81.8	81.3	80.6	80.6	38.7	38.8	39.3
Espagne	47.4	46.6	45.9	43.4	45.0	44.5	43.8	43.2	42.9	42.8	21.6	21.5	21.4
Turquie	73.8	70.7	69.2	56.2	45.9	42.6	41.3	39.9	39.7	39.4	20.1	20.0	19.9
Allemagne	33.3	34.0	34.3	34.6	34.7	35.1	35.5	36.3	37.0	37.6	18.2	18.6	18.9
Portugal	25.3	25.5	25.6	25.6	25.8	26.0	26.8	27.4	28.0	28.7	13.6	13.9	14.1
Royaume-Uni	26.1	25.9	26.2	26.6	26.4	26.2	26.2	26.0	25.7	25.1	11.6	11.5	11.3
Pologne	6.0	6.3	6.7	6.9	8.9	10.4	11.6	14.0	18.0	23.2	8.1	9.9	11.9
Grèce	19.2	18.8	18.4	18.0	17.6	17.3	17.1	16.6	16.3	15.7	7.9	7.9	7.7
République démocratique du Congo	12.1	12.4	12.5	11.3	13.0	13.6	13.8	13.2	13.5	14.2	6.5	6.8	7.2
États-Unis	12.6	12.4	12.2	11.9	11.8	11.7	11.6	11.5	11.2	11.1	5.8	5.7	5.6
Roumanie	2.2	2.1	2.3	2.4	3.3	4.0	4.6	5.6	7.5	10.2	3.2	4.2	5.5
Chine	3.4	3.5	3.6	3.8	4.5	6.0	6.9	7.3	7.5	7.8	3.9	4.0	4.2
Autres pays	117.2	116.6	124.9	120.5	125.0	132.4	140.6	147.4	166.1	181.6	75.8	85.4	93.3
Total	903.1	892.0	897.1	861.7	846.7	850.1	860.3	870.9	900.5	932.2	425.2	441.4	457.7

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438624801570>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

CORÉE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
											2004	2005	2006
Chine	35.4	30.9	39.7	59.0	73.6	84.5	185.5	208.8	217.0	311.8	105.9	115.6	161.0
Viêtnam	13.5	8.1	10.0	15.6	16.0	16.9	23.3	26.1	35.5	52.2	9.6	12.4	20.4
États-Unis	27.9	26.1	25.8	22.8	22.0	37.6	40.0	39.0	41.8	46.0	9.5	18.9	21.0
Philippines	13.1	8.0	10.8	16.0	16.4	17.3	27.6	27.9	30.7	40.3	11.7	11.9	13.4
Thaïlande	1.9	1.6	1.8	3.2	3.6	4.8	20.0	21.9	21.4	30.2	7.1	5.2	6.3
Indonésie	13.6	9.7	13.6	16.7	15.6	17.1	28.3	26.1	22.6	23.7	4.4	3.0	2.9
Taipei chinois	23.2	22.9	23.0	23.0	22.8	22.7	22.6	22.3	22.2	22.1	10.3	10.3	10.3
Mongolie	1.4	9.2	11.0	13.7	19.2	4.6	4.6	6.0
Japon	13.7	13.0	13.2	14.0	14.7	15.4	16.2	16.6	17.5	18.0	11.2	11.9	12.2
Ouzbékistan	2.2	2.0	2.3	3.7	4.0	4.1	10.7	11.5	10.8	11.6	2.1	1.9	2.1
Canada	4.2	3.0	3.0	3.3	4.0	7.0	8.0	8.8	10.0	11.3	2.3	4.3	4.9
Sri Lanka	3.7	2.4	2.2	2.5	2.5	2.7	4.9	5.5	8.5	11.1	0.7	0.7	0.7
Pakistan	1.7	1.3	1.8	3.2	3.3	3.7	7.1	9.2	8.7	8.9	0.2	0.2	0.2
Bangladesh	7.9	5.7	6.7	7.9	9.1	9.0	13.6	13.1	9.1	8.6	0.4	0.3	0.3
Népal	1.2	1.0	1.2	2.0	2.1	2.3	4.2	5.3	4.9	5.0	0.7	0.6	0.6
Autres pays	13.7	12.2	13.7	17.3	20.0	25.1	39.1	38.4	36.3	40.7	9.8	12.1	13.7
Total	176.9	147.9	169.0	210.2	229.6	271.7	460.3	491.4	510.5	660.6	190.6	213.9	276.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/43884887054>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

DANEMARK

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
											2004	2005	2006
Turquie	37.5	38.1	36.6	35.2	33.4	31.9	30.3	30.0	29.5	28.8	14.6	14.4	14.1
Iraq	9.4	11.3	12.7	13.8	16.5	18.0	19.4	19.2	18.7	18.1	9.0	8.8	8.5
Allemagne	11.9	12.4	12.7	12.7	12.9	13.0	13.3	13.6	14.2	15.4	6.4	6.7	7.2
Norvège	11.9	12.2	12.6	13.0	13.2	13.4	13.8	13.9	13.9	14.2	8.1	8.2	8.4
Royaume-Uni	12.8	12.9	12.7	12.6	12.8	12.7	12.8	12.8	12.9	13.2	4.5	4.5	4.6
Bosnie-Herzégovine	17.8	17.2	14.0	12.7	12.2	6.8	6.2	5.9
Suède	10.0	10.4	10.8	10.8	10.8	10.7	10.8	10.9	11.2	11.6	6.3	6.5	6.7
Pologne	5.5	5.5	5.6	5.5	5.7	5.7	5.9	6.2	7.4	9.7	4.2	4.6	5.2
Afghanistan	2.0	2.4	2.9	4.2	7.1	8.2	9.1	9.3	9.4	9.4	4.4	4.5	4.5
Somalie	11.9	13.1	14.3	14.4	14.6	13.3	13.1	11.3	9.8	9.0	5.5	4.8	4.4
Ex-Yougoslavie	33.9	34.5	35.1	35.0	34.8	10.8	10.7	9.8	9.4	8.7	4.8	4.6	4.3
Islande	5.9	5.9	5.8	5.9	6.0	6.6	7.1	7.4	7.7	8.0	3.8	3.9	4.1
Pakistan	6.9	7.1	7.1	7.1	7.2	6.9	7.0	6.9	6.7	6.6	3.6	3.5	3.5
Thaïlande	3.4	3.7	4.1	4.4	4.9	5.2	5.4	5.6	5.9	6.2	4.6	4.9	5.2
Chine	2.1	2.3	2.5	2.7	3.2	3.9	5.2	5.9	6.2	6.1	3.1	3.2	3.3
Autres pays	84.6	84.5	84.1	81.2	83.7	87.2	90.2	90.9	94.6	100.8	46.9	48.7	51.7
Total	249.6	256.3	259.4	258.6	266.7	265.4	271.2	267.6	270.1	278.1	136.5	137.9	141.5

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438666404862>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ESPAGNE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
											2004	2005	2006
Maroc	103.2	117.7	154.2	216.5	286.3	352.5	388.0	468.8	513.0	524.0	150.3	167.2	179.5
Roumanie	2.3	3.2	6.3	31.3	66.2	134.8	203.2	308.9	394.1	507.7	140.0	183.2	239.8
Équateur	3.7	6.7	19.5	137.2	255.4	382.2	463.7	480.0	446.1	415.3	247.0	229.4	213.4
Royaume-Uni	69.8	76.9	86.0	99.8	119.9	152.0	165.3	215.9	261.1	299.3	106.4	128.5	147.0
Colombie	9.9	13.2	24.8	86.9	190.2	242.5	246.2	268.1	263.3	261.0	152.3	149.6	147.7
Bolivie	1.2	1.4	2.1	6.6	13.4	28.1	51.7	96.4	137.2	196.7	53.6	77.5	111.1
Argentine	21.3	23.3	26.1	37.6	66.3	128.8	157.3	185.4	189.6	186.0	89.1	91.1	89.6
Allemagne	55.5	65.4	78.4	92.6	106.4	121.6	108.5	123.5	138.6	150.9	61.5	68.7	74.8
Bulgarie	1.4	1.8	2.9	11.9	29.4	52.2	68.8	91.3	99.1	118.5	40.2	44.6	54.1
Pérou	19.4	22.3	27.0	34.7	44.5	55.8	68.6	84.9	96.2	104.7	45.7	50.5	54.1
Chine	10.6	12.5	17.1	25.2	34.4	46.8	57.0	79.9	94.9	95.9	35.7	41.8	42.4
Brésil	6.7	8.3	11.1	17.3	24.0	31.8	38.0	54.9	73.7	92.3	35.1	45.7	55.5
Portugal	30.5	33.1	36.6	40.7	45.3	49.4	48.6	58.3	71.4	89.3	24.7	28.5	33.8
France	29.0	31.8	36.5	42.2	49.2	57.6	55.0	64.4	74.6	83.5	32.7	37.4	41.6
Ukraine	0.4	0.7	1.5	10.1	25.7	41.0	51.2	63.6	67.3	67.0	31.5	33.8	34.3
Autres pays	272.3	330.7	393.7	480.1	621.3	787.3	863.1	1 086.5	1 223.9	1 327.4	492.8	551.2	605.3
Total	637.1	749.0	923.9	1 370.7	1 977.9	2 664.2	3 034.3	3 730.6	4 144.2	4 519.6	1 738.6	1 928.7	2 123.9

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438672832882>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
FINLANDE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
											2004	2005	2006
Fédération de Russie	14.3	16.9	18.6	20.6	22.7	24.3	25.0	24.6	24.6	25.3	15.2	15.1	15.0
Estonie	9.7	10.3	10.7	10.8	11.7	12.4	13.4	14.0	15.5	17.6	7.8	8.6	9.0
Suède	7.5	7.8	7.8	7.9	8.0	8.0	8.1	8.3	8.2	8.3	3.6	3.5	3.6
Somalie	5.2	5.4	4.4	4.2	4.4	4.5	4.6	4.7	4.7	4.6	2.4	2.3	2.3
Chine	1.6	1.7	1.7	1.7	1.9	2.1	2.4	2.6	3.0	3.4	1.4	1.6	1.6
Serbie et Monténégro	2.8	2.9	3.4	3.6	4.2	2.2	2.8	3.3	3.3	3.3	1.6	1.6	1.6
Iraq	2.4	2.7	3.0	3.1	3.2	3.4	3.5	3.4	3.3	3.0	1.5	1.4	1.4
Thaïlande	1.0	1.1	1.2	1.3	1.5	1.8	2.1	2.3	2.6	3.0	1.9	2.2	2.4
Allemagne	2.0	2.1	2.2	2.2	2.3	2.5	2.6	2.6	2.8	3.0	1.0	1.0	1.0
Royaume-Uni	1.9	2.1	2.2	2.2	2.4	2.5	2.7	2.7	2.8	2.9	0.6	0.6	0.6
Turquie	1.7	1.7	1.7	1.8	2.0	2.1	2.3	2.4	2.6	2.9	0.7	0.8	0.8
Iran	1.7	1.7	1.9	1.9	2.2	2.4	2.5	2.6	2.6	2.6	1.1	1.1	1.2
États-Unis	1.9	2.0	2.1	2.0	2.1	2.1	2.1	2.0	2.1	2.2	0.8	0.8	0.9
Afghanistan	0.1	0.1	0.1	0.4	0.7	1.1	1.3	1.6	1.8	2.0	0.8	0.9	1.0
Inde	0.5	0.6	0.6	0.8	0.9	1.0	1.2	1.3	1.6	2.0	0.5	0.6	0.7
Autres pays	26.4	26.1	26.2	26.7	28.4	31.2	30.5	30.0	32.4	35.6	13.0	13.9	14.5
Total	80.6	85.1	87.7	91.1	98.6	103.7	107.0	108.3	113.9	121.7	53.9	56.1	57.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438716262601>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
FRANCE

	1999	2005	Dont : femmes	
			1999	2005
Portugal	555.0	493.0	260.0	230.0
Algérie	475.0	488.0	203.0	219.0
Maroc	506.0	475.0	230.0	219.0
Turquie	205.0	229.0	97.0	107.0
Italie	201.0	178.0	87.0	79.0
Tunisie	153.0	147.0	63.0	60.0
Espagne	160.0	137.0	80.0	70.0
Royaume-Uni	75.0	123.0	38.0	60.0
Allemagne	77.0	90.0	40.0	49.0
Belgique	67.0	80.0	35.0	41.0
Chine	28.0	61.0	15.0	32.0
Mali	35.0	59.0	13.0	21.0
Sénégal	39.0	48.0	16.0	21.0
Suisse	28.0	41.0	14.0	21.0
Congo	36.0	40.0	18.0	20.0
Autres pays	618.5	817.5	319.7	438.4
Total	3 258.5	3 506.5	1 528.7	1 687.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438750816007>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

GRÈCE

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
										2004	2005	2006
Albanie	169.4	153.3	185.7	209.5	262.1	294.7	325.6	341.0	347.4	148.3	154.0	159.1
Bulgarie	6.7	7.0	8.1	12.6	18.6	17.3	25.3	27.9	29.5	16.4	18.8	19.2
Roumanie	4.3	6.0	5.2	7.2	13.8	14.6	16.2	18.9	18.9	7.6	10.9	9.7
Fédération de Russie	21.1	10.5	15.6	19.9	22.0	17.8	16.8	17.6	18.9	10.8	10.5	12.6
Pologne	6.7	10.4	11.2	13.5	14.1	15.9	17.0	16.1	16.6	9.9	9.0	10.7
Géorgie	5.9	6.3	4.4	10.2	12.0	9.5	14.1	16.9	15.1	8.4	10.5	9.1
Ukraine	3.8	6.1	2.5	6.4	11.3	10.2	13.1	12.2	12.2	9.0	10.4	8.7
Chypre	6.1	9.5	6.8	5.2	7.7	8.1	12.2	11.0	10.6	6.3	5.2	6.0
Royaume-Uni	2.9	5.2	4.0	5.3	3.6	6.2	7.1	7.7	7.6	4.9	4.8	4.1
Philippines	2.9	2.4	2.7	2.9	3.8	3.2	7.2	8.9	7.5	5.5	6.0	5.4
Arménie	5.9	3.5	2.9	5.1	4.0	4.7	7.3	6.1	7.1	3.8	3.1	3.6
Allemagne	4.5	3.9	4.8	3.5	2.3	4.3	3.8	5.6	6.7	3.1	4.1	4.1
Pakistan	4.6	2.1	3.7	2.9	4.8	6.2	4.2	5.5	6.7	0.1	0.1	0.1
Iraq	4.6	2.5	3.1	4.6	4.2	5.7	4.3	5.5	5.4	1.1	1.8	1.9
Ex-Yougoslavie	2.1	3.3	2.4	2.9	1.9	3.6	2.5	4.1	5.0	1.5	2.8	3.4
Autres pays	40.3	41.8	41.5	44.1	50.5	50.9	56.5	47.9	55.3	27.0	22.5	27.8
Total	292.0	273.9	304.6	355.8	436.8	472.8	533.4	553.1	570.6	263.8	274.7	285.5

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438815154786>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

HONGRIE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
											2004	2005	2006
Roumanie	62.1	57.4	57.3	41.6	45.0	47.3	55.7	67.5	66.2	67.0	34.8	33.4	33.6
Ukraine	7.2	9.9	11.0	8.9	9.8	9.9	13.1	13.9	15.3	15.9	7.3	8.0	8.3
Allemagne	9.0	9.4	9.6	7.5	7.7	7.1	7.4	6.9	10.5	15.0	4.5	5.8	7.9
Chine	7.8	8.3	8.9	5.8	6.8	6.4	6.8	6.9	8.6	9.0	3.1	3.8	4.0
Serbie et Monténégro	7.1	9.9	10.9	8.6	8.4	7.9	8.3	13.6	8.4	8.5	6.3	3.9	3.9
République slovaque	1.0	1.6	1.7	1.6	2.2	1.5	2.5	1.2	3.6	4.3	0.8	2.1	2.5
Ex-Yougoslavie	4.1	..	3.7	4.2	..	1.6	1.8
Ex-URSS	7.9	7.1	6.3	5.6	5.1	5.7	4.0	5.1	3.0	3.1	3.5	2.1	2.2
Viêtnam	1.8	2.2	2.4	1.9	2.2	2.1	2.4	2.5	3.1	3.1	1.1	1.5	1.5
Fédération de Russie	2.5	2.8	3.0	1.9	2.0	1.8	2.2	2.6	2.8	2.8	1.6	1.7	1.7
Pologne	4.5	4.4	4.1	2.3	2.2	1.9	2.2	2.2	2.4	2.7	1.4	1.5	1.7
Autriche	1.0	1.0	1.1	0.7	0.8	0.8	0.8	0.5	1.5	2.2	0.2	0.5	0.8
États-Unis	1.9	0.8
Royaume-Uni	1.1	1.3	1.4	0.6	0.7	0.9	1.0	0.4	1.5	1.9	0.2	0.5	0.6
Ex-Tchéquoslovaquie	3.2	3.0	2.8	2.4	2.2	2.4	2.1	2.2	1.8	1.8	1.8	1.4	1.4
Autres pays	32.0	32.1	32.4	20.7	21.2	20.2	17.7	16.4	22.1	22.7	6.8	9.2	9.3
Total	148.3	150.2	153.1	110.0	116.4	115.9	130.1	142.2	154.4	166.0	73.5	77.1	82.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438841613424>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
IRLANDE

	2002	2006
Royaume-Uni	101.3	110.6
Pologne	2.1	62.7
Lituanie	2.1	24.4
Nigeria	8.7	16.0
Lettonie	1.8	13.2
États-Unis	11.1	12.3
Chine	5.8	11.0
Allemagne	7.0	10.1
Philippines	3.7	9.3
France	6.2	8.9
Inde	2.5	8.3
Roumanie	4.9	7.6
Italie	3.7	6.1
Espagne	4.3	6.0
Afrique du Sud	4.1	5.3
Autres pays	50.0	101.5
Total	219.3	413.2

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438845140138>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
ITALIE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes
											2006
Albanie	72.6	87.6	133.0	146.3	159.3	171.6	240.4	316.7	348.8	375.9	166.7
Maroc	122.2	128.3	155.9	162.3	167.9	170.7	231.0	294.9	319.5	343.2	137.4
Roumanie	28.8	33.8	61.2	70.0	83.0	94.8	244.4	248.8	297.6	342.2	180.0
Chine	35.3	41.2	56.7	60.1	62.1	64.0	105.0	111.7	127.8	144.9	68.1
Ukraine	1.9	3.1	6.5	9.1	12.6	14.8	117.2	93.4	107.1	120.1	97.0
Philippines	57.3	59.1	67.4	65.1	67.7	65.6	76.1	82.6	89.7	101.3	59.7
Tunisie	41.4	41.1	46.8	46.0	53.4	51.1	62.7	78.2	83.6	88.9	30.6
Pologne	22.9	23.3	29.5	30.4	32.9	35.0	64.9	50.8	60.8	72.5	51.9
Inde	20.5	22.0	27.6	30.0	32.5	34.3	49.2	54.3	61.8	69.5	27.2
Équateur	4.7	4.9	10.5	11.2	12.3	12.3	48.3	53.2	62.0	68.9	41.9
Pérou	23.0	23.6	29.1	30.1	31.7	31.3	48.8	53.4	59.3	66.5	40.6
Égypte	23.6	23.8	34.0	32.4	31.8	31.1	47.1	52.9	58.9	65.7	18.9
Serbie et Monténégro	31.7	36.1	41.2	40.2	39.3	40.2	46.8	58.2	64.1	64.4	28.8
Sénégal	32.0	31.4	40.9	39.2	37.8	37.0	49.7	53.9	57.1	59.9	10.4
Sri Lanka	24.8	27.4	32.0	33.8	38.8	35.7	43.0	45.6	50.5	56.7	25.1
Autres pays	480.1	504.1	568.4	573.7	585.2	613.8	753.0	753.5	822.0	898.3	481.4
Total	1 022.9	1 090.8	1 340.7	1 379.7	1 448.4	1 503.3	2 227.6	2 402.2	2 670.5	2 938.9	1 465.8

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438845141570>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

JAPON

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Don't : femmes
											2006
Corée	645.4	638.8	636.5	635.3	632.4	625.4	613.8	607.4	598.7	598.2	322.0
Chine	252.2	272.2	294.2	335.6	381.2	424.3	462.4	487.6	519.6	560.7	327.5
Brésil	233.3	222.2	224.3	254.4	266.0	268.3	274.7	286.6	302.1	313.0	141.5
Philippines	93.3	105.3	115.7	144.9	156.7	169.4	185.2	199.4	187.3	193.5	152.3
Pérou	40.4	41.3	42.8	46.2	50.1	51.8	53.6	55.8	57.7	58.7	27.4
États-Unis	43.7	42.8	42.8	44.9	46.2	48.0	47.8	48.8	49.4	51.3	17.9
Thaïlande	20.7	23.6	25.3	29.3	31.7	33.7	34.8	36.3	37.7	39.6	29.2
Viêtnam	11.9	13.5	14.9	16.9	19.1	21.1	23.9	26.0	28.9	32.5	15.2
Indonésie	11.9	15.0	16.4	19.3	20.8	21.7	22.9	23.9	25.1	24.9	7.7
Inde	7.5	8.7	9.1	10.1	11.7	13.3	14.2	15.5	17.0	18.9	5.5
Royaume-Uni	14.4	14.8	15.4	16.5	17.5	18.5	18.2	18.1	17.5	17.8	5.3
Canada	8.8	9.0	9.2	10.1	11.0	11.9	12.0	12.1	12.0	11.9	4.0
Australie	6.9	7.6	8.2	9.2	10.6	11.4	11.6	11.7	11.3	11.4	4.0
Bangladesh	6.1	6.4	6.6	7.2	7.9	8.7	9.7	10.7	11.0	11.3	2.4
Pakistan	5.6	6.0	6.6	7.5	7.9	8.2	8.4	8.6	8.8	9.1	1.2
Autres pays	80.7	82.8	88.3	99.2	107.7	116.1	121.8	125.2	127.5	130.3	52.5
Total	1 482.7	1 510.0	1 556.1	1 686.4	1 778.5	1 851.8	1 915.0	1 973.7	2 011.6	2 083.2	1 115.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438848333281>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

LUXEMBOURG

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Portugal	54.5	55.9	57.0	58.5	59.8	61.4	63.8	64.9	67.8	70.8
France	16.5	17.5	18.8	20.1	20.9	21.6	21.9	22.2	23.1	24.1
Italie	19.9	20.0	20.1	20.3	19.1	19.0	18.9	19.0	19.0	19.1
Belgique	13.2	13.8	14.5	15.1	15.4	15.9	16.0	16.2	16.3	16.5
Allemagne	10.0	10.3	10.5	10.6	10.1	10.2	10.3	10.5	10.8	10.9
Royaume-Uni	4.4	4.4	4.6	4.9	4.5	4.7	4.6	4.7	4.7	4.8
Pays-Bas	3.8	3.8	3.8	3.9	3.6	3.6	3.6	3.6	3.7	3.7
Espagne	2.9	2.9	3.0	3.0	2.8	2.9	2.9	2.9	3.0	3.1
Danemark	2.0	2.0	2.0	2.2	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.2
Suède	0.9	1.0	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	1.4
Grèce	1.3	1.3	1.3	1.4	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3
Pologne	0.7	..	0.8	1.0	1.3
Irlande	0.9	1.0	1.0	1.1	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1
Finlande	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0
Autriche	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7
Autres pays	16.3	17.9	20.5	21.4	23.5	23.9	25.4	26.0	27.3	29.2
Total	147.7	152.9	159.4	164.7	166.7	170.7	174.2	177.8	183.7	191.3

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438885236386>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

NORVÈGE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
											2004	2005	2006
Suède	20.6	24.0	25.1	25.2	25.1	25.2	25.4	25.8	26.6	27.9	12.9	13.3	13.8
Danemark	18.4	19.1	19.2	19.4	19.7	20.0	20.0	20.1	20.2	20.3	9.5	9.6	9.5
Pologne	2.1	2.1	2.0	2.0	2.2	2.6	2.7	3.9	6.8	13.6	2.0	2.6	4.0
Allemagne	5.4	6.0	6.7	7.1	7.5	8.2	8.8	9.6	10.6	12.2	4.6	5.0	5.6
Iraq	3.3	4.2	5.8	9.9	10.8	13.0	13.4	13.7	13.1	12.1	5.8	5.6	5.3
Royaume-Uni	10.8	11.2	11.4	11.1	11.0	11.2	11.0	11.2	11.2	11.6	4.3	4.3	4.4
Somalie	3.7	4.1	4.8	6.2	6.6	8.4	9.9	10.5	10.6	10.8	4.8	4.9	5.1
Fédération de Russie	1.8	2.2	2.7	3.3	3.9	4.8	6.2	7.4	8.2	8.8	4.8	5.3	5.6
États-Unis	8.6	8.6	8.3	8.0	7.9	8.0	7.7	7.6	7.6	7.7	4.0	3.9	4.0
Afghanistan	0.3	0.3	0.4	1.0	1.8	3.0	4.3	5.1	5.9	6.5	2.0	2.5	2.8
Thaïlande	2.0	2.1	2.4	2.7	3.0	3.6	4.2	5.0	5.7	6.4	4.3	4.9	5.4
Pakistan	7.5	6.9	7.4	6.7	6.9	6.7	6.6	6.4	6.1	5.9	3.4	3.3	3.2
Finlande	4.5	5.3	5.7	6.0	6.1	6.4	6.3	6.0	5.8	5.8	3.5	3.4	3.4
Pays-Bas	3.2	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	4.0	4.2	4.6	5.1	1.9	2.1	2.3
Serbie et Monténégro	5.7	5.5	10.2	8.8	6.5	6.0	5.7	5.8	5.4	4.7	2.8	2.7	2.3
Autres pays	60.0	60.2	62.8	63.4	63.2	66.7	68.4	71.1	73.7	79.0	37.9	39.4	42.0
Total	158.0	165.1	178.7	184.3	185.9	197.7	204.7	213.3	222.3	238.3	108.5	112.7	118.7

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440030187532>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

PAYS-BAS

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
											2004	2005	2006
Turquie	114.7	102.0	100.7	100.8	100.3	100.3	101.8	100.6	98.9	96.8	51.1	50.4	49.5
Maroc	135.7	128.6	119.7	111.4	104.3	97.8	94.4	91.6	86.2	80.5	45.1	42.7	40.0
Allemagne	53.9	54.1	54.3	54.8	55.6	56.1	56.5	57.1	58.5	60.2	29.6	30.6	31.7
Royaume-Uni	39.2	38.8	39.5	41.4	43.6	44.1	43.7	42.5	41.5	40.3	17.1	16.7	16.2
Belgique	24.4	24.8	25.4	25.9	26.1	26.3	26.2	26.1	26.0	26.0	14.0	14.0	14.1
Pologne	5.7	5.9	5.6	5.9	6.3	6.9	7.4	11.0	15.2	19.6	7.4	9.3	11.1
Italie	17.4	17.6	17.9	18.2	18.6	18.7	18.5	18.4	18.5	18.6	6.5	6.6	6.7
Espagne	16.6	16.8	16.9	17.2	17.4	17.5	17.4	17.1	16.9	16.5	8.5	8.4	8.3
Chine	7.3	7.5	7.5	8.0	9.4	11.2	13.3	14.7	15.0	15.3	8.4	8.5	8.5
France	11.2	11.9	12.5	13.3	14.1	14.5	14.5	14.5	14.7	14.7	7.3	7.5	7.5
États-Unis	13.0	13.4	14.1	14.8	15.2	15.4	15.1	14.8	14.6	14.6	7.4	7.3	7.3
Portugal	8.7	8.8	9.2	9.8	10.6	11.3	11.8	12.0	12.1	12.2	5.5	5.5	5.6
Indonésie	8.0	8.4	8.7	9.3	10.1	10.8	11.2	11.4	11.5	11.4	7.6	7.7	7.7
Suriname	11.8	10.5	8.7	8.5	8.5	8.6	9.4	9.6	8.5	7.6	5.3	4.7	4.2
Grèce	5.3	5.3	5.5	5.7	6.0	6.2	6.3	6.4	6.5	6.6	2.3	2.4	2.5
Autres pays	205.4	208.1	205.3	222.9	244.2	254.3	254.6	251.5	246.6	240.9	126.6	126.5	125.1
Total	678.1	662.4	651.5	667.8	690.4	700.0	702.2	699.4	691.4	681.9	349.6	348.7	345.9

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440008212204>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
POLOGNE

	2002	2006	Dont : femmes
			2006
Allemagne	3.7	11.4	5.9
Ukraine	9.9	5.2	3.5
Fédération de Russie	4.3	3.3	2.3
Suède	0.5	2.6	1.5
Autriche	0.3	2.6	1.5
Viêtnam	2.1	1.9	0.7
Bélarus	2.9	1.5	1.1
Ex-URSS	..	1.3	0.9
Grèce	0.5	1.2	0.4
États-Unis	1.3	1.0	0.4
Bulgarie	1.1	1.0	0.3
Arménie	1.6	0.8	0.3
République tchèque	0.8	0.6	0.4
Royaume-Uni	1.0	0.6	0.2
France	1.0	0.6	0.2
Autres pays	18.2	19.4	9.5
Total	49.2	54.9	29.2

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440054185521>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
PORTUGAL

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
											2004	2005	2006
Brésil	20.0	19.9	20.9	22.2	48.7	61.6	66.3	78.6	70.4	73.4	28.7	31.4	37.1
Cap-Vert	39.8	40.1	43.8	47.1	57.3	62.1	63.6	65.6	69.6	68.1	28.8	30.7	30.8
Ukraine	45.7	63.0	66.4	67.0	44.9	41.9	12.6	14.2	16.3
Angola	16.3	16.5	17.7	20.4	28.4	32.7	34.4	35.4	34.6	33.7	16.0	15.9	15.6
Guinée-Bissau	12.8	12.9	14.1	15.9	21.3	23.8	24.8	25.6	25.2	24.8	8.2	8.2	8.5
Royaume-Uni	12.3	12.7	13.3	14.1	15.0	15.9	16.9	18.0	19.0	19.8	8.4	8.9	9.3
Espagne	8.8	10.2	11.2	12.2	13.6	14.6	15.3	15.9	16.4	16.6	8.1	8.3	8.4
Moldavie	10.1	13.1	13.7	14.8	15.5	15.5	2.0	4.5	6.0
Allemagne	8.3	8.8	8.0	10.4	11.1	11.9	12.5	13.1	13.6	13.9	6.0	6.2	6.4
Roumanie	0.1	0.2	0.2	0.4	8.4	11.3	12.0	12.5	11.1	11.9	2.5	3.8	5.0
Sao Tomé-et-Principe	4.3	4.4	4.8	5.4	8.3	9.6	10.1	10.9	11.9	11.3	5.3	6.0	5.9
Chine	2.4	2.5	2.7	3.3	7.3	8.5	9.1	9.7	9.4	10.5	3.5	3.9	4.6
France	5.4	5.8	6.5	7.2	7.8	8.4	8.9	9.3	9.6	9.7	4.5	4.6	4.6
États-Unis	8.4	8.1	9.6	8.0	8.4	8.3	8.4	8.3	8.5	8.6	3.5	3.6	3.7
Mozambique	4.4	4.4	4.5	4.6	5.6	5.7	5.8	5.8	6.3	6.1	2.4	2.8	2.9
Autres pays	31.8	31.4	33.5	36.3	63.9	73.2	76.5	78.6	66.2	69.1	27.0	26.6	29.3
Total	175.3	177.8	190.9	207.6	360.8	423.8	444.6	469.1	432.0	434.9	167.3	179.6	194.3

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440106422324>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2005	2006	Dont : femmes	
			2005	2006
République tchèque	4.4	5.1	1.8	2.1
Ukraine	3.7	3.9	2.2	2.2
Pologne	2.8	3.6	1.6	1.9
Allemagne	1.6	2.3	0.4	0.5
Hongrie	1.8	2.1	0.7	0.8
Fédération de Russie	1.2	1.3	0.8	0.8
Autriche	0.9	1.2	0.2	0.2
Viêtnam	0.8	1.1	0.3	0.4
Chine	0.5	0.9	0.2	0.4
France	0.6	0.9	0.2	0.3
Corée	0.4	0.8	0.2	0.3
Royaume-Uni	0.5	0.7	0.1	0.2
Serbie et Monténégro	0.4	0.7	0.1	0.3
États-Unis	0.6	0.7	0.3	0.3
Roumanie	0.4	0.7	0.2	0.3
Autres pays	4.8	6.0	1.4	1.7
Total	25.6	32.1	10.7	12.8

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440132011081>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Ukraine	43.4	52.7	65.9	50.2	51.8	59.1	62.3	78.3	87.8	102.6
République slovaque	52.2	49.6	40.4	44.3	53.2	61.1	64.9	47.4	49.4	58.4
Viêtnam	21.0	22.9	24.8	23.6	23.9	27.1	29.0	34.2	36.8	40.8
Pologne	25.0	22.2	18.3	17.1	16.5	16.0	15.8	16.3	17.8	18.9
Fédération de Russie	8.9	10.0	16.9	13.0	12.4	12.8	12.6	14.7	16.3	18.6
Allemagne	5.9	5.1	6.1	5.0	4.9	5.2	5.2	5.8	7.2	10.1
Moldavie	2.1	3.1	2.9	2.1	2.5	2.8	3.3	4.1	4.7	6.2
Bulgarie	6.6	6.0	5.0	4.0	4.1	4.2	4.0	4.4	4.6	4.6
États-Unis	3.8	3.9	3.8	3.2	3.2	3.4	3.3	3.8	4.0	4.2
Chine	4.5	4.2	4.3	3.6	3.3	3.2	4.0	3.4	3.6	4.2
Serbie et Monténégro	3.8	3.9	4.1	3.7	3.3	3.2	3.1	3.4	3.6	3.7
Royaume-Uni	2.1	1.6	1.7	1.5	1.6	1.8	1.7	1.8	2.2	3.5
Autriche	2.3	2.3	2.3	1.9	1.9	1.9	1.9	2.1	2.4	3.4
Bélarus	3.4	3.8	3.6	2.6	2.5	2.7	2.7	2.9	3.0	3.2
Roumanie	2.4	2.7	2.6	2.4	2.3	2.3	2.3	2.6	2.7	2.9
Autres pays	22.3	25.8	26.1	22.9	23.3	24.7	24.4	29.2	32.3	36.2
Total	209.8	219.8	228.9	201.0	210.8	231.6	240.4	254.3	278.3	321.5

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438657220302>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ROYAUME-UNI

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
											2004	2005	2006
Irlande	446.0	448.0	442.0	404.0	436.0	403.0	367.0	368.0	369.0	335.0	206.0	204.0	189.0
Inde	110.0	139.0	149.0	153.0	132.0	145.0	154.0	171.0	190.0	258.0	92.0	97.0	130.0
Pologne	34.0	24.0	34.0	48.0	110.0	209.0	26.0	56.0	96.0
États-Unis	104.0	120.0	123.0	114.0	148.0	100.0	120.0	133.0	106.0	132.0	68.0	61.0	70.0
France	54.0	74.0	68.0	85.0	82.0	92.0	102.0	95.0	100.0	110.0	51.0	56.0	59.0
Afrique du Sud	24.0	39.0	50.0	..	68.0	64.0	95.0	92.0	100.0	105.0	49.0	54.0	53.0
Allemagne	59.0	75.0	85.0	64.0	59.0	68.0	70.0	96.0	100.0	91.0	59.0	61.0	53.0
Australie	62.0	50.0	55.0	75.0	67.0	75.0	73.0	80.0	79.0	88.0	41.0	42.0	44.0
Portugal	27.0	38.0	44.0	29.0	58.0	85.0	88.0	83.0	85.0	81.0	44.0	45.0	43.0
Pakistan	68.0	69.0	73.0	94.0	82.0	97.0	83.0	86.0	95.0	78.0	38.0	43.0	37.0
Zimbabwe	20.0	35.0	51.0	73.0	68.0	77.0	40.0	34.0	43.0
Italie	77.0	89.0	80.0	95.0	102.0	98.0	91.0	121.0	88.0	76.0	61.0	44.0	32.0
Chine	21.0	23.0	25.0	22.0	24.0	73.0	39.0
Philippines	15.0	12.0	..	20.0	27.0	32.0	54.0	52.0	51.0	71.0	34.0	36.0	45.0
Nigeria	45.0	42.0	33.0	43.0	62.0	61.0	18.0	31.0	27.0
Autres pays	999.0	1 031.0	1 014.0	1 187.0	1 203.0	1 224.0	1 327.0	1 316.0	1 432.0	1 547.0	690.0	740.0	778.0
Total	2 066.0	2 207.0	2 208.0	2 342.0	2 587.0	2 584.0	2 742.0	2 857.0	3 035.0	3 392.0	1 517.0	1 604.0	1 738.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438775301036>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SUÈDE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
											2004	2005	2006
Finlande	101.3	99.9	99.0	98.6	97.5	96.3	93.5	90.3	87.1	83.5	51.5	49.8	47.8
Danemark	25.4	25.0	25.0	25.6	26.6	28.1	29.7	31.2	32.9	35.8	12.9	13.6	14.9
Norvège	31.0	30.6	30.9	32.0	33.3	34.7	35.5	35.6	35.4	35.5	18.2	18.0	18.0
Iraq	24.8	26.6	30.2	33.1	36.2	40.1	41.5	39.8	31.9	30.3	18.9	15.3	13.6
Allemagne	14.5	15.1	15.5	16.4	17.3	18.1	19.1	19.9	21.0	22.5	9.4	9.9	10.6
Pologne	15.8	15.9	16.3	16.7	15.5	13.9	13.4	14.7	17.2	22.4	9.4	10.4	12.5
Royaume-Uni	11.7	12.1	12.4	13.1	13.8	14.2	14.4	14.6	14.7	15.1	4.5	4.5	4.6
Thaïlande	5.1	5.3	5.5	5.8	6.3	6.8	8.3	9.8	11.2	12.5	7.9	9.0	10.1
Bosnie-Herzégovine	54.8	44.5	34.2	22.8	19.7	17.0	15.5	14.8	13.7	12.1	7.5	6.9	6.1
Somalie	13.1	13.5	13.5	11.5	9.6	8.7	8.8	9.0	9.6	11.6	4.5	4.8	5.6
Iran	26.2	19.8	16.1	14.3	13.5	12.9	12.5	12.4	11.5	10.5	6.4	5.8	5.2
Turquie	18.4	17.4	16.4	15.8	13.9	12.6	12.4	12.3	11.7	10.2	5.8	5.4	4.6
États-Unis	9.4	9.5	9.6	10.0	10.0	9.6	9.4	9.3	9.2	8.4	4.1	4.0	3.7
Chili	11.9	11.4	10.8	10.3	9.9	9.4	9.1	8.9	8.6	8.1	3.9	3.7	3.5
Afghanistan	2.5	2.9	3.2	3.8	4.6	5.3	6.1	6.8	6.9	7.7	3.2	3.3	3.4
Autres pays	156.1	150.6	148.4	147.6	148.3	146.3	147.0	151.9	157.3	165.7	74.8	76.5	79.7
Total	522.0	499.9	487.2	477.3	476.0	474.1	476.1	481.1	479.9	492.0	242.8	241.1	244.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440168533862>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SUISSE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
											2004	2005	2006
Italie	342.3	335.4	327.7	321.6	314.0	308.3	303.8	300.2	296.4	291.7	127.0	125.3	123.2
Serbie et Monténégro	189.4	190.7	194.7	198.1	199.8	199.2	196.2	190.8	91.2
Portugal	136.3	135.8	135.0	140.2	135.5	141.1	149.8	159.7	167.3	173.5	74.4	77.3	79.7
Allemagne	94.7	97.9	102.7	110.7	116.6	125.0	133.6	144.9	157.6	172.6	66.7	71.9	77.7
Turquie	79.6	79.5	79.9	79.5	79.5	78.8	77.7	76.6	75.4	73.9	35.4	34.8	34.1
France	55.0	56.1	58.0	61.1	61.5	63.2	65.0	67.0	69.0	71.5	31.5	32.4	33.4
Espagne	94.0	90.4	86.8	83.8	81.0	78.9	76.8	74.3	71.4	68.2	33.6	32.3	30.9
Macédoine	48.5	51.0	53.9	55.9	58.4	59.8	60.5	60.8	60.7	60.1	28.7	28.8	28.6
Bosnie-Herzégovine	26.1	28.6	41.8	44.3	45.7	46.0	45.4	44.8	43.2	41.3	21.9	21.2	20.2
Croatie	43.5	43.1	43.5	43.6	43.9	43.4	42.7	41.8	40.6	39.1	20.9	20.4	19.7
Autriche	28.0	28.6	28.2	29.6	29.9	31.1	31.6	32.5	32.8	32.9	14.6	14.8	15.0
Royaume-Uni	18.3	18.7	19.6	20.8	22.2	22.8	23.4	24.1	24.9	26.0	10.2	10.5	11.1
Pays-Bas	13.9	13.8	13.9	14.4	14.6	15.0	15.2	15.4	15.8	16.1	7.1	7.3	7.4
États-Unis	11.6	11.1	12.2	16.9	13.4	18.1	13.2	13.2	13.7	13.9	6.3	6.5	6.7
Belgique	6.6	6.9	7.1	7.5	7.9	8.0	8.2	8.5	8.8	9.0	4.1	4.2	4.3
Autres pays	342.5	350.9	168.8	163.7	200.2	209.8	224.3	232.1	238.2	243.0	221.5	224.7	134.2
Total	1 340.8	1 347.9	1 368.7	1 384.4	1 419.1	1 447.3	1 471.0	1 495.0	1 511.9	1 523.6	704.1	712.5	717.5

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/438655306712>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Notes relatives aux tableaux A.1.5. et B.1.5. **Population étrangère**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Y compris les demandeurs d'asile résidant dans des ménages privés. Non compris les citoyens d'origine allemande. Une baisse importante observée en 2004 est due à un recoupement entre le registre de résidence et le registre central des étrangers. <i>Date de référence</i> : 31 décembre. <i>Particularités</i> : La répartition par nationalités et sexes n'est faite que pour les personnes de 16 ans et plus.	Registre central de la population, Office fédéral des statistiques.
Autriche	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. <i>Date de référence</i> : Moyenne annuelle.	Registre de population, Office central de statistique.
Belgique	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Les demandeurs d'asile sont inscrits sur un fichier d'attente. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre national, Institut national de la statistique.
Corée	Étrangers restant sur le territoire plus de 90 jours et inscrits sur les registres de population. Les données ont été révisées depuis 2002 afin d'inclure les étrangers d'origine coréenne titulaires d'un visa F-4 et inscrits dans les registres de population (appelés coréens d'outre-mer). La hausse importante observée en 2003 est principalement due au programme de régularisation introduit au cours de cette même année.	Ministère de la Justice.
Danemark	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Sont exclus : les demandeurs d'asile et les autres titulaires de permis de résidence temporaire. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre central de population, Danmarks Statistik.
Espagne	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population.	Institut National de statistique (INE)
Finlande	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Les Finnois de souche sont inclus dans la population étrangère. <i>Date de référence</i> : 30 septembre.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	Étrangers ayant établi leur résidence permanente en France (y compris les travailleurs permanents, les stagiaires, les étudiants, ainsi que leur famille le cas échéant). Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers.	Recensements de la population, Institut national de la statistique et des études économiques.
Grèce	Enquête sur les forces de travail.	Service national de la Statistique.
Hongrie	Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme. A partir de 2000, le fichier a été apuré pour exclure les permis non valides. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
Irlande	Les estimations indiquées dans le Tableau A.1.5. proviennent des enquêtes sur les forces de travail. Les données par nationalités (Tableau B.1.5.) sont issues du recensement de 2002 et 2006 et portent sur la population âgée de 15 ans ou plus. <i>Date de référence</i> : 28 avril 2002 (recensement), recensement de 2006 et 2 ^e trimestre de l'année indiquée (enquête sur la population active).	Office central de Statistique (CSO).
Italie	Les données se réfèrent aux étrangers résidant (étant inscrites dans les registres municipaux). Les enfants de moins de 18 ans inscrits sur le permis de leurs parents ne sont pas comptabilisés. Y compris les personnes régularisées à la suite des programmes de 1987-1988, 1990, 1995-1996, 1998 et 2002. En 1999 et 2000, les chiffres incluent respectivement 139 601 et 116 253 personnes régularisées. Les données pour l'ex Yougoslavie portent sur les personnes titulaires d'un passeport yougoslave (sans autre spécification). <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Ministère de l'Intérieur.

Notes relatives aux tableaux A.1.5. et B.1.5. **Population étrangère (suite)**

Pays	Commentaires	Source
Japon	Étrangers restant sur le territoire plus de 90 jours et inscrits sur les registres de population. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre des étrangers, ministère de la Justice, Immigration Bureau.
Luxembourg	Personnes inscrites sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de trois mois) et les travailleurs frontaliers. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre de la population, Service central de la statistique et des études économiques. (STATEC)
Norvège	Population résidente (inscrite au registre), y compris les demandeurs d'asile en attente d'une décision. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	CPR, Statistics Norway.
Pays-Bas	Personnes inscrites sur le registre de population. Les chiffres incluent les corrections administratives. Y compris une partie des demandeurs d'asile (sauf ceux qui résident dans des centres d'accueil). <i>Date de référence</i> : Les données présentées se réfèrent au 1 janvier de l'année suivante. Ainsi la population de 2006 correspond à la population au 1 janvier 2007.	Registre de la population, Bureau central de la statistique (CBS).
Pologne	Les données se réfèrent aux étrangers résidents permanents. Non compris les résidents permanents séjournant à l'étranger depuis plus de 12 mois et les résidents temporaires présents sur le territoire depuis moins de 12 mois. Les données pour 2006 sont issues du registre central de population. <i>Date de référence</i> : Mai 2002.	Recensement, Office central de statistique.
Portugal	Titulaires d'une autorisation de résidence en cours de validité. Les données de 1996 incluent 21 800 permis accordés à la suite du programme de régularisation. Les chiffres pour 2001, 2002 et 2003 et 2004 comprennent les étrangers titulaires d'un permis de séjour dans le cadre du programme de régularisation de 2001 ainsi que les personnes entrées avec un visa de long terme (séjour temporaire, étude, travail). Les données pour 2005 et 2006 comprennent les titulaires de permis de résidence valides, les titulaires de permis de séjour (les étrangers ayant renouvelé leurs permis de séjour) et les titulaires d'un visa de long terme (issus et renouvelés chaque année). Les visas de travail délivrés après 2004 concernent un certain nombre d'étrangers ayant bénéficié du programme spécial de régularisation ainsi que des dispositions spécifiques relatives aux travailleurs Brésiliens résultant de l'accord bilatéral signé entre le Portugal et le Brésil.	Ministère de l'Intérieur, Institut national de la Statistique (INE) et ministère des affaires étrangères.
République slovaque	Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
République tchèque	Titulaires d'un permis de résidence permanent (pour motif de regroupement familial essentiellement), d'un visa de long terme (plus de 90 jours) ou d'un permis de résidence à long terme (d'une durée de validité de 1 an, renouvelable). <i>Date de référence</i> : 31 décembre	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni	Étrangers résidents. Le total des non-nationaux ne comprend pas les personnes du Nouveau Commonwealth dont la nationalité est inconnue (environ 10 000 à 15 000 personnes). A partir de 2004, les chiffres sont calculés en utilisant un nouveau système de pondération et les données ne sont par conséquent pas comparables avec les chiffres pour les années antérieures. <i>Date de référence</i> : 31 décembre. <i>Particularités</i> : Les chiffres sont arrondis et non publiés s'ils sont inférieurs à 10 000.	Enquête sur la population active, Home Office.
Suède	Personnes résidentes (inscrites dans le registre de population). Comme à l'été 2006, la Serbie et Monténégro est devenue deux pays distincts, les personnes qui étaient précédemment ressortissantes de Serbie et Monténégro et qui n'ont pas reporté leur nouveau pays de nationalité auprès du Conseil suédois de la migration sont considérées comme de nationalité inconnue. Ceci explique une forte augmentation du nombre de personnes de nationalité inconnue. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre de la population, Statistics Sweden.
Suisse	Population résidente permanente (annuels et établis), permis B et C. Les titulaires d'un permis L (courte durée) sont également inclus si leur séjour effectif est d'une durée supérieure à 12 mois. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. Les données pour 2006 portent sur la Serbie et non sur la Serbie et Monténégro. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre des étrangers, Office fédéral de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Émigration.

Acquisitions de la nationalité

Les naturalisations exercent un impact sur l'évolution des populations étrangère et autochtone. Dans les comparaisons internationales, il faut tenir compte de l'hétérogénéité des législations sur l'acquisition de la nationalité. En France et en Belgique par exemple, où les étrangers peuvent obtenir assez facilement la nationalité, l'accroissement de la population étrangère par le biais de l'immigration et des naissances peut entraîner à moyen terme une augmentation significative de la population autochtone. Au contraire, dans les pays où la naturalisation s'obtient plus difficilement, la dynamique migratoire se traduit presque intégralement par une augmentation de la population étrangère. Par ailleurs, des changements dans les codes de la nationalité peuvent avoir des effets immédiats. Par exemple, au cours des années 80, l'acquisition de la nationalité a été rendue plus facile dans certains pays de l'OCDE, ce qui a entraîné une baisse du nombre d'étrangers et en contrepartie une augmentation de celui des autochtones.

La législation qui prévaut dans les pays d'accueil n'est pas le seul facteur agissant sur les naturalisations. Par exemple, lorsque l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil entraîne la perte de la nationalité du pays d'origine, l'étranger peut hésiter à se faire naturaliser. Lorsque le fait d'acquérir la nationalité du pays d'accueil offre peu d'avantages par rapport au fait de rester étranger, la décision d'acquérir la nationalité du pays d'accueil dépend du délai requis et des démarches à effectuer pour obtenir la naturalisation. Il faut y ajouter aussi les valeurs symboliques et politiques qu'attachent les individus à devenir citoyens de tel ou tel pays.

Les données sur les naturalisations proviennent généralement de sources administratives. Comme pour toutes les données de ce type, les ressources limitées affectées au traitement des demandes peuvent entraîner des retards dans l'octroi de la nationalité. Ces retards ne sont pas pris en compte dans les chiffres disponibles. Les chiffres comprennent en général l'ensemble des modes d'acquisition de la nationalité. Il s'agit des procédures de naturalisation soumises à des conditions de résidence, d'âge, etc, ainsi que des acquisitions de la nationalité par déclaration ou par option (à la suite d'un mariage, d'une adoption et d'autres possibilités liées à la résidence ou à la filiation), des réintégrations dans la nationalité et des autres moyens d'accéder à la nationalité du pays).

Tableau A.1.6. **Acquisitions de la nationalité dans certains pays de l'OCDE**
Effectifs et pourcentages

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<i>Pays privilégiant la distinction national / étranger</i>										
Allemagne	82 913	106 790	142 670	186 688	178 098	154 547	140 731	127 153	117 241	124 832
% de la population étrangère	1.1	1.4	2.0	2.5	2.4	2.1	1.9	1.9	1.7	1.8
Autriche	15 792	17 786	24 678	24 320	31 731	36 011	44 694	41 645	34 876	25 746
% de la population étrangère	2.3	2.6	3.6	3.5	4.4	4.8	5.9	5.4	4.4	3.2
Belgique	31 687	34 034	24 273	62 082	62 982	46 417	33 709	34 754	31 512	31 860
% de la population étrangère	3	4	2.7	6.9	7.3	5.5	4.0	4.0	3.5	3.5
Corée	1 680	3 883	7 734	9 262	16 974	8 125
% de la population étrangère	0.8	1.7	2.8	2.0	3.5	1.6
Danemark	5 482	10 262	12 416	18 811	11 902	17 300	6 583	14 976	10 197	7 961
% de la population étrangère	2.3	4.1	4.8	7.3	4.6	6.5	2.5	5.5	3.8	2.9
Espagne	10 311	13 177	16 394	11 999	16 743	21 810	26 556	38 335	42 830	62 339
% de la population étrangère	1.9	2.2	2.3	1.5	1.9	2.0	2.0	2.3	2.2	2.3
Finlande	1 439	4 017	4 730	2 977	2 720	3 049	4 526	6 880	5 683	4 433
% de la population étrangère	2	5	5.4	3.3	2.8	2.9	4.3	6.5	5.1	3.9
France	116 194	123 761	147 522	150 026	127 548	128 092	144 640	168 826	154 827	147 868
% de la population étrangère	4.6	4.2
Hongrie	8 658	6 435	6 066	7 538	8 590	3 369	5 261	5 432	9 870	6 101
% de la population étrangère	6.1	4.3	4.0	4.9	7.8	2.7	4.5	4.2	6.9	4.0
Italie	9 789	12 016	11 335	9 563	10 382	10 685	13 406	11 934	19 266	35 766
% de la population étrangère	1.0	1.2	1.0	0.7	0.8	0.7	0.9	0.5	0.8	1.3
Japon	15 061	14 779	16 120	15 812	15 291	14 339	17 633	16 336	15 251	14 108
% de la population étrangère	1.1	1.0	1.1	1.0	0.9	0.8	1.0	1.0	0.8	0.7
Luxembourg	749	631	549	684	496	754	785	841	954	1 128
% de la population étrangère	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6
Norvège	12 037	9 244	7 988	9 517	10 838	9 041	7 867	8 154	12 655	11 955
% de la population étrangère	7.6	5.8	4.8	5.3	5.9	4.9	4.0	4.0	5.7	5.4
Pays-Bas	59 830	59 170	62 090	49 968	46 667	45 321	28 799	26 173	28 488	29 089
% de la population étrangère	8.8	8.7	9.4	7.7	7.0	6.6	4.1	3.7	4.1	4.2
Pologne	..	871	1 000	975	766	1 186	1 634	1 937	2 866	989
% de la population étrangère	3.3
Portugal	1 364	519	946	721	1 082	1 369	1 747	1 346	939	3 627
% de la population étrangère	0.8	0.3	0.5	0.4	0.5	0.4	0.4	0.3	0.2	0.8
République slovaque	3 492	4 016	1 393	1 125
% de la population étrangère	11.8	13.8	6.3	4.4
République tchèque	8 107	8 335	6 321	4 532	3 410	5 020	2 626	2 346
% de la population étrangère	3.7	3.6	3.1	2.1	1.5	2.1	0.9	0.8
Royaume-Uni	37 010	53 525	54 902	82 210	90 295	120 125	125 535	140 705	161 700	154 095
% de la population étrangère	1.9	2.6	2.5	3.7	3.9	4.6	4.9	5.1	5.7	5.1
Suède	28 867	46 502	37 777	43 474	36 397	37 792	33 006	26 769	39 573	51 239
% de la population étrangère	5.5	8.9	7.6	8.9	7.6	7.9	7.0	5.9	8.2	10.7
Suisse	19 170	21 280	20 363	28 700	27 586	36 515	35 424	35 685	38 437	46 711
% de la population étrangère	1.4	1.6	1.5	2.1	2.0	2.6	2.4	2.4	2.6	3.1
Turquie	23 725	21 086	8 238	6 901	5 072
% de la population étrangère
<i>Pays privilégiant la distinction né dans le pays de résidence/ né à l'étranger</i>										
Australie	108 266	112 343	76 474	70 836	72 070	86 289	79 164	87 049	93 095	103 350
Canada	154 624	134 485	158 753	214 568	167 353	141 588	155 117	192 590	196 291	259 046
États-Unis	598 225	463 060	839 944	888 788	608 205	573 708	463 204	537 151	604 280	702 589
Mexique	1 061	1 795	1 625	3 227	1 094	4 737	4 245	5 554	8 527	..
Nouvelle-Zélande	15 757	20 173	34 470	29 609	23 535	19 469	18 296	22 142	24 341	29 017
UE-25, Norvège et Suisse	583 806	698 588	671 144	677 915	661 805	700 581	715 933	749 210
Amérique du Nord	753 910	599 340	1 000 322	1 106 583	776 652	720 033	622 566	735 295	809 098	961 635

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437134265126>

Note : Sauf indication contraire, les chiffres comprennent l'ensemble des modes d'acquisition de la nationalité. Il s'agit des procédures de naturalisation soumises à des conditions de résidence, d'âge, etc., ainsi que des acquisitions de la nationalité par déclaration ou par option (à la suite d'un mariage, d'une adoption et d'autres possibilités liées à la résidence ou à la filiation), des réintégrations dans la nationalité et des autres moyens d'accéder à la nationalité du pays. Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.1.6. Le taux de naturalisation (« % population étrangère ») est défini comme le nombre de personnes ayant acquis la nationalité dans l'année en pourcentage de la population étrangère en début d'année.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
ALLEMAGNE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Turquie	42 420	59 664	103 900	82 861	76 573	64 631	56 244	44 465	32 661	33 388
Serbie et Monténégro	1 989	2 404	3 120	9 776	12 000	8 375	5 504	3 539	8 824	9 552
Iran	919	1 171	1 529	14 410	12 020	13 026	9 440	6 362	4 482	3 662
Maroc	4 010	4 981	4 312	5 008	4 425	3 800	4 118	3 820	3 684	3 546
Afghanistan	1 475	1 200	1 355	4 773	5 111	4 750	4 948	4 077	3 133	3 063
Liban	1 159	1 782	2 491	5 673	4 486	3 300	2 651	2 265	1 969	2 030
Bosnie-Herzégovine	995	3 469	3 745	4 002	3 791	2 357	1 770	2 103	1 907	1 862
Croatie	1 789	2 198	1 536	3 316	3 931	2 974	2 048	1 689	1 287	1 729
Viêtnam	3 129	3 452	2 270	4 489	3 014	1 482	1 423	1 371	1 278	1 382
Autres pays	25 028	26 469	18 412	52 380	52 747	49 852	52 585	57 462	58 016	64 618
Total	82 913	106 790	142 670	186 688	178 098	154 547	140 731	127 153	117 241	124 832

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440263045727>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
AUSTRALIE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Royaume-Uni	27 294	23 080	13 529	14 592	12 474	16 411	14 854	17 201	20 127	21 773
Inde	2 563	3 358	2 695	2 381	2 335	2 510	3 051	3 638	5 027	7 416
Nouvelle-Zélande	9 982	8 764	6 320	6 676	11 007	17 334	13 994	13 052	9 363	7 293
Chine	16 173	21 053	10 947	7 664	6 890	6 416	7 126	7 072	7 798	7 245
Afrique du Sud	1 578	1 880	1 606	2 253	2 992	3 922	3 998	4 908	5 085	4 939
Philippines	3 815	3 688	2 606	2 349	2 211	2 849	2 885	3 019	3 653	3 690
Iraq	1 591	2 877	1 698	1 853	1 862	2 182	1 502	1 271	2 115	2 173
Viêtnam	5 083	4 685	3 083	3 441	1 953	2 090	1 676	2 215	2 056	2 089
Malaisie	764	719	1 002	1 154	1 057	1 504	1 619	1 846	1 798	1 988
Sri Lanka	1 620	2 049	1 707	1 832	1 672	1 362	1 328	1 582	1 711	1 949
États-Unis	1 701	1 565	1 083	989	1 004	1 318	1 194	1 409	1 648	1 804
Fidji	1 721	1 934	1 665	1 379	1 398	1 567	1 509	1 582	1 548	1 691
Irlande	1 278	1 167	724	698	682	852	734	905	941	1 210
Iran	891	1 143	876	755	827	864	928	644	877	725
Bosnie-Herzégovine	1 637	2 728	1 841	1 531	2 661	2 194	1 475	1 490	822	504
Autres pays	30 575	31 653	25 092	21 289	21 045	22 914	21 291	25 215	28 526	36 861
Total	108 266	112 343	76 474	70 836	72 070	86 289	79 164	87 049	93 095	103 350

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440172016156>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
AUTRICHE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Turquie	5 064	5 664	10 324	6 720	10 046	12 623	13 665	13 004	9 545	7 542
Serbie et Monténégro	1 854	1 640	3 853	2 810	4 296	4 806	9 836	7 245	6 681	4 825
Bosnie-Herzégovine	734	993	1 536	2 761	3 856	5 913	8 268	8 657	7 026	4 596
Croatie	741	1 102	1 008	1 642	1 986	2 537	2 588	2 212	2 276	2 494
Roumanie	1 096	1 500	1 635	2 682	2 813	1 774	2 096	1 373	1 128	983
Macédoine	206	320	257	241	471	574	786	803	991	716
Égypte	382
Afghanistan	261
Iran	253
Bulgarie	185	318	302	385	386	321	364	274	221	247
Pologne	660	749	531	545	606	930	768	768	443	236
Fédération de Russie	112	181	137	168	166	161	83	194	235	228
Nigeria	189
Chine	182
Pakistan	176
Autres pays	5 140	5 319	5 095	6 366	7 105	6 372	6 240	7 115	6 330	2 436
Total	15 792	17 786	24 678	24 320	31 731	36 011	44 694	41 645	34 876	25 746

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440173160618>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
BELGIQUE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Maroc	11 076	13 484	9 133	21 917	24 018	15 832	10 565	8 704	7 977	7 753
Turquie	6 884	6 177	4 402	17 282	14 401	7 805	5 186	4 467	3 602	3 204
Italie	1 726	1 536	1 187	3 650	3 451	2 341	2 646	2 271	2 086	2 360
République démocratique du Congo	756	1 202	1 890	2 993	2 991	2 809	1 796	2 585	1 876	1 569
France	530	491	363	948	1 025	856	698	780	772	820
Serbie et Monténégro	145	239	403	317	756	769	768
Pays-Bas	292	249	234	492	601	646	522	665	672	692
Algérie	608	672	520	1 071	1 281	926	826	830	739	658
Rwanda	794	1 012	557	571	700	635
Pologne	220	277	253	551	677	630	460	465	470	550
Fédération de Russie	265	301	237	339	297	496
Roumanie	358	387	267	403	321	294	277	314	332	429
Tunisie	566	585	301	859	729	521	383	406	297	388
Philippines	147	162	190	315	323	388	283	442	370	385
Pakistan	133	155	131	75	474	404	270	298	306	348
Autres pays	8 391	8 657	5 402	11 381	11 392	11 249	8 686	10 861	10 247	10 805
Total	31 687	34 034	24 273	62 082	62 982	46 417	33 709	34 754	31 512	31 860

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440176454212>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
CORÉE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Chine	1 391	3 344	6 146	7 443	14 881	7 156
Philippines	21	112	928	1 074	786	317
Viêtnam	8	30	81	147	362	243
Thaïlande	7	12	41	53	69	39
Ouzbékistan	5	6	21	34	79	38
Mongolie	1	10	43	36	109	32
Pakistan	9	13	63	58	66	18
Autres pays	238	356	411	417	622	282
Total	1 680	3 883	7 734	9 262	16 974	8 125

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440526725813>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
DANEMARK

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Turquie	1 036	1 243	3 154	2 787	3 130	2 418	2 158	732	878	1 125
Iraq	244	718	918	2 210	871	1 161	153	1 015	961	1 113
Somalie	17	159	215	1 189	1 074	2 263	324	2 022	1 709	923
Ex-Yougoslavie	280	648	652	917	355	784	239	835	324	594
Chine	32	117	169	228	195	289	203	339	382	281
Afghanistan	15	101	98	276	215	301	40	367	282	260
Viêtnam	126	365	439	647	318	508	280	318	232	213
Iran	553	969	914	1 105	437	519	120	505	317	203
Pakistan	149	284	463	545	297	573	94	332	305	172
Sri Lanka	376	613	523	819	365	594	119	678	332	148
Maroc	110	248	322	485	213	313	69	244	147	114
Allemagne	138	173	197	240	129	174	82	178	144	99
Thaïlande	44	85	137	214	124	172	62	180	114	95
Liban	160	811	601	1 099	309	376	69	219	140	80
Pologne	130	241	173	201	126	309	130	186	103	73
Autres pays	2 072	3 487	3 441	5 849	3 744	6 546	2 441	6 826	3 827	2 468
Total	5 482	10 262	12 416	18 811	11 902	17 300	6 583	14 976	10 197	7 961

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440301257534>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
ESPAGNE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Équateur	19 477
Colombie	478	624	818	302	848	1 267	1 802	4 194	7 334	12 720
Maroc	1 056	1 542	2 053	1 921	2 822	3 111	6 827	8 036	5 556	5 690
Pérou	1 159	1 863	2 374	1 488	2 322	3 117	2 932	3 958	3 645	4 713
Argentina	1 368	1 126	1 027	661	791	997	1 015	1 746	2 293	3 536
République dominicaine	1 257	1 860	2 652	1 755	2 126	2 876	2 639	2 834	2 322	2 805
Cuba	442	773	1 109	893	1 191	2 088	1 601	1 889	2 506	2 703
Venezuela	153	203	290	197	326	439	529	703	752	908
Chili	428	473	432	594	359	353	349	484	621	844
Brésil	217	299	308	273	411	477	500	683	695	782
Philippines	583	499	551	365	554	831	670	800	680	762
Bolivie	648
Uruguay	279	310	309	177	239	219	234	327	409	624
Mexique	567
Guinée équatoriale	140	200	278	206	321	338	342	479	455	467
Autres pays	2 751	3 405	4 193	3 167	4 433	5 697	7 116	12 202	15 562	5 093
Total	10 311	13 177	16 394	11 999	16 743	21 810	26 556	38 335	42 830	62 339

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440303003845>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
ÉTATS-UNIS

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Mexique	142 569	112 442	207 750	189 705	103 234	76 531	56 093	63 840	77 089	83 979
Inde	21 206	17 060	30 710	42 198	34 311	33 774	29 790	37 975	35 962	47 542
Philippines	30 898	24 872	38 944	46 563	35 431	30 487	29 081	31 448	36 673	40 500
Chine	20 947	16 145	38 409	54 534	34 423	32 018	24 014	27 309	31 708	35 387
Viêtnam	36 178	30 185	53 316	55 934	41 596	36 835	25 995	27 480	32 926	29 917
République dominicaine	21 092	11 916	23 089	25 176	15 010	15 591	12 627	15 464	20 831	22 165
Cuba	13 155	15 331	25 467	15 661	11 393	10 889	7 727	11 236	11 227	21 481
Jamaïque	20 253	15 040	28 604	22 567	13 978	13 973	11 232	12 271	13 674	18 953
Corée	16 056	10 305	17 738	23 858	18 053	17 307	15 968	17 184	19 223	17 668
Haïti	16 477	10 416	19 550	14 428	10 408	9 280	7 263	8 215	9 740	15 979
Colombie	11 645	7 024	13 168	14 018	10 872	10 634	7 962	9 819	11 396	15 698
El Salvador	18 273	12 267	22 991	24 073	13 663	10 716	8 738	9 602	12 174	13 430
Iran	11 434	10 739	18 268	19 251	13 881	11 796	10 807	11 781	11 031	11 363
Pakistan	7 266	3 572	6 572	8 726	8 375	8 658	7 431	8 744	9 699	10 411
Pologne	8 037	5 911	13 127	16 405	11 661	12 823	9 140	10 335	9 801	10 230
Autres pays	202 739	159 835	282 241	315 691	231 916	242 396	199 336	234 448	261 126	307 886
Total	598 225	463 060	839 944	888 788	608 205	573 708	463 204	537 151	604 280	702 589

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440710855438>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
FINLANDE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Fédération de Russie	210	666	800	666	533	418	1 682	2 313	2 094	1 399
Somalie	10	476	1 208	346	222	204	209	165	414	445
Iraq	15	135	140	185	224	217	165	447	346	405
Serbie et Monténégro	–	–	–	4	14	41	32	338	346	248
Iran	58	176	53	102	58	68	124	225	233	213
Suède	99	142	84	44	57	61	94	149	198	178
Estonie	62	143	379	353	295	319	468	690	291	176
Turquie	28	78	115	85	82	112	141	171	128	110
Afghanistan	1	5	..	2	..	23	3	14	48	101
Viêtnam	172	381	71	155	164	205	133	209	82	64
Chine	81	209	123	92	106	136	126	95	60	57
Ex-URSS	44	138	135	48	51	56	126	59	50	22
Autres pays	659	1 468	1 622	895	914	1 189	1 223	2 005	1 393	1 015
Total	1 439	4 017	4 730	2 977	2 720	3 049	4 526	6 880	5 683	4 433

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440326718804>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
FRANCE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Algérie	13 547	13 610	15 743	17 627	15 498	15 711	20 245	40 052	25 435	33 702
Maroc	27 569	25 585	38 298	37 795	34 922	33 967	36 875	32 878	37 848	27 187
Turquie	7 494	7 158	11 380	12 137	10 755	10 468	10 492	13 644	13 618	11 629
Portugal	14 807	11 668	13 151	11 201	9 182	8 844	9 576	10 988	8 888	10 524
Tunisie	9 299	9 106	12 467	12 763	10 251	9 956	11 412	9 472	12 012	8 255
République démocratique du Congo	1 213	1 340	1 495	1 765	1 401	1 572	2 012	3 323	2 631	3 210
Haïti	1 401	1 372	1 711	1 920	1 571	2 082	2 734	3 191	2 744	3 154
Cameroun	1 179	1 158	1 400	1 556	1 381	1 770	2 196	2 682	2 081	3 013
Serbie et Monténégro	1 968	1 738	2 249	2 358	1 880	1 902	2 129	2 804	2 737	2 803
Sénégal	1 048	1 212	1 530	1 595	1 463	1 858	2 185	2 491	2 345	2 485
Congo	639	624	932	1 083	1 100	1 475	1 769	2 005	2 390	2 193
Côte d'Ivoire	848	989	1 113	1 409	1 194	1 495	1 869	2 143	1 987	2 120
Cambodge	3 153	2 628	2 843	2 958	2 241	1 861	1 734	2 474	1 818	2 024
Sri Lanka	1 046	989	1 439	1 819	1 345	1 377	1 748	2 239	2 011	1 986
Madagascar	1 023	1 175	1 288	1 406	1 281	1 352	1 628	1 728	1 440	1 630
Autres pays	29 960	43 409	40 483	40 634	32 083	32 402	36 035	36 712	34 842	31 953
Total	116 194	123 761	147 522	150 026	127 548	128 092	144 640	168 826	154 827	147 868

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440411107404>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

ITALIE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Maroc	570	634	638	573	579	624	1 132	1 046	..	3 295
Roumanie	796	1 086	936	665	855	968	977	847	..	2 775
Argentine	335	345	255	240	316	411	541	515	..	2 569
Albanie	438	535	748	521	687	703	830	882	..	2 330
Brésil	339	537	461	512	619	604	726	579	..	1 751
Cuba	140	357	379	377	512	542	646	539	..	1 535
Pologne	422	469	502	448	475	519	677	619	..	1 320
Fédération de Russie	–	–	452	347	384	439	463	436	..	1 181
Tunisie	205	256	237	208	215	175	271	258	..	371
Égypte	220	287	270	266	235	195	264	283	..	217
Ghana	213
Croatie	241	285	274	214	256	234	336	208	..	147
Bosnie-Herzégovine	58	92	149	77	109	114	111	80	..	120
Autres pays	6 025	7 133	6 034	5 115	5 140	5 157	6 432	5 642	..	17 942
Total	9 789	12 016	11 335	9 563	10 382	10 685	13 406	11 934	19 266	35 766

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440424217674>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

JAPON

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Corée	9 678	9 561	10 059	9 842	10 295	9 188	11 778	11 031	9 689	8 531
Chine	4 729	4 637	5 335	5 245	4 377	4 442	4 722	4 122	4 427	4 347
Autres pays	654	581	726	725	619	709	1 133	1 183	1 135	1 230
Total	15 061	14 779	16 120	15 812	15 291	14 339	17 633	16 336	15 251	14 108

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440507202524>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

LUXEMBOURG

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Portugal	188	252	338
Italie	192	149	94	157	105	119	120	111	97	161
Belgique	64	48	53	72	39	87	73	83	101	87
France	79	53	43	52	33	65	57	44	51	74
Allemagne	60	44	41	50	45	47	50	62	79	74
Autres pays	354	337	318	353	274	436	485	353	374	394
Total	749	631	549	684	496	754	785	841	954	1 128

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440536862587>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
NORVÈGE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Iraq	253	317	567	524	331	497	403	619	2 141	2 142
Somalie	507	739	591	332	676	546	392	526	1 250	1 281
Serbie et Monténégro	520	560	1 176	1 322	1 199	614	310	303	852	1 107
Pakistan	1 583	1 097	106	1 077	409	829	497	568	694	590
Iran	848	629	526	481	361	324	228	508	832	535
Bosnie-Herzégovine	12	8	36	875	2 999	1 229	1 965	827	707	519
Fédération de Russie	76	93	102	222	192	308	280	365	548	458
Suède	167	154	241	246	249	216	211	221	276	376
Turquie	837	705	170	523	356	412	398	393	385	355
Croatie	8	3	3	9	11	12	34	37	622	317
Thaïlande	202	177	91	142	302	257	193	234	299	263
Philippines	360	155	199	157	261	299	265	249	322	246
Sri Lanka	834	531	650	454	477	461	281	235	264	242
Viêtnam	1 276	781	651	738	594	292	210	222	216	216
Afghanistan	82	46	31	19	36	17	21	23	75	194
Autres pays	4 472	3 249	2 848	2 396	2 385	2 728	2 179	2 824	3 172	3 114
Total	12 037	9 244	7 988	9 517	10 838	9 041	7 867	8 154	12 655	11 955

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440581651615>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
NOUVELLE-ZÉLANDE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Inde	520	895	1 779	1 847	1 376	1 350	1 255	2 127	2 905	4 330
Chine	1 346	2 232	4 687	3 752	2 579	1 896	2 032	2 849	3 323	3 888
Royaume-Uni	2 744	3 031	4 212	3 670	3 019	2 187	2 266	2 377	2 423	2 890
Afrique du Sud	937	1 181	1 645	2 010	2 028	1 973	1 992	2 407	2 425	2 799
Fidji	808	739	1 104	1 253	1 273	1 139	1 047	1 452	1 543	1 689
Corée	1 238	1 072	2 314	1 982	1 053	685	642	1 099	1 523	1 638
Samoa	1 495	1 663	1 649	1 702	1 590	1 307	1 189	1 065	1 153	1 363
Philippines	329	403	1 007	949	829	652	555	702	844	1 123
Autres pays	6 340	8 957	16 073	12 444	9 788	8 280	7 318	8 064	8 202	9 297
Total	15 757	20 173	34 470	29 609	23 535	19 469	18 296	22 142	24 341	29 017

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440584506406>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
PAYS-BAS

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Maroc	10 480	11 250	14 220	13 471	12 721	12 033	7 126	5 873	7 086	6 896
Turquie	21 190	13 480	5 210	4 708	5 513	5 391	3 726	4 026	3 493	3 407
Suriname	3 020	2 990	3 190	2 008	2 025	1 957	1 242	1 421	2 031	1 636
Chine	975	800	977	1 002	1 111	908	722	739	1 291	799
Ex-URSS	298	537	1 021	681	544	411	296	296	660	582
Afghanistan	217	905	1 847	945	803	1 118	982	801	550	562
Fédération de Russie	288	289	489	422	335	347	207	242	521	466
Allemagne	560	560	580	508	573	608	445	297	349	447
Ex-Yougoslavie	3 356	2 795	2 577	1 163	764	538	323	378	424	408
Iraq	798	2 721	3 834	2 403	2 315	2 367	832	489	333	331
Ghana	737	502	432	348	360	357	157	74	199	296
Royaume-Uni	690	580	450	374	356	394	294	190	221	248
Indonésie	314	368	514	456	416	380	291	203	293	248
Égypte	550	390	500	443	528	437	190	97	238	245
Pologne	827	677	688	587	597	530	318	212	347	238
Autres pays	15 530	20 326	25 561	20 449	17 706	17 545	11 648	10 835	10 452	12 280
Total	59 830	59 170	62 090	49 968	46 667	45 321	28 799	26 173	28 488	29 089

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440570802174>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
POLOGNE

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Ukraine	14	15	46	62	214	431	538	759	417
Fédération de Russie	16	24	23	14	22	52	145	257	129
Bélarus	13	15	25	31	54	108	129	316	101
Turquie	8	8	4	15	1	5	11	19	36
Viêtnam	13	14	7	13	17	11	11	36	29
Arménie	–	8	11	6	13	8	6	18	27
Lituanie	39	52	95	64	93	126	85	36	11
Inde	4	5	3	6	3	7	9	23	11
Kazakhstan	39	49	54	43	53	68	38	62	10
Moldavie	–	–	–	19	8
Serbie et Monténégro	15	25	18	25	19	11	12	37	8
Bulgarie	61	47	50	29	30	41	32	54	8
États-Unis	30	30	26	11	9	32	41	59	8
Suède	10	8	10	13	30	107	81	90	8
Chine	3	3	2	7	6	6	14	5	7
Autres pays	606	697	601	427	622	621	785	1 076	171
Total	871	1 000	975	766	1 186	1 634	1 937	2 866	989

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440587747676>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
PORTUGAL

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Cap-Vert	93	159	117	69	228	271	370	274	132	1 047
Guinée-Bissau	16	67	37	27	55	73	38	95	36	873
Brésil	296	46	186	175	283	345	345	307	162	491
Angola	56	56	62	42	65	82	144	63	38	336
Venezuela	431	1	219	186	162	221	311	301	314	212
Sao Tomé-et-Principe	12	28	15	7	20	34	58	22	7	134
Mozambique	26	56	37	10	24	27	56	17	4	57
Canada	92	4	70	55	54	65	68	38	46	51
États-Unis	203	7	91	64	90	108	94	72	49	33
Royaume-Uni	9	–	17	8	5	12	28	21	20	30
Inde	..	6	4	10	6	9	11	3	6	25
Autres pays	130	89	91	68	90	122	224	133	125	338
Total	1 364	519	946	721	1 082	1 369	1 747	1 346	939	3 627

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440615407265>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2003	2004	2005	2006
Ukraine	251	549	450	377
Roumanie	450	442	220	147
République tchèque	597	775	167	121
États-Unis	97	136	64	113
Serbie et Monténégro	438	506	183	42
Viêtnam	405	619	40	40
Fédération de Russie	65	96	37	35
Bulgarie	66	42	24	35
Ex-Yougoslavie	31
Pologne	43	26	14	20
Kazakhstan	5	18	8	19
Croatie	35	50	22	16
Allemagne	19	30	10	13
Hongrie	5	9	7	9
Suisse	12	9	2	8
Autres pays	1 004	709	145	99
Total	3 492	4 016	1 393	1 125

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440686585481>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
République slovaque	6 278	5 377	3 593	2 109	989	1 741	1 259	786
Ukraine	263	373	173	251	419	446	239	425
Ex-Tchécoslovaquie	798	1 899	1 607	1 273	1 154	1 784	190	205
Roumanie	38	58	140	109	116	101	143	131
Kazakhstan	3	17	25	43	156	89	43	129
Fédération de Russie	100	71	87	65	7	86	134	107
Pologne	23	8	163	304	170	298	167	86
Arménie	11	8	11	8	18	23	32	61
Bulgarie	84	105	132	95	54	62	48	48
Viêtnam	87	101	76	29	46	47	62	43
Bosnie-Herzégovine	10	11	13	20	47	62	63	37
Serbie et Monténégro	50	12	35	16	14	42	26	31
Bélarus	7	13	19	13	14	21	35	27
Grèce	45	26	38	19	26	16	7	25
Angola	5	1	1	1	1	18
Autres pays	310	256	204	177	179	201	177	187
Total	8 107	8 335	6 321	4 532	3 410	5 020	2 626	2 346

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440248870732>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
SUÈDE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Iraq	2 328	3 719	2 328	4 181	4 043	4 160	4 678	5 298	11 544	12 895
Serbie et Monténégro	6 052	8 991	4 000	5 134	1 642	2 747	2 061	2 124	3 254	3 073
Finlande	1 882	1 668	1 632	1 389	1 512	1 561	2 816	2 703	2 588	2 975
Turquie	1 402	1 694	1 833	1 398	2 796	2 127	1 375	1 269	1 702	2 921
Iran	2 423	7 480	4 476	2 798	2 031	1 737	1 350	1 296	1 889	2 796
Bosnie-Herzégovine	2 550	10 860	11 348	12 591	4 241	4 064	3 090	1 469	1 788	2 627
Fédération de Russie	626	642	535	886	1 510
Syrie	567	653	438	693	588	1 063	1 218	1 117	1 208	1 314
Chine	302	334	300	434	460	563	675	654	920	1 141
Afghanistan	285	278	361	623	1 062
Pologne	523	454	159	264	1 906	2 604	1 325	990	793	1 000
Somalie	491	737	739	2 843	2 802	1 789	1 121	840	688	931
Thaïlande	343	336	492	525	454	606	443	500	585	876
Chili	545	426	693	687	727	689	548	464	543	754
Liban	33	146	235	366	720	884	388	298	439	648
Autres pays	9 426	9 004	9 104	10 171	12 475	12 287	10 998	6 851	10 123	14 716
Total	28 867	46 502	37 777	43 474	36 397	37 792	33 006	26 769	39 573	51 239

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440687700758>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
SUISSE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Serbie et Monténégro	..	2 085	2 365	3 285	3 686	5 803	6 332	7 854	9 503	11 721
Italie	4 982	5 613	5 510	6 652	5 386	6 633	5 085	4 196	4 032	4 502
Turquie	1 814	2 093	2 260	3 127	3 116	4 128	4 216	3 565	3 467	3 457
Bosnie-Herzégovine	..	205	409	999	1 128	1 865	2 268	2 371	2 790	3 149
Macédoine	..	308	410	857	1 022	1 639	1 802	1 981	2 171	2 596
Portugal	291	421	481	765	779	920	1 165	1 199	1 505	2 383
Croatie	..	634	671	970	1 045	1 638	1 565	1 616	1 681	1 837
Espagne	481	619	507	851	699	691	800	823	975	1 283
France	985	1 152	848	1 360	1 307	1 367	1 215	1 181	1 021	1 260
Allemagne	644	605	461	646	586	817	670	639	773	1 144
Royaume-Uni	269	285	228	339	310	350	306	289	287	323
Pays-Bas	71	76	45	74	90	90	155	254	178	210
Autriche	223	186	140	240	233	227	194	150	167	174
Hongrie	206	187	153	167	127	138	108	99	75	117
République tchèque	..	153	109	132	130	104	68	63	78	115
Autres pays	9 204	6 658	5 766	8 236	7 942	10 105	9 475	9 405	9 734	12 440
Total	19 170	21 280	20 363	28 700	27 586	36 515	35 424	35 685	38 437	46 711

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440176478768>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Notes relatives aux tableaux A.1.6 et B.1.6.
Acquisitions de la nationalité dans quelques pays de l'OCDE

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Non compris les naturalisations des citoyens d'origine allemande.	Office fédéral de la statistique.
Australie		Department of Immigration and Multicultural and Indigenous Affairs.
Autriche		Office central de la statistique.
Belgique		Institut national de statistique et ministère de la Justice.
Canada	Les données pour 2004 et 2005 sont préliminaires et portent sur le pays de naissance. Les personnes acquérant la nationalité canadienne peuvent aussi être titulaires d'autres nationalités en même temps selon la législation des pays concernés.	Citoyenneté et Immigration Canada.
Danemark		Danmarks Statistik.
Espagne	Non compris les réintégrations dans la nationalité espagnole.	Ministère de la Justice et ministère de l'Intérieur.
États-Unis	Les données couvrent l'année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	US Department of Justice.
Finlande	Y compris les naturalisations de personnes d'origine ethnique finnoise.	Statistique Finlande.
France	Les données par nationalité concernant les naturalisations par déclarations anticipées ont été estimées.	IMINIDCO et ministère de la Justice.
Hongrie	Y compris les personnes d'origine hongroise en provenance de l'ex-Yougoslavie et d'Ukraine principalement.	Ministère de l'Intérieur.
Italie		Ministère de l'Intérieur.
Japon		Ministère de la Justice, Civil Affairs Bureau.
Luxembourg	Non compris les enfants mineurs qui obtiennent la nationalité en même temps que leurs parents.	Ministère de la Justice.
Mexique		Ministère des Affaires étrangères.
Nouvelle-Zélande	Le pays d'origine des personnes ayant acquis la nationalité néo-zélandaise correspond au pays de naissance si la documentation est disponible. Sinon le pays d'origine correspond au pays de la nationalité mentionné sur le passeport.	Department of Internal Affairs.
Norvège		Statistics Norway.
Pays-Bas		Bureau central de la statistique (CBS).
Pologne	Jusqu'en 2001, les données incluent les naturalisations par octroi. A partir de 2002, elles incluent les naturalisations par octroi, par reconnaissance et par mariage.	Office du rapatriement et des étrangers.
Portugal		Institut national de la statistique (INE) et SEF.
République slovaque		Ministère de l'Intérieur.
République tchèque		Ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni		Home Office.
Suède		Statistics Sweden.
Suisse	Les données pour 2006 portent sur la Serbie et non sur la Serbie et Monténégro.	Office fédéral de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Émigration.
Turquie		Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la population et de la citoyenneté

Entrées de travailleurs étrangers

Entrées de travailleurs étrangers

La plupart des statistiques publiées ici portent sur le nombre de permis de travail délivrés dans l'année. De la même façon que pour les flux d'immigration globaux, les pays communément appelés d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) considèrent comme travailleurs migrants les personnes qui ont reçu une « autorisation au titre de l'immigration permanente pour motif de travail ». Dans chacun de ces quatre pays, il est également possible de travailler de façon temporaire selon différents programmes (ces données sont également disponibles dans cette annexe). Les données par pays d'origine ne sont pas publiées dans cette annexe.

Les données relatives aux pays européens portent sur l'octroi de premiers permis de travail, y compris parfois à des travailleurs temporaires ou saisonniers. D'importants flux de travailleurs ne sont pas couverts, soit parce que le type de permis qu'ils détiennent n'est pas retenu dans ces statistiques, soit parce qu'ils n'ont pas besoin de permis pour travailler (accords de libre circulation, bénéficiaires du regroupement familial, réfugiés). En outre, certaines données incluent des renouvellements de permis. Le retard administratif dans le traitement des demandes de permis de travail est quelquefois important (comme aux États-Unis par exemple) ce qui explique que les chiffres enregistrés ont alors peu de lien avec la demande. Il se peut aussi que les données portent sur les premières entrées sur le marché du travail. Ces données peuvent englober des jeunes étrangers nés dans le pays qui accèdent au marché du travail.

Tableau A.2.1. **Entrées de travailleurs étrangers dans certains pays de l'OCDE**

Milliers

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Allemagne	285.4	275.5	304.9	333.8	373.8	374.0	372.2	380.3
Australie										
Résidents permanents	19.7	26.0	27.9	32.4	35.7	36.0	38.5	51.5	53.1	59.5
Travailleurs temporaires	31.7	37.3	37.0	39.2	36.9	33.5	36.8	39.5	48.6	71.2
Autriche	15.2	15.4	18.3	25.4	27.0	24.6	24.1	24.5	23.2	22.6
Belgique	2.5	7.3	8.7	7.5	7.0	6.7	4.6	4.3	6.3	12.5
Canada	75.6	80.1	87.0	97.1	100.6	95.4	88.5	95.2	102.6	112.7
Danemark	3.1	3.2	3.1	3.6	5.1	4.8	2.3	4.3	7.4	13.6
Espagne	25.9	48.1	49.7	172.6	154.9	101.6	74.6	158.9	648.5	108.8
États-Unis										
Résidents permanents	90.5	77.4	56.7	106.6	178.7	173.8	81.7	155.3	246.9	159.1
Travailleurs temporaires	208.1	242.0	303.7	355.1	413.6	357.9	352.1	396.7	388.3	444.4
Finlande	10.4	14.1	13.3	13.8	15.2	18.7	23.0
France										
Résidents permanents	5.2	5.4	6.3	6.4	9.2	8.0	6.9	7.0	8.9	10.3
Titulaires d'une APT	4.7	4.3	5.8	7.5	9.6	9.8	10.1	10.0	10.4	10.7
Hongrie	19.7	22.6	29.6	40.2	47.3	49.8	57.4	79.2	72.6	71.1
Irlande	4.5	5.7	6.3	18.0	36.4	40.3	47.6	34.1	27.1	24.9
Italie	..	21.6	21.4	58.0	92.4	139.1	75.3	69.0
Japon	93.9	101.9	108.0	129.9	142.0	145.1	155.8	158.9	125.4	81.4
Luxembourg	18.6	22.0	24.2	26.5	25.8	22.4	22.6	22.9	24.8	28.0
Mexique	73.2	73.9	64.9	65.3	61.9	57.0	60.1	68.8	75.3	85.4
Norvège	11.3	13.2	14.0	14.8	17.8	23.5	25.2	33.0	28.3	40.5
Nouvelle-Zélande										
Résidents permanents	..	4.8	5.6	7.8	13.3	13.4	9.2	7.7	14.5	12.3
Travailleurs temporaires	..	28.4	32.1	35.2	48.3	59.6	64.5	77.2	88.1	106.0
Pays-Bas	11.1	15.2	20.8	27.7	30.2	34.6	38.0	44.1	46.1	74.1
Pologne	15.3	16.9	17.1	17.8	17.0	22.8	18.8	12.4	10.3	10.8
Portugal	1.3	2.6	4.2	7.8	136.0	55.3	16.4	19.3	13.1	13.8
Royaume-Uni	31.7	37.5	42.0	64.6	85.1	88.6	85.8	89.5	86.2	96.7
Suède	10.2	8.5	13.3	18.1
Suisse	25.4	26.8	31.5	34.0	41.9	40.1	35.4	40.0	40.3	46.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437151182252>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes qui suivent.

Notes relatives au tableau A.2.1. **Entrées de travailleurs étrangers**

Pays	Catégories de travailleurs enregistrés	Source
Allemagne	Nouveaux permis de travail délivrés. Les données comprennent essentiellement les entrées de nouveaux travailleurs, les entrées dans le cadre de contrats de services, les saisonniers. Non compris les citoyens des pays de l'UE.	Office fédéral du travail.
Australie	<i>Immigrants permanents</i> Personnel qualifié incluant les catégories de visas suivantes : Recrutement nominal par l'employeur, Entrepreneurs, <i>Occupational Shares System</i> , Compétences spécifiques, Indépendants. Y compris les personnes accompagnantes. <i>Période de référence</i> : année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée). <i>Travailleurs temporaires</i> Programme de travailleurs temporaires qualifiés (y compris les personnes accompagnantes). Y compris les titulaires d'un visa à long terme pour affaires à partir de 1996/1997. <i>Période de référence</i> : année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée).	Department of Immigration and Multicultural and Indigenous Affairs.
Autriche	Premiers permis de travail accordés aux travailleurs qui ont immigré pendant l'année et aux personnes étrangères résidentes admises pour la première fois sur le marché du travail. Y compris les saisonniers. Non compris les ressortissants communautaires.	Ministère du Travail, de la Santé et des Affaires sociales.
Belgique	Nombre de permis de travail délivrés aux primo-migrants et concernant uniquement les salariés. Non compris les citoyens des pays de l'Union européenne (UE).	Ministère de l'Emploi et du Travail.
Canada	Autorisations de travail délivrées pour travailler temporairement au Canada (non compris les personnes qui reçoivent un permis pour des raisons humanitaires, les étudiants étrangers et leur conjoint). Pour des raisons de statistiques, les personnes sont comptabilisées l'année où elles reçoivent leur premier permis temporaire sauf les travailleurs saisonniers qui sont comptés chaque fois qu'ils entrent sur le territoire. Le pays d'origine se réfère au pays de dernière résidence.	Citoyenneté et Immigration Canada.
Danemark	Permis de résidence délivrés au titre du travail. Les ressortissants des Pays nordiques et de l'UE ne sont pas compris. A partir de 2003, ne sont inclus que les salariés, les permis de travail dédiés aux ressortissants communautaires des nouveaux pays membres et les spécialistes à la recherche d'un emploi. Ne sont plus inclus ceux qui détenaient un permis de résidence « étudiant » et qui obtiennent un permis de travail.	Danmarks Statistik.
Espagne	Les données incluent les permis de travail initiaux B, délivrés pour 1 an au maximum (renouvelable) pour une activité salariée spécifique et les permis de travail D (même type de permis pour une activité indépendante). A partir de 1997, les chiffres incluent aussi les permis permanents. Depuis 1992, les ressortissants communautaires n'ont plus besoin de permis de travail. La hausse importante en 2000 est due au programme de régularisation qui a affecté les statistiques pour les années 2000 et 2001. Les chiffres pour 2002 et 2003 proviennent des statistiques de la Sécurité sociale (« Anuario de Estadísticas Laborales y de Asuntos Sociales »).	Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.
États-Unis	<i>Résidents permanents</i> Immigrants relevant des classes d'admission liées à l'emploi. <i>Période de référence</i> : année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée). <i>Permis de séjour temporaire</i> Visas accordés à certaines catégories de non-immigrants (visas H, O, P, Q, R, OTAN et ALENA). Y compris les membres des familles. <i>Période de référence</i> : année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	US Department of Justice. United States Department of State, Bureau of Consular Affairs.
Finlande	Les permis de travail et de résidence délivrés aux travailleurs migrants sont octroyés de l'étranger (par les ambassades et les consulats).	Direction de l'Immigration, ministère des Affaires étrangères.
France	<i>Travailleurs permanents</i> Les travailleurs permanents sont assujettis au contrôle de l'ANAEM. Les données n'incluent que les ressortissants de pays tiers (y compris les travailleurs indépendants). Non compris les membres des familles des travailleurs résidant déjà en France et admis pour la première fois sur le marché du travail et les travailleurs indépendants. <i>Autorisations provisoires de travail (APT)</i> Les autorisations provisoires de travail (APT) ne peuvent dépasser une durée de 9 mois renouvelable et concernent des stagiaires, des étudiants et d'autres titulaires d'emplois non permanents.	ANAEM (Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations).
Hongrie	Permis de travail délivrés (y compris les renouvellements).	Ministère du Travail.

Notes relatives aux tableaux A.2.1. **Entrées de travailleurs étrangers (suite)**

Pays	Catégories de travailleurs enregistrés	Source
Irlande	Permis de travail délivrés (y compris les renouvellements). Les ressortissants communautaires n'ont pas besoin de permis de travail.	Ministère du Travail, Direction de l'Entreprise, du Commerce et du Travail.
Italie	Nouveaux permis de travail délivrés à des citoyens non ressortissants de l'UE. Non compris les indépendants.	Ministère du Travail et Institut national de la Statistique (ISTAT).
Japon	Travailleurs étrangers dont l'autorisation de travail est limitée. Les visiteurs temporaires et les retours après un séjour temporaire à l'étranger sont exclus. Y compris les renouvellements de permis.	Ministère de la Justice.
Luxembourg	Nombre de travailleurs étrangers nouvellement entrés sur le territoire et de résidents admis pour la première fois sur le marché du travail.	Inspection générale de la sécurité sociale.
Mexique	Immigrants et résidents autorisés à travailler.	Institut national des Migrations.
Norvège	Les données portent sur les permis de travail octroyés en raison des besoins de l'économie norvégienne. Ceci inclut des permis permanents, de long terme et de court terme. Les données ont été révisées.	Direction de l'Immigration.
Nouvelle-Zélande	Résidents permanents: requérants principaux (âgés de 16 ans et plus) dans les catégories « gens d'affaire » et « personnel qualifié ». Travailleurs temporaires : permis de travail accordés aux personnes ayant effectué une demande pour motif de travail.	Statistics New Zealand
Pays-Bas	Uniquement les titulaires d'un permis temporaire de travail (régulés depuis 1995 par la loi sur le travail des étrangers, WAV).	Centre sur le travail et les revenus.
Pologne	Permis de travail délivrés.	Ministère de l'Économie, du Travail et de la Politique sociale.
Portugal	Personnes ayant obtenu un premier permis de résidence et qui ont déclaré avoir un emploi ou être à la recherche d'un emploi. Les données de 2001, 2002, 2003, et 2004 incluent les permis délivrés dans le cadre du programme de régularisation de 2001 et les visas de travail issus dans l'année. Les données pour 2005 et 2006 incluent les personnes ayant obtenu un premier permis de résidence et qui ont déclaré avoir un emploi ou être à la recherche d'un emploi ainsi que les visas de travail issus.	Institut national de statistique (INE), Office des étrangers et des frontières (SEF) et ministère des affaires étrangères.
Royaume-Uni	Permis de travail accordés et premières autorisations. Non compris la famille accompagnante et les ressortissants des pays de l'EEE.	Overseas Labour Service.
Suède	Y compris les travailleurs saisonniers et d'autres travailleurs temporaires (assembleurs, spécialistes, artistes et athlètes).	Registre de population (Statistique Suède) et Bureau des Migrations.
Suisse	Etrangers entrés en Suisse en vue d'y exercer une activité lucrative et qui ont obtenu une autorisation de séjour à l'année, y compris ceux qui ont reçu une autorisation en principe non renouvelable comme, par exemple, les stagiaires. Y compris les titulaires d'une autorisation d'établissement rentrés en Suisse après un séjour temporaire à l'étranger. Non compris les transformations de permis saisonniers en permis permanents.	Office fédéral de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Émigration.

Effectifs de travailleurs étrangers ou nés à l'étranger

La comparaison internationale des effectifs de travailleurs « immigrés » se heurte aux difficultés déjà mentionnées plus haut relatives à la mesure des effectifs globaux d'immigrés (étrangers/nés à l'étranger), ainsi qu'à l'appréhension des concepts d'emploi et de chômage.

Concernant les pays européens, la principale difficulté consiste à couvrir les ressortissants communautaires qui ont libre accès au marché du travail dans les pays membres de l'Union européenne. Un titre de travail leur est parfois délivré sans qu'il soit toujours possible de disposer de cette information aussi facilement que pour les ressortissants de pays tiers. La Suisse a revu l'échantillonnage de son enquête sur les forces de travail de façon à pallier la perte d'informations sur les actifs communautaires extraites des registres d'étrangers à la suite de la signature d'accords de libre circulation avec l'Union européenne. En effet, ces accords bilatéraux confèrent le droit aux titulaires d'autorisations « CE/AELE » qui exercent une activité dépendante de changer d'emploi ou de profession (mobilité professionnelle) et cette mobilité ne peut pas être saisie par le Registre central des étrangers, support habituel de production de statistiques relatives aux effectifs de main-d'œuvre étrangère.

L'utilisation des statistiques de permis de travail peut conduire à comptabiliser plusieurs fois une même personne si celle-ci s'est vu délivrer successivement deux titres au cours de la même période de référence. A l'inverse, les titulaires d'un permis de résidence « permanente » donnant accès au marché du travail ne sont pas systématiquement pris en compte, d'autant plus qu'il n'est pas toujours possible de connaître la proportion de ceux qui exercent effectivement une activité professionnelle.

Un autre point d'achoppement concerne l'appréhension du nombre de chômeurs, des travailleurs indépendants et des travailleurs frontaliers. Les chômeurs sont en général pris en compte sauf lorsque la source exploitée est celle des permis de travail et que la délivrance du titre est assujettie à une offre d'emploi ferme. Les travailleurs indépendants ainsi que les travailleurs frontaliers sont beaucoup moins bien couverts par les statistiques. Les périodes de référence des données sont très variables : en général fin décembre pour le cas des données de registre; fin du premier trimestre de l'année de référence pour celui des données issues des enquêtes emploi.

La gestion des registres de population (lorsqu'il est possible d'identifier les actifs) ou de permis de travail conduit à de nombreuses ruptures de série, à l'occasion de l'élimination des permis de travail périmés lorsque le processus n'est pas automatique, ou bien à l'occasion des programmes de régularisation qui concernent souvent en priorité des étrangers en mesure de justifier d'une activité professionnelle ou de présenter une offre d'emploi. L'analyse de la croissance des effectifs de travailleurs étrangers est alors considérablement biaisée.

Tableau A.2.2. **Effectifs de travailleurs nés à l'étranger dans certains pays de l'OCDE**
Milliers et pourcentages

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Australie	2 270.1	2 313.7	2 318.1	2 372.8	2 390.1	2 446.9	2 510.0	2 544.5	2 609.1	2 670.1
% de la population active totale	24.7	24.8	24.6	24.7	24.5	24.7	24.9	24.8	24.8	24.9
Autriche	601.7	633.2	666.0
% de la population active totale	15.3	15.7	16.1
Canada	3 150.8	3 634.8
% de la population active totale	19.9	21.2
Danemark	154.4	161.0	167.1	175.3
% de la population active totale	5.4	5.9	6.1	6.4
États-Unis	16 677.1	17 345.1	17 054.7	18 028.5	18 994.1	20 917.6	21 563.6	21 985.2	22 421.6	23 342.9
% de la population active totale	12.3	12.7	12.3	12.9	13.4	14.6	14.8	15.1	15.2	15.6
Finlande	81.3	87.6	96.0	..
% de la population active totale	3.1	3.4	3.6	..
Grèce	..	265.3	263.5	271.5	298.7	345.2	350.1	409.7	425.1	410.7
% de la population active totale	..	5.9	5.7	5.9	6.5	7.4	7.4	8.5	8.8	8.4
Mexique	120.5
% de la population active totale	0.4
Nouvelle-Zélande	372.3	498.8
% de la population active totale	19.9	23.8
Royaume-Uni	3 081.0
% de l'emploi total	11.0
Suède	428.3	445.5	448.7	442.5	452.8	461.4	497.8	521.6
% de la population active totale	9.8	10.1	10.0	9.9	10.1	10.3	10.8	11.2

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437153686872>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la fin des tableaux B.2.1.

Tableau B.2.1. **Population active née à l'étranger par pays de naissance**
Milliers

AUSTRALIE

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
							2004	2005	2006
Royaume-Uni	652.0	641.2	674.2	632.5	659.3	675.8	256.4	285.2	294.6
Nouvelle-Zélande	259.9	263.2	261.4	277.4	271.0	273.9	127.5	119.7	121.7
Inde	75.0	68.8	74.9	90.1	97.6	113.2	37.9	32.7	39.3
Chine	73.6	93.7	95.2	101.5	117.1	105.6	49.3	57.2	46.3
Ex-Yougoslavie	92.6	108.0	95.1	90.8	107.5	102.3	34.4	42.4	48.0
Viêtnam	83.9	95.4	103.3	108.4	87.6	92.4	44.5	37.4	36.1
Philippines	74.0	72.3	84.6	79.5	89.1	90.7	45.4	52.4	51.5
Italie	84.3	83.4	85.3	81.2	74.7	76.2	25.0	25.1	26.3
Malaisie	51.7	57.1	52.3	59.2	76.0	59.9	29.3	33.3	33.1
Allemagne	62.2	63.5	55.1	52.7	54.3	58.4	25.1	22.7	26.1
Liban	40.6	30.2	34.2	37.5	32.5	43.9	12.8	8.3	13.7
Pays-Bas	44.8	42.6	50.7	45.9	33.5	41.0	21.2	13.2	16.2
Grèce	45.0	44.3	44.1	37.0	37.3	39.4	14.1	14.8	14.0
Autres pays	750.5	783.2	799.6	850.8	871.6	897.4	378.7	402.4	391.5
Total	2 390.1	2 446.9	2 510.0	2 544.5	2 609.1	2 670.1	1 101.6	1 146.8	1 158.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440714830107>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.1. Population active née à l'étranger par pays de naissance

Milliers

AUTRICHE

	2004	2005	2006
Bosnie-Herzégovine	100.8	106.7	105.5
Serbie et Monténégro	82.5	80.0	91.3
Turquie	79.3	82.3	84.3
Allemagne	65.3	70.5	82.9
Pologne	35.0	33.1	37.8
Croatie	26.5	25.8	30.5
Roumanie	24.2	29.0	26.5
Hongrie	13.8	20.1	16.5
République tchèque	12.2	13.2	14.7
Philippines	9.6	7.6	10.2
République slovaque	8.5	11.5	9.9
Macédoine	11.3	9.1	9.8
Suisse	8.1	7.6	9.4
Fédération de Russie	2.6	6.8	9.2
Italie	9.3	9.1	8.4
Autres pays	112.8	120.6	119.0
Total	601.7	633.2	666.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440720038304>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.1. Population active née à l'étranger par pays de naissance

Milliers

CANADA

	1996	2001	Dont : femmes	
			1996	2001
Royaume-Uni	372.5	335.4	180.6	154.9
Inde	158.3	209.4	68.2	91.8
Philippines	126.7	166.1	76.4	97.8
Chine	113.8	162.8	51.8	76.7
Hong-Kong (Chine)	129.4	140.9	62.5	68.9
Italie	166.2	140.1	62.7	54.3
États-Unis	142.0	137.1	74.2	73.2
Pologne	98.0	104.1	45.1	50.3
Viêtnam	85.8	103.5	37.7	47.6
Portugal	101.0	95.6	43.4	41.4
Allemagne	100.7	87.0	45.3	39.6
Jamaïque	79.5	85.4	44.1	47.8
Pays-Bas	70.5	60.2	28.2	23.9
Autres pays	1 094.7	1 323.3	468.7	590.1
Total	2 839.1	3 150.8	1 288.9	1 458.3

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440747476388>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.1. Population active née à l'étranger par pays de naissance

Milliers
DANEMARK

	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
					2004	2005	2006
Turquie	17.6	18.1	18.0	18.1	7.1	7.1	7.1
Allemagne	10.6	10.4	10.3	10.4	4.6	4.5	4.6
Bosnie-Herzégovine	8.1	8.4	8.5	8.8	3.7	3.8	4.0
Suède	7.2	7.1	7.2	7.3	4.2	4.2	4.3
Pologne	6.0	6.2	6.4	7.2	4.1	4.2	4.4
Norvège	6.7	6.7	6.8	7.0	4.2	4.2	4.3
Royaume-Uni	6.8	6.7	6.8	6.8	2.0	1.9	1.9
Iraq	3.9	5.2	5.9	6.6	1.4	1.7	1.9
Iran	5.6	5.9	5.8	6.1	2.0	2.0	2.2
Ex-Yougoslavie	6.2	6.1	6.0	6.0	2.6	2.6	2.6
Viêtnam	4.9	5.1	5.1	5.3	2.3	2.4	2.4
Pakistan	5.0	5.2	5.2	5.3	1.6	1.6	1.7
Liban	3.8	4.1	4.2	4.5	1.2	1.3	1.4
Sri Lanka	4.2	4.2	4.1	4.2	1.8	1.8	1.8
Thaïlande	3.3	3.6	3.9	4.2	3.2	3.4	3.6
Autres pays	54.5	57.9	62.6	67.7	26.5	28.8	31.2
Total	154.4	161.0	167.1	175.3	72.4	75.4	79.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440778037286>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.1. Population active née à l'étranger par pays de naissance

Milliers
ÉTATS-UNIS

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
											2004	2005	2006
Mexique	4 414.8	4 578.1	4 618.6	5 005.2	5 334.6	6 348.7	6 458.4	6 726.3	6 952.4	7 150.6	2 049.0	2 063.0	2 144.7
Philippines	873.5	922.1	1 016.8	938.7	941.1	1 016.0	1 010.9	977.4	1 059.4	1 139.2	538.5	599.3	638.5
Inde	514.5	510.4	584.7	681.3	670.1	890.5	787.7	909.6	941.0	951.3	344.0	334.6	306.5
Chine	531.0	537.7	548.2	565.7	597.9	590.6	657.6	825.1	826.5	869.0	368.4	383.2	411.6
El Salvador	463.0	566.9	574.3	557.4	614.0	667.6	788.6	688.2	829.5	782.6	280.0	313.6	308.0
Viêtnam	551.8	682.4	629.9	485.8	488.2	544.9	579.7	659.2	688.8	641.7	312.2	317.9	293.7
Allemagne	595.7	629.7	517.1	625.2	617.7	632.8	585.8	629.8	567.8	573.4	325.1	293.1	306.8
Corée	407.0	411.1	340.1	441.0	511.5	461.3	543.9	460.2	428.9	557.8	242.3	219.5	285.7
Cuba	513.7	502.9	545.0	520.0	458.2	452.4	492.2	558.6	505.7	535.6	217.3	204.4	237.1
République dominicaine	330.0	363.2	370.1	369.5	362.8	384.2	432.3	374.1	434.5	524.7	210.5	249.6	270.6
Canada	424.0	419.8	462.9	495.1	536.0	519.3	519.5	459.9	447.5	464.6	232.7	205.8	232.2
Guatemala	319.5	295.4	273.9	241.2	224.6	301.5	310.8	371.4	389.8	433.7	105.6	112.5	123.5
Royaume-Uni	441.0	440.3	473.3	438.9	401.4	443.7	399.0	436.0	443.6	411.9	204.0	180.1	183.2
Colombie	242.5	304.0	312.8	273.6	329.5	326.2	321.7	316.9	320.5	406.2	155.0	162.7	207.8
Jamaïque	273.1	262.8	282.3	311.5	362.9	378.0	460.9	449.3	416.8	397.4	258.3	228.5	208.5
Autres pays	5 782.0	5 918.3	5 504.7	6 078.3	6 543.8	6 959.7	7 214.6	7 143.1	7 168.9	7 503.1	3 049.4	3 003.6	3 219.2
Total	16 677.1	17 345.1	17 054.7	18 028.5	18 994.1	20 917.6	21 563.6	21 985.2	22 421.6	23 342.9	8 892.4	8 871.4	9 377.5

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441105060263>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.1. **Population active née à l'étranger par pays de naissance**Milliers
FINLANDE

	2003	2004	2005	Dont : femmes
				2005
Ex-URSS	19.0	20.6	23.0	14.3
Suède	18.4	19.1	19.6	9.2
Estonie	5.8	6.6	7.6	4.0
Ex-Yougoslavie	2.4	2.6	2.9	1.1
Allemagne	2.1	2.2	2.4	0.8
Turquie	1.7	1.9	2.1	0.3
Viêtnam	1.9	1.9	2.1	1.1
Somalie	1.7	1.8	2.1	0.8
Royaume-Uni	1.8	1.9	2.0	0.4
Iraq	1.4	1.6	1.8	0.6
Chine	1.3	1.4	1.7	0.8
Iran	1.2	1.4	1.6	0.6
Thaïlande	1.1	1.3	1.5	1.3
États-Unis	1.1	1.1	1.2	0.5
Inde	0.8	1.0	1.1	0.3
Autres pays	19.5	21.1	23.3	8.8
Total	81.3	87.6	96.0	44.9

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440844528802>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.1. **Population active née à l'étranger par pays de naissance**Milliers
GRÈCE

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
										2004	2005	2006
Albanie	103.4	94.1	107.6	128.0	149.9	168.8	184.4	191.9	189.4	60.2	61.5	63.4
Fédération de Russie	35.1	32.8	39.2	32.8	38.2	34.6	32.5	32.9	31.2	17.0	16.2	17.0
Géorgie	15.4	15.3	15.6	15.9	17.5	16.7	26.3	27.3	26.5	13.2	12.7	14.3
Bulgarie	5.6	6.3	7.2	8.0	14.6	14.5	19.7	22.5	22.1	12.0	14.7	14.1
Allemagne	21.1	21.5	18.8	19.2	13.9	12.6	17.0	17.2	15.6	7.4	10.1	8.9
Roumanie	5.0	5.9	5.6	6.3	10.6	11.2	13.4	15.3	14.6	5.3	7.6	6.4
Pologne	6.4	10.1	7.5	10.3	10.3	12.2	9.2	12.3	11.3	4.0	5.4	6.4
Ukraine	3.8	4.4	3.2	4.3	8.5	7.7	11.6	10.9	10.3	7.6	9.0	7.4
Arménie	3.9	5.6	3.0	4.2	5.3	4.6	10.5	10.1	8.2	4.9	4.9	3.7
Philippines	2.3	2.1	2.7	2.2	2.4	2.2	6.6	6.9	6.6	4.8	4.7	4.5
Pakistan	3.1	1.8	3.7	2.9	4.9	6.0	3.9	5.4	6.5	0.0	0.0	0.0
Australie	4.7	5.4	4.4	5.1	3.7	2.8	3.6	2.7	4.8	1.8	1.6	2.3
Égypte	4.6	6.0	5.6	5.5	7.3	9.7	6.7	4.0	4.6	1.5	0.3	1.0
Turquie	4.7	6.6	5.0	4.5	7.1	3.8	2.9	4.3	4.4	1.6	2.2	1.5
Royaume-Uni	3.1	3.8	3.1	3.8	2.6	4.0	3.8	4.8	4.1	3.2	2.5	2.3
Autres pays	43.1	41.8	39.1	45.9	48.3	38.7	57.6	56.6	50.4	24.7	23.9	22.4
Total	265.3	263.5	271.5	298.7	345.2	350.1	409.7	425.1	410.7	169.3	177.3	175.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440865754851>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.1. Population active née à l'étranger par pays de naissance

Milliers
MEXIQUE

	2000
États-Unis	46.3
Guatemala	12.2
Espagne	10.0
Argentine	3.8
Cuba	3.5
Colombie	3.1
El Salvador	3.0
France	3.0
Allemagne	2.9
Italie	2.3
Pérou	2.1
Chili	2.1
Canada	1.9
Honduras	1.8
Japon	1.5
Autres pays	21.0
Total	120.5

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441011130654>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.1. Population active née à l'étranger par pays de naissance

Milliers
NOUVELLE-ZÉLANDE

	2001	Dont : femmes
		2001
Royaume-Uni	115.2	51.5
Australie	29.2	14.8
Samoa	26.8	12.7
Fidji	16.3	7.7
Afrique du Sud	15.2	7.2
Chine	15.2	7.2
Inde	12.2	5.1
Pays-Bas	11.3	4.7
Tonga	10.0	4.3
Îles Cook	8.2	3.8
États-Unis	7.4	3.5
Malaisie	6.9	3.4
Philippines	6.5	4.4
Corée	6.0	2.7
Allemagne	5.0	2.4
Autres pays	80.6	37.0
Total	372.3	172.2

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441057288577>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.1. **Population active née à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ROYAUME-UNI

	2006	Dont : femmes	
		2006	
Inde	329.0	128.0	
Irlande	178.0	94.0	
Allemagne	160.0	78.0	
Pologne	157.0	66.0	
Afrique du Sud	131.0	61.0	
Pakistan	101.0	17.0	
Kenya	91.0	40.0	
États-Unis	90.0	44.0	
Bangladesh	86.0	13.0	
Australie	84.0	41.0	
Nigeria	73.0	34.0	
France	63.0	32.0	
Jamaïque	63.0	32.0	
Sri Lanka	59.0	18.0	
Philippines	57.0	40.0	
Autres pays	1 359.0	616.0	
Total	3 081.0	1 354.0	

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/440873218382>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.1. **Population active née à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

SUÈDE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Dont : femmes		
									2004	2005	2006
Finlande	103.2	101.7	96.7	98.4	94.4	90.7	89.8	87.0	50.2	51.2	49.7
Ex-Yougoslavie	51.2	61.4	64.9	62.4	64.6	65.8	67.1	70.7	29.2	30.3	32.0
Bosnie-Herzégovine	21.2	29.2	28.8	26.0	27.0	27.8	28.8	30.2	12.8	13.4	14.1
Iran	24.0	23.5	23.0	22.7	25.2	24.3	27.7	29.2	9.6	11.7	12.4
Pologne	20.3	23.1	21.1	20.5	20.2	17.0	23.8	26.7	11.5	15.0	16.0
Iraq	12.1	13.3	16.3	17.6	21.3	23.4	22.4	25.7	6.3	7.4	8.7
Turquie	13.5	14.2	14.0	14.6	16.1	17.1	17.0	17.9	6.5	6.6	6.9
Norvège	17.9	17.2	15.6	15.1	14.6	15.5	17.0	17.0	9.5	9.5	9.4
Danemark	16.0	17.3	16.0	14.5	13.0	15.8	15.5	15.3	7.2	7.1	7.0
Autres pays	148.9	144.6	152.3	150.7	156.4	164.0	188.7	201.9	80.5	91.5	98.4
Total	428.3	445.5	448.7	442.5	452.8	461.4	497.8	521.6	223.3	243.7	254.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441061045742>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Notes relatives aux tableaux A.2.2 et B.2.1. **Population active née à l'étranger**

Pays	Commentaires	Source
Australie	Population active âgée de 15 ans ou plus. En mai 2007, une méthode améliorée d'estimation, connue sous le nom d'estimation composée a été introduite dans l'enquête sur la population active. En introduisant ce changement, ABS a révisé les données à partir de avril 2001 basées sur la nouvelle méthode d'estimation. <i>Date de référence</i> : avril Les données pour la Chine excluent Hong-Kong (Chine) et Taipei chinois. Les données du tableau A.2.2 se réfèrent à des moyennes annuelles tandis que celles du tableau B.2.1. portent sur le mois d'avril.	Enquête sur la population active (ABS).
Autriche		Enquête sur la population active.
Canada	Population active âgée de 15 ans ou plus.	Recensements de la population, Statistique Canada.
Danemark		Ministère des Réfugiés, de l'Immigration et de l'Intégration.
États-Unis	Population active âgée de 15 ans ou plus y compris les personnes nées à l'étranger de parents américains. Le détail par pays de naissance n'est pas significatif. <i>Date de référence</i> : mars	Current Population Survey, US Department of Commerce, Bureau of the Census.
Finlande		Statistics Finland.
Grèce	Enquête sur la population active	Service national de la Statistique.
Mexique	Population active âgée de 12 ans ou plus.	Recensements de la population, CONAPO.
Nouvelle-Zélande	Population active âgée de 15 ans ou plus.	Recensements de 2001 et 2006, Statistics New Zealand.
Royaume-Uni	Les estimations proviennent de l'enquête sur les forces de travail 2006. Non compris les chômeurs. <i>Particularités</i> : Les chiffres sont arrondis et non publiés s'ils sont inférieurs à 10 000.	Enquête sur les forces de travail. Office de la statistique nationale.
Suède	Les données sont issues de l'enquête sur la population active jusque 2004. Depuis 2005 les chiffres sont issues des registres (RAMS) car les statistiques par pays de naissance ne sont plus disponibles dans l'enquête officielle sur la population active (LFS). Par conséquent les données ne sont pas comparables avec celles des années précédentes.	Statistics Sweden.

Tableau A.2.3. Effectifs de travailleurs étrangers dans certains pays de l'OCDE
Milliers et pourcentages

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Allemagne	3 575.0	3 501.0	3 545.0	3 546.0	3 616.0	3 634.0	3 703.0	3 701.0	3 823.0	3 528.0
% de la population active totale	8.9	8.7	8.8	8.8	9.1	9.2	9.4	9.1	9.3	8.5
Autriche	326.3	327.1	333.6	345.6	359.9	370.6	388.6	402.7	418.5	432.9
% de la population active totale	9.9	9.9	10.0	10.5	11.0	10.9	11.8	11.9	12.0	11.9
Belgique	380.5	394.9	382.7	387.9	392.5	393.9	396.0	427.8	439.7	446.2
% de la population active totale	8.6	8.9	8.5	8.6	8.6	8.6	8.5	9.1	9.2	9.2
Corée	106.8	76.8	93.0	122.5	128.5	137.3	415.0	297.8	198.5	317.1
% de la population active totale	0.5	0.4	0.4	0.6	0.6	0.6	1.8	1.3	0.8	1.3
Danemark	93.9	98.3	96.3	96.8	100.6	101.9	101.5	106.9	109.3	115.0
% de la population active totale	3.3	3.4	3.4	3.4	3.5	3.6	3.6	3.9	4.0	4.2
Espagne	178.7	197.1	199.8	454.6	607.1	831.7	982.4	1 076.7	1 688.6	1 824.0
% de la population active totale	1.1	1.2	1.1	2.5	3.4	4.5	5.1	5.4	8.1	8.5
Finlande	41.4	45.4	46.3	47.6	50.0	55.0	58.0
% de la population active totale	1.6	1.7	1.8	1.8	1.9	2.1	2.2
France	1 569.8	1 586.7	1 593.8	1 577.6	1 617.6	1 623.8	1 526.8	1 541.1	1 456.4	..
% de la population active totale	6.1	6.1	5.8	6.0	6.2	6.2	5.6	5.6	5.3	..
Grèce	..	169.8	157.3	169.1	204.8	258.9	274.5	309.6	324.6	328.8
% de la population active totale	..	3.7	3.4	3.7	4.5	5.5	5.8	6.4	6.7	6.7
Hongrie	20.4	22.4	28.5	35.0	38.6	42.7	48.7	66.1	62.9	64.6
% de la population active totale	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	1.0	1.2	1.5
Irlande	51.7	53.7	57.5	63.9	84.2	101.7
% de la population active totale	3.4	3.3	3.4	3.7	4.7	5.5
Italie	660.3	660.6	827.6	837.9	841.0	829.8	1 479.4	1 412.7	1 419.3	1 463.1
% de la population active totale	2.9	2.9	4.0	3.9	3.9	3.8	6.1	5.8	5.8	5.9
Japon	107.3	119.0	125.7	154.7	168.8	179.6	185.6	192.1	180.5	178.8
% de la population active totale	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Luxembourg	124.8	134.6	145.7	152.7	169.3	175.1	180.4	187.5	196.2	207.1
% de l'emploi total	55.1	57.7	57.3	57.3	61.2	61.3	65.5	62.0	62.6	65.0
Norvège	59.9	66.9	104.6	111.2	133.7	138.4	140.6	149.3	159.3	180.4
% de l'emploi total	2.8	3.0	4.7	4.9	5.7	5.8	6.3	6.6	6.9	7.4
Pays-Bas	275.2	269.5	267.5	300.1	302.6	295.9	317.2	299.4	287.5	283.8
% de la population active totale	3.8	3.6	3.5	3.9	3.8	3.7	3.9	3.8	3.4	3.3
Portugal	87.9	88.6	91.6	99.8	236.6	288.3	300.8	315.8	271.4	..
% de la population active totale	1.8	1.8	1.8	2.0	4.4	5.3	5.5	5.5	4.9	..
République slovaque	5.5	5.9	4.5	4.7	4.4	4.7	5.0	5.1	5.2	6.5
% de la population active totale	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
République tchèque	130.8	111.2	93.5	103.6	103.7	101.2	105.7	108.0	151.7	185.1
% de la population active totale	2.5	2.1	1.8	2.0	2.0	1.9	2.1	2.1	2.9	3.6
Royaume-Uni	949	1 039	1 005	1 107	1 229	1 251	1 322	1 445	1 504	1 773
% de l'emploi total	3.6	3.9	3.7	4.0	4.4	4.6	4.8	5.2	5.4	6.3
Suède	220	219	222	222	227	218	221	216	177	177
% de la population active totale	5.2	5.1	5.1	5.0	5.1	4.9	4.9	4.8	4.2	4.3
Suisse	692.8	691.1	701.2	717.3	738.8	829.6	814.3	817.3	830.1	849.9
% de l'emploi total	20.5	20.7	20.1	20.1	21.1	20.9	20.6	20.6	20.9	21.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/437178682026>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.2.2.

Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

ALLEMAGNE

	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Turquie	1 039.0	1 008.0	996.0	1 004.0	974.0	975.0	937.0	840.0	842.0
Italie	375.0	386.0	395.0	403.0	407.0	408.0	398.0	391.0	385.0
Serbie et Monténégro	207.0	217.0	220.0	218.0	175.0	180.0	208.0
Grèce	214.0	219.0	207.0	210.0	213.0	196.0	198.0	201.0	195.0
Croatie	215.0	189.0	195.0	193.0	185.0	173.0	186.0	195.0	180.0
Pologne	94.0	100.0	106.0	113.0	133.0	144.0	144.0	167.0	170.0
Bosnie-Herzégovine	169.0	103.0	100.0	96.0	98.0	104.0	114.0	149.0	144.0
Autriche	123.0	118.0	110.0	116.0	113.0	118.0	124.0	135.0	129.0
Portugal	65.0	77.0	83.0	84.0	76.0	83.0	76.0	83.0	91.0
Pays-Bas	63.0	63.0	63.0	61.0	63.0	74.0	83.0	86.0	79.0
Espagne	75.0	69.0	71.0	74.0	71.0	66.0	70.0	76.0	72.0
Royaume-Uni	76.0	65.0	71.0	74.0	72.0	78.0	73.0	62.0	70.0
France	58.0	56.0	67.0	62.0	62.0	65.0	64.0	68.0	66.0
États-Unis	53.0	54.0	51.0	58.0	55.0	57.0	55.0	56.0	54.0
Autres pays	956.0	1 038.0	824.0	851.0	892.0	944.0	1 004.0	1 134.0	843.0
Total	3 575.0	3 545.0	3 546.0	3 616.0	3 634.0	3 703.0	3 701.0	3 823.0	3 528.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441238708356>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

AUTRICHE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Ex-Yougoslavie	123.3	122.3	122.9	124.2	122.8	119.8	117.1	113.4	108.9	105.1
Allemagne	15.7	16.9	18.8	20.9	23.5	26.5	31.5	39.0	47.0	55.4
Turquie	52.8	54.2	55.6	57.1	56.8	56.3	55.7	54.6	53.5	54.1
Bosnie-Herzégovine	15.1	16.5	18.5	21.3	24.1	25.4	26.7	27.5	28.4	29.4
Hongrie	9.2	9.2	9.7	10.4	11.3	12.0	12.7	13.6	14.7	15.8
Croatie	5.3	6.2	7.0	8.4	9.8	10.6	11.4	12.1	12.8	13.6
Pologne	10.9	10.7	10.9	11.2	11.2	11.3	11.5	12.0	12.6	13.4
Roumanie	9.1	9.1	9.3	9.7	9.9	10.1	10.7	11.0	11.3	11.7
République slovaque	1.2	1.4	1.6	1.9	2.4	2.9	3.5	4.4	5.4	6.5
Serbie et Monténégro	1.3	3.5	5.9
Slovénie	2.9	3.2	3.4	3.6	3.8	3.9	4.0	4.3	4.8	5.0
Ex-Tchécoslovaquie	7.5	7.1	6.9	6.7	6.3	5.5	5.2	4.9	4.6	4.3
République tchèque	0.9	1.1	1.2	1.4	1.7	2.4	2.7	3.1	3.6	3.9
Philippines	2.4	2.4	2.5	2.6	2.6	2.7	2.9	3.1	3.2	3.4
Macédoine	..	0.5	0.7	1.1	1.3	1.6	2.0	2.2	2.6	2.9
Autres pays	42.5	37.7	37.3	39.5	41.7	43.4	52.8	55.7	57.2	60.2
Total	298.8	298.6	306.4	319.9	329.3	334.4	350.4	362.3	374.2	390.7

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441110154505>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2. Population active étrangère par nationalité

Milliers

BELGIQUE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
France	57.3	60.8	63.3	68.8	71.2	71.7	73.0	77.7	81.1	84.2
Italie	104.0	104.5	97.1	94.4	91.4	88.9	86.1	86.3	84.1	82.9
Pays-Bas	33.6	34.4	33.6	34.0	34.2	34.4	35.1	38.0	40.9	43.5
Maroc	44.5	46.1	43.4	41.3	40.2	38.6	36.8	39.9	38.0	38.6
Espagne	23.3	23.6	23.0	22.6	22.2	22.0	21.4	21.7	21.6	21.5
Turquie	30.1	31.6	26.6	24.0	21.9	21.0	20.2	21.1	19.3	19.0
Royaume-Uni	8.7	8.8	8.9	9.2	9.2	9.3	9.1	9.6	14.7	15.4
Portugal	11.9	12.2	12.3	12.3	12.4	12.7	13.3	14.2	14.7	15.4
Pologne	2.8	3.2	4.0	4.8	5.6	7.7	11.0	13.0
Allemagne	9.1	9.4	9.2	9.2	9.2	9.6	9.8	10.9	11.6	12.5
République démocratique du Congo	4.2	4.6	4.9	5.4	6.3	7.0	7.0	8.7	9.1	9.4
Grèce	7.1	7.2	7.1	7.0	6.8	6.6	6.4	6.5	6.3	6.3
Algérie	3.4	3.4	3.4	3.3	3.6	3.8	4.1	4.3	4.5	4.4
Tunisie	2.2	2.2	2.0	2.0	1.9	1.9	1.9	2.2	2.1	2.2
Luxembourg	1.5	1.6	1.5	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.5
Autres pays	39.7	44.6	43.6	49.7	56.2	60.3	64.7	77.6	79.1	76.4
Total	380.5	394.9	382.7	387.9	392.5	393.9	396.0	427.8	439.7	446.2

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441143855062>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2. Population active étrangère par nationalité

Milliers

CORÉE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Chine	43.8	36.5	48.1	43.2	46.1	47.5	54.8	60.3	59.6	76.2
Philippines	12.0	6.9	9.2	9.8	12.2	12.4	22.0	21.0	20.1	34.1
Ouzbékistan	2.1	1.9	2.2	3.5	3.6	2.8	13.0	10.4	9.3	13.6
Viêtnam	6.8
Indonésie	6.5
États-Unis	6.1	4.3	4.1	3.4	3.5	4.2	4.4	4.3	4.9	6.1
Thaïlande	5.7
Canada	3.2	2.0	2.0	2.5	3.2	4.6	2.8	4.5	4.8	5.0
Bangladesh	2.6
Mongolie	1.9
Sri Lanka	1.8
Fédération de Russie	0.6	0.5	1.0	1.9	2.3	2.7	1.9	2.5	1.4	1.8
Royaume-Uni	0.5	0.3	0.4	0.5	0.7	1.0	1.3	1.0	1.1	1.5
Pakistan	1.2
Japon	1.9	1.3	1.3	1.0	1.1	1.1	2.8	1.2	1.2	1.1
Autres pays	36.4	23.0	24.7	56.8	55.7	61.1	312.1	192.6	95.9	151.1
Total	106.8	76.8	93.0	122.5	128.5	137.3	415.0	297.8	198.5	317.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441642801143>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

DANEMARK

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Turquie	14.0	14.1	13.8	13.0	13.0	12.5	11.9	11.8	11.9	11.9
Royaume-Uni	7.6	7.6	7.5	7.6	7.7	7.8	7.6	7.6	7.7	7.8
Allemagne	6.5	6.8	6.7	6.9	7.1	7.1	7.0	7.0	7.1	7.5
Norvège	6.2	6.3	6.2	6.5	6.7	6.8	6.8	6.9	7.0	7.3
Suède	5.5	5.7	5.6	5.8	5.9	5.9	5.8	5.7	5.9	6.2
Ex-Yougoslavie	9.3	11.3	10.8	11.5	12.7	12.5	3.7	3.7	3.3	3.2
Islande	2.9	2.8	2.8	2.7	2.8	2.8	2.9	3.1	3.1	3.2
Pakistan	2.5	2.4	2.4	2.3	2.3	2.3	2.2	2.4	2.3	2.4
Finlande	1.1	1.0	1.0	1.0	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1
Autres pays	38.3	40.1	39.3	39.5	41.4	43.2	52.7	57.8	59.8	64.4
Total	93.9	98.3	96.3	96.8	100.6	101.9	101.5	106.9	109.3	115.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441263813503>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

ESPAGNE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Équateur	3.1	7.4	9.4	25.7	67.9	125.7	139.3	147.2	270.3	266.2
Maroc	68.8	76.9	80.4	101.8	124.2	148.1	173.8	172.7	239.9	250.7
Roumanie	1.5	2.4	3.0	8.3	18.2	38.2	46.3	60.8	156.0	168.9
Colombie	3.8	4.3	4.8	12.1	26.8	60.5	66.4	77.7	130.2	135.2
Pérou	15.0	16.3	14.7	18.6	22.7	27.4	37.9	47.1	60.1	68.7
Chine	9.3	11.9	12.4	15.7	20.7	27.2	29.4	37.0	53.8	59.1
Argentine	6.6	4.9	3.9	7.0	9.9	16.9	24.1	30.8	53.4	54.6
Bolivie	45.1
Ukraine	37.7
République dominicaine	12.3	13.2	11.0	12.3	13.2	14.6	17.0	18.7	25.3	28.9
Cuba	2.5	3.0	3.4	8.7	10.9	12.9	14.8	15.5	20.4	21.9
Pakistan	19.7
Algérie	3.7	4.0	4.2	7.0	8.8	11.0	13.6	13.2	17.3	18.3
Brésil	3.4	4.6	6.1	6.9	7.9	16.4	18.1
Uruguay	1.9	2.4	3.6	5.3	7.4	17.3	17.7
Autres pays	52.1	52.9	52.5	232.1	276.8	339.4	407.5	440.9	628.0	613.2
Total	178.7	197.1	199.8	454.6	607.1	831.7	982.4	1 076.7	1 688.6	1 824.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441274728224>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

FINLANDE

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Fédération de Russie	9.1	10.1	11.0	11.2	11.7	11.7	12.2
Estonie	5.3	5.9	6.3	6.5	7.9	8.7	9.7
Suède	3.5	3.6	3.6	3.6	3.8	3.8	3.7
Royaume-Uni	1.4	1.5	1.5	1.5	1.7	1.8	1.9
Allemagne	1.3	1.4	1.4	1.4	1.5	1.6	1.7
Turquie	1.0	1.1	1.2	1.3	1.3	1.4	1.6
Thaïlande	0.6	0.7	0.8	0.9	1.1	1.2	1.4
Somalie	1.1	1.2	1.2	1.4	1.2	1.3	1.3
Chine	0.7	0.8	0.8	1.0	1.1	1.2	1.3
Serbie et Monténégro	..	1.5	1.5	1.5	1.2	1.2	1.3
Iraq	0.9	1.0	1.0	1.2	1.1	1.1	1.1
Iran	0.9	1.0
États-Unis	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Inde	0.8	0.9
Viêtnam	0.8	0.8	0.8	0.9	0.8	0.8	0.8
Autres pays	14.9	14.8	14.3	14.3	14.7	16.6	17.2
Total	41.4	45.4	46.3	47.6	50.0	55.0	58.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441358051112>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

FRANCE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Portugal	342.5	316.0	325.7	353.1	371.0	376.8	334.0	350.9	303.5
Algérie	246.1	241.6	237.2	215.0	233.6	198.4	215.0	194.9	184.3
Maroc	205.0	229.6	226.9	204.3	186.0	199.6	194.6	193.5	180.5
Turquie	65.8	79.0	76.1	81.5	81.7	92.6	62.1	71.8	83.4
Tunisie	85.0	84.4	83.9	77.5	84.2	84.4	66.8	69.5	70.3
Italie	65.5	72.9	75.6	73.8	72.2	71.2	53.6	57.6	50.7
Espagne	90.7	88.2	86.5	65.8	58.3	52.0	51.5	47.8	36.5
Pologne	13.8	12.6	14.0	13.5	16.2	15.6	16.2	21.6	18.9
Autres pays	455.4	462.5	467.9	493.1	514.5	533.2	533.0	533.4	528.1
Total	1 569.8	1 586.7	1 593.9	1 577.6	1 617.6	1 623.8	1 526.8	1 541.1	1 456.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441444772320>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2. Population active étrangère par nationalité

Milliers

GRÈCE

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Albanie	98.7	86.0	100.0	119.6	149.2	164.7	180.8	188.9	187.1
Bulgarie	4.7	5.3	6.2	7.9	13.8	13.3	18.8	20.9	21.7
Roumanie	3.5	4.8	3.8	4.8	10.0	10.7	12.1	13.4	13.6
Fédération de Russie	11.6	6.6	9.8	10.4	11.5	10.5	9.5	10.3	11.2
Pologne	5.3	7.2	6.3	9.3	9.7	11.5	9.0	10.2	10.7
Géorgie	3.9	3.7	2.9	5.6	6.4	5.3	8.3	9.9	9.9
Ukraine	3.2	4.3	1.9	4.4	8.7	7.8	10.7	9.7	9.4
Philippines	2.1	1.9	2.7	2.2	2.4	2.2	6.0	6.8	6.6
Pakistan	3.0	1.8	3.7	2.8	4.7	6.0	3.9	5.4	6.4
Arménie	3.2	2.4	0.9	2.5	2.9	2.2	5.0	4.2	4.3
Iraq	2.1	1.3	1.0	2.0	3.3	4.0	3.2	4.1	3.9
Syrie	2.1	1.8	1.7	2.4	3.0	2.8	2.9	3.6	3.4
Royaume-Uni	1.5	2.4	2.2	2.8	1.9	3.7	2.4	3.3	3.4
Allemagne	2.5	2.4	2.5	1.7	0.8	1.1	1.6	2.6	3.3
Chypre	2.3	2.8	1.8	1.7	3.0	1.9	3.8	1.8	3.0
Autres pays	20.1	22.7	21.6	24.8	27.5	26.9	31.5	29.6	31.0
Total	169.8	157.3	169.1	204.8	258.9	274.5	309.6	324.6	328.8

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441531412171>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2. Population active étrangère par nationalité

Milliers

HONGRIE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Roumanie	9.5	10.6	14.1	17.2	22.0	25.8	27.6	35.2	30.9	29.4
République slovaque	0.4	0.5	1.0	2.9	1.8	2.8	5.7	11.7	15.1	16.7
Ukraine	5.9	7.6	8.8	7.6	7.7
Serbie et Monténégro	0.9	0.9	1.1	1.3	1.7
Chine	0.7	1.1	1.4	2.1	1.1	1.0	0.9	0.9	1.1	1.2
Allemagne	0.8	1.0	1.0
Pologne	1.1	1.0	0.5	0.3	0.3	0.3	0.3	0.6	0.6	0.9
Mongolie	0.7	0.6	0.7
Japon	0.4	0.5	0.6
France	0.1	0.3	0.4
Autriche	0.3	0.3	0.3
Viêtnam	0.2	0.3	0.4	0.7	0.4	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3
Fédération de Russie	0.2	0.2	0.2
Italie	0.2	0.2	0.2
République tchèque	0.1	0.1	0.2
Autres pays	8.5	9.0	11.0	11.8	13.0	5.6	5.3	4.8	2.7	3.2
Total	20.4	22.4	28.5	35.0	38.6	42.7	48.7	66.1	62.9	64.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441551258000>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**Milliers
IRLANDE

	2002
Royaume-Uni	62.2
États-Unis	7.0
France	5.9
Allemagne	5.8
Espagne	4.4
Philippines	4.2
Nigeria	4.1
Italie	3.8
Australie	3.6
Afrique du Sud	3.1
Roumanie	3.0
Pays-Bas	2.5
Chine	2.2
Lettonie	2.2
Lituanie	2.2
Autres pays	34.3
Total	150.5

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441554263247>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**Milliers
ITALIE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Roumanie	17.8	19.2	41.5	47.0	52.7	56.6	194.4	183.8	186.2	190.9
Maroc	97.6	95.9	114.0	115.5	114.8	113.9	164.8	159.7	157.8	163.7
Albanie	52.4	54.8	86.7	90.6	91.0	92.8	145.6	143.6	138.9	148.1
Ukraine	96.3	93.8	93.4
Chine	26.9	28.7	40.9	43.8	41.8	41.5	79.0	77.4	80.1	84.7
Philippines	49.1	49.4	56.0	53.2	54.1	51.1	60.7	59.4	58.2	58.9
Pologne	13.1	12.1	16.6	17.0	17.0	17.4	45.8	44.8	49.9	54.8
Tunisie	33.2	31.6	35.5	34.2	38.6	36.2	45.5	41.2	41.7	42.8
Sénégal	30.5	29.5	38.6	36.6	34.7	33.3	45.2	42.8	40.9	42.6
Équateur	3.4	3.4	8.3	8.6	8.2	7.8	42.6	37.2	34.7	37.2
Pérou	18.9	18.3	22.1	22.7	22.5	21.5	37.8	35.3	34.6	36.0
Moldavie	32.4	33.3	35.9
Égypte	18.6	18.0	26.9	25.2	24.0	22.3	37.1	35.5	35.0	35.4
Inde	11.4	11.0	14.8	16.1	16.2	16.6	30.3	29.6	29.8	31.5
Sri Lanka	19.6	19.8	22.6	23.4	25.3	23.4	30.7	30.3	30.1	31.3
Autres pays	267.7	268.9	303.2	304.1	300.0	295.3	520.0	363.3	374.2	376.0
Total	660.3	660.6	827.6	837.9	841.0	829.8	1 479.4	1 412.7	1 419.3	1 463.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441625235338>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

JAPON

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Chine	29.7	32.6	33.4	35.8	38.9	40.8	41.8	45.6	56.7	61.1
Corée	6.9	8.2	9.3	10.7	12.3	13.1	13.6	15.2	18.2	20.4
États-Unis	17.8	17.2	16.8	17.6	18.8	19.9	19.2	19.5	19.2	19.8
Philippines	20.3	25.7	28.6	45.6	46.9	48.8	52.9	53.2	26.7	17.9
Royaume-Uni	6.8	7.0	7.4	8.1	9.1	9.8	9.3	9.0	8.5	8.4
Inde	2.5	2.9	3.1	3.5	4.5	5.3	5.7	6.2	7.1	8.2
Canada	5.0	5.2	5.3	5.8	6.6	7.1	7.0	6.9	6.5	6.3
Australie	3.0	3.5	3.9	4.6	5.7	6.3	6.2	6.0	5.8	5.8
France	1.6	1.7	1.7	2.0	2.2	2.4	2.4	2.5	2.6	2.9
Thaïlande	2.0
Allemagne	1.5	1.4	1.5	1.5	1.6	1.7	1.7	1.7	..	1.8
Fédération de Russie	1.8
Nouvelle-Zélande	1.8
Indonésie	0.4	0.6	0.8	1.4	1.7	1.8	2.2	2.5	3.3	1.8
Népal	1.8
Autres pays	11.7	13.1	14.0	18.1	20.5	22.7	23.6	23.8	26.0	17.1
Total	107.3	119.0	125.7	154.7	168.8	179.6	185.6	192.1	180.5	178.8

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441633344386>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

LUXEMBOURG

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
France	39.7	44.1	49.0	52.0	59.0	61.1	62.3	64.9	67.6	71.5
Portugal	28.3	29.5	30.5	32.0	32.2	33.3	34.5	35.5	36.8	38.3
Belgique	22.4	24.3	26.6	28.4	31.9	33.1	33.8	34.8	36.0	37.4
Allemagne	14.6	16.0	17.8	19.1	21.8	22.8	24.5	26.4	28.9	31.6
Italie	7.7	8.1	8.2	9.0	8.6	8.5	8.3	8.4	8.4	8.5
Pays-Bas	2.4
Royaume-Uni	1.4	1.5	1.6	1.8	1.9	1.8	1.7	1.7	1.8	1.9
Espagne	1.0	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3
Bosnie-Herzégovine	1.2
Ex-Yougoslavie	1.5	1.6	1.6	1.8	1.9	2.2	2.3	2.0	1.4	1.0
Pologne	0.7
Danemark	0.6
Ex-Tchéquoslovaquie	0.5
Irlande	0.5
Suède	0.5
Autres pays	8.2	8.4	9.3	7.4	10.8	11.1	11.8	12.5	14.0	9.2
Total	124.8	134.6	145.7	152.7	169.3	175.1	180.4	187.5	196.2	207.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441712427143>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

NORVÈGE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Suède	10.8	12.9	13.4	13.6	15.4	15.2	15.0	15.1	15.7	16.8
Pologne	0.6	0.7	2.7	2.8	3.4	3.8	4.0	4.8	6.7	11.3
Danemark	9.5	9.9	9.1	9.0	10.7	10.6	10.5	10.4	10.3	10.8
Allemagne	2.7	3.0	4.3	4.4	5.6	5.9	6.2	6.7	7.3	8.5
Bosnie-Herzégovine	7.7
Viêtnam	7.3
Pakistan	1.7	1.7	4.8	4.9	5.8	5.9	6.0	6.2	6.4	6.9
Royaume-Uni	5.6	5.9	5.5	5.4	6.3	6.2	6.2	6.2	6.2	6.6
Iran	6.2
Iraq	5.8
Sri Lanka	1.6	1.5	4.0	4.2	4.5	4.6	4.5	4.7	4.9	5.2
Philippines	5.1
Turquie	1.0	1.0	2.9	3.1	3.5	3.8	3.8	4.1	4.4	4.8
Fédération de Russie	4.7
Serbie et Monténégro	4.7
Autres pays	26.5	30.3	58.0	63.8	78.5	82.3	84.4	90.8	97.4	68.2
Total	59.9	66.9	104.6	111.2	133.7	138.4	140.7	149.0	159.3	180.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441758042376>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

PAYS-BAS

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Turquie	33.6	34.7	26.7	56.8	54.5	48.9	53.3	42.4	36.8	42.3
Allemagne	38.7	34.1	30.7	30.2	34.1	30.4	33.6	37.0	40.1	34.6
Maroc	28.8	39.1	32.2	34.6	42.1	33.1	34.3	29.2	31.6	26.5
Royaume-Uni	22.5	24.0	29.2	36.6	33.4	30.4	32.4	25.8	20.5	23.9
Belgique	22.2	17.4	19.3	16.9	19.2	25.7	16.7	20.7	20.7	23.0
Italie	10.7	10.4	11.0	11.1
Portugal	9.5
Espagne	12.3	6.7	15.6	7.7	18.1	15.6	11.3	8.6	7.7	7.5
Pologne	6.8
France	7.1	8.7	9.9	5.9
Autres pays	116.9	113.4	113.9	117.3	101.1	111.8	117.8	116.5	109.2	92.6
Total	275.2	269.5	267.5	300.1	302.6	295.9	317.2	299.4	287.5	283.8

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441731481641>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2. Population active étrangère par nationalité

Milliers
PORTUGAL

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Brésil	9.7	9.6	9.9	10.6	35.0	47.0	50.4	61.2	51.2
Ukraine	45.4	62.0	64.7	65.2	42.9
Cap-Vert	22.1	21.9	22.0	23.1	29.8	32.3	33.1	33.8	36.8
Angola	8.2	8.2	8.4	9.7	15.4	18.3	18.8	19.1	17.7
Guinée-Bissau	7.2	7.2	7.8	8.9	12.7	13.9	14.9	15.1	14.2
Moldavie	9.3	12.2	12.7	13.2	13.7
Roumanie	7.8	10.8	11.1	11.3	9.7
Espagne	5.3	5.5	6.1	6.8	7.7	8.3	8.6	8.9	9.1
Royaume-Uni	5.8	6.0	6.3	6.5	6.8	7.0	7.1	7.4	7.6
Sao Tomé-et-Principe	1.9	1.9	2.0	2.3	4.1	4.9	5.2	5.5	6.3
Allemagne	4.6	4.8	5.0	5.3	5.5	5.8	5.8	6.0	6.2
Chine	..	1.3	1.5	1.7	5.3	5.9	6.0	6.2	6.1
France	3.3	3.5	3.8	4.1	4.4	4.6	4.9	5.1	5.2
Fédération de Russie	5.8	7.2	7.3	7.6	4.6
États-Unis	3.2	3.1	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.3
Autres pays	16.7	15.7	15.7	17.8	38.4	44.8	46.9	47.1	36.7
Total	87.9	88.6	91.6	99.8	236.6	288.3	300.8	315.8	271.4

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441823872382>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2. Population active étrangère par nationalité

Milliers
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
République tchèque	1.7	2.2	2.3	2.2	1.9	2.0	2.3	1.0	1.0	1.2
Pologne	0.6	0.7	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.6	0.6	1.0
France	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.9	0.9	0.8
Allemagne	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5
Corée	0.1	0.1	0.4
Hongrie	0.2	0.2	0.3
Ukraine	0.7	0.7	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Royaume-Uni	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Autriche	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
Roumanie	0.1	0.2	0.2
Italie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2
États-Unis	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.1	0.1	0.1
Espagne	0.2	0.2	0.1
Bulgarie	0.0	0.0	0.1
Belgique	0.1	0.1	0.1
Autres pays	2.1	2.0	0.7	1.0	1.0	1.1	1.1	0.6	0.6	0.8
Total	5.5	5.9	4.5	4.7	4.4	4.7	5.0	5.1	5.2	6.5

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441868546134>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
République slovaque	69.7	61.3	53.2	63.6	63.6	56.6	58.0	59.8	75.3	91.4
Ukraine	25.2	19.3	16.6	15.8	17.5	20.0	22.5	22.4	40.1	46.2
Pologne	13.7	9.9	6.9	7.7	6.7	7.3	7.4	8.9	12.6	17.1
Moldavie	2.0	2.1	1.4	1.4	1.4	1.4	1.5	1.5	2.7	3.4
Mongolie	0.8	0.9	0.6	0.7	1.0	1.2	1.4	1.6	1.8	2.8
Allemagne	1.5	1.5	1.5	1.5	1.2	1.3	1.4	1.3	1.7	2.4
Fédération de Russie	1.1	1.1	1.2	1.0	0.9	0.9	0.9	1.1	2.4	2.4
Bulgarie	3.3	2.7	1.7	1.5	1.9	2.0	1.8	1.7	1.7	2.0
Royaume-Uni	1.3	1.2	1.1	1.1	1.0	1.0	1.0	0.7	1.1	1.6
Roumanie	1.2	1.1	0.7	0.9	0.8	0.7	0.7	0.6	0.9	1.2
États-Unis	1.5	1.4	1.4	1.4	1.3	1.4	1.4	1.2	1.2	1.2
France	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.5	0.7	1.1
Bélarus	2.5	2.0	1.3	1.1	1.0	1.2	1.0	0.8	1.0	1.0
Chine	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.9	0.9
Viêtnam	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.7
Autres pays	6.5	5.9	5.1	5.1	4.6	5.1	5.5	5.5	7.2	9.8
Total	130.8	111.2	93.5	103.6	103.7	101.2	105.7	108.0	151.7	185.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441157854387>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

ROYAUME-UNI

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Inde	56.0	71.0	66.0	61.0	61.0	69.0	82.0	97.0	100.0	154.0
Irlande	216.0	221.0	220.0	206.0	212.0	179.0	179.0	172.0	175.0	152.0
Pologne	151.0
Afrique du Sud	76.0
Australie	35.0	31.0	36.0	54.0	46.0	57.0	55.0	63.0	58.0	69.0
États-Unis	53.0	63.0	55.0	61.0	75.0	52.0	62.0	68.0	61.0	69.0
France	33.0	49.0	44.0	48.0	47.0	60.0	59.0	51.0	58.0	55.0
Allemagne	32.0	39.0	44.0	33.0	35.0	32.0	39.0	48.0	50.0	51.0
Philippines	43.0
Italie	42.0	52.0	43.0	55.0	58.0	58.0	53.0	67.0	45.0	42.0
Zimbabwe	42.0
Portugal	14.0	23.0	20.0	15.0	35.0	47.0	52.0	50.0	39.0	38.0
Nigeria	34.0
Lituanie	31.0
Pakistan	20.0	20.0	27.0	31.0	29.0	31.0	27.0	31.0	29.0	30.0
Autres pays	448.0	470.0	450.0	543.0	631.0	666.0	714.0	798.0	889.0	736.0
Total	949.0	1 039.0	1 005.0	1 107.0	1 229.0	1 251.0	1 322.0	1 445.0	1 504.0	1 773.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441447355207>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

SUÈDE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Finlande	54.0	52.0	52.0	50.0	53.0	53.0	52.0	49.0	41.3	39.5
Norvège	18.0	17.0	19.0	17.0	16.0	17.0	16.0	17.0	15.4	15.4
Danemark	13.0	13.0	13.0	13.0	14.0	14.0	14.0	17.0	11.8	11.7
Pologne	7.0	7.0	8.0	8.0	10.0	8.0	8.0	5.0	7.4	9.7
Ex-Yougoslavie	31.0	31.0	28.0	27.0	23.0	19.0	17.0	8.0	10.5	5.5
Turquie	7.0	5.0	4.0	10.0	7.0	5.0	5.0	6.0	3.5	2.9
Iran	10.0	9.0	8.0	5.0	4.0	4.0	4.0	4.0	2.6	2.2
Autres pays	80.0	85.0	90.0	92.0	100.0	98.0	105.0	110.0	84.1	90.1
Total	220.0	219.0	222.0	222.0	227.0	218.0	221.0	216.0	176.6	177.0

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441884228104>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

SUISSE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Italie	191.7	184.4	179.3	177.4	172.3	..	177.8	172.9	168.4	163.0
Ex-Yougoslavie	138.2	142.8	148.3	154.5	133.9	..	166.2	164.2	161.2	158.7
Portugal	77.4	76.6	76.5	77.0	77.9	..	86.1	88.0	96.0	103.0
Allemagne	57.3	58.7	61.3	65.4	73.3	..	78.3	84.0	92.9	102.7
Espagne	56.4	53.7	51.7	50.1	48.8	..	57.4	54.4	53.3	52.5
France	30.7	30.7	31.8	33.2	34.2	..	39.2	40.4	40.8	42.5
Autriche	18.2	17.8	17.6	17.9	18.5	..	20.3	19.5	19.6	19.8
Autres pays	122.9	126.4	134.7	141.8	179.9	..	189.2	194.1	197.9	207.6
Total	692.8	691.1	701.2	717.3	738.8	829.4	814.5	817.4	830.1	849.9

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/441147383305>

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

Notes relatives aux tableaux A.2.3 et B.2.2. **Population active étrangère**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Enquête auprès des ménages (Micro recensement). Les données incluent les chômeurs et les travailleurs indépendants. <i>Date de référence</i> : avril.	Institut fédéral de Statistique.
Autriche	Moyenne annuelle. Y compris les chômeurs, non compris les travailleurs indépendants. Les chiffres par nationalités sur les personnes employées portent sur le nombre de permis de travail en cours de validité. A partir de 1994, les ressortissants de l'EEE n'ont plus besoin de permis de travail et ne sont par conséquent plus inclus. Une personne en possession de 2 permis est comptabilisée deux fois.	Ministère du Travail, de la Santé et des Affaires sociales.
Belgique	Y compris les chômeurs et les travailleurs indépendants. Les données pour 2006 ont été estimées.	Institut national d'assurance sociale pour les travailleurs indépendants, Office national de l'emploi, Banque nationale de Belgique et Institut national de statistiques.
Corée	Les données portent sur le nombre de travailleurs enregistrés, non compris les travailleurs à court terme (moins de 90 jours). Y compris les stagiaires. La hausse importante observée en 2003 est principalement due au programme de régularisation introduit au cours de cette même année.	Ministère de la Justice.
Danemark	Données provenant des registres de la population. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Statistique Danemark.
Espagne	Permis de travail en cours de validité. Les travailleurs de l'Union européenne ne sont pas inclus. En 1996, les données incluent les permis de travail délivrés à la suite du programme de régularisation de cette même année. A partir de 2000, les chiffres portent sur les étrangers enregistrés par la Sécurité sociale (y compris les travailleurs UE). Certains travailleurs peuvent avoir plusieurs activités économiques et être comptés plusieurs fois. En 2000 et 2001, y compris les travailleurs bénéficiant des programmes de régularisation. <i>Date de référence</i> : 31 décembre (sauf 2003: 14 janvier 2004).	Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.
Finlande	Population active étrangère provenant des registres de la population. Y compris les Finnois de souche. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Statistique Finlande.
France	Enquête sur les forces de travail. L'enquête est depuis 2003 une enquête « en continu ». Par conséquent, les résultats ne sont pas comparables avec ceux des années antérieures. <i>Date de référence</i> : mars de chaque année jusqu'en 2002.	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce	Enquête sur les forces de travail. Les données se réfèrent aux personnes ayant un emploi et aux chômeurs.	Institut national de la statistique.
Hongrie	Nombre de permis de travail en cours de validité. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Ministère du Travail.
Irlande	Données établies d'après l'enquête annuelle sur la population active (<i>Labour Force Survey</i>). Les données par nationalités (Tableau B.2.2.) proviennent du recensement de 2002 et portent sur la population active âgée de 15 ans ou plus.	Institut central de Statistique (CSO).
Italie	Titulaires d'un permis de travail en cours de validité (y compris les travailleurs indépendants, les chômeurs, les travailleurs parrainés et les personnes obtenant un permis pour des raisons humanitaires). Les ressortissants communautaires n'ont pas besoin de permis de travail.	Institut national de la Statistique (ISTAT).
Japon	Etrangers ayant le droit de travailler selon les dispositions prévues par la loi sur l'immigration (révisée en 1990). L'activité des résidents permanents, des époux/enfants de Japonais ou de résidents permanents ainsi que des résidents à long terme n'est pas restreinte. Ces personnes ne sont pas incluses dans les données.	Ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Luxembourg	Nombre de permis de travail. Etrangers occupant un emploi, y compris les apprentis, les stagiaires et les frontaliers. Non compris les chômeurs. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} octobre.	Inspection générale de la Sécurité sociale.
Norvège	Données issues des registres de population. Non compris les chômeurs et les travailleurs indépendants jusqu'en 2000. <i>Date de référence</i> : deuxième trimestre de chaque année (sauf pour 1995, 1996, 1999 et 2000 : 4 ^{ème} trimestre).	Direction de l'immigration.
Pays-Bas	Les données proviennent de l'enquête de l'Union européenne sur les forces de travail et portent sur la population active âgée de 15 ans ou plus. <i>Date de référence</i> : mars.	Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (Eurostat).

Notes relatives aux tableaux A.2.3 et B.2.2. **Population active étrangère (suite)**

Pays	Commentaires	Source
Portugal	Résidents étrangers actifs en possession d'une autorisation de résidence en cours de validité (y compris les chômeurs). Y compris les étrangers actifs bénéficiaires des opérations de régularisation de 1992-1993, de 1996 et de 2001. De 2001 à 2005 les données incluent aussi les titulaires d'un permis de séjour et d'un visa de travail. Les données sur les effectifs de travailleurs titulaires d'un permis de résidence ne sont pas disponibles pour 2006. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Ministère de l'Intérieur et Institut national de Statistique (INE).
République slovaque	Étrangers en possession d'un permis de travail en cours de validité. Les ressortissants tchèques n'ont pas besoin de permis de travail mais ils sont toutefois repérés par le biais des agences pour l'emploi.	Ministère du Travail et des Affaires sociales. Agence nationale pour l'Emploi.
République tchèque	Titulaires d'un permis de travail et travailleurs slovaques enregistrés jusque 2003. Depuis 2004, les données se réfèrent aux étrangers enregistrés dans les bureaux d'emploi (<i>i.e.</i> les employés de pays tiers, UE, EEE et Suisse). Non compris les titulaires d'une licence commerciale. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Ministère du Travail et des Affaires sociales.
Royaume-Uni	Estimations établies à partir de l'enquête annuelle sur la population active (<i>Labour Force Survey</i>). Non compris les chômeurs. A partir de 2004, un nouveau système de pondération est introduit et les données ne sont par conséquent pas comparables avec les chiffres pour les années antérieures.	Home Office.
Suède	Moyenne annuelle. Données établies d'après l'enquête annuelle sur la population active jusque 2004. Depuis 2005 les chiffres sont issues des registres (RAMS) car les statistiques par pays de nationalité ne sont plus disponibles dans l'enquête officielle sur la population active (LFS). Par conséquent les données ne sont pas comparables avec celles des années précédentes.	Statistique Suède.
Suisse	Jusqu'en 2001, les données portent sur les effectifs des étrangers titulaires d'une autorisation à l'année ou d'une autorisation d'établissement (permis permanent), qui exercent une activité lucrative. Non compris les travailleurs frontaliers et saisonniers. Depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux signés avec l'UE (1er juin 2002), la mobilité des travailleurs communautaires ne peut plus être appréhendée au travers du registre central des étrangers. Jusqu'en 2001, les données proviennent du Registre central des étrangers. A partir de 2002, elles sont issues de l'enquête suisse sur les forces de travail. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Office fédéral de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Émigration.

LISTE DES CORRESPONDANTS DU SOPEMI

ALLEMAGNE	Mme B. FRÖHLICH Ministère du Travail et des Affaires sociales, Berlin
AUSTRALIE	Mme M-J. JONES Département de l'Immigration et des Affaires multiculturelles, Canberra
AUTRICHE	Mme G. BIFFL Institut économique autrichien, Vienne
BELGIQUE	Mme A. GEYSELS Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, Bruxelles
BULGARIE	Mme D. BOBEVA Banque nationale bulgare, Sofia
CANADA	Mme M. JUSTUS Citoyenneté et Immigration Canada, Ottawa
CORÉE	M. Young-bum PARK Hansung University, Seoul
DANEMARK	Mme M. WICHMANN BERKOWITZ Ministère des réfugiés, de l'immigration et de l'intégration Copenhague
ESPAGNE	M. A. IZQUIERDO ESCRIBANO Faculté des sciences politiques et de sociologie, La Coruna
ÉTATS-UNIS	Mme S. SMITH Washington
FINLANDE	Mme A. SAARTO Ministère du Travail, Helsinki
FRANCE	Mme C. REGNARD Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, Paris
GRÈCE	M. S. ROBOLIS Université d'Athènes
HONGRIE	Mme V. ÁCS Ministère de l'Emploi et du Travail, Budapest
IRLANDE	M. P. O'CONNELL The Economic and Social Research Institute, Dublin
ITALIE	Mme C. COLLICELLI CENSIS, Rome
JAPON	M. J. HIROISHI Ministère de la Justice, Tokyo M. T. OGATA Ministère de la Santé, de l'Emploi et du Bien-être, Tokyo

LITUANIE	Mme. A. SIPAVIČIENNE Vilnius
LUXEMBOURG	Mme C. MARTIN Commissaire du gouvernement aux étrangers
MEXIQUE	M. G. MOHAR Ministère de l'Intérieur, Mexico
NORVÈGE	M. E. THORUD Ministère Royal du gouvernement Local et du Travail, Oslo
NOUVELLE-ZÉLANDE	Mme M. ADAMS Département du travail, Wellington
PAYS-BAS	M. G. ENGBERSEN et M. E. SNEL Erasmus University, Rotterdam
POLOGNE	Mme E. KEPINSKA Université de Varsovie, Institut d'études sociales
PORTUGAL	M. J. MALHEIROS Université de Lisbonne
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Mme M. LUBYOVA Bratislava
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Mme J. MARESOVA Bureau tchèque des Statistiques, Prague
ROUMANIE	M. D. GHEORGHU Institut national pour les statistiques et les études économiques, Bucarest
ROYAUME-UNI	M. J. SALT University College London, Departement of Geography, London
SUÈDE	M. M. HAGOS Ministère de la Justice, Stockholm
SUISSE	Mme C. de COULON Office fédéral des migrations, Berne
TURQUIE	M. A. ICDUYGU Koç University, Istanbul

LISTE DES MEMBRES DU SECRÉTARIAT DE L'OCDE IMPLIQUÉS DANS LA PRÉPARATION DE CE RAPPORT

Division des économies non membres et des migrations internationales

Jean-Pierre Garson, chef de Division

Georges Lemaître, administrateur principal

Jean-Christophe Dumont, administrateur principal

Thomas Liebig, administrateur

Jonathan Chaloff, administrateur

Gilles Spielvogel, administrateur

Pauline Fron, assistante statisticienne

Olivier Chatal, assistant statisticien

Sylviane Yvron, assistante

Anne-Marie Gray, assistante

Amanda Sudic, assistante

Claire André, stagiaire

Ekrame Boubtane, stagiaire

Iris Kesternich, stagiaire

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(81 2008 07 2 P) ISBN 978-92-64-04569-9 – n° 56230 2008

Perspectives des migrations internationales

La question des migrations internationales est au cœur des priorités politiques des pays de l'OCDE. Cette publication analyse les développements récents des mouvements et des politiques migratoires dans ces pays. Elle confirme la tendance à l'accroissement des flux de travailleurs immigrés hautement qualifiés, de travailleurs temporaires et d'étudiants et note l'augmentation des flux migratoires dans les zones de libre circulation, principalement en Europe.

Cette édition met l'accent sur l'emploi des immigrés. Elle présente pour la première fois un « tableau de bord » sur l'intégration des immigrés sur le marché du travail, ainsi qu'une première analyse des différentiels de salaires entre les immigrés et les autochtones.

Cet ouvrage examine les nouvelles lois régissant l'entrée, le séjour et l'accès au marché du travail des immigrés. La sélectivité des recrutements en fonction des besoins du marché du travail est décrite ainsi que les mesures prises pour faciliter l'intégration des immigrés. La coopération internationale pour améliorer le contrôle des frontières et lutter contre l'immigration irrégulière fait l'objet d'une analyse détaillée.

Le lecteur trouvera aussi dans cet ouvrage :

- Deux chapitres spéciaux portant sur des thèmes d'actualité. Le premier traite de la gestion des migrations de travailleurs peu qualifiés et passe en revue les différents types de programmes, temporaires et permanents. Une attention particulière est portée à la question de l'emploi illégal d'étrangers et aux programmes de régularisation. Le second chapitre traite des migrations de retour et analyse leur impact sur le développement économique des pays d'origine.
- Des notes par pays accompagnées de tableaux standardisés, décrivant les tendances récentes des mouvements et des politiques migratoires.
- Une annexe statistique contenant des données sur les flux, les effectifs d'immigrés et d'étrangers et les naturalisations.

Un lien dynamique (*StatLink*) est fourni pour chaque tableau et graphique. Il dirige le lecteur vers une page Internet où les données correspondantes sont disponibles en format Excel®.

Le texte complet de cet ouvrage est disponible en ligne aux adresses suivantes :

www.sourceocde.org/economiesemergentes/9789264045699

www.sourceocde.org/economiestransition/9789264045699

www.sourceocde.org/questionssociales/9789264045699

Les utilisateurs ayant accès à tous les ouvrages en ligne de l'OCDE peuvent également y accéder via

www.sourceocde.org/9789264045699

SourceOCDE est une bibliothèque en ligne qui a reçu plusieurs récompenses. Elle contient les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'OCDE. Pour plus d'informations sur ce service ou pour obtenir un accès temporaire gratuit, veuillez contacter votre bibliothécaire ou **SourceOECD@oecd.org**.

SOPEMI 2008

éditions **OCDE**
www.oecd.org/editions

ISBN 978-92-64-04569-9

81 2008 07 2 P



9 789264 045699